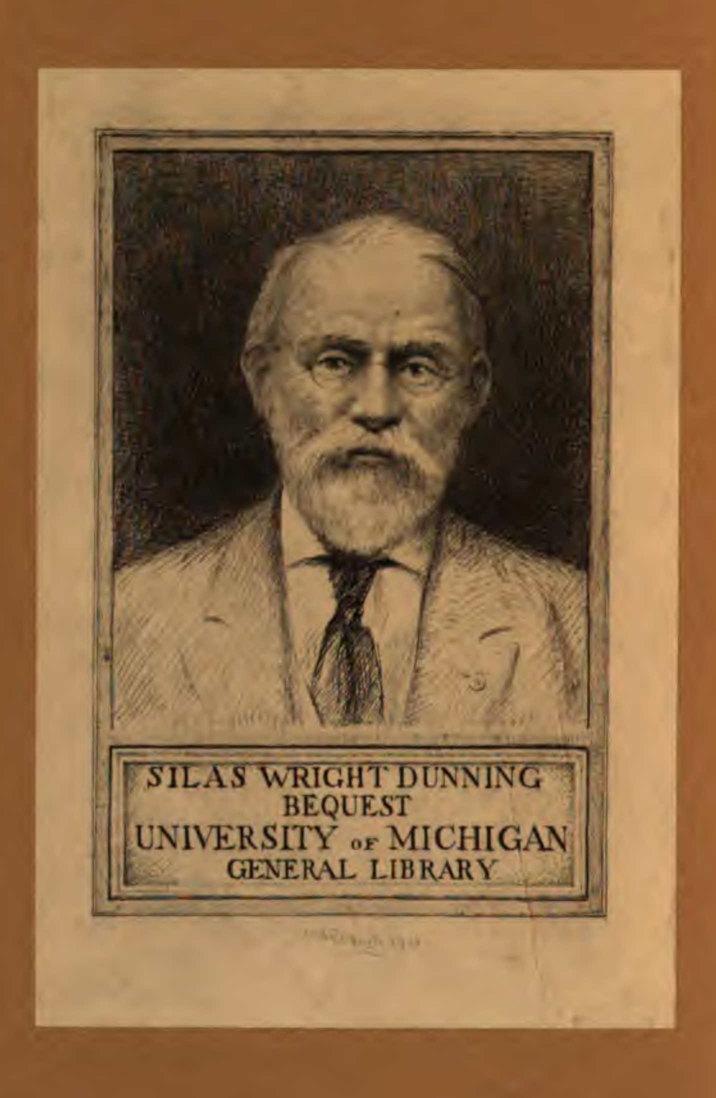

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1892-1893

XIXe VOLUME



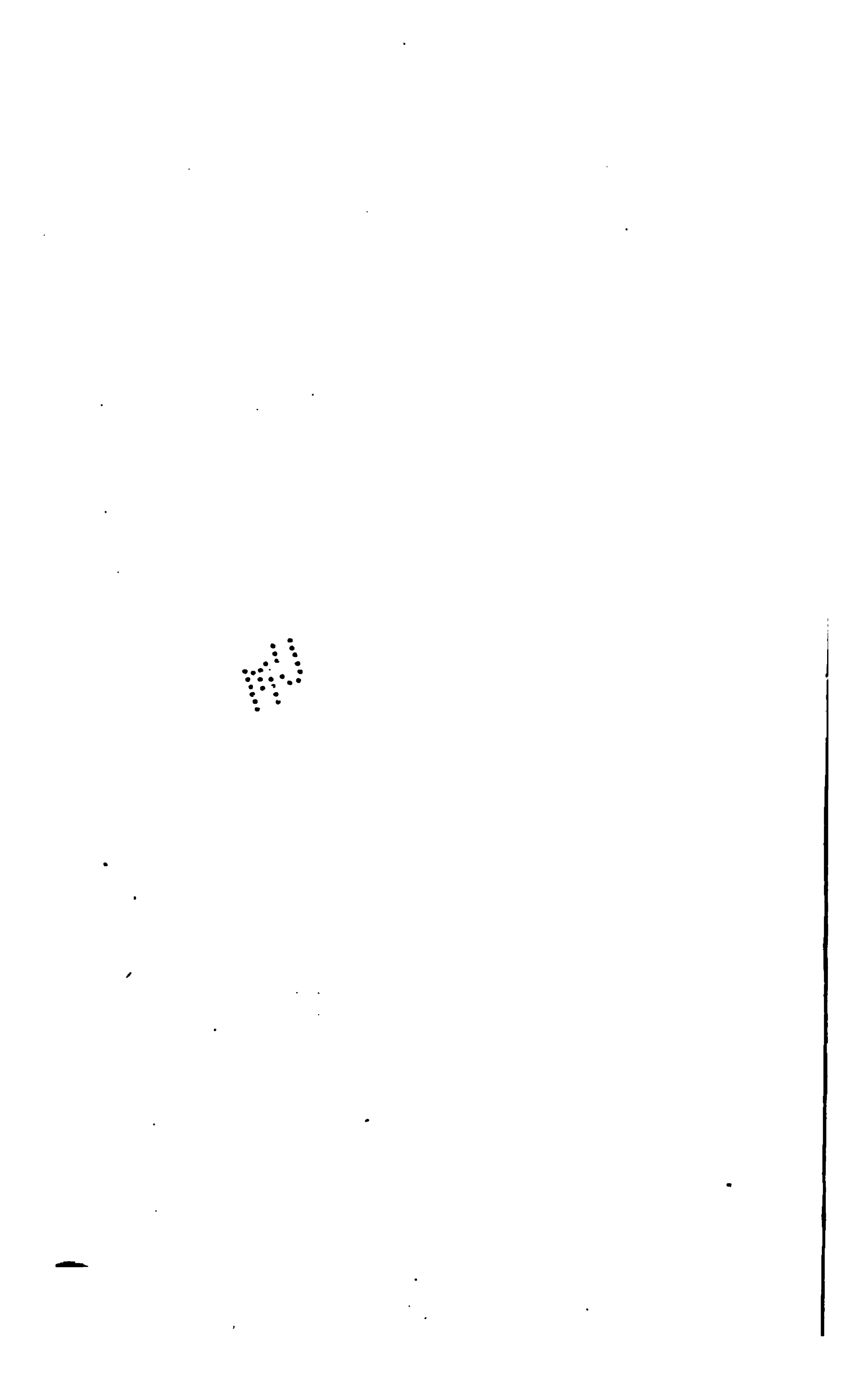
BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

—

1893



DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

comme établissement d'utilité publique

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

Vu la demande formée par la Société des Antiquaires du Centre à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande;

Vu les avis favorables du Préfet du Cher et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris;

La Section de l'Intérieur, des Cultes et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue,

Décrète :

ARTICLE I[er]

La *Société des Antiquaires du Centre* est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ART. 2

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ART. 3

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 mai 1891.

Signé : CARNOT,

par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : LÉON BOURGEOIS.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1892

Par M. DE KERSERS, Président

La Société pendant l'année 1892 a fonctionné de la façon la plus normale, et suivant ses nouvelles conditions d'existence. L'extension de son personnel a eu les effets que nous en attendions; plusieurs de nos associés libres nous ont adressé d'intéressants travaux en même temps que la reconnaissance d'utilité publique et le soin reconnu avec lequel nous publions les découvertes archéologiques qui nous sont signalées, nous ont valu de la part de l'administration préfectorale diverses communications auxquelles nous nous sommes empressés de donner suite. C'est à M. le Secrétaire que notre règlement confie la tâche de résumer nos travaux annuels et nous savons qu'il s'en acquittera avec la compétence absolue et l'autorité incontestée qui font de ses rapports un des éléments les plus instructifs et les plus intéressants de nos mémoires.

Le XVIII[e] volume dont j'annonçais l'année dernière la prochaine apparition a en effet été publié, et appelle quelques observations.

La Société n'a pas hésité, pour exposer dans toute leur valeur la série des bas-reliefs de l'ancien Jubé de la Cathédrale, à publier une suite importante de phototypies; certes, cette publication présente un intérêt de premier ordre que nous ne pouvions négliger, mais elle a occasionné une dépense relativement considérable qui a élevé d'une façon sensible le prix de revient des volumes et a imposé à nos finances une surcharge assez lourde qu'il sera sage de ne pas renouveler trop souvent. D'un autre côté en terminant mon dernier rapport je vous faisais observer que pour juger sainement la situation financière, il importait de prévoir quelques dépenses retardées qui allaient peser sur l'encaisse, et ces paiements ont dû être effectués. Ces diverses causes ont amené une légère diminution de nos ressources disponibles, ainsi qu'il résulte du compte suivant, que nous communique M. le Trésorier.

L'encaisse au 1[er] janvier 1892 était de... 2.339,55

Les recettes se sont élevées à :

Cotisations arriérées	752,25
Cotisations de l'année	1,520 »»
Recouvrement des frais d'envoi du volume	81,85
Intérêts des sommes placées	99,60
Vente de volumes	113 »»

Souscriptions volontaires pour fouilles aux Fins-Renards..................		100 »»
		5.006,25

Les dépenses ont été de :

Loyer arriéré de l'année 1891.	260,25	
Enregistrement du bail avec la ville....................	6,95	
Loyer de l'année 1892.......	260,25	
Entretien des collections.....	86,25	
Impression et illustrations du XVIIIe volume...........	2.171,45	
Dépenses d'administration, d'envoi de volumes et diverses	177,05	
Fouilles aux Fins-Renards...	100 »»	
	3.062,20	3.062,20
L'encaisse est au 1er janvier 1893 de.................		1.944,05

On y constate donc une diminution de 395,50 qui était prévue. Or, en observant ces comptes tenus avec la plus rigoureuse exactitude par notre zélé Trésorier, et en appréciant les termes de nos règlements, nous pouvons reconnaître que nos recettes ordinaires, représentées par les cotisations, l'intérêt des sommes placées et la vente des volumes s'élèvent à 1,800 fr. par an; que nos dépenses

d'ordre, loyer et autres peuvent être évaluées à 450 francs environ ; il reste donc une somme de 1,350 fr. que nous pouvons consacrer à l'impression du volume. Nous pouvons, en outre, espérer que, si quelque travail inattendu, quelque publication d'un intérêt et d'un prix inusité venait à s'imposer, le Ministère ne nous refuserait pas son concours qu'il nous a déjà plusieurs fois donné.

Mais nous nous devons à nous-mêmes de n'y faire appel que dans des circonstances vraiment exceptionnelles, suivant nos traditions. Sachons suffire à nos dépenses ordinaires avec nos propres ressources, ce sera pour la Société le meilleur gage de sécurité et de durée.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Par A. DES MÉLOIZES, Secrétaire

1892-1893

La variété des sujets traités dans les mémoires qui composent notre dix-neuvième volume est le meilleur témoignage du zèle déployé depuis un an par la Société dans les branches diverses des études locales d'archéologie et d'histoire.

Son activité s'est en outre manifestée par de nombreux rapports verbaux ou écrits qui ont provoqué les plus intéressantes discussions. Un certain nombre de ces communications se rapportaient à des travaux publiés ailleurs, ou étaient l'ébauche d'études destinées à nous revenir plus tard sous la forme de mémoires qui paraîtront dans quelqu'un de nos recueils ultérieurs. Toutes ont assuré à nos réunions ordinaires la plus constante animation en amenant des échanges d'opinions profitables

à chacun et la mise en commun, suivant les heureuses traditions de notre Compagnie, des lumières que les membres de la Société sont toujours empressés, dans une pensée de délicate confraternité, à mettre à la disposition les uns des autres.

M. l'abbé Beaufils a entrepris une monographie de sa paroisse et nous en a fait connaître les premiers chapitres, consacrés particulièrement à la question topographique et à l'examen minutieux des phénomènes géologiques qui ont présidé à la formation du territoire de La Guerche. En approchant du seuil de l'histoire notre collègue commence à rencontrer les épaves des plus primitives industries. Désormais les vestiges de l'homme vont aller se multipliant devant lui et nous suivrons avec intérêt la mise en œuvre patiente et consciencieuse des documents nombreux qu'il a réunis pour écrire une histoire complète du pays où s'exerce son ministère.

M. de Saint-Venant étudiait dans un de nos précédents volumes [1] la mise au jour d'une curieuse station néolithique à Jussy-Champagne. Il a cru devoir, à l'occasion de publications récentes, revenir sur ses constatations pour relever les caractères de frappante analogie qu'elles présentent avec celles du même genre faites dans des contrées fort éloignées de la nôtre. On lira plus loin les conclusions qu'il tire, au profit de l'archéologie générale, de la

1. *Mémoires*, XV[e] volume, p. 17 et suiv.

comparaison de ses découvertes avec celles toutes semblables qui ont été faites ailleurs.

Les deux notices suivantes sont dues à M. le comte Alphonse de la Guère qui nous donne la description de plusieurs objets gaulois acquis par lui au moment de leur découverte aux environs de Bourges, dans le courant des années dernières, et présente l'étude spéciale d'un fragment de grande ciste en bronze trouvé il y a soixante ans près de Saint-Eloi-de-Gy et conservé depuis dans sa famille. Cet objet, qui appartient à une époque bien définie, dont les vestiges dans le centre de la France, longtemps méconnus, apparaissent fréquents depuis que notre Société a appelé sur eux les observations, avait été signalé en quelques lignes dans la statistique des objets du premier âge du fer publiée par nous en 1890 [1] et méritait l'examen particulier que notre collègue en fait aujourd'hui.

S'il y a un intérêt évident à faire connaître les objets antiques de provenance locale qui existent dans les collections privées, il est tout aussi important d'appeler l'attention sur des pièces archéologiques qui, pour entrer dans les dépôts publics, n'en risquent pas moins de rester ignorées lorsqu'elles sont confondues avec tant d'autres sous les mentions nécessairement incomplètes d'un catalogue qui, dans tous les cas, ne peut noter les circonstances de leur

1. *Mémoires*, XVII[e] volume, p. 305 et suiv.

découverte. C'est pourquoi M. Mater, président de la Commission du Musée, nous donne avec des renseignements précis sur leur provenance les descriptions exactes de divers objets intéressants, gaulois et romains, en bronze, entrés récemment dans les collections à l'administration desquelles il consacre avec tant de succès son actif dévouement. Le crayon fin et consciencieux de M. de Goy, en reproduisant ces objets, permet d'en suivre utilement les descriptions.

Dans les collections de notre Société sont aussi entrés un certain nombre d'objets qui devront être décrits dans un de nos prochains volumes. Ils proviennent de fouilles entreprises par plusieurs de nos collègues au moyen d'une souscription à laquelle la Société des Antiquaires du Centre et la plupart de ses membres ont pris part. Il s'agissait d'effectuer des recherches au milieu du cimetière romain des *Fins-Renards*, dans le voisinage du boulevard de l'Arsenal, en les entourant du contrôle scientifique qui avait jusque-là manqué aux fouilles accidentelles, mais toujours très fructueuses, opérées sur cet emplacement et dont plusieurs de nos précédents volumes ont relaté les résultats [1]. Le produit de ces investigations méthodiques a été exposé dans une de nos réunions. On y a remarqué une grande quan-

1. *Mémoires*, X° volume, p. 33 à 78; XI° vol., p. 187 à 207; XIV° vol., p. 21 à 23; XVI° vol., p. 137 à 152.

tité de poteries funéraires des formes les plus diverses, des urnes en verre, une très élégante petite fiole de même matière, des vases en terre rouge lustrée portant des estampilles de potiers, quelques stèles malheureusement anépigraphes et quantité d'autres objets. Les collègues dévoués qui ont surveillé les fouilles ont pu observer intactes un assez grand nombre de sépultures par incinération et plusieurs inhumations et relever au moyen de croquis la disposition des vases qui contenaient, recouvraient et entouraient les cendres et les ossements. Ces constatations feront le sujet d'un rapport détaillé qui nous sera prochainement présenté.

C'est également du cimetière des *Fins-Renards*, mais à la suite de recherches fortuites, que proviennent huit stèles épigraphiques et deux têtes de statues d'un caractère très artistique qui sont entrées récemment par acquisition dans notre musée lapidaire. M. le président de Kersers les a étudiées dans un mémoire qui a été présenté il y a quelques semaines au 31[e] Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et qui sera imprimé dans notre vingtième volume.

Nous publions aujourd'hui un important travail de M. Vallois sur les *voies romaines d'Avaricum*. Notre très regretté collègue, dont je rappellerai plus loin les grands services en déplorant, au nom de tous, le vide qu'il a laissé dans nos rangs, a relevé patiem-

ment les traces de toutes les voies aboutissant à la capitale des Bituriges. Il a fixé avec tous les caractères d'une grande probabilité l'emplacement des différentes bornes milliaires et en discutant les distances portées sur les itinéraires a émis d'ingénieuses hypothèses sur la direction des voies aux abords d'Avaricum. On retrouvera dans cette étude le cachet habituel de consciencieuse et sagace observation dont tous les travaux de M. Vallois portent l'empreinte.

M. Gauchery nous a rendu compte de la découverte faite aux environs du Châtelet des restes d'un atelier romain pour la fabrication des meules en pierre. Parmi les nombreux débris qu'il a pu examiner et qu'il estime à plusieurs milliers, on rencontre beaucoup plus d'exemplaires de la meule conique (meta) que de sa portion concave (catillus). Les uns sont entièrement achevés, d'autres à une période plus ou moins avancée de fabrication. Plusieurs échantillons de ces instruments sont entrés au musée de Bourges.

Au mois de novembre dernier, M. le Préfet du Cher avisait notre Bureau que les travaux agricoles de la colonie du Val-d'Yèvre venaient de mettre au jour, entre Bois-Martin et la route de Nevers, trois fosses renfermant des ossements humains. La Société, pour répondre à l'appel que M. le Préfet a bien voulu lui faire, a délégué une Commission qui ten-

tera quelques fouilles avec l'obligeante assistance de M. le colonel Coville, directeur de la colonie. Les fosses sont creusées moitié dans la terre arable et moitié dans le tuf, à 0 m. 70 de profondeur sur 0 m. 80 de longueur et 0 m. 65 de large. Elles sont façonnées avec soin et leur cavité rectangulaire affecte une forme assez particulière, les arêtes inférieures en étant régulièrement arrondies. L'espacement assez considérable de ces fosses, que le hasard a seul fait découvrir, permet de croire qu'il peut en exister d'autres inviolées dans l'intervalle, dont l'examen procurerait sans doute quelques données sur l'âge demeuré absolument incertain de ces inhumations.

A diverses reprises M. O. Roger a fait profiter la Société de la riche collection de documents inédits qu'il possède sur la cathédrale de Bourges. Le chapitre qu'il en tire aujourd'hui et que nous publions est relatif à la rencontre au milieu du chœur, en 1856, lors des travaux de réfection du dallage, de deux sépultures dont l'une présente les caractères les plus énigmatiques. Les plans très précis qui accompagnent ce mémoire et la description minutieuse de ces tombes et de leur contenu permettront peut-être un jour, à l'aide de quelques renseignements encore ignorés que l'avenir peut fournir, de soulever un coin du voile qui cache un mystère actuellement inexplicable.

La Société a été vivement intéressée par la production à l'une de ses dernières séances d'une restitution complète en plan et élévation, due à M. Gauchery, du palais du duc Jean de Berry et de la Sainte-Chapelle de Bourges. Notre collègue en présentant les documents anciens qu'il a utilisés pour la reconstitution graphique de ces monuments, a fourni des explications assez précises pour ne laisser dans l'esprit de ses auditeurs aucun doute sur l'exactitude de ses conclusions et de la restitution qu'il propose. Cette étude, qui entrera dans un ouvrage considérable que M. Gauchery poursuit en collaboration avec le savant bibliothécaire de la Société des Arts décoratifs, M. de Champeaux, n'est pas destinée à paraître dans nos volumes, mais je devais la rappeler ici en raison de la communication qui nous en a été faite alors qu'elle était inédite.

Je dois pour le même motif une mention spéciale à la lecture qui nous a été faite par M. de Kersers d'un mémoire dont le développement est destiné à l'*Histoire statistique et monumentale du département du Cher* et qui, présenté à une de nos séances sous le titre de *Saint-Satur et Sancerre*, discute les opinions diverses émises touchant l'origine du Château-Gordon par les nombreux auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Notre savant Président démontre que Saint-Satur ni Sancerre ne remontent à l'époque

romaine. Ce qui est devenu le Château-Gordon fut d'abord établi dans le val de la Loire, là où les crues de ce fleuve en 1846 et 1856 et l'établissement du canal de jonction ont mis au jour des vestiges importants de constructions romaines. Si les nombreuses monnaies découvertes sur cet emplacement ne vont pas au-delà de Constantin II, c'est qu'il fut abandonné au VIe siècle, à la suite d'une crue ou d'une ruine pour une autre cause. Les habitants cherchant un refuge hors de l'atteinte des eaux fondèrent le *Castrum Gordonicum* qui a subsisté jusqu'au XIe siècle et a été remplacé alors par St-Satur. Quant à l'agglomération de Sancerre, l'absence de débris romains ne permet pas de la faire remonter à l'époque romaine. M. de Kersers prouve qu'elle n'existait pas au Ve siècle. Elle ne peut avoir ainsi qu'une origine récente, par conséquent féodale. Les Normands ont pu remarquer cette position à portée d'un fleuve et s'y établir au Xe siècle.

Cette dissertation emprunte, comme on voit, à l'archéologie la plupart de ses éléments de démonstration. Il en était de même, on ne l'a sans doute pas oublié, de la réponse faite dans notre précédent volume par M. de Kersers à M. de Brimont, auteur d'une savante monographie des seigneuries de Jussy-Champagne et de Quincampoix, publiée dans le XIVe volume des Mémoires de la Société; celui-ci émettant l'opinion que le château de Jussy fut construit

à la fin du XVIe siècle sur l'emplacement de l'ancien château de Quincampoix, le lieu dit aujourd'hui « les Vieux Châteaux de Quincampoix » n'étant autre que la « Motte de Remors » désignée dans les aveux. Pour M. de Kersers au contraire le château de Jussy fut bâti en place neuve, le lieu dit les Vieux Châteaux de Quincampoix est bien l'emplacement du château de ce nom et la Motte de Remors, abandonnée depuis longtemps lorsque Quincampoix fut élevé, a pu être nivelée par la main des hommes et ne pas laisser trace de son emplacement. M. de Brimont nous a présenté sur cette question une nouvelle note qui a été écoutée avec beaucoup d'intérêt. Sans répondre, à la vérité, aux arguments fort sérieux tirés par son collègue des enseignements que fournit l'archéologie, il s'appuie sur un certain nombre d'aveux et sur une étude topographique qui paraissent favorables à sa thèse.

Quoi qu'il en soit la Société a jugé qu'ayant déjà imprimé deux plaidoyers contradictoires sur un sujet dont l'importance n'est pas de premier ordre, elle devait se borner actuellement à donner acte à nos deux collègues du talent déployé par eux dans cette lutte courtoise. Elle a d'ailleurs ordonné le dépôt dans sa bibliothèque du mémoire de M. de Brimont afin que ceux qui voudront examiner cette question puissent l'étudier pièces en main.

On n'a pas oublié le mémoire, d'une lecture si

attachante, que publiait ici, il y a deux ans, M. le comte de Toulgoët sur les comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry. La notice du même auteur sur la famille de Ruilly, que nous imprimons cette année, nous ramène à la même période historique, qui offre un champ de recherches toujours fertile en révélations intéressantes pour le Berry. Un membre de la famille de Ruilly, Guillaume, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et l'un des favoris du duc de Berry, fonda dans l'église de Vierzon une chapelle qu'il dota d'ornements précieux, de joyaux et de reliquaires. M. de Toulgoët, au milieu d'autres pièces justificatives très importantes, nous donne le curieux inventaire de ces richesses.

Notre XIX[e] volume est complété par trois mémoires purement historiques. Le premier, dû à M. l'abbé Auguste Roche, est une sorte de monographie d'un manuscrit aujourd'hui perdu, autrefois conservé à l'abbaye de Saint-Laurent. C'était une copie très ancienne du martyrologe d'Usuard, dont le P. Labbe, en 1643, extrayant les articles qui concernaient les saints français, composa son hagiologe. M. l'abbé Roche, dans une discussion très serrée, établit l'âge du manuscrit et fixe ensuite les étapes qu'il parcourut avant d'arriver à Saint-Laurent, en analysant les additions faites au texte primitif d'Usuard pendant son séjour dans différents monastères, particulièrement dans le diocèse

de Bourges. Il relève en passant certaines erreurs dans les noms de plusieurs saints qui, défigurés par les copistes, ont donné naissance à des personnages imaginaires. Il publie enfin pour la première fois un procès-verbal de reconnaissance de reliques, qui renferme des renseignements du plus haut intérêt.

Le mémoire suivant a été présenté par M. C. de Boismarmin au congrès de la Sorbonne, en 1892. Il est relatif à la date de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, que notre collègue croit devoir fixer au 23 février 1429 et non au 6 mars, malgré l'opinion généralement admise. La solidité des arguments invoqués par M. de Boismarmin a été reconnue par les juges les plus compétents et il sera difficile au lecteur de n'être pas entraîné par la vraisemblance de ses déductions.

Enfin notre volume se termine par le récit que nous fait M. l'abbé Bournichon des événements qui eurent l'Hôpital-Général pour théâtre pendant la période révolutionnaire. L'auteur nous fait assister à la désorganisation successive de tous les services pendant les dix années où le soin des pauvres et des malades fut enlevé à la communauté des sœurs de Marie-Immaculée, dont l'ordre avait été fondé en 1657 en même temps que l'Hôpital et avec la mission spéciale d'en exercer le gouvernement intérieur. On sait que ces religieuses ne furent long-

temps connues de la population de Bourges que sous le nom de Sœurs de l'Hôpital.

M. l'abbé Guidault a fait en séance la communication suivante :

« Les archives départementales du Cher possè- « dent une pièce que le catalogue analyse comme « il suit :

« D. 377. — 6 août 1497. — Bail en latin sous le sceau « de l'officialité de Bourges par lequel Etienne Forest, maî- « tre de la Maladrerie, a accensé à Jean Gabard, Geoffroy « Boutillet et Antoine Audinet pour six ans une pièce de « terre contenant un demi mohée nommé le *Champ de* « *bataille*, joignant le chemin du petit Collangy...

« Cette dénomination de *Champ de bataille* s'est « conservée jusqu'à nos jours. Le terrain ainsi « désigné est à peu près à 300 mètres du village « d'Asnières entre le chemin de fer de Gien et la « petite route qui va de la gare de Bourges au vil- « lage.

« Il est probable qu'à cet endroit un combat a eu « lieu avant 1497.

« M. de Raynal (*Histoire du Berry*, II, 477) ra- « conte que lors du siège de Bourges par l'armée « de Charles VII, pendant la guerre des Armagnacs « et des Bourguignons, il y eut un engagement en- « tre une troupe de 300 hommes de l'armée des « Bourguignons et 500 hommes de celle des Arma- « gnacs, au nord de la ville, près d'un bois. Ne

« serait-ce pas cet engagement ou ce combat qui « aurait fait donner à ce champ la dénomination « sus-dite ? »

Presque tous les volumes jusqu'ici publiés par la Société des Antiquaires du Centre se terminaient par un *bulletin numismatique*. Les trouvailles de monnaies, médailles et sceaux ayant depuis un an fait presque complètement défaut, cette annexe habituelle de nos recueils manque au présent volume. Il n'y a à signaler dans cet ordre d'études que la présentation, faite par M. le comte Raymond de la Guère, d'une belle monnaie gauloise inédite, trouvée à Bourges dans l'ancien champ de foire, et la communication par M. de Kersers d'un sceau du XVIIe siècle des Capucins de Vierzon, dont la matrice est entrée depuis au musée de Bourges.

J'ai indiqué plus haut, en parlant des travaux relatifs aux antiquités romaines, que nos collections lapidaires se sont enrichies d'un certain nombre de stèles intéressantes. Elles se sont augmentées, en outre, de deux monuments épigraphiques, grâce à la générosité de deux de nos collègues :

L'un a été offert à la Société par M. Berry ; c'est une inscription qui se trouvait autrefois dans l'église Saint-Médard. La Thaumassière[1] en a publié une lecture incomplète qui, ainsi que M. Berry nous l'a

1. Livre III, chapitre XLIII.

fait remarquer en mettant la pierre elle-même sous nos yeux, doit être rétablie ainsi :

Le XXVe jour du moys de sep
tembre l'an. mil. cccc. iiij^{xx}.
et deux prudent homme Colin
Jehan bourgois et eschevin
de Bourges a délaissé à la
fabrice de céans deux escus
d'or de Rente sur quoy il a
fondé quatre unniversaires (*sic*) qui se di
ront la vigille S. Michel, le se
cond jour de l'an, landemain de quasimodo
landemain de S. Jehan batiste. priez pour luy

L'autre a été découvert par M. le comte Alphonse de la Guère dans les travaux de réparation d'une maison de la rue Jacques-Cœur qui lui appartient. On peut supposer qu'il provient de l'église Saint-Aoustrillet située dans le voisinage. Notre collègue a fourni à cette occasion la note suivante :

« L'inscription tumulaire que j'ai le plaisir d'of-
« frir à la Société des Antiquaires du Centre a été
« malheureusement brisée lorsqu'elle est entrée
« comme moellon dans la construction d'une che-
« minée, ce qui l'a privée de ses premières lignes,
« et elle a été, dans cette situation, victime d'un

« nouvel accident qui lui a fait perdre la majeure « partie de ses trois dernières lignes, ayant été per- « forée pour donner passage à un tuyau de poêle. « Malgré cet état de mutilation, elle présente encore « un certain intérêt puisqu'elle a gardé intact le « nom de Jeanne de Pérelle qui l'érigea à la mé- « moire de ses frères. Elle est, en outre, écrite en « un latin assez pur et même avec une prétention « évidente, malgré l'enflure du style et l'emploi de « certaines expressions un peu modernes, d'imiter « les tournures de la bonne époque classique.

« On en jugera par la transcription ci-après :

.. caput...
decus, ut statim finis, Nam ...mas Papias le-
ges nec scivit unquam, nec scire concupivit, conjugii
liberorumque expers. Quippe tota qua vixit vitam, asper-
rumis morborum confectus angoribus semper lecto
decubuit, quos tamen sapientia et inaudita vicit
dum vixit patientia. O crudeles dierum iras ! Sicci-
ne semel vivere, ut tam sœpe moriamur ? Tamen
ut eterna lex est, obiit tandem ortu prior, sed oc-
casu posterior fratribus, quos supervixit omnes.
Unicam tantum reliquit hæredem Joannem Perel-
leam, ah amantissimam sororem, quae nunc delectissimi
fratris desolata solatiis, dolore marcessit incredu-
bili. Quae ? ad fratrum memoriam quos amavit efflic-
tim, non sine magnis lachrumarum imbribus et sin-
gultientis pectoris insoltibus crebris fraternis
olim deliciis..... iis, hoc monumentum posuit.
Vix...... tractus ad sope
.... ante ambulone
.... per Christum.

« Nous avons peu de renseignements sur cette « famille de Perelle. Une Jeanne de Perelle paraît « en 1590 sur les registres paroissiaux de Notre- « Dame du Fourchaud comme marraine de Jeanne « de Pardieu, et de Saint-Aoustrillet comme mar- « raine de Jeanne Lejeune [1]. Elle est dite veuve « de feu honorable homme Augustin Jean Jaupitre « de son vivant enquesteur à Bourges. C'est elle « sans doute qui érigea le monument dont nous « nous occupons. Elle devait être fille de Jean de « Perelle, sieur de Coulon, élu maire de Bourges « en 1548, mort le 13 avril 1550 [2], et sœur, entre « autres, de Charles de Perelle, sieur de Colombs, « Le Platet, etc., nommé comme parrain en 1589 sur « les registres de baptême de Saint-Aoustrillet et « en 1595 sur ceux de Notre-Dame du Fourchaud ;

« Et de Edme de Perelle, docteur et doyen de « l'Université, parrain à Notre-Dame du Fourchaud « en 1617.

« Ce ne sont là que des conjectures, mais elles « me paraissent vraisemblables. Si elles sont exac- « tes le monument serait nécessairement postérieur « à la date de 1617, puisqu'il fut élevé alors que « tous les frères Perelle étaient morts. Les moulu- « res des deux pilastres qui accostent la plaque fu-

1. Renseignements puisés dans les manuscrits de P. Riffé dont je dois l'obligeante communication à M. le vicomte Ch. de Laugardière.

2. La Thaumassière, liv. III, chap. LXXX.

« néraire conviennent bien au commencement du « XVII[e] siècle et la forme des lettres de l'inscrip-« tion est celle des minuscules typographiques de « cette époque ».

Le musée lapidaire s'est enrichi d'une autre et très intéressante épave. Les sables du Cher avaient découvert près de Villefranche-sur-Cher, il y a quelques années, une barque monoxyle, qui avait été recueillie par M. Vallois et destinée par lui à figurer dans les collections de notre Société. Ses enfants réalisant cette intention, ont bien voulu s'en dessaisir en notre faveur et elle figure aujourd'hui au musée lapidaire.

Elle est à peu près identique à celle qui avait jadis été trouvée dans la même rivière, près de Saint-Florent; mais son meilleur état de conservation permet de mieux saisir sa forme et ses dimensions. C'est un chalan à fond plat relevé aux deux extrémités. La largeur est de 0 m. 65 au dehors, réduite aux extrémités à 0 m. 58. La longueur actuelle est de 6 m. 08. Une des extrémités doit avoir perdu 0 m. 35 et on peut admettre que sa longueur totale primitive fut de 6 m. 50. La partie relevée de chaque extrémité est longue de 0 m. 90. Le point où commence ce relèvement est marqué à l'intérieur par deux traverses réservées de 0 m. 18 de large. Le creux intérieur est large de 0 m. 52. L'épaisseur totale au point le mieux conservé du bord est de

0 m. 37, la profondeur intérieure de 0 m. 25, l'épaisseur du fond de 0 m. 10; mais ces mesures ne sauraient être qu'approximatives vu l'altération des bords.

Grâce à cette acquisition, la batellerie antique du Cher se trouve bien représentée au musée lapidaire par les deux barques que j'ai décrites tome XV, page 37, et par celle-ci. La rencontre de ces trois spécimens en une trentaine d'années permet de penser qu'un nombre considérable de débris analogues ont dû être enfouis dans les sables du Cher et même découverts depuis deux mille ans sans qu'on les ait signalés. Elle nous donne sur l'activité de la navigation fluviale et peut-être même sur le régime des eaux dans l'antiquité des indications précieuses.

Il me reste à remplir le douloureux devoir de payer le tribut de nos regrets à la mémoire des collègues que la mort nous a enlevés depuis la publication de mon précédent rapport.

Je faisais allusion il y a un instant à la perte si vivement sentie parmi nous de M. Georges Vallois. Il a succombé le 3 juin 1892 à l'âge de 66 ans, aux suites d'une maladie qui avait atteint depuis plusieurs années les sources de son activité physique, mais laissa intacte jusqu'à ses derniers jours l'exceptionnelle facilité de travail que notre regretté collègue mettait avec une véritable prodigalité au service de tout et de tous.

Entré dans la Société en 1876 au titre de membre titulaire, devenu membre fondateur en 1881, il exerça pendant onze ans, au grand profit de notre Compagnie, les fonctions de Secrétaire. Lorsque, en 1888, déjà gravement atteint de la maladie qui devait l'enlever quatre ans plus tard, il quitta Bourges pour se retirer dans sa terre de Valette, les regrets de ses collègues, qui tous étaient ses amis, furent unanimes. Mais nous ne l'avions pas perdu tout entier puisqu'il ne cessa jamais d'entretenir avec nous les relations d'une correspondance suivie et d'une collaboration effective dont chacun de nos volumes porte le témoignage.

La Société des Antiquaires du Centre gardera fidèlement le souvenir vivace de l'infatigable dévouement dont, pendant quinze ans, M. Vallois n'a cessé de lui donner des preuves.

Nous avons perdu encore, au moment même où paraissait notre précédent volume, un des membres les plus considérables de la Société, le doyen de ses associés libres, M. de Raynal. Les paroles les plus autorisées ont été dites sur l'ascendant du jurisconsulte, la dignité du magistrat, l'élégance du littérateur, la science de l'historien et je ne pourrais qu'affaiblir en le répétant l'éloge éloquent qui en a été fait ailleurs. Notre Société s'honore d'avoir publié dans ses mémoires trois études de l'éminent auteur de l'*Histoire du Berry:* un savant travail sur

l'*Économie d'un domaine féodal au XIII[e] siècle*, une notice d'un vif intérêt sur une *Ordonnance de police de la ville d'Issoudun en* 1578, et une discussion magistrale sur la question controversée de l'existence distincte en deux localités différentes de *Sancerre et Château-Gordon*.

Nous avons enfin à regretter la perte de quatre autres membres associés libres : M. l'abbé Voisin, le chercheur infatigable, le collectionneur passionné ; M. l'abbé Damourette, antiquaire érudit dont le nom restera attaché à côté de celui de M. l'abbé Lenoir à la restauration de la magnifique église de Fontgombault ; M. Jules Dardeau, président de la commission du musée d'Issoudun, toujours empressé à nous signaler les trouvailles qui venaient à sa connaissance ; M. Heurtault de Saint-Christophe, enfin, empêché par son éloignement de se mêler à nous, mais attaché à notre Société par des liens sympathiques qui remontent aux premières années de notre fondation.

Bourges, le 3 mai 1893.

FONDS DE CABANES

NÉOLITHIQUES

Par J. DE SAINT-VENANT

Il y a quatre ans, j'ai relaté la découverte faite chez M. P. de Bengy, à Jussy-Champagne (Cher), de curieuses aires artificielles rencontrées profondément dans le sol[1]. Elles étaient constituées, sur une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, par de la terre que des restes de foyers et des matières organiques décomposées coloraient en noir. On y a trouvé pêle-mêle des ossements d'animaux et des objets ouvrés en pierre, terre cuite, etc., sans que rien ait pu faire soupçonner la moindre trace de métal. Les principaux de ces objets recueillis étaient de nombreux bois de cerfs, dont plusieurs curieusement travaillés; une intéressante hache polie en roche dure étrangère au pays, des nucleus, éclats, percuteurs, molettes et grattoirs en silex; des lissoirs à poterie, de très nombreux morceaux de meules en grès, quarzites, etc.; des *fusaïoles* en terre cuite et surtout de très abondants tessons d'anciennes poteries. Ces dernières, fort variables comme forme, pâte, ou ornementation, rentraient dans deux types parfaitement tranchés :

1. *Station néolithique à Jussy-Champagne. Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XV, p. 12.

1° Des morceaux de vases assez grands en terre grossière, mal cuite, mal pétrie, mal lévigée, peu plastique, poreuse, contenant d'abondantes matières *dégraissantes* (grains de quartz, de calcaires, quelquefois de mica) avaient été certainement obtenues sans le secours du tour. Quelques morceaux étaient sommairement ornés de séries d'impressions faites avec le doigt ou l'ongle sur des *colombins* [1] ou sur les bords : cette poterie commune avait les caractères de la céramique la plus primitive.

2° Des morceaux de petits vases, minces, en terre plastique assez fine et dure, de couleur noire ou gris plombagine, bien lissés à la surface et ornés souvent de lignes gravées en creux à la pointe ou à la *gradine* [2], se montrèrent, en quantité relativement restreinte, mêlés aux autres.

Il m'a paru utile de rappeler sommairement tous ces détails, dont l'observation m'avait amené à voir dans cette trouvaille des vestiges d'habitation du temps de la pierre polie ou, selon une expression qui tend à devenir consacrée, *des fonds de cabanes* néolithiques, dont la principale, ovale ou en forme de 8, semblait correspondre à deux huttes circulaires accolées.

Les exemples de cette sorte étaient alors très rares, au moins en dehors de l'Italie : aussi j'ai constaté avec satisfaction que d'autres découvertes plus récentes, faites sur une grande échelle et fort analogues, avaient amené leurs auteurs aux mêmes conclusions.

1. Boudins de terre disposés annulairement comme un collier pour renforcer ou orner un vase.
2. Ebauchoir dentelé pour obtenir des stries parallèles.

Les plus importantes ont eu lieu en Belgique et leur historien, M. Marcel de Puydt, ayant eu connaissance de la découverte de Jussy, l'utilisa, la cita et voulut bien m'envoyer ses travaux qui ont paru dans les Bulletins de la Société d'Antropologie de Bruxelles de 1888 à 1892[1].

Ces découvertes ont porté sur trois points de la Hesbaye[2], peu éloignés entre eux et situés sur les territoires des deux communes contiguës de Latinnne et de Tourinne, arrondissement de Waremmes, province de Liège, à égale distance entre cette ville et Namur et non loin de la Méhaigne, affluent de la Meuse.

Ces trois centres d'habitations ont été baptisés par M. de Puydt : *Cité Cartuyvels*[3] (commune de Tourinne), *Cité Galand* (même commune) et *Cité Davin* (commune de Latinne).

1. Marcel de Puydt, *Communication sur les fouilles exécutées en 1888 dans la commune de Tourinne* (*Bull. de la Soc. anthr. de Bruxelles*, t. VII, p. 302).
Id. *Fouille dans une des stations préhistoriques de Tourinne.* (*loc. cit.*, t. VII, 1888-89).
Id. *Fouilles dans la station préhistorique de Latinne, dite Cité Davin* (*loc. cit.*, t. VIII, 27 mai 1889).
Id. *Un nouveau village préhistorique en Hesbaye* (*loc. cit.*, t. X, 31 mars 1890).
Id. *Observations sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye* (*loc. cit.*, t. X, 18 décembre 1891).

2. Hesbaye, vieille province, aujourd'hui en Belgique, qui faisait partie de l'ancienne principauté de Liège et s'étend sur la rive gauche de la Meuse depuis cette ville jusqu'à Huy ; elle renferme les villes, célèbres à des titres divers, de Liège, Tongres, Héristal, Landen... C'est le berceau des Carlovingiens.

3. Ce nom est celui de la famille qui possède l'emplacement de la découverte ; ceux de Davin et de Galand sont les noms des inventeurs des autres trouvailles, MM. Davin-Rigot et Galand.

Ce nom de *cité*, peut-être un peu pompeux, désigne des groupes d'anciennes demeures partiellement souterraines.

Dans chacun d'eux on a trouvé, sous une couche de terre végétale de 0 m. 20 à 0 m. 25 de puissance et à des profondeurs atteignant jusqu'à 1 m. 50, une série de couches formées par des accumulations de charbon, de cendres, d'argile brûlée ou cuite [1] et des débris de matières organiques, avec de très nombreux restes d'une vieille industrie humaine : abondants silex taillés, mais *jamais polis*, consistant en éclats, nucleus, percuteurs, broyeurs et surtout de très nombreuses meules fixes et à main ; on a rencontré également des herminettes, hachettes, ciseaux et lissoirs *polis*, mais en roches variées autres que le silex, principalement en phtanite et schistes ; des fusaïoles en terre cuite avec de fort nombreux débris de poterie ancienne, d'ordinaire très ornée de dessins géométriques disposés avec un certain sentiment artistique. A peu près

1. En Bulgarie on a trouvé des restes de cabanes en partie souterraines, dont les hypogées avaient les parois durcies au feu, sans doute dans le but de les rendre à la fois plus solides et plus étanches. (M. DE PUYDT, *loc. cit.*)

Je rappellerai qu'en Berry, à Prunay, commune de Morthomiers, des fouilles exécutées en 1881 aux frais de la Société des Antiquaires du Centre, ont fait découvrir un souterrain composé de trois chambres communiquant entre elles. Deux de ces chambres, de forme circulaire, à voûtes hémisphériques, avaient leurs parois constituées en terre argileuse et durcies par l'action du feu au point d'avoir pris la dureté de la brique. (Cf. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. X. *Fouilles de Morthomiers*, par A. DES MÉLOIZES, p. 23.)

On a constaté ailleurs l'emploi de la chaleur pour consolider des murs, comme pour les remparts des célèbres forts calcinés ou vitrifiés décrits par plusieurs auteurs et tout récemment encore, avec grands détails, pour la Lorraine, par M. Barthélémy.

partout aussi on a récolté des morceaux de minerais de fer qui fournissent au grattage une poudre colorée : aussi la plupart des échantillons recueillis présentent des surfaces planes et des traces d'usure, sans doute parce qu'on en a tiré de la couleur propre au tatouage [1] ; dans plusieurs fosses on a même trouvé de la sanguine.

Le morceau du minerai de fer raclé sur une face, trouvé à Jussy, est donc certainement un souvenir de la coquetterie *préhistorique* en Berry.

Une autre analogie entre les mobiliers des fonds de cabane du Berry et de la Belgique est plus frappante encore. Les récoltes ont fourni dans les deux pays les deux mêmes types bien tranchés de poterie : l'une faite sans l'aide du tour, grossière, épaisse, friable, poreuse, terne, colorée en noir, au moins intérieurement dans

1. On a fréquemment eu des preuves de l'emploi de peintures aux âges de la pierre, même à l'époque paléolithique. Des cavernes solutréennes et magdaléniennes ont fourni des morceaux de peroxyde de fer, ou limonite, avec des plans unis intentionnellement et des espèces de petits mortiers contenant la couleur broyée. — Dans les grottes des Baoussé-Roussés, dites improprement de Menton, et qui sont de l'époque de Solutré, MM. Rivière et Issel ont même trouvé des squelettes saupoudrés de fer oligiste pulvérisé et des os humains colorés en rouge. (Mat. 1884, p. 179.)

Sur le territoire d'Agnani, à Spurgola, M. Pigorini a découvert un crâne néolithique dont la face était peinte aussi en rouge.

La couleur servait évidemment aussi à d'autres usages.

On connaît ces singuliers galets ramassés par M. Piette dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège) qui présentaient des dessins courants peints en rouge. Bien que malheureusement ces découvertes tardent tant à voir le jour, on a pu les apprécier à l'Exposition universelle de 1889.

la pâte [1] ; l'autre, qui lui est *intimement mêlée*, (bien que la possibilité d'un tel mélange ait été niée jusqu'ici par d'éminents savants), est toute différente. Elle est en effet assez fine et dure, mince, noire lustrée par lissage au moyen d'un corps dur, et appartenait à des vases petits et plus coquets de forme, obtenus avec l'aide du tour.

Il est probable, comme j'en ai fait la remarque pour Jussy, que « ces poteries petites et de luxe ont été « importées par la voie du commerce de contrées plus « civilisées » [2] et que les grossières, franchement néolithiques, ont été fabriquées sur place avec l'argile impure et peu plastique du pays. M. de Puydt croit cette dernière remarque vraie aussi pour son pays.

La ressemblance est grande, on le voit, entre les trouvailles faites dans les deux contrées si éloignées l'une de l'autre ; elles semblent indiquer des mœurs si

1. La coloration noire, à peu près constante, au moins à l'intérieur de la pâte, dans les plus primitives poteries, tient d'abord à l'impureté de la matière employée pouvant contenir de l'humus et autres matières organiques que carbonise ultérieurement la chaleur ; la fumée et la suie dans la cuisson à l'air libre devaient produire aussi ce résultat, en raison de la grande porosité de la terre. Mais c'est surtout à l'usage que, par suite de cette porosité, les corps gras alimentaires pénétraient dans l'intérieur, et, décomposés par la chaleur de la cuisson, y laissaient leur carbone.

Généralement l'action du feu destiné à cuire les aliments, brûlait ce carbone dans les parties de la surface accessibles à l'air, ce qui explique que beaucoup de vases restés noirs à l'intérieur de la pâte, sont à leur surface rouges, bruns, jaunes ou gris suivant l'intensité de la chaleur et la richesse de la terre en oxydes métalliques.

2. *Découverte d'objets préhistoriques dans le Cher.* (*Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XVI, p. 11.)

identiques, qu'on se demande si elles ne proviennent pas des mêmes populations : mêmes instruments ouvrés et non polis en silex ; présence d'armes et outils polis en roches étrangères, sans nul doute importés tout finis de contrées parfois très éloignées [1], minerais de fer en partie usés pour en obtenir de la poudre à teinture ; très nombreuses meules ; fusaïoles et pôteries de deux types très distincts, dont le rapprochement semble constituer un anachronisme ; même orientation, à peu près mêmes dispositions, mêmes dimensions et mêmes formes pour ces parties souterraines d'anciennes demeures.

Mais ce qu'a livré la station de Jussy pour intéresser notre province et aussi l'archéologie en général en fournissant à la fois un jalon et des éléments de comparaisons, est bien modeste, il faut le reconnaître, relativement aux importantes découvertes de la Belgique, où on a fouillé vingt fonds groupés dans la cité Cartuyvels et trente-trois, sur moins de un hectare, dans la cité Galand !

Au moins, pour deux des trois groupes étudiés, on remarqua une certaine régularité dans la disposition des fosses, échelonnées par séries en lignes droites du nord au sud et celles qui sont oblongues ayant leurs grands axes dans la même direction.

Les couches archéologiques se rencontrent à des profondeurs variant de 0 m. 60 à 1 m. 30 (2 m. 10 même pour un seul exemple) et sont généralement

1. On n'a signalé nulle part de ces polissoirs à pierre avec rainures en gouttière et cuvettes polies si caractérisés qu'on rencontre à la surface du sol dans beaucoup de pays.

rondes ou ovales. Quelques-unes ont la forme d'un 8, comme la principale de Jussy, et l'étranglement en est fermé par un bourrelet de terre naturelle réservée pour former une cloison entre deux huttes accolées.

La cité Cartuyvels montre partout, dans ses fosses artificielles, deux fonds superposés et séparées par une couche de terre rapportée de 0 m. 50 de puissance, dénuée de reliques et de traces de foyers : preuve d'habitation à deux époques assez distantes par des hommes ayant le même genre d'existence.

A la suite de M. de Puydt, on appréciera tout l'intérêt inhérent à ces études qui permettent d'assister comme à la vie intime des mystérieuses populations primitives dont déjà un coin du voile qui nous cache leurs mœurs a été soulevé par les découvertes des palafittes; les palafittes ne sont du reste elles-mêmes que de véritables fonds de cabanes lacustres effondrés.

Les autres reliques de ces lointaines époques, dites de la pierre, sont trop souvent disséminées sur la surface du sol et sans cesse bouleversées ou remaniées : aussi de longs siècles peuvent séparer les dates où deux objets rencontrés gisants côte à côte ont été créés et utilisés par l'homme. Les dolmens, les cavernes elles-mêmes, qui devraient nous conserver intactes et complètes des séries d'objets synchroniques, ont été trop souvent violés pour des motifs divers et leurs richesses stratigraphiquement accumulées sont maintenant confondues dans un véritable cahos ! Aussi ces fonds de cabanes, placés hors de l'atteinte des instruments aratoires et dont souvent aucun indice sur le sol ne trahit

la présence, ont une importance qui n'échappera à personne.

On peut inférer de la très grande abondance des grossières meules, ancêtres bien informes de nos moulins, qui se sont rencontrées absolument dans tous les fonds, que la farine devait probablement jouer un grand rôle dans l'alimentation de ces populations, sans doute déjà adonnées à l'agriculture[1].

Elles connaissaient vraisemblablement aussi les vêtements tissés, si, comme on s'accorde généralement à le croire, ces gros sphéroïdes aplatis et percés, qu'on appelle *fusaïoles* [2] et qui ne pouvaient servir de

1. On a vu que plusieurs de ces outils servaient sûrement à broyer des couleurs, mais ce sont les plus petits et les moins nombreux de beaucoup qui seuls portent des traces de cet usage.

Dans les stations lacustres, même celles franchement néolithiques, on a pêché des grains de céréale conservés par le milieu antiseptique où ils étaient enfouis, et on y a trouvé aussi des meules en pierre. Les meules, il est vrai, avant de procurer de la farine grossière, ont pu être employées à concasser des fruits durs et des noyaux.

2 Pourtant certains préhistoriciens pensent que ces fusaïoles, compagnes ordinaires de la poterie primitive, et qu'on trouve à peu près constamment dans toutes les stations néolithiques, ont pu être appliquées sur les vêtements pour en fixer les plis par l'action de leur poids. M. Zannoni a remarqué que dans des sépultures italiennes elles se trouvent auprès des parties du squelette où elles devaient justement se rencontrer dans cette hypothèse, qui tire de cette observation une grande vraisemblance. (A. ZANNONI, *Gliscavi della certosa di Bologna. In Materiaux* 1881, XVIe volume, page 132.)

Ne servaient-elles pas ici plutôt de boutons ? Quoi qu'il en soit de leur usage réel, on voit qu'elles impliquent toujours l'idée de vêtements. Du reste dans les palafittes on a rencontré simultanément des fusaïoles et des restes de vêtements tissés qu'a conservés la vertu stérilisante de la tourbe.

On ne trouve pas de fusaïoles dans les stations paléolithiques pures, dont les habitants ne devaient connaître que les vêtements de peaux de bêtes, ou peut-être en écorces, comme certaines populations sauvages nous en ont fourni de nombreux exemples.

grains de colliers en raison de leurs dimensions, étaient des pesons ou volants de fuseaux, seules épaves des appareils de filage et de tissage dont la matière ait pu défier les injures des siècles.

Il est d'autres exemples de semblables fonds de cabanes retrouvés et je crois bien faire en terminant d'en citer les principales découvertes, en laissant de côté les *Terramares* de l'Émilie, qui rappellent plutôt les habitations lacustres et ne semblent pas contemporaines des antiquités qui nous occupent ici, mais plus récentes. Ces trouvailles sont assez rares jusqu'ici, peut-être par ce fait qu'elles attirent peu l'attention; mais il faut considérer aussi que les fonds qui ont été peu profondément enfouis dans le sol ont été détruits ultérieurement par les exigences des civilisations et les autres sont tellement bien cachés que le hasard seul peut les faire découvrir.

En 1871, le docteur Concezio Rosa fit les premières découvertes de cette nature dans la vallée de Vibrata, en Italie[1].

Sur la colline de Belvédère, un fond lui fournit trois haches polies, non en silex, avec de nombreux autres outils de pierre, et *deux catégories de poteries inégalement soignées*, mêlés à des ossements d'animaux, surtout de ruminants. — Il trouva ailleurs plusieurs traces d'anciens villages semblables.

En 1872, MM. L. et H. de Morgan découvrirent au Campigny, près Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure),

1. *Ricerche di Archeologio prehistorico nella valle della Vibrata* (province de Terramo. Abruzzes) Firenze, 1871.

les restes analogues d'une véritable bourgade de l'âge de la pierre, tout à fait du début du néolithique, occupant près de 20 hectares : les fonds, situés à une profondeur de 1 à 2 mètres, étaient riches en objets attestant une habitation prolongée; on n'y trouva pas de haches polies, du moins à ma connaissance.

De 1873 à 1876, le professeur Gaëtano Chiérici, directeur du musée de Reggio, découvrit dans la vallée du Pô cinq groupes de cabanes analogues, présentant toujours les mêmes caractères, qu'il décrivit en grand détail[1]. Le plus important est celui de Razza de Campeggine, le dernier étudié, qui montra un grand nombre d'aires de huttes, à 1 m. 30 de profondeur en moyenne, de formes circulaires ou ovales, et dans ce dernier cas le grand diamètre orienté N.-S. : l'une d'elles avait la forme d'un 8, et n'était, là encore, que l'association de deux rondes communiquant par une ouverture taillée dans une languette de terre naturelle restée intacte entre elles. Il signale même un groupe de quatre cabanes rayonnant autour d'une centrale. Les fragments de meules se montrèrent partout des plus nombreux, les haches polies étaient en jadeite, néphrite, serpentine, mais pas en silex; enfin de nombreux tessons de poteries et outils de pierre se trouvèrent mêlés aux restes des foyers. Parmi les poteries, les unes étaient grossières, irrégulières, non lissées, d'autres minces, polies au lissoir et recouvertes d'une très légère couche argileuse fine et

1. Voir un résumé fait par M. Pompeio Castelfranco dans la *Revue d'Anthropologie*, (1887, p 182). — M. de Mortillet, (*Le Préhistorique*, p. 489, édition de 1883), cite aussi plusieurs de ces découvertes, mais avec trop peu de détails.

bien lavée, vrai lustre. Cette poterie est toute différente de celle des Terramares, si nombreux aussi dans le nord de l'Italie, et tout semble prouver son antériorité sur cette dernière. — Il a été découvert d'autres traces de cabanes dans les provinces de Brescia, Mantoue, dans la Capitanate, etc. — On a encore depuis, en 1884, constaté des groupes des mêmes types dans la province d'Imola, toujours avec des mobiliers analogues et disposés de même.

En 1876, au congrès de Budapest (8e session) on a signalé dans la Basse-Autriche des fosses tronconiques remplies de tessons de poterie, d'os taillés et d'outils ouvrés en pierre semblant toujours rentrer dans la même catégorie.

On en a rencontré récemment d'autres en Belgique, dans les célèbres ateliers préhistoriques de fabrication de Spiennes[1]. Quoique tout le voisinage soit plein d'outils de pierre polie, on n'en trouve aucun dans ces fonds eux-mêmes, au moins en roches locales.

Enfin M. A. de Mortillet a décrit des groupes de fosses circulaires de 2 à 3 mètres de large rencontrées à Cormeilles, (Seine-et-Oise), disposées suivant des lignes droites dirigées nord-sud et contenant toujours les mêmes natures d'objets disposés de la même manière[2].

1. *Les ateliers préhistoriques de Spiennes*, par L. de Pauw et E. Van-Overlop, (*Bull. Soc. Anthr. Bruxelles*, t. XVIII, 1889-90, et journal *l'Anthropologie*, t. II, p. 627.)

2. *Compte-rendu d'une visite à Cormeilles-en-Parisis.* — *Bulletin de la Soc. d'Antrop. de Paris*, — 17 juillet 1890. — T. I, ive série.

Toutes ces découvertes, faites dans des contrées aussi distantes, présentent donc des analogies bien marquées; partout elles ont montré à une certaine profondeur sous le sol des aires battues bien nettes et d'une épaisseur variant de 0 m. 20 à plus de 1 mètre, noircies par des restes de foyers et des matières organiques décomposées, contenant, à l'exclusion de toute trace de métal, des objets ouvrés toujours des mêmes types. Os et bois d'animaux d'espèces encore existantes, souvent travaillés pour fournir des instruments ; outils de silex taillés, jamais polis ; objets et armes polis en roches variées, autres que le silex ; matières colorantes ; très nombreux débris de meules et de poterie primitive, ordinairement de deux types fort inégaux comme perfection, s'y rencontraient pêle-mêle : en plusieurs groupes on a recueilli des restes d'animaux domestiques ou susceptibles de domestication, mais, en d'autres, seulement des ossements d'animaux d'espèces n'ayant jamais été domestiquées [1], ce qui amène à supposer qu'alors l'homme était encore surtout chasseur.

Dans la plupart de ces gisements on a remarqué une réelle différence entre les objets d'industrie qu'ils ont fournis et ceux qu'on rencontrait dans le voisinage hors du dépôt [2] et cela jusque dans les terres mêmes

1. A Jussy les os recueillis semblent appartenir à peu près exclusivement à des cerfs ; les bois de cet animal étaient fort abondants et constituaient à peu près seuls le contenu d'un magasin ou d'une cachette dans le proche voisinage de la hutte principale.

2. A Jussy on n'a rencontré de haches polies en silex qu'à la surface du sol dans les environs.

qui sont arrivées à combler les cavités : ces derniers objets, d'aspect plus récent, consistent entres autres en haches de silex polies, pointes de flèche à ailerons et pédoncules, etc., du milieu ou de la fin de la période néolithique.

Actuellement on tente d'établir des subdivisions dans cette période ; la plus ancienne, appelée parfois *Campignienne*, comblerait en partie, au moins industriellement, le fameux *hiatus*[1] séparant les temps quaternaires

1. Pour les palethnologues l'*hiatus* est la séparation entre la fin des temps quaternaires et les temps actuels. Il y a une grande lacune. un véritable *abîme*, selon l'expression de J. Evans, à tous points de vue entre les deux périodes, séparées, il semble, par une longue durée. Ce n'est plus la transition lente constatée entre deux époques consécutives, entre deux civilisations, graduellement unies, mais une substitution radicale d'une civilisation relativement supérieure qui semble avoir envahi de toutes pièces la précédente moins avancée.

Le climat change alors en devenant plus uniforme et plus chaud, entraînant comme corollaire la disparition complète et définitive du mammouth, de l'hyène des cavernes, des grands félins et l'émigration dans le nord ou aux grandes altitudes, également plus froides, du renne, du saïga, du glouton, du bouquetin, etc. Une partie des animaux, sauvages jusque là, est domestiquée, et depuis on ne constate la disparition complète d'aucune espèce. (Si on en excepte l'*Urus* disparu au moyen-âge certainement par le fait de l'homme, comme ne tarderaient pas sans doute à disparaître les derniers représentants de l'*aurochs* ou bison d'Europe, s'ils n'étaient l'objet de mesures protectrices en Lithuanie). Les hommes, cessant d'être nomades, semblent se fixer ; l'agriculture et la poterie sont créées ou au moins importées dans nos régions, comme aussi les instruments en pierre polie, et le rite de l'ensevelissement des morts apparaît. Parallèlement à ces immenses progrès, les types humains se modifient et les manifestations artistiques, graduellement progressives jusque-là et arrivées à un degré de perfection qui nous étonne à la fin des temps géologiques, disparaissent brusquement à peu près complètement.

Il y a donc là en contact, au moins apparent, des mœurs et des industries sans intermédiaires, sans liens communs, comme si

des temps modernes : les célèbres Kjœkkenmoddings de Scandinavie datent de ce début.

Peut-être serait-il logique de classer, à côté de ces derniers, les vestiges de demeures dont il a été longuement question ici et qui semblent partout présenter un réel caractère de synchronisme ou au moins attester un même degré dans l'évolution civilisatrice de populations ayant sans doute de la parenté.

L'absence ordinaire de haches polies fabriquées avec les roches communes du pays, le manque d'instruments finement travaillés tels que les jolies pointes de flèches à barbelures qui s'imposent à notre admiration et, jusqu'à un certain point, la nature de la faune sembleraient en effet militer en faveur d'un classement au début de la période. Le seul obstacle, du moins apparent, à cette conclusion réside dans la nature de la poterie qui semble rappeler des dates plus récentes.

La plus grossière a bien la pâte et les formes des produits en terre cuite les plus primitifs ; et quant aux ornements, si abondants en Belgique surtout, qui la décorent, ils ne s'opposeraient pas à sa collocation au

une invasion s'était produite absorbant une race autochtone, ainsi que cela s'est produit à l'arrivée des Européens dans le Nouveau-Monde.

On croit assister à une révolution complète aux multiples points de vue physique, industriel, naturel et social, comme le remarque de Mortillet. Il faut reconnaître pourtant que cet hiatus *doit être* moins dans la réalité des choses, que dans nos connaissances, au moins au point de vue industriel. — Plusieurs préhistoriens, comme M. Piette dans ses fouilles du Mas d'Azil, pensent avoir trouvé en effet des couches stratifiées qui archéologiquement et industriellement relieraient les deux âges de la pierre. (Cf. Congrès Universel d'Anthrop. et d'Archéol. préhistorique de Paris en 1889.)

début de l'art céramique, puisque MM. Siret ont nettement prouvé qu'à Almeria en Espagne, les poteries les plus ornées étaient les plus anciennes[1].

L'objection tirée de la présence de la poterie plus fine et bien plus perfectionnée, pour être plus spécieuse, n'en est pas moins réfutable, puisque tout semble prouver qu'elle était un objet d'importation. Quand on a étudié ces époques, même les plus anciennes, on est surpris de constater l'étendue des relations qui existaient alors entre les peuples. Des cavernes ont fourni nombre de coquilles, fossiles ou non, qu'on sait n'avoir pu être apportées que de contrées fort éloignées, et souvent même on a pu préciser ces lieux d'origine : sans sortir

1. Pour surprenante que puisse paraître, de prime abord, cette observation, elle n'est pas paradoxale et ce ne serait pas la première fois qu'on verrait dans l'histoire de l'art des alternatives de progression et de décadence. On sait en effet quel recul s'est produit dans la perfection du travail de la pierre à la fin du paléolithique et on n'ignore pas non plus que l'art de la gravure et de la sculpture, après avoir atteint son plus grand degré de développement à la même époque, tomba brusquement dès l'aube des temps néolithiques. Depuis cette époque on ne voit plus que de très rares essais, et des plus grossiers, pour la représentation des êtres animés, art qui avait atteint auparavant une telle perfection, qu'on a pu restituer avec ces œuvres des animaux d'espèces disparues dont on ne connaissait que la charpente osseuse, comme le mammouth : pour ce dernier des découvertes d'individus conservés entiers par la glace ont confirmé la parfaite exactitude des dessins. Il faut franchir les longues périodes de la pierre polie et du bronze pour voir surgir à nouveau, parallèlement à la première apparition du fer dans l'industrie, des dessins non plus d'ornements géométriques simples, mais des essais de représentations d'hommes ou d'animaux, et encore étaient-ils loin de valoir les œuvres des sauvages troglodites de l'époque si ancienne de la Madeleine !

N'est-ce pas aussi en pleine période historique qu'un pareil recul s'est produit à la chute de l'empire d'Occident, après les invasions barbares ?

de notre sujet, c'est ainsi qu'on a trouvé dans un des fonds de cabane de l'Italie, dont il a été question, un morceau poli d'une écaille d'huître perlière qui n'a jamais existé que dans l'océan indien. On sait aussi combien dans nos régions occidentales on rencontre de ces belles haches polies en roches dont on ne connaît de gisements qu'en Asie ; est-il plus difficile d'admettre qu'il y avait aussi importation de petites poteries fines des contrées orientales où la céramique, le fait ne fait plus de doute, était en avance de bien des siècles sur celle de l'Occident ?

Si les deux types de poteries simultanément rencontrées étaient moins tranchés comme formes, dimensions, fabrication et matière, si, en un mot, il y avait des intermédiaires, alors seulement cette explication serait sans valeur.

Il est certain aussi que les haches polies que ces gisements ont fournies n'étaient pas de fabrication locale et que, pour la plupart au moins, elles ont dû être importées elles-mêmes de contrées plus civilisées en même temps que la poterie fine.

Cette question des fonds de cabane et de leur âge relatif, jusqu'ici assez peu étudiée, n'a certes pas dit son dernier mot : quand on aura fouillé jusqu'à épuisement toutes les autres stations néolithiques, on mettra vraisemblablement encore pendant longtemps au jour de semblables reliques du passé qui dorment sous le sol que nous foulons, sans que rien en trahisse la présence.

Ces découvertes récentes n'en ont pas moins jeté beaucoup de lumière sur une nature d'antiquités qui intéressent le Berry, et elles ont permis de risquer

quelques conclusions moins nuageuses que celles qu'eût autorisé à émettre la seule étude des vestiges, bien caractérisés mais peu importants, que notre contrée a livrés à nos recherches.

On a signalé encore d'autres antiquités assez analogues[1], par exemple dans de vieilles enceintes fortifiées, de la période de la pierre polie, comme M. Ernest Perraud, au camp de Chassay, et il y a des motifs pour les classer aussi au commencement de la période néolithique ; on en peut conclure que les fonds étudiés remontent au moins à l'âge de la pierre. On ne doit donc pas généraliser et croire, avec bien des historiens et des archéologues, que les anciennes huttes gauloises ou germaines étaient souterraines[2], au moins

1. Des auteurs ont fait rentrer dans la même catégorie, quant à la destination, les *Mardelles* ou trous plus ou moins coniques qui se rencontrent en bien des pays et ont intrigué fortement nombre d'archéologues depuis deux siècles. Roget de Belloguet et bien d'autres ont cru y voir des fonds de cabanes gauloises. M. Guillard a combattu cette dernière explication, au moins quant à la date qui leur est attribuée, et a démontré qu'en raison de leur grande dimension, la plupart ne pouvaient être recouvertes d'un toit : il les croit préhistoriques et plusieurs auraient fourni aux fouilles des objets et foyers très anciens. Il ne cherche même pas à expliquer ce que sont devenus les milliers de mètres cubes de terre qu'on aurait extraits de nombre d'entre elles, si comme l'auteur et d'autres le croient, leur origine était artificielle. Je n'ai pas cité ici ces mardelles parce que ma conviction intime est qu'elles sont de formation naturelle et n'ont pu qu'accidentellement être empruntées par des populations pour s'y abriter.

2. Il n'y a guère comme texte ancien à invoquer qu'un célèbre passage de Tacite, parlant des mœurs des Germains : « *Solent et* SUBTERRANEOS SPECUS APERIRE, *eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus.* » (Germanie, § XVI.)

Ce passage ne fait aucune allusion à des demeures mi-partie souterraines ; il signifie simplement que les Germains creusaient

partiellement : mais celles qui offrent cette disposition sont les seules qui, en raison de cette situation caractéristique, aient pu échapper au viol ou à la destruction.

Elles n'ont dû constituer qu'une exception et il est probable que généralement les anciennes demeures étaient assises sur le sol même, ce qui expliquerait leur complète disparition.

Nous n'avons, il faut l'avouer, que d'assez rares données historiques ou archéologiques sur les antiques habitations en général qui, pour bien des peuples, consistaient sans doute en simples tentes comme chez les nomades pasteurs actuels. Les auteurs anciens, Pythéas le premier, qui, au IVe siècle avant notre ère, parle des habitations des Bretons, puis Vitruve, Strabon, César, décrivent d'anciennes demeures ou parlent incidemment de quelques-uns de leurs détails, mais aucun ne fait allusion à des parties souterraines. Les plus ancien-

d'ordinaire des demeures souterraines pour s'y cacher à l'abri eux et leurs provisions ou pour s'y réfugier l'hiver.

M. Guillard discute ces questions d'une manière détaillée et probante, ainsi qu'un passage de Florus (Liv. II, § III) qui ne fait aucune allusion, quoiqu'on en ait pu dire, à des habitations souterraines pour les Gaulois et les Ligures. (GUILLARD, *Congrès Archéologique de France*, XLe vol. Châteauroux 1873, p. 157.)

Le Docteur Pineau a découvert sur le territoire de la commune de Saint-Ambroix, aux Peluées, et décrit ici-même, en 1869, une chambre souterraine, cavité circulaire, artificiellement creusée dans la roche calcaire, de 3 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur, avec une voûte en forme de four, percée d'une cheminée au sommet. L'intérieur, auquel on accédait par un plan incliné, avait son fond en partie rempli de traces de foyers, avec des ossements d'animaux d'espèces encore vivantes et des débris de poteries grossières, dont on regrette qu'il n'ait pas été donné de description. Un fragment de meule grossière en granite s'est rencontré au milieu de ces restes. (*Mém. Ant. du Centre*, t. III, p. 1.)

nes représentations d'habitations que nous ayons pour notre Occident sont de curieuses pièces de la vieille céramique étrusque. Elles sont l'image de huttes en forme de pavillons à toits coniques, et fournissent d'intéressants détails sur leur mode de construction. Or rien n'indique qu'elles aient dû recouvrir de ces excavations, signalées plus haut, qu'on a rencontrées dans les mêmes contrées de l'Italie.

On peut en dire autant des cabanes germaines représentées sur la colonne Antonine, qui ont à peu près la même forme que la célèbre hutte gauloise figurée en bas-relief sur le socle de la statue de Melpomène au Louvre.

Les découvertes relatées dans cette étude sembleraient faire croire que l'usage des cabanes mipartie souterraines n'a dû être la règle que pendant une même période de l'histoire de l'humanité, au moins dans notre Occident. Elles présentent assez d'homogénéité et de restes caractéristiques pour qu'on puisse, dans l'état actuel de nos connaissances, avancer sans trop de témérité que bien des motifs attestent leur grande ancienneté. Elles pourraient presque dater en effet de l'aurore des temps dits *actuels* et auraient alors à peu près succédé aux grottes de la sauvage mais brillante époque de la Madeleine, dernière phase de l'évolution industrielle aux temps quaternaires.

NOTES

SUR DIVERS OBJETS GAULOIS

TROUVÉS AUX ENVIRONS DE BOURGES

1873 - 1888

Par le Comte Alphonse DE LA GUÈRE

L'importance accordée depuis quelques années à l'étude de la civilisation gauloise et tout particulièrement de celle du centre de la Gaule, à l'âge du bronze et à la première époque du fer, nous engage à donner la description de quelques objets de cette période, trouvés aux environs de Bourges et restés jusqu'ici complètement inédits.

I. — AGE DU BRONZE

Hache d'Aubigny : 1. — *Une hache en bronze* à talon rectangulaire, à rebords droits de 0 m. 16 de long et de 0 m. 05 de large au tranchant. La nervure médiane n'est indiquée qu'auprès du talon et est du genre de celle de la fonderie de Vernaison (Rhône) et de Châtillon (Savoie). Elle appartient au type M du projet de classification de la *Revue archéologique* (année 1889). (Chantre pl. XXXIV et LXII). — Elle peut être rappro-

chée des haches trouvées en 1885 á La Chaussée, près de Dun-le-Roi [1].

M. J. Evans donne plusieurs palstaves de ce genre, (fig.60 et 62) provenant de Soissons et del'Angleterre. La cachette du fondeur de Vilatte (que nous avons décrite M. Pierre de Goy et moi, dans le XIII° volume de la *Société des Antiquaires du Centre*, 1884-85, et dont les objets sont actuellement au Musée national de Saint-Germain) n'en contenait pas de semblable.

Cette hache a été trouvée en 1885 à quelques kilomètres d'Aubigny, près de la propriété des Vivres, à M. de Laâge, lors de la confection du chemin de fer de Bourges à Beaune-la-Rolande. Cette provenance m'a été confirmée en 1886 par les habitants du pays même, interrogés à cet effet.

Hache de Plaimpied : 2.— *Une autre hache en bronze*, de même longueur et même largeur au taillant, à talon rectangulaire et à rebords droits ; mais munie sur le côté d'une bélière ou anneau d'attache. L'arête médiane est plus accentuée que sur la précédente.

L'ouvrage de J. Evans reproduit fig. 77 un objet presque identique.

Cette hache a été trouvée à Plaimpied (Cher), en 1873.

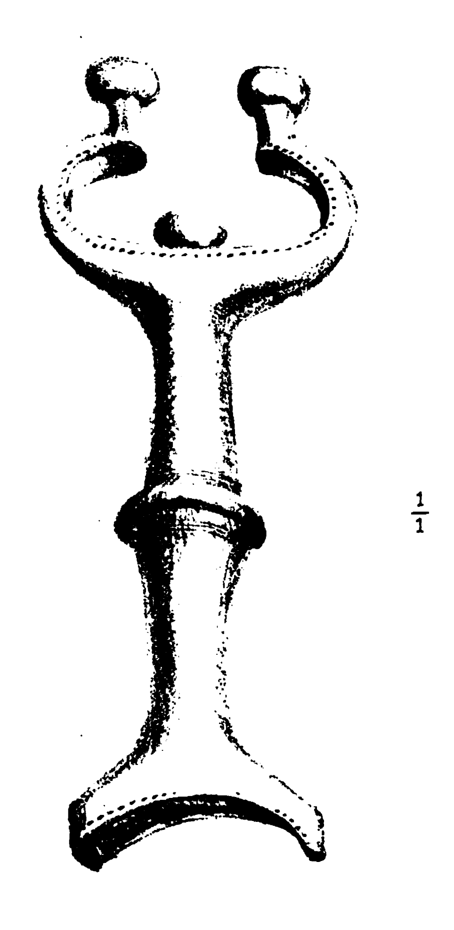
II. — PREMIER AGE DU FER

Poignard du Moulon : 3. — *Manche à antennes* d'un couteau ou d'un petit poignard. — Cet objet est fort

[1] Haches en bronze de La Chaussée, par M. de Goy.— *Ant. du C.*, t. XIV, p. 1.



Pl. I



Manche de poignard en bronze

élégant de formes et d'un travail très fini. C'est la première fois qu'on trouve ce type, ou du moins je ne rencontre rien d'identique dans aucune publication.

Cette poignée de bronze est fort petite, comme d'ailleurs la plupart des poignées d'armes gauloises. La garde n'affecte que très discrètement la forme de croissant de l'épée de Lincolm (J. Evans, p. 309) ou de la lance d'Arreton-Down (J. Evans, p. 281). Elle est plus épaisse d'un côté que de l'autre (0 m. 009 sur 0 m.003), anomalie justifiée par la lame en fer dont la racine est restée soudée au manche et qui, affilée d'un côté, présente sur le dos plus de 0 m. 006 d'épaisseur. Un filet surmonté d'un pointillé très délicat orne la bordure de la garde.

La poignée, renflée par le milieu, est ornée d'un boudin circulaire accompagné de chaque côté de trois filets très fins.

Le pommeau est formé par des antennes à angle droit, terminées par de grosses perles. Une troisième perle remplace entre les deux antennes la proéminence conique remarquée sur les grandes épées de bronze de ce genre. Cette décoration est complétée, de même que sur la garde, par un pointillé et un filet qui, bordant les courbures des antennes, donnent l'illusion de la piqûre du cuir, comme si le fondeur avait voulu imiter un modèle primitif de bois recouvert de peau piquée à l'aiguille. Déjà, dans la cachette de Vilatte, M. Pierre de Goy et moi avions trouvé une décoration analogue sur un manche de poignard de bronze (pl. II et p. 13. *Soc. des Antiq. du Centre,* 1884-1885). Je croirais volontiers que cet instrument remonte

à l'époque des épées à volutes enroulées, classées sous les lettres L et M dans le projet de classification, ou de l'épée plus petite du Musée de Copenhague (fig. 84, CHANTRE) de forme dite scandinave.

Ce charmant petit objet a été trouvé en 1886 dans le ruisseau du Moulon, près la gare de Bourges, non loin de l'endroit d'où est sortie l'épée de M. Chandon, décrite par M. le docteur Sarrazin et par M. des Méloizes (p. 34, *Mém. des Antiq. du Centre* (1889-90). Il a été cité dans le XVIIe volume des *Mémoires des Antiq. du Centre*, p. 310, dans la liste des objets du dernier âge du bronze et du premier âge du fer.

Rasoir des prairies Saint-Sulpice : 4. — *Un rasoir en bronze.* Jusqu'à présent cet objet fort rare n'a été trouvé qu'une fois dans notre pays (décrit par M. de Kersers dans les mémoires de notre Société, tome XV, p. 30).

On donne le nom de rasoir à deux sortes d'instruments dont le musée de Saint-Germain conserve plusieurs spécimens :

Le rasoir quadrangulaire, fort épais, transformation à peine sensible du grattoir de pierre éclatée, paraît destiné à un premier travail sur la peau. La cachette de fondeur de Vilatte nous en a donné deux exemplaires décrits p. 21 et dessinés aux numéros 2 et 3 de la planche III. (*Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, 1884-85).

Le rasoir circulaire ou semi-circulaire, confondu quelquefois avec une sorte de tintinnabulum ou ornement de harnais, comme Vilatte nous en a donné un et Saint-

Pl. II



1/1



Rasoir en bronze

Germain en conserve plusieurs. Orbiculaire ou semi-lunaire il est muni d'un manche et d'un anneau. Il semble destiné à un travail plus minutieux et plus délicat peut-être sur le visage humain. C'est dans cette dernière catégorie que notre rasoir de Bourges doit être rangé.

La longueur actuelle de l'objet est de 0 m. 12. Le dos du croissant est à peine sensible : la plaque est excessivement mince, surtout du côté du tranchant légèrement entamé par l'oxydation. L'anneau et la tige du manche n'avaient pas plus de 0 m. 035 en tout ; mais le talon du rasoir est formé de deux angles droits qui facilitent l'usage et le maniement de l'instrument.

Du reste, long a été son emploi. Le grand anneau ayant cédé, il a été percé un petit trou dans la partie subsistante qui se rompant à son tour a causé la perte de l'objet. Par une particularité bizarre, le centre du rasoir évidé présente un ovale en largeur contraire aux formes habituelles de ce genre d'objets.

On peut rapprocher notre rasoir de ceux trouvés en Angleterre à Nidau et à Kni-Teith, près Édimbourg. L'anneau de suspension, aussi plat que le rasoir lui-même, le fait ainsi différer de ceux d'Inspruck (Tyrol), de ceux des palafittes de Corcelettes au lac de Neufchâtel (Desor) qui ont le manche évidé avec un anneau funiculaire.

Celui-ci se rapproche davantage du rasoir de la station de Grésine, trouvé par M. le sénateur comte Gozzadoni (qui provient peut-être du Modenais) et est actuellement à Saint-Germain.

Les similaires se retrouvent rarement dans les sta-

tions de l'âge du fer. Ce rasoir a dû être trouvé dans les alluvions de la prairie Saint-Sulpice lors de la confection du chemin de fer de Dun-le-Roi, de 1886 à 1888, avec plusieurs autres débris.

Tous ces objets font partie de mon cabinet.

Leur description justifiera, je pense, l'attribution qui en a été faite par la Société des Antiquaires du Centre à l'époque du dernier âge du bronze et du premier âge du fer, et leur inscription dans le catalogue de ces objets, publié dans le XVII[e] volume de ses mémoires, p. 305.

III. — OBJETS ANTÉRIEURS A LA CONQUÊTE ROMAINE

Épée de Mazières. — Vers 1864 il a été trouvé aux environs de Bourges, du côté de Mazières, une longue épée en fer, plate mais à nervure médiane aiguë et à soie de section rectangulaire. Elle mesure 0 m. 40 de long, ou avec son prolongement 0 m. 61 de longueur totale en tenant compte de la rupture de la pointe légèrement émoussée, et 0 m. 045 de large à la base. C'est le type des épées des cimetières de la Marne, l'épée gauloise antérieure à la conquête. Ce que l'on pourrait prendre pour des traces de fourreau ne me semble être que des plaques de métal soulevées par la rouille d'une façon régulière.

Je possède aussi parmi les objets trouvés autour de notre vieille cité, un fer de lance de 0 m. 145 de long, un débris de flèche et un épieu ou javelot de 0 m. 26 de longueur, mais leur provenance exacte ne m'étant pas connue, je ne crois pas devoir les publier.

GRANDE CISTE DE DAMES

COMMUNE DE SAINT-ÉLOI-DE-GY (CHER)

Par le Comte **Alphonse DE LA GUÈRE**

PREMIER AGE DU FER

Vers 1834[1], un disque de bronze de 0 m. 36 de diamètre a été trouvé par M. Claude-Austregesile de Bengy de Puyvallée dans les bois de la terre de Dâmes. Depuis cette époque cet objet conservé avec soin par son propriétaire était regardé comme un bouclier antique ou une rondache du Moyen-Age. Ses dimensions, ses ornements concentriques, l'étude de quelques monnaies gauloises ou de quelques monuments romains pouvaient à la rigueur excuser semblable méprise et le faire confondre avec une *cetra*. Mais aujourd'hui le doute n'est plus permis. Grâce à un examen plus attentif, j'ai dû le reconnaître pour le fond d'une ciste ou seau de bronze à côtes, suivant la définition qu'en a donnée M. Bertrand en 1873. Bien plus, j'ai pu le faire présenter à Saint-Germain et par l'obligeant intermédiaire de notre collègue, M. Octave Roger, retrouver plusieurs

1. J'ai pu me procurer quelques détails sur cette trouvaille par un octogénaire qui, dans sa jeunesse, avait connu M. de Puyvallée.

similaires dans nos collections nationales, notamment celle de Gomberville et celle de Magny-Lambert.

Je ne veux pas refaire une nouvelle étude de ces sortes d'objets si savamment étudiés et si minutieusement décrits depuis 1871 par MM. Bertrand, Chantre et Cartailhac, puis tout spécialement pour notre région du Centre par MM. Boucher de Molandon et le baron Adalbert de Beaucorps, dans les deux mémoires qu'ils ont publiés sur le tumulus de Reuilly (près Orléans)[1] et enfin pour notre Berry par MM. Octave Roger et Henri Ponroy dans leur travail sur la ciste du Chaumoy[2].

Notre fond de ciste se fait surtout remarquer par des dimensions exceptionnelles. Tandis que la ciste du Chaumoy et celle de Reuilly mesurent 19 à 20 centimètres de diamètre, celle de Dâmes mesure au moins 0 m. 36 car une partie du rivet extérieur a disparu par l'action du temps.

On peut supposer que la hauteur de l'objet était d'environ 0 m. 40, si, d'après la loi posée en 1873, au sujet des cistes par M. Bertrand, « *la hauteur diffère peu du diamètre.* » (*Revue archéologique*, 25e vol., p. 361.)

Une belle patine verte recouvre ce fragment d'un glacis superbe sur une de ses faces, celle extérieure, restée en contact avec le sol, et sur l'autre (intérieur du vase), plus exposée à l'action des agents destructeurs, d'une croûte légèrement boursouflée par l'oxydation et l'adhérence des détritus du sol.

1. V. *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXII et XXIII.

2. V. *Mémoires de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XVII.

La décoration en est analogue à celle du fond de la ciste du Chaumoy quoique un peu plus riche : au lieu d'une dépression hémisphérique entourée de trois filets concentriques et d'un seul bandeau circulaire, le fond de notre ciste, en la regardant du côté extérieur du vase, présente bien la même cavité centrale mais entourée de quatre filets en creux, puis, après une distance de 0 m. 055, une série de trois bandeaux circulaires séparés par des intervalles égaux qui ont 0 m. 013 de large sur 0 m. 003 d'épaisseur. Ce n'est qu'après une nouvelle plate-bande, de 0 m. 025, que se trouve le rebord extérieur dont le rivet constituait, comme sur les autres cistes connues, le système d'attache à la partie cylindrique du vase.

Ces filets et ces plates-bandes circulaires constituent le seul motif de décoration. On n'y remarque ni perles, ni pointillé, ni gravure d'aucune sorte..

Cette ciste semble sortie du même atelier sinon des mêmes mains que celle du Chaumoy. Le corps du seau et ses anses si élégantes d'ordinaire nous manquent ici, et c'est d'autant plus regrettable que sur un objet d'aussi grande dimension les motifs de décoration devaient être plus riches et plus soignés.

Le profil de la ciste de Reuilly, publié par ses inventeurs, et l'examen de celle du Chaumoy dans les vitrines de notre Société, nous permettent de reconstituer le mode d'attache du fond du vase même. Il devait être, comme ses similaires, posé à quelques millimètres du bord inférieur et serti par le rebord de la partie cylindrique repliée avec soin sur le fond. Ce mode de suture, suffisant pour une ciste de petite dimension, ne l'était

plus pour supporter un poids aussi considérable que celui soutenu par le fond d'un vase aussi vaste que le nôtre. Cela explique que pour des cistes aussi grandes on ne trouve guère que les fonds et pourquoi le musée de Saint-Germain lui-même n'en possède pas d'entière de cette dimension.

Ce fond de ciste est complètement inédit ; mais il a déjà été mentionné par MM. O. Roger et H. Ponroy à la page 6 du tirage à part de leur description de la ciste du Chaumoy (1890), par M. le baron Adalbert de Beaucorps, page 4 de la brochure qu'il a consacrée aux torques du tumulus de Reuilly en 1891, et enfin dans la liste des objets du dernier âge de bronze et du premier âge de fer, page 314 du XVII[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1889-90.

Il est actuellement conservé avec soin par son propriétaire, au château de Dâmes.

DESCRIPTION

D'OBJETS ANTIQUES EN BRONZE

RÉCEMMENT ACQUIS

PAR LE MUSÉE DE BOURGES

Par D. MATER

La Société des Antiquaires du Centre a publié, à diverses reprises, sur des objets antiques en bronze, conservés au Musée de Bourges, de savantes études parmi lesquelles on peut citer celles de M. des Méloizes sur l'œnochoe de Prunet[1], de M. de Marguerye sur le guttus de Sancoins[2], de M. de Kersers sur nos épées en bronze[3] et sur les haches de Graçay[4], enfin de M. de Goy sur les bracelets du tumulus d'Ineuil[5]; mais si les objets qui ont eu l'honneur d'attirer l'attention de nos collègues le méritaient assurément par leur importance particulière, ils ne

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IX. Note sur la découverte d'un vase en bronze.

2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XVIII. Le Guttus de Sancoins.

3. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VIII. Trois épées en bronze et un mors gaulois.

4. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XVII.

5. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIII. Sépultures antiques.

sont pas les seuls dans nos collections qui soient de nature à intéresser les archéologues. Je voudrais continuer l'œuvre ainsi commencée et décrire les objets de bronze gaulois ou romains, récemment acquis par le Musée ; car il me semble que si conserver les monuments du passé, les sauver de la destruction ou de la dispersion, peut être considéré comme une action méritoire pour la science et l'histoire locale, ce service resterait incomplet, si, aussitôt après leur exhumation, ces objets étaient enfouis de nouveau dans les vitrines bien closes d'une collection. Pour éviter à nos dernières acquisitions ce sort fâcheux, je vais essayer par une description rapide, destinée seulement, soit dit en toute modestie, à les faire connaître, à accroître la somme de renseignements et de documents archéologiques concernant notre pays, que l'on doit déjà à la Société des Antiquaires du Centre.

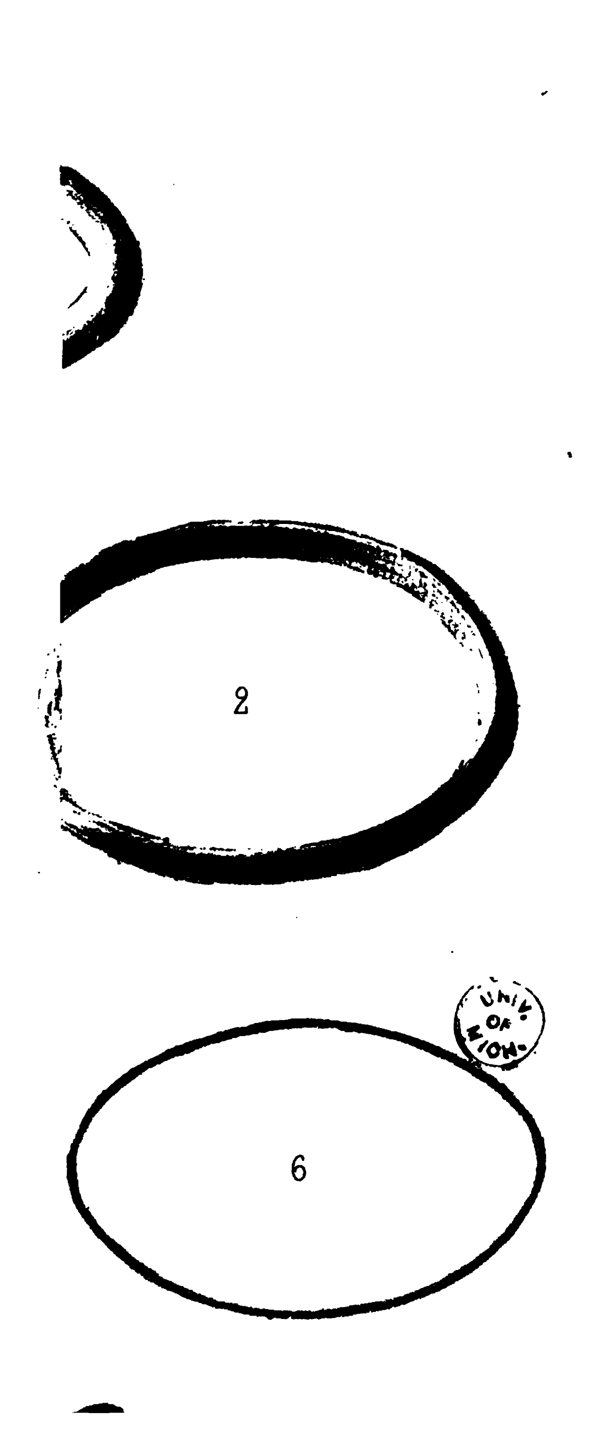
OBJETS GAULOIS

I

L'existence du tumulus de Corqueux ou des Fons-James, près de Châteauneuf-sur-Cher, est connue : elle a été signalée par M. Boyer, dans sa *Correspondance Archéologique* avec M. Péremé[1], et par M. de Kersers dans son *Histoire et Statistique monumentale du Cher*[2].

1. *Compte rendu des travaux de la Soc. du Berry*, 10e année, p. 114.

2. T. III, Canton de Châteauneuf, p. 228 et Pl. IV.


2
6

Dans ce dernier ouvrage se trouve la mention de fouilles pratiquées en 1862 par M. Bouzique, ancien Représentant du Cher, et la description de divers objets trouvés dans cette circonstance, notamment d'un bracelet en bronze orné de perles en relief, d'un anneau circulaire en fil de bronze, décoré de stries en hélice, et d'un bracelet fragmenté. Selon l'honorable président de la Société des Antiquaires, ces objets appartiendraient à une époque antérieure à la conquête romaine, appréciation que la découverte ultérieure dont il va être question justifie, tout en en reculant quelque peu la date.

En 1887 M. Neiret, conseiller général de Châteauneuf, fit pratiquer dans un autre tumulus, situé à une centaine de mètres de la route nationale n° 140, des fouilles sur lesquelles il a bien voulu nous fournir les renseignements suivants et donner au Musée l'intéressant produit. Ce tumulus avait cinq à six mètres de longueur sur un mètre cinquante de hauteur ; il renfermait un ou deux squelettes, mais l'état des ossements n'a permis d'acquérir aucune certitude sur le nombre ni de préciser le sexe ou l'âge probable des personnages auxquels ils appartenaient, d'autant plus qu'une fouille antérieure, pratiquée une dizaine d'années auparavant, avait jeté le désordre dans la sépulture.

Ces premières recherches avaient amené la découverte de deux anneaux de bronze qui devinrent la propriété de M. Roubet, de la Guerche ; les fouilles de 1887, mieux conduites, produisirent des résultats plus considérables. On découvrit tout d'abord une épée en fer, décrite par M. Raymond de la Guère, en même temps qu'une autre arme de la même époque exhumée

par lui d'un tumulus à Sainte-Montaine [1]. Ces armes, à la lame en feuille de sauge et à la poignée ondulée, sont du type de Hallstatt, et par conséquent antérieures aux épées à soie rectangulaire des sépultures de la Marne, et aux armes contemporaines de l'invasion.

Elles nous donnent donc la date sinon absolue, du moins relative, des sépultures de Corqueux et les placent à la première époque du fer vulgarisé. Leur rapprochement des ornements de bronze que nous allons décrire et dont les analogues se sont rencontrés aussi dans des sépultures contemporaines de l'invasion, prouve même que le style des ornements gaulois a peu varié pendant une très longue période, et constitue pour l'archéologie funéraire et même artistique de l'époque gauloise, un très intéressant document.

Ces ornements que l'on trouva près de l'épée sont un torques, trois bracelets et trois anneaux en bronze, que nous allons étudier successivement.

A. — *Torques à tige pleine.*

Ce collier, de forme presque ronde, dont le diamètre extérieur varie de 0 m. 163 à 0 m. 164, est composé d'une tige pleine et ronde de 0 m. 008 d'épaisseur. Il est ouvert et porte à l'extrémité de chaque branche en saillie, deux petits crochets opposés qui permettaient de les attacher pour les empêcher de s'ouvrir. Ces crochets pouvaient également être utilisés pour suspendre

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*. t. XVIII. Tumulus en Sologne.

un ornement quelconque sur le devant de la poitrine, et comme cette partie du torques se trouvait en avant et ainsi exposée à la vue, elle était ornée de trois lignes de traits gravés formant des chevrons entre deux faisceaux de traits transversaux, au nombre de six du côté des crochets et de quatre pour l'autre. Cette décoration occupait environ 0 m. 09 de longueur à l'extrémité de chaque branche, le surplus de la tige, recouverte d'une belle patine verte, étant entièrement lisse. (Pl. I, fig. 1.)

B. — *Bracelet fermé à tige pleine.*

Ce bracelet, de forme ronde, mesure 0 m. 085 de diamètre extérieur. La tige pleine qui le compose a 0 m. 003 d'épaisseur et est ornée d'un ruban décrivant des chevrons sur toute sa longueur. Ce bracelet est brisé en quatre parties dont une a été perdue. (Pl. II, fig. 1.)

C. — *Bracelet fermé à tige pleine.*

Bracelet légèrement elliptique dont l'axe extérieur variant de 0 m. 071 à 0 m. 072, est formé d'une tige ronde et pleine de 0 m. 008 de grosseur. Pas d'ornementation. (Pl. I, fig. 2.)

D. — *Bracelet fermé à tige pleine.*

Bracelet rond dont le diamètre est de 0 m. 07 : il est formé par une tige ronde de 0 m. 005 de grosseur. Pas d'ornementation.

E. — *Anneau ouvert.*

Cet anneau composé d'une tige méplate, arrondie exté-

rieurement et haute de 0 m. 003, est de forme légèrement elliptique, mais irrégulière ; son diamètre varie de 0 m. 041 à 0 m. 042. (Pl. I, fig. 3). C'est un de ces anneaux brisés qui servait à réunir d'autres anneaux fermés, dans lesquels certains archéologues ont cru voir un instrument d'échange primitif[1]. Notre anneau serait donc la bourse du gaulois enterré à Corqueux, dont voici maintenant le contenu consistant en deux anneaux de bronze.

F. — *Anneau fermé.*

Anneau rond dont le diamètre extérieur de 0 m.028 est formé d'une tige ronde pleine (0 m. 004) avec une nervure extérieure. (Pl. III, fig. 1.)

G. — *Anneau fermé.*

Anneau rond de 0 m. 021 de diamètre, formé d'une tige à section elliptique de 0 m.003 d'épaisseur. (Pl. III, fig. 2.)

Le mobilier funéraire de ce tumulus de Corqueux était, on le voit, assez abondant, puisque les deux fouilles dont il a été l'objet, bien qu'elles n'aient pas été dirigées scientifiquement et qu'elles aient peut-être manqué de la surveillance désirable, ont produit une arme, un torques, trois bracelets et cinq anneaux appartenant à la première époque du fer et comme tels d'un très réel intérêt.

1. CHANTRE, *Age de bronze, Industrie,* p. 182.

II

Des travaux qui se poursuivent près de Chârost ont amené la découverte de deux bracelets gaulois qui comptent aujourd'hui parmi les objets les plus précieux de ce genre que possède le Musée, dans les collections duquel ils ont pris place.

A. — *Bracelet creux ouvert.*

Ce bracelet, de forme elliptique, mesure au grand axe intérieurement 0 m. 058, extérieurement 0 m. 078, et au petit axe intérieurement 0 m. 041, et extérieurement 0 m. 062 ; laissant entre l'extrémité de chaque branches une ouverture de 0 m. 03. Il a été coulé: la tige creuse qui le forme est bombée en dehors et plate en dedans, laissant à l'intérieur entre les bords du métal une rainure évidée de 0 m. 006 à 0 m. 01, autrefois remplie de cire [1] ou d'argile [2]. Le bracelet est décoré à l'extérieur de sept dents de 0,002 de saillie, séparées les unes des autres par des groupes de trois nervures transversales. A l'extrémité de chaque branche et terminant l'ouverture par laquelle on entrait le bracelet, il existait deux talons ou oreillettes offrant 0 m. 005 de relief dont un seul subsiste aujourd'hui. Enfin, la hauteur du bracelet était au milieu de 0 m. 028 et de 0 m. 021 seulement aux extrémités. (Pl. I, fig. 4.)

Ce genre de bracelet n'a pas encore été rencontré, que

1. — 2. — *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. III, La Cachette de fondeur de Villatte.

nous sachions, dans le Berry. Des bracelets creux, ouverts et à talon, ont bien été signalés par M. de Goy dans la cachette de fondeur de Villatte [1], mais les ornements qu'ils portent sont formés de lignes gravées au burin et, d'un autre côté, les dents en relief, semblables à celles qui figurent sur notre bracelet, n'apparaissent chez nous que sur des bracelets fermés et à tige pleine comme ceux découverts au Creuzet et à Bouzais [2]. Une observation semblable est fournie par l'examen des bracelets publiés dans l'*Age de bronze* [3]. Quoi qu'il en soit, la pièce dont on vient de lire la description et qui offre réunis un type de bracelet avec le genre d'ornementation propre à un autre, paraît être contemporaine de la première époque du fer et les taches d'oxyde de fer qui se montrent sur la patine verte dont elle est recouverte, viennent témoigner de sa coexistence avec des objets en fer.

B. — *Armille.*

Ce bracelet, de forme légèrement elliptique, mesure au grand axe intérieurement 0 m. 074, extérieurement 0 m. 092, et au petit axe intérieurement 0 m. 072 et extérieurement 0 m. 089. La longueur de la tige est de 0 m. 39 et le tour du bracelet de 0 m. 29, chaque extrémité se croisant sur une longueur de 0 m. 010. Elle est

1. Gross, *Les Protohélvètes*, p. 71.

2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre.* T. XI: Pierre de Goy, Sépultures antiques en Berry. — t. XVIII : J. de Saint-Venant. Tumulus à Bouzais.

3. Chantre, *Album*.

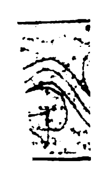
formée d'une feuille de bronze ayant 0 m. 055 de largeur au milieu et 0 m. 03 aux extrémités et qui a été rabattue de façon à ce que ses bords se touchent et à présenter une section ovale de 0 m. 021 de hauteur au milieu et de 0 m. 009 à chaque bout sur 0 m. 009 de largeur. La tige creuse dont la longueur est de 0 m. 32, se termine de chaque côté par une partie plate de 0 m. 035 de longueur sur 0 m. 013 de largeur au commencement et 0 m. 001 in fine. (Pl. II, fig. 2.)

Pour compléter ces détails destinés à bien faire connaître la technique du bracelet, il reste à décrire son aspect général et à parler de sa décoration. On a remarqué que sa tige dépassait de 0 m. 010 la longueur de sa circonférence et il a été expliqué que ses extrémités se repliaient l'une contre l'autre : grâce à cette particularité il jouissait d'une certaine élasticité qui permettait de l'ouvrir un peu et par la compression des chairs de le maintenir au haut du bras. Notre bracelet rentre à ce point de vue dans la catégorie des bracelets que les anciens appelaient *spinthers* en raison de cette faculté constrictive[1].

Comme forme notre bracelet représente un serpent bicéphale enroulé sur lui-même, genre de bijou bien connu dans l'antiquité et dont on possède des exemplaires en or et en bronze. Peut-être, pour plus d'exactitude, faudrait-il dire qu'il est une imitation des bracelets en forme de serpent, car, dans la circonstance, les deux têtes terminales du reptile, au lieu d'être figu-

1. Antony Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, v° Spinther.

rées d'une façon plus ou moins habile avec le relief nécessaire, sont remplacées par les deux parties plates dont on a vu plus haut les dimensions. L'ornementation gravée au burin sur le dos du serpent consiste en une branche de lierre figurée par trois lignes, portant quatorze à quinze feuilles triangulaires et décrivant de larges ondulations. La disposition des traits repliés se détachant de la tige ondulée n'est pas sans analogie avec certains rinceaux du XIIe et du XIIIe siècles. Cette branche, longue de 0 m. 215, est divisée en trois sections d'inégale importance par quatre groupes de demi-cercles concentriques adossés deux à deux, composés de six à sept cercles chacun et limités par deux triples traits transversaux. (Pl. II, fig. 2 bis.)



Les têtes ou parties plates finales portent une décoration particulière : sur le milieu, des cercles imbriqués simulent des écailles; sur les côtés une ligne de ronds ponctués, coupée sur deux points où l'angle du métal est abattu de manière à rappeler les creux et les saillies que l'on remarque sur la tête d'un serpent. Ce détail révèle, de la part de l'artiste, une velléité d'observation qu'il est bon de signaler.



Est-ce une œuvre gauloise dont le style se retrouve dans les dessins géométriques qui coupent cette branche feuillue qui semble bien, quant à elle, le propre d'un art plus avancé? Ou bien faut-il voir là une tentative de progrès artistique d'un habile ouvrier gaulois ajoutant à l'ornementation accoutumée de son pays quelque chose de nouveau?

En résumé, l'importance du bijou trouvé à Chârost est incontestable : c'est une pièce rare dont il n'a pas, à


3

notre connaissance, été découvert de semblable dans notre pays. On sait, d'ailleurs, quel était chez les Gaulois et les Romains le rôle particulier du bracelet de bras ou armille : c'était une marque du rang et du pouvoir de celui qui le portait et aussi une récompense militaire, une décoration, pour lui donner son véritable nom moderne, que l'on accordait aux guerriers les plus vaillants pour leurs actions d'éclat. Nous avons donc un ornement militaire qui est à la fois une œuvre artistique et une pièce importante du costume d'un chef gaulois.

III

On n'a pas oublié les nombreuses découvertes d'objets gaulois et romains qui eurent lieu sur l'emplacement actuel de la Fonderie de canons et de l'Arsenal, lors de la construction de ces établissements. C'est à ces découvertes déjà anciennes que se rapportent les objets dont la description va suivre.

A. — *Bracelet de jambe fermé à tige creuse.*

Ce bracelet est rond et présente un diamètre extérieur de 0,097 ; sa tige à section creuse et ronde, formée d'une feuille de bronze de peu d'épaisseur, mesure 0, 006 de hauteur. Elle est ornée de stries transversales accouplées deux à deux. Ce bijou offre cette particularité que la tige n'est pas continue et que ses deux extrémités rentrent l'une dans l'autre avec un rivet pour les fixer

dont le trou est encore visible. Bronze, patine verte. (Pl. I, fig. 5.)

Ce bracelet présente beaucoup d'analogie avec celui qui fut découvert aux Fertisses et que M. de Laugardière décrit sous le n° 3 [1]. — Époque gauloise.

B. — *Bracelet fermé à tige pleine.*

Ce bracelet rond et offrant un diamètre extérieur de 0 m. 064, est formé d'un fil rectangulaire de bronze mesurant 0,001 sur 0,002, courbé dans le sens de sa plus grande épaisseur. La tige est ornée extérieurement de stries obliques accouplées deux à deux. — Époque gauloise. (Pl. I, fig. 6.)

C. — *Bracelet fermé.*

Bracelet rond de 0,07 de diamètre extérieur, formé d'une tige irrégulièrement arrondie, épaisse de 0 m. 008 à 0 m. 009. Ce bijou n'est pas en métal, mais semble être en lignite ou en jayet [2]. M. de Goy a trouvé dans le tumulus du Creuzet un bracelet d'une matière analogue [3]. (Pl. I, fig. 7.)

IV

Au mois de mars 1892, M. Désabres, entrepreneur à Bourges, découvrit sur le territoire de la commune de

1. *Mém. de la Soc. des Ant du Centre,* t. III, Sépultures gauloises des Fertisses.

2. *Matériaux pour l'hist. primitive de l'homme,* 22e vol. Bracelets en lignite, jayet, bois d'if ou terre agglomérée. par le Dr Bleicher.

3. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre,* t. XI. Sépultures antiques en Berry.

Bourges, dans les travaux de construction d'une maison aux Fonds-Gaidons, un vase en bronze et une paire d'anses également en bronze. Il comprit de suite l'importance de ces objets et s'empressa d'en faire don au Musée.

Il est nécessaire de préciser davantage l'endroit exact où cette découverte se produisit et dans quelles conditions elle eut lieu. La maison qu'édifiait M. Désabres est située à une quarantaine de mètres du rond-point placé à l'angle sud-est de l'arsenal, sur le bord du chemin des Fonds-Gaidons, et c'est en creusant une fosse au nord-est de la maison que le vase et les anses furent rencontrés à 0 m. 60 de profondeur, sans qu'aucune trace de maçonneries anciennes ne fût aperçue.

Les objets trouvés étaient en assez bon état, sauf le vase qui avait un peu souffert du poids des terres et portait deux blessures l'une sur le fond, l'autre sur la panse. Il a la forme classique des *ollæ cinerariæ* ou *ossuariæ*, c'est-à-dire le fond plat, les flancs bombés et une large ouverture à bords. (Pl. III, fig. 3.) Voici du reste ses dimensions détaillées.

Hauteur	0 m. 26.
Diamètre du fond	0 m. 138.
Diamètre des flancs	0 m. 258.
Largeur extérieure de l'ouverture	0 m. 175.
Largeur intérieure de l'ouverture	0 m. 131.

Ce vase renfermait une assez grande quantité d'ossements calcinés au milieu desquels on a trouvé deux anneaux de bronze ayant 0 m. 031 de diamètre extérieur et 0 m. 006 d'épaisseur. (Pl. III, fig. 7.) L'état

d'altération dans lequel ils étaient, laisse à supposer qu'ils ont été soumis à l'action d'un feu intense, comme les ossements eux-mêmes et en même temps. Il paraîtrait que l'urne, lorsqu'elle nous a été remise, ne contenait plus qu'une partie du funèbre dépôt qui lui avait été confié, les ouvriers en ayant jeté le reste au moment de la découverte : On peut craindre qu'avec ces ossements d'autres objets de bronze n'aient été ainsi perdus.

La constatation qui précède démontre que l'on est en présence d'une sépulture par incinération et il est à croire que le défunt était un personnage notable. Les ollæ cinerariæ étaient en effet ordinairement en terre, parfois en verre, mais le bronze était réservé aux morts riches ; habituellement, du temps des Romains, les urnes de ce genre étaient renfermées dans des caveaux en pierre, comme il en a été rencontré à Bourges au faubourg d'Auron en 1818, et à la place Séraucourt en 1834 et en 1872 [1]. Faudrait-il voir dans l'absence, à l'endroit où l'urne des Fonds-Gaidons a été trouvée, de tout vestige de maçonnerie antique, l'indication qu'il s'agirait plutôt d'une sépulture gauloise que d'une sépulture romaine ? C'est une question bien délicate à résoudre, mais il faut remarquer que l'existence et la forme des ollæ est très ancienne et antérieure à la conquête romaine, d'où il suit que l'urne des Fonds-Gaidons n'est pas nécessairement contemporaine de l'époque gallo-romaine. La présence dans certaines sépultures gauloises, d'objets de provenance étrangère

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IV, p. XII.

comme l'œnochoë de Prunet ou la ciste du Chaumoy [1], montre que nos ancêtres aimaient à se faire accompagner dans leur dernière demeure de ce qu'ils avaient rapporté de plus précieux de leurs lointaines expéditions : rien ne s'opposerait donc à ce qu'il en ait été de même pour l'urne des Fonds-Gaidons qui, par conséquent, remonterait à une époque antérieure à la conquête et proviendrait, selon toute vraisemblance, des rivages de la Méditerranée où la civilisation avait déjà fait tant de progrès.

En même temps que l'olla, les ouvriers trouvèrent uue anse double de bronze, composée d'une tige ronde dont les extrémités recourbées en crochets engagées dans deux oreilles plates, également recourbées, semblaient destinées à porter un vase quelconque. Ces oreilles étaient d'ailleurs percées l'une de trois trous, l'autre de quatre, pour permettre de les river à demeure à un vase. (Pl. III, fig. 4.)

Une première question se posait tout naturellement: ces anses n'étaient-elles pas celles du vase trouvé à côté ? Une simple constatation a suffi pour écarter cette hypothèse : l'urne ne porte aucune trace des trous qui eussent servi à river les oreilles des anses. De plus l'ouverture des anses n'est que de 0 m. 155, tandis que la largeur extérieure du col de l'urne est de 0 m. 175 et que celle de la panse, plus considérable encore, arrive à 0 m. 258. Il n'est donc pas douteux que l'urne et les anses n'aient été étrangères les unes aux autres, et que les anses n'aient appartenu à un autre vase au-

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, XVIIe vol. Ciste en bronze à cordons, par MM. Roger et Ponroy.

jourd'hui perdu, peut-être à cause de la matière dont il était fait, puisqu'il existait des cistes en bois.

Peut-on essayer, même en l'absence du vase auquel elles appartenaient, de déterminer la provenance et la date de ces anses ? Sans le tenter on peut faire remarquer que le fait qu'elles sont doubles et mobiles semble bien être un caractère spécial des anses de ciste, caractère qui se rencontre notamment sur les anses de la ciste du Chaumoy. Or s'il est généralement admis que les cistes sont l'œuvre des riches populations de la vallée du Danube ou de l'Italie, leurs anses doivent avoir la même origine, ce qui serait également vrai des anses des Fonds Gaidons. Dans tous les cas, si une semblable provenance était admise, elle rendrait encore plus probable l'attribution que nous proposions plus haut pour l'urne et ferait remonter à l'époque gauloise la date de la sépulture elle-même.

OBJETS ROMAINS

I

Des environs de Sancoins proviendrait une tête de bronze de l'époque romaine, dont le Musée a fait l'acquisition. L'exactitude de cette origine n'est pas établie, mais elle n'a rien d'impossible à cause de l'importance qu'avait sous l'empire romain Tincontium, station de la voie romaine d'Avaricum à Lugdunum. C'est également près de Sancoins qu'a été trouvé le guttus dont M. de Marguerye s'est occupé dans le XVIII[e] volume des mémoires de la Société.



Cette tête mesure 0 m. 06 de hauteur et s'arrête à la naissance du col auquel est restée adhérente la partie supérieure de l'épaule gauche. Selon toute vraisemblance, elle décorait un vase dont les bords circulaires sont encore visibles par derrière. La tête est légèrement tournée à droite et infléchie en arrière; elle est imberbe et ceinte du corymbe, guirlande de feuilles et de grappes de lierre, nouée par des bandelettes qui retombent sur les épaules. Le travail est d'une bonne exécution et paraît d'une bonne époque; les traits du visage et la chevelure ont été retouchés au burin.

A quel personnage appartenait cette tête? La présence du corymbe indique d'une façon incontestable qu'il s'agit de Bacchus ou d'un membre de sa joyeuse cour, mais en l'absence du reste du corps comment être plus précis? Cependant, les cheveux, relevés derrière la tête en une sorte de chignon, paraissent caractériser un personnage féminin qui serait Ariane, ou peut-être une

bacchante, mais cette donnée est bien insuffisante pour permettre d'être affirmatif.

II

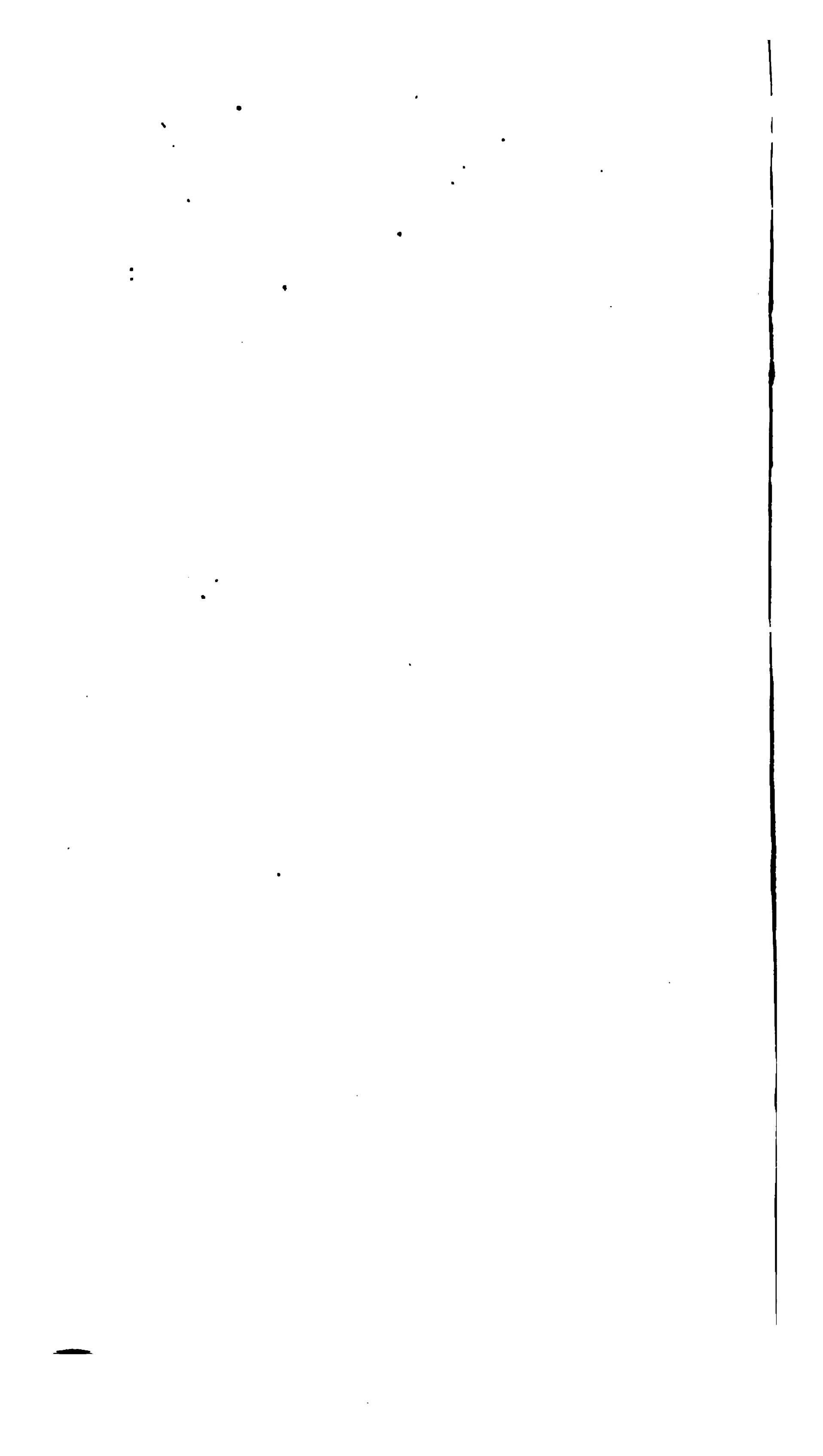
Le Musée a fait l'acquisition de deux vases de l'espèce des patères. Le premier provient des fouilles pratiquées en 1891 pour la construction du pont de la rue de l'Abattoir. Il a été rencontré au milieu de débris nombreux de céramique romaine et à côté du cachet d'oculiste qui a fait l'objet d'une savante étude de M. de Laugardière[1]. Malheureusement, à l'exception de ce cachet, tout a été enlevé et dispersé au mépris des droits de la ville, qui a dû racheter pour son Musée cette pièce intéressante qui lui appartenait cependant. Le second vase aurait été trouvé, nous a-t-il été affirmé, près de Dun-sur-Auron sans que nous ayons pu vérifier l'exactitude de cette indication.

Le récipient du vase du pont de l'Abattoir est de forme ronde, à fond plat. Son ouverture mesure 0 m. 131 de diamètre et 0 m. 071 de hauteur. Les côtés finissent dans leur partie supérieure, par des bords évasés et au bas rejoignent le fond en s'arrondissant. Le dessous est décoré d'une série de cercles concentriques entourant avec un relief accusé un bouton central. (Pl. III, fig. 5 et 5 bis.)

Ce récipient est muni d'un manche plat, de forme concave, qui ne dépasse pas 0 m. 021 au milieu et se termine par une sorte d'anneau également de 0 m. 44 de diamètre, évidé au centre. Deux sillons, creusés parallèle-

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XVIII.


5
1/2
5 bis
1/2



ment aux bords du manche, et deux nervures dans l'anneau, constituent la décoration de cette partie du vase. Au commencement du manche on remarque trois fleurs en ligne ressemblant à des fleurs de lys, dans lesquelles il faut voir une marque de fabrication intéressante à signaler.

Ce vase, d'une facture élégante et soignée, appartient à la bonne époque de l'art romain, mais je ne crois pas malgré cela qu'il fût destiné à être employé dans les cérémonies du culte et j'inclinerais à croire, tant est grande sa similitude avec nos modernes casseroles, qu'il servait plutôt à préparer des mets délicats dignes d'un disciple de Lucullus et qu'il n'était, en un mot, qu'une pièce de la riche batterie de cuisine d'un opulent gallo-romain. Cet ustensile est d'ailleurs quelque peu déchu de sa splendeur passée : il porte deux blessures, résultat de la maladresse de ceux qui l'ont découvert, et son séjour au milieu de minerai de fer l'a recouvert d'un enduit jaunâtre caractéristique, qui cache en partie la patine dont il était revêtu.

La patère de Dun-sur-Auron est moins profonde, elle n'a que 0. m 045, avec une ouverture légèrement elliptique, dont l'axe varie de 0 m. 142 à 0 m. 147, se terminant par des bords légèrement renflés. A ce récipient est attaché un manche plat avec deux nervures latérales qui finit par une partie contournée en forme de col de cygne et dont il reproduit grossièrement l'image : ce manche a une longueur totale de 0 m. 175. (Pl. III, fig. 6.)

Ce vase, en bon état, recouvert d'une belle patine

verte, ne saurait non plus rentrer dans la catégorie des ustensiles servant au culte : c'est encore un instrument de cuisine, mais son peu de profondeur ne permet pas de le considérer comme une patère, ce serait plutôt une sorte de petite poële à frire, le *Sartago* des anciens.

III

A. — *Fibule.*

Ce bijou affecte la forme d'un T dont la barre transversale aurait 0 m. 041 de longueur et la barre verticale 0 m. 065. Cette dernière se compose d'une partie inférieure rectiligne de 0 m. 04 de longueur et d'une partie supérieure courbe dont la corde est longue de 0 m. 03 se rattachant à la barre transversale. La tige verticale est surmontée d'un bouton conique de 0 m. 013 de hâuteur, posé sur la tige transversale qui porte également à chacune de ses extrémités des boutons semblables. Des nervures complètent l'ornementation de ce bijou qui est encore muni de son aiguille. — Bronze. (Pl. II, fig. 3.)

B. — *Clef.*

Clef en bronze à anneau rond, canon foré orné extérieurement d'une bague en relief et de lignes géométriques gravées en creux, gardes ouvragées. Longueur : 0 m. 098. (Pl. II, fig. 4.)

Ces deux derniers objets ont été trouvés sur l'emplacement des établissements militaires.

LES VOIES ROMAINES

D'AVARICUM

Par G. VALLOIS

Je m'étais assigné la tâche de rechercher le tracé des voies romaines rayonnant autour d'Avaricum ; tâche ingrate, parce que les approches d'une ville de cette importance ont été singulièrement transformées par des circonstances diverses. En effet, les moulins qui ne furent propagés en Berry qu'à la fin du ve siècle de notre ère[1], ont surélevé le niveau de toutes nos rivières et encombré d'alluvions les anciennes vallées ; des sièges nombreux ont modifié de mille manières l'aspect de nos environs ; la multiplication de la population a formé des faubourgs qui recouvrent les abords immédiats de la ville ; enfin la culture ainsi que les extractions de pierres ou terre à briques, ont particulièrement bouleversé le sol. Il faut donc y regarder de près pour y retrouver quelques vestiges du temps passé.

Parmi les caractères que l'on reconnaît aux voies antiques, il en est surtout deux qu'il convient de rappeler au début de cette étude :

Tout chemin qui sert de limite entre deux communes

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. X, p. 71.

peut être considéré comme remontant à la plus haute antiquité.

Celles de ces voies dont l'origine est romaine se distinguent en général par l'élévation de leurs chaussées, surtout lorsqu'il y avait à redouter l'invasion de l'eau.

En Berry, le plus souvent on ne rencontre les chaussées que dans les bas-fonds ; sur les hauteurs, il en reste rarement des traces. Quant aux limites des communes, celles qu'on y remarque le plus fréquemment sont les rivières. Viennent ensuite certains chemins rayonnant à des distances plus ou moins grandes autour des centres les plus anciennement habités ; parfois enfin les voies romaines marquent la fin des territoires, et c'est pourquoi, sans doute, la charte de commune de Bourges, en 1181, ordonnait de respecter les *tureaux*.

On ne s'étonnera pas que dans la ville d'Avaricum, dont le berceau remonte à une antiquité préhistorique, la communauté des habitants et la banlieue aient été constituées longtemps même avant l'époque de la conquête romaine. César lui-même en autorise la supposition lorsqu'il raconte que, dans le conseil présidé par Vercingétorix, les Bituriges se jetèrent aux pieds des autres Gaulois pour les supplier de ne pas livrer aux flammes leur ville, une des plus belles de la Gaule, le rempart et l'ornement de la contrée[1]. En voici d'ailleurs une autre preuve : c'est que, dans les environs, les territoires sont le plus souvent délimités, non pas par les voies romaines, mais par des chemins qui les co-

1. *De bello gallico*, VII. xv.

toyent et sont vraisemblablement plus anciens puisqu'ils conduisent à peu près aux mêmes points. On peut citer à titre d'exemples les chemins de Bourges à Blet, Crosses, Saint-Michel, Lunery, Lapan, etc.

Remarquons en passant qu'aucune de nos grandes routes nationales ne sert de limite aux communes ; et cela est naturel puisque la plus ancienne ne remonte pas au-delà du règne de Louis XV.

A ce point de vue, M. Aurès, si connu par ses études de métrologie antique, a constaté que plusieurs bornes milliaires, encore en place dans le département du Gard, se trouvent sur les limites des communes, et il en conclut que ces monuments ont servi de base à la délimitation des circonscriptions territoriales [1]. Nîmes a été le centre d'une colonie destinée à contrebalancer l'influence de Marseille dans le midi de la Gaule, et il est bien probable que, dans la répartition des terres, les banlieues ont eu à subir un remaniement à l'époque romaine.

Au contraire, bien loin d'avoir été colonisés par les Romains, les Bituriges et leurs alliés, sous la conduite de Bellovèse, avaient enlevé tout le pays compris entre l'Oglio, le Pô et les Alpes et bâtirent Milan, pendant que, sous lá conduite de Sigovèse, leurs colonies s'étendirent entre le Rhin, le Mein et la forêt d'Hercinie et que les Boiens notamment formèrent la Bohême [2]. Le Berry ne s'est donc pas trouvé dans les mêmes conditions que les environs de Nîmes, et cependant la

1. *Revue archéologique*, 1877, t. XXXIV, p. 207.

2. Tite Live.— César. — Walckenaer. *Géographie des Gaules*, t. I, pp. 76, 78, 93....

coïncidence des limites territoriales et des mesures itinéraires s'y remarque assez fréquemment pour qu'on puisse supposer que les circonscriptions locales y ont subi certaines modifications, soit sous les Romains, soit postérieurement par des causes féodales.

L'étude qui va suivre n'a pas pour but de donner la description de toutes les voies romaines traversant le Berry ; c'est une œuvre de détails qui, dans ce cas, deviendrait immense. Elle se propose seulement de fixer aussi exactement que possible le tracé de leur entrée dans Avaricum. Si l'on veut connaître l'ensemble de ces voies de communication, on devra donc recourir aux auteurs qui ont précédemment parlé à ce point de vue plus général [1] et l'on ne tardera pas à se convaincre que pour éviter les erreurs en pareille matière, il est nécessaire de suivre nos antiques chaussées à pied ou à cheval et pas à pas, parce que l'aspect du terrain ou quelques reliefs du sol sont ici d'une importance capitale. Le travail de cabinet ne passe alors qu'en seconde ligne, soit pour coordonner les éléments dont on a pris le relèvement sur place, soit pour fortifier ceux-ci par quelques indications historiques.

1. Fabre, *Description du département du Cher*, p. 77 ; - De Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 95 et suiv. ; — *Commission hist. du dép. du Cher*, 1832, p. 16 et suiv. ; — De la Saussaie, *Voie d'Orléans à Bourges*, lecture à la Sorbonne en 1866, p. 107 ; — Colonel de Saint-Hyppolite, *Annuaire du Berry*, 1848, p. 17 : — Boyer, *Graphiti de Neuvy-sur-Barangeon ; les Origines de Sancerre et Voitures publiques dans les Mém. de la Société historique du Cher ;* — *Noviodunum Biturigum*, par un anonyme (Mgr de la Tour d'Auvergne) ; — Vallois, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, p. 29 ; — Chénon, *id.*, t. VII, p. 21 ; t. XV, p. 79. — De Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, passim.

VOIE D'AVARICUM A AUGUSTODUNUM ET LUGDUNUM

Rome fut autrefois ce que Paris est aujourd'hui pour la France. Il n'était pas encore question de *train-éclair;* mais c'est de là que venaient les ordres du gouvernement, les nouvelles, les marchandises à la mode, etc., et c'est dans le Forum, d'ailleurs, que se dressait le milliaire doré, vers lequel convergeaient toutes les grandes routes militaires de l'Empire. Parmi les voies qui pénétraient à Avaricum, il faut donc placer au premier rang celle qui venait de la capitale du monde civilisé.

Aucune trace précise n'en subsiste plus aux abords de la ville, mais elle dut nécessairement passer par la porte de Lyon, située au sud de la cité, c'est-à-dire au débouché actuel de la rue Moyenne. La construction de la Grosse Tour en vint obstruer le passage au moyen-âge, en forçant la circulation à prendre un détour par la rue Bourbonnoux [1], qui porta longtemps le nom de *grande rue* et dont le prolongement direct aboutirait, qu'on le remarque, au petit séminaire Saint-Célestin, en se continuant tout droit par la route nationale de Bourges à Dun-le-Roi. Il semble même que la rue du Coin-Haslay doit être la trace d'un chemin de traverse allant de la rue Bourbonnoux à l'ancienne voie romaine qui longeait ainsi, sans l'entamer, le castrum du Château. D'après le cadastre et la carte au 20,000e du dépôt de la Guerre, le prolongement exact de la rue Moyenne est la rue de Beaumont dont la

1. *Journal de Lelarge*, p. 267.

suite traversait sans doute les enclos du Sacré-Cœur et du séminaire Saint-Célestin.

La voie romaine s'écartait peu de la route moderne qu'elle accompagnait du côté de l'ouest jusqu'à Saint-Just. Sur la carte de l'État-Major gravée on voit très exactement indiqués différents tronçons qui ne se retrouvent plus sur les dernières épreuves lithographiées depuis la révision qui en a été faite en 1885, probablement parce que la culture les a effacés. La carte de Bourdaloue en donne le nivellement sans discontinuité à partir des dernières maisons de la ville. Aujourd'hui la seule trace consiste dans un petit chemin rural, isolé dans les champs, commençant à peu près en face de la borne kilométrique 2 de la route nationale, et qui disparaît au bout de deux ou trois cents mètres.

Au delà, tout est en culture, sans apparence de chemins. Récemment encore, il fallait dépasser le jardin des grandes carrières pour en reconnaître les vestiges dans un petit sentier montant à travers les vignes. Dans cette région s'étendait l'ancienne propriété de Gionne qui a été disloquée en 1878. J'ai vu alors les vignerons, chacun en son endroit, défricher le passage de l'ancienne voie qui était encore rempli d'une couche de blocage de 0 m. 20 ou 0 m. 30 d'épaisseur en matériaux du pays. Toute trace du pavage supérieur et des margines avait disparu,

Un peu plus loin, à la rencontre du chemin qui descend du polygone à Gionne, il en reste un léger exhaussement du sol, planté d'une ligne de noyers mal venus, le long d'une pièce de terre appartenant à M. Mesnault. Plus loin encore, le fond de toutes les vallées porte

aussi un mince bourrelet de terre et quelques traces s'en retrouvent même sur les sommets des coteaux, au milieu des vignes. Au cadastre de Bourges, nulle trace n'en est indiquée, mais cette ligne figure à la section D, sous le nom de grand chemin de Bourges à Dun-le-Roi. Lorsqu'elle change de territoire pour entrer sur la commune de Soye, elle traverse un canton qui lui doit assurément son nom : *le Tureau*, les vignes du *Tureau*.

Bientôt après elle limite une petite portion des banlieues de Plaimpied et de Soye, mais il faut s'éloigner de Bourges et la suivre au delà de La Chaussée pour la voir séparer très franchement les différents territoires, tels que ceux de Bussy, Osmery, Lantan.

M. Ferrand de Saligny a laissé sur cette voie des notes intéressantes, dont on doit la publication à l'un de ses arrières-petits-fils[1]. Il en a fouillé différentes couches, entre La Chaussée et Blet, là où elle se trouve placée à l'est de la grande route. Ces indications sont précieuses à connaître, mais l'auteur a certainement commis une méprise en supposant que la voie se continuait à l'est de la route jusqu'à Bourges, où il la fait entrer par le sud-est de la grosse tour. Comme la carte de Leudières, il a confondu, au nord du village de La Chaussée, les traces de la voie romaine avec celles de l'aqueduc antique de Traslay ; aussi son étonnement est au comble en croyant remarquer que cette voie fait

1. Ch. de Laugardière, *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. III, p. 38.

des *coudes* et *jarrets* inexplicables au milieu de plaines désertes.

D'après l'itinéraire d'Antonin, la première station au sud d'Avaricum était Tincontium, distante de XX lieues. La table de Peutinger donne la même distance, avec une légère différence dans le nom, en indiquant d'Avaricum à Tincollo, XX lieues. D'autre part, la Commission de géographie historique de l'ancienne France a fait judicieusement observer[1] que l'assimilation incontestable de cette station avec Sancoins montre que le T initial du nom latin a pris, sous la plume des copistes, la place d'un C, et que le nom primitif était assurément *Cincontium*. Catherinot avait déjà devancé cette rectification, car dans son VRAY AVARIC, il avait écrit *Cincontium*. De Sancoins à Bourges la distance est de cinquante kilomètres qui, à raison de 2,415 mètres par lieue gauloise, produisent vingt lieues et demie.

A l'aide du compas, cette mesure linéaire peut être portée sur la carte de l'État-Major de différentes façons; mais il se trouve une circonstance qui s'impose à l'attention, en justifiant les prévisions de M. Aurès; c'est que la banlieue de Vornay est traversée par la voie romaine sur une longueur précise de 2,415 mètres. Ce territoire était donc limité par deux bornes milliaires dont les positions, ainsi déterminées, commandent celles des autres.

Par conséquent, en partant de Cincontium, à la hauteur de l'église actuelle, la huitième borne se rencon-

1. *Revue des Sociétés savantes*, 1882, 7e série, VI, 424.

trerait à un angle où la banlieue d'Osmery pénètre dans celle de Blet ; la neuvième à un angle des banlieues d'Osmery et de Lantan ; la douzième en entrant sur le territoire de Vornay et la treizième en en sortant ; la quatorzième à huit cents mètres avant l'embranchement de la route de Dun-le-Roi, qui formait aussi une voie romaine ; la vingtième enfin tombe à la hauteur des hangards d'artillerie au polygone. Il reste encore environ 1,700 mètres pour gagner la porte de Lyon, et cette fraction montre que le bornage de cette voie commençait, non pas à Bourges, mais à l'opposé, à Autun probablement.

Nos distances ainsi marquées concordent donc avec celles des Itinéraires, qui ne tiennent jamais compte des demi-lieues. On ne doit cependant les accepter dans leurs détails qu'avec une certaine réserve, parce que leur report sur différentes feuilles de la carte est un travail minutieux qui peut présenter plus d'une chance d'erreur.

VOIE D'AVARICUM A CORTONUM CASTRUM

Il faut ici rappeler sommairement un texte de l'époque carlovingienne que M. de Raynal a tiré du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice [1] :

« .... area infra muros Biturice urbis juxta portam que priscis
« temporibus a Cortono Castro Cortonica est vocitata, et una
« parte adheret muro, altera parte via discernitur publica. »

M. Boyer, dans son mémoire sur les origines de Sancerre, a contesté cette étymologie du nom de la

1. *Hist. du Berry*, t. I, p. 470.

porte Gordaine; elle n'en constitue pas moins un jalon qu'on doit saisir avec empressement dans une étude aussi obscure que celle-ci. Le texte qui l'énonce démontre particulièrement que la *via publica* partant de Bourges pour conduire à Château-Gordon, existait bien avant le XVe siècle. Qu'elle ait été réparée par Jacques Cœur, dont elle porte le nom, on n'a pas à y contredire; peut-être expliquerait-on de cette façon qu'elle soit mieux conservée que toutes les autres.

Cette voie, très certainement d'origine romaine, quoique aucun des Itinéraires n'en fasse mention, est appelée : Chaussée de César ou chemin de Jacques Cœur. Elle est marquée avec tant de précision sur la carte d'État-Major, que la reconnaissance de son tracé est bien facile à faire. Partant de la porte Gordaine droit vers le nord, c'est à elle sans doute qu'est due la construction de la chaussée qui forme le faubourg Saint-Bonnet-Saint-Privé, pour assurer, au milieu des marais, un passage qu'il a fallu beaucoup exhausser lorsque la création des moulins vint surélever le cours des rivières. Le bas niveau de la fontaine de fer suffit à démontrer que tous les terrains environnants ont eté remblayés.

En 1882, la construction d'un aqueduc municipal a motivé l'exfodiation d'une profonde tranchée depuis la rue de Paradis jusqu'au cours de l'Yèvrette. La fouille a fait reconnaître la trace de l'ancienne voie formée d'une couche continue de macadam; elle se trouve actuellement à deux mètres de profondeur dans la rue Coursarlon et à un mètre cinquante seulement sous la place Gordaine. Quant à la porte Gordaine

elle-même, il n'en existe plus de vestiges souterrains, et dans l'alignement des murs romains où elle aurait dû se trouver, on n'a rencontré que des maçonneries en mortier jaune peu solides, d'une époque relativement récente et assises sur le macadam antique.

Aussitôt après le passage de l'Yèvre, à l'extrémité du faubourg Saint-Privé, la voie se détournait brusquement vers Saint-Lazare pour se poursuivre dans la direction du nord-est. Dès le haut du coteau on retrouve encore, sur plus d'un kilomètre, un fragment de son grossier pavage, d'une largeur de six mètres, composé de blocs de grès de toutes grandeurs. La voie, flanquée maintenant de deux bas-côtés comme nos routes modernes, se maintient au niveau des champs qui la bordent au nord, tandis qu'elle domine d'environ cinquante centimètres ceux qui la touchent au sud. Plus loin, on la trouve construite en chaussée, mais sans pavage.

Elle sert successivement de limite à quelques points des territoires de Saint-Germain et Saint-Michel, les Aix et Rians, Veaugues et Jalognes ; mais en partant de Saint-Lazare, c'est vainement qu'on tente de rechercher l'emplacement de ses milliaires sur les points de son passage d'une banlieue à une autre. A la vérité un lambeau de la commune de Saint-Germain-du-Puits en est traversé sur une longueur qui n'est qu'approximative de 2,415 mètres ; mais en retournant le compas vers Bourges, dans ce cas la mesure est un peu trop courte pour arriver au coude de Saint-Lazare. Il reste alors 1,200 mètres à franchir pour atteindre la porte Gordaine, ou bien 1,850 mètres pour gagner la

porte de Lyon par la rue Bourbonnoux, ou encore 2,075 mètres jusqu'à la porte d'Auron par les rues Mirebeau et des Arènes. Aucun de ces chiffres ne donne une solution convenable, et à l'opposé, vers Château-Gordon, aucune mesure ne correspond aux limites territoriales.

Si au contraire on commence le mesurage à la porte Gordaine, *infra muros Bituricæ urbis*, la dixième borne tomberait à la limite des deux arrondissements de Bourges et de Sancerre, entre les banlieues de Saint-Céols et de Montigny. Ce résultat est donc plus satisfaisant que le précédent, d'autant plus qu'il concorde avec le texte qui désigne implicitement la porte Gordaine comme point de départ.

VOIE D'AVARICUM A GENABUM (ORLÉANS)

J'ai précédemment décrit le tracé de cette voie avec tant de détails [1], qu'il est inutile d'y revenir ; j'aurais d'ailleurs peu à ajouter à ce sujet, parce que de nouvelles recherches ont contribué à me persuader que de Bourges à Boisdureau, il ne reste plus de vestiges de son passage. Puisqu'il faut absolument reporter cette ligne sur une carte, je pense qu'elle devait se détacher de la voie de Château-Gordon au coude de Saint-Lazare, pour se diriger au nord-ouest en traversant le cimetière Saint-Lazare, dont la surface a été visiblement abaissée par des extractions de pierres ou pour fournir des matériaux à la chaussée de Saint-Privé-Saint-Bonnet.

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, p. 46.

Elle franchissait le Moulon au Pont-Vieux, limitait les banlieues de Saint-Doulchard et de Vasselay et continuait hypothétiquement en ligne droite jusqu'au nord de Boisdureau, où je l'ai retrouvée. A partir de ce point, je considère son tracé comme certain, bien qu'il soit presque partout effacé du sol. Au delà de Millérand il suit notamment la ligne séparative des communes de Allogny, Neuvy, Nançay, d'une part, Méry et Presly, d'autre part.

Si l'on commence le mesurage à la porte Gordaine, on ne trouve aucune coïncidence avec les limites territoriales. Cela n'a rien de surprenant puisque la chaussée du faubourg Saint-Privé appartenait à la voie de Château-Gordon. Si au contraire on part du coude de Saint-Lazare, la seconde borne, à raison de 2,415 mètres par lieue, tombe exactement à la limite de Saint-Éloy et de Vasselay ; la huitième à Millérand, à la rencontre des territoires d'Allogny et de Méry ; la neuvième près de Gaquignolles, sur la lisière de l'arrondissement de Bourges, au point où se touchent à la fois les trois banlieues d'Allogny, Neuvy et Méry.

Les Itinéraires ne mentionnent pas cette voie qui n'est connue que depuis la reconnaissance que j'en ai faite.

VOIE DE BOURGES A BEAUGENCY OU A BLOIS

J'aurai encore moins à dire sur cette voie, dont j'ai précédemment signalé l'existence[1] et que je n'ai pas suivie plus loin que la route de Mehun à Henriche-

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, p. 83.

mont, au delà de Dâmes. Les vestiges de son ancienne chaussée sont par place tellement évidents qu'on ne peut lui refuser une origine romaine. Sa construction cependant dut être assez tardive, alors que les banlieues de Bourges étaient déjà constituées, car elle n'y sert de séparation à aucune commune et la mesure linéaire de 2,415 mètres n'y correspond à aucune limite de territoire. En outre, de toutes les voies convergeant sur Bourges, c'est assurément la plus tortueuse.

Son tracé le plus naturel commence, au nord du faubourg, par une rue maintenant condamnée passant devant le portail de l'église Saint-Privé et se poursuivait par le *chemin creux*, le pont du moulin Genton, le chemin de la Lune et le grand chemin de Dâmes.

Aux indications que j'ai déjà données pour tracer son passage dans la Sologne, j'ajouterai que des actes de foi et hommage rendus en 1353 et 1384 pour la seigneurie de Nançay à l'abbaye de Saint-Sulpice, portent que, après le gué de la Sauge, la *Ponge-Chaussée* ou *Ponche-Chaussée*, séparait les terres de Nançay et de Theillay[1].

VOIES SORTANT DE LA PORTE D'AURON

Ainsi qu'on vient de le voir, la porte de Lyon ne s'ouvrait que sur une seule voie tendant vers le sud. Du côté de l'est, il ne se trouve pas de ville importante; cependant il a bien dû exister des relations avec Baugy ou Alléan, où subsistent tant de vestiges romains; mais

1. Arch. du Cher, Saint-Sulpice, Invent. des titres, t. I, fol. 180.

la voie de communication n'est plus du tout connue.

On a souvent dit que la rue Charlet avait servi de passage à une voie romaine ; mais en 1882, lorsqu'on a creusé les fondations de la gendarmerie en anticipant un peu sur la rue, à 1 m. 50 au-dessous de la surface, on a reconnu un macadam de 0 m. 20 d'épaisseur, entremêlé de briques modernes. Le sol naturel s'est trouvé à 2 mètres de profondeur et il n'est apparu aucune trace de voie romaine.

La porte Saint-Privé ouvrait les communications avec le nord-est, le nord et le nord-ouest.

Avaricum n'avait de sortie ni par la rue Saint-Sulpice, ni par la rue Saint-Ambroix et ce n'est qu'assez tardivement qu'on a percé dans ce quartier la porte Saint-André. Bourges n'aurait même pas de banlieue de ce côté-là, si on ne lui avait annexé les bourgs de Saint-Sulpice et de Brisiac qui avaient autrefois une existence absolument indépendante de la ville.

Quant aux relations avec l'ouest et le surplus de celles qui se dirigeaient au sud, il faut en chercher la sortie à la porte d'Auron, De ce côté les difficultés se hérissent les unes sur les autres et deviennent plus ardues que jamais à résoudre. J'espère cependant donner une réponse satisfaisante à plus d'un problème.

Continuant à mentionner les différentes routes dans leur ordre topographique, en faisant le tour de la ville, on rencontrerait tout d'abord, dans le prolongement de la rue d'Auron, celle qui conduit à Saint-Florent et Ernodurum, mais il s'en détache sur la droite divers embranchements qu'il faut examiner tout d'abord pour l'utilité de ma démonstration.

VOIE D'AVARICUM A... (VIERZON)

Cette voie prend son commencement vers la Croix-Moultjoie, en se détachant de celle d'Avaricum à Ernodurum ; elle n'est autre chose que le chemin de La Chapelle-Saint-Ursin. En face de la Grange-Miton, le chemin de La Chapelle incline vers la gauche, tandis que la vieille voie, avec l'apparence d'un simple chemin rural, monte tout droit à l'ouest dans les vignes où elle traverse à droite les grands Danjons, à gauche les petits Danjons.

Au clos des Morvets, elle a un mètre de hauteur et cinq mètres de large par le sommet. Tous les vignerons de la contrée la connaissent pour un chemin romain et l'appellent : la *Chaussée; chaussée de César* conduisant à Mehun; *chaussée de Vatan*, nom qui semble indiquer une bifurcation. En quittant le territoire de Bourges, le plan d'assemblage du cadastre la nomme : la *Chaussée*. Elle descend la vallée suivante avec un relief d'un mètre qui s'abaisse peu à peu. Après le passage du chemin de fer de Montluçon, elle monte dans un autre clos de vignes où elle a 0 m. 50 de hauteur, puis en redescend à l'opposé. Dès qu'elle arrive à un petit bouquet d'arbres têtards, tout son relief a disparu.

La trace s'en efface momentanément, mais elle côtoyait le bois Charron, à l'un des angles duquel il est resté longtemps un amoncellement de grosses pierres qu'un propriétaire, désireux de faire bâtir, avait recueillies çà et là dans le voisinage. C'est qu'en effet

les champs et les chemins d'alentour sont limités par des blocs de calcaire; ces épaves proviennent certainement de l'ancienne chaussée.

Pour en retrouver le passage après la route de Sainte-Thorette, il faut suivre le chemin rural qui commence à la petite maison de Luet, dont le niveau se relève insensiblement au-dessus des champs en approchant d'un petit bouquet planté de quatre ormes et de deux têtards. Son relief, uniquement composé de terre, s'élève jusqu'à deux mètres de hauteur en face de Saint-Aubin, et les gens du pays prétendent qu'elle avait autrefois par le bas soixante pieds de large. Là aussi les chemins voisins sont limités par des blocs de calcaire, et un gué aujourd'hui à sec, traversé par la chaussée, est soigneusement pavé de grosses pierres. Au surplus, il est superflu d'insister sur ces détails, parce que la carte d'État-Major en a marqué le tracé exactement, tout en lui donnant par erreur le nom de voie romaine de Tours à Bourges. Il suffira d'ajouter ici que des actes d'hommage et dénombrement du fief de Luet, en 1578, 1613, 1729, 1741, mentionnent fréquemment le *tureau*, la *grande chaussée*[1].

Au cadastre de Saint-Aubin (Marmagne) elle est dénommée *chaussée de César* et son aspect présente encore tant d'apparence que, sans examiner si elle réunissait les conditions de nivellement et de chances de trafic nécessaires en pareils cas, on a proposé, le 8 mai 1842, d'en prendre l'assiette pour établir le chemin de fer de Bourges à Vierzon, « où elle arrive

1. Arch. du Cher, Saint-Sulpice, Inv. des titres, t. I, folios 188, 189, 192, 196; C, 832, folio 855.

« au travers du bois d'Yèvre par une chaussée de « quatre mètres au-dessus du canal[1] ».

Cette voie limite successivement les communes de Bourges, La Chapelle, Marmagne, Mehun. Si on la mesure depuis la Croix-Moultjoie, où elle se détache de la route d'Issoudun, la lieue de 2,415 mètres ne correspond à aucune limite de territoire; mais son véritable point de départ est encore indiqué par une circonstance majeure. En effet le territoire de Mehun en est exactement traversé sur une longueur de deux fois 2,415 mètres, et cette même mesure, reportée vers Bourges, tombe aussi à l'une des limites de La Chapelle. Seulement, dans ce cas, il manque cent et quelques mètres pour atteindre la route d'Issoudun, et à l'autre bout, en tenant compte du détour très prononcé par Vierzon-Forges, la dernière lieue tombe au delà des murs de Vierzon, en pleine rue des Capucins. Trop courte d'un côté, la mesure est donc trop longue de l'autre.

Ici une rectification s'impose ; mais non pas aux Itinéraires romains, puisque ces documents ne mentionnent pas cette voie de communication. Celle que je vais proposer se justifie de la façon la plus évidente. C'est le sol lui-même qu'il faut rectifier, et pour en saisir la nécessité, il convient d'envisager dès maintenant la façon dont la voie d'Ernodurum sort de Bourges.

La route nationale numéro 151 forme aujourd'hui le prolongement du faubourg d'Auron. Pour en adoucir la pente, on en a creusé l'assiette à mi-côte pour rem-

1. *Annuaire du Berry*, 1843, p. 79.

blayer le fond de la vallée. C'est là une œuvre toute moderne, telle que les Romains n'en ont jamais exécutée, parce que leurs grandes routes militaires se préoccupaient bien moins des besoins du commerce ou d'éviter aux charrois un coup de collier, que du soin de faciliter aux troupes les moyens les plus prompts de mobilisation.

D'ailleurs, ainsi qu'il est facile de s'en assurer sur place, la voie romaine, venant des Vallées avec un relief à peine sensible, se dirige droit vers la ville de Bourges. Elle s'arrête tout à coup à la hauteur de la Croix-Moultjoie et ne trouve un débouché qu'au moyen d'un petit chemin rural faisant là un angle droit pour aboutir à la route d'Issoudun. Il est donc bien évident qu'en ce point la voie romaine n'occupait pas l'emplacement de la route moderne.

D'autre part, il est essentiel de remarquer, après la sortie du pont d'Auron, que l'ancienne chapelle Saint-Jean n'est pas à l'alignement de la grande route d'Issoudun; elle est bâtie parallèlement à la petite ruelle, aujourd'hui à l'état d'impasse, qui la longe au nord. Voilà l'emplacement de la voie romaine. Si de cette ruelle on tire une ligne jusqu'au point où la voie disparait à la hauteur de la Croix-Moultjoie, on obtient un alignement parfaitement droit jusqu'au territoire de Morthomiers. En même temps on raccourcit d'une centaine de mètres le point de départ de la voie de Vierzon. N'était-ce pas le problème à résoudre?

Dès lors, tout s'accorde dans le mesurage de la ligne de Vierzon. La seconde borne tombe exactement à la limite extrême de La Chapelle touchant à Marmagne;

la sixième à l'une des séparations de Marmagne et de Mehun ; la huitième à la rencontre des territoires de Mehun et de Foëcy. En ce point, on se trouve à cinq lieues de Vierzon. Or, en continuant la route, en va passer devant Val du-Cher, où M. Ponroy a signalé [1] l'existence d'une grosse borne à moitié enfouie, sur laquelle il a cru lire : L V (*Leugas Quinque* [?]) On juge ainsi combien il serait intéressant de recueillir au Musée lapidaire cette borne, que son propriétaire, M. Pilté, m'avait promis, de son vivant, d'y faire transporter.

Jusqu'ici on n'a pas déterminé où conduisait cette voie au delà de Vierzon, car il n'en semble pas rester de trace. La route de Paris à Toulouse est moderne et a été ouverte en pleine forêt de Vierzon dans l'année 1751, comme je l'ai mentionné ailleurs [2]. Existait-il une voie pour gagner Cæsarodunum (Tours) par la rive droite du Cher, ainsi que l'indique M. Jollois dans ses *Antiquités Orléanaises* ? Cela me semble fort douteux ; c'est un pays que je connais particulièrement depuis mon enfance ; j'y possède même des propriétés et je ne vois nulle part l'emplacement d'une chaussée antique. D'ailleurs M. Jollois s'est borné à tracer des voies romaines, sans aucune vérification, partout où la carte des ponts-et-chaussées marquait une grande route. Notamment il fait suivre à la voie romaine de Bourges à Tours la route nationale numéro 76, sur la rive droite de l'Yèvre, formant un coude prononcé à Briou pour

1. Procès-verbaux des séances de la Société des Antiquaires du Centre, t. II, pp. 182, 185, en 1884.

2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XVI, p. 236.

se rendre à Mehun et Vierzon. Cette route est toute moderne et n'a été commencée qu'en 1722[1], tandis que la chaussée antique, comme on vient de le voir, est placée entre Bourges et Vierzon, sur la rive gauche de l'Yèvre. Les indications archéologiques de M. Jollois, dans notre contrée, peuvent donc être considérées comme sans valeur.

Selon moi, le prolongement de la voie romaine se retrouve dans le chemin de la Fringale, effacé maintenant aux abords de Vierzon, mais qui se poursuit vers le nord-ouest jusqu'à Romorantin, en limitant les départements du Cher et de Loir-et-Cher et les communes de Theillay, Méry, Thénioux, Châtres et Mennetou-sur-Cher, où mes titres de propriétés le nomment *chemin blésois*. C'est qu'en effet il se continuait jusqu'à Blois en passant par la Fringale et aboutissant probablement aux ponts chartrains.

En continuant sur cette ligne le mesurage commencé près de Bourges, la dix-huitième lieue tombe juste à la limite du département du Cher, séparant les territoires de Thénioux et de Châtres ; la dix-neuvième au milieu de la chaussée de l'étang des Barres, où le ruisseau divise les communes de Châtres et de Mennetou. La vingt-et-unième à la limite de Mennetou et de Langon.

Je ne renonce pas à démontrer un jour, avec d'amples détails, que c'est par là que passa l'armée du Prince Noir, en 1356, après avoir saccagé le Berry. Le prince était à Vierzon, selon Froissart, lorsqu'il apprit

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. IV, p. 39.

que le roi de France lui barrait la route sur la Loire et réunissait toutes ses forces pour marcher à sa rencontre. C'est alors qu'il jugea prudent de faire retraite. Les chroniqueurs, qui nous ont laissé tant de détails sur cette chevauchée, n'auraient pas manqué de nous apprendre quel aurait été le sort du château de Mennetou et de la Commanderie placés en travers de la route actuelle. Aucun n'en a parlé ; tandis qu'on sait que les chevaliers français, embusqués à la sortie de Vierzon, furent poursuivis à toute vitesse et la lance aux reins, jusqu'au château de Romorantin.

S'il se fut trouvé une grande voie de communication directe de Vierzon à Tours, par l'une des vallées les plus riches de la France, le prince n'aurait pas manqué de la suivre pour se diriger du côté de Poitiers et de Bordeaux, d'où il était venu.

VOIE D'AVARICUM A GABRIS ET CÆSARODUNUM (TOURS)

Cette voie, dont il ne reste pas le moindre vestige apparent entre Bourges et Chabris, ne nous serait pas connue si elle n'était mentionnée par la table de Peutinger. Elle dut nécessairement s'embrancher sur celle de Vierzon, mais en quel point? C'est ce qu'il a été impossible de déterminer jusqu'ici.

Franchissait-elle le Cher vers le moulin de la Braye, dont le nom d'apparence gauloise indique tout au moins un établissement ancien ? Dans cette direction on passerait près de Villeperdue où se trouvait, dit-on, des substructions antiques, après avoir longé un clos de vignes appelé le *Tureau*.

Le tureau, dont il s'agit ici, n'est d'aucun intérêt pour

la présente étude ; c'est tout simplement une motte féodale, de soixante mètres de diamètre, dont on a profité à une époque récente pour y creuser une cave en plein vignoble. Le sol, portant encore quelques masures, est couvert de débris de démolitions modernes.

Plus à l'ouest, M. Tausserat[1] croit reconnaître la voie de Tours dans une chaussée qui traversait la vallée de l'Arnon, au moulin de Charasse, avec une largeur de 9 m. 10 à la base et de 6 mètres à la surface ; un tronçon empierré permettrait de suivre sa direction vers Cerbois. Le même auteur nomme encore le tureau Saint-Martin, allant de Cerbois à Boigisson.

Cette direction conduit la voie vers Sainte-Thorette. Or, il est très remarquable qu'immédiatement à l'amont du pont de cette localité, il existe, dans le lit du Cher, les piles en pierre d'un ancien pont auquel on accédait par une rampe prononcée. Il est donc permis de penser que, pour venir jusque-là, la voie de Tours suivait la route actuelle de Bourges à Sainte-Thorette, à partir du point où cette route traverse la grande chaussée de Vierzon, c'est-à-dire à la petite maison de Luet.

Au passage de l'Arnon, j'ai visité avec le plus grand soin la chaussée, dont naguères il ne restait depuis fort longtemps que la moindre partie. Elle se composait de trois arcades de maçonnerie reliées les unes aux autres par une chaussée de un mètre de haut et plus large que les arcades. Sur la rive ouest de l'Arnon, on retrouve encore les traces de la culée en maçonnerie qui en formait la continuation. Les arcades étaient établies

1. *Chroniques de la Châtellenie de Lury*, pp. 76, 200.

en plein-cintre sur quatre rangs de pierres de taille de 0 m. 30 d'épaisseur, taillées en voussoirs et fermées par une dizaine d'assises de moellons bruts posés sur champ. Le mortier, de couleur blanche, fait de gravier de rivière, ne présentait pas une extrême solidité. Le tablier offrait 4 m. 85 de passage ; les ouvertures des arcades, en commençant par l'ouest, présentaient un débouché de 3 m.17, 2 m.65 et 3 m.05, en ne s'élevant pas toutes au même niveau, car la première avait 1 m. 45 de flèche au-dessus de l'eau, la seconde 1 mètre et la troisième 1 m.40. Ces maçonneries n'avaient nullement l'apparence d'une œuvre de l'antiquité et on peut d'autant mieux l'affirmer que leurs mesures ne correspondent à aucun multiple du pied romain de 0 m. 2963.

D'ailleurs M. Tausserat indique lui-même qu'en 1552 les chaussées et chemins traversant la rivière étaient effondrés. C'est une présomption pour faire penser qu'on les a réparés vers cette époque.

Cette chaussée a été entièrement rasée en 1884 par son propriétaire, M. Michel Dubois. On n'y a trouvé ni monnaies, ni vestiges susceptibles de faire apprécier son origine, mais on a cependant remarqué que les arcades n'avaient pour ainsi dire pas de fondations. Or, si l'on considère que l'établissement des moulins, à l'époque mérovingienne, a dû avoir pour effet de surélever le niveau de la prairie de 1 m. 50 ou 2 mètres, comme partout ailleurs, on doit tenir pour certain que les arcades n'ont point été édifiées à l'époque romaine.

Ce n'est pas à dire que la voie de Tours ne franchissait pas l'Arnon à ce passage ; tout au contraire, on ne s'expliquerait pas la présence de la chaussée en ce lieu

si elle n'avait fait partie d'une voie de premier ordre. Bien plus, il a existé là, non pas une seule chaussée, mais plusieurs, ainsi qu'en témoigne un acte de donation de Blanche de Vierzon au chapitre de Saint-Étienne de Bourges, que La Thaumassière n'a indiqué que très sommairement [1]. Outre celle de Charasse, il en est une autre, sortant de Lury, d'abord parallèle à la première puis faisant un coude au sud pour gagner Chéry. Une troisième enfin, perpendiculaire aux deux autres, est aujourd'hui la grande route allant de Vierzon à Issoudun et possède dans tous les fonds de vallées un relief marqué. Elle forme en ligne droite le débouché des ponts de Vierzon et on peut se demander si ce ne serait pas cette chaussée de deux lieues de long, par laquelle, au dire de Chaumeau, on arrivait au château de certain roi fabuleux de Vierzon.

Quoi qu'il en soit, Blanche concéda aux chanoines de Saint-Étienne l'arrivoir de leur terre de Chéry, formant, si je ne me trompe, un espace presque rectangulaire renfermé vers Lury entre les chaussées antiques à commencer par la chaussée de Vierzon jusqu'à celle de

1. *Hist. de Berry*. I, 200; liv. V, ch. LVI. Le titre original est aux archives du Cher, Saint-Etienne, liasse 125 et le texte en a été publié *in extenso* par M. de Toulgoët, dans son *Histoire de Vierzon*, page 496. La concession de Blanche comprend...... .. « applicatorium quod gallice dicitur arrivoer (sic) de terra ipsa « decani et capituli de Cheriaco, in terra et justitia domini Vir- « zionensis a parte illa quod est versus Luriacum per calceas « antiquas secundum quod ab una calcea prenditur usque ad « aliam et de alia ad applicatorium pernotatum recto termine. » (2 octobre 1252.)

Charasse, et de là, par la chaussée de Chéry, en revenant droit au point de départ.

Entre Avaricum et Gabris, la table de Peutinger indique XXIIII lieues, mais la distance réelle étant de XXVII, la Commission de topographie des Gaules pense que XXIIII a été mis pour XXVII. Cela est possible, mais non pas certain. En effet, si l'on considère que, du côté de Bourges, la voie s'embranchait sur une autre, il est bien probable que la distance a été comptée seulement depuis cet embranchement. Or, si le point de raccord était à Luet, on se trouve précisément à trois lieues gauloises de la croix Moult-Joie et l'on n'a pas ici à tenir compte de cette distance puisqu'elle appartient à la voie de Vierzon. Par conséquent ce chiffre XXIIII de la table serait parfaitement justifié.

Au delà de Chéry, vers Saint-Pierre de Jars et de Nohant-en-Graçay, dans une contrée qui m'est fort connue, j'ai vainement cherché la moindre trace de la voie sans en rien retrouver. D'un bond, il vaut mieux arriver à Nohant jusqu'où M. Guillard l'a reconnue depuis Chabris à travers le département de l'Indre[1], en faisant connaître qu'il a eu lui-même les plus grandes difficultés à en suivre la piste. J'en resterais donc là de cette étude, si je n'avais à signaler quelques particularités encore inédites.

En sortant de Graçay, la voie suivait la route actuelle de Romorantin, en franchissant en ligne droite l'escarpement du Tertre-Blanc qu'on évite au-

1. *Congrès arch. de la Soc. franc. à Châteauroux*, en 1873, XL[e] Session, p. 306.

jourd'hui au moyen d'un détour, et aussitôt on arrive au pont du Diable, à cheval sur un ravin d'eaux sauvages. Ce nom et certaines histoires plus ou moins effrayantes ont inspiré la pensée que cet ouvrage en plein-cintre était d'origine romaine. C'est une erreur. Son apparence, avec ses grandes assises de pierres de taille, suffirait à le signaler comme une œuvre moderne, quand même on n'en n'aurait pas la preuve par un plan dressé en 1746, figurant deux pièces d'héritages qui le touchent et où les joûtes sont appelées : *le grand chemin de Graçay à Romorantin, le tertre blanc et la nouvelle arcade* [1].

Immédiatement après le pont du Diable, commençait autrefois ce qu'on appelait le pavé de Graçay, qui se prolongeait en ligne droite jusqu'à la limite du département de l'Indre. On ne saurait imaginer l'état déplorable dans lequel les siècles passés avaient laissé ce pavage.

La route moderne, construite vers 1847, a transformé le pavé en macadam et rétréci de 1 m. 50 ou 2 mètres chaque bas-côté. Il se disait communément que c'était une route établie jadis par les princes de Graçay, et je croirais volontiers que ces grands seigneurs l'ont tout au moins réparée et élargie, parce que, telle que je l'ai vue et beaucoup pratiquée dans mon enfance, son apparence, avec sa grande largeur, n'avait rien de romain.

Depuis longtemps il n'en reste aucune trace à son entrée dans le département de l'Indre, à la fontaine

1. Arch. du Cher, Sommier de N.-D. de Graçay, nos 148, 149.

aux Maçons ; mais, au lieu d'incliner sur la gauche comme la route moderne, qu'on a ouverte en pleins champs pour gagner plus loin la chaussée de l'étang du Perry, elle se poursuivait, toujours en ligne droite. Au cadastre d'Anjoin, ce canton est appelé : *Les Chaussées*, car il en existait une seconde venant de Villefranche et de Romorantin et partiellement reconnue par M. Guillard [1]. Le 3 janvier 1620, un dénombrement de la métairie du grand Rosnay [2] cite la *chaussée* à titre de simple lieu dit. Il est donc vraisemblable que la chaussée elle-même n'existait plus dès cette époque.

En longeant la métairie du Pont-des-Places, la voie est flanquée à l'ouest d'une petite redoute en terre qui doit être l'un de ces fortins, qu'au dire de Vegèce [3], on échelonnait de distance en distance sur les voies publiques pour assurer le ravitaillement des armées. C'est une enceinte rectangulaire, de 45 mètres de long, dans la direction du sud au nord, parallèlement à la voie, de 33 mètres de l'est à l'ouest et de 3 mètres de hauteur maxima. L'agger est relevé sur les bords et particulièrement aux quatre angles qui surmontent de 1 m. 50 le point central de la plate-forme. Les fossés qui l'entourent ont 7 mètres de large. On peut tenir pour certain qu'elle était flanquée aux quatre coins de quatre tours de défense, garnies probablement de palissades.

Au delà du Pont-des-Places, je ne saurais rien ajouter à ce que M. Guillard a dit de son tracé.

1. *Congrès*, XL[e] Session à Châteauroux, p. 314.
2. Arch. du Cher. Terrier de Graçay, n° 98, t. II, folio 493.
3. *De re militari*, III, 8.

Quant à indiquer en ce moment la position probable de ses bornes milliaires, il n'y faut pas penser. Ces mesures sont déjà fort minutieuses à reporter sur une carte en suivant un tracé nettement déterminé. Marquer des distances sans savoir où il faut passer, ne serait d'aucune utilité.

VOIE D'AVARICUM A ERNODURUM

Lorsqu'en 1880 on a construit l'aqueduc municipal qui suit la rue d'Auron, on a trouvé la sortie de l'ancienne cité dans l'alignement des murs de ville. La voie, formée par une épaisseur de 1 m. 20 de pierres brutes, était bombée, creusée par des ornières, bordée de trottoirs et se poursuivait sur une trentaine de mètres, avec une seule largeur de voiture.

Sans qu'il soit besoin de répéter ce que j'ai dit plus haut de la voie romaine, il convient seulement d'ajouter que la carte d'État-Major en détermine exactement le tracé depuis les Vallées jusqu'à Saint-Ambroix. Le cadastre de Bourges la nomme *chaussée de César* et le canton qui la touche au nord est appelé les *tureaux Saint-Jean*. Elle limite successivement les communes de La Chapelle, Morthomiers, le Subdray, Villeneuve, Saint-Florent.

L'itinéraire d'Antonin fixe à XIII lieues d'Avaricum la station d'Ernodurum, dont la table Théodosienne ne parle pas. Comme il n'existe, par la chaussée, que 28 kilomètres entre Bourges et Saint-Ambroix, pour satisfaire à cette distance Walckenaer en allongeait le parcours en la faisant partir de la porte Saint-Privé [1].

1. *Géog. des Gaules*, t. III, p. 97, nº 207.

La Commission de topographie des Gaules [1], autrement inspirée, pense qu'il faut corriger l'itinéraire, puisque la douzième lieue tombe au passage de l'Arnon, à Saint-Ambroix, identification qui lui parait satisfaisante. Toutefois, ce n'est pas absolument exact, parce que ce serait seulement la onzième lieue qui correspond à ce point. Voici peut-être le moyen de tout concilier.

On sait que les voies romaines contournaient les murailles des forteresses sans jamais pénétrer à l'intérieur. Conformément d'ailleurs à la méthode de Walckenaer, il faut supposer que la voie d'Ernodurum faisait suite à la voie d'Autun, en suivant la vallée-Saint-Paul, qui forme jusqu'au pont d'Auron un alignement presque droit avec certains tronçons des rues des Vertus et Saint-Fulgent.

Si l'on prend les 1,700 mètres laissés sans emploi à la fin de la voie d'Autun, on trouvera que les 2,415 mètres suivants arrivent dans le bas du faubourg d'Auron ; ce sera l'emplacement de la première borne de la voie d'Ernodurum. La sixième coïnciderait avec un angle du territoire de Villeneuve touchant à celui de Saint-Florent. La douzième tomberait après le passage de l'Arnon à Saint-Ambroix, à proximité d'Arnaise dont les substructions et sépultures romaines ont été décrites par M. Dumoutet. La treizième marque exactement la limite des départements du Cher et de l'Indre, entre les territoires de Saint-Ambroix et de Chouday, après avoir dépassé le Carroir d'Airain, aux alentours duquel se

1. *Revue archéologique*, nouvelle série, 1863, t. III, p. 78.

trouvent des débris romains. Ernodurum s'étendait-il depuis ce petit hameau jusqu'à Arnaise? C'est un point qui n'est pas encore éclairci. Dans l'Indre enfin, la quatorzième borne se place à un angle des banlieues de Chouday et de Ségry, et cette coïncidence persistante avec les limites territoriales, démontre bien, à mon avis, que c'est ainsi que la voie a dû se mesurer.

Ce serait le moment de parler du milliaire de Trouy, qui se trouve au Musée lapidaire, inscrit sous le numéro 118. Son inscription incomplète donne les distances suivantes : .... XVIIII FLIIII, que M. de Kersers, le premier, a traduites, d'après l'interprétation qu'en avait donnée l'abbé Barthélemy, par F(*ines*) 54. La station de Fines, assimilée à Ingrandes, est à 61 lieues de Bourges, et l'on a pensé que cette borne était primitivement placée sur la voie d'Ernodurum, à sept lieues de Bourges, près de Saint-Florent. Mais il semble bien extraordinaire qu'on ait été chercher un milliaire au delà du Cher, pour le transformer en sarcophage à Trouy. D'autre part, dans les environs de Bourges, on ne connaît aucune station romaine ayant pour initiale de son nom la lettre F, et placée à petite distance comme pourrait l'indiquer l'inscription, en interprétant les dernières lettres pour L(*eugas*) IIII. En outre la distance XVIIII, qui précède, ne semble correspondre à aucune station connue.

Comme l'a déjà indiqué judicieusement M. de Kersers[1], il y a là un problème pour le moment insoluble, et, pour en trouver la clef, il faudra découvrir, peut-être

1. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, p. 8.

aux environs de Trouy, un nouvel embranchement qui, jusqu'ici, est encore à connaître.

VOIE D'AVARICUM A.... (ALICHAMPS)

Aux abords de Bourges, tout vestige en est effacé. En suivant la grande route de Levet, on en retrouve la première trace après les carrières de Tallery, entre les bornes kilométriques 49 et 48. (Exactement 48-9.) Elle se détache peu à peu de la route moderne du côté de l'est, et la côtoie pendant plusieurs kilomètres, en marquant tous les fonds de vallées par un relief encore bien reconnaissable. La carte d'État-Major en détermine exactement l'emplacement. Si on prolonge ce tracé directement en arrière, vers la Croix-Moultjoie, on tombe précisément au point où la voie de Vierzon se détache de la voie d'Ernodurum. Toutes ces voies formaient donc, à la sortie d'Avaricum, une patte d'oie bien déterminée.

Ni la carte de Peutinger, ni les Itinéraires ne font mention de cette voie, qui est seulement signalée par deux bornes milliaires, exhumées par le prieur Pajonnet du cimetière d'Alichamps, où elles avaient été transformées en sarcophages. Toutes deux ont été publiées par Caylus [1] pour la première fois.

L'une, aujourd'hui perdue, portait l'indication de cette distance : AVR. L. XIII. *Avaricum à 13 lieues.*

L'autre, que le duc de Béthune-Chârost a fait planter au milieu de la place de Bruères, où elle est encore [2],

1. *Recueil d'ant.*, t. III, pp. 371, 374 ; Pl. CII, fig. 1, 2.

2. *Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, t. VI, pp. 291, 323.

donne les mesures suivantes : AVAR. L. XIIII. MEDI. XII. NERI. L. XXV. C'est-à-dire que Avaricum était à XIV lieues, Mediolanum à XII et Neriomagus à XXV.

En partant d'Avaricum à la patte d'oie, la huitième borne touche à la limite des territoires de Levet et de Saint-Germain-des-Bois ; la treizième, un peu plus loin que Nohant. C'est là que devait être placé le milliaire portant AVR. L. XIII. La quatorzième tomberait, sur la carte d'État-Major, au-dessous du mot ALICHAMPS. Or, c'est tout près de là que le prieur Pajonnet a exhumé le milliaire portant : AVAR. L. XIIII. MEDI. XII. NERI. L. XXV, et c'est également près de ce point que la voie devait se bifurquer pour aller d'un côté à Châteaumeillant, de l'autre à Neriomagus. Et voilà pourquoi elle porte l'indication de trois distances.

CONCLUSION

On ne manquera pas de remarquer combien est fréquente la coïncidence des limites territoriales avec la mesure de la lieue de 2,415 mètres. Le hasard ne pouvant se multiplier aussi souvent, l'excellence de la méthode me parait par conséquent demontrée. La banlieue de Bourges ne se soumet pas à cette règle, probablement, ainsi que je le dis plus haut, parce qu'elle était constituée avant la création des voies romaines. Mais plus on s'éloigne de cette ville, plus les points de rencontre sont fréquents. Il est particulièrement remarquable, sur toutes les lignes que j'ai mesurées, que la limite de l'arrondissement de Bourges est, sans exception, marquée par la place d'un milliaire.

En outre, j'ai la satisfaction de mettre en lumière que,

par une conception originale, les voies antiques convergeaient aux abords de Bourges en formant, aux portes d'Auron et de Saint-Privé, des pattes d'oie bien déterminées. Nos forestiers ont assez souvent reproduit cette disposition, en ouvrant des routes en pleins massifs de futaies ; ils en ont donc emprunté le modèle aux Romains.

Entre la voie d'Allichamps et celle d'Ernodurum, comprenant les territoires de Trouy et du Subdray, il existe un espace à peu près double de celui qui se trouve entre les voies d'Ernodurum et de Vierzon. On peut se demander, si l'un des longs chemins ruraux existant dans cet intervalle n'occuperait pas l'emplacement d'une voie antique. Celui de Lunery, par exemple, qui limite Bourges, Trouy et le Subdray, est porté au cadastre de Bourges sous le nom de *Tureau Saint-Martin*. C'est de ce côté peut-être qu'on aurait le plus de chance de retrouver l'emplacement primitif du milliaire de Trouy.

A la porte Saint-Privé, on peut faire une observation du même genre, et il semble que l'un des chemins qui se dirigent vers Menetou-Salon pourrait être une voie romaine.

J'exprime mes regrets de n'avoir pu terminer cette étude. Le mauvais état de ma santé, au moment où j'ai cessé d'habiter la ville de Bourges, ne m'a pas permis de faire ces vérifications sur place. Je suis donc forcé de placer ici deux points d'interrogation.

INDEX

—

SÉPULTURES

DÉCOUVERTES EN 1856

DANS LA

CATHÉDRALE DE BOURGES

Par Octave ROGER

Les travaux entrepris en 1850, dans la cathédrale de Bourges, pour le *dégagement du chœur*, de cette église, ont amené des découvertes du plus haut intérêt. Déjà, dans une monographie de *l'ancien jubé*, présentée en 1891, nous avons reproduit et décrit les remarquables sculptures, exhumées en 1850, qui, au milieu du XVIIIe siècle, avaient été enfouies dans les murs constituant le nouveau chancel [1].

Quelques années après, en 1856, les fouilles nécessitées par la pose des bahuts supportant les grilles de clôture du chœur, firent découvrir d'importants vestiges

1. *L'ancien jubé de la Cathédrale de Bourges*, par Octave ROGER. Bourges, typ. Tardy-Pigelet, 1892. — Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891, accompagné de deux plans et de neuf planches en photocollographie. — (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XVIII.)

des églises qui ont précédé la cathédrale actuelle. Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale [1].

On mit aussi au jour, à la même époque, deux sépultures qui n'ont pas évidemment l'importance des découvertes précédentes, mais que nous croyons cependant devoir signaler et décrire [2].

I

Le 31 janvier 1856, en enlevant les dalles de marbre du premier palier du sanctuaire (côté nord) pour établir le trône archiépiscopal, on découvrit un caveau funéraire pratiqué entre le troisième et le quatrième pilier.

Ce caveau, construit en pierre tendre de Bourges, est établi parallèlement au bahut des grilles du chœur, à 0 m. 40 en avant du socle. Il mesure intérieurement 2 m. 60 de long sur un mètre de large en tête (à l'ouest), et 0 m. 93 à l'est. La profondeur est de 0 m. 82. Le fond, établi en maçonnerie avec enduit en mortier, sans dallage, se trouve à 1 m. 28 en contre-bas du niveau actuel du sol. Les côtés étaient

1. M. de Kersers, dans son *Histoire et Statistique monumentale du département du Cher*, (t. II, pp. 106 et 171) signale les bases du XIIe siècle, découvertes dans la travée sud, près de l'entrée du caveau des archevêques. Les fouilles faites alors par M. L. H. Roger, dans la partie nord, ont fait découvrir d'autres bases, une absidiole et divers débris dont il n'a jamais été fait mention et jusqu'ici complètement inconnus. Nous en donnerons une description détaillée et des plans dans une étude d'ensemble sur les églises qui ont précédé la cathédrale actuelle.

2. Ce travail a été rédigé d'après les souvenirs personnels de l'auteur et surtout à l'aide des notes extrêmement précises laissées par son père, M. L. H. Roger, architecte diocésain honoraire, correspondant du ministère, qui avait dirigé les fouilles.

Sanctuaire

3e Petit pilier

3e assise

0.40

0.93

3e assise

2,60

2e assise

Nef latérale Nord

A

5,09

Bahut supportant les grilles de clôture

B

0.378

1.00

3e assise

2,30

Chœur

4e Pilier

0 1m 2m

formés de trois assises ; la dernière était en partie démolie. (Fig. 1 et 2.)

La dalle ou pierre tombale, qui recouvrait ce caveau et faisait nécessairement partie de l'ancien dallage du chœur, a dû être enlevée vers 1757 lors de l'établissement du dallage en marbre qui reposait sur des gravois avec lesquels on avait comblé le caveau.

Sous ces débris se trouvait un cercueil formé de planches de sapin de 0 m. 02 d'épaisseur, enveloppé lui-même d'un deuxième cercueil de bois de noyer, en planches de 0 m. 035. Ce dernier, de 2 m. 18 de long sur 0 m. 63 de large à la tête, 0 m. 50 aux pieds et 0 m. 63 de hauteur, avait ses côtés ou longs pans formés chacun d'une seule planche parementée et assemblée à queue d'aronde avec les planches des bouts. Il avait été enduit à l'intérieur d'une substance paraissant être du goudron. Une bande de toile recouverte d'une forte couche du même enduit était collée à l'extérieur sur tous les joints. Le tout était consolidé par des bandes de fer de 0 m. 03 de largeur sur 0 m. 002 d'épaisseur, au nombre de trois sur la longueur et de deux sur la hauteur, formant équerre sur les joints et fortement clouées sur tout le pourtour. On avait donc pris toutes les précautions voulues pour que la fermeture fût aussi hermétique que possible.

Ces deux cercueils étaient juxtaposés sans aucun vide ; l'enduit de goudron les avait même fortement collés à plusieurs endroits. Les couvercles avaient été enlevés. Une partie fracturée du couvercle en noyer était déposée à côté du cercueil et se trouvait engagée dans le remblai.

L'enlèvement des gravois mit au jour un squelette d'homme reposant sur une couche de sciure de bois de quatre à cinq centimètres d'épaisseur moyenne. Cette sciure de bois, qui enveloppait toutes les parties du corps, était devenue très dure et paraissait avoir été fortement tassée. La couche qui entourait la tête et les épaules était beaucoup plus épaisse et avait pris les empreintes des parties en contact avec elle.

Sauf quelques côtes et une portion de la colonne vertébrale qui étaient déplacées, les ossements n'avaient pas été remués. Il n'existait aucun reste de chair ; les cheveux eux-mêmes avaient disparu, moins une mèche trouvée dans les débris en les passant au crible.

Le squelette avait 1 m. 75 environ de longueur. Les pieds étaient attachés avec une corde de soie de 0 m. 005 de diamètre qui, très probablement, tenait l'extrémité inférieure du linceul.

La tête était placée du côté de l'occident.

Les mâchoires inférieure et supérieure, garnies chacune de seize dents dans un parfait état de conservation, font supposer que la personne ensevelie n'était pas très âgée.

Parmi les débris passés au crible on a trouvé quatre ou cinq petits morceaux de verre bombé et extrêmement mince, une vingtaine de petits morceaux d'étoffe de soie épaisse à riches dessins, quelques fragments de doublure en soie, un ruban de satin de treize millimètres, un ruban de taffetas de quatre centimètres et une faveur en soie à gros grains d'environ 0 m. 01 de largeur. Les rubans et la faveur sont de couleur rouge cramoisi. Il devait en être de même des étoffes de soie,

Coupe suivant A.B du plan
regardant le 8e pilier

Socle en marbre

Dallage de la nef

Niveau du dallage en marbre

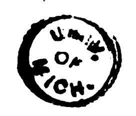
3e assise

2e assise

1re assise

0.63

Massif en mortier



dont la teinte jaunâtre actuelle paraît due à l'action de l'humidité.

On n'a trouvé ni cuir, ni fragments de linge [1].

Les cercueils ne présentaient ni dans leur forme ni dans leur construction, aucune particularité caractérisant une époque. Sauf les fragments d'étoffe qui ont semblé, sans qu'on puisse toutefois l'affirmer, appartenir à la fabrication du XIV[e] siècle, il n'existe aucun indice permettant d'attribuer une date à cette sépulture.

L'orientation des cercueils (les pieds tournés vers l'autel et la tête vers l'ouest)[2] établit que la personne inhumée n'était pas un ecclésiastique. Mais l'emplacement de ce caveau, dans le sanctuaire, près du maître-autel, semble indiquer que si cette sépulture n'est pas celle d'un prélat elle appartient à un grand personnage, à un haut

1. Le caveau a été complètement nettoyé. La troisième assise, en partie démolie, a été supprimée. Tous les ossements ont été replacés dans un cercueil en bois de chêne neuf, sur une couche des débris passés au crible. Le tout a été déposé dans le même caveau avec les restes des anciens cercueils, etc. — Un procès-verbal, rédigé par M. l'abbé Caillaud, vicaire général, en présence des membres du chapitre, des architectes diocésains, etc., transcrit sur une feuille de parchemin, a été introduit avec les débris d'étoffe et la mèche de cheveux, dans un tube de verre fermé aux deux bouts et déposé dans le caveau le 2 février 1856.

Ce caveau est actuellement recouvert d'une grande dalle sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CE CAVEAU A ÉTÉ OUVERT
EN 1856
PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ DÉPOSÉ CI-DESSOUS
AINSI QU'AU SECRÉTARIAT

La maçonnerie a été continuée par dessus pour former massif sous le trône archiépiscopal.

2. La construction du caveau établit positivement que le cercueil n'a pas dû être retourné et a conservé sa position primitive.

dignitaire, dont quelque document jusqu'ici ignoré nous révèlera peut-être un jour le nom.

Tout porte à croire que cette sépulture a été violée de 1757 à 176) et qu'on a fait disparaître alors, avec les épitaphes, les insignes de dignité et les divers objets qui devaient se trouver dans le cercueil[1].

II

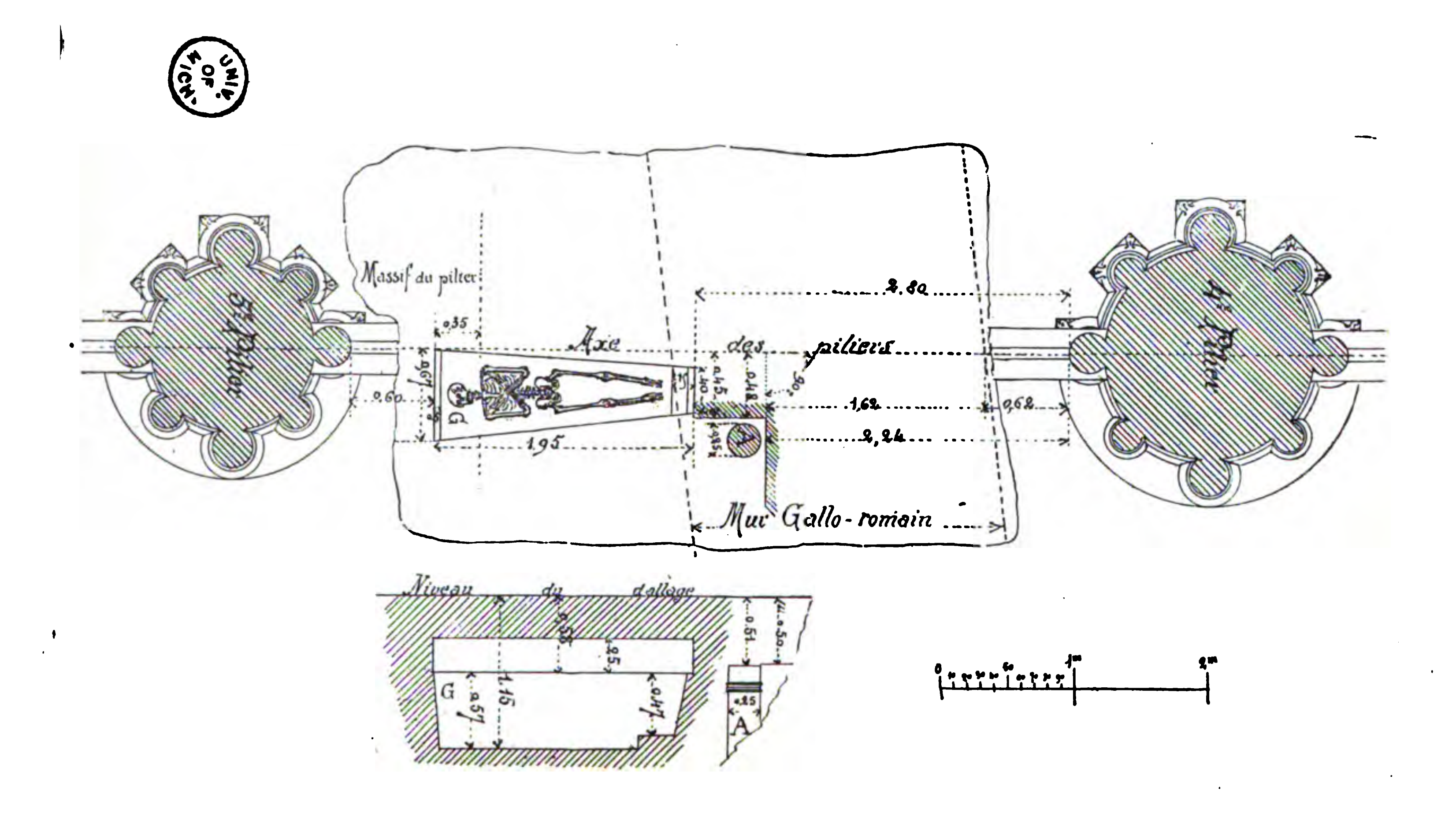
Un second caveau fut découvert dans la travée qui forme l'entrée septentrionale du chœur, le 13 février de la même année, en posant les pierres de scellement de la grille.

Ce caveau, établi sur l'extrême limite du chœur, dans l'axe des piliers, mesure 1 m. 95 de longueur totale. Sa largeur est de 0 m. 67 du côté ouest (à 0 m. 60 du cinquième pilier), et de 0 m. 40 à l'autre extrémité[2].

La partie G du tombeau est fouillée dans la maçonnerie formant le massif du cinquième pilier et a été

1. La regrettable suppression des pierres tombales qui garnissaient le chœur de la cathédrale jusqu'en 1757, ne permet plus aujourd'hui de déterminer d'une manière précise la place des nombreuses sépultures qui s'y trouvaient. Ainsi, sur quatorze archevêques qui ont été inhumés dans cette partie de l'église, il n'y en a que deux, le bienheureux Roger le Fort (1367) et Antoine Vialart (1576) dont les tombes soient connues d'une manière authentique. Ajoutons-y le dernier prélat enterré dans la cathédrale avant la Révolution, Mgr Poncet, mort le 21 février 1677, dont les restes ont été, en 1802, déposés dans le caveau des archevêques. — Nous reviendrons, avec détails, sur ces faits, dans une étude sur *les sépultures des archevêques dans la cathédrale de Bourges.*

2. A l'est du caveau se trouve, en A, une colonne et des murs provenant d'une absidiole d'une des églises primitives assise sur le mur romain. L'orientation est exactement celle de la cathédrale actuelle.


5e Pilier
4e Pilier
Massif du pilier
Axe des piliers
Mur Gallo-romain
2,80
1,62
2,24
0,62
0,60
0,67
0,35
1,95
0,45
0,48
0,40
0,85
G
A
Niveau du dallage
0,55
0,25
1,15
0,57
0,47
0,51
0,50
0,25
1m
2m

laissée sans enduit. Les parements du surplus sont formés de moellons tendres enduits grossièrement. Le fond du caveau, qui se trouve à 1 m. 15 au-dessous du sol actuel, est simplement enduit en mortier, sur massif en maçonnerie, sans dallage. (Fig. 3.)

Les pierres qui recouvraient ce caveau provenaient d'anciennes constructions. Elles avaient environ 0 m. 25 d'épaisseur ; deux étaient en pierre tendre, une en pierre de Charly, les deux autres en pierre dure.

Ce caveau n'avait jamais été ouvert ; quelques gravois avaient pénétré à l'intérieur par les joints des dalles de recouvrement.

Le squelette trouvé dans l'intérieur avait les pieds tournés du côté de l'autel, c'est-à-dire vers l'Orient. Le corps était couché un peu sur l'épaule droite, la tête appuyée tout à fait sur l'oreille. Les bras étaient croisés sur la poitrine. La longueur totale des talons au sommet de la tête était, suivant cette position, peut-être un peu fléchie, de 1 m. 55. Le crâne était fracassé au-dessus de l'oreille gauche. La mâchoire inférieure portait huit dents, dont six petites et les deux grosses dents de l'œil. Celle supérieure était garnie de 12 dents. Ces dents, usées et déchaussées, indiquaient un âge avancé.

Les ossements étaient complètement à nu, mais des débris assez nombreux des chairs existaient encore à l'état filandreux.

Il n'existait aucune trace de cercueil ; le corps a dû être enseveli simplement dans un linceul de toile. En effet les bavures du mortier qui avaient pénétré par les joints des dalles de recouvrement ont conservé

l'empreinte du linge en même temps que celle des chairs [1].

Une quantité considérable de petites larves, qu'on peut évaluer à deux décalitres au moins, indiquait que le cadavre avait été dévoré par ces insectes. C'est ce qui explique la conservation de certaines parties charnues qui avaient été en quelque sorte disséquées et se sont ainsi conservées sans décomposition.

Le seul objet trouvé dans ce tombeau est un fuseau en bois fruitier, qui paraît n'avoir jamais servi, sans ferrure, en parfait état de conservation, sauf le bout supérieur qui était brisé. La longueur est de 0 m. 177. En tenant compte du morceau qui manque elle peut être de 0 m. 20. (Fig. 4)

Dans les débris et les bavures de mortier se trouvaient également trois fragments de branches paraissant être de l'épine blanche ou épine de mai [2].

Quelle était la personne ensevelie dans

1. Ces empreintes sont parfaitement visibles. Nous possédons quelques morceaux de mortier aggloméré sur lesquels le linceul est comme imprimé et a laissé des traces d'une netteté extrême.

2. Un procès-verbal, en date du 13 février 1856, dressé par M. l'abbé Caillaud, vicaire général, a été également déposé dans ce caveau, actuellement recouvert par le seuil des grilles de clôture du chœur.

ce caveau ? La présence du fuseau trouvé sous les jambes indique que c'était une femme. Les docteurs Minier et Duchapt, appelés à examiner le squelette, ont confirmé cette supposition. Nous avons dit que l'état de la mâchoire dénotait un âge avancé. S'il s'agit d'une femme du peuple, comment a-t-elle été inhumée dans le chœur de la Cathédrale ? Si c'était une personne d'un rang élevé, comment expliquer l'absence de cercueil, la précipitation que dénote la construction du caveau et le peu de soin qu'on semble y avoir apporté ? Ces circonstances présentent des particularités inexplicables ; aucun document ne fait mention de ce modeste tombeau.

Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle appartient cette sépulture. Postérieure évidemment à la construction de l'église actuelle, puisqu'une partie du caveau a été fouillée dans le massif d'un des piliers, elle existait avant l'établissement du dallage en marbre, en 1760. Nous n'osons pas toutefois lui assigner de date et nous nous bornerons à signaler ces faits.

NOTICE

SUR LA

FAMILLE DE RUILLY

ET LA

CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE

DE VIERZON

Par le Comte de TOULGOËT-TREANNA

AVANT-PROPOS

Malgré certaines lacunes qui, faute de preuves littérales, n'ont pu être comblées que par des présomptions, la généalogie qui va suivre peut toutefois offrir quelque intérêt soit par la situation de la famille de Ruilly au XIVe et XVe siècle, soit par les vicissitudes et les singularités de son histoire, soit enfin et surtout par les pièces justificatives qui, outre qu'elles apportent des documents d'histoire locale, rappellent le souvenir du duc Jean de Berry, de ses goûts artistiques, de ses joyaux et de ses livres dont on s'est tant occupé en ces derniers temps.

La plupart en effet de ces pièces justificatives sont extraites d'un missel *dit du duc de Berry* qui, d'après

M. de Champeaux, le savant bibliothécaire des Arts décoratifs, « provient probablement de la librairie ducale « et contient l'inventaire des reliquaires dont quelques- « uns ont appartenu à Jean de Berry, de parements « d'autel et de livres liturgiques donnés à la chapelle « de Sainte-Catherine, ainsi que la description du mo- « nument érigé à Vierzon par Guillaume de Ruilly, et « dont l'autel et les sculptures, qui présentaient de « grands rapports avec celui de la Sainte-Chapelle de « Bourges, sont aujourd'hui disparus [1] ».

Cet inventaire intéresse donc l'histoire de l'art au xve siècle, et le missel lui-même en est un spécimen, puisqu'il est l'œuvre des enlumineurs et des écrivains du duc de Berry, et qu'on peut y trouver trace de Jehan Lenoir, de Pol de Limbourg, de Jacquemart de Hesdin ou de leur école. Quant aux tableaux si riches et aux sculptures qui ornaient l'autel de sainte Catherine et dont on verra la description à l'inventaire, ils évoquent le souvenir de Jean d'Orléans, de Michelet Saumon, de Jean de Haions, d'André Beauneveu, de Jean de Rupy, etc.

Toutes ces richesses artistiques léguées à la chapelle de Sainte-Catherine, et qui pourraient paraître excessives provenant d'un simple chanoine, s'expliquent par ce fait qu'en réalité elles avaient peu coûté à Guillaume de Ruilly. Non seulement en effet les reliquaires lui avaient été donnés par le duc Jean ; mais, pour ce qui est du reste, sa situation de conseiller, de garde des joyaux et, on peut le dire, de favori, le mettait à même,

1. *Les travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean de France, duc de Berry.*

à coup sûr, d'employer à peu de frais les artistes attachés à la maison du prince; peut être même ceux-ci offraient-ils leurs travaux à titre purement gracieux et comme un appel à son crédit.

Le missel dont il vient d'être parlé, unique épave des donations de Guillaume de Ruilly, a eu des fortunes diverses. L'abbé Simon, curé de Méry-sur-Cher et chapelain titulaire de Sainte-Catherine au siècle dernier, a raconté dans un mémoire dont j'aurai à parler tout à l'heure que, lorsqu'il fut pourvu de ce bénéfice, il chercha en vain les titres et enseignements qui devaient lui faire connaître les droits et devoirs de sa charge, et que ce ne fut que longtemps après qu'il put, en 1726, « par bien des recherches, des voyages et autres diligences, découvrir les livres que le fondateur avait laissés, et que la négligence et le malheur des temps avaient fait disparaître ».

Il retrouva entre autres le missel en question dont il nous a laissé la description, et qui était encore tel que lorsqu'il fut donné par Guillaume de Ruilly : « un livre en parchemin, écrit de lettres de forme, avec enluminures, couvert de deux ais et de cuir empreint, chacun des ais garni de cinq clous de leton et marqué par chiffres, depuis un jusqu'à cent quarante-cinq ».

Réintégré dans les archives de la chapelenie de Sainte-Catherine par le zélé titulaire, qui eut alors la précaution d'en faire faire des extraits essentiels par un notaire de Vierzon, le précieux missel y resta vraisemblablement jusqu'à la Révolution. On sait ce qu'il advint alors des trésors des églises : les objets d'or et d'argent, reliquaires et vases sacrés furent inventoriés et fondus ;

les missels, quantité négligeable, sans utilité pratique, furent mis au rebut ; les prenait qui voulait, et la plupart servirent à couvrir des pots de confitures ou de cornichons. Le missel du duc de Berry échappa à ce triste sort, peut-être à cause de ses miniatures qui pouvaient amuser les enfants, et dont quelques-unes furent lacérées.

Ce vénérable manuscrit, privé de son calendrier, fut trouvé je ne sais où par M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, qui le considéra toujours comme la perle de sa collection, qui ne le communiquait, sous ses yeux, qu'avec une sorte de répugnance jalouse, et qui refusa même de l'envoyer en communication à la Bibliothèque nationale qui voulait l'acquérir [1].

Enfin, après tant d'aventures, tant de vicissitudes, il revint, chose bizarre, au point de départ, c'est-à-dire dans le pays de Vierzon, et chose plus singulière encore, il échut à un descendant « du lignage » de Guillaume de Ruilly, car celui qui écrit ces lignes, et qui descend par les femmes de la branche aînée de cette famille[2], a pu l'acquérir des héritiers de M. l'abbé Voisin, comme aussi le Mémoire du chapelain de Sainte-Catherine dont il a été question ci-dessus.

Ce mémoire, écrit en 1735, et qui était destiné à être mis sous les yeux de Mgr de la Rochefoucauld, alors archevêque de Bourges, est extrêmement intéressant, d'abord parce qu'il y est parlé de documents aujourd'hui disparus, ensuite parce qu'en racontant les vicissi-

1. Lettre de M. l'abbé Voisin à M. Liger, antiquaire à Issoudun.

2. Voyez page 113, note 2.

tudes de la chapelenie, l'auteur, qui avait été en butte à certaines difficultés, à certaines compétitions, en tant que chapelain de Sainte-Catherine, rapporte avec humour, dans un style facile et imagé, des détails curieux et typiques sur les mœurs du temps, sur l'organisation du clergé provincial, et sur les vexations et les procès que suscitaient alors les traitants et sous-traitants. On en trouvera aussi des extraits aux pièces justificatives.

GÉNÉALOGIE DE RUILLY

Parmi les maisons qui doivent leur élévation à la faveur du duc Jean, les unes, comme celle d'Estampes, ont pris une importance considérable, et fait souche de grands seigneurs : cardinaux, maréchaux de France, chevaliers des ordres du roi, etc. D'autres, comme celle qui nous occupe, sont retombées, après un début brillant, dans la médiocrité d'où les avaient tirées la faveur d'un prince magnifique entre tous et qui, s'il eut de grands défauts, eut, entre autres incontestables qualités, celle de savoir se montrer reconnaissant des services rendus.

La famille de Ruilly était du reste ancienne et bien posée dans le pays de Vierzon où on la voit paraître dès le commencement du XIe siècle. Était-ce une branche issue de même tronc que celle dont parle du Chesne dans une note qui fait partie du dossier Ruilly [1] et où

1. Bibliothèque nationale. Cabinet des titres.

on lit : « Estienne de Ruilly, chevalier, épousa dame « Agnès d'où issut Oudard, chevalier, qui eut Guillemette, femme de Guy de Senlis avec le quel elle gît à Hervaut. »

Il n'y a pas d'indication de date, mais il faut observer que la maison de Senlis était éteinte dès le XIVe siècle. Une autre note de du Chesne faisant partie du même dossier est ainsi conçue : « Jean conseiller au « parlement, fut l'un des juges d'une faussaire laquelle « avait fait plusieurs faussetés en faveur de Robert « d'Artois et eut Philippe, conseiller au parlement, « chanoine de Paris et de Reims, trésorier de la sainte « chapelle, mort l'an 1400. »

Blanchard, de son côté, dit que Jacques de Ruilly, chevalier, seigneur de Ponthermé, fut conseiller au parlement en 1391 et épousa Jeanne Giffard d'où : Maurice, chevalier, seigneur de Ponthermé ; Philippe, doyen de Meaux, maître des requêtes, et Marie, femme de Pierre des Essars, grand-bouteiller de France. Le Père Anselme rapporte aussi cette alliance en sa généalogie des Essars.

Maintenant, la famille de Ruilly en question et celle de Vierzon ont-elles la même origine ? Il semble que d'Hozier ait été de cet avis, car parmi les annotations de sa main qui couvrent les marges d'un des exemplaires du livre de Blanchard [1], on lit celle-ci : *Joannes de Rulliaco nobilitatur cum Margareta uxore* 1399. Or ce Jean de Ruilly anobli en 1399 appartient à la branche de Vierzon comme on le verra tout à l'heure. Lainé

1. *Histoire des maîtres des requêtes*, Bibl. nat. Réserve.

de son côté confond les deux familles, dans la notice qu'il leur consacre en son *Dictionnaire véridique*.

Mais comment concilier, dira-t-on, l'anoblissement de Jean de Ruilly avec la qualité de chevalier que Blanchard donne aux Ruilly ci-dessus cités? Ce n'est pas inconciliable. Il arrivait fréquemment que certaines branches apauvries de familles nobles, oubliaient leur origine, ou que sans l'avoir oubliée, elles avaient dérogé, et qu'il fallait les relever de cette dérogeance ; de là un anoblissement qu'on trouve fréquemment en pareille circonstance.

Il y a bien encore une difficulté, c'est que les Ruilly de Paris portaient pour armoiries : *de sable à six coquilles d'argent*, tandis que les Ruilly de Vierzon portaient *de sable à deux chevrons d'argent accompagnés de trois molettes du même*. Mais cette diversité de blason n'est nullement une preuve de la diversité des familles, car, suivant les anciens traités héraldiques[1], les cadets prenaient souvent, comme brisure, des armoiries autres que celles de l'aîné.

Quoi qu'il en soit, tous les personnages qui seront cités désormais appartiennent incontestablement à la famille de Ruilly de Berry.

1. Dans un traité de blason du XVe siècle, le plus ancien que je connaisse, et qui est coté aux Archives nationales, MM. 98¼AB, on lit : « Tout gentilhomme peut porter aultres armes que les siennes, et changer, quant se remonste d'hostel et seigneurie par héritière ; et la femme doit porter ses armes pures et l'homme my-parties selon armerie. »

DE RUILLY

Seigneurs de Beury, de Ferrandeau, de Bonaigle, de La Motte-d'Aisy, de Campelles, de Méry-sur-Cher, de La Bruère, de La Genetière, etc.

Armes : de sable à deux chevrons d'argent accompagnés de trois molettes du même, deux en chef et une en abîme[1].

NOMS ISOLÉS

MARTIN DE RUILLY vivait au temps d'Arnoul, seigneur de Vierzon, et figure deux fois avec lui comme témoin dans une charte de 1067 rappelant les dons ou restitutions faits au prieuré de Reuilly par différents seigneurs du voisinage[2].

BARTHÉLEMY DE RUILLY figure comme témoin dans une donation faite par Arlaud Néron, chevalier, à l'abbaye de Vierzon, Pierre Ier étant abbé (1153-1185)[3].

JEAN DE RUILLY vivait au commencement du XIVe siècle. Il est rappelé dans un aveu rendu par son fils Jean, qui y est dit « fils de Jehan de Ruilly ».

JEAN DE RUILLY, IIe du nom, rendit aveu en 1395, à cause de sa femme, Jeanne de Brassueilh, fille de Roland de Brassueilh et de Jeanne de Beauvilliers, et sœur de Pierre de Brassueilh, damoiseau, seigneur

1. Pierre commémorative de l'église de Vierzon et sceau de 1421, aux archives du Cher.

2. Arch. nat. S. 2209. V. Pièces justif., p. 119.

3. Cartulaire de Vierzon. Bibl. nat. V. Pièces justif., p. 120.

d'Aisy en 1395[1]. On sait qu'une des branches de la maison de Beauvilliers est devenue ducale au titre de Saint-Aignan. Ces alliances de la famille de Ruilly indiquent donc que sa situation était dès lors considérable.

On croit que Jean de Ruilly eut pour frères :

GUY, qui suit ;

AYMAR DE RUILLY, prévôt de Vierzon en 1372[2] ;

CLÉMENT DE RUILLY, qui fut député au parlement de Paris, par l'abbé de Vierzon, en 1394[3] ;

JACQUES DE RUILLY, possessionné en 1394, dans la paroisse de Méry-sur-Cher[4].

FILIATION SUIVIE

I. GUY DE RUILLY est rappelé avec sa femme Jeanne de La Forest dans l'inscription commémorative de fondation qui se voit encore en l'église de Vierzon[5] ; il y est dit qu'ils reposent dans la nef de cette église.

Ils eurent pour enfants :

1. JEAN, qui suit :

2. GUILLAUME DE RUILLY, seigneur de Bonaigle et de la Motte-d'Aisy, chanoine de la Sainte-Chapelle

1. Arch. nat. P. 133.
2. Hist. de Vierzon.
3. *Ibid.*
4. Aveu rendu par Jehan des Barres. Arch. du Cher, C. 812.
5. V. *Histoire de Vierzon*, p. 442.

du Palais de Bourges et de Chartres, était, dès l'an 1370, au service du duc Jean de Berry [1]. Il fut successivement contrôleur de la dépense de l'hôtel, secrétaire et garde des joyaux de ce prince, et enfin conseiller en sa chambre des comptes [2].

Le 10 décembre 1405, Guillaume de Ruilly, qualifié « conseiller de très excellent prince Mgr le duc de Berry et d'Auvergne », acquit de noble homme Huet le Jay, écuyer, et de Philippe de la Broce, sa femme, moyennant cinq cents écus d'or à la couronne, les dîmes et rentes que ceux-ci possédaient en la paroisse de Méry-sur-Cher, plus un terrage en la paroisse de Theillay, hommes et femmes serfs, etc. [3] Le 26 février 1406, il échangea avec Marguerite de Beaucaire, veuve de Jehan des Barres, des vignes à Vierzon contre une dîme de blé, lanage et charnage en la paroisse de Méry, et paya une plus-value de trois cents écus d'or [4]. La même année il annexa à son fief, en la dite paroisse de Méry, plusieurs dîmes, entre autres la *dîme au sort*, pour laquelle il fit hommage au roi en 1407 [5].

A une date indéterminée, mais en tout cas antérieure à 1409 [6], Guillaume de Ruilly fonda des messes et anniversaires :

1. Arch. nat. KK. 251.
2. Arch. nat. KK. 250 et 254.
3. Archives de la famille de Bonnault. Abbeville, Paillart, 1882.
4. *Ibid.*
5. Mémoire imprimé pour la dame de la Beuvrière contre le seigneur de Méry-sur-Cher. — Arch. de l'Hôtel-Dieu de Vierzon.
6. V. Pièces justif., p. 124.

1° En l'église cathédrale de Bourges, et donna pour la dite fondation soixante sols de rente perpétuelle, plus une place et maison assise à Bourges au bourg de Saint-Ambroix, plus quarante sols de rente assis sur la prairie des Aurilhages près Bourges ;

2° En la Sainte-Chapelle du Palais, pour lesquels il donna quatre arpents de pré en franc-aleu, assis en la .prairie de Saint-Sulpice au-dessus du moulin de Jehan Bastart, bourgeois de Bourges ;

3° En l'église Saint-Oustrille-au-Château, pour lesquels il donna vingt sols tournois de rente perpétuelle.

Le 12 août 1409, en présence de Jean de Sauzay, notaire apostolique et impérial, Charles VI étant roi de France, Alexandre V pape, Pierre Aimery, archevêque de Bourges, révérend père Jehan Galicher abbé de Vierzon, Mre Jehan Le Bourne, curé de l'église paroissiale du dit Vierzon, Guillaume de Ruilly fonda la chapelle et vicairie de Sainte-Catherine en l'église Notre-Dame de Vierzon, et nous trouvons ici un exemple saisissant de cet esprit d'imitation qui, de tout temps et partout, a été le propre de l'homme ; le chanoine Guillaume, serviteur du duc Jean de Berry, éprouva le besoin impérieux de copier, dans la mesure de ses moyens, en sa ville natale de Vierzon où il était comme l'émanation de la grandeur du prince, ce que celui-ci avait fait à Bourges.

Le duc Jean avait fondé la Sainte-Chapelle du Palais et l'avait dotée d'une baronnie et enrichie de joyaux précieux, Guillaume de Ruilly fonda une chapelle en l'église de Vierzon, desservie par un chape-

lain perpétuel, la dota de terres et de rentes, l'enrichit de vases sacrés, d'ornements somptueux et de reliquaires dont la plupart lui avaient été donnés par son maître lui-même. Enfin, et c'est là le plus curieux, le duc de Berry avait fait placer sa statue en marbre, avec manteau ducal et couronne en tête, devant l'autel de la Sainte-Chapelle ; Guillaume de Ruilly fit placer la sienne « en habillement de chanoine » devant l'autel de la chapelle Sainte-Catherine. N'est-ce pas là l'esprit d'imitation poussé à son *summum* d'intensité ?

Pour assurer la perpétuité de sa fondation, le sage Guillaume fit tout ce qui était humainement possible, et prit toutes les précautions imaginables. Il fit approuver sa fondation par le nonce du pape, par l'archevêque de Bourges, par le duc de Berry, par l'abbé de Vierzon, patron de l'église paroissiale, par le curé de cette église, déposa les titres dans le trésor de la chapelenie, et des expéditions à l'archevêché et dans le trésor de Notre-Dame. Il fit placer sur le côté du pilier, où on la voit encore aujourd'hui, une pierre portant une inscription commémorative. Il fit mentionner dans quatre missels précieux [1], de la façon la plus minutieuse, les messes, offices et suffrages qu'il avait ordonnés, plus la désignation des biens et rentes abandonnés par lui et l'inventaire des objets d'or et d'argent qu'il avait donnés. Un de ces missels, « écrits de lettres de forme avec miniatures et lettres ornées » devait rester à la chapelenie, un

1. Mémoire de 1737 par l'abbé Simon, chapelain de Sainte-Catherine.

autre à l'archevêché, un autre à la fabrique de Notre-Dame, et enfin le quatrième entre les mains de ses successeurs, parents ou ayant-cause.

Certes, on ne pouvait faire davantage, et tout semblait prévu pour assurer la perpétuité de la fondation, mais rien ne peut prévaloir contre la fragilité humaine, et bien avant le cataclysme révolutionnaire les intentions du pieux fondateur étaient méconnues ou négligées, sa statue enlevée, les tombeaux de ses ancêtres, qu'il avait entourés de tant de pieuses garanties, oubliés, la chapelle envahie ; une partie des terres et rentes avait été aliénée, les reliquaires avaient disparu, les vases précieux étaient remplacés par des vases d'étain, les missels étaient perdus [1]. De tout cela il ne reste que la pierre commémorative incrustée dans le pilier de l'église de Vierzon et qui n'a pu tenter personne, et le précieux missel qui, après les vicissitudes que j'ai racontées plus haut, permet aujourd'hui d'en consigner le souvenir.

Guillaume de Ruilly survécut à son maître ; on trouve son nom mentionné dans les registres capitulaires de la Sainte-Chapelle jusqu'en 1420. Il mourut le 13 mars de cette même année.

II. JEAN DE RUILLY faisait partie de la maison du duc de Berry en 1370 [2]. Il fut d'abord contrôleur de la maison de la duchesse, puis secrétaire et maître de la

1. V. Pièces justificatives, mémoire du chapelain de Sainte-Catherine.

2. Arch. nat. KK. 321.

chambre aux deniers du prince [1], et enfin trésorier-général le 26 février 1398 [2] ainsi qu'il résulte des lettres d'institution de son successeur [3]. En récompense de ses longs services, le duc Jean lui fit obtenir du roi Charles VI des lettres patentes datées du mois d'avril 1399, qui lui donnent à lui, à sa femme Marguerite et à leurs enfants nés et à naître, les privilèges de la haute noblesse, « comme s'ils fussent nés, disent les lettres, de parents issus de haute naissance » [4]. C'était là assurément le couronnement d'une belle carrière, mais ce fut à peu près le seul bénéfice qu'en retira Jean de Ruilly, car cet homme qui avait, comme trésorier-général, manié des millions dans la maison du duc de Berry où tous s'enrichissaient, grands et petits, resta relativement peu fortuné. On peut en dire autant de son frère Guillaume qui fut si longtemps secrétaire, conseiller et garde des joyaux du duc Jean ; c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'eux et l'honneur de leur mémoire. Jean de Ruilly avait acheté en 1388, de Geoffroy de Mascay, damoiseau, le petit fief de Beury, près de Lury, moyennant huit vingt francs d'or. Il est dit dans l'acte de vente fils de Guy de Ruilly et de Jeanne sa veuve [5]. Il est rappelé dans l'acte de fondation de la chapelenie de Sainte-Catherine de Vierzon, et y est dit père de deux fils et de deux filles. Il fit don à la dite chape-

1. *Ibid.* KK. 253. V. Pièces justif., p. 121.

2. *Ibid.* KK. 254.

3. Arch. nat. KK. 254.

4. V. Pièces justif., p. 122.

5. Chroniques de Lury, par M. Tausserat.

lenie de soixante sols tournois de rente perpétuelle « assise en une place et maison de la ville de Vierzon, en la rue du Puys-Hervelin » [1].

En 1411, on le trouve au service du roi. Il est qualifié « receveur des aydes pour monseigneur le Roy au diocèse de Thoulouse » dans deux reçus à lui délivrés par la duchesse de Berry [2].

Il était mort en 1414, suivant un acte passé sous le sceau de Jehan Le Borne, secrétaire du duc de Berry et garde du scel de la Cour de Vierzon, par lequel son frère Guillaume garantit la donation faite par lui à Sainte-Catherine. Il est qualifié dans cet acte « feu sire Jehan de Ruilly » [3].

Il eut, ainsi qu'on l'a vu, deux fils et deux filles. Les deux fils furent :

1. Guillaume, qui suit ;
2. Regnault, qui viendra en son lieu.

III. GUILLAUME DE RUILLY, écuyer, notaire et secrétaire du roi, était évidemment l'aîné, puisqu'il transmit les lettres de noblesse à ses descendants [4] ; son nom semble indiquer qu'il était filleul de son oncle le chanoine. En tout cas, il hérita de ses biens dans la paroisse de Méry. Il fut maintenu, le 3 décembre 1413, par le bailly de Berry, en possession d'une dîme sur la

1. V. Pièces justif.
2. *Ibid.*
3. Titres de la Chapelenie de Sainte-Catherine.
4. C'est ainsi que les Lettres patentes originales, munies du grand sceau royal parfaitement conservé, sont arrivées en la possession de la M^ise de Chaumont-Quitry, née de Bonnault.

terre des Granges et sur le terroir des Bruères en cette paroisse, contre Pierre Patoufleau, écuyer.

Le 25 février 1483, en présence de Jean de Bonamour, prêtre et notaire apostolique à Vierzon, Guillaume de Ruilly, « fils de Jean de Ruilly », légua à la chapelenie de Sainte-Catherine dix livres tournois de rente perpétuelle, savoir six livres cinq sols sur la maison des héritiers de Jean Viau, et le reste sur l'ensemble de ses biens, à la charge de faire dire et célébrer deux messes à perpétuité, les dimanche et jeudi de chaque semaine. Il légua également dix sols tournois de rente au curé de Vierzon pour deux anniversaires, l'un le jour de la fête de saint Guillaume, l'autre le jour de la translation du même saint.

IV. JEAN DE RUILLY, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Motte-d'Aizy, est rappelé avec son fils Guillaume dans un état des fiefs du duché de Berry[1] non daté mais qui est de la fin du xve siècle. On y lit : «Nobles hommes Jean et Guillaume de Ruilly tiennent en fief du Roy, à cause de son château de Vierzon, les cens et dîmes de bledz, vins, lanages et autres choses décimables en la paroisse de Méry, hommes et femmes serfs, droit de nouveaux adveus, bois, garennes, prez, sergent franc, etc. Et a le dit Jean, soubs luy, Philippon Pathofleau qui tient l'estang de Beguigneau et six quartiers de prez. »

Jean de Ruilly épousa Guymon Convers et mourut en 1512 laissant :

1. Arch. du Cher, C. 815.

1. GUILLAUME qui suit.

2. JACQUETTE, mariée à Marc Courcier, fonda le 11 mai 1501 un anniversaire en la chapelle Sainte-Catherine de Vierzon pour lequel elle donna quarante sols tournois de rente perpétuelle[1].

3. CATHERINE, mariée à Jean de Bonnault[2] auquel elle apporta en dot la terre de Méry-sur-Cher qui s'est transmise jusqu'à nos jours dans la famille de Bonnault.

1. V. Pièces justif.

2. De ce mariage sont issus :

VI. GUILLAUME DE BONNAULT, IIIe du nom, enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de la Chastre, gouverneur d'Issoudun et gentilhomme-servant du roi, épousa en 1550 Marie Brunet, d'où :

VII. FRANÇOIS DE BONNAULT, gentilhomme de la reine Marie de Médicis, épousa en 1588 Jeanne Girard, d'où :

VIII. PIERRE DE BONNAULT, seigneur de la Forest, épousa en 1629 Jacqueline Goault et fut maintenu dans sa noblesse en 1669.

IX. CHARLES DE BONNAULT, seigneur de La Forest, épousa en 1675 Anne Robert de Livry, d'où :

X. ANTOINE DE BONNAULT, seigneur de Méry, épousa en 1719 Marie Guesnois de Prunay, d'où :

XI. FRANÇOIS-ANTOINE DE BONNAULT, vicomte de Villemenard, épousa en 1749 Catherine Turpin de Sauldre, d'où :

XII. Jean-Henry de Bonnault, vicomte de Villemenard, page du comte d'Eu, puis officier au régiment de mestre de camp dragons, épousa en 1783 Anne Dodart de Boisregnault, d'où :

XIII. CHARLES DE BONNAULT DE VILLEMENARD, épousa en 1806 Pauline Le Roy de Buxières d'Aillac, d'où entre autres enfants :

XIV. MARIE CATHERINE DE BONNAULT DE VILLEMENARD, mariée en 1832 au comte Julien de Toulgoët, gendarme de la maison du roi Louis XVIII, officier d'état-major, chevalier de la légion d'honneur et de Saint-Ferdinand, d'où :

XV. EMILE MARIE, COMTE DE TOULGOET-TRÉANNA, chambellan de S. S. Pie IX et de S. S. Léon XIII, grand-croix de 2e classe de Saint-Grégoire le Grand, chevalier de Malte, etc.

V. GUILLAUME DE RUILLY, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Gennetière, fit partage le 24 octobre 1527 avec sa sœur Catherine, et mourut sans postérité, avant 1541, ainsi qu'il résulte de l'acte de foy et hommage rendu à cette date par Godefroy de Bordesolles. En lui finit la branche de Méry.

BRANCHE DE BEURY

II. REGNAULT DE RUILLY, deuxième fils de Jean de Ruilly et sa femme Marguerite, fit hommage en 1420 de l'hostel et manoir de Bonaigle dont il avait hérité de son oncle Guillaume le chanoine, mort cette année-là. Il figure parmi les *élus* de Vierzon en 1421 et 1423 et comme bailli de la Sénéchaussée en 1426.

Au mois de décembre 1428, il fut député en cette qualité, par les habitants de Vierzon au Roi pour solliciter une aide, à l'occasion des guerres anglaises, et obtint une aide de 8 deniers sur chaque minot de sel vendu au grenier de Vierzon[1].

Il est rappelé dans un titre de 1490 dont il sera parlé ci-après et où il est dit qu'il était mort en 1457.

Il eut pour enfants :

1. GUILLAUME qui suit ;
2. REGNAULT qui viendra en son lieu ;
3. JEANNE.

III. GUILLAUME DE RUILLY, écuyer, est qualifié seigneur de Beury dans des actes de 1486 et 1489. Le 17 juin 1490 il acquit le bois des Tranchées en la

1. BÉCHEREAU.

paroisse de Méry, et dans l'acte de vente, il est dit fils de Regnault, mort en 1457[1].

Il épousa Marie Crochet, dont il eut :

1. Jean, qui suit;

2. Jeanne, mariée à François du Mont;

3. Louise, mariée à Jean de la Mardelle;

4. Thiénon;

5. Anne, mariée à Jacques de Crécy qui devint, de ce fait, seigneur de Beury[2].

IV. JEAN DE RUILLY, écuyer, seigneur de Beury, était mineur en 1489, ainsi qu'il résulte d'un acte daté d'avril 1489, par lequel Louis Harpin, écuyer, seigneur du Chasteau, donne répit et sursis à Guillaume de Ruilly, écuyer, seigneur de Beury, comme ayant le bail et administration de Jehan de Ruilly son fils, mineur d'âge, pour lui faire foy et hommage des biens que le dit mineur tient de lui[3].

On trouve Jean de Ruilly mentionné dans un rôle du ban et arrière-ban de Berry comme devant fournir, avec autre Jean de Ruilly et les hoirs de feu Colas de Ruilly, un archer à deux chevaux[4].

Le 12 avril 1504, Jean de Ruilly fit partage avec ses sœurs, et la terre de Beury lui fut affectée. Il ne laissa

1. Communiqué par M. Tausserat.

2. Chroniques de Lury.

3. Arch. du Cher.

4. Communiqué par M. Tausserat.

pas de postérité, car, en 1509, Jacques de Crécy, son gendre, se qualifiait seigneur de Beury[1].

BRANCHE DE BONAIGLE

III. REGNAULT DE RUILLY, *élu* de Vierzon en 1471 et 1472, scella de son sceau plusieurs mandats municipaux[2]. Ces dates font supposer qu'il était le fils de Regnault, ci-dessus mentionné, mais il n'y a aucune preuve littérale.

IV. COLAS DE RUILLY, écuyer, seigneur de Bonaigle, fit hommage au roi de ce fief le 28 mai 1471. Son alliance est inconnue.

V. PIERRE DE RUILLY, écuyer, seigneur de Bonaigle, est dit « successeur de défunt noble homme Colas de Ruilly, escuyer, s[r] de Bonaigle », dans un arrêt en date du 8 juin 1508[3]. Dans cet arrêt, le bailly de Vierzon, Jacques de Treignac, lui donne gain de cause contre Philippon Richer, Rollet Bouffet et la veuve Robinet Gascoing des Bâtonnets, qui refusaient de lui payer les dîmes de Bonaigle à lui dues. Cette pièce est intéressante, d'abord parce qu'il y est fait mention de titres produits par Pierre de Ruilly, notamment d'un *Aveu daté du jeudi après la Magdeleine l'an* 1365 *signé G.* de *Ruilly,* lequel ne peut être autre que Guy de Ruilly, père de Guillaume le chanoine qui,

1. Chroniques de Lury.
2. *Histoire de Vierzon*, p. 310.
3. Arch. du Cher, B. 2749.

on l'a vu plus haut, fit lui-même aveu de Bonaigle en 1393, et d'un *Extrait de la montre des nobles du ban et arrière-ban faite à Bourges le 21e jour de juillet l'an* 1483. Ce dernier titre était sans doute destiné à prouver la noblesse du demandeur, car les défendeurs, qui l'attaquaient sur tous les points, prétendaient qu'il était « homme lay, pur mécanique et pelletier ». Les pièces fournies furent apparemment probantes, car il est dit dans l'arrêt que « le demandeur a le mieux prouvé de ses faicts, et que à bonne et juste cause il s'est dolu et complaint du trouble et empeschement à luy faict par lesdits défendeurs ». En définitive, ceux-ci sont condamnés aux dépens, sous peine de la saisie de leurs biens, et Pierre de Ruilly est qualifié *noble homme* et *écuyer*. Ce singulier accouplement de noblesse et de négoce se retrouve chez Pierre de Ruilly même après sa mort. En effet, Jacques Thiboust en son registre des aveux de Berry[1], le qualifie au folio 284 : « en son vivant escuyer », et au folio 369 : « feu Pierre de Ruilly, marchand pelletier ».

Le cas est extrêmement curieux ; j'ai dit ailleurs[2] la singulière estime qu'on avait à Vierzon pour le commerce, et que les familles de haute bourgeoisie se plaisaient à l'exercer, mais ce pelletier gentilhomme, qui plaide pour sa noblesse et qui gagne son procès, renverse toutes les idées reçues en matière nobiliaire, et assimile, toute proportion gardée, la petite ville de Vierzon à ces villes d'Italie : Florence, Gênes, Pise,

1. Arch. du Cher.
2. *Histoire de Vierzon.*

Lucques « où les premières familles ont fait commerce », dit le Père Menestrier, et où l'on voyait un particulier qualifié à la fois *marchand* et *chevalier*[1]. On pourrait, au reste, en dire autant de Paris, car je trouve dans les comptes de l'hôtel du duc de Berry en 1413 : « Loys Gradenigo escuyer, marchant, demorant à Paris[2] ». Le fait qui nous occupe n'est donc pas un fait unique, mais il est très intéressant au point de vue de l'histoire nobiliaire locale.

Pierre de Ruilly avait épousé Blanche Fino, et ne laissa que deux filles :

1. Catherine, mariée à Jean du Sollier;

2. Guymon, mariée à Pierre Bigeot.

Il était mort avant le 7 septembre 1541, date à laquelle ses deux gendres firent aveu de ses biens[3].

La famille de Ruilly, si nombreuse au XIVe siècle, si florissante au XVe, était donc éteinte dès le commencement du XVIe siècle.

1. Le blason de la noblesse, page 270.

2. Arch. nat, KK. 250.

3. Arch. du Cher. Registre de Jacques Thiboust.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DONATIONS ET RESTITUTIONS A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS PAR DIFFÉRENTS SEIGNEURS DU BERRY

(1067)

Girorius Vestennensis et uxor ejus dimiserunt terram Sancto Dionisio de Ruilliaco quam injustè tenuerant antecessores ejus ; medietatem terre illius retinuerunt sibi tam de agris et silvis atque pratis in vita sua, et medietatem aliam habent monachi in proprietate ex omnibus, et quantum ædificabunt in proprietate erit monachorum, tam in pratis quam de vineis et silvis. Atque prepositus illorum juravit fidelitatem monachis et Girorio. Post mortem Girorii et uxoris ejus, remanebit pars illorum Sancto-Dionisio et monachis. Testes fuerunt isti : Ricardus archipresul, Girbertus presbiter, Martinus prepositus. Et de omnibus servis qui de hac potestate sunt, faciat sic justicia Sancti Dionisii et monachis ejus sicut semetipsum.

Huo de Mota dimisit terram de Viniolas cum pratis et silvis et servis et ancillis Sancto Dionisio, quam injuste tenuerant antecessores sui, pro concessione fratribus suis Galeranno et Perro et Garnerio de Salengor et uxore sua, Archenbaldo Vileta scilicet Arnulfo Virsionensi et *Martino Ruilliaco*, atque Bernardo monacho qui XL solidos dedit.

Goffridus de Moson dimisit terram Talaicum et Paredum quam injuste tenuerunt antecessores sui, annuente uxore sua et filiis suis in manu Arnulfi Virsionensi et Garnerio de Salengor et Aarlauto servo Sancti Dionisii, atque Bernardo monacho qui dedit ei XV sextarios frumenti.

Radulfus de Noent cum Radulfo Mindone, qui habuit filiam Radulfi, dimisit terram de Ranucis Sancto Dionisio, cum servis et ancillis et pratis et silvis. Testes fuerunt hii : Stephanus Crassacorta, Rotgerius monachus, Girbertus presbiter, *Martinus de Ruilliaco*, atque Bernardus monachus qui dedit ei L solidos.

(*Archives nationales*. S. 2209.)

II

CHARTE OU BARTHELEMY DE RUILLY FIGURE COMME TÉMOIN

(*Vers* 1180)

Cum omnibus manifestum descriptionem litterarum ad hoc valere ut per eam valeant recoli que in memoria diu manere nequeunt, dignum duximus litteris commendare quod Arlaudus Nero, in infirmitate positus, domnum Petrum abbatem ad se mandavit, et helemosinam suam in manu sua posuit, et partem sue decime de Pruliaco quam cum fratribus suis tenebat, ecclesie Virsionensi contulit, insuper et sex denarios censuales qui sunt in vinea Ranulfi de Castro-Melano qui sunt Perrosem. Hoc concesserunt fratres ejus Gaufredus Nero, Guellelmus Nero et filia Arlaudi et vir suus

Gaufredus Reinbues. Testes sunt : Ranulfus monachus *Bartholomeus de Rulliaco* et Guillelmus Coccus et Hugo de Grangiis.

(*Bibl. nat.* — *Cartulaire de Vierzon*, f° 28 v°.)

III

LETTRES DU DUC DE BERRY INSTITUANT JEAN DE RUILLY MAITRE DE SA CHAMBRE AUX DENIERS

(2 *Octobre* 1397)

Jehan, fils de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, de Bouloigne et d'Auvergne. A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Savoir faisons que Nous confians à plain du sens, loiauté et bonne diligence de Notre amé secretaire Jehan de Ruilly, iceluy nostre secretaire avons fait ordonné et establi, faisons, ordonnons et establissons présentement de ces présentes maitre de nostre Chambre aux deniers, avec gaiges, droiz, proffiz et emoluments accoutumez et que avoit et prenoit nostre amé Phélipon de Veauce lequel aujourd'huy, à sa promocion et requeste avons deschargé et deschargeons dudit office et en avons baillé et baillons la possession et saisine au dit Johan de Ruilly auquel Nous avons donné et donnons par la teneur de ces présentes plain povoir et mandement especial de faire exercer le dit office et les dépendences d'iceluy selon ce qu'il appartiendra de raison et tant comme il Nous plaira. Et donnons en mandement à nos amés et feaulx gens de nos comptes que reçeu par eulx

du dit Johan de Ruilly le serment accoustumé à faire en tel cas, tout ce qu'il baillera, distribuera et convertira on fait de la despense de nostre hostel tant ordinaire comme extraordinaire et semblablement des diz gaiges lesquels voulons et nous plaist qu'il ait et preigne chascun an par sa main des deniers de sa recepte, lui alloent en ses comptes et rabatent de sa recepte sans contredit en rapportant ces présentes une fois seulement, ou vidimus d'icelles soubz seel autentique, et les quictances et descharges qui à ce sont nécessaires.

En tesmoing de ce, Nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné en nostre hostel de Vicestre-les-Paris le second jour du mois d'octobre de l'an de grâce mil trois cens quatre vins et dix sept. Ainsi signé par Monseigneur le duc, vous et Monseigneur le conte de Sancerre présents : P. DE GYNES.

(*Archives nationales*, KK, 253, f° 26.)

IV

LETTRES DE NOBLESSE POUR JEAN DE RUILLY

(*Avril* 1399)

Karolus Dei gracia Francorum rex. Notum facimus cunctis tam presentibus quam futuris quod Nos ad illos quos vite decor et laudabilis fame preconium decenter extollunt prout regalem decet solerciam virtutum plurima benemerentibus proinde eosque specialis honoris gracia convenit decorare liberalitatis nostre dextram extendimus ut congrue remuneracionis exemplo ceteri

ad virtutum studia et opera peragenda ardentius insistant. Audita igitur nonnullorum fide dignorum relacione super vita, meritis, gestibus et bona fama dilecti nostri Johannis de Rulhiaco et Margarite ejus uxoris, libere condicionis, habitatores de Vierzone, eosdem Johannem et Margaritam, nec non eorum progeniem atque prolem procreatam et procreandam natam et nascituram, ex nostre regie potestate plenitudine et gracia speciale, nobilitamus et nobilium consorcio aggregamus et aggregari volumus et jubemus, volentes et concedentes eisdem Johanni et Margarite ut ipsi et tota eorum posteritas nata et nascitura, procreata et procreanda deinceps, non ut innobiles seu plebei sed quantum ad omnia generosi et nobiles ab omnibus reputentur et teneantur. Itaque iidem Johannes et Margarita et eorum liberi ac tota posteritas eorumdem masculina in legitimo matrimonio procreata et procreanda, quandocumque et a quocumque milite voluerint milicie singula valeant decorari, et alia nobilitatis et generositatis insignia et opera gerere ac eciam exercere et insuper nobilium et generosorum privilegiis et libertatibus uti et gaudere, eciam feuda nobilia acquisita et acquirenda absque financia quæcumque Nobis aut successoribus nostris propter hoc prestanda, habere, tenere et retinere libere valeant ipsos et eorum quemlibet imposicione et servitute plebeya et innobili penitus eximiendo et ipsos ab eis quictos et immunes teneri declarando et ipsos acsi à nobilibus et generosis fuissent procreati plenam eisdem et eorum singulis per presentes consideraciones premissorum super hiis omnibus et singulis atque liberam concedimus faculta-

tem, ordinacionibus, usibus, consuetudinibus proibitis et statutis editis aut edendis in contrarium nonobstantibus quibuscumque, solvendo tamen nobis una vice propter hoc financiam moderatam, dantes tenore presentium in mandatis dilectis et fidelibus gentibus et camere compotorum nostrorum ac thesaurariis nostris parisiis, baillivo sancti Petri monasterii, ceterisque justiciariis et officiariis nostris presentibus et futuris aut eorum locatenentibus et cuilibet eorum prout ad eumdem pertinuerit quatenus dictos Johannem et Margaritam ac eorum prolem predictam nostra presenti gracia uti et gaudere faciant et permittant pacifice et absque contradictione quacumque. Quod ut firmiter et stabile permaneat in futurum, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Parisiis mense aprilis anno Domini millesimo CCC° nonagesimo nono et regni nostri decimo nono.

Per regem ad relacionem magni consilii. — Barrau.

(*Archives nationales*. — *Trésor des Chartes*, reg. JJ. 154, f° 156 v°.)

V

FONDATION PAR GUILLAUME DE RUILLY DE MESSES ET ANNIVERSAIRES EN LA CATHEDRALE DE BOURGES, LA SAINTE-CHAPELLE DU PALAIS ET L'ÉGLISE SAINT-OUSTRILLE

(*Sans date*)

Ce sont les messes et anniversaires fondez par maistre Guillaume de Ruilly, né de Vierson, chanonne de

Bourges et de la Sainte-Chapelle du palaiz de Bourges dont la déclaracion cy-apres s'ensuit :

Premièrement en la dicte esglise de Bourges une messe du Saint-Esprit, et après son trespassement sera mise et convertie en ung anniversaire dont les vigilles seront le soir, et landemain une messe de requiem, pour les quelles choses faire en la dicte esglise ou moys de novembre, la veille de la feste de sainte Katherine, il a donné et laissé soixante souls tournois de rente perpetuelle pour departir et distribuer chascun an à messeigneurs les chanonnes presens au dit service, pour ce soixante souls tournoys.

Item a transporté et donné à héritage et demaine perpetuel aux vicaires de la dicte esglise de Bourges et à la communauté d'iceulx une place et maison assise en la ville de Bourges, ou bourc de Saint Ambroys, et quarente souls tournoys de rente perpetuelle assis sus deux arpens et demy de prez en la praerie appelée Les Aurilhages près de Bourges, pour les quelles choses les diz vicaires ont promis pour eulx et leurs successeurs et en sont obligez de dire, célébrer et chanter perpétuellement chascun an douze messes à note en la dicte église, c'est assavoir le IIe jour de chascun moys de l'an une messe à note, et en la fin de chacune messe le prestre et les vicaires présens doivent dire pour le salut et remède de l'âme du dit Ruilly, de ses père, mère, frères, sœurs, parens et autres ses bienfaicteurs le psealme *De profundis* et les collectes etc. Et après chascune messe ont promis de paier et distribuer incontinent à la main au prestre et aux vicaires presens dix

sols tournoys qui sont en somme, par an, six livres tournoys.

Item a plus fondé en la Sainte-Chapelle du Palais de Bourges ung anniversaire solennel pour lequel il a donnez, laissez et transportez à la dicte chapelle quatre arpens de prez en franc alieu assis près de la ville de Bourges en la praerie de Saint Sulpice au-dessus des moulins Jehan Bastart bourgoys de Bourges, et parmy ce faisant, Messeigneurs trésorier et chappitre de la dicte chappelle ont promis pour eulx et leurs successeurs paier chascun an perpétuellement cent souls tournoys pour faire le dit anniversaire une foiz l'an au moys de mars les prochains jours ensuivant après la feste saint Grégoire, pour le salut et reméde de l'âme du dit Ruilly de ses père, mère, frères, sœurs, parens, amis et autres ses bienfaiteurs. Et est accordé et ordonné que en la fin des vigilles du soir vendront messeigneurs les chanonnes et les chappelains et clers de la dicte chappelle en la nef d'icelle, et illec chanteront dévotement à genoulz *Salve Regina* etc. Et ce fait, on doit incontinent paier et distribuer à la main à mes diz seigneurs trésorier et chanonnes presens vint cinq solz tournoys, et aux chappellains et clers semblablement XXV solz tournoys. Et landemain, pour la messe et stacion où ils feront après la dicte messe en la dicte nef par manière de procession et chanteront le respons et verses de *Libera me* etc. Et après *Requiescant in pace Amen*, sera paié et distribué à la main aux présens cinquante solz tournoys. Et a esté acordé et ordonné que six cierges de cire seront alumez et ardront soir et matin durant le service et office du dit anniversaire. Et

ont promis et passé en chappitre et en sont obligiez mes diz seigneurs trésorier et chanonnes pour eulx et leurs successeurs.

Item a plus fondé en l'esglise de monseigneur Saint Austrille au chasteau, près de Bourges, ung anniversaire de XX sols tournoys de rente perpetuelle, lequel messeigneurs prieur et chappitre de la dicte esglise pour eulx et leurs successeurs ont promis et juré et en sont obligiez de faire célebrer et chanter chascun an ou moys de mars pour le salut et remède de l'âme du dit Ruilly, de ses père, mère, parens amis et autres ses bienfaicteurs, et ont promis et juré comme dit est de faire distribuer et paier à la main es vigilles du soir aux présens X s. tournoys, et pareillement landemain à la messe X solz tournoys, pour ce XX s. t.

Item a fondé le dit Ruilly en l'esglise parochial de la ville de Vierson ung anniversaire de XX solz tournoys de rente chascun an, par la forme et manière qu'il est déclaré et ordonné cy devant, pour ce XX s. t.

(*Missel dit du duc de Berry*, f° 86.)

VI

LETTRES DE PIERRE AYMERI, ARCHEVÊQUE DE BOURGES, AUTORISANT LA FONDATION DE LA CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE

(9 *Février* 1408)

Pierre, par la grâce de Dieu archevesque de Bourges et primat d'Aquitaine, à honnorable et discrète personne M° Guillaume de Ruilly, chanoine de Bourges et

de la Sainte-Chapelle du Palais, conseiller de très excellent et puissant prince Monseigneur le duc de Berry Salut. Comme vous meu de devotion à l'honneur de la louange de Dieu, de sa glorieuse Mère et de tous les Saints et Saintes de la cour de Paradis, et pour plus benignement obtenir le salut et sauvement de vostre âme, de vos parents amis et bienfaicteurs si comme vous nous avez exposé, ayez désir et volonté d'instituer et fonder en l'église paroissiale de Vierson en nostre diocèse de Bourges.... [1] Et en outre requérez et voulez que nuls des parroissiens, hommes et femmes, soient mis et sepulturez en la place et fosse sous la tumbe où est enterré le père de vous fondeur, fors celuy à qui appartiendra la nominacion et presentacion de la dicte chapellenie, et le plus prochain home de son lignage seulement, ne aussy devant l'autel de la dicte chapellenie, au lieu où est mise et enterrée la mère de vous fondeur, ne ès places entour la fosse de vostre dicte mère du lé et large de la dicte chapelle, et du long jusqu'au bout de la fosse d'elle, auquel lieu et fosse seront doresnavant mises et enterrées les femmes de loyal mariage de celuy ou ceux qui auront la dicte nominacion et présentacion, et de celles à qui pouront estre et appartenir la presentacion de lad. chapellenie, et esdictes places entour lad. fosse, seront mis et posez les autres plus prochains parens et affins, homes et femes du lignage, et durant les vies des femmes plus près et prochaines du lignage, auront sur la fosse et entour, à

1. Ces lettres, très étendues, reproduisent textuellement les termes de la fondation qu'on trouvera plus loin; nous en extrayons seulement certains détails qui ne figurent pas dans celle-ci.

tousjoursmais, leurs lieux et sièges et non aultres... Nous oye vostre supplicacion et requeste en ce que dessus dit est, considérant vostre bon propos et volonté de devocion, et que ce que dit est aide evidamment à la gloire et louange de Dieu, de sa glorieuse mère et de toute la cour de paradis et pour augmentacion du divin office et patrimoine de la sainte Église, avons incliné et inclinons à vostre supplicacion et requeste, et vous donnons et auctroyons licence et authorité de fonder et constituer les dictes messes, suffrages, chapellenie et autres choses dessus déclarées, en la dicte esglise paroissiale de Vierson ou ailleurs en nostre diocèse, et d'instituer et mettre chapellain prestre en icelle, en la forme et manière dessus dicte, avec rentes et dotation suffisantes, pourveu que le curé aura les droits et proffits accoutumez d'ancienneté et appartenants à la dicte cure. Et aussi donnons pouvoir, licence et autorité à religieuse et honneste personne l'abbé de Saint Pierre de Vierson, à l'enfermier de la dicte abbaye, au curé de la dicte esglise parroissiale, aux paroissiens et procureurs pour eux au fait et gouvernement de l'œuvre et fabrique d'icelle esglise et à tous à qui se peut, pourra ou devra appartenir, ores et pour le temps advenir, de composer traitter, accorder avec vous fondeur et vos successeurs, et obliger perpetuellement eux, leurs successeurs, à faire, maintenir, fournir, soustenir et avoir agréables les choses dessus déclarées, par vous demandées et requises contenues et specifiées en ces présentes. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre le scel de nostre dicte Cour de Bourges à ces presentes lettres, et pour plus grande approbation et

confirmacion des choses dessus dictes, avons fait mettre le seing manuel de Jean de Sauzay notaire apostolique et impérial, juré de nostre Cour de Bourges à plus grande fermeté. *Signé* DE SAUZAY *et scellé.*

(*Copie ancienne faisant partie des Titres de la Chapelenie de Sainte-Catherine,*
Cabinet du Comte de Toulgoët.)

VII

FONDATION DE LA CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE
(12 *Août* 1409)

Anno Domini millesimo quadringentesimo nono, die dodecima mensis Augusti, indiccione tercia, pontificatus domini Alexandri pape quinti anno primo, magister Guillelmus de Ruillyaco bituri. et sacre capelle S[ti] Salvatoris palacii bitur. canonicus, illustrissimi principis domini ducis Bitur. consiliarius, ad laudem et gloriam Dei et omnium sanctorum, pro remedio et salute animarum sui, parentumque, amicorum ac benefactorum suorum, fundavit cum licencia et auctoritate reverendissimi patris Domini per Dei graciam Bituricensis archiepiscopi, et reverendissimi patris domini G. in mediate successoris sui, confirmacione et approbacione, quamdam perpetuam capellaniam ad altare beate Katherine in ecclesia parochiali de Virsione Bituricensis diocesis, cujus collacionem et disposicionem ad se quamdiu vixerit et post ejus obitum presentacionem ad

ejus heredes, collacionem vero et aliam disposicionem domino archiepiscopo Bituricensi pro tempore, voluit pertinere de quibus recepit instrumentum Johannes de Sauzayo publicum, auctoritatibus apostolica et imperiali ac curie bituricensis notarium, qui in pencarta dominorum archiepiscoporum bituricensium se subscripsit et signum suum apposuit in testimonium premissorum.

(*Missel dit du duc de Berry*, f° 55, v°.)

VIII

DISPOSITIF DE LA FONDATION DE LA CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE DE VIERZON

(1409)

Item est assavoir que par l'auctorité et licence donnée et octroiée par très reverend père en Dieu Monseigneur l'arcevesque de Bourges au dit maistre Guilleaume de Ruilly, fondeur de la dicte chapellenie, est et appartient au dit fondeur, sa vie durant, la nominacion ou collacion et toute disposicion du chapellain et chapellenie, et après lui la nominacion et presentacion du chapellain appartiendra au plus prouchain de son linage, soit home ou feme, et la collacion au dit monseigneur l'arcevesque et à ses successeurs. Et s'il advient que le linage déffaille, en telle manière que du dit fondeur ou de ses successeurs presens et advenir n'eust home ne femme d'icellui linage, le dit fondeur a voulu et ordonné, considerant plusieurs causes et raisons contenues ès

dictes lectres de la fondacion, que la nominacion et presentacion du chapellain à deservir et gouverner la dicte chapellenie soit et appartiengne aux bourgoys et habitans de la ville de Vierson qui seront tenus d'escripre, touteffoiz que le cas adviendra, ès lectres de la nominacion et presentacion, comme le dit maistre Guillaume de Ruilly est fondeur de la dicte chapellenie. Et s'il estoit que aucun du dit linage à qui appartiendroit la dicte nominacion pour sa prouchaineté feust absent ou négligent par six moys ou par si long temps que le temps de la dicte nominacion faillist ou deust fenir prouchainement, le plus prochain après fera la dicte nominacion ou presentacion. Et en oultre que en l'absence ou negligence de ceulx du dit linage, que les diz bourgoys et habitans puissent, et leur loise faire la dicte nominacion et presentacion sans préjudice de ceulx du dit linage s'ils venoient après quant le cas adviendra. Et jacoît ce que les diz habitans eussent présenté, qu'ilz soient receus et aient l'auctorité de nommer et présenter. Et aussi a voulu et ordonné le dit fondeur que se, ou dit linage, a plusieurs en pareil degré qui se dient chascun avoir auctorité de nommer et présenter, que se ilz sont de par masle ou de par femelle, que le plus ainsné d'aage de par le masle face la nominacion et presentacion ; et ou cas qu'ils seront du cousté des hoirs femeaulx que pareillement soit fait.

Item est et sont tenus perpetuellement le chapellain et vicaire de la dicte chapellenie de soustenir et maintenir en bon et suffisant estat les heritaiges, maisons, prez, vignes, rentes et autres possessions telz que par le dit fondeur ont esté baillez et assignez pour la fonda-

cion et dotacion de la dicte chapellenie, et qui pour le temps advenir y seront laissiez et baillez, et iceulx heritaiges et rentes garderont et deffenderont par voye de raison et par plait et procès, se mestier est, à leurs propres couz, missions et despens. Et en deffault d'accomplissement des choses dessus dictes, a voulu et ordonné le dit fondeur que par tres reverend père en Dieu Mons. l'arcevesque de Bourges, ses successeurs et leurs officiers ou autres à qui il appartiendra, et par icellui fondeur ses parents et successeurs à qui il appartiendra ou pourra appartenir la nominacion et présentacion du chapellain pour servir la dicte chapellenie, puissent être contrains à ce faire par toutes les voyes qu'il appartiendra sans long procès. Et ou cas que icellui chapellain ou ses successeurs seroient contredisans ou delayans de l'acomplir dedans temps convenable, ordonné est par le dit fondeur que aucunes des rentes et revenues de la dicte chapellenie soient empeschées, levées et reçues par aucun bon preudhomme de la ville de Vierson qui, en deffault du dit chapellain, fera à tout pourveoir et satisfaire soit ou divin service, reparacions et autres choses qu'il verra et saura estre necessaires, mal soustenues deffendues et gouvernées par le dit chapellain, et de la recepte et despence par lui faicte pour occasion et raison de ce qui est, sera tenu de rendre bon et loyal compte au dit fondeur, ses successeurs ou cellui qui aura présenté le dit chapellain appellé ad ce pour ouyr et examiner le dit compte.

Item sont tenus les parochians de la dicte esglise parochial de Virson, ou leurs procureurs et collecteurs, de faire sonner et campaner par le dit mariller de la dicte

esglise ou autre, pour des moyens sainbz ou cloiché de la dicte esglise, chascune des dictes messes à l'eure qu'elles sont ordonnées estre dictes au dit aultier et chapellenie Saincte Katherine, et se doit faire la dicte sonnerie pour chascune messe une foiz seulement qui durera et demourera à sonner l'espace et temps que l'on demeure à dire le pseaulme de *Miserere mei Deus, Pater noster* et *Ave Maria*, ou par soixante cops a reposées du batant d'un des gros sainbz de la dicte esglise. Et pour chascune faulte que on fera à sonner l'une des dictes messes, se perdra et sera deduit et rabatu de ce qui est lesse à l'euvre et fabrique de la dicte esglise parochial, pour faire la dicte sonnerie, deux deniers tournoys qui tourneront et demoureront au prouffit du chapellain. Et doit prandre icellui chapellain de l'eaue benoiste de la dicte cure touteffoiz que mestier en sera à deservir et dire les dictes messes et suffrages ou autrement. Et aussi sont tenus iceulx parochians de soustenir, faire et maintenir en bon souffisant estat de toutes réparacions quelzconques en hault et bas, convenables et nécessaires, à l'aultier et chapelle de la dicte chapellenie de Saincte Katherine et de prendre garde se le chapellain fera faulte à deservir et dire les dictes messes et suffrages, et les faultes raporteront à Mons. l'arcevesque ou à ses officiers, au dit fondeur et à ses successeurs, au curé et à ses depputez pour pourveoir à ce et faire paier les peines et amende des deffaultes que on aura faict ou dit service, qui sont pour chascun deffaut de messe deux solz six deniers tournoys les quelz seront paies par le dit chapellain des rentes de la dicte chapellenie au curé, à son fermier ou au chapellain de Saint

Pol pour satisfaire et dire le service delaissé par le chapellain de la dicte chapellenie, le jour ensuivant, à l'aultier de la dicte chapellenie et les suffrages sur les lieux qu'ils sont ordonnez. Et au cas que il seroit delayant ou reffusant de paier et bailler l'argent pour dire et satisfaire au dit service par lui délaissé, il paiera en oultre ce que dit est pour chascun jour qu'il aura fait le dit reffus et deffaut cinq solz tournoys. Et se par negligence ou aultre cause non raisonnable le dit curé, son vicaire, fermier, le chapellain de Saint Pol ou aultres ad ce ordonnez, font faulte à desservir et dire le service délaissé par le chapellain de la dicte chapellenie, ils paieront chascun pour chascun jour que chascun d'eulx aura deffailly, ou cas qu'ils auront receu l'argent qui leur devra estre baillé, cinq solz tournoys. Tout lequel argent sera levé et reçeu par celui qui aura faicte la nominacion du dit chapellain, et en son absence ou négligence par les plus prochains du linage qui seront tenus d'en faire dire et chanter un anniversaire solennel en la dicte esglise parochial dedans huit jours, ou emploier et convertir en messes basses selon la dévocion du dit fonteur ou ses successeurs à qui il appartiendra si cellui est present et en la ville de Virson ou ès environs. Et pour recompensacion et satisfacion des choses dessus dictes touchans l'esglise parochial accordées et passées par les diz parochians et le dit maistre Guillaume de Ruilly, icellui fondeur a laissé et assis perpetuellement, chascun an pour une foiz, trante sols tournoys de rente sur les rentes et revenues de la dicte chapellenie, lesquels se paieront par la main du dit chapellain ou son commis à chascune feste de

Pasques en la condicion dessus dicte, et en faisant et accomplissant ce que dit est, et aultres choses plus à plain contenues ès lectres sur ce faictes.

(*Missel du duc de Berry*, f° 68, v°.)

IX

INSTALLATION DE JEAN LASNIER, PREMIER CHAPELAIN DE SAINTE-CATHERINE

(21 *Août* 1409)

Anno Domini millesimo quadringentesimo decimo, die lune in festo beati Ludovici, in crastinum festi beati Bartholomei apostoli, vicesima prima mensis augusti hora prima vel circa indictione tercia, dominus Johannes Lasnier dictus Triboulet presbiter, primus capellanus capellanie altaris beate Katherine virginis, per venerabilem virum magistrum Guillielmum de Ruillyaco de Virsione, bituricensis diocesis, in ecclesia parochiali ipsius loci nuper fundate, promisit pro se et successoribus suis futuris capellanis ipsius capellanie, et juravit dicto fundatori presenti et stipulanti pro se et suis, facere, supportare, tradere et complere a cetero suis et dicte capellanie ac successorum suorum sumptibus et expensis, onera et alia omnia ipsam capellaniam concernencia et necessaria pro ipsa et regimine ac divino servicio in ea faciendo, modo et forma in libris et fundacione ejusdem expressatis, per fidem suam in manu Johannis de Sauzayo, publicus autoritatibus apostolica et imperiali ac curie bituricensis notarii et

jurati, corporaliter prestitam, qui de hujus presentem notulam sumpsit manu alterius hic scriptam et instrumentum inde recepit, anno et die quibus supra. Et deinde signum suum et subscripcionem suam hic apposuit in testimonium premissorum.

(*Missel du duc de Berry*, fº 56.)

X

INDULGENCES ACCORDÉES A LA CHAPELLENIE DE SAINTE-CATHERINE DE VIERZON

(1409)

Ce sont les pardons et indulgences donnez et octroyez de la puissance et auctorité de notre saint père le pape Alexandre le quint par très révérend père en Dieu Monsr le cardinal de Thury, lors légat de par notre dit saint père ès provinces de Bourges en Berry et en plusieurs aultres dyocèses, comme suffisamment est apparu par bulle et lettres de notre dit saint père le pape, à tous ceulx et celles qui seront et oront messe à l'aultier et chapelle de Saincte Katherine en l'église parochial de la ville de Virson, fondées illec par maistre Guilleaume de Ruilly, chanoine de la grant église et de la chapelle du palais de Bourges, c'est assavoir : chascun lundi de l'an, messe en l'onneur de la glorieuse Trinité ; chascun mercredi, messe en l'onneur et reverence de touz les saintz et saintes qui sont en paradis ; et chascun vendredi messe de Requiem pour les âmes du dit fondeur, son père, sa mère, ses parens amis et bien-

fecteurs de la ditte eglise et chapelle, et qui ès dictes messes ou à l'une d'icelles diront le pselaulme *De profundis*, avec la collecte des trespassez *Fidelium* ou *Pater noster* et *Ave Maria* seulement, et feront aucun bien et ausmone de leurs biens à l'euvre et fabrique de la dite eglise parochial, leur est donné et octroyé en rémission et pardon de leurs péchiez pour chascune des dites messes cent et quarente jours de vray pardon et indulgence. Item de par Mons[r] messire Guillaume, arcevesque de Bourges, est donné et octroyé à chascune personne qui orroit et seroit à chascune des dites messes et priroit pour les âmes dudit fondeur, ses père et mère, parens, amis et bienfaicteurs en la manière que dessus est dit et déclairé, cinquante jours de vray pardon et indulgence.

Somme que on puet acquerir et gangnier à chascune des dictes messes : cent quatre vingt dix jours de vray pardon. Et pour chascune sepmaine de l'an pour estre ès dictes trois messes cinq cens soixante et dix jours qui font par an vint et neuf mille six cens quarante jours qui montent en somme quatre vingt ung an et demy et vint deux jours et demy de vray pardon et indulgence en remission et acquit de tous forfais et pechiez.

(*Missel du duc de Berry*, f° 6.)

XI

MESSES ET SUFFRAGES FONDÉS EN LA CHAPELLE SAINTE-CATHERINE

(1409)

C'est l'ordonnance des messes, respons et suffrages que on doit dire et chanter, en chascune sepmaine de l'an, à l'aultier et chappelle de Sainte-Katherine en l'eglise parochial de Virson, fondées par maistre Guillaume de Ruilly, chanoine de Bourges et de la saincte chapelle du palais au dit lieu de Bourges.

Premièrement se dira et chantera chascun lundi de l'an, au dit aultier et chapelle de Saincte-Katherine, une messe basse en révérence de la Saincte Trinité, en laquelle sera fait mémoire des Angelz et de Saincte Katherine. Et à la fin de la messe, après *Placeat tibi Domine*, etc., est et sera tenu le chapellain d'icelle ou son commis, en l'estat qu'il estoit à l'aultier, excepté de chezuble, sans soy partir d'icelluy aultier, de dire en lisant l'office d'une messe de mors pour le dit fondeur, son père, sa mère, ses parens, amis et bienfaicteurs de la dicte chapelle. Et ce fait, incontinent en icellui estat, et ung chapellain ou clerc avec lui portant l'eau benoiste, chanteront à note en la dicte chapelle en prient dévotement à Dieu pour les âmes des dessus nommez le respont *Deus qui regis*, etc., l'oroison *Inclina Domine*, etc. Et après incontinent, en icellui estat, yront chanter devant le crucifix en la nef de l'esglise sur la grant tumbe de pierre où gist et repose Guy de

Ruilly père du dit fondeur le respont et verses de *Libera me*, au long, etc. *De profundis*, etc., *Kirie eleison*, etc., *Pater noster*, etc., *Et ne nos*, etc., *A porta inferi*, etc., et les collectes et oroisons *Inclina Domine aurem tuam*, etc., *Deus qui nos patrem et matrem*, etc., *Fidelium Deus omnium*, etc., *Requiescat in pace amen*. Et illec sur le lieu, doit bailler et paier le chapellain de la dicte chapelle ou son commis audit chapellain ou clerc pour la dicte cause deux deniers tournois. Le mercredi une messe de Toussaints où sera fait mémoire du Saint-Esprit et saincte Katherine. Et en la fin d'icelle en lisant une messe de Requiem et les suffrages sur les corps et lieux par les forme et manière que dessus est dit et déclaré. Et le vendredi une messe de mors pour le dit fondeur, ses parens amis et bienfaicteurs. Et après en lisant une messe de Notre-Dame en mémoire de la croix et de saincte Katherine et les diz respons et suffrages ainsi et en semblable manière que dessus est dit et contenu. Lesquelles messes et suffrages seront dictes et célébrées par le chapellain d'icelle chapelle ou son député et commiz, depuis le soleil levant jusques à tierce à l'eure que on ne chante pas la messe parochial. Et s'il advient que la dicte messe parochial deust estre dicte à la dicte heure pour occasion d'aler en procession ou aultre cause, le dit chapellain dira la messe avec les diz suffrages après que la dicte messe parochial aura esté dicte et célébrée.

(*Missel du duc de Berry*, f° 17.)

XII

INVENTAIRE DES RELIQUAIRES, VASES SACRÉS, MISSELS, ORNEMENTS D'ÉGLISE, TABLEAUX, STATUES ET AUTRES DONS FAITS PAR GUILLAUME DE RUILLY A LA CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE

(1409)

Cy-après s'ensuivent les parties des paremens, ornamens, livres et aultres chosesappartenants et nécesaires à faire le divin service de Dieu et pour chanter messe, et aussi plusieurs reliques et livres baillez et délivrez par inventoire par maistre Guillaume de Ruilly, chanoine de Bourges et de Chartres à Messire Jehan Lanier alias Triboulet, prestre, constitué et ordonné, de l'auctorité licence et consentement de très révérend Père en Dieu, monsieur l'arcevesque de Bourges, par iceluy maistre Guillaume de Ruilly, premier chapellain et vicaire perpétuel de l'aultier et chapelle de Saincte-Katherine en l'église parochial de Vierzon que ledit maistre Guillaume a edifiée et fondée. Lesquels ornamens et aultres choses le dit messire Jehan Triboulet, ses successeurs et détenteurs de la dite chapellenie sont et seront tenus doresnavant perpetuellement de garder, maintenir, faire, fournir, bailler et soustenir, particulièrement ou ensamble toutlefois que mestier en sera ou quand elles seront rompues, gastées, usées, perdues, empirées, ou ailleurs baillées et transportées par prest ou aultrement et en estat de non servir honnestement, ainsi qu'il appartient, à faire le divin service,

et d'en rendre compte, chascun an, se requis en soit par le dit fondeur, ses successeurs ou autres à qui il appartiendra, pour mieux savoir l'estat d'icelles et faire pourveoir à tout ce que mestier sera comme dit est.

1. Premièrement a esté baillé par ledit fondeur au dit chapelain pour servir en la dicte chapelle une croix d'argent doré en laquelle a une petite croix d'or plaine du fust de la vraye croix ; et entour quatre patenostres de corail vermeil, et au long et travers garnie de reliques, c'est assavoir au bout de dessus a des corroies dont Nostre Seigneur fut lié, item de saint Laurent ou bras destre, item de saint Souin ou bras senestre, et au long au debsoubz de la dite vraye croiz a de l'un des bras de la Magdeleine, et après de saincte Katherine vierge et martyre, et au dessoubz de saincte Ragonde de Poitiers, pesans sans les dictes reliques et verres qui sont ou couvercle six onces six esterlins et o. b. Et siet sur ung pié de cuivre doré ou il a dessus le nom de lectres entrelassées du dit Guillaume de Ruilly, fondeur, et fu ycelle petite croiz ainsi garnie, et aussi les dictes reliques données par très excellent et puissant prince Monseigneur Jehan, filz de Roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, lieutenant du Roy nostre Sire ès diz pais et en tout le paiz de Languedoc et duchié de Guyenne, audit Ruilly, conseiller et serviteur d'icelluy seigneur, et fondeur d'icelle chapelle.

2. Item ung cristal fait à pens, garni d'argent doré emaillé aux boucz de marguerites en manière d'un chapellet, ou quel a des reliques de monsieur saint

Estienne, premier martyr, de madame saincte Katherine vierge et martyre et de monsieur saint Jacques le Grant, assis sur un pié de cuivre doré ou il a dessus une listre taillée et entrelassée du nom du dit Ruilly, le quel cristal garni comme dit est et les dictes reliques fut donné par le dit seigneur ou dit Ruilly, son conseillier.

3. Item un reliquière quarré de cuivre doré et poinsonné assis sur un pié de mesme, ou quel a des corgiez dont Nostre Seigneur fu battu, et de l'estache dont il fut estachié, du suaire Nostre Seigneur, de la robe Nostre Seigneur, de saint Jehan Baptiste, de saint André, de saint Symon et de saint George, les quelles reliques furent données par le dit seigneur au dit Ruilly son conseillier.

4. Item ung calice d'argent veré guarni de patène d'argent pesant ensemble un marc et demy.

5. Item ung petit porte-paiz d'argent veré ou quel a ung crucefi, Nostre Dame et saint Jehan auz deux coustez entaillez et darrière a une lectre taillée et entrelassée du nom du dit Ruilly fondeur, pesant environ quatre onces.

6. Item ung bon messel complet à l'usage de Bourges ou quel sont les messes, suffrages, services et aultres choses que doit dire, faire, bailler et supporter le dict chapellain et ses successeurs à cause de la dicte chapelle, et aussi le curé et parochians de l'église parochial ou leurs deputez ou procureurs pour eulx, comme plus à plain est contenu et déclairé ès lectres de la fondacion et autres sur ce faictes, lequel messel est couvert de cuir blanc, et sur chascune des ais a cinq

clos de cuivre, deux fermouers et une pipe de lecton. Et au commencement du second fueillet a escript : *Scripta sunt*, et la darrenière oroison dudit messel est *Exaudi nos Domine Sancte Pater.*

7. Item deux livres de parchemin escrips de lectres de forme esquielx sont les dictes messes, respons, suffrages et plusieurs autres choses touchens et appartenans à la dicte chapelle, et avecques ce, sont en cestui livre les heures et messe de la Croiz et de Saincte Katherine, covers par dessus les aiz de cuir vermeil empraint, et en chascun dix clos et deux fermouers de lecton et unq bouton de cuir ou il a plusieurs signez pour tourner les fueillets d'iceulx livres.

8. Item trois autres livres, les deux en parchemin et l'autre en papier escripz de lectres de court covers de parchemin, esquielx sont les dictes messes, respons et suffrages, les heures et messes de la Croiz, de saincte Katherine et autres choses, et aussi les ornemens, paremens, calices, livres, reliques et plusieurs autres choses baillées par le dit fondeur au dit premier chapellain par inventoire, comme puet apparoir par deux livres en parchemin ou iceulx inventoires sont signés de la main du notaire, dont le dit fondeuurs en a retenu l'un, et l'autre avec celui de papier a baillés au dit premier chapellain pour garder avec les livres de la dicte chapelle.

9. Item deux autres petitz livres escriptz de lectre de forme où sont les respons, versets et autres suffrages que les chapellains de la dicte chapelle ou leur commis doivent dire et chanter après chascune messe illec fondées, et aussi l'ordonnance de l'obit et anniversaire

fondé par ledit Ruilly en l'église parochial de Virson.

10. Item deux paires de corporaulx et deux patennes de toille à mettre sur le calice.

11. Item un gestuy à mettre les diz corporaulx couvert de veluau vermeil de l'un des coustez, et de l'autre de satin blanc ou il a par dessus cinq souleux de broderie faiz de fil d'or.

12. Item une autre paire de corporaulx de toille clere de fil d'ortie dedans ung estuy de toille ou il a quatre hoppes de soye au quatre boutz.

13. Item une chesuble de drap d'or, le champ bleu, semée de fleurs de lis, serpens volages et de coronnes, ou il a parmi, rinceaulx de roses garnie d'un offroy fait à lectres grecques et autre ouvrage de fil d'or et de soye doublée de toille vermeille.

14. Item un parement d'aultier de satin vermeil et la nappe de toille ou il est orne très richement de broderie de fil d'or et de soye ou il a roses de fil d'or garnies de lectres faictes de menues perles et plusieurs rinceaulx de roses faiz de fil d'or, et en chascune rose, une perle assez grosse, frangé de fine soye de plusieurs couleurs et doublé en satin vert.

15. Item une autre chasuble en veluau vert bruni garnie de bons orfroys de l'ouvrage de Paris, doublée de toille vermeille.

16. Item une estole et fanon pour servir à la dicte chesuble, d'escabit brun, frangiés de chieps de soie et doublés de toille noire.

17. Item une aube de bonne toille neufve pour servir soubz la dicte chesuble parée devant et darrière de bou-

grant bleu, et deux amicz pour servir à icelle, l'un paré dudit escabit brun et l'autre de bougrant.

18. Item trois touailles de bonne toille neufve pour servir sur l'aultier de la dicte chapelle dont la plus grant est parée d'un satin vermeil broché d'or de Chippre ouvré d'oyseaulx et bestes, et frangée de franges bleues, rouges vertes et blanches de cheps de soye, laquelle touaille parée servira avec la dicte chesuble et autres choses dessus dictes.

19. Item une autre chesuble de bougrant noir garnie de bons orfroyz de l'ouvrage de Paris et doublée de toille bleue.

20. Item une estole et fanon du dit bougrant frangés de cheps de soye de plusieurs couleurs et doublés de mesme la dicte chesuble.

21. Item une aultre de bonne toille neufve et deux amicz tout paré du dit bougrant noir.

22. Item quatre sainctures pour servir aux deux aubes dont l'une est de fil bleu ouvrée et les autres de fil blanc tout plain.

23. Item trois touailles de mesme les dictes aultres pour servir au dit aultier, dont la plus grant est parée du dit bougrant noir et frangée de fil de layne de plusieurs couleurs.

24. Item trois petites touailles ouvrées pour servir à essuyer les mains en chantant les dictes messes.

25. Item deux courtines de bougrant noir, garnies d'esneaulx et franges qui servent aux deux coustez de l'aultier, pourtans sur deux verges de fer qui les soustient.

26. Item quatre aulnes et demie de borde sur champ

bleu ouvrée d'oiseaulx et bestes, doublée de toille blanche qui sert continuellement à couvrir le dit aultier et les touailles qui sont dessus.

27. Item deux pièces de toille noire, en chaseune une croiz de bougrant blanc qui servent continuellement devant l'aultier et la table de paincture qui est sur le dit aultier.

28. Item quatre chemises de toile noire et blanche qui servent à couvrir en caresme les trois ymages de pierre qui sont au dessus de l'aultier de la dicte chapelle, et le prient qui est devant.

29. Item ung porte-paix de lecton ou il a ung crucifix, Nostre Dame et sainct Jehan aux deux coustez.

30. Item ung petit benoistier de cuivre à mettre l'eau benoiste, et aspersouer de mesme.

31. Item une cloche de mestail qui sert à la levation du corps de Nostre Seigneur, mise et assise en la cloison de la dicte chapelle.

32. Item deux aiguières d'estain à mectre vin et eau pour chanter messe.

33. Item une boicte de boys à mectre pain à chanter.

34. Item ung petit lectrin de boys ouvré, pour mectre et servir au messel.

35. Item une torche de cire neufve pesant deux livres.

36. Item deux cierges de cire neufve pesant chascun demie livre.

37. Item une boicte de boys ordonné pour admortir la torche.

38. Item deux coffres, l'un plus grand que l'autre, de boys de chaigne, fermans à clef, dont ou plus grant a deux estages ordonnez et baillez au dit chapellain pour mectre

et garder les vestements et aultres choses dessus dictes.

39. Item sur le dit aultier, une table de paincture ou il a en l'un des costez ung image de Nostre-Dame, et saint Estienne qui lui présente le dit fondeur en forme et fasson de chanoine, et après luy a deux de ses nepveux enfans de maistre Jehan de Ruilly son frère, et de l'autre part avoit ung image de saincte Katerine, le dit maistre Jehan à genolz devant elle, et après sa femme et deux de ses filles, et au milieu de la dicte table avoit assis et estachez ungs tableau de trois pièces à pignons très richement ouvrez d'or et de paincture de la naissance et passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ.

40. Item au dessus de la dicte table, a trois ymages de pierre, l'une de Nostre Dame, l'autre de saint Jacques et l'autre de saincte Katherine, et deux chandeliers à mectre cierges.

41. Item ou mur devant le dit aultier et ymage, a un prient de pierre à genolz, en manière de chanoyne, fait à la semblance et pour mémoire du dit fondeur.

42. Item deux grans tableaux escripts de lectre de forme, en l'ung la vie de saincte Katherine, et en l'autre une dévote prière et oroison de la dicte sainte.

43. Item en ung aultre tableau sont les matines et heures de la dicte vierge saincte Katherine escriptes en lectre de forme.

44. Item ung aultre tableau où est une dévote prière à Dieu et à Nostre Dame.

45. Item ung aultre tableau faisant mencion de pardons et indulgences donnez et octroiez à cause de la dicte chapelle.

46. Item entour l'aultier de la dicte chapelle a, assis ou

mur et en boys, chandeliers de fer à mectre cierges et chandelles.

47. Item, pardessus le dit aultier, la chapelle de boys et entour la cloison, et chandeliers pardessus à mectre cierges ainsi et par la manière qu'elle est.

(*Missel du duc de Berry*, f° 57.)

XIII

INVENTAIRE DES TITRES DE LA FONDATION DE LA CHAPELENIE

(1409)

Item s'ensuivent plusieurs lectres obtenues et faictes à cause de l'amortissement du Roy et de Monseigneur de Berry de trante livres tournoys de rente, celles de la licence de Monseigneur l'arcevesque de Bourges de la fondacion, doctacion et institucion du chapellain et autres lectres necessaires et appartenans à la dicte chapelle, c'est assavoir unes lectres du Roy en laz de soie et de son grans seel en cire vert, de l'admortissement de trante livres tournois de rente acquises et à acquérir pour emploier en la fondacion de la dicte chapelle et en aultres esglises ou pais de Berry, à la devocion et plaisir du dit maistre Guillaume de Ruilly et de ses héritiers et successeurs, esquelles est l'expedicion du dit admortissement fait par Messeigneurs de la chambre des comptes et trésoriers à Paris.

Item une petite lectre de certificacion et quitance de Messeigneurs les trésoriers du roy à Paris de la somme

de huit vings livres tournois à eulx paiée pour dix livres tournois de rente pour le droit du roy à cause du dit admortissement de trante livres tournois atachée aux lettres dessus dictes.

Item quatre vidimus des dictes lettres soubz le seel de Chastelet à Paris, dont le dit fondeur en a retenu un, et l'autre baillé à Messire Jehan Lasnier alias Triboulet, premier chapellain de la dicte chapelle ; et des autres deux a esté baillé l'un à Monseigneur l'arcevesque de Bourges, et l'autre aux bourgoys et curé de Virson pour ce que la presentacion du chapellain de la dicte chapelle appartient et appartiendra aux diz bourgoys, en déffault de lignage ou par négligence de présenter, les quelles lectres par iceulx bourgoys et curé ont esté mises, pour seurement garder, en la dicte esglise dedans le coffre ou sont les revestements et les reliques de la dicte esglise parochial en la chapelle Sainte Ragonde.

Item unes autres lectres de Monseigneur le duc de Berry en laz de soye et cire vert du dit admortissement de trante livres tournois.

Item unes lectres de Messeigneurs de la chambre des comptes de mon dit seigneur de la déclaracion et expedicion par eulx faicte après l'informacion des rentes et possessions par lors baillées et lessées à la dicte chapelle.

Item unes grans lectres de très reverend frère en Dieu Monseigneur l'arcevesque de Bourges de la licence donnée et octroiée au dit maistre Guillaume de Ruilly de fonder la dicte chapelle nommer et instituer chapellain en icelle, de laquelle chapelle la collacion et toute

disposicion appartient au dit fondeur sa vie durant, et après lui la collacion à mon dit seigneur l'arcevesque et à ses successeurs, et la nominacion et présentacion aux héritiers ou plus prochains de lignage du dit fondeur et à leurs successeurs, èsquelles lectres est annexée une lectre de confirmacion de Monseigneur Messire Guillaume arcevesque de Bourges, après successeur du dit Monseigneur l'arcevesque de Bourges. Et à icelles grans lectres sont attachées quatre lectres faisans mencion que Messeigneurs l'abbé et enfermier de l'abbaie de Vierson et curé de l'esglise parochial du dit lieu ont loué, approuvé, ratiffié, voulu, consenti et accordé, tout le contenu ès dictes lectres de Monseigneur l'arcevesque.

Item quatre autres grans lectres de la fondacion de la dicte chapelle èsquelles est faicte mencion et déclaracion des rentes ordonnées et lessées par le dit fondeur à l'œuvre et fabrique de la dicte esglise parochial et au curé d'icelle, et aux dictes lectres sont attachées autres lectres, c'est assavoir une procuracion passée par les parochians de la dicte esglise, deux aultres de certaines composicions et accors faiz entre les dits parochians et le dit fondeur.

Item unes lectres de Monseigneur le cardinal de Thury, lors légat de nostre saint père le pape Alexandre le quint, par les quelles il approuve et conferme les lectres de la licence donnée par Mons. l'arcevesque de Bourges de fonder la dicte chapelle.

Item deux lectres de pardons et indulgences a touz ceulx et celles qui oiront messe en la dicte chapelle, données et octroiées l'une par mon dit seigneur le légat

de cent jours de pardon, et l'autre de Mons. l'arceves-que de cinquante jours de vray pardon et indulgence.

Item unes lectres soubz le scel aux contraux de la prevosté de Bourges faisans mencion de six livres tournois de rente sur les pres Amoreux assis entre la rivière d'Evre et la forest de Badèvre.

Item unes lectres de cession et transport perpetuel fait par maistre Guillaume Le Bis, bourgois de Vierson au dit messire Jehan Lasnier alias Triboulet premier vicaire et chapellain de la dicte chapelle à us et prouffit d'icelle chapelle des prez Amoreux, auberoyes et leurs appartenances dessus déclairées pour sa descharge et en acquit des dictes six livres tournois de rente admortiz que le dit chapellain avoit chascun an de rente sur les diz prez, auberoyes et appartenances.

Item unes lectres d'une pièce de pré contenent troys arpens assis à Mery, appelés les prez du gué Bodart, qui furent Jehan Mareschal.

Item deux lectres de la possession que le dit fondeur a baillée au dit chapellain des rentes et heritages pour la dicte fondacion.

(*Missel du duc de Berry*, f° 67.)

XIV

DÉCLARATION DES TERRES ET RENTES CONSTITUANT LA DOTATION DE LA CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE

(1409)

C'est la déclaracion des rentes et héritages baillées par maistre Guillaume de Ruilly, chanoinne de Bourges

pour la fondacion et dotacion de l'aultier et chapelle de Saincte Katherine par lui instituée et fondée en l'esglise parochial de Vierson.

Premièrement les trois quartes pars des dismes de touz blez, lanages et charnages situez et assis en la terre de Lury et paroisse de Mereo joute aux dismes de messire Jehan Herpin, chevalier, d'une part et aux dismes de Chevilly d'autre part, valent par communes années seigle dix huit sextiers, avalué chascun sextier à cinq sols valent quatre livres dix sols tournois, et les diz lanages et charnages trante sols tournois, pour tout ce VI livres t.

Item en la paroisse de Méry en la terre de Virson cinq arpens de prez ou environ appelez les prez de la Corvée, jouxte les prez de Jehan Sautereau d'une part, et jouxte les prez du prieur de Méry d'autre part, tenus en cens du dit Ruilly, valent par communes années VII lbr. t.

Item au dit lieu de Méry, trois arpens de prez ou environ qui furent de Mareschal, appelez les prez du gué Bodart assis en la paroisse de Saint-Georges de la Prée, jouxtent aux prez de Jehan Charrier d'une part, et jouxtent au chemin commun de la Souloye au gué Bodart d'autre part, au pré de Berthomier Frison et aux prez de la maison de Saint-Ladre de Vierzon, tenus en cens du dit Ruilly, valent par communes années chascun an de rente LX s. t.

Item les prez Amoreux et auberoyes assis entre la rivière et la forest de Badèvre près Vierson, contenens sept arpens de prez ou environ qui valens chascun an de rente par communes années VIII lbr. t.

Item une maison assise à Vierson en la rue Maistre, joignant à la maison Guillaume Charrier le jeune et la maison de Colin Bodinier d'autre part, qui vault de rente LX lbr. t.

Item cinq quartiers de vigne assis en la dicte paroisse de Méry derrier l'église, jouxte la vigne de Godefroy d'Orléans escuier d'une part, et jouxte la vigne de Jehan Tinceau d'autre part, qui vault bien de rente chascun an, XX s. t.

Item ung quartier tercier de vigne appelée La Vigne blanche, assis en Peuvrin près de Vierson, jouxte la vigne de Jehan de Sainte Sévère d'une part, et d'autre Guillaume Charrier qui puet valoir chascun an de rente X s. t.

Item sur ung hostel et chesaul assis à Granges près de Virson, chascun an de rente à paier à la feste Saint Jehan Baptiste, lequel tient à présent Penin Provenceau, alias de Granges, XV s. t.

Item ung chesaul et vergier avec ses appartenances ou il a une bonne maison couverte d'aissilz assis en l'auberoye près de Vierson qui vault de rente par communes années plus de XX s. t.

(*Missel du duc de Berry*, f° 63 v°.)

XV

VIDIMUS DES LETTRES DE LA CHAMBRE DES COMPTES DU DUC DE BERRY PORTANT AMORTISSEMENT DES DONATIONS FAITES PAR GUILLAUME DE RUILLY

(8 *Octobre* 1410)

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Fradet, licentié ès loix, garde du scel de la prevosté de Bourges salut, savoir faisons que le huitième jour du mois d'octobre l'an mille quatre cens dix, avons veu, tenu et leu de mot à mot unes lettres données de messeigneurs de la chambre des comptes de Monseigneur le duc de Berry, desquelles la teneur s'ensuit en celte forme :

Les gens des comptes à Bourges de Monseigneur le duc de Berry, comte de Poitou, d'Estampes, de Boulogne et d'Auvergne, lieutenant du roy nostre sire en tout le pays de Languedoc et duché de Guyenne, à tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que notre dit seigneur le duc par ses lettres sur ce faites en las de soye et cire verte, à la supplication et requeste d'honnorable homme et sage maistre Guillaume de Ruilly son conseiller, ait amorty la somme de trente livres tournois de rente pour une fois acquise et à acquérir par son dit conseiller, et de ce qu'il a d'ancienneté en son dit pays de Berry, soit en cens, possessions, rentes, revenus, maisons, domaines, pourveu que en ce n'y ait justice, et ne soient tenus en fié, au profit et fondation de certaines messes et

suffrages que le dit conseiller avoit lors et a intention et propos de constituer et fonder en l'église parochial de Vierzon ou ailleurs, selon que Dieu lui administreroit en devotion, et pour partie de la dite somme de trente livres tournois de rente, nous ait depuis requis que par vertu et autorité des dites lettres de notre dit seigneur nous fissions déclarer amortis pour les sommes cy après déclarées les dîmes, prez, auberois, vignes, maisons et autres choses, les quelles le dit conseiller disoit lui appartenir tant de son patrimoine ancien comme autrement à juste et loyal titre. Premièrement les trois quartes parties des dîmes de tous bles, lanages et charnages situez et assis en la terre de Lury, paroisse de Mereau, partant avec le sacristain de Massay et mouvant du fié de nostre dit seigneur à cause de son chastel de Vierzon, jouxte les dîmes de messire Jehan Herpin, chevalier, d'une part et les dîmes de Chevilly d'autre part et le dîme du chambrier de Vierzon d'autre part, pour la somme de quatre livres tournois de rente qu'il disoit valoir à coutume de pays chascun an, icelles trois quartes parties des dîmes dessus dits. Item une pièce de pré contenant cinq arpens de prez appelés les prez de la corvée assis en la paroisse de Méry-sur-Cher joute les prez de Jehan Santault, d'une part et les prez du prieur de Méry d'autre part, et le pré Laurent Gautier d'autre part, tenus en cens du dit conseiller, lesquels il requeroit estre amortis pour cent sols tournois de rente. Item cinq quartiers de vigne mouvants du cens du dit conseiller assis en la dite paroisse de Méry proche l'eglise du dit lieu, joute la vigne de Godefroy d'Orléans,

escuyer, d'une part, et la vigne de Jehan Rinseau d'autre part pour la somme de vingt sols tournois de rente. Item six livres tournois de rente sur certains prez et auberoys étant entre la rivière d'Yevre et la forest de Badevre près de Vierzon, appelez les prez Amoreux. Item la moitié d'une pièce de pré contenant deux arpens et demy, appelé la prée d'Aisy partant par indivis à la fourche et au rateau avec Pierre Tiroin, assise entre les grands moulins de nostre dit seigneur à Vierzon et le village de Chaignault joutant à ladite rivière d'Yèvre, pour quarante sous tournois de rente. Item une maison assise en la rue Maistre à Vierzon, joute la maison de Guillaume Charier le jeune et la maison de Jehan Bonier d'autre part, pour quatre livres tournois de rente perpetuelle, et quinze sous tournois de rente deus par chascun an sur une maison et chezal que tient Pierre Provençal, alias des Granges, en la terre de Vierzon. Laquelle déclaration nous différames et delayames faire lors, parceque nous n'étions aucunement acertainez si les dits dîmes, prez, auberoys, vignes, maisons et rentes susdeclarez etoient détenus pour la valeur par an que dessus est exprimé et s'ils etoient tenus en fié ou en cens, de quel seigneur à quels devoirs, et aussy si ils etoient situez au dit pays de Berry; et pour en estre pleinement informez, fismes faire information sur ce que dit est par Jehan Chabot, lieutenant du Sénéchal de Berry au dit lieu de Vierzon, Jehan Corio bourgeois du dit lieu, Girard Huaut clerc, substitut de notre dit seigneur au dit lieu de Vierzon, la quelle information ils nous ont envoyée fiablement close, cachetée de sceaux. Et après avoir

appelé avec nous plusieurs autres conseillers de notre dit seigneur, et pour ce que par icelle information nous est justifié et apparu et appert que les dits dimes, prez, vignes, maisons et rentes dessus déclarées estre situées au dit pays de Berry, appartenir au dit conseiller et valoir de rente, à coutume de pays, vingt une livres cinq sols tournois, tous iceux dîmes, prez, vignes, maisons et rentes, ès quels n'a aucune justice et fié dont cy dessus est fait mention, et du consentement du trésorier général de notre dit seigneur pour ce qui pourroit aucunement toucher son office, avons déclaré et déclarons par ces présentes amortis etc... Sans que le dit conseiller et les personnes d'église aux quelles il a intention de les baillier et transporter, ni leurs successeurs, puissent être contraints à les mettre hors de leurs mains, mais en jouissent comme étant amortis et dédiés à Dieu et à son saint service, sans en payer aucune finance, comme ès dites lettres de mon dit seigneur est contenu. Sy mandons au Sénéchal et receveur de Berry et clerc des fiefs et à tous autres justiciers, officiers et sujets de notre dit seigneur, que les dits dîmes, prez, vignes, maisons et rentes dessus dites laissent, fassent et souffrent jouir et user pleinement, paisiblement et perpetuellement le dit conseiller et les dits gens d'église aux quels il a propos et intention de les bailler pour les causes dessus dites comme etant amortis et dediez à Dieu. Donné en la dite chambre le vingt sixième jour de juillet, l'an de grâce mille quatre cens neuf, ainsy signé : Serrebourse. Et en marge dessous les dites lettres dessus transcrites étoit écrit ce qui suit : *De dicta declaratione fit mentio in libro*

cartarum dictæ cameræ in quo tenor litterarum superius transcriptarum est folio septuagesimo sexto. Signé : SERREBOURSE.

Vidimus du 8 octobre 1410 signé : MOLIN et DORNANT.

Collationné le 4 octobre 1740 par J. Poncet, notaire royal à Bourges, signé du dit notaire et de Simon, curé de Méry et titulaire de la chapelenie de Sainte-Catherine, Bonnin et Perronnet. — Contrôlé à Bourges le 4 octobre, recu trente sols, signé : POMMEREAU.

(*Titres de la Chapelenie de Sainte-Catherine.*)

XVI

LETTRES DE LA DUCHESSE DE BERRY DONNANT REÇU A JEAN DE RUILLY DES AIDES PERÇUES EN SA TERRE ET CHATELLENIE DE SAINT-SULPICE

(23 *Mai* 1411)

Nous Jehanne de Bouloigne, duchesse de Berri et d'Auvergne, confessons avoir reçu de Jehan de Ruilly, receveur des aydes pour Monseigneur le Roy au diocèse de Toulouse 72 livres 8 sous tournois qui ont monté les dictes aydes en nos terres, ville, chastel et chastellenye de Saint Sulpice, cette année finie au dernier février, les quieux Monseigneur nous a donnez pour convertir ès raparacion du dit lieu. Le 23 may 1411.

Par madame la duchesse,
Signé : N. CHARRETON

(*Bibl. nat.* f. fr. 20, 413, f° 28.)

XVII

FONDATION, PAR SIRE JEHAN DE RUILLY, D'ANNIVERSAIRES, MESSES ET SUFFRAGES EN LA CHAPELLE DE SAINTE CATHERINE DE VIERZON

(1414)

Item s'ensuit l'ordonnance de quatre aniversaires fondez par feu sire Jehan de Ruilly en la chapelle de sainte Katherine en l'esglise parochial de Vierzon de soixante souls tournois de rente perpétuelle chascun an sur une place et maison assise près des Bans en la ville de Vierzon, les quieux aniversaires le dit fondeur a voulu et ordonné estre diz et chantez en la dicte chapelle et non ailleurs, aux jeunes des Quatre-Temps de l'an, par les quatre chapellains vicaires ou leurs commis des chappelles de saint Pol, de saint Jehan, de saint Martin et de sainte Katherine, en la manière ci-après déclarée :

C'est assavoir le dit chappellain de saint Pol fera le service du premier obit et anniversaire en icelle chapelle de sainte Katherine chascun an, dont les vigilles du soir se diront à neuf psealmes et à neuf leccons bien et solennellement le mardi veille des jeunes des quatre-temps d'yver, ou moys de décembre, après la feste sainte Luce. Et le mercredi ensuivant une messe de mors à note, à l'aultier de la dicte chapelle de sainte Katherine et les autres trois chappellains, chascun au dit aultier chanteront, avant que la dicte messe à notte soit commencée, une messe basse de mors, auxquelles vigilles

et messe à notte les chapellains dessus nommez seront tenus estre et demourez pour servir et aidier à faire le dit service, psalmer et chanter sur le livre. Et en la fin des dictes vigilles, les quatre chapellains vendront en leurs surpelis en la nef de la dicte esglise, devant le crucifix, au bout et entour la grant tumbe de pierre ou gist et repose le père des dessus nommez Jehan et Guillaume de Ruilly frères, et illec diront le pseaulme de *De profundis* avec les collectes *Inclina* etc. Et puis chanteront dévotement à genoux *Salve regina* etc. Et pour les dictes vigilles et suffrages leur sera paié par la main du dit chapellain de sainte Katherine à chascun dix deniers tournoys aux presens. Et en la fin de la dicte messe à notte, le prestre vendra en son estat excepté de chasuble, et les autres trois chapellains en leurs surpelliz avec l'eaue benoiste au bout et entour de la dicte tumbe où est sepulturé le père des diz frères, et illec diront les respons et verses de *Libera me* etc. Et ce fait, sera baillé et paié à chascun des quatre chapellains dessus nommez, pour ung deux soulz six deniers tournoys... (suit la désignation des jours de l'année où doivent être faits les services et par quels vicaires).

Item a laissé, voulu et ordonné le dit sire Jehan de Ruilly que la dicte rente et somme de soixante souls tournoys sera paiée chascun an par la main du dit chappelain de sainte Katherine au marrilhet de l'esglise parochial de Vierson pour faire la sonnerie soir et matin des quatre anniversaires dessus ordonnez et déclarez, pour chascun quinze deniers tournois qui font en somme cinq souls tournois. Et aussi a été

ordonné et accordé que deux des cierges de cere de la dicte chappelle de sainte Katherine seront allumez et ardans durant le service des vigilles et messes dessus dictes. Et pour recompensacion de ce a laissé, chascun an, vint deniers tournois au vicaire de sainte Katherine à prendre par sa main de la dicte rente de soixante souls tournois, comme toutes ces choses et autres sont plus à plain déclarées et contenues es lectres sur ce faictes.

(*Missel du duc de Berry*, f° 89.)

XVIII

OBIT DE GUILLAUME DE RUILLY

(13 *Mars* 1420)

Item obitum solempnem pro magistro Guillelmo de Ruylliaco ecclesie bicturicensis et huius sacre capelle canonico, proquo ipse dedit, legavit et transtulit dicte capelle quatuor arpenta pratorum in franco allodio, situatorum in loco de Aurilhagiis juxta prateriam abbacie S^{ti} Sulpicii bicturicensis in parte superiori molendinorum Johannis Bastardi civis bicturicensis. Voluit et ordinavit dictus magister Guillelmus quod medietas fructuum dictorum pratorum distribuetur de sero in vesperis et vigiliis mortuorum ad manum, videlicet medietas dicte medietatis et alia medietate inter capellanos et vicarios presentes et scilicet voluit alia in crastinum in commendacionibus missa de alia medietate predictorum reddituum dictorum pratorum.

(*Obituaire de la Sainte-Chapelle de Bourges. — Communiqué par M. Albert des Méloizes.*)

XIX

FONDATION FAITE EN LA CHAPELENIE DE SAINTE-CATHERINE PAR JAQUETTE DE RUILLY

(11 *Mai* 1501)

Note. — Que noble personne Jaquette de Ruilly, femme de prudent homme Marc Courcier, grenetier de Tours, d'icellui auctorisée et suffisamment fondée de lectres de procuracion quant à faire ce qui s'ensuit donnée soubs les seaulx de Tours le 11e jour de may l'an mil cinq cens et ung, signées Hamelin et sur le reple d'icelles G. Fournier et Moreau, et scellées du dit scel en double queue. Certaine, pourveue et pour le salut de son âme, de son dit mari, de ses père et mère frères et sœurs et autres ses parens et amys, a fait ordonné et fondé dès à présent à perpétuel, ung anniversaire solempnel et perpetuel estre dû en l'eglise parrochial de nostre Dame de Vierzon à l'autel sainte Katherine par le vicaire d'icelle dicte chapelle ou son commis, c'est assavoir le mardi devant la feste monseigneur saint Jehun Baptiste au soir, unes vigilles et neuf pseaulmes et neuf leçons et à la fin *Libera me Domine*, *De Profundis* et les oroysons. Et le mercredi ensuivant qui sera le lendemain, dira le dit vicaire une grant messe au dit autel sainte Katherine, et feront les diacre et soubs diacre le curé de la dicte église et l'enfermier ou leurs commis, et les trois vicaires de saint Jehan, saint Pol et saint Martin ou leurs commis assisteront avec les dits curé et enfermier ès dictes vigilles et grant

messe à chanter au livre en leurs surpelits. Après la dicte grant-messe chanteront une *Regina cœlorum post partum* et l'oroison. Et ce fait les dits trois vicaires de saint Pol, saint Jehan et saint Martin diront et célébreront chacun d'eulx une basse messe en la dite église parrochial à l'intencion de la dite fonderesse, laquelle a ordonné pour la fondacion du dit anniversaire, messe, services et choses cy apres déclarées, la somme de quarante sols tournois de rente annuelle et perpétuelle assignée et assise, c'est assavoir vingt sols tournois sur la maison ou pendent pour enseigne les trois roys, assise en la ville de Vierzon en la grant rue, en laquelle demeure à present Pierre Leger, et mesmement sur la porcion de la dite maison qui appartient au dit Pierre Leger, joignant la dite maison, par le devant la dite grant rue, et par le derriere la rue du Puys Hervelin, et par le dessus la maison Jehan Paris, et par le dessoubs la maison de Yvon de la Grée; et les autres vingt sols tournois qui est la dite somme de quarante sols tournois, sur la maison et le verger des hoirs feu Morisse de Dignen assis le long du grant chemin par lequel l'on va de Vierzon à Tours, joignant au dit grant chemin et à la maison et verger Pierre Charles et au verger Robinet Duport, les quels quarante sols tournois de rente la dite Jaquette a eus de prudent homme maistre Thomas Maubruny, paiables à chacune feste de Noël, laquelle somme de quarante sols tournois sera prinse et receue et levée par le vicaire de la dite vicairie saincte Katherine ou son commis auquel elle donne, cedde, transporte et délaisse la dite somme de quarante sols tournois de rente dessus dite, à prandre comme dû est doresnavant

par chascun an au dit terme, et quant à ce l'a institué estably et ordonné son procureur expres et especial pour icelle dicte somme estre baillée et délivrée par icellui vicaire ou son commis pour acomplir la dite fondacion et anniversaire et choses qui sensuit, c'est assavoir au dit vicaire à prendre et retenir par ses mains de la dite rente la somme de dix sols tournois, aux curé et enfermier ou leurs commis cinq sols tournois, qui est à chascun d'eulx deux sols six deniers, aux dits trois vicaires à chascun d'eulx quatre sols deux deniers tournois. Item plus au mariller d'icelle dite eglise pour sonner les dictes vigilles et messe deux sols six deniers tournois. Item plus à la boete du luminaire Nostre Dame vingt deniers tournois; à la boete des trespassez, afin d'être participant au service qui se fait par chascun an, autres vingt deniers. Item plus à la reparacion de la dicte eglise, autres vingt deniers. Item plus sera distribué et baillé par le dit vicaire, le dit jour de mercredi, après le dit service fait par chascun an, à trente pouvres la somme de cinq sols tournois qui est pour chascun d'eulx deux deniers tournois, et s'il arrevoit que le dit jour on ne trouvast les dicts trente pouvres, le dymenche ensuivant icellui vicaire sera tenu donner aux pouvres le reste de l'argent qui lui seroit demouré du reste desdits cinq sols tournois, faisans les parties ci-dessus relatées la dicte somme de quarante sols tournois, que le dit vicaire sera tenu bailler et livrer aux personnes et en la manière qu'il est cy devant déclaré. Et s'il avenoit que les dits curé et enfermier ou leurs commis, au temps à venir, ne voulussent souffrir les dictes vigilles et grant-messe estre

dictes en la dicte eglise, le dit vicaire sainte Katherine fera dire en récompense en la dicte eglise six messes basses; aussi sera tenu le dit vicaire à la dicte grant-messe fournir de deux cierges de sa dicte chapelle et aussi ou cas que le dit vicaire délaissoit à faire dire le dit anniversaire et choses dessus dictes, la dicte Jaquette veut et ordonne et donne puissance et auctorité à ung de ses parens prandre et lever les quarante sols tournois de rente dessus dits et en faire dire et celebrer en la dicte église ainsi qu'il verra estre à faire à l'intencion de la dicte Jaquette, car ainsi l'a voulu icelle Jaquette. Fait le dix neufiesme jour de may l'an mil cinq cens ung, presens vénérables et discrètes personnes messires Pierre du Ru curé de Rocouville et Michel Thozellet preshtres, et prudent homme maistre Thomas Maubruny tesmoins appelez. *Signé* : LABBE.

(*Titres de la Chapelenie de Sainte-Catherine.*)

XX

(24 *Juillet* 1737)

EXTRAIT *du « Mémoire touchant la vicairie de Sainte-Catherine, fondée en l'église paroissiale de Vierzon par Jean Simon, titulaire de cette vicairie et curé de Méry-sur-Cher, où l'on marque :* 1° le temps, les charges et les biens de la fondation, 2° les legs faits à cette vicairie, 3° les changements survenus à tous égards, 4° quelques observations qui peuvent faire juger des causes de ces changements, 5° la conduite du titu-

laire actuel pour l'acquittement des charges et l'administration des biens [1] ».

Art. 1er. — ... L'ensemble des rentes données par Guillaume de Ruilly à la chapelenie fondée par lui, montait en son temps à soixante-et-huit livres dix sols tournois...

Art. 3e. — ... Au lieu de trois messes, il ne s'en dit que deux. On omet tous les suffrages. On vit à Vierzon dans une profonde ignorance des indulgences accordées en faveur de ceux qui entendront la messe en la chapelle de Sainte-Catherine et prieront pour le fondateur. On n'acquitte point les charges pour lesquelles les legs ont été faits. Les ornements et les reliques ont été enlevés. Il ne s'est trouvé de livres ni à la chapelle, ni dans les archives de l'archevêché, ni dans le trésor de la fabrique de Vierzon, ni entre les mains de messire Charles de Bonnault de la Forest, dernier patron ; le sr Fontaine mesme, dernier titulaire, n'en a jamais eu. A l'égard des biens, le changement a été aussi très grand, car il y en a une partie aliénée ou perdue, l'autre partie ne fait pas la moitié de ce qui a été donné pour la fondation. Le revenu actuel est de quatre cens livres et quelquefois plus. Le dîme de Méreau, le pré de Lanay et celui qui est proche les Grands-Moulins furent affermés à Pierre et Jacques Sajet le 22 décembre 1714 deux cens seize livres.

1. De ce mémoire de 37 pages in-f° et qui fut présenté à Mgr de la Rochefoucault, archevêque de Bourges, on extrait seulement les enseignements qui complètent les précédentes pièces justificatives, et aussi ce qui peut être intéressant au point de vue des mœurs et usages du temps.

La vigne de Vierzon accensée à Madelaine Merceret, le 7 janvier 1715, huit livres.

La maison située à Vierzon fut accensée au s[r] Desbans de Fontenay, quarante livres, le 23 mars 1716.

L'ouche ou jardin situé à Vierzon fut accensé à Martin Dupont sept livres, le 13 février 1728.

Le pré de la Corvée, situé à Méry, fut accensé soixante livres, le 22 mai 1717.

La vigne et la terre situées à Méry furent accensées en 1715 à Pierre Bourreau dix-huit livres.

Plus les rentes qui se paient encore, montant à quatorze livres deux sols six deniers.

Art. 4[e]. — C'est environ en 1557 que l'on remarque des changements, et qu'il a été fait une réduction dans la forme où l'on avait coutume de les faire, dont on peut trouver des exemples dans les Chapitres à l'égard des autres bénéfices du diocèse fondez au même siècle. Un de ces changements est la perte des reliques et choses précieuses données à la chapelle, un autre est l'aliénation de plusieurs rentes et héritages en conséquence de l'édit du roi Charles IX. Pour preuve du premier changement, demoiselle Catherine de Ruilly, arrière petite-nièce du fondateur et veuve de noble homme Jean de Bonnault, ayant fait faire le 12 janvier 1557, après le décès de Claude Courcier, vicaire de Sainte-Catherine, par M[e] Claude Le Bègue, lieutenant général à Vierzon, en présence de M[re] Jean Duval, prêtre, vicaire-recteur de Vierzon, un inventaire de tout ce qui était dans le coffre de la dite chapelle, il ne s'y trouva ny le calice, la patène et le porte-paix d'argent pesants ensemble deux marcs, donnés par le fondateur, ny une croix d'argent doré en

laquelle il y avait une petite croix d'or pleine du fust de la vraye croix, et deux autres reliquaires aussy garnis de reliques, ny plusieurs titres, livres ou ornements donnez au temps de la fondation ; on y trouva un calice et des burettes d'étain, avec autres choses, la plupart usées. Peut-être que les hérétiques qui pillèrent et profanèrent les églises de Bourges en 1562, avaient, les années précédentes, exercé leurs pillages dans les autres lieux voisins, ou jeté une terreur qui avait obligé des personnes soigneuses à cacher les choses susdites, dans le dessein de les rendre, mais cela ne s'est point exécuté.

Pour ce qui est des réductions de messes et suffrages, elle a été faite sans doute avec l'autorisation des archevêques de Bourges. Le concile de Trente ayant fini en 1563, messeigneurs les archevêques n'auront pas manqué de supprimer les suffrages qui ne devaient plus être usitez, et en même temps refixer les autres charges, conformément à la volonté du fondateur qu'ils pouvaient d'autant mieux connaître, qu'il y avait de ses parents qui avaient vécu avec d'autres qui l'avaient connu et qu'il avait rendus dépositaires de ses volontez. Nos seigneurs les archevêques, en agissant de la sorte, n'ont pas seulement usé du pouvoir reçu par le concile de Trente, mais encore de celuy que leur a donné le fondateur : « ...collationem vero et aliam dispositionem domino archiepiscopo Bituricense pro tempore, voluit pertinere. »

Me Guillaume de Ruilly qui était né de parents des plus riches et des plus notables du pays, qui par ses grands sentiments s'acquit les bonnes grâces d'un prince

d'un excellent.goust, qui devint cher aux archevesques de son temps, et dont la piété et la libéralité paraissent dans ce qu'il avait réglé pour la fondation de cette chapelle, les grandes et sages précautions qu'il a prises, marquent une étendue d'esprit bien grande. Son amitié pour sa famille, en faveur de qui il avait particulièrement fait cette fondation, fait juger que quand elle est contente, c'est beaucoup, sauf à Monseigneur l'archevêque à examiner et à décider.

C'est apparemment depuis le même temps qu'on a cessé de payer deux deniers au clerc qui servait les messes et aidait à chanter les suffrages; il y a apparence qu'en 1409 on trouvait des clercs avec facilité pour servir les messes de la vicairie de Sainte-Catherine; aujourd'hui, il faut souvent différer la messe faute d'un clerc.

Quant à l'oubli des indulgences accordées pour les messes de cette vicairie, on l'attribue ou à la perte ancienne des livres et titres, ou à quelque autre cause plus connue de Nos Seigneurs les archevêques que de leurs inférieurs...

A l'égard de la torche du poids de deux livres, on peut juger qu'elle aura été une des premières choses supprimées parce que son usage est moins *ad utilitatem ecclesiarum*.

Le curé de Vierzon n'acquitte plus le service solennel et les messes du lendemain, et ne requiert plus les vingt sols que le vicaire de Sainte-Catherine devait lui payer. Me Guillaume de Ruilly a fondé en l'église du Château de Bourges un pareil anniversaire pour pareille somme, et ce service s'acquitte, parce que le prieur et les cha-

noines s'y étaient obligés. Me Jean Le Bourne, curé de Vierzon, s'y était bien aussi obligé pour lui et ses successeurs, mais ceux-ci ont eu, pour eux et pour les prêtres habituez de leur église, tant d'autres messes et services par l'augmentation d'habitants et de communautés religieuses, par les fondations nombreuses faites en leur paroisse, par l'établissement d'environ vingt confréries depuis 1409, que pour préférer mal à propos la nouveauté à l'antiquité, ils ont non seulement omis le service ordonné par Me Guillaume de Ruilly, mais encore qu'il ne s'est pas trouvé, dans le clergé de Vierzon, communément composé de six prêtres, aucun qui put desservir les messes de la vicairie de Sainte-Catherine. Le sieur Fontaine, dernier titulaire, fut mis dans cet embarras pendant environ trois ans, et le titulaire actuel y a été mis pendant quelques mois. Qu'a-t-on lieu de penser d'une injuste préférence ?

Le marguillier ne sonne plus les messes, les procureurs fabriciens ne l'y obligent pas ; ils ont perdu le livre curieux et nécessaire qui leur avait été déposé ; ils ont fait ôter ou cacher les tombes des père et mère du fondateur. Si on en croit quelques anciens, entre lesquels il y a des prêtres, ils se sont emparés d'ornements qui ont été à la chapelle de Sainte-Catherine. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ont anticipé une partie de la chapelle pour augmenter le chœur de leur église. Ils ont rempli l'autre partie de bancs dont ils retirent des rentes, par là ils ont substitué des étrangers à la famille de leur bienfaiteur, par là ils se sont rendus indignes de la récompense qui leur était promise ; ils le sont même d'avoir une seule messe, par leur ingratitude et

leur négligence à reconnaître les bienfaits du fondateur qui a déclaré qu'il faisait cette fondation en l'église de Vierzon par une singulière affection et qui, à défaut de ses parents, a donné la nomination de sa vicairie aux bourgeois de Vierzon.

Outre que l'on doute si, entre les fondations qui subsistent dans leur église, il y en a de plus ancienne que celle de la vicairie de Sainte-Catherine, on est assuré qu'il n'y en a point de plus solennellement, de plus religieusement, ni de plus affectueusement établies.

Art. 5e. — Le 28 mars 1712, Messire Charles de Bonnault, écuyer, seigneur de la Forest, patron de la vicairie de Sainte-Catherine, voulut bien y nommer Jean Simon, clerc de ce diocèse de Bourges. Le 26 septembre précédent, demoiselle Anne de Bonnault y avait aussi nommé, mal à propos, Jean-Baptiste Martinet qui obtint, le 28 juillet 1712, la recréance sur une fausse interprétation de cet axiome *qui prior est tempore potior est jure*. Cette sentence fut infirmée, le 22 décembre 1714, par celle de pleine maintenue rendue au baillage de Vierzon au profit du titulaire actuel. Le sieur Martinet fut appelant en la cour de Parlement. Il avait fait alors trois cueillettes, reçu le revenu sans réparer les héritages. Alors les messes ne se disaient pas à la chapelle de Sainte-Catherine, parce qu'il y pleuvait.

Les profits de mutation furent demandés par le sieur Delamartinière, marchand à Vierzon et cessionnaire du fermier du domaine, au sieur Martinet qui s'en défendit sur ce qu'il avait appris qu'il n'en était point dû.

Les choses en cet état, au mois d'avril 1715, par avis

de M. d'Amonville, le titulaire actuel partit de Theillay où il était vicaire pour s'accorder avec le sieur Martinet qui fut de se désister simplement de son appel sans payer des dépens auxquels il était condamné par la sentence de pleine maintenue, rendue au baillage de Vierzon, et sans restituer les fruits qu'il avait perçus. Le titulaire actuel doutant s'il pouvait acquiescer à ces propositions, y fut déterminé par l'avis de M. Simon, supérieur du séminaire de Bourges, qui lui dit qu'il pouvait y acquiescer *ad redimendam vexationem*.

Le titulaire actuel eut l'honneur de demander à Mgr le Cardinal de Gesvres son agrément, et il transigea avec le sieur Martinet le 25 avril 1715 et dès ce moment il se trouva chargé de debtes considérables dont il se ressent encore. Néanmoins, son premier soin fut de faire couvrir la chapelle de Sainte-Catherine par Tripault couvreur à Vierzon, et d'y faire acquitter les messes comme ses prédécesseurs de temps immémorial.

A ce moment, le sieur de la Martinière renouvela fortement les poursuites commencées contre le sieur Martinet pour être payé des profits de mutation. Sur l'avis qu'en eut le vicaire de Sainte-Catherine, il fut à Bourges le 3 juillet 1716, chez madame Baraton des Murgez héritière du sieur Fontaine, précédent titulaire, pour retirer des papiers, il n'y trouva pas ce qui lui était nécessaire pour se défendre; il fit ensuite deux voyages à Dun-le Roy où il y avait aussi des papiers. Mais comme le sieur Thomas, procureur du roi à Vierzon, homme capable, lui dit que ces pièces ne dispensaient pas de payer les profits demandés et qu'il y aurait une

sentence contre lui, le titulaire n'eut rien de plus pressé que d'aller prier le sieur de la Martinière de cesser ses poursuites; il ne l'obtint qu'à condition de payer du moins la plus grande partie comptant, il lui donna 225 livres et luy fit son billet du reste. Cette nouvelle ayant été aux oreilles du précédent fermier du domaine celui-ci fit assigner le vicaire de Sainte-Catherine pour être aussy payé des anciens profits. Mais M. Baraton chanoine de Saint-Étienne fut à Vierzon, fit revivre l'écriture d'une pièce très difficile à lire qui était une Indemnité de Monseigneur le duc de Berry, la produisit, et au vu de cette pièce, le précédent fermier du domaine fut débouté de sa demande. Le sieur de la Martinière ne l'ignora pas, cependant à peine le vicaire de Sainte-Catherine fut-il établi à Méry, qu'il le fit assigner pour luy payer le reste des profits portés en sa paroisse. Le vicaire de Sainte-Catherine obtint des lettres de rescision, et allant ensuite trouver le sieur de la Martinière il lui dit : « Monsieur, je say que quand on a touché de l'argent on a de la peine à la rendre, mais ce n'est point de l'argent que je vous demande, mon intention est seulement de ne pas laisser imposer sur les biens de mon bénéfice une charge qui n'est pas due. Reconnaissez d'abord qu'il n'est point dû de profits et au reste, pour ce qui a été payé indûment, vous êtes marchand, j'ay besoin de temps en temps de marchandises, vous m'en donnerez jusques à concurrence. » Alors, tout en colère, le sieur de la Martinière dit au vicaire de Sainte-Catherine : « Allez vous en au d... » Le vicaire de Sainte-Catherine se retira en disant : « Vous perdez le respect » et envoya ses papiers à Paris.

Le sieur de la Martinière a eu prompte connaissance du titre découvert, néanmoins il a soutenu le .procès, avec la consultation d'un habile avocat de Paris, de manière qu'il a mis les droits de la vicairie de Sainte-Catherine a un doigt de leur perte. Cette conduite était indigne de grâce, cependant lorsque le premier arrêt eut été rendu, et lorsqu'il employa auprès du vicaire de Sainte-Catherine le sieur curé de Vierzon, le vicaire de Sainte-Catherine répondit qu'il se ferait un grand plaisir de ne pas lever l'exécutoire, et de rendre au sieur de la Martinière tous les service qu'il lui serait possible, ajoutant qu'il laissait M. le curé de Vierzon maître de fixer les termes pour le payement des sommes auxquelles était condamné le sieur de la Martinière. M. le curé de Vierzon les fixa en présence des deux parties qui ne contredirent pas, et le sieur de la Martinière n'en exécuta aucun, il ne répondit même pas aux lettres qu'on lui écrivit pour l'en prier. Comme le vicaire de Sainte-Catherine devait lui-même la somme qu'il demandait, comme il apprenait aussi que le sieur de la Martinière était dans le dessein de faire valoir une séparation de biens qu'il avait faite avec sa femme, le vicaire de Sainte-Catherine ne put se dispenser de faire faire chez lui une saisie ; il recommanda fort à l'huissier de ne saisir aucune marchandise sans nécessité. L'huissier l'avait promis, et il aurait tenu sa parole si on l'eut laissé entrer dans la chambre du sieur de la Martinière, mais les difficultés qu'il essuya de la part de sa femme et de ses enfants le déterminèrent à n'aller pas plus loin que la boutique. Quoiqu'il ne se soit pas perdu un fil de leurs marchandises, cependant la femme du sieur de la

Martinière qui, de concert avec son mari s'appropriait tous leurs effets, osa produire un mémoire signé de sa main et fort détaillé de marchandises supposées qu'elle faisait monter à environ quatre mille francs et dont elle demandait restitution au vicaire de Sainte-Catherine. On laisse à juger s'il était de l'honneur de faire connaître le contraire et s'il y avait de la nécessité à se défendre contre de pareilles gens en cette seconde affaire. Il était de la conscience de soutenir la première, surtout le fondateur ayant obligé par serment le vicaire à conserver les droits de sa vicairie, et de les défendre par procès s'il était nécessaire. Le vicaire de Sainte-Catherine crut si bien y être obligé, que faisant violence à son inclination qui lui donnait un éloignement des procès, il a suivi ces deux là par lui-même, autant qu'il l'a pu, sacrifié son temps et son bien, et qu'il s'est engagé, pour parvenir à un succès équitable et conforme aux intentions du fondateur. La première affaire ne fut jugée que le 6 février 1727, et la seconde qu'en 1730.

Lorsqu'après son établissement à Méry, il eut par bien des recherches, des voyages et autres diligences, découvert les livres que le fondateur avait laissés, il les lut avec soin et connut qu'au lieu de deux messes qui se disaient, il en avait été fondé trois avec plusieurs suffrages et le reste mentionné au commencement de ce mémoire. Il connut cependant que ses prédécesseurs, de temps immémorial, n'avaient fait dire que deux messes, quoiqu'ils ne pussent ignorer ce que dit la fondation. Cette connaissance qui venait au vicaire de Sainte-Catherine par la lecture des titres, lui occupait l'esprit, car disait-il, ou il a été accordé une réduction,

en quelque forme que ce soit, ou il n'en a point été accordé ; s'il en a été accordé, il conviendrait pour mes successeurs et pour moi d'en avoir un acte ; s'il n'en a point été accordé, et que ce changement ne soit arrivé que par un Epikie des parens du fondateur qui, ayant su sa volonté par une tradition conservée par leur famille l'ont laissé observer sans autres formalités, j'ai lieu de craindre que ma conscience ne soit pas en sûreté jusques à ce que l'autorité légitime de Monseigneur l'Archevêque ait approuvé cet usage immémorial. Sachant le droit et l'intérêt particulier des parens du fondateur, il en parla à M. de Bonnault de la Forest et à M. de Bonnault de Méry qui lui donnèrent par écrit leur consentement pour continuer les deux messes sans augmentation d'une troisième ni des suffrages portés par la fondation, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque.

Le 17 janvier 1731, il eut l'honneur de se pourvoir par-devant Monseigneur de Roye de la Rochefoucaud, archevêque de Bourges.

Il souhaite qu'ayant découvert le trésor caché des Indulgences accordées à ceux qui entendront les messes de Sainte-Catherine, il plaise à Monseigneur l'Archevêque les conserver, parce que par là il seroit procuré des grâces particulières aux fidèles de Vierzon, et aux âmes du purgatoire plus de soulagement...

(*Titres de la vicairie Sainte-Catherine.*)

INDEX

DISSERTATION

POUR ÉTABLIR LA DATE DE L'ARRIVÉE DE JEANNE D'ARC A CHINON

Par M. CHRISTIAN DE BOISMARMIN

Les historiens de la Pucelle ont à choisir entre deux dates, la fin de février ou les premiers jours de mars, et pour préciser davantage, entre le 23 février et le 6 mars 1429.

Chacun des deux systèmes s'appuie sur un texte formel, étayé sur d'autres textes plus ou moins concluants.

Examinons le premier.

La date du 23 février est donnée par la relation du greffier de l'hôtel-de-ville de La Rochelle et voici le texte : *Le* XXIIIe *jour dudit mois de febvrier, vint devers le Roy nostre Seign*r *qui estoit à Chinon, unne Pucelle de l'aage de* XVI *à* XVII *ans,* etc., etc.

M. Quicherat, en publiant cette relation dans la *Revue historique,* juillet-août 1877, estime que cette relation a été commencée en septembre 1429 et qu'elle peut prétendre à figurer comme la première en date dans la série des chroniques relatives à Jeanne d'Arc.

Ce document émane par conséquent d'un contemporain écrivant au moment même où les événements venaient de se produire. Il était à même d'être bien renseigné par sa position officielle, quoiqu'il ne fût point témoin oculaire[1]. Le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc nous apprend par les dépositions précises et concordantes de Jean de Novellompont et de Bertrand de Poulengy que le voyage de la Pucelle de Vaucouleurs à Chinon avec ces deux guides eut une durée de onze jours (V. QUICHERAT, tome II, page 437 et 457). Si partant du 23 février on remonte 11 jours on se trouve au 13 février, premier dimanche de carême 1429. Or, Jean de Novellompont indique le dimanche des Bûres ou premier dimanche de Carême, comme la date du départ de Vaucouleurs.

Voici ses paroles :

« Et tunc idem testis, de famulis suis tradidit sibi « vestes et calceamenta, ad induendum ; et hoc facto, « habitatores dictæ villæ de Vallis-Colore fecerunt sibi « fieri vestes hominis et calceamenta, ocreas et sibi « necessaria, et tradiderunt sibi unum equum pretio « sexdecim francorum, vel circa ; et dum fuit induta « et habuit equum, ex salvo conductû domini Karoli, « ducis Lotharingiæ, ipsa puella ivit locutum dicto « domino duci, et ivit secum idem testis, usque ad « civitatem Tullensem ; et dum regressa fuit ad Vallis-« Colorem, circa dominicum Burarum, erunt Viginti « septem anni in dominica Burarum proxime veniente, « ut sibi videtur, ipse testis et Bertrandus de Poulen-

1. QUICHERAT.

« geyo cum duobus suis servitoribus et Coleto de « Vienna, nuntio Regis, et quodam Ricardo sagittario, « ipsam Puellam duxerunt erga Regem in Chinnono « stantem, etc. »

Je copie exactement le texte donné par Quicherat. A première vue, on peut évidemment attribuer la date du dimanche des Bures, 13 février, soit au retour de Jeanne à Vaucouleurs, après sa visite au duc de Lorraine à Nancy, soit à son départ pour Chinon.

Quicherat, entraîné par son opinion sur l'arrivée à Chinon le 6 mars, a adopté le premier sens (V. *Itinéraire de Jeanne*, t. V, p. 378).

Je crois le second plus naturel et préférable. Il répond mieux à la demande, (art. x du questionnaire), posée aux témoins du procès de réhabilitation : « comment Jeanne quitta-t-elle son pays et de quelle manière s'effectua son voyage ? »

On ne voit pas l'intérêt que pourrait avoir le témoin à donner la date du retour de Nancy, retour dont rien n'indique d'ailleurs qu'il ait été témoin. Même en admettant que l'expression *circa dominicum Burarum* s'applique au retour de Nancy, on ne peut en conclure à l'impossibilité du départ pour Chinon le 13 février. Jeanne était certainement de retour à Nancy avant, puisque le 12 février, jour de la bataille des Harengs, elle annonça la défaite à Baudricourt (déjà fort ébranlé). (Quicherat, IV, p. 128-206.)

La chronique de la Pucelle, à cette occasion, donne à entendre que c'est sur cette nouvelle que Baudricourt se décida à faire faire des vêtements masculins à la Pucelle, lui donnant un cheval et un valet, ordonnant

à Novellompont et à Poulengy, qui l'acceptent à grand peine, de la conduire au roi.

Il ne faudrait point exciper de ce passage à l'impossibilité du départ pour Chinon le 13, car nous savons, par plusieurs dépositions des témoins du procès de réhabilitation, combien tout cela est erroné.

Ce sont les habitants de Vaucouleurs et non Baudricourt qui se cotisent pour acheter ces vêtements ainsi que le cheval, et Novellompont va même jusqu'à dire que Jeanne était déjà pourvue d'un cheval et équipée en homme pour aller à Nancy, c'est-à-dire bien avant que Baudricourt eût annoncé sa décision de l'envoyer à Chinon.

Le *Journal du siège d'Orléans* affirme que les conseillers du roi à Chinon furent très impressionnés de cette révélation de la bataille des Harengs le jour même où la bataille eut lieu. Ils le constatèrent, dit le chroniqueur, au moyen de la lettre de Baudricourt, apportée par les voyageurs. Cette impression eut été moins favorable à coup sûr si la lettre n'était partie que le 23, c'est-à-dire onze jours après la bataille; car alors la nouvelle aurait eu parfaitement le temps d'arriver de Rouvray à Vaucouleurs (330 kilomètres environ).

Le Brun des Charmettes, l'un des meilleurs historiens de Jeanne d'Arc, estime d'après le texte de Novellompont, que le départ pour Chinon eut bien lieu le 13 février.

Henri Martin de même. Il n'en dit pas moins que l'arrivée à Chinon eut lieu le 6 mars, faisant ainsi litière de la durée de 11 jours assignée au voyage par

Novellompont et Poulengy. (Voir *Histoire de France*, t. VI, p. 148).

M. Vallon voulant aussi lui pousser au 6 mars, se trouva fort perplexe quand il fut arrivé à cette partie de la vie de Jeanne d'Arc.

Il imagina une singulière façon de s'en tirer en écrivant : « Le lendemain, 13 février, elle put se disposer à partir »;... puis il décrit ce départ et ajoute à la fin (23 février).

M. Joseph Fabre, dans sa traduction du procès de réhabilitation, tome I, p. 127, prend également le dimanche des Bûres comme le jour du départ pour Chinon.

L'arrivée de la Pucelle à Chinon fin février, mais sans préciser de date, est enfin indiquée par le *Journal du siège d'Orléans*. (Voir Quicherat, t. IV, p. 126.)

Je dis *indiquée*, parce qu'en effet, le chroniqueur ne l'énonce pas formellement. C'est pourtant clair ; aussi Quicherat a-t-il voulu parer le coup, en plaçant une note au bas de la page ; il s'exprime ainsi :

« L'auteur a ignoré la date de l'arrivée qui eut lieu « le 6 mars. La mettre parmi les événements de « février, c'est rendre inexplicables plusieurs des cir- « constances ultérieures. »

Quelles sont ces circonstances ultérieures ? Je ne puis m'en rendre compte.

Avant d'aller plus loin, examinons encore une objection plus spécieuse que réelle qui pourrait être faite à l'idée du départ de Vaucouleurs le 13 février.

C'est la déposition de Bertrand de Poulengy.

On y lit en effet, toujours en réponse à l'art. X :

« Dixit quod ipsa Johanna La Pucelle venit ad Vallis-« Colorem circa ascensionem Domini[1] ut sibi videtur et « tunc vidit eam loqui Roberto de Baudricuria tunc « capitaneo dictæ villæ; quæ dicebat quod ipsa venerat « versus ipsum Robertum ex parte domini sui ut ipse « mandaret Dalphino quod se bene teneret, et quod « non assignaret bellum suis inimicis quia ejus dominus « daret sibi succursum infra medium quadragesimæ ; « etenim dicebat ipsa Johanna quod regnum non « spectabat Dalphino sed domino suo. Attamen Domi-« nus suus volebat quod efficeretur rex ipse Dalphinus, « et quod haberet in commendam illud regnum, « dicendo quod invitis inimicis ejusdem Dalphini fieret « rex, et ipsa duceret eum ad consecrandum.

« Qui Robertus ab ea petiit quis esset ejus dominus; « quæ respondit : Rex Cœli. Et hoc facto recessit ad « domum patris cum quodam suo avunculo nuncupato « Durando Laxart de Bureyo parvo; et postea, versus « initium quadragesimæ, ipsa Johanna rediit ad « dictum locum Vallis Coloris, querendo societatem « ad eundum versus dominum Dalphinum; et hæc « videns idem testis, ipse et Johannes de Metis propo-« suerunt insimul quod eam ducerent ad regem tunc « Dalphinum.

« Et postquam ipsa Johanna fuit in peregrinagio in « sancto Nicolao, et extitit versus dominum ducem « Lotharingiæ, qui eam cum salvo conductu voluerat « videre.

« Quodque ipsa Johanna reversa apud dictum Vallis

1. Cette date nous reporte à l'année 1428.

« Colorem, et domum habitationis Henrici Rotarii,
« dictæ villæ, ipse Bertrandus testis loquens et Johan-
« nes de Metis tantum fecerunt, cum adjutorio alia-
« rum gentium de Vallis Colore, quod ipsa dimisit
« suas vestes mulieris, rubei coloris et fecerunt sibi
« fieri tunicam et vestimenta hominis, calcaria ocreas
« ensem et similia, ac unum equum ; et tunc ipsi, cum
« dicta Johanna et cum Juliano servitore ipsius testis,
« Johanne de Honnecourt servitore Johannis de Metis,
« Coleto de Vienna et Ricardo sagittario, iter suum
« acceperunt pro eundo versus Dalphinum. »

Je dois dire tout de suite que cette partie de la déposition m'inspire une grande défiance au point de vue chronologique.

La fête de l'Ascension de l'an 1428 eut lieu le 11 mai. L'entrevue ce jour-là de Jeanne et de Baudricourt n'est mentionnée ni même indiquée par personne autre que par B. de Poulengy.

Ni les nombreux témoins du procès de réhabilitation, ni la Pucelle dans son interrogatoire ne parlent d'un départ de Domrémy pour Vaucouleurs, différent de celui qui s'exécuta lorsqu'elle voulut aller voir le Dauphin.

D'ailleurs Jeanne résista longtemps aux prières de ses voix, elle n'en parla à personne, et au moment d'exécuter son départ, elle ne parla point à ses parents ; comment aurait-elle imaginé, de longs mois d'avance, d'aller voir Baudricourt et de lui dévoiler ses plans devant témoins, puisque Poulengy assistait, et uniquement, semble-t-il, pour faire savoir au Dauphin de se bien

tenir, de ne pas assigner bataille à ses ennemis, parce que neuf mois plus tard il aura du secours ?

Placée à cette date, la scène est de la dernière invraisemblance.

Nous trouvons d'ailleurs Poulengy en contradiction avec les dires de Jeanne elle-même, dans son deuxième interrogatoire du 22 février.

En réponse à Jean Beaupère lui demandant les raisons alléguées par la voix pour la faire aller en France, Jeanne répond que c'était pour faire lever le siège d'Orléans, puis, immédiatement après, elle raconte que sa voix lui dit d'aller à Vaucouleurs trouver Robert de Baudricourt.

Enfin elle ajoute qu'elle alla chez son oncle, qu'elle y passa huit jours, puis qu'elle alla à Vaucouleurs voir Baudricourt qu'elle reconnut, *bien qu'elle ne l'eut jamais vu auparavant*, grâce à sa voix.

Il faut que j'aille en France, lui dit-elle; deux fois il la repousse. La troisième fois il l'agrée et lui fournit des hommes.

Il est donc bien évident que Jeanne dès sa *première entrevue* avec Baudricourt lui demanda d'aller en France et comme c'était pour faire lever le siège d'Orléans qui a commencé à l'automne 1428, il est impossible d'admettre que cette première entrevue ait eu lieu pour la fête de l'Ascension, 12 mai 1428.

Mais cela n'importe pas directement à mon sujet. Passons.

Il est incontestable qu'à moins d'écarter le *circa initium quadragesimæ* à une date notablement antérieure au mercredi des Cendres, 9 février, on ne peut admettre

que Jeanne ait eu le temps de faire le voyage de Nancy, celui de Saint-Nicolas ni d'essuyer les divers refus que nous savons qu'elle subit de la part de Baudricourt dans une période limitée du 9 au 13 février.

Mais, remarquons-le : la date *circa initium quadragesimæ* doit être nécessairement étendue, aussi bien dans l'hypothèse du départ le 13 que dans l'hypothèse du départ le 23 février.

En effet, que trouvons-nous dans les dépositions de Laxart et de Catherine, femme d'Henri Le Royer ?

Laxart, l'oncle de Jeanne, qui, soit dit entre parenthèses, ne parle jamais que d'un seul départ de sa nièce de Domrémy où il a été la chercher, affirme qu'elle habita sa maison au Petit-Burey pendant l'espace de six semaines, et qu'il la mena à Vaucouleurs. (QUICHERAT, tome II, p. 443.)

Catherine, femme d'Henri Le Royer, dont la déposition est si touchante et pleine de détails intéressants, s'exprime ainsi, toujours en réponse à l'article X : «Dixit « per suum juramentum quod, dum ipsa Johanna voluit « recedere, fuit in domo sua per spatium trium hebdo- « madarum, per intervallum temporis et tunc fuit loqui « domino Roberto de Baudricuria ut eam duceret ad « locum ubi erat Dalphinus. (QUICHERAT, tome II, p. 446.)

Ainsi rien qu'en mettant trois semaines, soit vingt-un jours, et faisant partir rigoureusement du 9 février, nous arriverions au 30 février !

En m'aidant du témoignage de Jean Morel qui dépose ainsi : « Quando dicta Johanneta recessit a domo « sui patris, ipsa ivit bina aut trina vice ad Vallis Colo- « rem locutum ballivo » (QUICHERAT, t. II, p. 391),

j'arrive à penser que de Burey-le-Petit, actuellement Burey-en-Vaux, à 4 kilomètres de Vaucouleurs où Jeanne eut son quartier général, si l'on peut s'exprimer ainsi, pendant six semaines avant son départ pour Chinon, elle alla passer cinq ou six jours de-ci de-là à Vaucouleurs chez les époux Le Royer, à Nancy, etc.

En tout cas, soit qu'on prenne six semaines, soit qu'on se borne à trois, on est obligé de reculer bien au delà du 9 février et par conséquent on ne peut donner au texte de Poulengy une rigueur qui exclurait la possibilité du départ de Jeanne pour Chinon le 13 février, et nous continuons de penser que cette date est la bonne.

Examinons maintenant les titres de créance de l'autre opinion généralement admise aujourd'hui et par des historiens de premier ordre comme MM. Siméon Luce, de Beaucourt, Vallon, Henri Martin, Vallet de Viriville, Quicherat.

A la fin d'un manuscrit de Guillaume de Nangis à la Bibliothèque nationale, on trouve une notice de trente lignes environ sur la Pucelle ; l'écriture est du quinzième siècle.

La notice commence ainsi :

« Lan mil IIII^{c}XXVIIIe. Le 6e jour de mars la Pucelle vint au roi. » (QUICHERAT, tome IV, p. 313.)

L'auteur est inconnu.

Quicherat dit que c'est le seul ouvrage donnant d'une manière expresse la date du jour où la Pucelle arriva à Chinon. Il écrivait en 1847 et ne connaissait point alors la chronique du greffier de La Rochelle qu'il a publiée lui-même en 1877.

On s'appuie encore sur la chronique du Mont Saint-Michel, non connue de Quicherat, qui donne aussi la date du 6 mars. Mais est-on certain qu'il y ait là deux sources d'informations différentes ? Je ne le pense pas. L'auteur qui a écrit sur l'exemplaire de Guillaume de Nangis devait être normand à en juger par sa façon de parler de la fête de saint Aubert qui a bâti l'église du Mont Saint-Michel, il est vrai, mais qui est très peu connu ailleurs qu'en Normandie.

Ces deux chroniqueurs étant du même pays, ont bien pu copier l'un sur l'autre [1].

La chronique de Perceval de Cagny commence ainsi :

« En iceluy an [M CCCCXXVIII] le [VI] jour dudit mois de mars une pucelle de l'eage de XVIII ans ou environ des marches de Lorraine et de Barroiz vint devers le Roy à Chinon. » — (QUICHERAT, tome IV, p. 3.)

Il ne faudrait pas en conclure que Perceval de Cagny a écrit lui-même la date du 6, car les crochets mis par l'éditeur, joints à ce fait qu'il est dit plus loin, p. 313, que le continuateur français de Guillaume de Nangis est le seul à donner la date du jour de l'arrivée de Jeanne à Chinon, prouvent surabondamment que ce chiffre 6 a été ajouté par Quicherat pour la clarté du récit.

Le greffier de l'hôtel de ville d'Alby (QUICHERAT, tome IV, p. 300), Guillaume Gruel (QUICHERAT, tome IV, p. 315) disent également que la Pucelle arriva devers le roi en mars sans indiquer le jour.

1. Depuis la rédaction de son travail, l'auteur a pu constater en effet que ce qui est écrit sur le manuscrit de Guillaume de Nangis, est la copie littérale de la chronique du Mont Saint-Michel.

Je ne m'arrêterai point à discuter l'autorité de ces divers chroniqueurs ; le dernier en particulier commet plusieurs grosses erreurs chronologiques immédiatement après l'énoncé ci-dessus ; je ne le ferai pas parce qu'en définitive, un auteur mal informé d'une façon générale, peut donner cependant la vérité sur certains points.

J'ai hâte d'arriver à des arguments plus plausibles pour montrer l'impossibilité de la date du 6 mars.

Jeanne a dit formellement avant de quitter Vaucouleurs qu'il fallait qu'elle fût devers le Roi avant la Mi-Carême.

(Voir les dépositions de Jean de Novellompont et de Bertrand de Poulengy. — QUICHERAT, tome II, pages 436 et 456.)

Or la Mi-Carême tombait cette année-là le jeudi 3 mars.

Si elle était arrivée seulement le 6, elle n'eut point rempli les conditions par elle annoncées et les juges de Rouen, si bien instruits et si disposés à la prendre en faute, n'auraient point manqué de le lui reprocher, ou au moins de le signaler.

Jeanne a daté sa fameuse lettre aux Anglais du mardi de la semaine sainte c'est-à-dire du 22 mars. Les expressions dont elle se sert, la qualité de chef de guerre qu'elle y prend, tout montre que les épreuves auxquelles on l'avait soumise avant d'agréer définitivement ses services militaires étaient terminées.

Combien de temps ces épreuves ont-elles duré ?

Jeanne dit qu'elles durèrent trois semaines tant à Chinon qu'à Poitiers. (Voir interrogatoire du 27 février.)

Garivel dit que l'examen dura quasi spatio trium sep-

timanarum et il ne parle que de ce qui eut lieu à Poitiers. (Voir QUICHERAT, tome III, p. 19.)

Gaucourt dit que l'examen qu'on fit de Jeanne tant à Chinon qu'à Poitiers dura trois semaines et plus. (QUICHERAT, tome III, p. 17.)

Dunois dit que le roi fit examiner Jeanne en tous ses dits et faits pendant trois semaines ou un mois. (QUICHERAT, tome III, p. 4.)

Ainsi, même en prenant la période la plus courte, c'est-à-dire trois semaines ou vingt-et-un jours et en retranchant vingt-et-un de 22, on arrive à conclure que Jeanne était certainement à Chinon dès le 1er mars pour le moins.

M. Vallet de Viriville, qui pourtant en tient pour l'arrivée le 6 mars, dans son *Histoire de Charles VII* (tome II, p, 61), dit que dès le 11 mars 1429, le roi et la Pucelle étaient à Poitiers où ils étaient venus pour l'examen de Jeanne par les docteurs. Ils durent en partir le 23 car, toujours d'après M. de Viriville, le roi et la Pucelle étaient le 24 mars à Châtellerault, retournant vers Chinon.

Je n'ai pu contrôler ces dates, il est vrai, mais je ne vois aucun motif de les suspecter, étant donnée la valeur de l'écrivain qui les produit.

Je les prends pour d'autant plus exactes que M. Ledain, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, les adopte également dans son ouvrage : *Jeanne à Poitiers* (voir *Revue Poitevine et Saintongeoise*, mars 1891).

Or, remarquons que de Chinon à Poitiers, il y a 65 kilomètres à vol d'oiseau et même 80 kilomètres en

passant par Châtellerault ; il est donc hors de toute vraisemblance que le roi et la Pucelle aient fait ce trajet en un jour.

Il faut donc admettre qu'ils ont quitté Chinon au plus tard le 10 mars.

Mais alors si Jeanne était entrée à Chinon le 6 mars vers midi, il faudrait admettre que toutes les hésitations du roi à la recevoir (hésitations qui durèrent pour le moins deux jours), les conseils tenus à son sujet, la nomination et l'examen d'une première commission composée de quatre évêques et plusieurs autres théologiens, leur rendu-compte et enfin la décision du roi trouvant que l'épreuve n'était pas suffisante ; il faudrait, dis-je, que tout cela ait pu s'accomplir du 6 à midi au 10, c'est-à-dire en trois jours et demi?

C'est évidemment impossible,

Précisons avec les dépositions détaillées de certains témoins du procès de réhabilitation.

Dunois dit ceci : « Ipse rex prima fronte noluit eam « recipere, imo fuit dicta Puella per spatium duorum « dierum expectans antequam accedere permitteretur « ad præsentiam ipsius regis. »

Dans la lettre de Perceval de Boulainvilliers (QUICHERAT, t. V, p. 128), on paraît insinuer qu'elle vit le roi le troisième jour de son arrivée. D'autres témoignages encore, mais sans le détail des jours, montrent la difficulté éprouvée par la Pucelle à pénétrer auprès du roi, difficulté qui a même entraîné certains auteurs (M. Canet professeur d'histoire à Lille, en particulier) à reporter au 9 et même au 10 mars sa première entrevue (voir son *Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 64). Mais je préfère

rester en deçà et admettre seulement 48 à 54 heures d'attente, ce qui nous mènerait en partant du 6 mars midi, au 8 mars dans l'après-dîner, au troisième jour de l'arrivée.

Jeanne est donc admise auprès du roi dans la soirée: il était *haulte heure*, — la salle était éclairée de nombreuses torches (voir interrogatoire de Jeanne, 22 et 27 février).

Il n'est pas nécessaire que j'entreprenne le récit de cette première entrevue si remarquable, il me suffira, au point de vue de mon sujet, de dire qu'elle eut deux conséquences :

1° Jeanne fut remise aux soins de Guillaume Bellier, maître d'hôtel de Raoul de Gaucourt, dont la femme jouissait de la meilleure réputation, et logée dans une tour du château du Coudray.

2° Le roi prescrivit à une commission composée de quatre évêques et autres théologiens, d'examiner scrupuleusement ce qu'il fallait penser de cette jeune fille.

Le Brun des Charmettes et Viriville estiment que Jeanne fut installée dans la tour du Coudray avant son entrevue avec le roi.

MM. G. de Cougny et de Beaucourt se sont élevés contre cette assertion. (*Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, t. II, p. 206.)

Il était en effet tout naturel qu'on en agisse ainsi après cette première entrevue, qui en définitive avait mis Jeanne sous un jour favorable, mais non pas auparavant.

Ce n'était pas tant par convenance, comme le croit

Le Brun des Charmettes, que dans le but de procéder plus sûrement à l'examen.

En effet, on pouvait supposer que Jeanne récitait un rôle que lui soufflaient ses compagnons de route ; il était élémentaire de la séparer d'eux.

Au surplus, Gaucourt dit positivement après son récit de l'entrevue avec le roi :

« Et *tunc* rex, ipsa visa et audita, ut amplius informa-
« retur de statu suo, jussit eam tradi in custodia Guil-
« lelmo Bellier magistro suæ domus, baillivo Trecensi
« et locum tenente dicti deponentis apud Chinon, cujus
« Bellier, uxor erat fœmina magnæ devotionis et com-
« mendissimæ famæ. Precepitque præterea ipse rex,
« quod dicta Johanna visitaretur per clericos, prælatos
« et doctores, etc., etc. »

C'est à ce moment, c'est-à-dire le quatrième jour après son arrivée, que l'on mit auprès de Jeanne un jeune gentilhomme de la suite de Raoul de Gaucourt nommé Louis de Coutes.

Il s'exprime ainsi au procès de réhabilitation : « Et
« fuit assignatum eidem Johannæ hospitium in quadam
« turri castri du Coudray.

« In qua quidem turri, ipse loquens mansit cum
« eadem Johanna et per tempus quo ibidem stetit,
« continue conversando cum ea de die, sed de nocte
« habebat mulieres cum ea.

« Et bene recordatur quod illo tempore quo stetit in
« dicta turri du Coudray *per plures dies* veniebant
« homines magni status locutum cum eadem Johanna.
« etc., etc. » (QUICHERAT, tome III, p. 66.)

Les mots « plures dies » pris à partir du quatrième jour

après l'arrivée supposée le 6, nous conduisent bien au-delà du 10 mars.

Si enfin l'on examine la question au point de vue des prélats qui durent s'enquérir à Chinon des faits et dires de Jeanne, la conclusion sera toujours la même.

On en peut juger par la déposition du duc d'Alençon, déposition qui servira d'ailleurs à confirmer les précédentes que je viens de citer.

Le duc d'Alençon était à Saint-Florent-les-Saumur, à 8 ou 9 lieues de Chinon, et chassait aux cailles.

On vint le prévenir de l'arrivée de la Pucelle à Chinon. Dès le lendemain il se rendit au château et trouva Jeanne causant avec le roi.

C'était donc au plus tôt le troisième jour de l'arrivée et le 8 mars au soir si nous nous mettons dans l'hypothèse de l'arrivée le 6 mars. Jeanne remarque le duc et lui souhaite la bienvenue.

Puis ce prince continuant sa déposition ajoute : « Et in crastino ipsa Johanna venit ad missam regis. » (Nous voici arrivés au 9 au matin.) Il raconte ce qui se passe après la messe. Puis on lit : « Et post prandium « rex ivit spatiatum ad prata et ibidem ipsa Johanna « cucurrit cum lancea et propter hoc ipse loquens videns « eadem Johannam, ita se habere in portando lanceam et « currendo cum lancea, dedit eidem Johannæ unum « equum. Post modum vero rex conclusit quod ipsa « Johanna examinaretur per gentes ecclesiæ et fuerunt « deputati episcopi Castrensis confessor regis, Silvanec- « tensis, Magalonensis, et Pictavensis, magister Petrus « de Versailles et magister Jordannus Morin et quam- « plures alii de quorum nominibus non recolit qui

« eamdem Johannam interrogaverunt in ipsius præ-
« sentia. »

Ainsi l'examen des prélats n'aurait pu commencer au plus tôt que le 9 dans la soirée.

Pouvait-il être terminé, leur rapport fait et la décision du roi (de ne pas s'en contenter et de faire examiner à nouveau Jeanne à Poitiers) prise dans la même soirée du 9, afin de partir dès le lendemain 10 ?

Évidemment non.

Si au contraire nous admettons avec le greffier de La Rochelle que Jeanne est arrivée à Chinon le 23 février, nous avons la marge suffisante pour qu'elle se trouve à Poitiers dès le 10 mars, comme l'enseigne Vallet de Viriville, et pour qu'il soit procédé à l'enquête durant au moins trois semaines avant le 22 mars.

Je me crois donc en droit de conclure : La date du 6 mars est impossible.

La date du 23 février 1429 comme marquant l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon est au contraire très plausible et l'on n'a point lieu de la repousser.

L'HOPITAL GÉNÉRAL

DE BOURGES

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

1792 A 1802

Par M. l'Abbé J. BOURNICHON

CURÉ DE SAINT-JUST

En 1791, quand la Révolution avait déjà causé bien des ravages autour de lui, l'hôpital général de Bourges n'avait pas encore trop souffert de ses atteintes. Il continuait à être régi par ses règlements primitifs. Au civil, il dépendait des administrateurs nommés de concert par Mgr l'Archevêque et la municipalité ; au spirituel, du chapelain régulièrement investi de ses fonctions par l'autorité ecclésiastique ; et le gouvernement intérieur était exercé par une famille d'*Hospitalières*, nées avec lui en 1657, ne l'ayant jamais quitté, et n'ayant jamais voulu s'étendre à d'autres maisons que lui [1]. La supérieure, Mme Bourgoing (sœur Elisabeth), était une femme de tête, de vertu et de cœur, dans la pleine

1. Les *Hospitalières* de l'hôpital général, seule congrégation religieuse originaire de Bourges, se continuent aujourd'hui dans les Sœurs de *Marie-Immaculée* ou *Sœurs du Château*.

force de l'âge et de la volonté. Elle n'avait que quarante-cinq ans; mais elle avait déjà passé 26 ans de sa vie au service des pauvres, étant entrée à l'hôpital pour se dévouer à eux, le 26 août 1765. Elle avait, pour la seconder, 18 sœurs ou aspirantes, auxquelles on donnait le nom d'*Officières*.

L'hôpital, à cette époque, était dans un état de prospérité bien établie. Le bon ordre qui régnait dans la maison, l'excellente tenue des emplois, les soins assidus dont on entourait les pauvres et les malades, la sympathie respectueuse et bienveillante témoignée en toutes circonstances à la supérieure par les autorités et les meilleures familles de la ville, tout cela faisait aux sœurs de l'hôpital une espèce d'auréole, si bien connue de chacun, que nul ne songeait à leur appliquer les arrêts de proscription.

Le fatal décret du 26 septembre 1790, qui brisa la hiérarchie sacerdotale et partagea le clergé en prêtres *réfractaires* et en prêtres *jureurs*, vint jeter le trouble dans cette maison paisible, provoquer l'expulsion des sœurs et livrer l'hôpital au désordre et à la misère.

Le 28 octobre 1791, une réunion avait lieu au bureau de l'administration de l'hôpital-général, sous la présidence du citoyen Gay, maire de Bourges. A cette réunion avaient été convoqués les officiers municipaux, tous les administrateurs, et M. Privat, premier vicaire assermenté de la Métropole. L'objet de la réunion était de remplacer M. l'abbé Giret, chapelain de l'hôpital, qui avait refusé de prêter le serment exigé par la Constitution. Le conseil de la Métropole, par la voix de

M. Privat, délégué de l'évêque constitutionnel, le trop fameux Torné, proposait à sa place le citoyen prêtre Johandeau.

M. l'abbé Giret, mandé devant le bureau, refusa de se présenter. Tenant ses pouvoirs de l'évêque légitime, il n'acceptait pas d'être dépossédé par des intrus.

Plusieurs des administrateurs de l'hôpital qui n'étaient pas convertis aux idées nouvelles, et qui croyaient pouvoir continuer à remplir leurs fonctions d'après les règlements traditionnels, se réunirent huit jours après, le 6 novembre, et protestèrent contre ce qui avait été décidé dans la réunion du 28 octobre, comme attentatoire à leur droit de présentation du chapelain.

Après cette protestation, les choses restèrent quelques mois en l'état, soit que la municipalité reculât devant l'illégalité de sa démarche, soit qu'elle méditât un changement plus radical pour lequel elle n'était pas suffisamment préparée.

Le 3 avril 1792, M. Gay, maire, accompagné de plusieurs officiers municipaux, se transporte de nouveau au bureau de l'hospice. Il est reçu par MM. Soumard de Boisroux, de Bonnault, Gibieux, Grandjean de la Coudray et Gaulmier, administrateurs.

« M. le Maire ayant pris la parole, annonce à mes-
« dits sieurs administrateurs qu'ils ont été chargés par
« le corps municipal de se transporter audit bureau
« pour lui faire part de l'arrêté du Directoire du dépar-
« tement du Cher, en date du 30 mars dernier, envoyé
« à la dite municipalité par le Directoire du district, le
« 31... Après quoi, M. le Maire fait lecture dudit arrêté
« qui porte en son contenu le nom du sieur Jean Jude

« Tardiveau aux fonctions de chapelain dudit hôpital, « pour par lui les remplir, et jouir du traitement y « attaché, à compter du jour de son installation et pres- « tation de serment, à la place du sieur Giret, lequel « cessera ses fonctions et sera privé de traitement. »

(*Registre des délibérations, 3 avril* 1792.)

Après la lecture de cet arrêté que les administrateurs écoutent sans mot dire et refusent de signer, le maire et les officiers municipaux se retirent ; et les administrateurs aussitôt renouvellent la protestation déjà faite après la tentative du 28 octobre 1791.

« Ledit jour, 3 avril 1792, nous, administrateurs de « l'hôpital-général, soussignés, délibérant sur l'acte de « l'autre part, signé par mesdits sieurs maire et officiers « municipaux, avons pensé ne pouvoir adhérer à la « nomination du sieur Tardiveau à la place de chape- « lain de cette maison, attendu que cette nomination « n'a pas été précédée de la présentation à faire par « nous des sujets proposés à remplir cette place, ainsi « que le droit nous en est dévolu par le règlement du « 29 mai 1658, et l'article 4 de la loi du 10 avril 1791, « qui nous y maintient. Et pour la conservation dudit « droit, nous protestons, autant que de besoin, contre « ladite nomination ».

La protestation, cette fois, devait demeurer sans effet. Le 15 avril, le maire, le procureur de la commune et plusieurs membres du conseil général de la commune, se transportent une troisième fois à l'hôpital pour procéder en personne à l'installation définitive du chapelain assermenté. Ils convoquent les *Sœurs Hospitalières*

au bureau de l'administration pour le leur présenter ; ils réunissent les pauvres pour qu'ils le reconnaissent et lui rendent honneur et respect ; puis l'introduisent à la chapelle où le sieur Tardiveau dit la messe, fait chanter le *Te Deum* et renouvelle devant l'autel le serment exigé par la loi du 26 décembre 1790.

(*Délibération du* 15 *avril* 1892.)

Les sœurs n'avaient pas assisté à cette prise de possession de leur chapelle qu'elles considéraient à bon droit comme une profanation. Elles n'avaient rien répondu quand les magistrats civils leur avaient présenté le chapelain que leur conscience leur défendait de reconnaître. Elles s'étaient préparées à ce qui devait briser les liens qui les unissaient à l'hôpital et à leurs chers pauvres et malades, et leur détermination était prise. Les cérémonies de l'installation étaient à peine terminées, avant que le maire et ceux qui l'accompagnent aient quitté l'hôpital, elles se présentent toutes ensemble au bureau, et déclarent :

« Qu'elles refusent de reconnaître le sieur Tardiveau « comme chapelain.

« Qu'elles ne peuvent plus continuer sous son minis« tère leurs soins pour le soulagement des pauvres...

« Et qu'elles demandent qu'on fixe le jour où elles « rendront leurs comptes et représenteront les meu« bles, effets et comestibles qui sont en leur posses« sion... »

(*Délibération du* 15 *avril* 1792.)

Le procureur de la commune enjoint aux sœurs et

aux officières de continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'elles soient remplacées, et de fournir au chapelain les aliments et le linge qui lui seraient nécessaires. Dix jours après, le 25 avril 1792, sans rien emporter que leur vêtement, sans avoir rien reçu de l'administration ni de la municipalité, les sœurs quittaient cette maison, le berceau de leur institut et leur unique asile, à laquelle, pendant un siècle et demi, elles avaient donné leur dévouement et leurs soins, leur santé, leurs personnes et leurs biens souvent, depuis sa fondation, en l'an 1657. — Un architecte de la ville, qui avait fait ses preuves de civisme, mais qui ne craignait pas non plus de faire ouvertement le bien, et dont la communauté a conservé religieusement le nom dans ses archives, M. Cloué, recueillit les sœurs à leur sortie de l'hôpital et fournit à celles qui en avaient un, le moyen de regagner leur domicile séculier, et aux autres le moyen de trouver une position et un abri.

Voici les noms des sœurs qui sortirent de l'Hôpital-général le 25 avril 1792 :

Mme Bourgoing, dite sœur Élisabeth, supérieure ;

Sœur Françoise Lafosse ;

Marie-Madeleine Lefebvre, dite sœur Rosalie ;

Sœur Madeleine ;

Catherine Mauduit, dite sœur Angèle ;

Françoise Marteau, dite sœur Cécile ;

Les sœurs Jeanne,... Marie Berchon,... Marie Descoutz,... Anne Changeux,... Antoinette Antourde,... Anne André de Châteaufort,... Catherine Charpentier ;

Et les aspirantes ou officières, sœurs Bruno, Luquette, Lafosse, Garnier et Landienne.

En tout dix-huit. Rarement, depuis la fondation de l'Hôpital, elles avaient été plus nombreuses[1].

Elles furent remplacées par des femmes veuves et demoiselles, dont les noms sont consignés dans les délibérations des 25 avril, 6, 7 et 9 mai 1792, et auxquelles on donna pour supérieure, le 19 juin, sans doute pour ménager la transition, la citoyenne Chabenat, native de la Châtre, *ex-Religieuse* de la paroisse d'Orsennes (Indre).

*
* *

Le départ des sœurs ne fut pas favorablement accepté des pauvres de l'hôpital. De violentes protestations se firent entendre, et des scènes de désordre suivirent, qui forcèrent d'établir dans la maison « une *garde de sûreté*, pendant tout le temps qu'il serait jugé convenable pour rétablir l'ordre et prévenir les abus. »

(*Délibération du* 15 *avril* 1792.)

En installant les officières laïques, il avait fallu songer à leur donner une gratification. C'était trop juste, et nous devons dire qu'elles se contentèrent au début d'une rétribution modeste.... 100 livres pour la supérieure, de 60 à 80 livres pour chacune des autres, avec l'entretien complet, le vivre, le couvert, le chauffage et le reste. — C'était néanmoins une charge : les sœurs,

1. M. Renaudet dit, dans son histoire manuscrite du Berry, conservée à la bibliothèque du Grand-Séminaire : « C'est Torné qui, avec le représentant du peuple Laplanche, fit expulser les Dames de l'hôpital général après leur refus de serment civique ».
....Les Sœurs étaient sorties avant l'arrivée de Laplanche, et Torné seul doit porter la responsabilité de cette expulsion comme président du Directoire.

d'après leur règle, n'avaient jamais rien reçu jusqu'à la Révolution, que la nourriture des pauvres, leur vêtement religieux, le logement commun.... Elles n'étaient fournies que par exception de *coëffes et de souliers*, quand elles n'avaient pas de quoi s'en fournir elles-mêmes; et non contentes de se donner corps et âme au service des pauvres, elles avaient souvent augmenté de leur avoir les ressources de l'hôpital.... Maintes délibérations en font foi.

Quand la première surexcitation causée dans les esprits par le départ des sœurs fut apaisée, tout rentra ensuite assez facilement dans l'ordre. On ne détruit pas en un jour une tradition séculaire de discipline et de subordination. D'ailleurs, la nouvelle supérieure, la citoyenne Chabenat, ne devait pas manquer d'énergie, nous le verrons bientôt. Si ce titre d'*ex-Religieuse* sonne mal aux oreilles, il est du moins la preuve qu'elle savait ce qu'était une règle, et pouvait être capable de la faire appliquer.

Nous n'avons donc rien à signaler d'extraordinaire pendant les dix à douze mois qui suivirent la laïcisation (pour employer le mot qui a cours aujourd'hui), si ce n'est le renvoi, pour *indocilité et inconduite*, de deux nouvelles officières, les dames Maillet et Michaud (*Délibération du 7 mai et du 19 juin*). On les avait pourtant choisies, disait l'acte d'installation, « ...après examen de leurs mœurs et capacités, et comme offrant toutes garanties de remplacer avantageusement les sœurs... »

Le 10 août 1793, la grande manifestation patriotique organisée par l'évêque constitutionnel, le citoyen Torné, et présidée par lui, en souvenir des tragiques événe-

ments que rappelait cette date, faisait sa première station dans la cour de l'hôpital-général (*Tablettes berruyères*, année 1793). Les pauvres, ce jour-là, virent défiler devant eux, au chant du *Ça ira !* et de la *Carmagnole*, toutes les autorités administratives, civiles et judiciaires, hélas ! et tout le clergé constitutionnel aussi !

Ce fut pour eux un bien beau jour !...

Un mois après, les portes de l'asile des pauvres s'ouvraient à deux battants pour laisser passer l'envoyé de la Convention, le *missionnaire de la Montagne*, le citoyen Laplanche, qui a laissé dans Bourges et toute la province un si terrible renom.

Nous citerons intégralement la délibération qui relate cette visite à l'hôpital du farouche conventionnel. C'est à cette visite que nous devons attribuer, pour la plus grande part, le débordement de misère et de désordres qui suivra.

VISITE A L'HOPITAL DU CITOYEN LAPLANCHE

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

(*Extrait du registre des délibérations*)

« Le 6 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible, le citoyen Laplanche, représentant du peuple, visite l'hôpital, accompagné des membres du Comité révolutionnaire.

« Reçu au bureau par la citoyenne Chabenat, supérieure, il parcourt toutes les salles, cuisines, réfectoires, dortoirs, etc., partout accompagné par des bénédic-

tions et par des acclamations de « Vive la République ! Vive le citoyen Laplanche ! »

« Rentré au bureau, il a fait rassembler les officières, y compris la supérieure ; il s'est informé du régime intérieur de la maison, et a écouté les demandes qui lui ont été faites.

« Après avoir écouté les différentes réclamations, le représentant du peuple a dit :

« L'hôpital-général doit goûter les bienfaits de la « constitution, qui, faite pour ramener l'égalité parmi « les hommes, doit spécialement venir au secours des « personnes pauvres... — Le régime pour la nourri« ture est mauvais... Dorénavant les pauvres auront « de la viande tous les jours ; et je charge le citoyen « Poncet de tenir la main à l'exécution de cet ordre.

« Les supérieure et officières auront une entrée à « chaque repas. Le vin sera le même pour toutes. Ce « serait blesser les droits de l'égalité que de donner « des vins différents à des femmes dont les fonctions « sont également pénibles. — Le chapelain, à raison « de son âge et de ses infirmités, continuera à boire « du vin vieux.

« Les officières n'ont point les appointements suffi« sants ; elles auront désormais 250 livres au lieu de « 70, et le Comité révolutionnaire payera les appointe« ments sur les mandats délivrés par le bureau de l'ad« ministration de l'hospice. Il sera donné aussi des « gratifications aux différents hommes et femmes de « cette maison. Elles seront réglées par le Comité révo« lutionnaire en raison des services que rend chaque « individu.

« Les dortoirs sont malsains par défaut de la circu-
« lation de l'air. J'ordonne au citoyen Poncet d'aérer
« ces dortoirs. Je laisse à sa vigilance le choix des
« moyens. Je l'autorise à les changer de place, s'il le
« juge convenable ; ...s'il est besoin de faire de nou-
« veaux bâtiments, il les fera faire. — Les enfants, les
« femmes, les hommes sont mal couchés... les enfants
« coucheront désormais seuls dans un lit séparé. —
« Les matelas, les couvertures et lits de plume, qui
« sont maintenant à Saint-François, appartiendront à
« l'hôpital, et, dès demain, y seront transportés d'après
« l'ordre qui en sera donné par le Comité révolution-
« naire. — Il sera acheté du linge pour l'usage, soit
« des malades, soit des autres pauvres de l'hôpital.

« Pour ces dépenses, y compris les changements, le
« Comité révolutionnaire versera, dans le jour de de-
« main, la somme de 50,000 livres dans la caisse de
« l'hôpital... Si cette somme n'est pas suffisante, je
« l'autorise à en donner une plus forte.

« Tous les pouvoirs ci-dessus donnés au citoyen
« Poncet sont également donnés au citoyen Merceret,
« administrateur de l'hôpital. Ils donneront leurs soins
« à ce que tous les ordres ci-dessus soient exécutés
« avec toute la célérité possible.

« La supérieure et les officières sont absolument
« subordonnées aux ordres de l'administration et du
« bureau de l'hôpital, et soumises à la surveillance du
« citoyen Poncet, auquel les pouvoirs nécessaires se-
« ront donnés, tant par les décrets, en qualité d'en-

« voyé de l'assemblée primaire de la station des Sans-
« Culotte de cette ville, que par nous...

Signé : « LAPLANCHE, *représentant du peuple.*
PONCET.
MERCERET. »

Vit-on jamais disposer avec plus de désinvolture de l'argent et des choses des autres?

Après cette visite de Laplanche, et cette omnipotence absolue par lui donnée au bureau de l'hôpital, une sorte de frénésie de zèle s'empara de tous les administrateurs. Ils se partagent à l'envi les différents services. Les uns auront le soin de l'apothicairie, de l'infirmerie et de la cuisine ; les autres, des travaux intérieurs et extérieurs, des bâtiments et des provisions ; ceux ci veilleront à l'achat du blé et de la boulangerie ; ceux-là, à la lingerie, à la couture et à l'habillement. C'était à se croire revenu aux temps originels, quand les fondateurs de l'hôpital, mûs par la sainte charité, allaient chaque semaine quêter à domicile la subsistance des pauvres.

Tant de maîtres et de surveillants à la fois ne valaient rien pour le bon ordre, et la supérieure était trop autoritaire elle-même pour se prêter à une facile obéissance. « Puisque les administrateurs semblent disposés à se charger de l'exécutif, eh bien, elle leur fournira de l'occupation ! »

Un jour, c'est une demande de savon urgente. Le citoyen Guichard court à la municipalité pour se faire autoriser à acheter 100 livres de savon. — Un autre jour, les sabots manquent. Le citoyen Merceret s'em-

presse d'en commander six grosses de paires. (*Délibération du 11 octobre* 1793.) Les demandes succèdent aux demandes, les observations aux observations, tant et si bien que les administrateurs se posent la question de savoir s'ils ne feront pas bien de renvoyer la supérieure.

Ici, il nous faudrait la plume de Molière pour raconter les scènes qui vont suivre. Mais, comme nous faisons œuvre d'antiquaire plutôt que de littérateur, nous nous bornerons à faire parler les documents et les délibérations. Du reste, les emprunts que nous allons faire au registre de l'hôpital ne manqueront pas par eux-mêmes de piquante saveur.

EXPULSION DE LA CITOYENNE CHABENAT

(*Délibération du 5 novembre* 1793)

« Aujourd'hui, 5 novembre 1793, sur les plaintes de « plusieurs membres portées sur la manière dont la « citoyenne Chabenat gouverne cette maison, et la pro- « position faite de savoir si elle serait remerciée ou « conservée, la matière mise en délibération, il a été « arrêté que la dite citoyenne Chabenat serait conservée « jusqu'à nouvel ordre, aux conditions qu'elle se compor- « terait mieux dans son administration, qu'elle serait « plus soumise aux ordres du bureau, qu'elle ne se per- « mettrait plus d'en donner d'autres que ceux qui « concernent la police de cette maison, qu'elle n'ou- « blierait pas qu'elle n'en est que la première officière ;.. « qu'injonction lui serait faite de manger au réfectoire,

« et qu'elle serait sur le champ mandé au Bureau où il
« lui serait fait lecture du présent arrêté. »

Signé : CORBINOU, LOURIOU, ROSSIGNOL, SABATHIER, PONCET, JACQUEMET, PRICALET, etc.

On voit les griefs ; — ils sont assez nombreux. — Il paraît que des griefs plus graves n'avaient pas été consignés, par mesure de prudence, comme il sera dit plus loin.

Lecture est faite de cette délibération à la citoyenne Chabenat mandée devant le bureau. — Interrogée si elle veut s'y conformer, elle répond : qu'elle refuse de répondre et ne rendra compte de sa conduite que devant un bureau général.

Même jour 5 novembre an II de la République.

« La citoyenne Chabenat retirée, le Bureau a arrêté
« que trois de ses membres se transporteraient à la
« municipalité pour lui demander si elle regardait le
« Bureau comme *général*, composé de dix membres sur
« 12, et pour se concerter avec elle sur le parti à prendre
« contre la citoyenne Chabenat.

« Les trois membres de retour, l'un d'eux dit : que
« la municipalité avait répondu que le Bureau com-
« posé de 10 membres sur 12 devait être regardé
« comme *général* ;.. Qu'en nommant les administra-
« teurs elle les avait investis de toute sa confiance ;
« que, persuadée de leur sagesse, elle applaudissait
« d'avance aux mesures qu'ils allaient prendre.

« D'après cet exposé, il a été mis aux voix si l'on
« conserverait encore ou si l'on renverrait la citoyenne

« Chabenat... La discussion fermée, il a été arrêté à « l'unanimité que la citoyenne Chabenat serait ren- « voyée *dans le jour de demain*... et pour remplacer la « citoyenne Chabenat, le Bureau a nommé, aussi à « l'unanimité, la citoyenne Aupic, qui entrera *dès* « *demain* en fonctions. »

La citoyenne Chabenat n'était pas si pressée de quitter la place. Trois jours après, nous la trouvons encore à l'hôpital, prête à la lutte, et disposée à ne céder qu'à la force.

« Aujourd'hui, 8 novembre, an II de la République « une et indivisible, d'après l'arrêté pris par le Bureau « le 6 courant de procéder à l'inventaire des effets « confiés à la citoyenne Chabenat, cy-devant supérieure, « nous, administrateurs délégués, assemblés au bureau, « et descendus dans la chambre de la citoyenne Cha- « benat, nous lui avons demandé à remplir notre « mission... ce à quoi elle s'est formellement refusée, en « nous disant qu'elle ne nous regarde que comme des « *délégués de la municipalité*, et qu'elle voulait des « ordres précis des magistrats du peuple pour faire ce « que nous demandions d'elle ; qu'en outre elle ne « consentirait jamais à aucun inventaire que le bureau « ne lui ait préalablement remis l'arrêté qui la destitue.

« Duquel refus nous avons fait acte, et l'avons som- « mée de signer après lecture... ce qu'elle a refusé... »

Trois administrateurs seulement, les citoyens Lacorde, Louriou et Jacquemet, avaient été délégués pour procéder à cet inventaire. Ne voulant rien prendre sur eux après le refus de la supérieure, tout le Bureau est convoqué d'urgence.

« Le Bureau formé, il a été arrêté que la citoyenne « Chabenat serait mandée sur l'heure... Arrivée dans « la salle du bureau, un membre lui a exposé les dan- « gers qu'elle courait en persistant dans les sentiments « de révolte qu'elle a manifestés jusqu'à ce moment,... « lui a exposé ses devoirs et la soumission qu'elle « devait au Bureau,... lui a annoncé qu'elle ne *pouvait* « *sortir de la maison.... qu'elle était consignée dans sa* « *chambre*, .. et lui a dit que le Bureau lui accordait une « demi-heure pour faire ses dernières réflexions, passé « lequel temps, il prendrait les mesures qu'il croirait « convenable pour l'expulser.»

La citoyenne Chabenat sourit et se retire.

« Environ un quart d'heure après, un des portiers « est venu dire au Bureau que la citoyenne Chabenat « était *sortie de la maison* malgré lui ; qu'en vain il lui « avait représenté que la consigne était de l'empêcher « de sortir, qu'elle avait répondu : qu'elle s'embarrasse « fort peu de cette consigne !... Et qu'elle était sortie... »

Ainsi ouvertement bravés, les administrateurs décident qu'ils enverront trois des leurs à la municipalité requérir une force suffisante pour obtenir de la citoyenne Chabenat l'apurement de ses comptes et l'inventaire obligé, et pour l'expulser ensuite... A cinq heures de relevée le bureau se trouve de nouveau réuni ; les trois membres qui avaient été délégués vers la municipalité prennent séance accompagnés de deux officiers municipaux ;... l'un d'eux dit :

« Citoyens, vos commissaires se sont rendus à la « municipalité, et lui ont fait part de toutes vos opé- « rations relatives à la destitution de la citoyenne

« Chabenat, et de l'impossibilité où vous étiez de faire « exécuter vos ordres, si vous n'étiez aidés d'une force « coercitive;... qu'en outre le Bureau n'était point « tranquille *sur les effets qui étaient entre les mains* de « la cy-devant supérieure.

« La municipalité ayant pris en grande considération « vos très justes réclamations a arrêté qu'elle donnerait « sur le champ un réquisitoire au commandant de la « force armée, pour qu'il envoie deux citoyens pour « tenir en arrestation, (ce, à ses dépens,) la citoyenne « Chabenat, jusqu'à ce qu'elle ait fait son inventaire et « vidé les lieux,... se réservant de prendre des mesures « plus sévères en cas de trop longue résistance. »

Le Bureau satisfait remercie les officiers municipaux présents... Quelques instants après arrivent les deux gardes requis, lesquels sont consignés dans la chambre même de la supérieure, avec défense de l'en laisser sortir. Sur ce, le Bureau s'ajourne au lendemain, 8 heures du matin.

Mais la citoyenne Chabenat n'avait pas dit son dernier mot, et, malgré les gardes et les officiers municipaux, elle réservait à ceux qui ne voulaient plus d'elle plus d'une surprise encore.

« Aujourd'hui, 9 novembre 1793, l'an II de la Répu- « blique une et indivisible..., le Bureau installé..., les « citoyens Gilbert et Bonneville, officiers municipaux, « commissaires nommés par la municipalité sont entrés, « et nous ont requis de procéder en leur présence à « l'inventaire des effets appartenant à l'hôpital, et qui « sont entre les mains de la citoyenne Chabenat, et à « l'apurement définitif de ses comptes.

« A l'instant le citoyen Roffiquet, officier de santé, « est venu dire que la citoyenne Chabenat était *telle-« ment incommodée d'un asthme* qu'il lui était impossible « d'assister à l'inventaire... Sur quoi les officiers muni-« cipaux susnommés, ont requis le Bureau de délibé-« rer sur ce qu'il y avait à faire d'après ce rapport.

« La discussion fermée, le bureau, d'après l'avis des « officiers municipaux, arrête que deux membres des-« cendront chez la citoyenne Chabenat et lui deman-« deront de nommer quelqu'un de confiance pour être « présent à l'inventaire en son lieu. — Ce qui a été « fait... Et la citoyenne Chabenat, qui a été trouvée « dans son lit, a nommé la citoyenne Chaudron, de la « section de la Fraternité, pour assister à l'inventaire.

« Et sur l'ordre des officiers municipaux on a envoyé « chercher la citoyenne Chaudron ».

Nous supposons que les membres du bureau, pendant que leur messager était en quête, prirent au moins le temps d'aller dîner, car cette délibération déjà longue, et que nous résumons, continue et s'achève ainsi :

« Le commissionnaire rentré a dit *qu'il n'avait pu « trouver la citoyenne Chaudron*... Quelqu'un vient dire « alors que la citoyenne Chabenat est levée... Aussitôt, « trois membres du Bureau, avec les officiers munici-« paux, sont descendus chez elle, et lui ont demandé « si elle voulait être présente à l'inventaire... Ce qu'elle « a accepté.

« Et, de suite, les membres dudit Bureau ont procédé « à l'inventaire des effets appartenant à l'hôpital et qui

« sont entre les mains de la citoyenne Chabenat, le « tout en présence des officiers municipaux.

« Mais, attendu qu'il est huit heures du soir, et que « la journée n'est plus suffisante pour achever une « opération d'une si longue haleine, le Bureau s'est « ajourné à demain, 9 heures du matin, et a terminé « la séance en donnant aux gardes municipaux la « même consigne que la veille ».

Il semble que cette journée avait été assez laborieusement remplie et que les administrateurs avaient bien gagné le repos... Douze heures de séances consécutives, en vérité, c'est suffisant... Tel n'était pas l'avis de celle qu'on tenait enfermée sous la garde de deux sentinelles installées dans sa chambre.

« Et le même jour, au moment où la séance était « levée, et que chacun allait se retirer, un commission- « naire est entré, et a mis un paquet sur le bureau... « Le président l'ayant ouvert, y a trouvé une pétition, « pour ne pas dire un *libelle*, de la citoyenne Chabe- « nat, dont il a fait lecture... la dite pétition adressée « aux membres composant le Comité révolutionnaire, « et sommant la municipalité et les administrateurs de « l'hôpital de donner les raisons pour lesquelles ils ont « cru devoir destituer la citoyenne Chabenat de sa « place de supérieure de ladite maison ».

Cet appel à une juridiction avec laquelle il ne faisait pas bon de se mettre en désaccord, retint les administrateurs désireux de partir... Une longue discussion s'ouvre pour savoir si le bureau donnerait par écrit les *vraies raisons de la destitution*, ou s'il userait toujours envers l'ex-supérieure des mêmes mesures de prudence

qui l'avaient empêché jusqu'ici de les consigner sur les registres.

« La discussion fermée, il a été arrêté que l'on « enverrait sur-le-champ une députation au Comité « révolutionnaire... — Et, rentrés, un des commis- « saires a dit : — qu'ils avaient, au désir du Bureau, « donné aux citoyens composant le Comité révolution- « naire, tous les éclaircissements nécessaires pour les « mettre à portée de juger les motifs qui ont déter- « miné le Bureau à agir comme il a fait contre la « citoyenne Chabenat, que cette question allait être déci- « dée, lorsqu'un des membres du Comité a demandé que « la citoyenne Chabenat fût entendue à son tour. Cette « opinion ayant prévalu, le Comité révolutionnaire a « arrêté que ladite citoyenne serait mandée demain à « midi, et a invité les administrateurs à s'y trouver.

« D'après ce rapport il a été arrêté que tous les « membres se transporteraient au Comité révolution- « naire à l'heure indiquée... »

Nous n'avons pu mettre la main sur la pièce relatant les résultats de la comparution devant le terrible comité qui dirigeait tout alors sous l'œil redouté du citoyen Laplanche. Il faut croire que raison fut donnée aux administrateurs, ou que la citoyenne Chabenat, rendant enfin les armes, fit soumission avant de s'être présentée, car, dès le 10 novembre, le jour même désigné pour la confrontation, elle assiste en personne à l'inventaire général qui est fait *de la cave au grenier* de tous les effets appartenant à l'hôpital, elle dépose ses registres de compte entre les mains des administrateurs délégués, elle remet les clefs à la nouvelle supérieure,

et enfin elle demande qu'on retire de sa chambre les deux gardes qu'on y a mis, et qui, dit-elle, « *la gênent horriblement* ».

« Les administrateurs, considérant la justice de la « réclamation de la citoyenne Chabenat, et qu'il y « aurait de l'inhumanité à lui refuser ce qu'elle deman- « dait, prennent sur eux de renvoyer la garde... ce, sur « le champ... *Après toutefois qu'elle aura été payée par* « *la citoyenne Chabenat.* »

(*Délibération du* 10 *novembre* 1793.)

Il fallait un épilogue à ces scènes d'intérieur, qui ne furent qu'une comédie, mais qui, étant données les circonstances, pouvaient facilement tourner au tragique. Si la citoyenne Chabenat était restée fidèle à ses vœux, et n'avait donné des gages à la Révolution, elle aurait probablement payé bien cher sa résistance. Pour moins que cela alors on voyait se dresser l'échafaud. Ce drame toutefois ne devait pas finir sans victimes. Si ce ne fut pas le fatal couperet, ce fut le couteau qui les fit. Le 27 frimaire, an II de la République, le Bureau de l'hôpital prenait la grave délibération suivante :

« Une officière s'étant plaint que depuis très long- « temps, la citoyenne Chabenat avait dans la maison « des poules et des poulets qui y étaient nourris aux « dépens des pauvres... le Bureau, considérant qu'il « est de l'essence d'un hospice de charité de recevoir et « non de donner, a arrêté que les volailles, soi-disant « appartenant à la citoyenne Chabenat, seraient répu- « tées appartenant à l'hôpital, et, en cette qualité, « données à l'infirmerie pour les besoins des malades.

« Motivé sur ce que le temps qu'il y a qu'on les « nourrit gratuitement a plus que payé le prix de « ces volailles... »

C'était juste et mérité... C'était de plus bien appliqué... Ne plaignons donc pas les victimes !...

*
* *

Pas n'est besoin de dire que rien de ce qui précède n'avait échappé aux pauvres et à tout le personnel de l'hôpital. On peut juger de l'état d'esprit qui régna dans la maison pendant la durée du conflit.

Dès que la citoyenne Aupic fut dûment investie de ses fonctions de supérieure, elle ne tarda pas à voir que ce n'était pas une sinécure qu'on lui donnait, et que la dose de capacité qui lui était impartie, avec toute sa bonne volonté, aurait peine à suffire à toutes les difficultés de sa charge. — Tout s'en allait à la dérive... Il y avait désordre dans les esprits, désordre à la cuisine, et désordre aussi dans la caisse.

On se souvient que le citoyen Laplanche avait décidé qu'on donnerait de la viande tous les jours aux pauvres de l'hôpital. — Après cinq à six semaines de ce régime le bureau s'aperçut qu'on avait déjà une note de 3,600 livres à payer pour la viande, et qu'à continuer ainsi on ne tarderait pas à manquer d'argent pour acheter du pain.

Le 6 *frimaire*, an II... délibération pour réglementer l'usage de la viande, « qu'on ne servira plus que par « portions de 10, au lieu d'en donner une portion par- « ticulière à chacun ».

Le 27 *frimaire*, — nouvelle délibération pour « demander à la municipalité de payer les 3,600 livres « de viande, consommée d'après les ordres du citoyen « Laplanche ».

Même jour, décision du Bureau d'après laquelle « il ne sera plus distribué de viande à l'hôpital que « deux jours par décade ».

Ainsi, de par le calendrier révolutionnaire, et par suite d'un excès momentané d'abondance, les pauvres se trouvaient en réalité traités plus mal qu'ils ne l'étaient avant.

Et ce n'était pas seulement la viande qui manquait. Par incurie administrative, ou faute de ressources, car, nous devons le reconnaître, la misère partout était bien grande alors, et nous ne voudrions pas faire peser injustement sur l'administration de l'hôpital une responsabilité qui peut-être ne dépendait pas d'elle, on se voyait réduit à rationner les aliments de première nécessité... Et, ce qui est plus triste à dire, les malades, qui ne pouvaient se servir eux-mêmes, manquaient complètement de soins, et, faute d'argent pour le payer, n'avaient pas même de médecin qui vînt les visiter.

« Aujourd'hui, 8 frimaire, an II, le Bureau expose « que les malades dudit hôpital sont dans l'état le « plus déplorable, n'étant visités par aucun officier de « santé... Qu'il serait nécessaire d'apporter du soulagement à leurs maux, soit en pansant les plaies de ceux « qui en ont, soit en donnant différents secours à ceux « qui ont d'autres maladies...

« Le Bureau, considérant qu'il n'est pas possible « d'intéresser à leur sort un officier de santé sans le « payer, arrête que trois de ses membres iront mettre « sous les yeux de la municipalité l'absolue nécessité « où se trouve l'hôpital, et l'impossibilité où est le « Bureau de fournir les appointements d'un médecin ».

Que cette délibération est navrante, et qu'elle nous montre bien, sous la réserve de sa rédaction, qu'il y a des soins que la charité seule sait donner !...

En vérité les Officières de l'hôpital, qui avaient remplacé les sœurs, avaient bien autre chose à faire alors que se mettre en souci des pauvres et des malades qu'elles devaient servir !... Ce qui se passait au dehors les intéressait bien davantage, et j'appellerai d'une manière toute particulière l'attention sur les deux délibérations que voici :

27 *frimaire* an II de la République.

« Sur les représentations d'un membre, que les Offi- « cières négligeaient leurs devoirs, sortaient souvent « de très bonne heure, et rentraient fort tard, *sous le « pieux prétexte d'aller au club*,

« Le Bureau considérant que l'esprit public ne pou- « vait trop se propager ; qu'il n'y avait pas de lieu où « l'on pût mieux s'en pénétrer que dans le sein des « assemblées populaires ; — considérant surtout com- « bien il est avantageux pour nos frères de l'hôpital « que celles qui les conduisent fussent profondément « instruites des graves préceptes de la montagne ;

« Ordonne et arrête que, tous les jours de séance, « deux Officières se rendraient au club ; qu'un registre

« serait tenu par la supérieure pour y inscrire à chaque « fois le nom de celles qui sortiraient, afin que toutes « participassent à ces avantages, et que toutes fussent « en état d'en partager les fruits avec leurs élèves ».

Est-ce assez complet ?... Non, voici mieux encore !

« Un membre ayant observé qu'il était indécent, et « même dangereux, d'exposer des jeunes filles à revenir « seules du centre de cette commune à la résidence, a « demandé que deux citoyens fussent chargés de les « conduire toutes les fois qu'elles sortiraient.

« Ce qui a été arrêté....

« Et les officières ont été sur le champ mandées pour leur faire part du présent arrêté... »

Je m'abstiens de réflexion, et j'arrive à la délibération du 14 nivose qui complète celle qu'on vient de lire.

« Un membre absent lors de la délibération prise « relativement à la liberté accordée aux officières d'as- « sister aux séances du club, a réclamé contre cette « délibération... « Il serait plus décent, a-t-il dit, d'en- « gager la Société populaire d'envoyer à l'hôpital « national, deux fois par décade, quelques apôtres « tirés de son sein. Les officières resteraient à leur « poste. L'instruction civique s'étendrait à tous, jeunes, « vieux, malades, invalides... Au lieu que, n'étant « reçu que par de jeunes personnes, qui souvent ne « comprennent pas les mots qui s'y discutent, et ne « pouvant que mal les redire, les intentions de l'admi- « nistration ne sont pas remplies. »

« Le Bureau approuve, et prend le parti de charger « Bellanger, auteur de la réclamation et clubiste, de

« présenter à la Société populaire les motifs impor-
« tants qui nous déterminent à lui demander des
« apôtres, deux fois par décade, pour instruire nos
« pauvres. »

Voilà donc un club installé à l'hôpital. On y plante en même temps un arbre de la liberté ; et les administrateurs l'arrosent, « en faisant des vœux pour qu'il prenne racine dans le dit hospice, et qu'il croisse avec la liberté dont il est le symbole ».

(*Délibération du 14 nivose an II.*)

Faudra-t-il s'étonner maintenant des désordres qui vont aller se multipliant, et progresser de jour en jour, pendant les tristes années qui s'écoulent, de 1794 où nous sommes parvenus, jusqu'en 1802 où nous voulons atteindre, mais en condensant désormais ce qu'il nous reste à dire ?... La cause est posée, l'effet doit fatalement en sortir.

Voit-on bien ces déshérités de tout, recueillis par la charité, auxquels il faudrait faire comprendre la résignation, le sacrifice et la reconnaissance aussi pour ceux qui les soutiennent, et qui leur assurent tout le bien-être compatible avec la misérable condition que la nature leur a faite, ou peut-être même l'abus de leurs qualités personnelles, leurs défauts, leurs excès ; — les voit-on bien, réunis de cinq jours en cinq jours, sous la parole ardente d'un de ces orateurs populaires, qui, dans les termes sonores et pompeux qui avaient cours alors et qui remplaçaient l'éloquence, venait leur commenter les immortels principes, les droits de l'homme, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ?...

Quelle pratique pour eux devait sortir de ces théories enivrantes ?...

On voit d'ici les conséquences ; et toutes les conséquences que l'on peut voir ne manquèrent pas de se produire...

Le portier se rit des ordres de la supérieure ; ouvre la porte à quiconque veut sortir, et laisse entrer qui veut entrer.

(*Délibération du 14 nivose, an II.*)

Les barrières tombent entre les sexes, et l'hôpital devient le théâtre de scènes scandaleuses. — L'insubordination et l'inconduite ne sont pas seulement chez les pauvres, elles sont aussi parmi les officières qui doivent veiller sur eux.

« 13 vendémiaire, — an *III*.

« Sur les plaintes réitérées contre la citoyenne Gil-
« bert, et sur le peu de subordination qu'elle apporte
« dans la maison, sur sa mauvaise conduite et son em-
« portement, sur les plaintes notables faites contre
« elle, portant qu'elle occasionne du trouble, en souf-
« fletant ses compagnes, en sortant fréquemment, en
« faisant aux uns et aux autres constamment des
« paquets, en exigeant que sa portion de table lui soit
« portée dans sa chambre les jours qu'elle sort de la
« maison ;... et, sur le mépris des observations fra-
« ternelles que le bureau lui a données à plusieurs
« reprises... le Bureau a arrêté l'expulsion de la
« citoyenne Gilbert, et charge la citoyenne Aupic d'y
« procéder, *et d'inspecter son paquet avant son départ.* »

La misère est à l'hôpital ;... on n'a point d'argent pour payer un médecin ; mais les officières, rétribuées dès leur entrée, augmentées par le citoyen Laplanche, exigent une augmentation nouvelle et l'obtiennent.

(*Délibération du 26 fructidor, an III.*)

Il n'était plus question de culte ni de prière. Les vases sacrés avaient été enlevés et transportés à la municipalité. (*Séance du 9 frimaire, an II.*) — Le citoyen Tardiveau, ce prêtre assermenté, dont la nomination comme chapelain avait provoqué le départ des sœurs, était resté à titre de simple pensionnaire à l'hôpital, en payant 300 livres, et n'était plus écouté de personne.

(*Séance du 4 pluviose, an II.*)

Cependant, au milieu de ce désordre matériel et moral, on est heureux de rencontrer un acte digne d'éloges, de constater un effort dans le bien, encouragé par la citoyenne Aupic, et toléré peut-être par les administrateurs de l'hôpital.

Le 5 nivose, an V, (26 décembre 1896), la supérieure avait fait agréer à l'hôpital le citoyen Garros, prêtre fidèle selon l'Église, et réfractaire selon la loi, qui, accablé d'infirmités, et hors d'état de pourvoir à sa subsistance, tous ses biens, meubles et immeubles ayant été vendus au profit de la République, demandait l'asile et le pain des pauvres, en abandonnant la pension qui lui était due par le gouvernement. La présence de ce confesseur de la foi réveilla dans plus d'un cœur des sentiments que l'on croyait éteints. On allait

à lui volontiers, et plus d'un malheureux, grâce à son ministère, put se réconcilier avec lui-même et avec Dieu.

C'était intolérable, et le fait ne tarda pas à être porté à la connaissance de la municipalité. Immédiatement, lettre du maire aux administrateurs de l'hôpital.

19 Germinal, an V de la République.

« Citoyens,

« Je viens d'être instruit qu'un nommé Garros, « prêtre insermenté, s'est retiré dans l'hôpital-général « dont l'administration vous est confiée... On m'assure « que le prêtre Garros exerce dans votre hôpital les « fonctions de ministre du culte catholique, *et que tout « ce qui compose cette maison assiste assidûment aux « différents exercices de ce culte*... C'est une prévarica- « tion manifeste que vous ni moi ne pouvons tolérer... « Je m'adresse à vous, citoyens, pour me procurer des « renseignements certains sur ce fait. Je préfère cette « voie à celle d'envoyer des commissaires de police, qui « se trouveraient obligés d'en dresser procès-verbal, dont « les suites seraient funestes à ce ministre et désagréa- « bles pour vous qui l'auriez souffert.

Signé : « GAY, Maire. »

Par suite de cette lettre, le citoyen prêtre Garros fut condamné à quitter l'hôpital. Mais la Providence en avait décidé autrement. Attaqué subitement d'une maladie violente, la commission administrative consentit à le

garder, moyennant que son frère se ferait caution pour lui... Quinze jours après, le vertueux prêtre mourait à l'hôpital le 9 floréal an V.

Quand il mourut, la citoyenne Aupic avait cessé d'être supérieure, et avait été remplacée par la citoyenne Bonté. (*Délibération du* 30 *nivose an V.*)

A dater de cette époque le pain se fait rare à l'hôpital. Ce qu'on voit le plus souvent revenir dans les délibérations, ce sont les demandes de secours aux citoyens et à la municipalité pour procurer aux pauvres et aux malades les choses de première nécessité. Le linge s'en allait; et nul moyen de remplacer le vieux par du neuf... Trop souvent au contraire on dut essayer de faire du neuf en se servant du vieux.

Séance du 13 *floréal, an VIII*

« On accorde deux draps et six serviettes aux officières Palotte et Maçonneau pour en faire des béguins, drapeaux et mouchoirs pour les enfants. »

Séance du 3 *prairial, an XIII.*

« L'officière Pinette demande deux nappes usées pour faire des mouchoirs aux garçons. »

Même séance.

« La principale officière, la dame Bonté, supérieure de l'hôpital, demande aux administrateurs de lui donner *au moins de quoi raccommoder le vieux linge.* »

Et voici qui est plus triste encore que tous ces détails de misère :

Séance du 18 germinal, an X.

« La commission administrative des hospices invite le sieur Duplan, économe de l'Hôpital-général, à renvoyer du dit hôpital les filles Jeanne Robert et Marie Petit, qui, non contentes de se battre entre elles, ont contusionné plusieurs fois l'officière de la boulangerie dont elles sont sous-officières, *et à veiller à ce qu'elles n'emportent rien de la maison.* »

Si l'on avait de telles craintes sur celles qui avaient charge de surveiller les autres, et de leur donner l'exemple ; s'il se passait entre elles de telles scènes de pugilat et d'insubordination, on doit facilement juger de l'ordre et de la tenue, de la discipline et de l'obéissance de tout le personnel surveillé.

*
* *

Cependant les mauvais jours touchaient à leur fin pour la France. La patrie se reconstituait sous la forte main d'un homme. Le Concordat passé entre Pie VII et Bonaparte avait rouvert les églises et rendu les autels au culte. Les prêtres et les religieux pouvaient reprendre leur ministère en paix.

Dès son arrivée à Bourges, M. du Belloc, deuxième préfet du Cher, avait pu se rendre compte de la situation de l'Hôpital-Général, et avait résolu d'y porter remède. Il n'en trouva pas de meilleur que de rétablir l'ancien ordre de choses, et de rendre l'hôpital aux Sœurs, qui l'avaient habité depuis sa fondation, et dont

le départ et l'absence depuis dix ans lui avaient été si fatals...

La supérieure d'avant la Révolution, Mme Elisabeth Bourgoing, vivait encore. Les dix ans écoulés ne lui avaient rien fait perdre de sa force, de son énergie, de son intelligence, de son dévouement et de son cœur. Elle s'empressa de répondre à l'appel de M. du Belloc, et de se mettre à sa disposition avec celles de ses sœurs qui avaient survécu comme elle à la tempête révolutionnaire.

Les derniers actes administratifs qu'il nous reste à citer montreront combien ce rappel s'imposait, confirmeront, en les résumant, tous les détails que nous avons donnés et serviront de conclusion et de morale à cette étude.

Séance du 30 floréal, an X.

« La Commission administrative des hospices, réunie au bureau, il est fait lecture d'une lettre du citoyen maire de la ville, en date du 30 floréal, qui lui est remise par le citoyen Loiseau, concierge de la maison commune. Cette lettre est ainsi conçue :

« Je vous transmets un arrêté du citoyen préfet, en « date d'hier, par lequel il ordonne que la dame Bour- « going sera chargée, à dater du mois prochain, à la « place de la dame Bonté et des autres officières qui « desservent actuellement l'hôpital-général de cette « ville, de la direction de cet hospice avec six de ses « compagnes. Je vous invite à donner à cet arrêté « son exécution, et à m'en accuser réception.

Signé : « BERNARD, adjoint.

« La Commission, après avoir pris connaissance, arrête qu'il sera inscrit sur les registres, notifié dans le jour à la dame Bonté et autres officières y désignées et que deux de ses membres se transporteront demain à l'hôpital-général, à 10 heures du matin, pour l'exécution dudit arrêté, dont la teneur suit. »

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU CHER

29 *floréal an X.*

La Préfecture du département du Cher, informée qu'il s'est introduit dans le régime et la manutention intérieurs de l'Hôpital-général de Bourges un relâchement funeste à l'ordre qui doit s'y observer, qu'il n'y existe plus de subordination entre les pauvres qui l'habitent et les femmes chargées de les surveiller et de pourvoir à leurs besoins, que le travail est en quelque sorte banni de cette maison par l'oisiveté et une nonchalance considérable dans ceux des indigents qui sont en état de travailler, que les petits garçons surtout y sont livrés à une dissipation scandaleuse, enfin qu'il s'y est commis contre les bonnes mœurs des désordres inouis dans un établissement de ce genre.

Considérant que si les abus ne peuvent pas être imputés à un défaut de zèle de la part des femmes chargées d'y maintenir l'ordre, ils sont au moins l'effet de leur faiblesse, du peu d'harmonie qui règne entre elles, et particulièrement de l'incapacité de celle qui est à la tête de cette maison...

Considérant qu'on ne saurait trop promptement faire cesser de pareils abus, *et que le meilleur moyen d'y remédier est de rappeler dans cet hospice les ci-devant religieuses et leur supérieure* qui est autorisée à s'adjoindre six filles de son ancienne communauté, lesquelles veilleront, sous sa direction immédiate, et sous la surveillance de la commission des hospices de Bourges, aux besoins et à l'entretien de tous pensionnaires, vieillards, infirmes, et enfants des deux sexes admis dans cet hospice,

Arrête :

Art. 1er. — Tel que dessus.

Art. 2. — id.

Art. 3. — La dame Bourgoing se fera représenter, par les femmes sortantes, tous les meubles, linges et effets confiés à leur garde, dont elle se chargera, au bas de l'inventaire qui en sera dressé par l'économe dudit hospice.

Art. 4. — La Commission administrative des hospices de Bourges est chargée de l'exécution du présent arrêté, et d'en donner connaissance, tant à la dame Bourgoing, qu'aux femmes qu'elle doit remplacer.

Pour expédition, le Secrétaire-général de la Préfecture,
Signé : Devaux.

Pour copie conforme : Le Maire de la ville de Bourges,
Signé : Bonnard, adjoint.

*
* *

Le 1er prairial, an X de la République française, (21 mai 1802), en exécution de l'arrêté susdit, l'adjoint

au maire de la ville de Bourges, en présence des administrateurs, réinstallait solennellement la dame Bourgoing en qualité de supérieure. — Madame Bonté et les officières laïques cédaient la place aux sœurs; et l'Hôpital-général, grâce à ce changement, allait retrouver le calme et le bon ordre avec la prospérité d'autrefois.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

L'HAGIOLOGE DU P. LABBE

Par M. l'abbé Aug. ROCHE

---

§ I

Cet Hagiologe est un extrait d'un martyrologe d'Usuard, trouvé à l'abbaye de Saint-Laurent.

Il existait dans l'ancienne abbaye de Saint-Laurent de Bourges, un vieux manuscrit, bien moins âgé sans doute que cette maison, mais dont le parfait état de délabrement témoignait à la fois et des injures du temps et de ses longs services. Hors d'usage depuis bien des années, il contenait, quoique en petit nombre, des documents précieux pour l'histoire du Berry, et l'on comprend ce qu'une pareille trouvaille dut causer de joie à un érudit aussi convaincu que le P. Labbe.

Ce manuscrit n'était autre chose qu'un martyrologe *augmenté* d'Usuard, ou, comme disait Catherinot, notre USUARD BERRUYER. En effet, les mains pieuses qui avaient autrefois répandu dans notre ville l'ouvrage du moine de Saint-Germain-des-Prés, y avaient inséré

en même temps les noms de plusieurs saints spécialement honorés en Berry.

Toute la valeur de ce manuscrit est, pour nous, dans ces additions.

Cette réflexion est du Père Labbe ; ce savant hagiographe nous y révèle à la fois le motif et le plan de son travail.

Ne croyant pas utile, en effet, de faire imprimer ce martyrologe en entier, il en a détaché les noms qui intéressaient spécialement la France, et, sans changer autrement ni le texte, ni la disposition du manuscrit, il publia cet extrait sous le titre d'HAGIOLOGION FRANCO-GALLIÆ AC PRÆSERTIM AQUITANIÆ. (*Nov. Bibl.*, II, p. 697-706.)

§ II

Le martyrologe d'Usuard, trouvé à l'abbaye de Saint-Laurent, remonte à une des premières copies de cet ouvrage prises du vivant de l'auteur.

On sait qu'Usuard ne rédigea pas son martyrologe tout d'un trait sans modifications ni retouches ; bien au contraire, il ne cessa, jusqu'à sa mort, de le perfectionner en lui faisant subir des additions et corrections de toutes sortes.

Ces retouches incessantes lui étaient imposées par la façon dont il avait compris la rédaction de son œuvre. Outre les ouvrages du même genre qui avaient paru jusqu'à lui, et les notes nombreuses qu'il avait recueillies lui-même dans le cours de ses voyages, il mit encore à contribution les collégiales et abbayes avec lesquelles il put entrer en relation.

Mais nous sommes au IXe siècle (863 877). Les communications alors étaient difficiles et les documents demandés arrivaient lentement. Plusieurs même arrivèrent si tard, qu'Usuard avait déjà terminé son ouvrage lorsqu'il les reçut.

Ces différents retards le condamnèrent donc à des retouches continuelles qui, toutes, furent faites d'après un système uniforme, très facile à saisir. Si, à l'endroit voulu du manuscrit, il se trouvait un blanc, une fin d'alinéa par exemple, Usuard y apposait la mention du nouveau saint ; et cette addition, ordinairement écrite en caractères plus serrés, n'était reconnaissable sur l'original qu'à cette marque, c'est-à-dire qu'elle ne l'était pas du tout lorsque cette marque faisait défaut.

Mais si le blanc n'était pas suffisant, et à plus forte raison s'il manquait tout à fait, Usuard grattait une ou deux lignes de son texte, et, récrivant en lettres plus fines ce qu'il avait effacé, il se ménageait ainsi un espace libre pour le nouvel article à insérer. Cette retouche, accompagnée de ratures et de surcharges, était, elle, toujours facile à reconnaître ; mais ici, autre genre d'inconvénient, souvent l'addition se confondait sur le manuscrit avec une partie du texte primitif.

Cependant, le moine de Saint-Germain-des-Prés n'attendit pas que toutes ces corrections fussent terminées pour laisser prendre des copies de son ouvrage. Sans doute, la plupart de ces copies sont perdues depuis longtemps ; mais elles revivent dans les différents *Usuards* dont elles furent les origines, et l'on comprend l'intérêt qu'il y aurait, pour nous, aujourd'hui, à les pouvoir classer d'après leur ordre chronologique.

Or, par un procédé analogue à celui dont se sert la science pour déterminer *l'âge géologique* des montagnes, nous pouvons, grâce aux remaniements d'Usuard, établir la *date respective* de ces diverses copies. La loi est facile à formuler : celles qui furent prises dès le début ne peuvent contenir que quelques-uns de ces remaniements ; les dernières celles *qui précédèrent de peu la mort d'Usuard*, les possèdent presque tous.

Bien plus, ce procédé permet encore de trouver les dates respectives des diverses parties d'une copie qui n'a pas été faite tout d'un trait. La copie B, par exemple, commencée après la copie A, mais terminée avant elle, sera plus riche en additions, que celle-ci, dans sa première partie, mais moins riche dans sa seconde.

Les copies d'où sont descendus les martyrologes d'Hérines et de Tournay furent prises du vivant d'Usuard et ne contiennent que les premières retouches de l'auteur. Le P. du Sollier fait très grand cas de ces deux manuscrits à cause de cette antiquité, et, ayant entrepris la reconstitution du texte original, il en a fait la base de son travail.

Quelle place à côté d'eux faut-il assigner au martyrologe de Saint-Laurent ? La réponse est facile. Toutes les additions et retouches qui appartiennent au texte de l'Hagiologe se retrouvent dans *Hérines* et dans *Tournay ;* mais toutes les retouches d'*Hérines* ne sont pas dans l'Hagiologe. Il faut donc conclure que l'origine de notre Usuard berruyer, et cela dans toutes ses parties, est plus ancienne que les deux autres. Dans l'état actuel de la question, ce serait même, après le

martyrologe de Montierender, la plus ancienne que l'on connaisse.

Pour compléter ce qui précède et en rendre les conclusions plus claires, nous représenterons par les lettres de l'alphabet les états successifs que ces corrections continuelles ont fait traverser au texte original, depuis son premier achèvement jusqu'à la mort d'Usuard. Il nous sera plus facile de faire figurer ainsi, en un seul tableau, les principales copies qui furent prises du vivant même de l'auteur, et de les présenter d'après leur ordre chronologique.

MARTYROLOGE ORIGINAL D'USUARD (863 - 877)

a b — c — d — e f... — i — j — k l... — r — s t... — z

c : Mrt. de Montierender.

d : Origine du Mrt. de Saint-Laurent.

i : Origine du Mrt. d'Hérines.

j : Origine du Mrt. de Tournay.

i, j : Restitution tentée par le P. du Sollier et publiée en 1714.

r : Origine du texte qui a servi de base à la rédaction du Mrt. Romain.

z : Texte devenu définitif par la mort de l'auteur, et publié par D. Bouillart, en 1717.

Dans ce tableau nous ne faisons figurer qu'au second plan l'habile restitution tentée par le P. du Sollier. Ce savant Bollandiste, n'ayant pas étudié la question au point où nous l'avons vue, a admis et rejeté les retouches autographes, non pas au hasard, je le veux bien, mais sans tenir aucun compte de leurs dates respectives; sa restitution n'a donc reproduit le manuscrit original dans aucun de ses états intermédiaires

Par contre nous voyons figurer dans ce tableau l'origine du texte qui a servi de base à la rédaction du martyrologe Romain. Cela explique comment il se fait que plusieurs saints,— citons,pour le Berry,Saint-Cyran, (4 décembre), — se lisent dans le manuscrit original, insérés par Usuard lui-même, et ne se trouvent pas dans le martyrologe officiel de l'Église.

L'origine de *Saint-Laurent*, plus ancienne que celle du martyrologe Romain, devait manquer de bien d'autres noms que de celui de St-Cyran ; — pour quelques-uns, saint Gondon, p. e. (17 juin), la lacune a été comblée plus tard — ; aussi les articles qui leur sont consacrés, sont-ils d'une rédaction tout-à-fait différente de celle d'Usuard.

Toutefois quelque ancienne que soit l'origine de *Saint-Laurent*, elle ne saurait passer avant *Montierender*. Ce manuscrit, que D. Bouillart rattache à l'exemplaire qui fut offert par Usuard à Charles-le-Chauve, et qu'il nomme pour ce motif Martyrologe Carolin, différait cependant si peu de l'origine de *Saint-Laurent* que nous les avons longtemps identifiés l'un avec l'autre. En effet, toutes les retouches qu'il nous a été

permis de reconnaître comme certainement antérieures à *Hérines* et à *Tournay*, se trouvent, absolument en même rédaction, dans *Saint-Laurent* et *Montierender*. Bien plus ces deux martyrologes contiennent, (au 18 novembre), une addition commune, celle de saint Odon de Cluny (mort vers 942). Malgré cela, nous n'osons faire descendre notre Usuard Berruyer de l'exemplaire Carolin, ni regarder cette filiation comme certaine; mais il se peut qu'un examen plus approfondi aboutisse à cette conclusion.

Ce qui précède explique, au moins, pourquoi ni *Montierender* ni *Saint-Laurent*, malgré leur ancienneté, n'ont pu dans notre tableau figurer sous les premières lettres. Comme il est avéré que plusieurs retouches d'Usuard sont passées dans leur texte, il faut en conclure qu'ils ne reproduisent pas absolument l'état primitif du manuscrit original. Ce dernier ayant été commencé vers 863, et Usuard étant mort vers 877, nous ne nous écarterons pas beaucoup de la vérité en plaçant entre 866 et 870 la date de la copie qui fut la première origine de notre Usuard Berruyer.

§ III

Du temps que le martyrologe d'Usuard a mis à nous parvenir et des modifications qu'il a subies en chemin.

Il ne faudrait pas croire toutefois que cette copie du martyrologe d'Usuard nous fût destinée, ni qu'elle soit venue en droite ligne de Saint-Germain-des-Prés à Bourges. Elle décrivit au contraire bien des circuits, et

fit de longues stations en route avant de nous parvenir.

N'oublions pas en effet que nous sommes au IXe siècle et qu'à ces époques reculées la diffusion d'un ouvrage devait être fort lente. Sans doute, comme nous l'avons vu plus haut, Usuard fit tenir à un grand nombre d'abbayes des copies de son œuvre. Était-ce en échange des communications qu'il en recevait lui-même ? Peut-être. Il n'en est pas moins vrai que toute cette activité tomba à sa mort (vers 877). Le P. du Sollier a fait un inventaire très complet des martyrologes d'Usuard ; et la presque totalité remonte, comme celui de Saint-Laurent, à une origine antérieure à cette date. La mort d'Usuard a donc bien réellement suspendu la multiplication des copies faites sur l'original, mais elle n'a pas autrement ralenti la diffusion de son œuvre.

Si cette œuvre ne s'est pas répandue plus vite, cela tient aux difficultés des temps et aussi à la nature du livre. Ce martyrologe n'était après tout qu'un ouvrage d'utilité privée, et non un livre de vulgarisation. Composé par un religieux de Saint-Germain-des-Prés pour l'usage de son monastère, il se serait, sans doute, immobilisé, comme tant d'autres, dans le cloître de cette maison, si sa grande supériorité sur les autres œuvres du même genre, se révélant de proche en proche, n'eût inspiré aux abbayes voisines le désir de le posséder.

Toutes les maisons intermédiaires qui, jusqu'à nous, reçurent ainsi ce martyrologe, en principe respectèrent son texte, et conservèrent intégralement tout ce qu'il contenait. Elles gardaient tout, jusqu'aux fêtes de Saint-Germain-des-Prés qui n'avaient pour elles un intérêt d'aucun genre, jusqu'à cet article obituaire

(23 décembre) consacré aux funérailles du « Seigneur Roi Childebert Ier », fondateur de cette abbaye, et qu'une pieuse pensée de reconnaissance avait seule pu faire figurer dans un livre liturgique.

Ce respect toutefois n'allait pas très loin. Autant on était porté à ne rien retrancher de parti pris au texte original, autant on se faisait peu de scrupules d'y ajouter de nouveaux articles. Chaque abbaye avait en effet ses traditions, ses reliques, ses fêtes particulières : il était juste qu'abandonnant son martyrologe pour prendre celui d'Usuard, elle fit sien ce nouveau venu dans ses livres liturgiques, en y insérant la liste de ses propres saints.

Malheureusement ces interpolations ne se faisaient pas sans détriment pour le texte ; et l'ensemble du manuscrit en a beaucoup souffert. Lorsque ces articles additionnels étaient très courts, et qu'ils pouvaient, à la rigueur, tenir en marge ou dans un entre-ligne, on les y mettait, et la chose allait encore assez bien. Mais si les articles étaient un peu longs, ou les interlignes trop étroites, on effaçait, sans plus de cérémonie, une partie du texte primitif. Quelquefois on récrivait [1], en serrant les lettres, ou mieux encore en l'abrégeant, le passage ainsi raturé, et, sur le blanc que l'on s'était ménagé par cette manœuvre, on apposait avec son éloge le nom du nouveau saint.

1. Même, en ce cas, la partie réinscrite ne l'était pas toujours sans altération dans le texte. Le scribe, n'ayant plus, au moment de cette réinscription, un souvenir bien précis de la formule effacée, ne la reproduisait pas dans sa pureté primitive ; il faisait par exemple d'un abbé un martyr.

Tous ces remaniements ont à la longue atteint assez profondément l'œuvre d'Usuard. Reconnaissons cependant que le gain dépasse encore la perte; et que ce martyrologe allait réellement grossissant à mesure qu'il passait d'un monastère dans un autre. On pourrait même, si l'on savait au juste quels saints étaient honorés dans telle ou telle abbaye, retrouver la suite des maisons religieuses que notre *Usuard* aurait traversées avant de venir jusqu'à nous. Malheureusement ce fil d'Ariane nous manque, et nous en sommes réduits ici à de simples conjectures.

Nommons, mais sans égard à leur ordre, puisque les documents nous font défaut, les diocèses d'Orléans, Nevers, Autun, Sens, Auxerre et Reims, parmi ceux que ce martyrologe aurait traversés avant d'arriver jusqu'à nous. Ajoutons que c'est non pas à l'abbaye de Saint-Sulpice, mais plutôt au chapitre de Saint-Ursin que nous sommes redevables de son introduction à Bourges. Quant à la date de cette introduction, nous n'avons pour la fixer que des bases bien flottantes. Elle n'est certainement pas antérieure aux premières années du XIe siècle, mais, comme nous le verrons, elle peut être de beaucoup postérieure à cette époque.

Le tableau suivant contient les principaux remaniements dont nous avons parlé plus haut, et la série des articles additionnels qui en ont été l'occasion. Cette double liste, par les noms de lieu qu'elle évoque, peut devenir un guide très sûr dans la recherche du chemin que le texte d'Usuard a suivi avant de nous parvenir.

	Les articles consacrés aux SS.	ont été	pour faire place aux SS.	probablement par les abbayes ou collégiales de
13 janv.	Hilaire de Poitiers	transposé	Rémy de Reims	Saint-Remy de Reims.
20 avril	Marcel d'Embrun	abrégé	Marien d'Auxerre	Saint-Germain d'Auxerre.
22 avril	Epipode de Lyon	id.	Léon de Sens	?
11 mai	Mamert de Vienne	id.	Mayeul de Souvigny	?
13 mai	Servais de Tongres	id.	Marcellien d'Auxerre	Saint-Germain d'Auxerre
16 mai	Maxime de Fréjus Pélerin d'Auxerre	supprimé abrégé	Victorin de Massay	?
14 juin	Rufin et Valère de Soissons Quintien de... ?	id. altéré	Aguan d'Orléans	Fleury-sur-Loire.
29 juin	Marcel du Bas-Berry Anastase du Bas-Berry Béate (Ste) de Sens	abrégé supprimé altéré	Arigle de Nevers	Saint-Gildard de Nevers
1er août	Némèse de Normandie	supprimé	Arcade de Bourges	?
24 août	Ouen de Rouen	id.	Gildard de Nevers	Saint-Gildard de Nevers
1er sept.	Loup de Sens	id.	Gilles de Nîmes	?
19 sept.	Seine de Bourgogne	id.	Marien de Bourges.	Saint-Ursin de Bourges
1er octob.	Hilaire de Poitiers	remanié	Germain d'Auxerre	Saint-Germain d'Auxerre
6 octob.	Foi (Ste) d'Agen	supprimé	Romain d'Auxerre	Saint-Germain d'Auxerre
10 octob.	Paulin de Bretagne	id.	Troé de Nevers	Saint-Gildard de Nevers
13 octob.	Venant de Tours	altéré	Géraud d'Aurillac	?
21 octob.	Viator de Lyon	supprimé	Sulpice de Bourges	Saint-Ursin de Bourges
27 octob.	Florent de Bourgogne Cyr de Nevers	id. reporté au 30	Cyr de Nevers (Consécration d'autels)	Saint-Gildard de Nevers Saint-Sulpice de Bourges
19 nov.	Fauste d'Alexandrie [1]	abrégé	Jacques de Saxeau	?
23 nov.	Séverin de Paris	altéré	Phalier de Chabris	?
29 déc.	Evroult de Bayeux.	abrégé	Ursin de Bourges	Saint-Ursin de Bourges

[1] Ce saint, comme étranger à la France, ne rentrait pas dans le plan de l'Hagiologe, et il ne devrait pas y figurer. Mais le nom d'Alexandrie appartenant à la partie raturée, saint Fauste se trouvait sans nationalité, et le P. Labbe l'a conservé pour ce motif.

§ IV

Formation de notre Usuard Berruyer ; ses lacunes ; sa diffusion à Bourges.

Le chapitre de Saint-Ursin a possédé l'œuvre d'Usuard : le soin avec lequel cette savante collégiale a relevé les diverses fêtes de son titulaire, ne laisse aucun doute sur ce point. Non seulement elle a rédigé de toutes pièces les articles :

du 29 déc., date de la mort de saint Ursin, et sa fête principale,

du 26 oct., date de l'élévation de ses reliques,

du 8 nov., vigile de la grande fête du lendemain ;

elle à encore (nous dirons plus bas dans quelles conditions), modifié, au point de le rendre méconnaissable, l'article du 9 nov., qui faisait partie du texte original. A *confessoris*, titre insuffisant, elle a substitué celui d'*episcopi* qui est plus exact ; à *Ursicini*, qui d'après d'autres documents pourrait être la forme primitive du nom de notre premier évêque, et qu'Usuard avait adoptée, elle a substitué *Ursini*, forme plus populaire ; enfin les mots *translatio corporis* lui appartiennent en propre, ils fixent d'une façon très précise la nature de la fête.

C'est encore à Saint-Ursin qu'il convient d'attribuer l'insertion de saint Sulpice-Sévère (29 janvier) ; saint Raoul (22 juin) ; saint Just (14 juillet) : personnages célèbres, dont la collégiale possédait les corps, et dont elle célébrait solennellement les fêtes.

Faut-il également lui faire honneur des articles consacrés à : Saint Guillaume (10 janvier et 7 mai) ; sainte Eustadiole (8 juin) ; saint Sulpice (27 août) ; saint Apollinaire (5 octobre) ; saint Sulpice (21 octobre) ; saint Eustade (31 décembre) ; les formules, à peu près identiques aux précédentes, sous lesquelles ils se présentent, sembleraient le faire croire.

Mais peut-on établir avec une certitude absolue l'époque à laquelle l'œuvre d'Usuard fut communiquée à Saint-Ursin ? Comme cette collégiale, totalement détruite au xe siècle, ne fut reconstruite qu'en 1012, cette communication ne saurait être antérieure à cette date ; mais de combien lui est-elle postérieure ?

Il nous faut aller jusqu'en 1229 pour trouver un point de repère suffisamment solide. A cette époque, il n'est pas douteux que Saint-Ursin était en possession du martyrologe d'Usuard.

Mais depuis quand ? de 1012 à 1239 la marge est étendue, et rien que des conjectures[1] pour la remplir.

Disons donc, mais sans trop y tenir, que selon toute vraisemblance *Usuard* fut communiqué à Saint-Ursin, au plus tôt dans les premières années du XIIe siècle.

Mais que le martyrologe d'Usuard fût bien à Saint-Ursin en 1239, c'est un point dont on ne saurait douter.

1. Sous le règne du roi Robert (996-1031) les corps des saints Cance furent apportés d'Aquilée et déposés à Notre-Dame d'Etampes. Le culte de ces trois martyrs prit alors une grande extension, surtout dans la province dont Sens était la métropole. Cessy-les-Bois, près d'Auxerre, ayant reçu quelques reliques de ces saints, en consigna le souvenir à la date du 9 mars dans son martyrologe. *Usuard* ne pouvait donc pas être à Bourges sous le règne du roi Robert.

Le 23 octobre de cette année le B. Philippe Berruyer, alors archevêque de Bourges, ouvrit le sarcophage de saint Ursin, et, ayant déposé ses reliques dans une châsse en argent, il les plaça au-dessus de l'autel qui lui était dédié dans l'église collégiale. Cette *élévation* ayant eu lieu le 26 octobre, le B. Philippe ordonna que la fête en fût solennellement célébrée chaque année à cette date. Toutefois cette fête ne dura que dix ans, car en 1249 elle fut transférée, avec son octave, au 9 novembre, par une bulle d'Innocent IV. La fête du 9 novembre, qui jusque-là avait été effacée par celle du 29 décembre, prenait, à partir de ce moment, un caractère des plus considérables, et celle du 26 octobre n'était plus qu'un souvenir. Il faut donc dater de 1239 l'insertion de l'article du 26 octobre, et de 1249 le remaniement total que nous avons relevé dans l'article du 9 novembre.

Ce ne fut donc qu'après 1249, mais peu après cette date, que saint Ursin communiqua son *Usuard* à l'abbaye de Saint-Sulpice. Celle-ci le communiqua assez promptement à Saint-Hippolyte ; mais auparavant elle l'enrichit d'articles nombreux. Tous ces articles sont rédigés dans une même idée de précision, et ils présentent dans leur ensemble un certain air de parenté facile à reconnaître.

Les fêtes suivantes appartenaient à l'abbaye même de Saint-Sulpice :

5 Mai, dédicace de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Michel ;

5 Juillet, dédicace de la basilique de Saint-Clément ;

23 Juillet, dédicace de l'église de Saint-Benoit ;

26 Août, réception des reliques de saint Clair, évêque de Lectoure ;
13 Septembre, réception des reliques de saint Vincent, martyr, et de saint Sauge (Salvius), évêque ;
27 Octobre, consécration de deux autels dédiés l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Étienne ;
28 Décembre, déposition de saint Chade, évêque.
A ces fêtes il faut ajouter les suivantes :
3 Septembre, dédicace de l'église de Saint-André, à Bourges ;
18 Mars, dédicace de la basilique de Notre-Dame de Berry (paroisse actuelle de Berry-Bouy).

Il faut encore, croyons-nous, attribuer à Saint-Sulpice ces autres additions :

1er février,	Saint-Chartier (Indre).
1er juin,	Saint-Clair, de Lectoure.
1er septembre,	Saint-Plaisis (Allier).
25 octobre,	Saint-Doulchard (près Bourges).
30 octobre,	Saint-Thalase, à Issoudun.
12 décembre,	Saint-Florent Ier, évêque de Bourges.

On remarquera que tous ces articles ont été rédigés dans une préoccupation continuelle de bien préciser toute chose; avec cette recherche d'exactitude, que l'on met aux faits déjà éloignés et sur le point de tomber dans l'oubli. Grâce à ce souci de précision, nous savons que, autrefois :

Saint-Chartier, s'appelait	*Vicus Lucaniacus.*
Saint-Plaisis	*Frontonacum.*
Saint-Doulchard,	*Ambiliacum.*
Saint-Florent(-s-Cher),	*Vicus Aurius* (ou *Aureus*).

Ce besoin de fixer les souvenirs qui s'en vont, nous

apparait jusque dans la dédicace de l'église Saint-André, à Bourges (3 sept.). Le scribe prend la peine de nous dire qu'elle était située *infrà mœnia ejusdem urbis*. Or cette église avait été consacrée en 880, et il y avait longtemps que l'édifice avait été remplacé par un autre — s'il n'avait pas disparu tout-à-fait — lorsque la mention de cette dédicace allait commencer à figurer dans le martyrologe.

Ce soin dans les détails, nous le retrouvons dans la substitution du mot *natalis* à *depositio*, (17 janv.) dans l'addition constante du mot *confessoris* ou *martyris* au mot *episcopi*[1]; dans l'insertion des noms de lieux, des pays d'origine, etc., faites aux articles suivants :

16 mai, saint Victorin, *monasterio Masciaco*.
1er juillet, saint Laurian, *vico Vastino.*, *natalis... episcopi*.
12 juillet, saint Menou, *vico Maliaco*.
7 octobre, saint Léopardin, *monasterio Vivariensi*.
16 octobre, saint Ambroix, *episcopi Cadurcensis*.
1er novembre, saint Ludre, *nuncupante Dolis vico*.
Id. saint Romble, *Gortonis Castro*.
19 novembre, saint Jacques, *loco Saciaco*.
23 novembre, saint Phalier, *vico Carebrivas*.

Il se pourrait même que quelques-uns de ces articles lui appartinssent en entier.

A quelle maison faut-il attribuer :

1er octobre, la dédicace de la Cathédrale (par saint Ursin [?])

1. Saint Thalase. il est vrai, ne porte que le titre d'*episcopi* (article du 30 oct.); mais cet article est manifestement tronqué; dans l'espèce les mots *et sancti Baii martyrum* sont bien ceux qui lui manquent.

28 novembre, la dédicace de la basilique de Saint-Austrégésile de Châtillon. (BARB., *Calendr.* et *Chron. du Cal.*, ann. 964.)

En présence des autres dédicaces dont il n'est pas douteux que Saint-Sulpice soit l'auteur, il serait difficile de ne pas lui attribuer également celles-ci.

Mais c'est bien à Saint-Ursin que nous attribuons l'insertion de saint Bernard au 19 août. Nous avons vu que Saint-Ursin, sans doute parce qu'il écrivait à une date plus rapprochée des événements, ne mettait pas dans ses formules la même précision que Saint-Sulpice. D'ailleurs saint Bernard fut canonisé en 1174 et le texte d'Usuard ne fut communiqué à Saint-Sulpice, comme nous l'avons vu, qu'après 1249.

Quant à la date du 19 août, au lieu du 20, elle s'explique d'une façon assez étrange :

Usuard avait inscrit saint Marien au 19 août ; (et c'est pour ce motif qu'aujourd'hui encore ce saint est mentionné à cette date dans le martyrologe romain). Or la fête traditionnelle de saint Marien était non le 19 août, mais le 19 septembre. Saint-Ursin voulut corriger cette erreur et faire figurer au 19 septembre, le nom de saint Marien. Mais il procéda d'une façon assez cavalière. Le texte du martyrologe de ce jour se terminait par cet article, dont la forme primitive, conservée par l'exemplaire Carolin, était ainsi conçue :

In territorio [*Lingonicæ*] *civitatis sancti* [*Sequani*] *confessoris et* [*abbatis*] ;

il effaça les mots que nous avons mis entre crochets et sans plus de cérémonie il leur substitua : ..*Bituricæ*.. *Mariani*... *Monachi*...

Lorsque plus tard Saint-Ursin voulut insérer dans son martyrologe le nom de saint Bernard, il trouva un blanc disponible à une place à peu près convenable, et il l'utilisa en y inscrivant, sans plus de formalité, l'article que nous y lisons aujourd'hui.

Notre Usuard Berruyer en sortant de Saint-Sulpice, passa à l'abbaye de Saint-Hippolyte où il acheva de se constituer. Cette maison récemment rebâtie par les soins du B. Philippe Berruyer, inséra dans ce martyrologe l'octave de sainte Radegonde, (20 août), titulaire de sa chapelle ; le nom du roi saint Louis (25 août), canonisé en 1297 ; ainsi que l'article du 2 janvier, comme nous le dirons plus loin.

De Saint-Hippolyte notre Usuard Berruyer passa, vers l'an 1300, à l'abbaye de Saint-Laurent. Celle-ci fut très sobre d'additions. Il n'y a pas d'articles que l'on puisse lui attribuer sûrement. Quant au nom de saint David, qui avait tant fait pour elle, et dont le corps avait été inhumé sous le parvis de sa basilique, et à celui de son royal fondateur Charlemagne, dont le culte était déjà fort répandu, ni l'un ni l'autre ne figurent dans son martyrologe. Il est vrai que plus tard elle répara cet oubli.

Nul doute que si ce martyrologe eût traversé en Berry d'autres maisons religieuses, il ne se fut chargé de nouveaux saints et enrichi de corrections plus nombreuses. Prenons, pour fixer les idées, l'exemple de notre saint Silvain qui fut, comme l'on sait, revêtu du caractère épiscopal. Non plus qu'à saint Ursin, Usuard ne lui avait donné que le titre de confesseur. — Voilà pourquoi aujourd'hui encore saint Silvain n'en

porte pas d'autre dans le martyrologe romain. — Le chapitre de Saint-Ursin, nous l'avons vu, a corrigé ici l'œuvre d'Usuard, et rendu à son patron son véritable titre ; la collégiale de Levroux en aurait fait autant pour saint Silvain, si ce martyrologe eût passé par cette église avant de venir jusqu'à Saint-Laurent.

On le voit, la formation de notre Usuard Berruyer s'est faite un peu au hasard des circonstances, sans plan défini, ni méthode arrêtée d'avance. Chaque maison, agissant d'une façon personnelle et indépendante, relevait dans le martyrologe qui lui avait servi jusque-là, les saints et les fêtes qui lui appartenaient en propre ou qui la touchaient de plus près, et elle les insérait dans le nouveau, sans autre guide que ses convenances particulières.

Nulle part la trace d'une inspiration plus haute, la préoccupation de faire quelque chose de suivi, une œuvre qui fût complète et régulière en son genre ; encore moins la pensée de rédiger un martyrologe diocésain, qui contînt tous les saints de notre province et qui eût pu être reçu dans toutes les abbayes et collégiales du Berry.

Aussi que d'étranges lacunes, si ce nom peut convenir après l'explication qui précède ! Ce ne sont pas seulement les saints du bas Berry, on le comprendrait encore, qui sont omis en masse : Saint Cyran, saint Didier, saint Baront, saint Loyauld, saint Léocade, saint Genitour, saint Genit, saint Silvestre, saint Courroux, sainte Rodène, etc. ; ce sont des saints de Bourges, sainte Berthoare, honorée à Notre-Dame de Sales, au cœur même de la ville ; saint Gènefort, un

des premiers abbés de Saint-Ursin, patron de la paroisse dont la collégiale était le siège, qui y avait été enseveli dès l'origine et dont les reliques ne disparurent qu'à la fin du siècle dernier ; sainte Solange, si rapprochée de nous, et aujourd'hui si populaire ; ce sont saint Sénicien, saint Simplice, saint Tétrade, et bien d'autres de nos pontifes honorés, à Bourges même, d'un culte public, dont les noms, inscrits sur leurs reliquaires, n'étaient inconnus de personne, mais que l'on chercherait en vain dans les pages de ce martyrologe.

Jusqu'au bout, la formation de notre Usuard Berruyer a donc gardé le caractère d'une œuvre absolument privée. Cette œuvre y perd en grandeur, mais elle y gagne d'autant en valeur documentaire, et n'en mérite que davantage notre confiance. Chaque maison, n'y insérant que ses propres fêtes, est pour nous un sûr garant de l'exactitude des faits qui s'y trouvent ainsi implicitement consignés. Aussi n'a-t-on pas relevé une seule erreur de rédaction dans ces articles additionnels, et devons-nous leur reconnaître la plus grande autorité historique.

Bien que cet Usuard Berruyer ne fut nullement destiné à s'étendre en dehors de la maison qui s'en servait et qui n'avait eu en vue que ses propres besoins en le complétant, l'abbaye de Saint-Sulpice fit comme toutes celles qui l'avaient précédée dans la possession de ce texte, elle en laissa prendre, elle aussi, de nombreuses copies.

De ces copies, il y en eut au moins deux, dont l'existence ne peut faire aucun doute.

L'une est devenue, à la fin du XVII[e] siècle, la pro-

priété de Catherinot, et ce savant avocat la cite souvent dans ses opuscules, soit seule, soit concurremment avec le martyrologe de Saint-Laurent.

L'autre copie est précisément celle qui passa à Saint-Hippolyte et de là, à Saint-Laurent ; c'est d'elle que nous est venu le martyrologe de ce nom, que le P. Labbe découvrit vers 1643.

Le tableau suivant nous donne la filiation du martyrologe de Saint-Laurent et de l'Hagiologe que le P. Labbe en a tiré :

MARTYROLOGE D'USUARD (863-877)

|

1re Copie (faite sur l'original) vers 866.

|

Nombreuses copies intermédiaires qui se sont succédé du IXe au XIe siècle.

|

Martyrologe de Saint-Ursin (XIIe-XIIIe siècle).

|

Martyrologe de Saint-Sulpice (XIIIe siècle).

Martyrologe de St-Hippolyte (XIIIe siècle). — Martyrologe de Catherinot (XIVe siècle).

Under Martyrologe de St-Hippolyte:

|

Premier martyrologe de St-Laurent (vers 1300).

|

MARTYROLOGE DE SAINT-LAURENT (1532).
trouvé par le P. Labbe.

|

Hagiologe du P. Labbe (1643).

§ V

Dans quel état le P. Labbe a trouvé notre Usuard Berruyer et comment il en a tiré son Hagiologe.

A quelle époque pouvait remonter le manuscrit découvert par le P. Labbe? C'est une question que celui-ci ne semble pas s'être posée ; mais les notes qu'il nous a laissées nous aideront puissamment à la résoudre.

Les dates extrêmes sont faciles à établir :

1° La bulle de Grégoire XIII, qui impose le martyrologe Romain à l'exclusion de tout autre, fut publiée le 14 janvier 1584 ;

2° Saint Louis, roi de France, le plus récent des saints mentionnés dans cet Hagiologe, fut canonisé en 1297 ; et l'article qui lui est consacré faisait partie intégrante du texte ;

De là il faut conclure que le martyrologe en question fut copié après 1297 et avant 1584.

Mais il y a trois cents ans d'intervalle entre ces deux dates ; et il ne serait pas sans intérêt, je crois, de serrer de plus près les témoignages.

Nous en avons trois. Ce sont les trois articles ajoutés postérieurement au manuscrit et relevés si minutieusement par le P. Labbe. Voici comment ce savant hagiographe a caractérisé chacune de ces additions, et l'ordre de succession qu'il convient d'établir entre elles :

La première, — celle du 12 mai, — était non seule-

ment d'une écriture différente, mais cette écriture accusait encore une date très rapprochée : *recentissima manu ;*

La seconde, – celle du 28 janvier, — tout en étant d'une date plus lointaine, n'en était pas moins notablement postérieure au manuscrit : *alia ac pœne recenti manu ;*

Pour la troisième enfin, — celle du 18 juillet, — le P. Labbe n'a relevé aucune différence appréciable dans la date de l'écriture, il se borne à dire : cependant ce n'est pas de la même main : *non tamen eadem manu.*

Si donc nous interprétons bien le sens de cette courte réflexion du P. Labbe, il n'y aurait eu, entre l'article du 18 juillet et le reste du manuscrit, qu'une différence de forme, et non une différence de date, dans l'écriture ; c'est-à-dire que tout le manuscrit serait à peu près contemporain de cet article.

On nous pardonnera de tant insister sur ce détail ; il a pour nous l'importance d'un point de repère absolument certain. Relatant la dédicace de l'église de Saint-Laurent, nouvellement construite, dédicace qui eut lieu le 18 juillet 1532, cet article ne peut pas être antérieur à 1532 ni de beaucoup postérieur à cette année.

C'est donc aux environs de 1532 qu'il faut reporter l'époque où ce manuscrit fut transcrit.

Mais, sur quel exemplaire fut-il transcrit ?

Ce que nous avons vu jusqu'ici nous aidera à répondre à cette question.

Une copie, que, pour fixer les idées, nous appellerons n° 1, fut prise de bonne heure sur le texte

même en usage à Saint-Sulpice ; et si la date absolue de cette copie nous échappe, du moins avons-nous en main des documents qui peut-être nous permettront de la trouver un jour. En tout cas, nous savons que cette première copie est plus ancienne que celle de Catherinot ; c'est lui-même qui en donne la preuve dans ses opuscules.

Une relique insigne de saint Chrysanthe fut apportée de Rome en Berry probablement dans le cours du XIVe siècle. Elle fut solennellement transférée le 9 février au monastère de Saxeau. Cette maison était une dépendance de Saint-Sulpice ; et celle-ci, fidèle à ses habitudes, inséra dans son martyrologe la mention de cette fête : *In Saxiaco monasterio exceptio S. Chrysanti ab urbe Româ.* — L'*Usuard* de Catherinot contenait cet article ; mais non le martyrologe de Saint-Laurent. Il faut donc que celui-ci soit d'une origine plus ancienne que le premier.

Nous avons vu plus haut que cette copie n° 1 n'est autre chose que le martyrologe de Saint-Hippolyte. Ce fut donc d'après une copie n° 2, prise sur cette copie n° 1, que fut transcrit le martyrologe trouvé par le P. Labbe.

On avait cru jusqu'ici que cette copie n° 2 appartenait au monastère dont il est question au 2 janvier : *Qui* HOC MONASTERIUM *construxit.* Il s'en faut de beaucoup que la chose soit aussi simple. En effet ce monastère n'est pas nommé, et si l'on a cru voir en lui l'abbaye même de Saint-Laurent, c'est une tradition que ce texte a pu créer ; l'on ne saurait donc en bonne logique faire servir l'un à l'interpré-

tation de l'autre. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce texte, aussi important que concis, et nous examinerons de plus près la grave question historique qu'il soulève.

Quant au martyrologe que le P. Labbe a découvert et qu'il a partiellement publié, il n'y a pas place pour les mêmes hésitations : il était bien la propriété de Saint-Laurent qui s'en était servi de longues années. Outre qu'il a été trouvé dans cette maison, ce qui serait déjà une forte présomption en sa faveur, cette abbaye y est formellement nommée, et cela par deux fois, dans les articles insérés en surcharge entre les lignes du texte, (28 janv. ; 18 juill.). La chose ne saurait donc faire de doute.

Il est également hors de contestation que ces diverses copies furent faites par des mains inhabiles et dans des conditions de fidélité déplorables. Les fautes dont l'Hagiologe est rempli, les divergences significatives qui existent entre son texte et celui d'Usuard ou de Catherinot, établiraient d'une façon amplement suffisante, à défaut d'autres preuves, et la multiplicité des copies intermédiaires et l'inexpérience des copistes.

C'est ainsi que l'on trouve des noms tout à fait défigurés. Je cite au hasard : (22 juin) : *Franciscas* au lieu de *Bituricas ; Badulphi*, de *Radulphi*, (2 janv.) ; *Asclipii* au lieu de *Philippi* ; — et il est ici question de la ville de Bourges et de deux de nos anciens évêques.

Ailleurs ce sont des lettres changées, ajoutées, supprimées : *Marini* au lieu de *Amarini*, (25 janv.) ; ou de *Mariniani* (20 avril) ; *Silvini* de *Sabini* (11 juill.) et *Sabini* de *Sabiniani* (29 janv.) ; *Maurini* de *Martini* (24 oct.) et *Martini* de *Mathurini* (1er nov.) ; *Aniani* de

Aunarii (25 sept.); *Alemanæ* de *Helenæ* (22 mai); ou encore, ce qui est plus étrange, *Solutarii* au lieu de l'adjectif *solitarii* (23 nov.); *virginis* de *viduæ* (9 juin) ou de *reginæ* (20 août); *episcopi* de *confessoris* (2 mai), ou de *presbyteri* (14 juin); etc...

Les noms propres de lieu sont méconnaissables: *Lingonensem* au lieu de *Legionensem* (3 mars); *Senonensi* de *Sedunensi* (1er mai); *Lugdunensi* de *Laudunensi* (8 oct.); *Siria* de *Frisia* (7 nov.) — Faut-il aussi corriger *Aurius* (12 déc.), en *Aureus?* Nous avons pour cette dernière forme trois autorités absolument indépendantes et dont la parfaite concordance doit en imposer: 1° l'autorité de la Thaumassière (liv. VIII, ch. 58); 2° le nom du Breuil *d'Aurée* (orthog. officielle *Doré*), près Saint-Florent-sur-Cher; 3° le titre d'*Aurelius* donné à saint Florent Ier dans la vie de saint Cyran (*Gall. Christ.*, II, *Instrum.*, col. 45.)

Ailleurs ce sont des articles déplacés: saint Ostian du 30 juin au 31 mai; ou encore des fautes de ponctuation qui dénaturent tout un article et le rendent incompréhensible. Ainsi au 1er sept. le point qui précède ces trois mots: *ab urbe Pampelonense*, devrait être mis après. Peut-être même faudrait-il les faire suivre du mot *oriundi* ou de tout autre semblable.

A côté de ces fautes qui peuvent passer pour des fautes ordinaires de copistes, et qui n'ont ici de surprenant que leur nombre, il en est d'autres qui accusent dans le scribe une réelle inexpérience de lecture; l'*N* est pris pour un *M*: on lit *Nutrii* au lieu de *Mitrii*, (13 nov.); *Nemorii* de *Memori*, (2 mai). — Le *D* est pris pour un *C* suivi d'un *h* ou d'un *l* selon le cas;

ainsi avons-nous : *Chroctoveri* au lieu de *Droctovei* (10 mars) ; *Clari* au lieu de *Darii* (19 déc.) — Jean le Munerat a commis cette dernière faute de lecture dans son édition d'Usuard, (A. S., t. XXVI, p. 683) ; mais ce passage étant moins altéré chez lui que chez nous, le texte d'Usuard est plus facile à reconnaître dans son édition que dans la nôtre. — L'*E* est pris pour un *C* : là *Cautherii* au lieu d'*Emetherii* (3 mars) ; *Chadi* au lieu de *Elladii* ou *Eulodii* (28 déc.) — Nous reviendrons sur cette dernière correction, elle intéresse un saint du Berry, et elle nous permettra de rechercher son vrai nom.

On comprend que tant de fautes, (et il s'en faut que nous les ayons toutes relevées), jointes aux modifications dont nous avons parlé plus haut, aient profondément altéré le texte d'Usuard et jeté un certain discrédit sur cet exemplaire de son martyrologe. Du Sollier (A. S., t. XXVI, p. XLV) dans le dénombrement qu'il a fait des martyrologes d'Usuard, parle de celui-ci, mais il lui refuse le titre de très authentique que Châtelain lui avait donné, et il ne l'invoque jamais pour la reconstitution de son texte. Il semble cependant accorder une certaine autorité aux articles exclusivement berruyers.

Le P. Labbe s'est-il rendu compte, comme le P. du Sollier et Catherinot, que ce manuscrit n'était autre chose qu'un « Usuard ajusté au diocèse de Bourges ». Le silence qu'il garde nous fait croire que son attention ne fut pas éveillée sur ce point. Ce qui le frappa surtout ce fut le service que ce manuscrit pouvait rendre à l'histoire religieuse, du Berry, et de la France.

Il a donc fait un tri parmi les articles dont se

composait ce martyrologe, et laissé de côté ceux qui n'intéressaient pas particulièrement notre pays. Mais il a procédé à ce travail avec la critique prudente que nous lui connaissons. Dans la crainte de supprimer un nom qui pouvait être utile à conserver, il a maintenu tous les saints dont la nationalité ne lui était pas suffisamment connue. Aussi rien d'étonnant de trouver dans son *Hagiologion Francogalliæ ac præsertim Aquitaniæ*, quelques articles consacrés à des personnages tout à fait étrangers à la France.

Cet *Hagiologion* parut en un volume séparé, en 1643. Le P. Labbe l'inséra plus tard dans le recueil de son *Nova Bibliotheca* édité en 1657.

§ VI

Sur les 353 articles dont se compose l'Hagiologe,

234 appartiennent à Usuard.

D'après ce qui précède, l'on comprendra facilement que nous distinguions deux catégories d'articles dans l'extrait du P. Labbe. La première est tout ce qui dans cet Hagiologe appartient en propre à Usuard; elle peut intéresser ceux qui ont entrepris l'histoire et la reconstitution du manuscrit original.

Pour nous la seconde catégorie est de beaucoup plus importante. Cette catégorie comprend toutes les additions qui furent faites au texte primitif depuis l'époque où ce texte quitta l'abbaye de Saint-Germain-des-

Près, jusqu'à celle où il tomba dans les mains du diligent collectionneur du *Nova Bibliotheca.*

Numériquement sur les 333 articles dont se compose l'Hagiologe, 254 appartiennent à Usuard, et, sauf les réserves que nous avons été amené à faire, se lisent textuellement dans l'édition de du Sollier ou dans celle de D. Bouillart.

Restent 99 articles, articles additionnels, exclusifs à l'Hagiologe et que nous donnerons ici sans aucune correction, changement ni retouche, tels que nous les lisons dans le *Nov. Bibl.* Nous avons tout conservé : les fautes de texte et de ponctuation, les omissions, méprises, erreurs, relevées ou non plus haut, tout jusqu'aux réflexions du P. Labbe. Nous avons respecté la disposition suivie par ce dernier; nous avons fait de chaque article l'objet d'un alinéa séparé, et traduit en marge le quantième du mois pour faciliter les recherches.

Toutefois ces articles, les seuls dont nous ayons à nous préoccuper désormais, étant tous des articles additionnels, appartiennent orcément à des dates différentes. Nous pouvons donc les répartir en deux classes générales :

La première classe contiendra tous les noms de saints intercalés dans le texte d'Usuard, antérieurement à l'introduction de ce martyrologe à Bourges (c'est-à-dire depuis l'an 866 jusqu'à l'an 1100 environ);

La seconde renfermera tous les articles insérés depuis cette époque.

Ne pouvant pas, pour faire ce classement, établir une discussion sur chacun de ces 99 articles, il nous a paru plus simple de ne pas employer, pour tous, les

mêmes lettres d'impression, et de nous servir de cette différence dans les caractères typographiques pour traduire notre pensée.

En conséquence sont imprimées :

En *lettres italiques* les insertions qui nous ont semblé postérieures à l'introduction du martyrologe d'Usuard dans notre ville de Bourges, mais antérieures à 1532 ;

En **lettres grasses** toutes celles qui furent faites depuis cette époque et qui se trouvaient, mais d'une autre main et en surcharge, sur l'exemplaire étudié par le P. Labbe.

Enfin en caractères gothiques les réflexions de ce dernier.

Nous avons mis entre parenthèses nos propres observations et entre crochets, mais sans leur assigner de numéros d'ordre, les articles conservés d'Usuard ; les parties soulignées de ces articles sont des additions ou modifications de n'importe quelle date.

JANUARIUS

1 2 — IV° NON. — *Bituricas depositio sancti Asclipii* (leg. *Philippi*) *episcopi qui suo opere hoc Monasterium* (sc. *Sancti-Hippolyti*) *construxit.*

2 10 — IV° ID. — *Bituricas civitate natalis sancti Guillermi episcopi et confessoris.*

17 — XVI° KAL. FEBR. — [Bituricas civitate *natalis* sancti Sulpitii episcopi et *confessoris*, cujus vita et mors gloriosis miraculis commendatur.]

3 27 — VI° KAL. — Cenomanis sancti Juliani episcopi et confessoris.

4 28 — V° KAL. — **Natalis beati Caroli Magni Imperatoris, Galliarum regis, ac istius Sancti Laurentii Bituricensis Monasterii fundatoris.** Sed hoc ultimum alia ac pene recenti manu exaratum.

5 29 — IV° KAL. — *Bituricas civitate depositio sancti Sulpitii episcopi et confessoris, viri sapientissimi ex primis senatoribus.*

FEBRUARIUS

6 1 — KALEND. — *Bituricas vico Lucaniaco santi Curterii presbyteri et confessoris.*

7 26 — IV° KAL. MART. — Nevernis depositio sancti Agricolæ episcopi et confessoris.

MARTIUS

8 3 — V° NON. — Eodem die Xasiaco Monasterio, dedicatio oratorii, quod est in honore sanctæ Crucis et consecratio criptarum sancti Germani, et sancti Georgii, ac multorum sanctorum.

9 9 — VII° ID. — Apud Saxiacum exceptio reliquiarum sanctorum Cancii, Canciani et Cancianillæ fratrum martyrum.

10 10 — VI° ID. — Luxivio Monasterio Sancti Attali Abbatis.

11 13 — III° ID. — In territorio Nivernensi Sancti Viventii (*leg.* Vincentii) Presbyteri et Confessoris.

12 18 — XV° KAL. APRIL. — *Bituricas civitate apud Bariacum fundum dedicatio basilicæ sanctæ Mariæ Virginis, et sancti Symphoriani, et exceptio corporum sanctorum Principini, et Tridorii martyris* (leg. *martyrum*).

APRILIS

13 14 — XVIII° KAL. MAII. — Apud Nemausum Gothiæ Urbem inventio corporis sancti Baldelii Martyris.

14 20 — XII° KAL. — Autissiodoro depositio S. Marini (*leg.* Mariani) Presbyteri et Confessoris.

15 22 — X° KAL. — Civitate Senonis depositio beati Leonis Episcopi.

Translatio corporis sancti Dionysii martyris.

MAIUS

17 2 — VI° NON. — Autissiodoro translatio sanctorum Confessorum Optadii (*leg.* Optati) episcopi, Nemorii (*leg.* Memori) Presbyteri et et sanctiani (*sic*) Presbyteri.

18 Andegavis Florentii Episcopi (*leg.* confessoris).

19 5 — III° NON. — *Novis Monasterii dedicatio oratorii sanctæ Mariæ semper Virginis et Sancti Michaëlis.*

20 7 — NON. — *Bituricas civitate translatio corporis beati Guillelmi Episcopi et Confessoris.*

21 8 — VIII° ID. — Autissiodoro depositio Pelagii Episcopi, et Elladii Presbyteri.

22 10 — VI° ID. — In territorio Bituricensi sancti Palladii Episcopi, et Confessoris.

23 11 — V° ID. — In territorio Alvernensi beati Maioli Abbatis.

24 12 — IV° ID. — **In territorio Bituricensi translatio Sanctorum Florentii, Davidis, Talazii et Asclipii Episcoporum.** *Recentissima manu.*

25 13 — III° ID. — Autissiodoro depositio S. Marcelliani episcopi.

26 16 — XVII° KAL. JUN. — In territorio Bituricensi *Monasterio Masciaco* sancti Victorini martyris.

20 — XIII° KAL. — [Bituricas beati Austregisili Episcopi et Confessoris.]

27 | 22 — XI° KAL. — Item natalis beati Romani Monachi.
31 — PRIDIE KAL. *Jun.* — [In territorio Vivariensi natalis sancti Hostiani *sacerdotis* et *eremitæ*.

JUNIUS

28 | 1 — KALEND. — *In Galliis civitate Latora natalis sancti Clari Archiepiscopi et martyris, qui cum idolis sacrificare nollet, primo verberibus affectus, deinde carceribus mancipatus, ibique Angelica visitatione confortatus, ad ultimum cæso capite martyrium consummavit.*

29 | 8 VI° ID. — *Bituricas sanctæ Stadiolæ virginis.* Id est sanctimonialis.

30 | 12 — PRID. ID. — Aurelianis translatio sancti Evurtii Episcopi.

31 | 14 — XVIII° KAL. JUL. — Aurelianis civitate translatio corporis sancti Aniani Episcopi et Confessoris, et liberatio ipsius civitatis.

32 | Remis natalis sancti Guberti Episcopi et Confessoris.

33 | 17 — XV° KAL. — In pago Biturigo natalis sancti Gundulphi Episcopi et Confessoris.

34 | 20 — XII° KAL. — Translatio sancti Genulphi episcopi et Confessoris.

35 | 22 — X° KAL. — *Franciscas sancti Budulphi* (leg. *Bituricas sancti Radulphi*) *Episcopi et Confessoris.*

36 | 25 — VII° KAL. — Eodem die sancti Eligii Episcopi.

37 29 — IIIᵉ KAL. Ipso die Nivernis civitate natalis sancti Agricoli Episcopi et Confessoris.

JULIUS

4 — IVᵒ NON. — [In territorio Bituricæ civitatis, *vico Vastinno, natalis* S. Lauriani *Episcopi et* martyris : cujus caput Hispalim ad Hispanias deportatum est.]

38 5 — IIIᵉ NON. — *Navis Monasterio dedicatio basilicæ sancti Clementis Episcopi et martyris.*

39 9 — VIIᵒ ID. — Ipso die sancti Firmini Episcopi et Confessoris.

40 12 — IVᵒ ID. — In territorio Bituricensi *vico Maliaco* depositio beati Menulfi Episcopi et Confessoris, magnæ sanctitatis viri.

41 13 — IIIᵒ ID. — Pictavis sancti Cipriani martyris.

42 14 — PRID. ID. — *Bituricas natalis sancti**** (leg. *Justi.*)

43 18 — XVᵉ KAL. AUG. — Civitate Metensi sancti Arnulfi Episcopi.

44 **Eodem die dedicatio hujus Ecclesiæ sancti Laurentii Bituricensis. Non tamen eadem manu.**

45 23 — Xᵒ KAL. — *Navis monasterii dedicatio ecclesiæ in honore S. Benedicti Abbatis.*

46 30 — IIIᵒ KAL. — Autissiodoro depositio beati Ursi Episcopi.

AUGUSTUS

47 1 — Kalend. — Biturica urbe, beati Archadii Episcopi.

48 2 · iv° Non. — Augustoduno Eufronii Episcopi.

49 9 — v° Id. — In urbe Lemovis sancti Martini Brivensis.

50 19 — xiv° Kal. Sept. — *Ipso die natalis S. Bernardi Confessoris et Abbatis Clarævallis, magnæ sanctitatis viri.*

51 20 — xiii° kal. — *Octava sanctæ Radegundis virginis* (leg. *reginæ.*)

52 24 — ix° kal. — In Galliis civitate Nivernis sancti Gildradi Presbyteri et Confessoris.

53 25 — viii° Kal. – *Ipso die sancti Ludovici Confessoris.*

54 26 — vii° Kal. — *Navis Monasterii exceptio reliquiarum sancti Clari episcopi et martyris.*

55 27 — vi° Kal. — *Bituricas civitate translatio corporis sancti Sulpitii Episcopi et Confessoris, magnæ sanctitatis viri.*

56 30 — iii° Kal. - Item sancti Fiacrii Confessoris

SEPTEMBER

57 1 — Kalend. — Eodem die depositio beati Egidii Abbatis.

58 Ambianis natalis sancti Firmini episcopi et martyris. Ab urbe Pampelonense (*leg.* martyris, ab urbe Pampelonense *sc.* oriundi.)

59 *territorio Biturico Monasterio Frontonaco depositio Placidi* (leg. *Placidii*) *Confessoris et Valentini Martyris.*

60 3 — III° NON. — *Bituricas civitate infra mænia ejusdem urbis dedicatio ecclesiæ beati Andreæ Apostoli.*

61 10 — IV° Id. — Ipso die natalis sancti Salvii Confessoris.

62 11 — III° ID. — Lugduni Patientis Episcopi.

63 12 — PRID. ID. — Lugduni sacerdotis episcopi.

64 Augustoduni Eventii episcopi.

65 13 — ID. — *Navis monasterio exceptio reliquiarum sancti Vincentii martyris, et sancti Salvii Episcopi.*

19 — XIII° KAL. *Oct.* — [In territorio *Biturigæ civitatis Sancti* Mariani *confessoris et monachi.*]

22 — X° KAL. — [Item in territorio Bituricensi sancti Silvani (*add.* episcopi et) conf.]

OCTOBER

66 1 — KALEND. — *Bituricas dedicatio Ecclesiæ sancti Stephani primæ sedis Aquitaniæ.*

67 4 — IV° NON. — Autissiodoro sancti Marci Presbyteri.

68 5 — III° NON. — *Bituricas depositio sancti Apollinaris ejusdem civitatis Episcopi.*

69 6 — PRID. NON. — Autissiodoro beati Romani Episcopi.

70 7 — NON. — In territorio Bituricensi *Monasterio Vivariensi* natalis sancti Leopardini Sacerdotis et Martyris.

71 10 — VI° ID. — Nivernis sancti Troësii Confessoris.

72 13 — III° ID. — Item natalis sancti Geraldi conf.

16 — XVII° KAL. NOV. — [In territorio Bituricensi sancti Ambrosii *Episc. Cadurcensis* Confessoris.]

[In territorio Nivernensi *sanctorum* Vincentii *et Salvii confessorum*.]

73 18 — XV° KAL. — In territorio Belvacensi sancti Justini (*leg.* Justi) Martyris.

74 21 — XII° KAL. — *Bituricas translatio sancti Sulpitii Episc. et conf.*

75 25 — VIII° KAL. — *Bituricas civitate Ambiliaco Monasterio, depositio sancti Dulcardi Confessoris.*

76 26 — VII° KAL. — *Bituricas relevatio sancti Ursini Episc. et Conf.*

77 27 — VI° KAL. — *Ipso die apud Navis Monasterium consecratio Altarium sanctæ Dei Genitricis, et sancti Stephani.*

78 30 — III° KAL. — Nivernis civitate exceptio brachii sancti Cirici Martyris.

79 Bituricas castro Exiliduno sancti Thalasi Episcopi (*add.* et sancti Baii martyrum).

NOVEMBER

80 1 — KALEND. — In territorio Nivernensi sancti Patricii Martyris.

81 In Galliis *territorio Biturigo, nuncupante Dolis vico*, sancti Lusoris pueri, et confessoris.

82 Item Bituricas *Gortonis castro* natalis sancti Romuli Presbyteri.

83 6 — viii° Id. — In pago Lomevicensi sancti Leonardi Confessoris.

84 8 — vi° Id. — *Ipso die B. Ursini Episcopi.* Suppl. in vesperis.

85 9 — v° Id. — Eodem die in territorio Nivernensi sancti Maurini Levitæ.

[Bituricas *translatio corporis B. Ursini Episcopi.*]

86 13 Id. — In territorio Nivernensi S. Honorati Confessoris.

87 18 — xiv° Kal. Dec. — Octavæ S. Martini.

88 Item depositio domni Odonis Abbatis.

89 19 — xiii° Kal. — Bituricas territorio *loco Saciaco* S. Jacobi Confessoris.

90 Augustoduno S. Simplicii Episcopi.

91 23 — ix° Kal. — Bituricas civitate *vico Carebrivas* S. Faretri Presbyteri.

92 24 — viii° Kal. — In territorio Arvernensi S. Porciani Abbatis.

93 28 — iv° Kal. — *Bituricas dedicatio Basilicæ sancti Austregisilli Episcopi et Confessoris, cujus signa et miracula usque hodie ineffabiliter splendent.*

DECEMBER

94	4 — PRID. NON. — Floriaco monasterio translatio corporis sancti Benedicti Abbatis.
95	10 — IV° ID. — Cambono dépositio sanctæ Valeriæ Virg. et Mart.
96	12 — PRID. ID. — *Biturico vico Aurio* (annon : *Aureo* [?]) *S. Florentii Episcopi et Confessoris.*
97	28 — V° KAL. JAN. — *Bituricas depositio Chadi* (annon : *Elladii* vel *Eulodii* [?]) *Episcopi, qui requiescit in Basilica sancti Sulpitii Navensis Monasterii.*
98	29 — IV° KAL. — *Bituricas Depositio sancti Ursini, qui ipsius populum convertit ad Christum.*
99	31 — PRID. KAL. — *Bituricas sancti Eustadii Episcopi.*

NOTES ET OBSERVATIONS CRITIQUES

Locus Saciacus

(19 *Nov.*)

C'est bien *Saxeau*, (pron. *Sasseau*), près de la Chapelle d'Angillon, qui est désigné par ces mots. Mais ici c'est le latin qui dérive du français. On prononçait au XII[e] siècle *Sa-siau*, forme qui vérifie bien l'étymologie de *Sacellum* qu'on lui attribue. Lorsque plus tard Saint-Sulpice a voulu introduire ce mot dans son martyrologe, il l'a tout simplement latinisé en *locus Saciacus.*

Saxiacum. Xasiacum

(3 *et* 9 *Mars.*)

La Thaumassière lit dans ces mots le nom de la ville de Sancerre et l'en fait dériver. Son opinion est généralement abandonnée aujourd'hui, mais plutôt par des raisons de convenance que par des preuves rigoureuses et absolues. Comme nous aurons à revenir plus bas sur une question étymologique du même ordre à propos de Saint-Plaisis, nous nous éviterons des redites inutiles en élucidant celle-ci complètement.

Une des lois les plus importantes de l'étymologie est la persistance de l'accent tonique, et cette loi est tellement sûre qu'il faut déclarer fausse toute dérivation qui ne la vérifie pas. Les premiers auteurs qui se sont préoccupés de l'étymologie de *Sancerre* remontent très

haut ; on a successivement proposé *Sacrum Cereris*, *Sacrum Cæsaris*, *Sanctus Cæsar* et enfin *Saxiacum*. Ni *Sac*rum, ni *Sax*iacum n'ont pu faire *Sanc*erre. Quant à la persistance de l'accent tonique, elle est encore plus violée. Dans *Sancerre* l'accent est sur *erre*, dans *Cæsar*, aussi bien au cas direct qu'au cas oblique, l'accent est sur *Cæ*. *Sanctus Cæsar* aurait fait *Sancesre*, mais jamais *Sancerre*. *Saxiacum* est encore plus loin de compte ; il aurait fait *Saissi*. Au nom de la persistance de l'accent tonique, il faut donc reléguer toutes ces étymologies, y compris celle de La Thaumassière, au nombre des fantaisies sans valeur.

Il ne suffit pas qu'un mot français ressemble à un mot latin pour l'en faire dériver. On ne compte plus les ridicules conclusions auxquelles cet absurde système a conduit. C'est ainsi que, pour ne pas sortir de notre ville, on a fait venir le nom de la rue du *vieux poirier* de *vetus imporium*. Or, dans *imporium* l'accent est sur *por*, dans *poirier* l'accent est sur *rier* : l'un ne saurait donc venir de l'autre ; *imporium* aurait pu faire *empoire;* mais *poirier*, jamais. Au contraire tel mot français dérive très régulièrement de tel autre mot latin, qui n'a avec celui-ci qu'une ressemblance lointaine ; par exemple : *brûlé*, qui vient de *perustulatus*.

Mais cette loi de l'accent tonique est une loi négative : sont donc nécessairement fausses les étymologies qui ne la vérifient pas, mais ne sont pas nécessairement vraies celles qui la vérifient. *Sanctus Cæsarius* et *Vetus pesarium* ou *ponderarium* répondent aux exigences de l'accent tonique, mais cela ne suffit pas pour affirmer que *Sancerre* ou *Vieux poirier* en dérivent. Les docu-

ments de l'histoire sont ici nécessaires. Le service que la connaissance de cette loi peut nous rendre est précisément de nous faciliter ces recherches, en dirigeant nos pas et *en nous empêchant de nous égarer sur de fausses pistes.*

Toute la part de vérité que nous puissions faire à l'opinion de La Thaumassière c'est de reconnaître avec lui que *Saxiacum* ne désigne pas *Saxeau.* A la rigueur cette forme, comme celle de *Xasiacum*, pourraient avoir été une autre manière de latiniser *Sa-siau*, mais nous avons ici une preuve plus forte que l'étymologie française du mot latin : les deux articles en question ne portent pas le titre de *Bituricas,* ils n'appartiennent pas au Berry. La ressemblance de *Saxiacum* avec *Saciacus* (*locus*) a pu faire illusion plus tard, (même aux propres scribes de Saint-Sulpice), mais il faut en revenir.

Notre honoré vice-président, M. le vicomte Ch. de Laugardière, si compétent en cette partie, a bien voulu mettre à notre disposition le résultat de ses recherches sur ce point. Nous croyons avec lui qu'il s'agit ici de Cessy-les-Bois, (Nièvre). Ce prieuré dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Germain d'Auxerre, et le nom de saint Germain, donné à la crypte dont il est question dans cet article, ne fait que confirmer nos dires. (Cf. *Dict. topog. de la Nièvre*, p. G. DE SOULTRAIT.)

Saint Baudel était particulièrement honoré dans le monastère de Cessy-les-Bois; c'est sous son vocable que l'église conventuelle avait été dédiée. Bon nombre de ses religieux étaient venus de Nîmes, plusieurs y furent envoyés dans la suite pour en rapporter les reliques de

saint Baudel; aussi est-ce à cette maison, ou à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre dont elle dépendait, que nous attribuerons, entre autres, l'insertion de l'article du 14 avril.

SAINT PLAISIS

(1er *Septemb.*)

Ces documents historiques, qui manquent si souvent, nous les possédons également pour saint Plaisis.

Le nom latin de ce saint se présente sous deux formes : *Placidus* et *Placidius*. Dans *Plaisis*, l'accent tonique est sur *sis*; or, dans *placidus*, l'accent est sur *pla*, et dans *placidius*, il est sur *ci*; conclusion : Plaisis vient de *Placidius* et non de *Placidus*. (Ce dernier mot aurait fait quelque chose comme *Saint-Plait*). Le bourg de Saint-Plaisis, ou, selon l'orthographe officielle, de Saint-Plaisir (*pron.* Plai-zi), situé dans le département de l'Allier, appartenait autrefois à notre diocèse. L'ancien bréviaire berrichon avait adopté, à tort, la forme *Placidus*. Les Bollandistes, par des considérations générales très ingénieuses, ont conclu comme nous à la forme *Placidius*; mais leurs déductions n'ayant rien de rigoureux, leur conclusion, toute vraie qu'elle fût, restait conjecturale.

L'église paroissiale de Saint-Plaisir honore pour titulaire saint Eustache (20 sept.). En effet, il arrive quelquefois que le patron du lieu et le titulaire de l'église ne sont pas le même saint. Mais il y a aussi un autre cas qui n'est pas rare dans l'histoire des titulaires d'églises : la substitution d'un saint pour un autre du

même nom. Or, saint Eustache s'appelle également *Placidus* et il se peut très bien que le souvenir du saint *Placidius du* 1er *sept.* s'étant obscurci, le saint *Placidus* (Eustache) *du* 20 *sept.* lui ait été insensiblement substitué.

SAINT CHADE

(28 *Décemb.*)

Ce saint évêque, dont les restes reposaient à Saint-Sulpice, est mort en 472, le 28 décembre. Son siège, sa vie, ses actes, tout, excepté la date de sa mort, est parfaitement inconnu. Or, le même jour, 28 décembre 472, mourait un évêque de Bourges nommé Eulode.

Conclure que Chade et Eulode étaient le même personnage nous paraissait un peu hardi. Émettre l'hypothèse que ce personnage aurait porté deux noms, et qu'on l'aurait désigné par l'un sur le martyrologe et par l'autre sur la liste des évêques, était encore plus aventuré. On pouvait supposer une faute de copiste ; nous avions relevé tant d'erreurs de lecture, et en particulier des *C* mis pour des *E*, que la chose pourrait ici paraître bien permise ; mais on peut toujours supposer des fautes de copiste, et de pareilles hypothèses ne sont pas des solutions.

Seule, une autre édition de notre *Usuard Berruyer* était capable de trancher la question.

Mais où trouver cette autre édition ?

Nous nous sommes rappelé que Catherinot avait cité quelquefois, dans ses opuscules, cette copie dont nous

avons parlé plus haut, et nos recherches ont été suivies de succès. Son martyrologe portait, au 28 décembre, non pas *Chadus*, mais *Elladius*. Tout l'article, (que d'ailleurs il cite en entier), accuse une main inexpérimentée. Le scribe écrit *Novansis* pour *Navensis* : il a donc très bien pu lire *Elladius* pour *Eulodius*.

La concordance des dates et celle des noms nous permet donc de conclure avec certitude : la forme Chade est une faute de copiste, et c'est bien l'évêque de Bourges, saint Eulode, qui est désigné par ce nom dans l'Hagiologe du Père Labbe.

SAINT ASCLIPE

Saint Asclipe prétendu fondateur de Saint-Laurent. — Obscurités désespérantes qui planent sur cet évêque. — Éléments nouveaux de solution révélés par cette étude de l'Hagiologe du P. Labbe. — Saint Asclipe n'est autre que le B. Philippe Berruyer, restaurateur de l'abbaye de Saint-Hippolyte.

Saint Sulpice le Pieux, nous dit son historien, fonda à Bourges une abbaye de religieuses. D. Mabillon eut d'abord la pensée que ce pouvait être celle de Saint-Laurent, « dont l'origine », dit-il, faisant allusion à la savante dissertation du P. Lecointe, « est attribuée à Charlemagne, *cujus initia Carolo Magno tribuuntur* ». Puis il ajoute, mais toujours en note, sans y attacher grande importance : « *An potius ad Sulpicium referenda, restitutio ad Carolum?* — Serait-il préférable d'en rapporter la fondation à saint Sulpice, la restitution à Charlemagne? » *(Sœc. II, Bened.*, p. 173.)

Cette timide insinuation, le consciencieux bénédictin l'a encore atténuée plus tard, lorsqu'il eut reconnu que le monastère en question était plutôt celui de Montermoyen (*Ann. Bened.*, I, p. 324). Mais une parole tombée dans le domaine public ne se retire pas aussi facilement qu'elle se prononce ; celle-ci fit fortune. Charlemagne, ébranlé dans son titre de fondateur, ne fut bientôt plus, pour l'abbaye de Saint-Laurent, qu'un insigne bienfaiteur. Du même coup, la création de l'abbaye fut définitivement reportée au VII[e] siècle, non plus au temps de saint Sulpice II, — il fallait bien tenir un peu compte des scrupules de D. Mabillon, — mais à son successeur saint Florent I[er] (Vulfolandus) et à saint Asclipe.

Pourquoi saint Florent I[er]?... parce qu'un nom de cette forme revient souvent dans l'Hagiologe, et en particulier le 12 mai.

Et saint Asclipe?... parce que nous lisons, dans le même Hagiologe, à la date du 2 janvier : *Bituricas depositio sancti Asclipii episcopi qui suo opere* HOC MONASTERIUM *construxit.*

Qu'était-ce maintenant que ce saint Asclipe? Quand, où et comment a-t-il vécu?... Le nom de ce monastère anonyme qu'il a bâti?... Cet article, qui ne saurait être antérieur à la fin du XIII[e] siècle, n'en dit rien ; et nous n'avons absolument que cet article pour nous renseigner.

Il n'y a rien sur saint Asclipe dans les écrivains qui ont précédé; mais absolument rien, pas même son nom. Rien dans les écrivains qui ont suivi, si ce n'est la répétition en termes différents de cet article lui-même.

On peut interroger l'histoire de l'abbaye de Saint-Laurent, consulter ses souvenirs. Elle, qui a conservé le nom de cet évêque dans son martyrologe, et qui croit être ce monastère anonyme qu'il a bâti, n'en sait pas plus que nous, et demande à son tour qu'on l'instruise sur la vie et les actes de ce prétendu fondateur.

Si des chroniques locales nous passons aux histoires générales, le silence sur ce saint est encore plus profond : on ignore jusqu'à son existence.

André du Saussay, qui publiait en 1637 son volumineux martyrologe des saints de France, ne dit pas un mot de celui-ci dans les 1700 pages de ses deux *in-folio*. Il avait compulsé tous les documents imprimés et manuscrits qu'il avait pu rencontrer : sa vie tout entière s'était passée dans ce soin. Il ne connaît pas saint Asclipe ; et s'il l'ignore c'est que tous ceux qui ont écrit jusqu'à lui, (jusqu'en 1637), l'ont ignoré.

Six ans après, 1643, apparaît l'*Hagiologion* du P. Labbe. Le nom de saint Asclipe est enfin révélé au public. Les Lecointe, les Mabillon vont donc s'occuper de lui. Ces grands chercheurs, qui n'épargnent ni temps ni peine, et qui ont trouvé tant de choses, que vont-ils trouver sur lui ? Rien, mais absolument rien ; ils en sont réduits à revenir aux écrivains du Berry et à nous emprunter nos hypothèses.

Oh ! mais des hypothèses bien fragiles.

A bout de ressources, nos chroniqueurs s'étaient mis à chercher dans les listes des évêques de France, et ils avaient cru trouver, les uns à Clermont, les autres à Limoges, un nom qui ressemblait à Asclipe. On se précipita avec ardeur sur cette découverte. Les uns, avec

l'auteur du *Patriarchium*, tenaient pour Limoges, les autres, avec le P. Labbe, tenaient pour Clermont; mais bientôt tout le monde dut rendre les armes, les plus ardents comme les autres : car, tout examiné, l'Asclipe de Limoges était mort en 613, celui de Clermont n'avait jamais existé.

Voilà où nous en sommes après trois cents ans de recherches.

C'est à se demander si saint Asclipe a bien réellement existé.

Je comprends que l'on hésite à se poser cette question et à révoquer en doute une opinion accréditée depuis des siècles. Mais on ne peut pas faire de l'histoire avec du sentiment ; et il faut au moins reconnaître qu'ici l'on a manqué aux règles de la logique, en acceptant, sans preuve, que Saint-Laurent ait été le monastère anonyme du 2 janvier.

Élargissons-donc le cercle de nos investigations, et, sans nous limiter plus longtemps aux seuls noms d'Asclipe et de Saint-Laurent, cherchons dans les faits historiques, que cette étude de l'Hagiologe du P. Labbe nous a révélés, des éléments nouveaux de solution.

Nous savons d'abord que, vu l'état déplorable dans lequel ce martyrologe est venu jusqu'à nous, il faut toujours compter avec une altération possible du texte ;

En second lieu que ce martyrologe, avant d'arriver jusqu'à Saint-Laurent, a traversé trois autres maisons religieuses, Saint-Ursin, Saint-Sulpice et Saint-Hippolyte.

La question qui se pose est donc celle-ci : l'une de ces trois maisons a-t-elle été rebâtie par un évêque, et quel est cet évêque ?

L'abbaye de Saint-Sulpice fut plusieurs fois démolie de fond en comble, mais sa communauté de religieux n'en continuait pas moins à exister, et nos chroniques ne nous disent pas qu'elle ait jamais eu besoin d'une main étrangère pour sortir de ses ruines.

Saint-Ursin eut plus à souffrir de la part du temps et des hommes ; mais son restaurateur est connu, et aucun nom d'évêque ne figure dans son histoire.

Il n'en est pas de même de Saint-Hippolyte. Après de nombreuses vicissitudes, cette antique maison fut relevée par les soins d'un évêque de Bourges, le B. Philippe, et ce dernier y fut plus tard honoré d'un culte public, comme en fait foi le livre de ses miracles. Nous en pouvons donc conclure que Saint-Hippolyte est bien ce monastère anonyme de l'article du 2 janvier ? Les documents qui nous permettent de fixer la date, encore douteuse, de la mort du B. Philippe, n'ont rien qui s'y oppose.

Guillaume de Nangis, qui fut son contemporain, nous apprend qu'il mourut un vendredi, « *en ycel meismes an* (1260), *entour la feste de la Thiephane* ». Or la lettre dominicale en 1260 étant *D*, les vendredis « entour » la fête de l'Epiphanie tombent le 2 et le 9 janvier. Le B. Philippe est donc mort à l'un de ces deux quantièmes.

L'histoire de ses derniers moments, d'après laquelle il résulte qu'il n'a pas vu l'Epiphanie, ferait incliner pour le 2 plutôt que pour le 9. Cependant nous préférons

invoquer le témoignage d'un document d'autant plus digne de confiance qu'il est de Bourges même.

C'est un parchemin concernant le B. Philippe, et qui pourrait bien avoir appartenu à son tombeau. Il énumérait, entre autres choses, les principales dignités de ce pieux archevêque.

Claude Robert le cite dans son *Gall. Christ.* (p. 45) et, sans s'expliquer davantage, il nous apprend que, d'après cette pancarte, le B. Philippe serait mort le 26 janvier « 26. *januarii* ». Est-ce une nouvelle date possible à assigner au décès du saint archevêque et une nouvelle complication dans cette affaire? Non; cette date est évidemment fautive, mais elle ne l'est pas toute entière. Sur les trois éléments qui la composent, deux au moins sont exacts : « 2 » et « januarii ». Le « 6. » est pour nous un *d.* (c'est-à-dire *die*) et la véritable leçon de la pancarte de Bourges » 2 *d. januarii* ».

Le B. Philippe Berruyer est donc mort le 2 janvier, et son nom a été inséré à cette date dans le martyrologe de Saint-Hippolyte. Quant à l'altération de *Phi*lippe en *Asc*lipe elle est le fait du scribe du premier martyrologe de Saint-Laurent. Elle ne porte bien que sur trois lettres. Mais l'on comprend que cela ait suffi pour donner au mot une physionomie nouvelle et dérouter pendant trois cents ans toutes les recherches.

SAINT THALASE

§ I. — *Sentiments de P. de Buck sur les quatre saints honorés dans l'abbaye de Saint-Laurent et en particulier sur saint Thalase.*

L'abbaye de Saint-Laurent de Bourges honorait d'un

culte public quatre saints auxquels elle accordait le titre d'évêques et dont elle croyait posséder les restes. Il n'est pas douteux qu'elle était en pleine possession de ce culte vers la fin du XVIe siècle. A cette époque, les ossements de ces quatre pontifes, nommés David, Florent, Asclipe et Thalase, furent l'objet d'une translation solennelle ; et, depuis, l'abbaye de Saint-Laurent n'a cessé de rappeler chaque année le souvenir de cette fête. De là l'article inséré, à la date du 12 mai, dans le corps de son martyrologe.

Le P. de Buck cite cet article au commencement de sa dissertation historique sur saint Thalase. Puis, rappelant à contre cœur le triste commerce de reliques qui se faisait au moyen-âge, « il se demande, avec étonnement, quels peuvent bien être ces quatre évêques dont les corps furent ainsi apportés tardivement à l'abbaye de Saint-Laurent, et dont les sièges sont parfaitement inconnus ». (A. S., 30 oct., p. 355.)

L'insinuation que renferme cette question du P. de Buck, est très grave. Elle ne tend à rien moins qu'à rendre suspectes les reliques de ces quatre saints. Reste à savoir si elle est également fondée pour chacun d'eux.

L'abbaye de Saint-Laurent fut établie vers l'an 800 par l'empereur Charlemagne à la demande de saint David, évêque de Bourges. Je n'ignore pas les tentatives qui furent faites, depuis D. Mabillon, pour vieillir cette maison de cent cinquante années, ni les complications que cela a introduites dans l'histoire de ses origines. On a été jusqu'à renverser le sens des mots les plus élémentaires : *construxit* (2 janv.), pris pour *condidit*, devait s'entendre d'un FONDATEUR, et *fundator* (28 janv.)

d'un RESTAURATEUR. L'on a ensuite échafaudé sur cette base un système complet d'hypothèses de la même force, se pliant avec complaisance à toutes les exigences les unes des autres, et formant par leur nombre un ensemble réellement imposant. Mais, comme de toutes ces hypothèses il n'en est pas une seule qui se puisse autoriser du moindre texte historique, et cela malgré les longues et patientes recherches entreprises dans ce sens, il faut regarder la partie comme perdue, et se résigner à ne pas contester, plus longtemps, à Charlemagne ni à saint David l'honneur de cette fondation[1].

D'après les renseignements traditionnels que le temps nous a conservés dans les pages du *Patriarchium*, ce même David vers 802, et en 876, un de ses successeurs, Florent II (Vulfandus) furent ensevelis dans le sanctuaire de la chapelle abbatiale. Non seulement je ne suis pas surpris que Saint-Laurent ait, plus tard, confondu, dans un même culte, deux évêques dont les ossements furent, de bonne heure, confondus dans la même tombe ; je crois que de sa part agir autrement eût été contraire aux mœurs du temps et je m'en étonnerais bien davantage.

Les documents historiques qui nous restent suffisent donc à nous rassurer pleinement, sur le compte des saints Florent et David, contre les craintes du P. de Buck. Le siège épiscopal de ces deux saints est connu ; ils sont l'un et l'autre de Bourges. Leurs restes vénérés ne furent pas apportés au XVI[e] siècle, à l'abbaye de

1. Il n'est pas invraisemblable qu'un oratoire du titre de Saint-Laurent ait préexisté et donné son nom à la nouvelle abbaye. Mais il est bien difficile de dire à quelle époque remonte cette chapelle dont l'existence même est problématique.

Saint-Laurent, venant on ne sait d'où ; ils y avaient été inhumés dès le principe, et la cérémonie dont ils furent l'objet le 12 mai, n'était qu'une solennelle translation de ces restes, du lieu où ils reposaient, à la place qui leur avait été réservée dans la nouvelle chapelle de l'abbaye.

Quant aux reliques de saint Asclipe, elles sont bien autrement compromises, et je n'entreprendrai pas de les défendre. Sans doute on pourra toujours conjecturer que, dans le cours du XIVe siècle, ou plus tard, alors que la légende d'un saint Asclipe, constructeur de Saint-Laurent, commençait à se répandre, cette abbaye ait sollicité et obtenu de Saint-Augustin de Limoges, où un saint Asclèpe, évêque, reposait depuis 613, quelques-uns de ces précieux ossements. Mais tant que l'on n'aura pas établi ce fait sur des documents authentiques, ces reliques resteront bien atteintes par l'insinuation du P. de Buck.

En fait, la question ne reste bien pendante que pour saint Thalase.

Ce nom revient deux fois dans l'Hagiologe. Au 30 octobre, c'est un évêque dont les restes reposent à Issoudun, (mêlés à ceux de saint Baïus, son compagnon) ; au 12 mai, c'est bien encore une évêque, mais, cette fois, ses ossements sont à Bourges, dans l'abbaye de Saint-Laurent.

Doit-on voir ici deux personnages distincts ?... ou bien faut-il identifier ces deux pontifes ?

La question est difficile ; et le P. de Buck, si attentif pour tout le reste, n'a pas entrepris de la résoudre.

Qu'il nous soit au moins permis de faire remarquer

que les articles, où se trouvent mentionnés ces deux saints homonymes, n'ont entre eux ni liaison, ni rapport d'aucun genre. Ils furent insérés par des maisons tout-à-fait étrangères, et cela à plus de 300 ans de distance l'un de l'autre. On ne saurait donc, en bonne logique, chercher à les rapprocher ensemble, et encore moins tirer de ce rapprochement un argument dans le sens de l'identité.

Souhaitons qu'une heureuse circonstance fasse découvrir un jour l'origine des reliques du saint Thalase honoré à Saint-Laurent, et l'époque de leur introduction dans cette abbaye. En attendant, l'on fera bien d'imiter la prudence du P. de Buck, et de ne leur accorder qu'une confiance pleine de réserve.

Pour nous, nous diviserons la question ; et, laissant au temps le soin de nous révéler si le saint Thalase honoré à Saint-Laurent de Bourges est bien le même que celui de N.-D. d'Issoudun, nous ne nous occuperons que de ce dernier. C'est dire que, contrairement au P. de Buck, nous éliminons du débat l'article du 12 mai, pour ne retenir que celui du 30 octobre.

§ II. — *Divergences qui existent, à propos de saint Thalase d'Issoudun, entre le P. de Buck et les auteurs du* Proprium Bituricence.

Le doute légitime qui plane sur l'authenticité du saint Thalase de l'abbaye de Saint-Laurent, semble, pour le P. de Buck, rejaillir sur celui d'Issoudun. C'est à ce point, que ce savant Bollandiste va jusqu'à lui refuser le titre d'évêque. Toute son argumentation

repose sur une phrase latine, puisée dans La Thaumassière, et tirée on ne sait d'où. Il émet l'hypothèse que cette phrase pourrait bien contenir quelques débris d'une ancienne inscription, et, en conséquence, il propose de la nommer, pour abréger le discours, *Inscription d'Issoudun.*

Sans nier que cette phrase latine puisse à la rigueur être une citation, nous ferons remarquer que le contexte repousse plutôt qu'il n'autorise cette conjecture. Ces trois lignes nous paraissent appartenir en propre à La Thaumassière et tirées de son cru. Il aura, au courant de la plume, résumé, d'après ses réminiscences personnelles, mais ne citant personne, ce qu'il avait lu en latin sur les deux martyrs d'Issoudun, les saints Thalase et Baius.

Opposant cette *pseudo-inscription*, où saint Thalase est simplement appelé sénateur, à l'Hagiologe où il porte le titre d'évêque, le P. de Buck, sans autres preuves, imagine l'existence de deux courants d'opinions contradictoires, qu'il appelle traditions : la tradition de Bourges, représentée par le P. Labbe, qui fait de saint Thalase un évêque, et celle d'Issoudun, représentée par La Thaumassière, qui n'en fait qu'un sénateur. Puis, pesant ensemble ces deux traditions, il déclare que, dans l'espèce, celle de Bourges n'est pas recevable devant celle d'Issoudun, ville où furent martyrisés les saints Thalase et Baius ; et conclut enfin qu'à ses yeux saint Thalase était un sénateur et non pas un évêque.

On ne saurait méconnaître que le texte de La Thaumassière est, *à priori*, un peu étroit pour étayer

des déductions aussi étendues. Tirer, de l'absence d'un mot, l'hypothèse d'une tradition régulière dans le sens de la négative; imaginer, en face de cette première tradition, une tradition contradictoire, tout aussi hypothétique ; mettre aux prises ces deux fantômes, et donner au premier une apparence de réalité en lui assurant une facile victoire sur le second, voilà à quoi se résout, en dernière analyse, toute cette argumentation.

Malgré cela, cette argumentation, réellement savante et bien conduite, s'imposerait encore à notre esprit s'il ne nous avait pas été donné de trouver des documents nouveaux, capables de lever tous les doutes, et qu'avec la permission de Mgr Marchal, gracieusement confirmée par Mgr Boyer, nous allons mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs.

Il y a, dans l'ancien bureau des vicaires généraux, au palais de l'Archevêché, une caisse en bois, d'environ 0 m. 42 de hauteur, 0 m 78 de long, 0 m. 22 de large. Cette caisse était depuis longtemps dans une ancienne chapelle de la propriété d'Houet, paroisse de Lapan ; elle fut apportée à l'Archevêché le samedi 30 janvier 1886.

Sur la face de devant est collée une large pancarte ayant 0 m. 60 sur 0 m. 33, imprimée en gros caractères. On y lit :

RELIQUIÆ SANCTORUM

Faustæ, Virg. et Mart. — Evilasii, Mart. — Talassi, Episcopi Bituricensis, et Mart. Exolduno. — Patritii,

Epis. Hibernensis. — Brigidæ, Abbat. in Scotiâ. — Colombæ, Virg. — Ruphi, Episc. Capuensis. — Joannis, Mart. Socii Sti. Mauritii. — Athanasii. — Stephani Abbat. — Francisci Salesii, Episc. — David, Episc. Bituricensis. — Colombi, Mart. — Mauri, Abbat., et aliorum plurimorum quorum nomina sunt incognita et quorum particulæ innumeratæ involutæ in pannis, depositæ sunt in hac capsâ.

ORATE PRO NOBIS

Cette pancarte n'est pas complète; elle ne porte que 14 noms de saints et il y en a bien davantage dans cette *capsa*. Non seulement elle ne reproduit pas toutes les étiquettes qui s'y trouvent, mais elle ne donne que le premier nom de celles qui en portent plusieurs.

Dans l'ordre qu'il a suivi, le rédacteur n'a pas davantage tenu compte des provenances. Les n°s 1, 2, 7, 8, 9, sont de l'abbaye des Bernardins de la Prée; les n°s 3, 4, 5, 6, sont de l'abbaye de N. D. d'Issoudun; le n° 11, du couvent des Visitandines de Bourges; le n° 12, de l'Oratoire de Bourges ; le n° 13, de la Cathédrale; les n°s 10 et 14, de......?

Cette pancarte fut tirée à plusieurs exemplaires, et nous avons une base sûre pour fixer la limite inférieure des dates possibles de sa rédaction. Un sachet contenant, réunis ensemble, quatre ossements respectivement étiquetés : *sancti Davidis*, *Bitur. archiep.; sancti Florentii*, *Bitur. archiep.; sancti Asclipii*, *episc. Lemvicensis* (sic)*; sanctorum Cleic.* /// *et Leon* /// (est-ce *Talasii ep. et Baii m.* ?), fut donné par M. Bottier,

prêtre prieur de la Congrégation de l'Oratoire de Bourges, à M. Pignot, le 19 août 1803, ainsi que celui-ci l'a constaté dans le procès-verbal qui accompagne ces reliques. La pancarte imprimée, sur laquelle celle de ce sachet est représentée par le nom de saint David (n° 12), ne saurait donc être antérieure à 1803.

Le titre d'évêque, donné à saint Thalase, avait surtout attiré mon attention. J'allai trouver Mgr Marchal, qui était déjà au courant de ce travail. Je lui expliquai la divergence qui existait entre les auteurs de notre Propre diocésain et les Bollandistes, et la possibilité de les départager par des documents nouveaux contenus dans cette *capsa*. Mgr, avec une bienveillance dont je suis encore touché, m'encouragea à poursuivre cette question, et il me permit, sous la présidence de M. l'abbé Auvrelle, vicaire général, de faire l'inventaire de cette châsse.

Le succès de mes recherches dépassa de beaucoup mon attente. Je trouvai, entre autres pièces curieuses, un procès-verbal dont je dois mettre le contenu sous les yeux du lecteur.

§ III. — *Documents nouveaux qui donnent raison aux auteurs du* Proprium Bituricense, *contre le P. de Buck*.

Un nommé François Légé, marchand de toile à Issoudun, rue du Château, voyant l'abbaye de N.-D. livrée au pillage, s'y était furtivement introduit le 2 juin 1791, dans l'intention de sauver de la profanation le plus de reliques qu'il pourrait. Malheureusement, la présence des démolisseurs ne lui permit d'abord d'en enlever qu'une toute petite partie. Mais il ne se laissa

pas décourager, et il y retoura le lendemain. Cette fois, il s'était fait accompagner de son petit-fils, Louis Léget; de sa sœur, Madeleine Légé, femme du cordonnier Bordié; d'Hélène Fouché, religieuse de la Visitation, appartenant au couvent de la Châte *(sic)*.

Agissant d'un commun accord, ils prirent le plus d'ossements qu'ils purent dans le reliquaire de sainte Brigide, sainte Colombe, et saint Patrice, évêque d'Irlande. Madeleine Légé emporta en plus deux ossements, l'un de saint Thalase, l'autre de saint Baius, qu'elle a dû prendre, dit François Légé, dans la châsse de ces deux saints, placée sur la droite, à l'entrée du sanctuaire.

François Légé déposa le tout dans une boîte en carton qu'il orna de papier bleu et de papier doré ; quant aux deux ossements des saints Thalase et Baïus, il les avait soigneusement enveloppés ensemble et déposés à part, dans un coin de cette boîte, avec l'*inscription qu'ils portaient*.

Puis il rédigea en français une sorte de procès-verbal où il parlait à la première personne, le signa, le fit signer aux témoins nommés plus haut et le déposa dans la boîte bleue par dessus les reliques.

Un an après, le 25 juin 1795, M. Pignot, récemment sorti de Sainte-Claire, où il avait été interné, était venu de Bourges à Issoudun. Il accepta cette boîte de reliques que lui offrit François Légé, et, en attendant qu'il en prît possession, il rédigea, également en français, une attestation en forme, témoignant de la véracité du procès-verbal du pieux marchand de toile, et constatant d'autre part la cession qui lui avait été faite de ces reliques.

Ces reliques restèrent donc dans la maison de François Légé, et elles s'y trouvaient encore le 6 février 1802. A cette date, il y avait à la prison d'Issoudun, et cela depuis trois mois, un prêtre du diocèse de Cahors, persécuté pour sa fidélité à la religion chrétienne. Ce prêtre, nommé Jean-Jacques-Antoine Lagarrigue, de la paroisse de Saint-Joseph de Banes, était né non loin de Sainte-Spérie. François Légé se mit en rapport avec lui; il lui montra ses reliques, et lui demanda de traduire en latin son procès-verbal. Lagarrigue déféra à ce désir, et sans doute pour donner à cette traduction un plus grand crédit, il la fit sur papier timbré ; il eut même soin d'y insérer, mais en continuant de laisser la parole à François Légé, tous les détails qui précèdent.

Ce François Légé était sans doute marié à une nommée Marat, car il signe Légé-Marat. Mais contrairement à ce que promet la dernière ligne de ce procès-verbal, sa signature n'est accompagnée que de celle de Louis Léget, son petit-fils. Les autres signatures pouvaient se trouver sur la pièce française de 1794, mais les signataires n'étaient probablement plus là pour apposer de nouveau leurs noms au bas du latin de 1802.

Lorsque plus tard, vers 1803, M. Pignot vint prendre possession de ces reliques qui lui avaient été cédées en 1795, il trouva cette traduction latine du prêtre de Cahors, et la préférant au français de François Légé, il transcrivit à la suite, sans même en changer la date, l'attestation qu'il avait rédigée le 25 juin 1795. (Voir aux pièces justificatives ces deux procès-verbaux reproduits en entier.)

Pour moi le principal intérêt de cette pièce était dans

la mention des ossements des saints Thalase et Baïus sauvés et soigneusement enveloppés *avec leur inscription*. C'est cette inscription que je cherchai surtout. Son authenticité ne pouvant plus être douteuse après le récit qui précède, elle devenait d'un prix inestimable. Donnerait-elle raison à La Thaumassière ou bien à l'Hagiologe du P. Labbe ? aux Bollandistes où à notre propre diocésain ? Sa décision devait être sans appel.

Je continuai donc, non sans émotion, le dépouillement de cette modeste châsse ; je passai en revue, une à une, les reliques dans l'ordre où elles se présentaient; lorsqu'enfin je mis la main sur les ossements des saints Thalase et Baïus. Ils se trouvaient, comme le disait le procès verbal, réunis tous les deux ensemble, dans la même enveloppe, (en damas de soie, couleur cerise); et sur l'étiquette en parchemin je lus ces mots : *Reliquiæ sancti Thalasii Bituricensis episcopi et sancti Baii martirum Exoldunensium.* Voilà donc la véritable *Inscription d'Issoudun*, l'inscription que portaient ces précieuses reliques dans leur antique châsse du monastère de Notre-Dame, la seule qui fasse pleinement autorité.

L'étiquette est récente comme d'ailleurs toutes celles de cette *capsa*; elle a dû être renouvelée par M. Pignot ou par ses soins. L'écriture cependant n'est pas celle du curé de Sainte-Thorette. Nous la croirions plutôt de l'un des deux Légé, signataires du procès-verbal latin. Elle est très soignée, et l'auteur l'a encadrée d'un double filet noir tiré à la plume.

En conséquence, nous conclurons que la tradition, — pour conserver ce mot, — à Issoudun comme à Bourges,

faisait de saint Thalase un évêque. Quant au latin de la Thaumassière — sur lequel il y aurait encore bien des choses à dire : Baïus appelé *archipresbiter..*; *canonizati...*; *sanguinisque suorum effusione protectores...*; — il faut le déclarer sans crédit et l'exclure de la discussion.

Peut-être devrait-on avancer d'au moins un demi-siècle la date fixée par le P. de Buck, à la mort de saint Thalase. Cet évêque nous apparaît dans le lointain de ces temps reculés comme le chef d'une mission apostolique dirigée vers Bourges dans la seconde moitié du IVe siècle. Revêtu à Rome de la dignité de sénateur, il passa par Clermont pour venir jusqu'à nous. Il avait pour compagnon saint Baius que, pour ce motif, dans leur terminologie flottante, les écrivains des siècles qui suivirent ont bien pu appeler indifféremment archidiacre, prêtre, archiprêtre.

Unis jusqu'à la mort, saint Baïus et saint Thalase sont restés unis devant l'histoire. On dirait même que le temps a voulu respecter lui aussi cette mystérieuse union. Après quinze siècles d'inévitables transformations dans les choses et parmi les hommes, voilà que leurs ossements, sauvés par la pieuse main des Légé, se retrouvent, inséparablement unis ensemble, dans la modeste *capsa* de la chapelle d'Houet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Ab incarnatione Domini nostri-jesuschristi-salvatoris-et redemptoris, anno millesimo septingentesimo, nonagesimo quarto, die secunda junii, diruto ab impiis volterianis et rousseaulistis monasterio sancti benedicti, publicatis bonis, expilatis tesauris ecclesiæ dominæ nostræ, ex abbatiâ civitatis issoldùni, sitâ in castello ejusdem dictæ urbis, diocesis bituricensis, ad dextrum latus ingredientis carcerem;

Ego infrascriptus franciscus legé, lini mercator, in viâ castelli, fidei orthodoxæ ecclesiæ romanæ,et sanctæ sedis addictus, religiose cogitans, me contuli in capellam sanctæ Brigidæ, dicti monasterii; vidi tumulum aperiri, ubi, pluribus abhinc sæculis asservabantur veneranda corpora sanctæ Brigidæ, sanctæ Colombæ, et sancti patricii hybernensis episcopi, eodem in monumento posita; quarum sanctarum relliquiarum plures prospiciens profanos opifices et sacrilegos cyclopedistas, portiunculam tantummodo, abiens, primum abstuli, propter impiorum persecutionem, tunc temporis sævientem in omnes fideles ecclesiæ-catholicæ-apostolicæ-romanæ, extra quam nulla est speranda salus.

postera die in eamdem capellam redii cum ludovico Légé, nepote meo, simul cum magdalenâ Legé, sorore meâ, uxore sutoris bordié, et cum helenâ fouché, religiosâ visitationis beatæ mariæ, ex conventu urbis de la Châte, ejusdem diocesis bituricensis. religionis zelo accensi, abstulimus, una et unanimi concensu, sum-

mam sacrorum ossium partem, quæ nacti sumus, in horum sanctorum tumulo, quam pie deposui in secretiore, tutiore, nitidiore parte domus meæ, prius in cartaceâ tecâ reconditam cum hoc presenti testimonio, a me primum delineato in codice meo, gallica linguâ ; deinde joannis-jacobi-antonii lagarrigue, sacerdotis orthodoxi, diocesis cadurcensis, e parrochia sancti Josephi de banes, oriundi prope urbem sanctæ Speriæ, et sub custodia carceris issolduni, propter persecutionem a tribus mensibus detenti, manu scripto et latine redacto, super hunc papyrum signatum, regiis notariis, pro actibus autenticis prescriptum, in christianissimo regno, die sexta februarii, anno Domini millesimo, octingentesimo secundo ; ut cuicumque licebit, constet modus quo has sacras relliquias eripui e manibus impiorum.

eàdem in teca recundi duo ossa sancti Thalasii et sancti baillii, quæ ex prædictâ ecclesiâ exquisivit magdalene legé, quæ mihi reserenda commisit et quæ veresimiliter extracta fuerant ex eorum sacro deposito, supra limen sanctuarii constituto, ad dextram ingredientis, et quæ seorsim involvi cum inscriptione desuper exaratâ.

penes me non fuere alia media prudentiæ, consilii, religionis, ministerii sacerdotis orthodoxi, pro periculoso tempore, tecam occlusi, quo tutiori licuit modo, coöpertam papiro ceruleo, et alio deaurato circum decoratam, cui foris inscripta sunt horum sanctorum nomina, litteris aureis, donec relligio invalescat in galliis, auxiliante dei omnipotentis gratiâ, quo facilius imposterum demonstretur harum relliquiarum autenticitas,

iis debitus duliæ honos reddatur canonice, et apostolice, in ecclesia sancta Dei.

Huic actui subscripsere mecum, testes supra nominati.

Legé marat Louis Leget.

Je soussigné certifie que le procès verbal cy dessus et de l'autre part est sincère et véritable pour avoir vu connu et entendu parler les âmes pieuses qui ont recueilli ces précieuse reliques lesquelles personnes pieuses ont bien voulu me céder ces fragments et parcelles cy jointes que je certifie sortir du même reliquaire déposé derrières l'autel qui était élevé en l'honneur de Ste Brigitte dans l'église de l'abbaye royale de notre dame d'Issoudun en Berry diocèse de Bourges en foy de quoy j'ai signé ce présent certificat pour servir et valoir que de raison fait à Issoudun ce 25 juin mil sept cent quatre vingt quinze.

Pignot prêtre curé de la p^sse
de Ste-Thorette sur Cher, diocèse
de Bourges en Berry.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. DE KERSERS.
Vice-président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire :	M. DES MÉLOIZES.
Secrétaire-adjoint :	M. BERRY.
Trésorier :	M. le Cte RAYMOND DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire :	M. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction :	MM. P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. ALBERT DE GROSSOUVRE, ✻. le Mis DE LA GUÈRE. O. ROGER, ✻. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

MEMBRES FONDATEURS ET TITULAIRES

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. **Kersers** (A. Buhot de), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. **Méloizes** (des), ✠, rue Jacques Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	Id.
3. **Rapin du Plaix**, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.
4. **Sallé** (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
5. **Toubeau de Maisonneuve**, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
6. **Nicolaï** (Marquis de), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*.	5 juin 1867.
7. **Laugardière** (Vicomte Charles de), ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président.	10 janvier 1869.
8. **Guère** (Comte Alphonse de la), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur*.	10 février 1869.

9. Laugardière (Max de), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges. 2 juin 1869.

10. Girard de Villesaison (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges. 2 février 1871.

11. Aubicot de Ragis (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 14 février 1877.

12. Chénon (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, quai Châteaubriant, 9, à Rennes (Ille-et-Vilaine). 20 juin 1877.

13. Vogüé (Marquis Melchior de), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

14. Brimont (le vicomte Thierry de), rue du Colombier, 22, à Orléans (Loiret). 6 mars 1878.

15. Goy (Pierre de), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Bibliothécaire. 17 mars 1880.

16. Ponroy (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges. 5 mai 1880.

17. Bengy de Puyvallée (Anatole de), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris. 3 juin 1880.

18. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

19. **Léonard-Desfourneaux**, ancien magistrat, rue de Croisy, 3, à Bourges.	Id.
20. **Guèrre** (Comte Raymond **de la**), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier.	23 mars 1881.
21. **Meunier**, ✠, au château de Varie, par Bourges.	6 juillet 1881.
22. **Verneuil** (Huard de), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges.	4 janvier 1882.
23. **Personnat** (l'abbé), licencié ès-lettres, administrateur de la paroisse Saint-Bonnet, rue de Croisy, 1, à Bourges.	7 juin 1882.
24. **Roger** (Octave), ✠, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges.	Id.
25. **Jugand**, docteur médecin, à Issoudun (Indre).	3 janvier 1883.
26. **Machart** (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine).	7 mars 1883.
27. **Mater** (Daniel), avocat, président de la commission du Musée, rue Fernault, 20, à Bourges.	Id.
28. **Guèrre** (Marquis **de la**), rue Cour-Sarlon, 7, à Bourges.	2 mai 1883.
29. **Toulgoet-Tréanna** (Comte **de**), C ✠, au château de Rozay, par Thénioux (Cher), ou Champs-Élysées, 21, à Paris.	22 février 1884.
30. **Gauchery** (Paul), architecte, à Vierzon (Cher).	Id.

31. **Berry** (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*, Secrétaire-Adjoint. 22 février 1884.

32. **Bazenerye** (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges. Id.

33. **Deballe** (Alfred), professeur au lycée, 34, rue d'Orléans, à Bourges. 5 mars 1884.

34. **Chaumont-Quitry** (Marquis Félix de) ✻, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher). 4 novembre 1885.

35. **Saint-Venant** (Julien de), ✻, inspecteur des forêts, à Uzès (Gard). 8 décembre 1885.

36. **Grossouvre** (Albert de), ✻, Ingénieur en chef des Mines, boulevard du Progrès, à Bourges. 5 mai 1886.

37. **Chénon** (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

38. **Charlemagne** (Edmond), ancien magistrat, place La Fayette, à Châteauroux (Indre), ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

39. **Tarlier** (Emile), architecte, ancien inspecteur diocésain, aven. Bourbonnoux, 5, à Bourges. Id.

40. **Roche** (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges. 4 janvier 1888.

41. **Méloizes** (Henri des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

42\. **Choulot** (Comte Paul de), Lieutenant au 85ᵉ régiment d'infanterie, à Cosne (Nièvre). — 6 juin 1888.

43\. **Thabaud des Houlières** (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). — 27 février 1889.

44\. **Bengy de Puyvallée** (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. — 4 décembre 1889.

45\. **Jacquemet** (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). — 16 juillet 1890.

46\. **Glatigny** (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. — Id.

47\. **Boismarmin** (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. — 5 novembre 1890.

48\. **Grossouvre** (Henri de), rue Hôtel-Lallemant, 14, à Bourges. — 2 décembre 1891.

49\. **Bournichon** (l'abbé), curé de Saint-Just, par Savigny-en-Septaine (Cher). — 2 mars 1892.

50\. **Pomyers** (le comte René de), rue Porte-Jaune, 2, à Bourges. — 4 janvier 1893.

ASSOCIÉS LIBRES

(Le nombre n'en est pas limité par les statuts)

MM.

1. **Achet** (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. **Arenberg** (le prince Auguste d'), ✠, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.
3. **Assay** (le comte Léonce d'), au château des Rodons, par la Chapelle-d'Angillon (Cher).

4. Astier de la Vigerie (d'), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
5. Aubeigné (Gaston d'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
6. Aubertot de Coulanges, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
7. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Saint-Amand (Cher).
8. Balsan (Auguste), ✻, ancien député, à Châteauroux (Indre), ou rue de la Baume, 8, Paris.
9. Baraudon, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
10 Baye (le baron Joseph de), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
11. Beaufils (l'abbé), curé-doyen de La Guerche (Cher).
12. Beauvais (A. de), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
13. Boisguerret de la Vallière (Henri de), à Blois (Loir-et-Cher).
14. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Châteaumeillant (Cher).
15. Bonnault (Gabriel de), boulevard de la Liberté, 20, à Bourges, ou au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
16. Bonnelat, rue Fernault, 1, à Bourges.
17. Bonnegens (de), au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).
18. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, conseiller général du Cher, au château de Thaumiers, par Dun-sur-Auron (Cher).
19. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).

20. Bonsire (l'abbé), curé de Sainte-Montaine, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
21. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
22. Bouchage, à la Bourgeoisie, par Sancergues (Cher).
23. Bourbon-Lignières (le comte de), au château de Lignières (Cher).
24. Bourdaloue, receveur-principal des postes, à Châteauroux (Indre).
25. Bousquet (l'abbé), licencié-ès-lettres, professeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.
26. Brach (Raoul de), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
27. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
28. Brunet (Fernand) ✻, inspecteur des Finances, rue Joyeuse, à Bourges.
29. Burdel (le docteur Edouard), ✻, membre associé national de l'Académie de médecine, président de l'Association médicale du Cher, à Vierzon (Cher).
30. Burdel, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
31. Camard de Puymory (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Samson, 18, à Bourges (Cher).
32. Chapelard, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
33. Chénon de Léché (Henry), rue du Puits-Noir, ou au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
34. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).
35. Clément (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Charenton (Cher).
36. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, cité Vaneau, 10. Paris.
37. Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).

38. COLLARD, ✵, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières par Veaugues (Cher).

39. CORBIN (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).

40. CORBIN (Paul), ✵, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher),

41. CORBIN DE MANGOUX (Pierre), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).

42. COSTA DE BEAUREGARD (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Chârost (Cher).

43. DESCHAMPS, docteur médecin, à Henrichemont (Cher).

44. DESJOBERT (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).

45. DOAZAN (Anatole), au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelles (Indre).

46. DRAKE DEL CASTILLO, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).

47. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.

48. DUFOUR, au château de Lauroy, par Aubigny-sur-Nère, (Cher).

49. DUPRÉ-GOUDAL, notaire, à Saint-Amand (Cher).

50. DUROISEL (l'abbé), curé de La Celle-Bruère (Cher).

51. ESPÉRANDIEU (Émile), capitaine d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (Corse).

52. FOUGÈRES (Raymond DE), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

53. FOURNIER (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).

54. GAIGNAULT (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

55. GANGNERON (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.

56. GAUDEFFROY, docteur médecin, à Vatan (Indre).

57. GOFFART, ✻, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

58. GOMONT (Frédéric), lieutenant d'artillerie, rue de Font-morigny, 12, Bourges.

59. GRANDJEAN, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

60. GRASSIN (le vicomte DE), au château de Lantan, par Dun-sur-Auron (Cher).

61. GRAVET DE LA BUFFIÈRE, capitaine d'artillerie, à Castres.

62. GRENOUILLET (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).

63. GRILLON (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

64. GUIDAULT, (l'abbé Placide), aumônier des Sœurs de la Charité, à Saint-Ladre, Bourges.

65. GUILLARD, architecte, rue Descente-de-Ville, à Châteauroux (Indre).

66. HALY O'HANLY, ✻, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).

67. HEMERY DE LAZENAY, au château de Lazenay, par Lury (Cher).

68. HORTU (l'abbé Pierre), directeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 86, à Bourges.

69. JARRE (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.

70. LA CELLE, (le comte Hildebert DE), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

71. LALANDE, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.

72. LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✤, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

73. LE BOURGEOIS, au château de Launay, par Thénioux (Cher).

74. Leddet (Louis), inspecteur des Forêts, à Oloron (Basses-Pyrénées).

75. Leddet (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, rue Franklin, 8, à Paris-Passy.

76. Legrand (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, cours de la Liberté, 3, à Lyon.

77. Lelong (l'abbé), curé-doyen du Buzançais (Indre).

78. Lemoine, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

79. Le Normand du Coudray, à Nérondes (Cher).

80. L'Étang, ancien notaire, rue Vaubécourt, 8, à Lyon.

81. Létang (Camille), architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).

82. Liège (Émiland du), rue d'Alsace, 17, à Bourges.

83. Liège (René du), rue de Strasbourg, 24 *bis*, à Bourges.

84. Lignac (le comte de), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).

85. Lignac (Ferdinand de), au château de Chapelutte, par Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

86. Louit (Achille), à Vierzon (Cher).

87. Lyonne (le comte de), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.

88. Maillet, château des Murs, par Vierzon (Cher).

89. Mallard (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).

90. Mallebay (René), au Blanc (Indre).

91. Manceron, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).

92. Maransange (Henry de), au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).

93. **Marcandier**, au château de Billerat, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
94. **Marchain** (Léonce), au château de la Lienne, par Châteauroux (Indre).
95. **Marguerye** (R. de), rue Bourbonnoux, 22, à Bourges.
96. **Marin** (Paul), ancien capitaine d'artillerie, rue de Strasbourg, 6, à Bourges.
97. **Masquelier** (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).
98. **Maussabré** (le comte de), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).
99. **Mignan**, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)
100. **Mingasson** (l'abbé), curé-doyen d'Argenton (Indre).
101. **Monferrand** (de), ✻, ancien directeur des contributions directes, au château du Mée, par Neuvy-Pailloux (Indre) et rue de Clichy, 14, à Paris.
102. **Montalivet** (Georges Masson de), au château de Villedieu (Indre).
103. **Montesquieu** (le baron de), au château de Brécy (Cher).
104. **Moreau** (l'abbé), curé de Vendœuvres (Indre).
105. **Moreau** (René), à Sancergues (Cher).
106 **Moulineau** (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).
107. **Naudin**, au château de Maubertin, par Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher).
108. **Neuflize** (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
109. **Orsanne** (René d'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit-Bercy, 64, à Paris.
110. **Pascaud** (Fernand), rue de la Grosse-Armée, 5, à Bourges.
111. **Paultre**, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).

112. PERROT DE PREUIL (Julien), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

113. PEYROULX (le comte DU), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).

114. PIERRE, homme de lettres, au Blanc (Indre).

115. PIGEAT (l'abbé Louis), curé de Saint-Baudel, par Châteauneuf (Cher).

116. PIGELET (Paul), imprimeur, à Gien (Loiret).

117. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

118. PINEAU DES FORÊTS, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).

119. PIROT, au château de Boisvert, par Savigny-en-Septaine (Cher).

120. POUPAT (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.

121. RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

122. RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).

123. RAPIN (Philippe), rue Paradis, 23, à Bourges.

124. REGNAULT (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).

125. RENTY (l'abbé), professeur au collège de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

126. REVENAZ, ancien conseiller général du Cher, au château des Réaux, par la Guerche (Cher).

127. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun, (Indre).

128. ROCHE (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).

129. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

130. SAINT-MARTIN (DE), ✻, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

131. SAINT-SAUVEUR (le vicomte DE), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

132. SAINT-SAUVEUR (Georges DE), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).

133. SARRIAU (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.

134. SALLÉ (l'abbé), curé-doyen de Vatan (Indre).

135. SALLÉ DE CHOU (François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

136. SERVOIS DU WATELET, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

137. SÈZE (le vicomte Maurice DE), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

138. TAUSSERAT, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

139. VASSON (Jean GIRARD DE), au château de Laleuf, par La Châtre (Indre).

140. VERGENNES (le comte Charles DE), au château de Boisbrioux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).

141. VERDON (DE), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

142. VERNE (Charles DU), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).

143. VORYS (Jules DE), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. BARIAU, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).

2. BARTHÉLEMY (Anatole DE) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.

3. BERTRAND (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4. Chabouillet, O. ✳, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12, à Paris.

5. Chastellux (Comte de), au château de Chastellux (Yonne).

6. Delisle (Léopold) C. ✳, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. R. P. Delatre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8. Lasteyrie (Comte Robert de) ✳, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

9. Le Blant (Edmond), O. ✳, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'école française d'archéologie de Rome, rue Leroux 7, à Paris.

10. Loisel, docteur-médecin, à Cherbourg.

11. Marsy (Comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

12. Moreau (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

13. Mowat (Robert) O. ✳, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.

14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✳, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.

15. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eugène DE), ✠, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
16. RUBLE (baron Alphonse DE), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).
17. SICOTIÈRE (DE LA), sénateur de l'Orne, à Alençon (Orne).
18. THÉDENAT (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier	3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-)	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rodez.
Calvados	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
—	11. Société des Archives historiques

de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher............... 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............ 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne........... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir......... 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............ 23. Société d'anthropologie de Bordeaux.

— 24. Société archéologique de Bordeaux.

Ille-et-Vilaine........ 25 Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Indre-et-Loire.......	26. Société archéologique de Touraine, — à Tours.
Loir-et-Cher.........	27. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.
—	28. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.
Loire..............	29. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
Loire (Haute-).......	30. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.
Loire-Inférieure	31. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
Loiret.............	32. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
—	33. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.
Maine-et-Loire	34. Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.
Manche.......... ..	35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.
—	36. Société nationale académique de Cherbourg.
Marne..............	37. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Meurthe-et-Moselle...	38. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.
Meuse..............	39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan...........	40. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre...............	41. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
Nord...............	42. Société d'émulation de Cambrai.
Oise	43. Société historique de Compiègne.
—	44. Comité archéologique de Senlis.
Pyrénées (Basses-)...	45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône............	46. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire... ...	47. Société Éduenne, — à Autun.
Sarthe..............	48. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.
Savoie	49. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
Seine..............	50. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
—	51. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.
—	52. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.
Seine-et-Marne......	53. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.
—	54. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........ 55. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 56. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 57. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.

Somme.......... 58. Société d'émulation d'Abbeville.

— 59. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.

Tarn-et-Garonne..... 60. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.

Vienne............. 61. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... 62. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.

Yonne.............. 63. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

— 64. Société archéologique de Sens.

Algérie............. 65. Académie d'Hippone, à Bône.

Angleterre.......... 66. Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

États-Unis........... 67. Smithsonian Institution, à Washington.

Suède............... 68. Académie royale des belles lettres, d'histoire èt des antiquités de Stockholm.

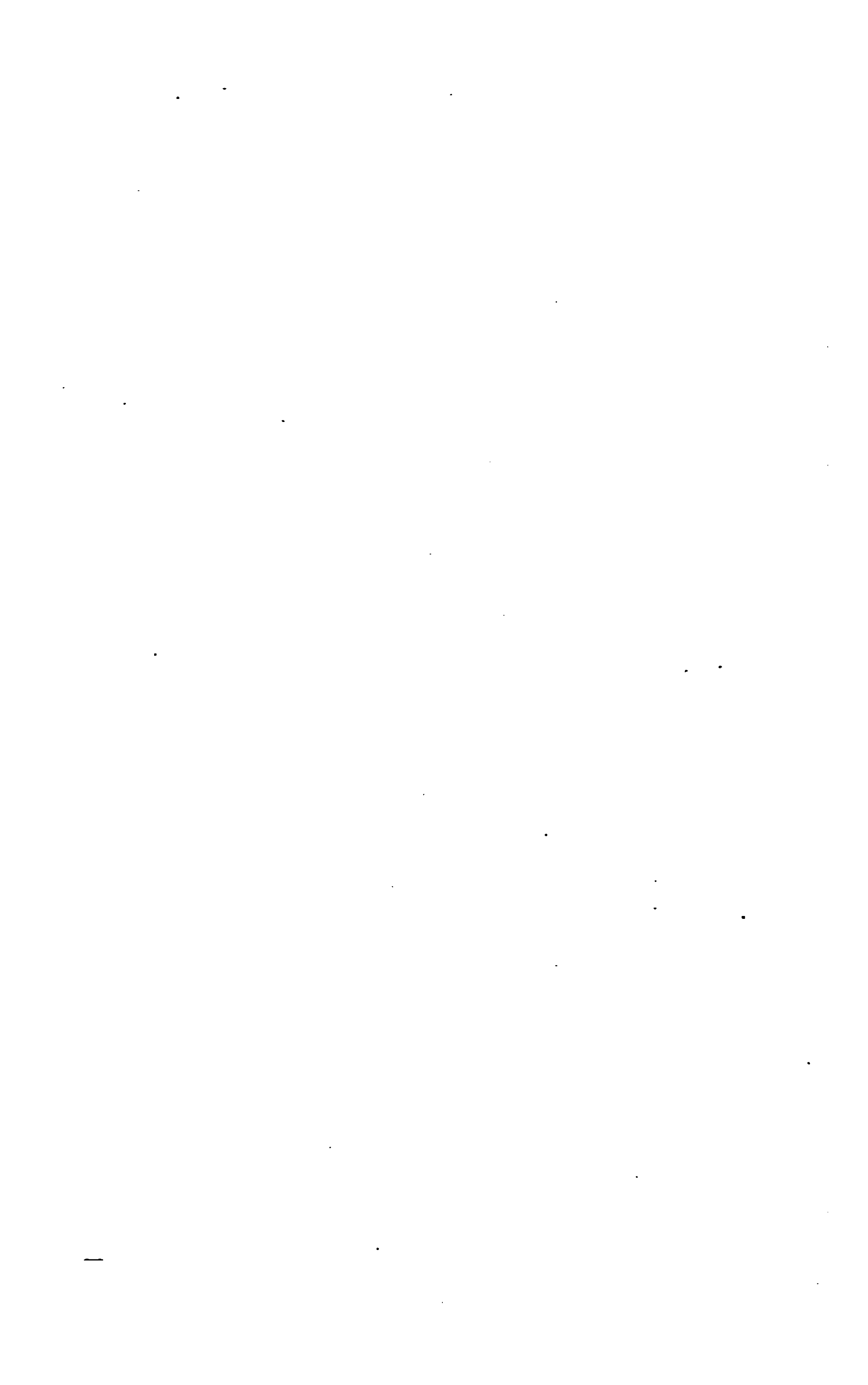
Publications périodiques reçues par la Société

---

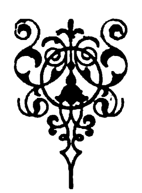
1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
2. *Journal des Savants.*
3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
4. *Répertoire des travaux historiques.*
5. *Bulletin monumental.*
6. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.
7. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
8. *Analecta Bollandiana.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Musée du Trocadéro, à Paris.
5. Cour d'appel de Bourges.
6. École normale d'instituteurs, à Bourges.
7. Grand-Séminaire de Bourges.
8. Lycée de Bourges.
9. Petit Séminaire de Bourges.
10. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
11. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
12. Ville de Bourges.
13. Ville de Châteauroux.
14. Ville de Saint-Amand.
15. Ville de Sancerre.
16. Ville d'Issoudun.



TABLE



Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

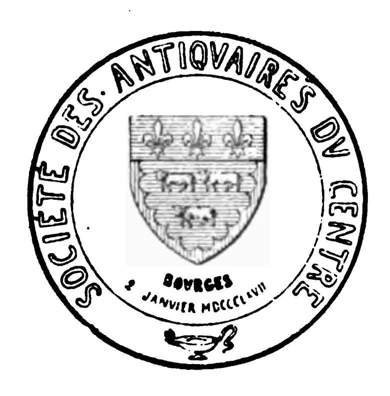
DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

1893-1894

XXe VOLUME



BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1895

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu la démande formée par la Société des Antiquaires du Centre à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique :

Vu les Statuts de cette Société, l'état de sa situation financière et les autres pièces produites à l'appui de sa demande ;

Vu les avis favorables du Préfet du Cher et du Vice-Recteur de l'Académie de Paris ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue.

Décrète :

ARTICLE Ier

La *Société des Antiquaires du Centre* est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ARTICLE 2

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 mai 1891.

Signé : CARNOT.

par le Président de la République.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Signé : LÉON BOURGEOIS.



RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1893

Par M. DE KERSERS, Président.

La marche de la Société, pendant l'année qui vient de s'écouler, a été d'une régularité absolue ; M. le Secrétaire rappellera les travaux auxquels elle s'est livrée ; M. le Trésorier nous présente le tableau de sa situation financière qui se résume ainsi :

En caisse au 1er janvier 1893........		1944,05
Recettes de l'année :		
Intérêts des sommes placées..................	94,50	
Vente de volumes.......	63,85	
Cotisations recouvrées....	1636 »	
Frais d'envois et d'avertissements recouvrés...	102,55	
	1896,90	1896,90
Total des recettes............		3840,95

Dépenses :

Annuité payée à la ville pour occupation de la salle des séances.......		260, 25	
Tenue des séances.......		16, 60	
Musée lapidaire, entretien.........	10 »		
Acquisition de stèles............	160 »	202 »	
Port d'une barque gauloise.......	32 »		
Impression du volume....		1089, 10	
Envoi de volumes (frais)..		153, 65	
Frais d'administration....		161, 70	
Total des dépenses....		1883, 30	1883. 30
Reste en caisse au 31 décembre 1893...			1957, 65

J'ai à exposer les impressions que fait naître l'examen de ce budget.

Constatons d'abord qu'il se solde par un excédant de recettes bien léger, mais qui, tout modeste qu'il soit, nous permet d'être exempts d'inquiétudes pour l'avenir.

Les recettes appellent bien peu d'observations : accroître, s'il se peut, la vente de nos volumes par le mérite de nos travaux ; augmenter le nombre de nos collègues associés libres, si utiles par les

renseignements qu'ils nous fournissent sur les découvertes locales et par le concours pécuniaire qu'ils nous apportent ; tel est notre devoir à tous, si évidemment tracé qu'il est presque inutile de le rappeler.

Les dépenses suggèrent, ce semble, quelques réflexions plus spéciales.

En tête figure le paiement de notre loyer à la ville de Bourges ; charge lourde certainement, mais que nous ne pouvons ni restreindre ni regretter, puisqu'elle est en quelque sorte la rédemption de ce délicieux monument qui nous abrite et que nous contribuons ainsi à affecter à une destination digne de lui.

Le volume n'a coûté qu'environ 1,100 francs. La modicité de ce chiffre est due à ce que la plus grande partie des travaux qu'il contient ont un caractère historique et n'ont exigé que peu de planches. Il est à désirer que nos publications en général soit moins pauvres d'illustrations qui sont une des nécessités de l'archéologie. Nous devons donc, pour l'avenir, en porter l'évaluation à une somme plus élevée.

Par contre, on peut espérer que les frais d'administration, déjà fort réduits, pourront l'être encore davantage.

Reste la somme qui a été consacrée à des acquisitions pour le musée lapidaire ; elle n'a rien de

fixe ni d'obligatoire, et cependant nous ne pouvons songer à la suppression de cette dépense. C'est une de nos bonnes fortunes d'être fixés sur un sol archéologique fécond qui nous ménage à chaque instant les plus précieuses surprises, depuis les mégalithes et les huttes de l'humanité primitive jusqu'aux plus riches et fines productions des grands siècles artistiques. C'est une des gloires de la Société d'avoir surveillé et constaté toutes ces découvertes, d'avoir encouragé la conservation des objets trouvés et, autant que possible, de les avoir acquis. C'est la plus sérieuse mission à laquelle nous nous soyons consacrés et une de celles certainement dont l'utilité publique a été le plus justement reconnue et proclamée il y a deux ans. C'est celle à laquelle nous ne pouvons ni ne devons faillir. Il nous faut donc envisager comme désirables et heureusement probables des dépenses de cet ordre sans cesse renaissantes.

Notre action en ce sens obtient du reste des résultats palpables. Non seulement elle a réuni cette collection de haute valeur scientifique qui nous entoure, mais encore, par les justes rémunérations que nous offrons aux inventeurs, nous avons réussi à appeler l'attention des ouvriers sur les objets bien divers que peuvent rencontrer leur pioche ou leur marteau. Il y a quelques jours à peine, un monument de notre langue gauloise

fort intéressant, mais grossier d'aspect, n'a-t-il pas dû sa conservation à ce sentiment de respect pour les vieilles choses que nous avons contribué à inspirer?

Sur ce point nous ne saurions nous faire illusion; nous pouvons à chaque instant redouter l'insuffisance de nos ressources, mais nous avons lieu d'espérer que pour des circonstances exceptionnelles le Comité des travaux historiques voudrait bien, comme il l'a fait à plusieurs reprises, s'associer à nos besoins et soutenir d'une façon efficace les demandes de secours que nous aurons à formuler; car ces appels n'auront pas pour but de faire face à des dépenses usuelles, mais à des acquisitions et des publications extraordinaires utiles à la science plus encore qu'à nous-mêmes.

La situation en présence de laquelle nous nous trouvons peut donc se résumer ainsi : ressources ordinaires suffisantes pour nos dépenses normales; espoir fondé de secours pour les exigences inattendues. Cette situation peut être regardée comme satisfaisante et promet à la Société bonne vie et longue durée.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1894

Par M. DE KERSERS, Président.

L'appréciation que nous avons à faire de la marche de la Société nous est rendue facile par le zèle et l'exactitude qu'apportent à leurs fonctions ceux de nos collègues que vous avez choisis pour vos administrateurs. L'examen sommaire de la comptabilité et le rapport du Secrétaire sur nos travaux vous mettront au courant de notre vie sociale. Nos observations n'auront fort heureusement qu'à vous encourager dans la voie que vous suivez.

Voici l'exposé sommaire de notre situation financière :

L'encaisse initial était de...........		1957,65
Les recettes se sont élevées à :		
Revenu des fonds placés..	172,70	
Cotisations recouvrées....	1643,40	
Recouvrement de frais d'envoi	32,95	
Subvention du ministère..	1000 »	
	2849,05	2849,05
Total des recettes...		4806,70
Les dépenses ont été de :		
Annuité payée à la ville ..	260,25	
Appropriation de la salle..	60,25	
Entretien des collections..	95 »	
Fouilles de Genouilly et acquisitions diverses pour les collections....	98,20	
A-compte sur l'impression du volume...........	700 »	
Frais de recouvrement et d'envoi...............	33,50	
	1247,20	1247,20
L'encaisse en fin d'exercice est de................		3559,50

Il y a donc un accroissement sensible de l'encaisse, mais cette augmentation passagère est due à des causes toutes fortuites : d'abord le retard apporté à la publication du xxe volume, retard qui n'a permis de verser qu'un à-compte sur les frais d'impression et d'illustration ; puis la rigueur de la température, qui n'a pas permis de réaliser les fouilles que la Société se proposait de faire cet hiver. Vous avez nommé une commission qui s'occupe en cet instant de déterminer les points sur lesquels devront porter les recherches, et celles-ci seront entreprises aux premiers beaux jours. Ces dépenses replaceront vos finances dans leur situation normale.

Une amélioration plus réelle consiste dans la subvention ministérielle. Vous voyez, en effet, que nos espérances de l'année dernière se sont réalisées, et que le ministère, prenant en considération les dépenses exceptionnelles que nous faisons pour nos publications et pour nos collections lapidaires, est venu à notre secours par l'allocation d'une somme de mille francs. Le comité des travaux historiques, sur la proposition duquel cette subvention nous est accordée, nous donne ainsi un encouragement aussi précieux par l'estime dont il est le témoignage que par les facilités pécuniaires qu'il met à notre disposition. Vos études sérieuses sauront en

trouver le plus judicieux emploi et justifier la confiance dont vous êtes l'objet.

Il est bien à désirer que le retard dans l'apparition du volume ne se renouvelle plus, et nous faisons appel en ce sens à l'exactitude de nos collègues dans la réalisation des travaux qu'ils ont entrepris.

Un autre événement heureux qui, par sa nature, ne figure pas sur les comptes, est venu accroître de la façon la plus flatteuse le patrimoine de la Société.

Madame la baronne de Neuflize, qui avait constitué une précieuse bibliothèque berruyère où figuraient des ouvrages d'un intérêt et d'une valeur de premier ordre, a bien voulu, par l'intermédiaire d'un de nos collègues, M. Roger, faire don à la Société de cette collection importante. Ainsi, notre bibliothèque change de face : composée jusqu'à ce jour de livres d'une banalité absolue et de volumes de publication récente, elle possède aujourd'hui quelques exemplaires rares concernant le Berry, et que l'on sera heureux d'y pouvoir trouver, tels, par exemple, que le *Champ fleury* du graveur berrichon Geoffroy Tory.

L'importance du don de Madame de Neuflize nous a permis de lui décerner le titre de *bienfaiteur* de la Société, que les Statuts attribuent aux

personnes qui lui font un don d'au moins mille francs. Son nom se trouvera, à ce titre, réuni à celui d'un autre bienfaiteur, M. le Marquis de Nicolaï, qui, lui aussi, il y a quelques années, nous avait aidés pour une publication coûteuse, sous le voile d'un anonymat que nous jugeons opportun de faire enfin cesser.

D'autres générosités plus modestes sont venues aussi augmenter notre avoir. Madame Roubet nous a donné quelques livres et d'intéressantes liasses de titres originaux remontant jusqu'au XIIIe siècle, et concernant certaines seigneuries de l'est du département. M. des Méloizes nous a donné quelques séries de titres sur des familles du Berry que nous devons noter, car il oublierait peut-être de les mentionner lui-même.

Nous sommes heureux d'exprimer ici à ces généreux donateurs notre gratitude pour ces gages de leur sympathie à laquelle nous attachons un prix bien plus élevé encore que la valeur intrinsèque de leurs dons.

Il nous reste à remplir un triste devoir. Un de nos collègues, M. Meunier, nous a été enlevé. M. Meunier, ancien sous-préfet, puis secrétaire-général de la préfecture de la Meurthe, était retenu loin de nous par de continuelles souffrances, mais son attention et sa bienveillance étaient acquises à nos travaux. Sa perte est profondément

pénible pour la plupart d'entre nous, qui étions ses amis et qui aimions son esprit cultivé et ses fermes jugements sur les hommes et les choses du jour.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Par A. DES MÉLOIZES, Secrétaire.

1893-1894

Messieurs,

Le vingtième volume des Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, auquel le présent rapport doit, conformément au règlement, servir d'introduction, paraît avec un certain retard que votre Secrétaire doit tout d'abord expliquer. Le collationnement laborieux et délicat du texte assez incorrect d'un manuscrit, que son éditeur a tenu à reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité, a réclamé un temps fort long qui a entraîné un retard correspondant dans la composition des mémoires subséquents. La conscience de l'éditeur fournit pour cette fois, une excuse que vous agréerez tous : mais il m'est permis de dire

que la régularité de nos publications sera assurée dans l'avenir si chacun de nous veut bien, sans attendre jusqu'à la mise sous presse d'un volume, livrer au collègue chargé d'en surveiller l'impression, les travaux acceptés pour y prendre place.

Il résulte du délai qui s'est écoulé depuis l'impression du précédent rapport, que votre Secrétaire doit passer ici en revue les travaux auxquels vous vous êtes consacrés depuis le milieu de l'année 1893.

Le volume que nous publions aujourd'hui attesterait à lui seul l'activité de la Société et la variété des sujets auxquels elle s'est appliquée; mais j'aurai tout à l'heure un nouveau témoignage à apporter de cette vitalité par le compte rendu des communications faites à nos séances qui n'ont pu trouver place dans ce recueil.

Celui-ci s'ouvre par une étude magistrale de M. Ch. de Laugardière sur deux stèles gauloises épigraphiques mises fortuitement au jour à Genouilly, et dont la rencontre nous fut immédiatement signalée par M. Gaston Rancy. Il n'est que juste de rendre ici hommage au zèle de cet Associé libre, sans l'intelligente initiative duquel une découverte de la plus haute importance eût pu échapper à notre connaissance.

Le mémoire de M. de Laugardière, présenté sous le patronage de la Société aux lectures de la Sorbonne en 1894, y a été, par les maîtres de la science, accueilli avec l'attention qui est due à tous les travaux de notre Vice-Président. Il a été publié intégralement dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques et par extraits dans diverses revues spéciales ; mais votre comité de rédaction a jugé qu'il n'en devait pas moins figurer dans le recueil local à l'intention duquel il avait été écrit tout d'abord.

C'est également après avoir passé à la Sorbonne que nous revient la note de M. de Kersers sur des stèles romaines et des fragments de statuaire acquis par la Société en 1893 et provenant de ce cimetière des *Fins-Renards*, qui a déjà fourni à l'archéologie tant de sujets d'étude. L'auteur décrit avec sa compétence ordinaire ces nouveaux monuments épigraphiques dont se sont enrichies nos collections lapidaires.

A l'époque romaine appartient aussi la description, envoyée par M. Lefort à notre collègue M. Mater, qui nous l'a communiquée, des restes d'un aqueduc romain découverts non loin de Bourges, pendant la construction du chemin de fer de Cosne. Les observations faites avec la précision

qu'on pouvait attendre d'un ingénieur, et accompagnées de croquis exacts, ont permis à M. de Kersers de rattacher cette découverte à une autre faite antérieurement dans le voisinage de la ville et d'émettre une opinion sur le point de départ probable de cet ouvrage d'art antique.

L'acquisition récente pour notre musée lapidaire d'un fragment de borne milliaire nous a procuré une briève mais très substantielle note de M. de Kersers. L'auteur, par des déductions aussi savantes qu'ingénieuses, fournit l'explication parfaitement nette d'une inscription malheureusement tronquée, mais encore fort instructive par les noms qui y figurent, malgré l'absence d'indications topographiques. Notre Président, sous le titre modeste de *Notes archéologiques*, a joint à cette dissertation épigraphique le résumé de ses constatations sur la découverte d'un sarcophage de l'époque carolingienne à Quantilly et sur des couvercles de tombes du XIIIe siècle, trouvées à Pleinpied.

Le mémoire suivant nous a été offert par M. de Marguerye, au moment où le musée de Bourges venait de recevoir plusieurs morceaux lapidaires provenant de l'abbaye de Massay, et, en particulier, deux dalles tumulaires à inscriptions datées de 1294 et 1305, dont notre Associé fournit la

lecture avec des renseignements sur les familles auxquelles appartiennent ces tombes.

M. de la Bouralière, dans le cours de ses travaux sur la bibliographie poitevine, a relevé et nous a envoyé des renseignements sur un certain nombre de livres imprimés au XVIe siècle pour des libraires de Bourges. On lira avec intérêt le texte de ces communications qui, pour les Membres de la Société, reçurent, vous ne l'avez pas oublié, un supplément d'attrait par la présentation de quelques exemplaires des rares volumes décrits, que M. de Laugardière tira à votre intention de sa riche bibliothèque.

M. Ponroy nous avait produit, il y a plusieurs années, le manuscrit d'un journal tenu pendant près d'un demi-siècle par un chanoine de la Cathédrale de Bourges, Me Mathieu Perrot, et vous aviez alors manifesté le désir de publier un document où l'histoire locale puisera quelques renseignements omis dans les mémoires contemporains déjà connus, et une grande abondance de détails sur les cérémonies religieuses de l'époque. Notre collègue, déférant à ce vœu, a pu nous remettre une copie très exacte du journal qu'il a fait précéder d'une introduction dans laquelle il réunit toutes les informations qu'il a pu recueillir sur l'auteur et sur sa famille. Un excès de réserve

l'a empêché, pour ne pas augmenter l'étendue d'une publication qui dépasse quelque peu les proportions généralement admises dans nos volumes, de fournir des annotations souvent utiles. Il faut regretter cette discrétion qui prive le lecteur, et surtout le lecteur étranger à notre ville, d'éclaircissements sur les hommes et les choses de la seconde moitié du XVIIe siècle à Bourges.

La large place donnée ainsi à l'histoire dans notre vingtième volume, s'augmente encore par l'impression d'une généalogie, due aux patientes recherches de M. le comte de Toulgoët parmi les dépôts publics et les archives privées. Elle concerne la famille Le Roy, qui touche par ses alliances à un grand nombre de familles de notre province et des provinces voisines. Cette étude, qui complète et rectifie sur plusieurs points un chapitre de l'histoire de La Thaumassière, est accompagnée de pièces justificatives importantes, dont l'une trouvait, peut-on dire, son éditeur naturel dans l'auteur des *Comptes de l'hôtel du duc de Berry*.

Nous publions enfin le bulletin numismatique habituel rédigé par notre savant Président, tant d'après ses propres observations que sur les notes de quelques-uns de ses collègues.

Mais les travaux dont je viens de passer la revue sont très loin de former la totalité de ceux qui vous ont été présentés ou de résumer les communications qui vous ont été faites depuis mon précédent rapport.

C'est ainsi que M. Albert de Grossouvre nous a donné des indications sur la destruction, par la culture, des restes d'un tumulus de grandes dimensions situé à La Périsse près de Dun-sur-Auron. Ce tumulus avait été fouillé partiellement en 1857 par M. de la Chaussée dont les constatations ont été publiées[1], et de nouveau exploré par M. de Goy dont les observations ont aussi paru dans nos volumes[2]. Son nivellement définitif a révélé encore de nombreuses sépultures et a procuré une trentaine d'anneaux de jambes et de bracelets en bronze. Les ornements gravés sur ces objets sont semblables à ceux déjà observés au même lieu. Au niveau du sol naturel, tout au centre du tumulus, on a constaté l'existence d'un trou quadrangulaire d'un mètre de profondeur, tel que celui observé dans la même situation à la butte d'Archelet, près Bourges, en 1863. Cette fosse était vide tandis que M. de Goy a trouvé plus récemment au centre d'un tumulus, à Cortel, un squelette accroupi dans une excavation analogue.

1. *Mém. de la Société des Antiquaires du Centre*, t. IV, p. 41.
2. T. XIV, p. 8.

La base du tumulus de La Périsse était entourée d'un dallage très régulier, large d'un mètre environ, et à vingt mètres de son pourtour était une rangée circulaire de blocs de pierre posés debout qui ne font pas actuellement relief au-dessus du sol.

M. le Comte Raymond de la Guère a fouillé aux environs de Sainte-Montaine plusieurs tumulus dans l'un desquels il a trouvé un poignard en fer emmanché de corne ; mais l'oxydation absolue du métal n'a pas permis d'en conserver la moindre parcelle et il a été seulement possible de constater la forme de cette arme, qui paraît devoir être rapprochée de la remarquable épée de fer à soie plate trouvée dans la même contrée par notre collègue, et publiée par lui dans notre XVIIIe volume. Nulle trace de sépulture n'accompagnait cet objet, mais on sait que l'absence d'ossements est habituelle dans les tumulus de Sologne et semble s'expliquer par l'action absorbante et les propriétés corrosives des sables sur les matières organiques.

M. de Saint-Venant, éloigné de nos séances ces derniers temps par ses fonctions, n'est pas moins demeuré un de nos Membres les plus actifs : En correspondance constante avec nous, il nous a adressé un certain nombre d'observations faites

par lui dans différents musées de Suisse ou du midi de la France et qui, par la sagacité des rapprochements, intéressent directement nos études locales. Il nous a signalé en particulier aux musées de Bienne et de Lausanne un grand nombre de ces tiges de bronze en forme d'arc à partie centrale renflée, dont M. de Goy possède des similaires trouvés à Bourges et qui paraissent avoir servi, au premier âge du fer, à renforcer certains plastrons de cuir.

Au musée de Bâle il a pu étudier les deux dessins de Hans Holbein longtemps catalogués comme les portraits d'un donateur et de sa femme et qui représentent en réalité les deux statues agenouillées du duc de Berry et de Jeanne de Boulogne. Ces croquis, évidemment faits d'après nature dans la Sainte-Chapelle, indiquent un séjour de Holbein à Bourges dont il serait intéressant de rechercher s'il existe d'autres traces.

Au musée de peinture de Chambéry, M. de Saint-Venant nous a signalé un masque de marbre blanc qui lui a paru identique à celui du musée de Bourges publié dans nos *Mémoires* en 1888 par M. le comte Alphonse de la Guère.

Je citerai enfin la description d'un beau coffre du xve siècle, remarqué par notre zélé confrère dans la collection Génin au musée de Grenoble et sur les panneaux duquel sont sculptés les écus-

sons de Jacques Cœur et de Macée de Léodepart.

La Sainte-Chapelle, dont le nom venait tout à l'heure sous ma plume, a été, aussi bien que le palais royal de Bourges, le sujet de fréquentes communications de M. Gauchery. Ces deux édifices ont été étudiés par lui dans leurs moindres détails, et, tout récemment, le dernier faisait le sujet d'une monographie qui prend un singulier caractère d'actualité par le fait des travaux d'aménagement à l'étude pour l'installation de certains services départementaux dans le palais du duc Jean. La Société a décidé de publier aussi tôt que possible ce mémoire de M. Gauchery avec les nombreuses planches qui l'accompagnent, donnant les divers aspects de l'état présent du monument et des restitutions proposées par l'auteur.

M. le comte Alphonse de la Guère nous a entretenus d'un précieux verre à pied muni d'anses et orné de dentelles et de filets d'or que possède le musée de Bourges. Cet objet, que M. de la Guère attribue aux verreries de Murano porte un écusson d'azur à deux fasces d'or accompagnées de six besants. L'auteur, y reconnaissant les armes d'Adam Fumée, médecin de Charles VII et garde des sceaux sous Louis XI et Charles VIII, montre comment ce personnage se rattachait au Berry par

ses alliances et explique ainsi comment un objet lui ayant appartenu aurait pu être conservé dans notre province.

A côté de ces études plus particulièrement archéologiques, divers sujets historiques ont occupé vos séances :

M. le vice-président de Laugardière nous a présenté les Lettres patentes originales, en date du 2 mars 1594, signées du roi Henri IV, portant nomination aux gouvernement et lieutenance-générale au pays et duché de Berry, du baron de La Châtre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, en survivance de son père, le Maréchal, avec appointements de 2,000 écus par an. Ces lettres sont très intéressantes par l'indication détaillée qu'elles renferment des pouvoirs et prérogatives du Gouverneur de Berry. M. de Laugardière a fait remarquer qu'il ressort des termes de ce brevet qu'il est antérieur à la rentrée des villes de Bourges et d'Orléans sous l'autorité royale et que sa date permet de supposer que la survivance accordée au baron de La Châtre fut une récompense donnée au Maréchal pour sa soumission.

Vous avez écouté avec plaisir la lecture, par M. l'abbé Bournichon, d'un chapitre extrait de l'histoire, qu'il préparait alors, de la Communauté

des Religieuses de Marie-Immaculée, histoire publiée depuis et aussi attrayante par sa forme littéraire que précieuse par l'abondance des documents mis en œuvre pour sa rédaction.

Un autre des savants ecclésiastiques que nous comptons parmi nos collègues, M. l'abbé Duroisel, nous a fait part de nouvelles observations sur le tombeau et les peintures de la chapelle de Saint-Silvain, près la Celle-Bruère. Nous aurions été heureux de donner place à ce travail dans nos volumes si les principaux chapitres n'en avaient déjà été publiés en brochure. La Société s'est, du moins, réunie à l'auteur pour émettre le vœu de voir conserver l'édifice ou transporter le tombeau dans l'église de La Celle, si la chapelle ruinée de Saint-Silvain lui devient un abri insuffisant.

M. de la Bouralière, Membre correspondant à Poitiers, nous a adressé la communication suivante :

« Dans un arrêt (imprimé) rendu le 19 décembre 1579 par la Cour des Grands-Jours séant à Poitiers, contre des condamnés à mort contumaces, je relève les noms suivants :

« Albert de Thelis, dict le cadet de l'Espinace, sieur de Charuà (sic), Pierre Duvernel, dict le chevalier Duvernel, escuyer, sieur de Verseilles, La Grange, serviteur Jean Funiouse, dict Lepin,

Loys Hillaire, dict Aguarin, soldat, et Claude Berthellat [condamnés] par sentence du Lieutenant criminel de Bourges du penultiesme décembre cinq cens soixante quatorze. Pierre Theillay, filz d'André Theillay, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges du douziesme d'aoust cinq cens soixante treize.

« Jehan Michellon, dict le Moyne de la Contal, et Jehanne Jacquet, dite la Calabre, autrement surnommée la ieuneuse, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges, du huictiesme jour de janvier cinq cens soixante quinze.

« Hugues Sanglier, executeur des haultes œuvres de Bourges, par sentence dudict Lieutenant criminel de Bourges, du dix-neufiesme jour d'aoust mil cinq cens soixante dix huict. »

« La Cour prononce défaut contre tous les susnommés et confirme les sentences qui les ont condamnés à mort. Tous ces noms me sont inconnus, à moi qui suis étranger au Berry, mais il m'a paru curieux de voir l'exécuteur des hautes œuvres de Bourges encourir lui-même une condamnation à mort. »

M. Charlemagne à offert à notre bibliothèque un exemplaire de la réimpression faite en 1888 à Marbourg, en Silésie, d'une pièce de théâtre intitulée *la Soltane*, œuvre de Gabriel Bounyn, avocat au Parlement de Paris, bailly du comté de

Châteauroux au xvi[e] siècle. Cette édition est précédée d'une longue étude en allemand par Jean Venema, que notre collègue a traduite, et vous avez écouté avec intérêt la lecture de son élégante et fidèle traduction. A cette occasion, M. le vice-président de Laugardière a fourni de précieux détails sur l'œuvre littéraire de Bounyn et a fait passer sous vos yeux quelques éditions rares de ses ouvrages, en tête de l'un desquels se trouve le portrait, gravé sur bois, de l'auteur.

Il me reste à mentionner les principales présentations faites en séances d'objets divers, produits de trouvailles isolées qui, par leur nature ou les conditions de leur découverte, ne pouvaient pas fournir le sujet d'une étude spéciale, mais dont il est cependant utile de conserver la trace.

Aux âges préhistoriques se rapportent :

Une belle pointe de flèche en silex blond trouvée par M. Ponroy à Lury, chez M. Roger et deux autres objets semblables ainsi qu'un racloir également en silex découverts par le même collègue à Quincy ;

Une pointe de flèche, une pointe de lance et un grattoir en silex présentés par votre Secrétaire et provenant de Neuvy-Pailloux (Indre) ;

Une hachette en amphibolite et des perles de

collier façonnées dans une matière qui ressemble à de l'albâtre, trouvées à La Perisse dans un tumulus situé près de la route de Vorly à Dun-sur-Auron, et recueillies par M. Albert de Grossouvre;

Une belle hache en bronze à talon découverte à Lye (Indre) et communiquée par M. de Verneuil.

L'époque romaine a été représentée par deux communications de M. Ponroy : une fibule en bronze doré, montrant en faible relief une tête de profil, qui paraît devoir être attribuée au Bas-Empire et a été trouvée dans une fouille aux environs de l'église de Saint-Pierre-le-Guillard, à Bourges; et un poids de romaine en bronze, en forme de tête assez finement modelée et munie d'une chaînette de suspension, découverte à Verdigny.

Aux temps modernes enfin appartiennent :

Une tête sculptée en pierre acquise pour la Société par M. de Kersers : elle présente un caractère fort artistique et semble appartenir aux premiers temps de la Renaissance, bien qu'elle ait été découverte au boulevard de l'Arsenal, c'est-à-dire dans un lieu qui a révélé depuis quelques années une grande quantité d'objets de toute nature de l'époque romaine ;

Deux tuiles gravées avant cuisson, trouvées à Sancoins et acquises également par M. de Kersers qui les a cédées au Musée de Bourges. L'une porte le monogramme IHS surmonté d'une croix radiée, avec la date 1667 et le nom A. TRARIEUX ; l'autre est ornée d'un écusson, avec casque et lambrequins, portant un chevron accompagné de trois croissants. M. de Kersers a signalé [1] la découverte d'une tuile tout à fait analogue sur la toiture de l'église de Vesdun. Elle porte de même une inscription remontant au XVII[e] siècle.

Tels sont, Messieurs, les sujets auxquels votre attention s'est appliquée depuis dix-huit mois. Fidèles à vos traditions de persévérantes et consciencieuses recherches, vous en avez tiré ce nouveau volume, vingtième assise d'un édifice modeste, mais solide dont tous les matériaux sont extraits du terrain inépuisable des observations locales.

6 Mars 1895.

1. *Histoire et Statistique Monumentale du Département du Cher*, VIII[e] volume, p. 225.

A la demande de M. l'abbé Aug. Roche, je signale quelques fautes d'impression échappées au correcteur dans les *Recherches historiques et critiques sur l'hagiologe du P. Labbe*, publiées dans notre précédent volume, pages 235 à 302.

Page 248, ligne 14, au lieu de 1229, lisez *1239*.
Page 253, ligne 15, au lieu de 1300, lisez *1400*.
Page 257, ligne 7. id. id.
Page 290, ligne 10, au lieu de XIVe siècle, lisez *XVe siècle*.

LES INSCRIPTIONS GAULOISES

DE GENOUILLY (CHER)

Par CHARLES DE LAUGARDIÈRE

Mémoire lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1894.

Sur le point culminant d'une vaste lande communale, au nord-est du territoire de Genouilly, canton de Graçay (Cher), il existe une petite forteresse en terre, connue dans le pays sous le nom de *Mouton* ou *Moton*. M. de Kersers, qui pense avec raison que cette appellation est un diminutif du terme si répandu de *Motte*, a décrit le Mouton de Genouilly et en a donné le plan. (*Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, 15e fascicule, p. 164 et pl. v, fig. 4.) C'est une enceinte rectangulaire, de 38 mètres de côté sur 32, protégée par un fossé peu profond, de 8 mètres de largeur.

Le 8 janvier 1894, des ouvriers terrassiers découvrirent, sur le bord extérieur de ce fossé, un grand bloc en grès du pays, reposant sur des tuiles d'apparence romaine, et qui portait huit lignes d'inscription.

Par les soins éclairés de M. le Maire de Genouilly, cette pierre épigraphique fut transportée à la Mairie, où bientôt vint la rejoindre une autre pierre de même nature, offrant une inscription d'une seule ligne, découverte peu de jours après au même lieu.

M. G. Rancy, membre associé libre de la Société des Antiquaires du Centre, à Graçay, eût connaissance immédiate de cette double trouvaille, et, sentant tout l'intérêt qu'elle présentait, il se hâta d'en informer M. le Président, et de lui adresser un essai de transcription. Le mot IEVRV y figurait. C'était assez pour faire reconnaître un texte gaulois.

Avec le zèle et le dévouement dont il a déjà donné tant de preuves, M. de Kersers obtint de la municipalité de Genouilly le prompt envoi, au Musée de la Société, des deux monuments qu'il était essentiel d'avoir sous les yeux pour les étudier utilement. Dès notre séance mensuelle du 7 février dernier, ils nous étaient soumis, et je recevais de mes collègues l'honorable et délicate mission de les décrire, d'en lire les inscriptions et de les expliquer dans la mesure de mes forces.

§ 1.

La première stèle de Genouilly, je demande dès maintenant la permission d'employer cette désignation expressive, est une plaque brute de grès crétacé, de formation analogue au grès de Vierzon, et qui, dans la localité où l'on s'en est servi, a pu se trouver sur place. Cette stèle, dans son état actuel, présente sur le côté gauche, par rapport au spectateur, deux cassures trian-

gulaires ; celle du haut, qui n'est point récente, a malheureusement attaqué les deux premières lignes d'inscription et en a enlevé ou mutilé plusieurs lettres ; celle du bas, ancienne aussi, porte à supposer une terminaison en une pointe, disparue par suite de la rupture de la base. Le monument, abstraction faite de la double échancrure signalée, affecte à peu près la figure d'un rectangle allongé.

Sa hauteur du côté gauche, entre le bas de la cassure supérieure et le commencement de la cassure inférieure, est de 0 m. 99 ; du sommet de la cassure supérieure à la ligne de base, il mesure 1 m. 52 ; la hauteur du côté droit est de 1 m. 60. Un *délit* naturel en a modifié, avant tout emploi, l'épaisseur : un ressaut de 0 m. 04 se produit à 1 m. 17 de la base, à droite, et va se terminer par une courbe à 0 m. 80 au-dessus de la cassure inférieure de gauche. La plus basse portion du monument est ainsi épaisse de 0 m. 16, tandis que la tranche du surplus tend à se réduire de 0 m. 12 à 0 m. 06 seulement à l'extrémité.

La largeur de la stèle, mesurée au sommet de la cassure inférieure, est de 0 m. 55 ; au sommet de la cassure supérieure, cette largeur n'est que de 0 m. 28. Elle est de 0 m. 328 à la première ligne d'inscription, de 0 m. 355 à la seconde ligne, de 0 m. 460 à la troisième, de 0 m. 485 à la quatrième. On peut calculer approximativement qu'il manque à niveau de la première ligne, par suite d'accident, 0 m. 155 ; à niveau de la seconde, 0 m. 130, et 0 m. 025 seulement à niveau de la troisième, à prendre au départ de l'A. A la première ligne d'inscription au-dessous du ressaut, la largeur est

de 0 m. 522 ; à la seconde ligne, elle est de 0 m. 528, à la troisième de 0 m. 520, à la quatrième et dernière de 0 m. 525.

J'en aurai presque fini avec ces mensurations, minutieuses mais non inutiles, quand j'aurai dit que, dans la partie haute et moins épaisse de la stèle, à la première ligne d'inscription, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 036, et qu'elle est de 0 m. 035 à la seconde ; à la troisième ligne, la hauteur moyenne serait à peu près la même, mais il y a entre certaines lettres des écarts de dimension qui accusent la main d'un lapicide peu expérimenté ; à la quatrième ligne, 0 m. 038. Les O sont en général sensiblement plus petits que les autres caractères ; c'est une particularité qui a déjà été observée dans plusieurs inscriptions gauloises. Il faut noter aussi que la distance entre la première ligne et le bord supérieur de la pierre est à droite de 0 m. 08, au milieu de 0 m. 06, à gauche de 0 m. 05 ; que l'espace libre entre le bas de cette première ligne et le haut de la seconde est de 0 m. 02 ; tandis qu'il est de 0 m. 06 à 0 m. 07 entre le bas de la seconde ligne et le haut de la troisième, et n'est plus que de 0 m. 04 entre le bas de cette troisième ligne et le haut de la quatrième. Des quatre lignes qui sont gravées sur la partie basse et plus épaisse de la stèle, et sont régulièrement espacées, la première et la seconde présentent des lettres ayant en moyenne 0 m. 060 de hauteur ; il est à noter toutefois que l'I d'*Ieuru*, qui déborde en bas comme en haut, en a 70. A la troisième ligne, la hauteur moyenne des lettres est de 0 m. 055 ; elle n'est plus que de 0 m. 050 à la dernière.

J'arrive maintenant au texte, tel qu'il subsiste, et que son aspect matériel, ainsi qu'un regard attentif est porté à le subdiviser d'après sa disposition graphique, suffirait seul à indiquer comme devant se composer de plusieurs parties distinctes : la première ligne d'abord, puis les trois suivantes, enfin les quatre dernières.

.... OS VIRILIOS

...- TOC OYIPIAΛIO
ANEOYNOC
ΕΠΟΕΙ

ELVONTIV
]EVRV ANEVNO
OCLICNO LVGVRI
ANEVNICNO

La première ligne est en caractères latins; la cassure a enlevé la partie gauche de l'O.

Les trois lignes suivantes sont en caractères grecs. A la première de ces lignes, sur le bord de la cassure, on voit l'extrémité d'un trait horizontal, seul reste d'une lettre dont le surplus a disparu. Le T a la barre très courte. Au-dessus de l'O qui termine la ligne, deux traits obliques, l'un de gauche à droite et l'autre de droite à gauche, semblent figurer les deux pointes d'un Y qui n'a pas été achevé, mais qui est indiqué de la sorte par abréviation [1]. Le premier jambage de l'A par

1. Il n'a pas été possible de reproduire typographiquement ces deux traits.

lequel commence la seconde ligne de cette portion de l'inscription, se confond avec la cassure, de manière qu'on puisse l'entrevoir ; la barre transversale est peu apparente. Les E et les Σ ont la forme lunaire [1] qui se remarque dans les légendes en caractères grecs de quelques monnaies de la Gaule, et qui se retrouve dans plusieurs des inscriptions gauloises du midi de la France, notamment dans celle de Vaison, et dans les inscriptions funéraires de Saint-Rémy et de Nîmes. Il en est de même dans les légendes grecques du cachet de l'oculiste Cosmos, provenant d'Arles.

Les quatre lignes qui viennent ensuite, en caractères latins de plus fortes dimensions, ainsi que je l'ai spécifié, constituent à première vue un ensemble sans lacune et se lisent facilement. Je ne crois pas qu'il faille tenir compte du semblant de jambage d'A qui se verrait à la fin de l'avant-dernière. Si ce n'était pas une simple fissure naturelle de la surface du grès, ce ne serait, selon moi, qu'un résultat d'erreur ou d'inattention de la part de celui qui gravait l'inscription ; et cette lettre, commencée trop près du bord de la stèle, me paraîtrait être tout bonnement l'initiale, inachevée et reprise à la ligne suivante, du mot par lequel devait se terminer l'inscription, d'une façon plus régulière et plus conforme aux exigences de la symétrie.

C'est par la traduction de ces quatre dernières lignes que je commencerai, parce qu'elles ne présentent pas de difficultés, et qu'elles peuvent aider à résoudre les problèmes de celles qui les précèdent.

1. Faute de signe typographique spécial, l'*epsilon* lunaire n'a pas pu être reproduit dans la transcription qui précède.

« Elvontiu ieuru Aneuno Oclicno, Luguri Aneunicno. »

Cela signifie en mot à mot : *Elvontiu a fait à Aneunos fils d'Oclos, à Lugur fils d'Aneunos.*

Rien n'indique à quel titre intervient *Elvontiu* ; néanmoins il est licite de conjecturer qu'il agit comme fils d'*Aneunos* et comme frère de Lugur. Réservant pour plus tard les observations auxquelles peuvent donner lieu les différents noms d'hommes que l'on vient d'entendre, je me bornerai à rappeler que les spécialistes sont unanimes sur le sens du suffixe *cnos*, qui figure ici au datif, et pour y voir le déterminatif de la filiation propre. Au surplus, ce point est mis hors de doute par la teneur de la célèbre inscription funéraire bilingue trouvée en 1839, à Todi, à la frontière de Toscane : *Trutiknos*, lit-on dans le texte gaulois, écrit en caractères étrusques ; *Druti f[ilius]*, dans le texte latin.

La dernière inscription gravée sur la stèle de Genouilly est, elle aussi, évidemment une commémoration funéraire ; nous pouvons en induire qu'il en est de même de ce qui la précède.

Nos quatre premières lignes, je le répète, ne sont pas écrites avec le même alphabet, ni, vous l'avez tous constaté, dans la même langue. La ligne supérieure, en caractères latins, est gauloise. Les trois autres sont du grec ; le mode graphique seul ne suffirait pas pour en faire la preuve, car le plus grand nombre des inscriptions gauloises actuellement connues est en caractères grecs, mais le mode linguistique ne laisse aucun doute.

« ... τος Ουιρελλιου Ανεουνος εποει [1]. »

1. Εποει, forme attique de l'imparfait du verbe ποιειν.

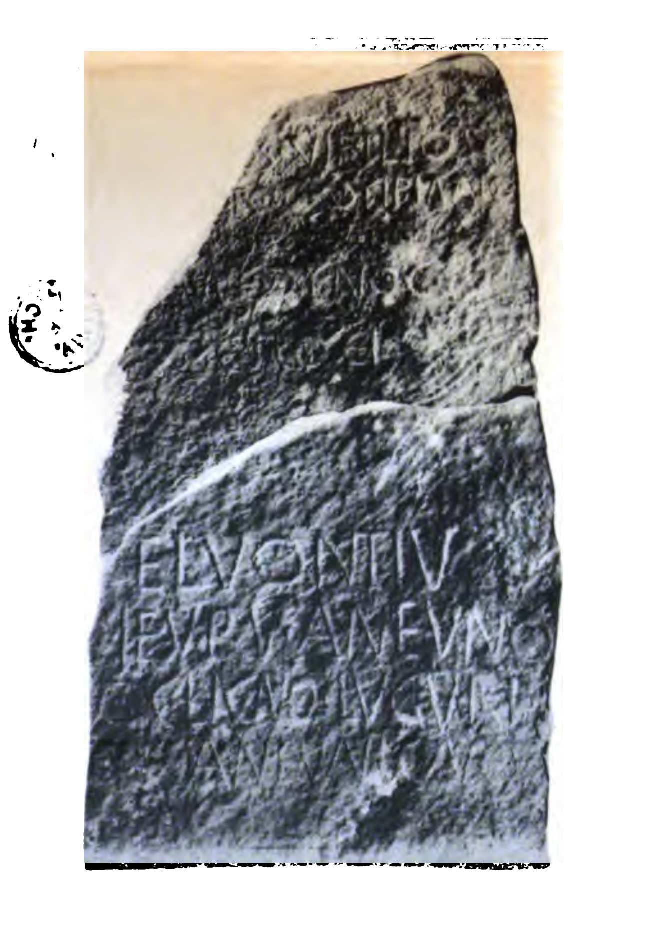
C'est-à-dire : ... *tos, fils de Virillios* (sous-entendu *repose ici*). *Aneunos a fait.*

Je dois avouer que je suis bien peu versé dans la science de l'épigraphie grecque, cependant je crois savoir que, dans les épitaphes, les Grecs avaient coutume d'énoncer le nom du défunt au nominatif, en le faisant suivre de celui de son père au génitif. Nous sommes donc, là encore, en présence d'un texte funéraire, bref mais complet et se suffisant à lui-même, et celui-ci est antérieur au texte gaulois que j'ai précédemment traduit, puisque celui-là consiste justement en l'épitaphe de ce même Aneunos, que nous voyons maintenant faisant ou faisant faire les funérailles et l'épitaphe d'un fils de Virillios.

Qu'était-il au regard de ce défunt ? C'est encore une question que je remets à traiter ultérieurement, car il reste une ligne inexpliquée, celle qui contenait deux mots, le premier réduit à sa finale *os* et le second intact.

«..... os Virilios. »

Il est à remarquer que, dans l'inscription, la haste de la lettre L paraît être un peu plus haute que le sommet des lettres voisines, ce qui peut porter à penser que l'intention du graveur était de lui donner une valeur double ; et me fondant d'une part sur le double Λ de l'inscription grecque, d'autre part sur ce que *Virillios* est un nom gaulois déjà connu, au rapport de Pictet, je n'hésite pas à introduire dans le mot la correction voulue, et je traduis : ... *os fils de Virillos*. (Le suffixe *ios*, dans l'onomastique des Gaulois qui se romanisaient, joue le même rôle qu'en latin, dans les gentilices ro-





INSCRIPTIONS GAULOISES DE GENOUILLY (CHER)

Extrait du Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1894. — 1re livraison.

mains, le suffixe *ius*, il est indicatif de filiation, et, modifiant la finale des noms en *os*, il sert à former à l'occasion ce que M. Robert Mowat, dans le *Bulletin Epigraphique de la Gaule*, 2e année, p. 56, appelle ingénieusement un pseudo-gentilicium.)

Or, précisément, la courte formule : *un tel, fils d'un tel*, est celle sous laquelle apparaissent en général les inscriptions funéraires gauloises les plus connues. Ainsi à Nîmes, en caractères grecs : Εσκιγγορειξ Κονδιλλεος, qui implique la transcription latine : *Escingorix Condilli filius ;* — à St Rémy (Bouches-du-Rhône) : Ουριττακος Ηλουσκονιος, soit en transcription latine : *Vrittacus Helusconi filius*, et Βιμμος Λιτουμαρεος, *Bimmus Litumari filius ;* — à Alleins (même département) : Κογγεννολιτανος Καρθιλιτανιος, c'est-à-dire *Congennolitanus Carsilitani filius ;* — enfin à Fontaine-sur-Marne (Haute-Marne), en caractères latins sur une pierre levée nommée la Haute-Borne : *Viromarus Istatilli f[ilius]*, inscription qui, si elle avait été écrite en gaulois, se lirait indubitablement : *Viromaros Istatillios*. Ce qui nous ramène à la première ligne des inscriptions de notre stèle de Genouilly.

Cette ligne à elle seule constitue donc bien, elle encore, une troisième épitaphe, ainsi qu'au surplus le faisait pressentir la matérialité des apparences. Je dis troisième, parce que je l'ai étudiée après les deux autres, mais en réalité cette mention de sépulture est la première en date. La seconde, l'épitaphe grecque, doit lui être de peu postérieure Quant à l'épitaphe gauloise en quatre lignes, son aspect épigraphique et la circonstance même qu'elle indique, mort d'Aneunos, font

suffisamment voir que, des trois, elle est la plus récente.

Ainsi, nous possédons sur une même pierre, dans un ordre chronologique non précisé par des dates mais évident, et qui doit prendre place vers le commencement de l'ère chrétienne, une série de trois inscriptions funéraires successives, s'éclairant l'une l'autre, qui en font le monument d'une véritable sépulture de famille. De toutes les inscriptions gauloises connues, aucune que je sache n'avait, jusqu'à présent, offert cette particularité d'être groupée avec d'autres.

Cela suffirait pour donner une importance toute spéciale à la première stèle de Genouilly, quand bien même elle n'en tirerait pas une déjà grande de ce fait que, parmi les trois inscriptions qu'elle porte, il y en a une qui, toute gauloise par le fond, est en grec.

§ 2.

La seconde stèle dont il me reste à parler est, comparativement, bien modeste. Du même grès brut que la précédente, elle affecte une forme irrégulière qui se rapproche du losange; sa pointe inférieure intacte avait dû permettre de l'enfoncer solidement dans la terre. Elle a 1 m. 29 de longueur totale; sa largeur, prise au niveau du milieu de la ligne d'inscription, est de 0 m. 27. Son épaisseur n'est pas partout identique; un ressaut transversal la divise aussi en deux portions, dont l'une est épaisse de 0 m. 10, et l'autre de 0 m. 12. C'est sur cette dernière portion, la plus haute, qu'est

gravée sur une seule ligne, et en caractères latins, une inscription d'un seul mot, que je lis :

RVONTV

Le cinquième caractère me paraît être un T d'une forme insolite ; si l'on admettait que la barre transversale, surélevée à gauche et fortement inclinée et prolongée à droite, est indicative d'une double lettre TI, il faudrait lire : RVONTIV, à rapprocher d'*Elvontiu*, précédemment rencontré sur la grande stèle. Il ne me semble pas possible, en tout cas, d'y voir un D, car le bas de la panse manquerait absolument. L'espace laissé libre, à droite, après le second V, est de 0 m. 02; celui qui reste actuellement vide à gauche, avant R, est de 0 m. 06. On y constate un léger abaissement causé par l'enlèvement ancien d'un éclat superficiel. Peut-être une lettre initiale aurait-elle disparu par suite de cette érosion; une sorte de creux, où l'on pourrait aussi ne voir qu'une petite dépression naturelle, indiquerait, à peu de distance de la base de la première lettre subsistante, le point de départ de la haste de l'initiale supposée, par exemple F. Mais tout cela est très hypothétique. Les lettres bien nettement visibles, gravées par une main malhabile, ont, en millimètres, la hauteur de 47, 44, 40, 42, 52 et 38. La petitesse relative de l'O est toujours à signaler.

Nous sommes vraisemblablement encore en présence d'une inscription funéraire, réduite à son expression la plus exigue : un seul mot, le nom douteux du défunt. Il y en a des exemples dans l'épigraphie latine, et même

ils sont nombreux sur les stèles les plus humbles des cimetières antiques d'Avaricum. J'en citerais un parmi les inscriptions funéraires réputées gauloises : Κρητι, à Redessan (Gard), si la celticité de ce simple mot n'avait pas été contestée, et si l'un des savants rédacteurs de la *Revue Archéologique* n'avait pas récemment proposé d'y voir, tout uniment, l'indication du *tombeau de la Crétoise !*

§ 3.

Je viens d'accorder qu'à l'extrême rigueur, on pourrait supposer qu'un F manque au commencement de l'inscription que porte la seconde stèle de Genouilly. Si l'on admettait cette restitution, on pourrait en donnant au T de la dernière syllabe sa valeur unique, lire FRVONTV, et l'on serait autorisé alors à se demander si le nom, ainsi reconstitué, n'est pas une variante dialectale biturige du nom picton FRONTV, qui se lit sur la pierre levée du *Vieux-Poitiers.*

J'ai lieu de croire que sous cette forme de *Fruontu*, aussi bien que sous celle plus probable de *Ruontu* ou de *Ruontiu,* ce vocable est nouveau dans l'onomastique gauloise ; du moins, n'ai-je rien su rencontrer d'identique dans les listes que j'ai été à même de consulter. Je ne vois à en rapprocher que l'estampille céramique RONT.V, de la collection Bonsergent, à Poitiers ; ce me serait une raison de m'en tenir à ma première lecture (RVONTV) purement et simplement.

Ceci dit, pour n'avoir plus à y revenir, il est à propos d'aborder maintenant les noms propres que contient

notre première stèle, dont j'avais cru devoir momentanément retarder l'examen. Et, tout d'abord, essayons de compléter ceux qui manquent en partie au début des deux premières lignes. Ils doivent être courts l'un et l'autre, car l'espace enlevé ne comporte pas plus de quelques caractères (0 m. 155 à la première, 0 m. 130 à la seconde).

Les trois premières lettres du nom du père d'Aneunos, [OCL] OS, conviendraient parfaitement pour combler le vide de la première ligne. Est-il légitime de les restituer? Je le pense, et je ne considère pas comme irréfutable l'objection tirée de ce que, dans la deuxième épitaphe, le personnage pour lequel Aneunos lui-même l'a faite, ou fait faire, est qualifié fils de Virillios. Ce dernier nom, nous l'avons vu, est indicatif de filiation à la mode romaine, c'est un patronymique ; il avait pu être plus usuel que le prénom ; il était, en tout cas, harmonieux et plus susceptible conséquemment de se prêter à une adaptation grecque, et c'est pour cela qu'il aura été préféré. Dans l'épitaphe d'Aneunos, au contraire, le rédacteur revenait à la tradition gauloise pure, et pour indiquer par l'addition du suffixe *cnos* le nom du père du défunt, il devait nécessairement choisir, entre les deux dénominations sous lesquelles ce père avait été connu, celle qui n'était pas déjà affectée d'un suffixe. Écrire *Aneunos Virilliocnos*, ou mieux *Virilliicnos*, cela aurait équivalu à dire *fils du fils de Virillos*, et c'eût été une incorrection qui eût supprimé le dénominatif d'un degré généalogique. Je n'hésite donc pas à proposer de rétablir ainsi la première épitaphe :

[OCL]OS VIRILIOS

C'est en qualité de frère, peut-être puîné, qu'Aneunos aurait présidé aux funérailles de celui dont il nous reste à découvrir le nom. La recherche doit être facilitée par l'existence du trait horizontal qui précède nettement, sur la stèle, la syllabe finale TOC. On ne peut supposer ni la barre inférieure d'un E ordinaire, ni celle d'un Σ, car ces deux lettres sont de forme lunaire dans le surplus de l'inscription ; on est donc conduit à songer au trait inférieur du Ξ, lettre qui se rencontrait (sous cette forme) dans l'inscription funéraire de Nîmes, en compagnie de l'E et du Σ lunaires. Ceci nous fournit une finale ΞΤΟΣ, analogue à cette autre finale, XTOS et XTVS en caractères latins, assez fréquente dans l'onomatologie gauloise. Des noms qui se terminent ainsi, il faut écarter comme trop long le VENEXTOS de la monnaie d'attribution incertaine que M. de Saulcy donnait en dernier lieu à un chef parisien ; écarter pour le même motif le DIVIXTVS de plusieurs inscriptions de l'époque romaine — nom que nous possédons à Bourges, au génitif, sous la forme remarquable DIVIXXTI ; — le CONTEXTOS de l'inscription gauloise d'Autun ; reste ATEXTOS, connu dans sa forme latine par une inscription de Melun et une estampille de potier, et qui se montre en composition dans l'EPADATEXTORIX de l'inscription gauloise de Néris. C'est à ce dernier nom que je m'arrêterais volontiers, et je comblerais ainsi la lacune de la seconde ligne, première de l'inscription grecque :

[ΑΤΕΞ]ΤΟΣ ΟΥΙΡΙΛΛΙΟΥ

Aneunos, ce Biturige qui savait le grec et en faisait parade, sans qu'il soit possible d'établir s'il était allé l'étudier au loin, ou s'il l'avait appris dans son pays même, de quelque négociant Massaliète, *Aneunos* portait un nom gaulois que l'on rencontre en composition dans le cognomen du Santon *Caius Julius Otuaneunus*, père de celui qui, en l'an 22 de notre ère, éleva l'arc de triomphe de Saintes. Ce nom, que je serais porté à découvrir, contracté, dans le nom du potier gaulois romanisé qui frappait ses produits de l'estampille ANVNI. M [anu], paraît avoir été lui-même un composé ; nous en lisons le second élément dans le surnom du dédicant de l'autel élevé à Bourges *Marti Rigisamo :* TI IVL. EVNVS. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XIII[e] volume, p. 153 et pl. III.)

Le nom d'*Elvontiu* = *Elvontio*, que portait l'auteur de la troisième épitaphe de Genouilly, fils comme je crois d'Aneunos et frère de Lugur, est comme celui d'*Oclos*, nouveau dans l'onomastique gauloise ; il appartient à cette très nombreuse famille de noms terminés en *u* long, qui avaient pour parallèles des noms latinisés en *o* long, génitif *onis*. Je ne connais pas d'autres noms d'hommes en *ontiu* = *ontio*, mais je signale ce thème dans la deuxième partie du nom de lieu gaulois *Vesontio*, aujourd'hui Besançon. Quant au radical *Elv*, il existe dans la légende d'une monnaie gauloise, *Elviomar*[*os?*], dans les noms gaulois romanisés relevés en épigraphie : *Elvius*, *Elvia*, *Elvillus*, *Elvinia*, *Elvorix*, et même, malgré la différence d'orthographe, dans le nom du peuple *Helvète*.

La dénomination de *Lugur*, nouvelle aussi, fait partie

d'une classe assez nombreuse de noms gaulois, connus surtout par les estampilles de potiers, dont je ne citerai qu'une, qui manque à Schuermans : IOTHVR, découverte en Berry, à Primelles (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, IIe vol., p. 34 et pl. 2, n° 11 bis), et depuis retrouvée à Autun. *Lugur* se rattache vraisemblablement au nom du Dieu celtique *Lugus*, savamment étudié par M. d'Arbois de Jubainville, et auquel on donne, en Irlande, le sens de « guerrier, héros. »

Je n'allongerai pas ce mémoire par des considérations, sans autorité suffisante, sur les services que peuvent rendre aux études celtiques les textes de Genouilly. A nos savants linguistes, plus compétents que moi, il revient de dire quelle utilité doit en être tirée. Je ne saurais cependant passer sous silence une réflexion qui m'a fréquemment traversé l'esprit : c'est que la juxtaposition du verbe grec ἐποίει et du verbe gaulois *ieuru*, relevé pour la première fois dans une inscription funéraire, est de nature à faire admettre leur équivalence, et à donner raison aux celtologues qui persistent à croire que cette expression, sur le sens de laquelle tous ne sont point d'accord, doit être traduite en latin non pas par *vovit*, mais bien par *fecit*.

NOTE

SUR DES

STÈLES DÉCOUVERTES A BOURGES

BOULEVARD DE L'ARSENAL, EN JANVIER ET FÉVRIER 1893

Par M. DE KERSERS

Le boulevard de l'Arsenal, ou du moins le champ qu'il traverse dans sa partie basse entre le rond-point des Fins-Renards et la route de Dun-sur-Auron, vient de nous fournir une nouvelle série de monuments funéraires romains. Le tribut apporté à nos collections antiques par cette mine inépuisable ou, en tout cas, loin d'être épuisée, présente cette fois encore un réel intérêt. La Société a pu acquérir la totalité de ces monuments et les faire entrer dans ses collections lapidaires. Le lot qu'elle a acheté comprend huit stèles épigraphiques et quatre autres sans inscriptions. De plus, elle a acquis deux têtes de statues en ronde bosse de bon style et de curieux travail, trouvées au même lieu.

Ces objets ont été découverts au sud du boulevard, en défrichant le jardin de la maison n° 14, et on peut espérer que les terrains contigus fourniront prochainement un autre contingent. Une des stèles provient d'une maison voisine.

Voici la description de ces objets :

1. Stèle rectangulaire ; sur la face est figuré un portique sur pilastres, à bandeau droit et fronton triangulaire, accosté de deux ailes en volute ; sur la frise on lit : ERVSELA ou plutôt FRVSILA. La barre inférieure de l'L est infléchie. Haut. : 0 m. 44 ; larg. : 0 m. 21.

2. Stèle à tableau creux et à fronton triangulaire sans acrotères. Dans le tympan est représenté un croissant ; dans le champ un portique rond est simulé par un bandeau cintré indiqué à l'aide de deux traits. Sur le bandeau supérieur du cadre on lit : MAN. SECVNDI. L'V est formé d'une haste verticale à droite et d'un trait arrondi à gauche, ce qui lui donne la forme de l'U oncial. Haut. : 0 m. 52 ; larg. : 0 m. 235.

3. Petite stèle à portique, fronton et ailettes ; sur le bandeau : ...ATVFRO AN. Sur le rampant de droite du fronton on lit : N. III. Cette fin peut donc être lue : ANN. *os tres* et nous donne l'âge de l'enfant. Le nom est incomplet et il lui manque une lettre initiale. Si on y suppose un M, on pourrait lire : MATUFRO ANN*os* III. Mais ce n'est qu'une hypothèse, car ce nom, dans sa forme entière, n'a pas encore été rencontré par nous. Haut. : 0 m. 43 ; larg. : 0 m. 185.

4. Pierre rectangulaire sur laquelle est figuré un portique à fronton et ailettes à volutes. Sur la frise on lit, non sans difficultés : C. AEMILIANVS. Toutefois, la distinction entre le C initial et le mot suivant n'est

pas indiquée sur le monument, toute la partie médiane du mot est douteuse, et la lecture que nous donnons ne peut être que très hypothétique. Haut. : 0 m. 43 ; larg. : 0 m. 20.

5. Cippe rectangulaire sur un socle. Hauteur totale : 0 m. 55 ; du socle : 0 m. 24 ; larg. du socle : 0 m. 23 ; du fût : 0 m. 21. Au sommet, on lit sur le devant en lettres irrégulières et barbares : CANOPPVS ; une cassure de la pierre rend la troisième lettre douteuse.

6. Stèle très altérée. Sur le devant, un portique dont les pilastres latéraux sont revêtus de feuilles imbriquées, les pointes en bas, suivant l'usage. Le fronton est triangulaire, mais toute la partie antérieure est enlevée par une épaufrure qui paraît due à la gelée. Dans le tableau, un buste d'enfant ; les traits de la figure, vue de face, sont très aplatis ; le manteau est retenu par deux rubans passant sur les épaules et croisés sur la poitrine, fixés à leur point de croisement par un disque à cercles concentriques ; on peut y voir soit une fibule à plaque ronde, soit une phalère. Les cheveux bouclés rayonnent autour de la tête.

Le buste est posé sur un cartouche à ailettes ; mais ces ailettes accouplées et superposées à l'extrémité gauche, la seule visible, présentent ce caractère bizarre qu'elles sont figurées non par une saillie, mais par de très profondes entailles triangulaires dans la pierre. Sur cette partie gauche du cartouche on lit, en deux lignes incomplètes, les lettres NOV — CR.

7. Personnage vu de face, de la dernière barbarie et de proportions insensées sous un portique grossier à bandeau arrondi. Au-dessus, pignon triangulaire au sommet duquel est une rosace à six pétales dégagées par des intervalles profondément fouillés. Sur le chapiteau plat du portique de gauche on lit, en trois lignes : SE — LA — NE ; les deux dernières lettres sont liées. Haut. : 0 m. 50 ; larg. : 0 m. 25.

8. Cippe, ou pyramide quadrangulaire, la pointe coupée, sur une partie cubique. Haut. : 0 m. 45 ; larg. au bas : 0 m. 19 ; larg. au sommet : 0 m. 05.

9. Fragment inférieur d'une stèle représentant le bas d'un portique et, dans le tableau très profondément refouillé, le bas d'un buste dont on voit les deux mains. Larg. du socle : 0 m. 32 ; haut. du fragment : 0 m. 30.

10. Stèle massive à tableau et fronton peu aigu, accusés et encadrés par des bandeaux saillants. Haut. : 0 m. 58 ; larg. : 0 m. 295.

11. Stèle muette rectangulaire à portique et fronton grossièrement simulés. Haut. : 0 m. 44 ; larg. : 0 m. 23.

12. Nous rapprochons de ces monuments le suivant découvert sur un point peu éloigné :

Fragment de stèle à portique et fronton à ailettes : sur la frise on lit : SATURNI MA. L'A a sa haste de droite plus élevée que l'autre et la dépassant par le haut à gauche, de façon que la lettre prend la forme de

l'A des graffites et du lambda grec. L'U est arrondi par le bas et on sait que cette forme est assez rare ; nous rappelons que nous en possédons déjà deux exemples aux Musée lapidaire. Haut. : 0 m. 33 ; l. : 0 m. 255 ; le bas de la stèle manque.

TÊTES DE STATUES

Une d'elles est celle d'un jeune homme à cheveux plats divisés en petites boucles. La tête est d'un modelé habile et d'une facture soignée. Le nez seul est brisé. Les yeux sont animés par un trait circulaire accusant nettement le tour de l'iris et par une dépression indiquant la pupille; ils n'ont pas trace de la paupière inférieure. Le dernier caractère se retrouve sur une tête de Cérès découverte à la Touratte, près de Dun-le-Roi, et dessinée par M. des Méloizes, tome I des *Mémoires* de la Société, mais à la tête de La Touratte le globe de l'œil ne portait aucun trait. Cette pièce, finement traitée est, croyons-nous, la seconde ou la troisième tête de statue romaine, en ronde bosse et à peu près complète, qui ait été trouvée à Bourges. Elle dénote une étude assez serrée de la nature et ne présente pas cette banalité de travail qui caractérise la sculpture du IIe siècle. La coiffure paraît bien celle des premiers empereurs et c'est ainsi au Ier siècle que nous croyons pouvoir l'attribuer.

La seconde tête a appartenu à une statue de femme. Les cheveux sont relevés des deux côtés du front en épaisses torsades divisées en fortes mèches. Les traits du visage sont réguliers, mais le style plus lâche, la

facture moins serrée que dans la précédente accuse une époque postérieure et nous paraît appartenir à la fécondité un peu trop facile du IIe siècle.

La tête est coiffée d'un bandeau horizontal avec un trait circulaire près du bord supérieur. Le haut est enlevé. Cette coiffure est trop lourde pour être un diadème, l'absence de tours et la jeunesse des traits écartent l'hypothèse de Rhée ou Cybele. Nous sommes en présence d'une jeune canéphore, et une corbeille devait surmonter le coussin dont nous voyons le rebord.

De plus, on remarque que la statue était engagée dans une paroi verticale dont on voit les amorces à peu près à la ligne des oreilles, il est donc probable qu'elle jouait le rôle de cariatide et que la corbeille brisée formait le chapiteau. Toutefois, comme la surface d'où émergeait la statue n'est pas bien définie, il n'est pas impossible qu'elle provienne d'un monument funéraire et qu'elle ait été jadis placée sous une arcade, comme nous en avons d'autres exemples.

Ces deux fragments de sculpture, outre leur valeur artistique, nous donnent donc d'intéressantes indications architecturales sur les monuments gallo-romains. Quant aux stèles épigraphiques, elles nous révèlent plusieurs noms qui ne figuraient pas jusqu'à présent dans notre onomastique biturige : *Frusela*, *Matufro*, *Canoppus*, *Sélané*. De plus, elles nous indiquent certains usages d'épigraphie romaine populaire jusqu'à présent inconnus. La nouvelle acquisition de notre Musée lapidaire nous a donc paru, pour ces diverses causes, mériter l'honneur de vous être signalée.

AQUEDUC ROMAIN

DÉCOUVERT DANS LES TRAVAUX DU CHEMIN DE FER DE BOURGES A COSNE EN 1893

LETTRE DE M. LEFORT[1]

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser, en vous priant de m'excuser de n'avoir pu le faire plus tôt, les quelques croquis que j'ai pris de l'aqueduc romain que nous avons rencontré dans nos travaux du chemin de fer.

« Il a été découvert en deux points :

« En A (Voir l'extrait de carte.) dans une tranchée.

« Et en B dans la fouille d'une maison de garde, en face d'un remblai.

« Les croquis 1 et 3 représentent la section de la fouille débarrassée des déblais qui la comblaient. — Il ne reste que le radier — formé d'une couche de ciment de tuileaux de 0 m. 06 d'épaisseur, reposant sur une couche de béton de 0 m. 07 à 0 m. 10 — et des déblais (pierrailles et terre argileuse pilonnée) rapportés sous

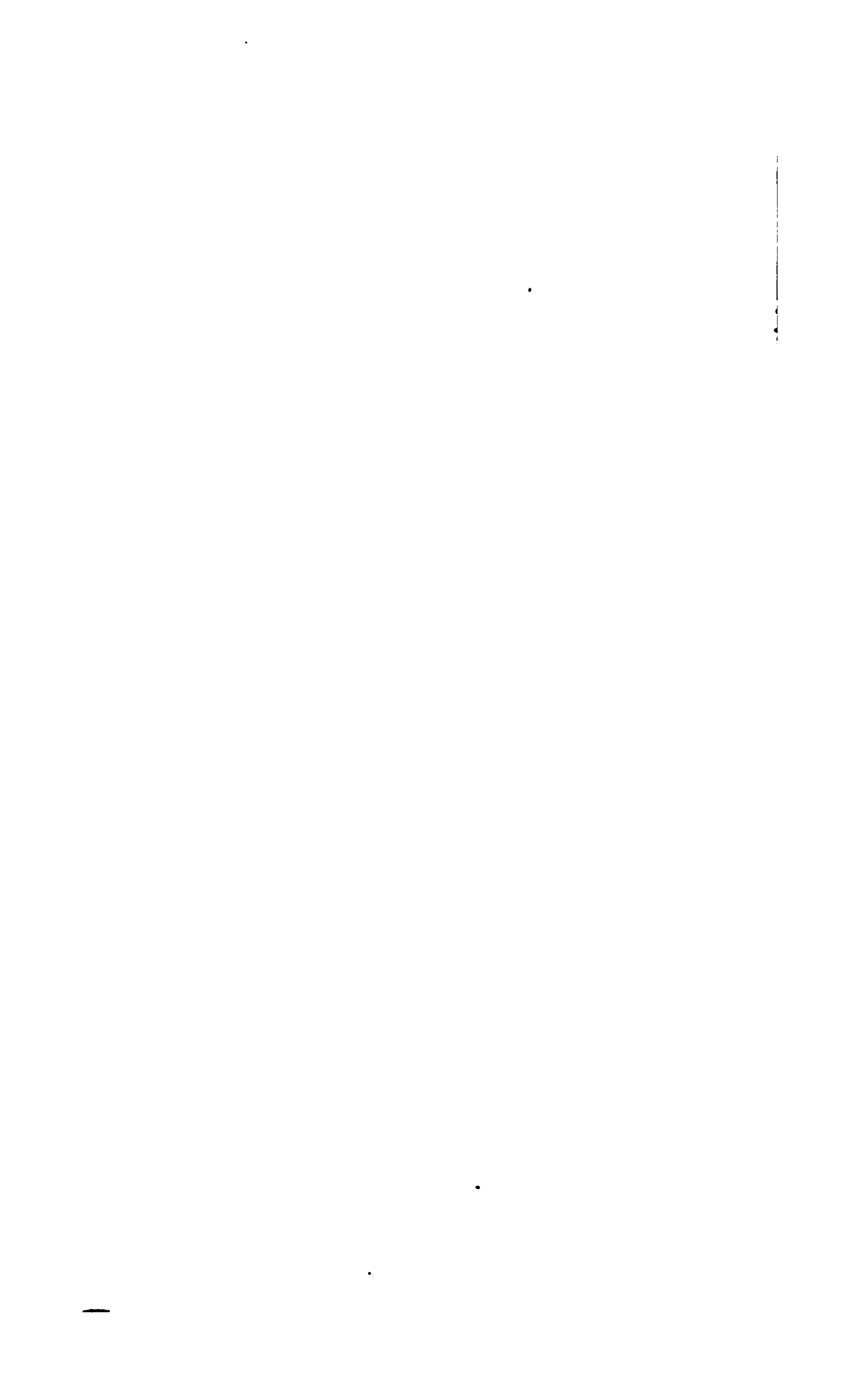
1. Cette lettre, adressée à M. Daniel Mater, président de la Commission du Musée et Membre de la Société des Antiquaires du Centre, a été communiquée par lui à la séance du 4 juillet 1894.

le radier ou derrière les maçonneries pour remplir la surprofondeur ou la surlargeur de la fouille. — Les piédroits n'existent plus, mais le vide laissé à leur emplacement (fig. 1) fait supposer qu'ils devaient être formés, de même que la couverture, de dalles qui ont dû être enlevées à l'époque de l'abandon de l'ouvrage ou postérieurement pour être employées à un autre usage. On a trouvé dans les décombres de la fouille quelques fragments de ces dalles : ces fragments étaient en pierre du pays, taillés sur une face et avaient de 0 m. 35 à 0 m. 50 de largeur sur 0 m. 13 à 0 m. 15 d'épaisseur.

« Si les vestiges rencontrés en A et B appartiennent bien au même aqueduc, ce qu'il y a tout lieu de croire puisque c'est le même mode de construction et sensiblement les mêmes dimensions, la pente générale est bien déterminée, et le tracé peut être facilement reconstitué, du moins entre ces deux points. Cependant, à la fouille A, j'ai relevé, en des points où la surface du radier me paraissait intacte, les cotes d'altitude indiquées sur la figure 2 : elles accuseraient une pente inverse de la pente générale, mais peut-être ne faut-il pas s'arrêter à cette objection ; cette apparente contradiction provient probablement d'une détérioration du radier qui me serait passée inaperçue ou d'une imperfection de règlement de sa surface. — Ce n'est que pour mémoire que j'ai donné ce renseignement.

« L'emplacement et les altitudes relevées montrent que cet aqueduc n'avait aucun rapport avec les fontaines de Nérigny, dont la cote est inférieure à 130. L'examen des quelques courbes de niveau que j'ai tracées sur l'extrait de carte indiquerait plutôt qu'on en doit





Fouille A

Coupe (Fig. 1)

155.33

(154.09) Envon 0,35

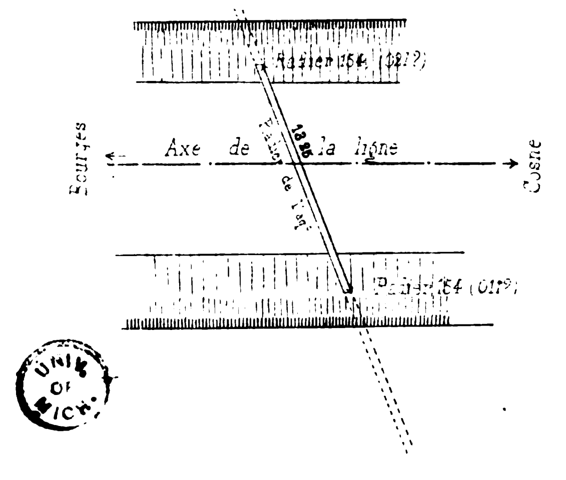
Ciment de Tuileaux

Beton

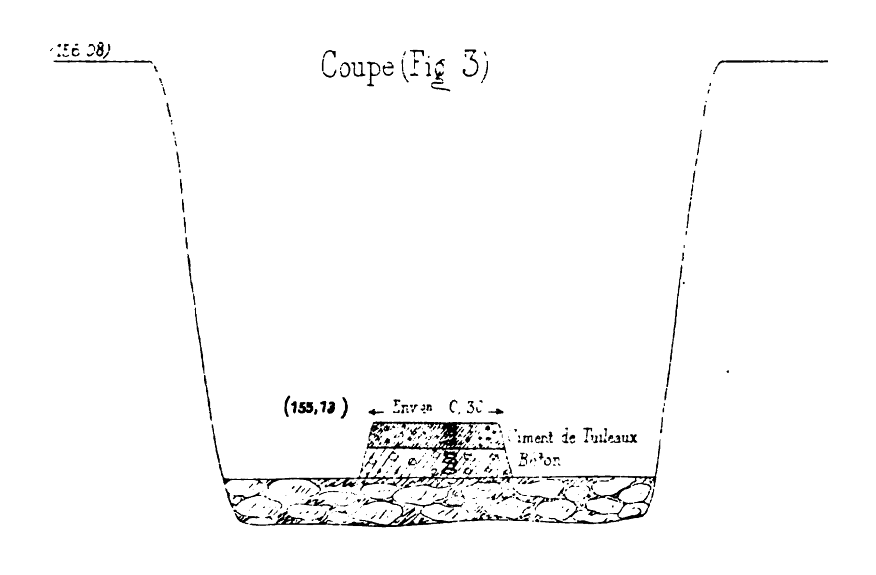
Tuffeau pilonné

Paroi de la fouille

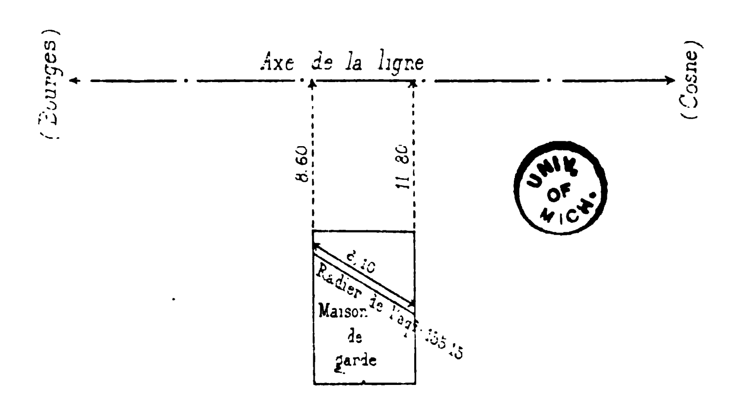
Plan (Fig. 2)



Fouille B



Coupe (Fig 3)
(155,73)
Enven 0,30
Ciment de Tuileaux
Béton



Plan (Fig 4)
Axe de la ligne
(Bourges)
(Cosne)
8.60
11.80
Radier de l'aq
Maison de garde

chercher l'origine du côté de Villemont (commune de Sainte-Solange) où se trouve précisément une fontaine assez abondante. Des ouvriers du pays m'ont dit que de semblables vestiges avaient été découverts dans les fouilles de la chapelle de Sainte-Solange : Ce fait viendrait à l'appui de l'hypothèse précédente en montrant que l'aqueduc continue à suivre les sinuosités du vallonnement du terrain, c'est-à-dire à peu près les courbes de niveau qui passent à Villemont. De plus, si l'on se base sur la pente moyenne déduite des deux points A et B distants (suivant le tracé probable de l'aqueduc) de 1,900 mètres, on trouve que le radier devait être à Villemont (à environ 4,800 mètres plus loin) à 157,80 : je ne connais pas exactement la cote de la fontaine, mais elle ne doit pas être inférieure à 157,80 ou 158.

« Tels sont, Monsieur, les seuls renseignements que je puis vous fournir sur cette question. Je serais très heureux s'ils étaient assez complets pour que vous en pussiez tirer parti. Quant à mes déductions, je vous les donne pour ce qu'elles valent ; je ne leur attribue moi-même qu'une bien petite valeur en raison de mon ignorance de l'histoire de la région, — à laquelle je suis étranger — et surtout de mon incompétence en fait d'archéologie.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« A. Lefort.

« Les Aix-d'Angillon, 7 février 1894. »

OBSERVATIONS DE M. DE KERSERS

Les observations très intéressantes et très bien exposées de M. Lefort appellent, ce nous semble, quelques réflexions destinées à en faire ressortir toute la valeur.

Nous avons pu constater nous-même, au point A, lors de l'établissement du chemin de fer, l'exactitude des indications données; nous y avons même remarqué des sédiments calcaires épais de 0 m. 002 environ et prouvant le passage des eaux pendant un certain temps. Nous nous associons pleinement aux inductions de l'auteur sur la direction générale de l'aqueduc. En effet, des pentes à rebours dans ces ouvrages nous ont été signalées tout récemment par M. de Marguerye dans son travail sur l'acqueduc de la Garenne, commune de Trouy [1].

Nous ignorions la rencontre de l'aqueduc au point B et même sa découverte antérieure à la chapelle de Sainte-Solange. Cette détermination de trois points de cette conduite et de son mode de construction est pour nous d'un très sérieux intérêt.

En effet, l'existence de parois latérales en dalles posées sur champ amène à penser que nous nous trouvons ici en présence de l'aqueduc qui a été relevé à l'angle de la Pyrotechnie, et qui est, lui aussi, formé de dalles verticales. L'épaisseur que nous avons relevée pour ces dalles était de 0 m. 14 [2] ; celle donnée par

1. *Mém. des Ant. du Centre*, tome XVI, p. 160.

2. *Statistique Monumentale*, IIe vol., p. 60.

M. Lefort varie de 0 m. 13 à 0 m. 15 : il y a donc identité. A la vérité, à la Pyrotechnie, le fond était garni de dalles, tandis que dans l'aqueduc nouvellement observé le fond était formé de béton, mais la construction a pu varier en cela suivant les points, sans que le conduit cesse d'être le même.

Les rapports des niveaux, malheureusement difficiles à établir faute d'exactitude dans les relevés, sont aussi concordants, car on a évalué l'altitude à la Pyrotechnie à 148 ou 150 mètres; M. Lefort nous parle d'altitudes de 156 ou 157, ce qui se rapporte bien.

Il y avait la vallée de l'Yèvre à traverser, mais nous savons que cet obstacle n'arrêtait pas les Romains, puisque presque tous les aqueducs d'Avaricum avaient un cours d'eau à franchir.

On peut donc, avec de grandes probabilités, regarder comme établi le point d'arrivée à Bourges de l'aqueduc mis au jour par le nouveau chemin de fer de Cosne.

Son point de départ reste plus douteux. Nous venons de le dire, l'altitude en A, où nous avons pu l'observer, était fort au-dessus de la vallée et nous semblait se rapprocher bien plus des cotes de 160 ou 162 mètres que de celles de 156 ou 157. La fontaine de Villemont, outre qu'elle est bien peu abondante pour motiver un pareil travail, est elle-même à la côte 158 et ne donnerait pas une pente suffisante.

Il nous paraîtrait rationnel de remonter plus haut encore et de reporter l'origine jusqu'aux puissantes fontaines de Valentigny, jaillissant à la cote 179, mais ce n'est là qu'une hypothèse que nous n'entendons nullement imposer.

Qu'il nous suffise d'avoir félicité M. Lefort de sa communication et de l'avoir, suivant son désir, corroborée et complétée autant qu'il était en nous par des observations antérieures.

Octobre 1894.

K.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Par M. DE KERSERS

I

FRAGMENT DE BORNE MILLIAIRE

J'ai pu acquérir pour la Société un fragment épigraphique très mutilé ayant appartenu à la partie supérieure d'une borne romaine. Ce morceau n'a que 0 m. 46 de haut sur 0 m. 23 et 0 m. 27 de large ; la face extérieure est cylindrique et son épaisseur varie de 0 m. 055 à 0 m.07, ce qui donne au milliaire auquel il a appartenu un diamètre total de 0 m. 34 ou 0 m. 35, relativement petit pour un monument de cette nature.

La pierre intacte par le haut porte six lignes incomplètes à droite et à gauche, la partie inférieure manque et la dernière ligne est même incomplète par le bas. Les lettres visibles sont les suivantes :

..IOCL...
...MAR.AV..
..MIAN...
...NVV.AV...
..CON...
..GAL.VA.

Des points triangulaires séparent les mots.

Il est facile de reconnaître :

à la première ligne le nom de Dioclétien ;

à la seconde et la troisième, les noms de Marcus Aurelius Maximianus ;

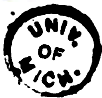
à la cinquième celui de Constance Chlore ;

à la sixième celui de Galerius Valerius ; ces deux derniers associés à l'empire avec le titre de Césars en 292.

La quatrième ligne appelle une étude plus attentive. La première lettre est un N accusé par la deuxième haste verticale et par la traverse inclinée dont l'extrémité inférieure se voit à gauche au pied de la haste. Cet N et le V qui le suit conviennent bien à la syllabe INV. initiale du mot *invictus* qui précède le titre d'Auguste dans les inscriptions de Dioclétien et de Maximien. Mais le second V est plus rare. Il semble naturel de voir dans ce redoublement de la lettre finale de la syllabe *inv.* la marque du pluriel, de même que le redoublement du G se pratique souvent à la fin de la syllabe AVG pour indiquer que ce titre appartient aux deux empereurs nommés dans la phrase. Cette hypothèse est ici d'autant plus plausible que les inscriptions de cette époque commencent par la formule OO,NN,où le pluriel est accusé par les doubles lettres et que Dioclétien et Maximien ayant porté l'un et l'autre l'épithète d'*invictus* et le titre d'*Auguste*, les mots *invicti* et *Augusti* se trouvent au pluriel dans leurs inscriptions communes.

Toutefois, ce redoublement doit être fort rare pour la syllabe *inv.* et mérite d'être signalé ; car nous ne le

IOCL
ISAR·AV
IMIAI
NVV·AV
COMS
GALLV



trouvons pas dans Orelli. (Conf. Orelli-Henzen 1052 à 1056.) Il nous paraît peu douteux ici ; il est bien regrettable que la cassure de la pierre, après les deux premières lettres du mot suivant *augusti,* ne nous permette pas d'affirmer que là, de même, le pluriel était accusé par le double G.

La partie inférieure de l'inscription faisant défaut, nous n'avons aucune indication géographique et nous ignorons la voie et le point où cette borne a pu figurer. Cependant, comme notre pierre a été trouvée à l'angle de la rue Carolus et de la route de Dun, nous pouvons supposer que le milliaire appartenait à la grande voie de Sancoins, Decize, Lyon.

Malgré ces lacunes ce petit fragment ne laisse pas d'être assez instructif. Les quatre noms d'empereurs qui y figurent le placent entre l'année 292, date de l'adoption de Constance et de Galère et l'année 305, moment de l'abdication de Dioclétien. Nous avons donc là un spécimen épigraphique d'une époque bien délimitée et nous faisant connaître les habitudes des lapicides dans la Gaule centrale à ce moment. Nous remarquons qu'ils s'écartent sensiblement de la régularité du premier et du second siècle ; les hastes des lettres ne sont plus parfaitement verticales, les apices sont dirigés en divers sens, les lignes mal suivies, les A sans barres. Cependant, les traits des lettres sont nets et la pierre bien coupée ; les points triangulaires séparatifs des mots indiquent même un certain soin.

L'existence même de l'inscription nous apprend que dans la période à laquelle elle appartient, postérieure d'un demi-siècle à la table de Peutinger, des travaux

de réfection furent entrepris sur les voies romaines du centre de la Gaule et qu'ainsi l'administration impériale vaquait encore aux services publics, et cette indication sur l'état social de nos contrées est intéressante à plus d'un titre.

J'ai donc cru que ce petit fragment était digne de figurer dans les précieuses collections épigraphiques de la Société que nous avons le devoir d'enrichir avec sollicitude, puisqu'elles nous ont valu cet été encore du Ministère une subvention importante spécialement affectée à leur accroissement.

Janvier 1895.

II

TOMBE CARLOVINGIENNE PRÈS DE QUANTILLY

Dans une pièce de terre dite le Grand-Champ, dépendant du domaine de La Ronde, commune de Quantilly, appartenant à M. Baraudon, maire de cette commune, les travaux de labour ont mis au jour, à l'automne 1894, une sépulture que nous avons été à même de visiter et que nous devons signaler à la Société.

Ce champ, situé à deux ou trois cents mètres au nord de la ferme, et à deux kilomètres environ du bourg de Quantilly, occupe le sommet d'une croupe de terrain aux pentes peu rapides ; le sol est argilo-siliceux. Aucune trace d'habitation n'a été observée dans le reste du champ, mais, sur un point à peu près le plus élevé, la charrue heurtait une forte pierre que le laboureur se décida à extraire. Elle se trouva être le couvercle d'une

bière ; on l'enleva et dans le cercueil on trouva un squelette entier, mais sans aucun objet qui ait pu donner une indication précise sur le personnage inhumé.

M. Baraudon fit dégager la bière sans la déplacer et c'est en cet état que nous avons pu la voir en octobre dernier (1894).

Elle est longue de 1 m. 95, très étrécie et très abaissée vers les pieds tournés à l'est ; la largeur à la tête est de 0 m. 67 et aux pieds seulement de 0 m. 32 ; la hauteur à la tête de 0 m. 62 et aux pieds de 0 m. 42. Le vide intérieur est long de 1 m. 78, large à la tête de 0 m. 53 et aux pieds de 0 m. 20 ; la profondeur varie aussi de 0 m. 48 à 0 m. 30. Les parois sont épaisses de 0 m. 08 aux extrémités, de 0 m. 06 aux côtés, de 0 m. 12 à 0 m. 14 au fond.

Le couvercle prismatique étréci et un peu aminci vers les pieds comprend une bande médiane entre deux pentes ; la largeur est de 0 m. 64 à la tête et de 0 m. 40 aux pieds ; l'épaisseur sous la bande est de 0 m. 18 et de 0 m. 06 seulement aux côtés. La bande est large de 0 m. 18 à un bout, de 0 m. 09 à l'autre.

La matière du couvercle et du cercueil est une roche assez grossière et même assez friable, sorte de conglomérat quartzeux, qui a un peu l'apparence du mortier fin et dur et avait fait penser d'abord à du ciment, mais qui est certainement naturelle, bien que nous en ignorions la provenance précise ; on voit les traces de l'outil à l'aide duquel on a pratiqué la taille assez régulière, mais sans aucun essai de polissage.

Aux pieds du cercueil on a découvert en notre présence la tête d'un autre squelette, aussi orienté les

pieds au levant. Quelques traces d'oxyde de fer observées près de celui-ci ont pu être produites par les clous d'un cercueil en bois.

Lorsqu'on enleva le couvercle de la bière, au premier moment, le tombeau était, paraît-il, à demi plein de terre, enchassant le squelette ; on peut admettre que les infiltrations successives, par les joints mal clos, entre le couvercle et la bière, ont amené cette terre, car le mort était dans sa situation normale.

Réduits aux seules données archéologiques pour dater cette sépulture, nous devons écarter les premiers temps mérovingiens où l'on faisait usage de sarcophages rectangulaires, et nous sommes reportés, par la forme abaissée et étrécie vers les pieds, à la fin de l'époque mérovingienne. L'absence d'objets nous amène même à une époque postérieure à Charlemagne, qui défendit le dépôt d'armes ou de bijoux dans les sépultures et aussi aux temps carlovingiens, c'est-à-dire à cet âge obscur qui s'étend du VIII[e] au X[e] siècle.

Il est encore plus difficile de savoir à quelles circonstances attribuer cette tombe isolée, et il serait téméraire d'émettre une opinion tant soit peu formelle. Cependant, certaines analogies peuvent nous fournir quelques vagues indications.

Des tombes en pierre se rencontrent assez souvent dans nos contrées sur des points aujourd'hui déserts. On a trouvé un sarcophage mérovingien de forme analogue à Méreau, des sépultures paraissant un peu plus récentes, mais bien plus barbares, à Beltin (Pleinpied). Sur ces points nous n'avons non plus aucune donnée.

Mais sur d'autres, à Saint-Martin-de-Las (Crosses), à

Saint-Sylvain (Genouilly), à Bosne (Cuffy), à Dompierre (Jouet), à Venon (Uzay) et en bien d'autres endroits, les données historiques nous ont permis de constater que des cercueils en pierre accusaient l'existence ancienne de centres religieux et même paroissiaux.

Nous serions donc porté à supposer ici une origine analogue, c'est-à-dire religieuse, et à regarder cette tombe comme celle de quelque saint personnage, de quelque ermite ayant vécu dans ces solitudes et auquel la vénération de ses compagnons aurait fourni cette sépulture. Les squelettes avoisinants pourraient être ceux de ses disciples. L'absence de vestiges d'habitation ne combat pas cette hypothèse, les demeures en bois de cette époque n'en ayant laissé nulle part.

III

TOMBES DÉCOUVERTES A PLEINPIED EN 1891

L'ouverture d'une carrière au chevet de l'église de Pleinpied avait amené, en avril 1891, la découverte de tombes que nous avons vues et dessinées peu de temps après leur mise au jour, et dont il nous semble utile de conserver un souvenir sommaire.

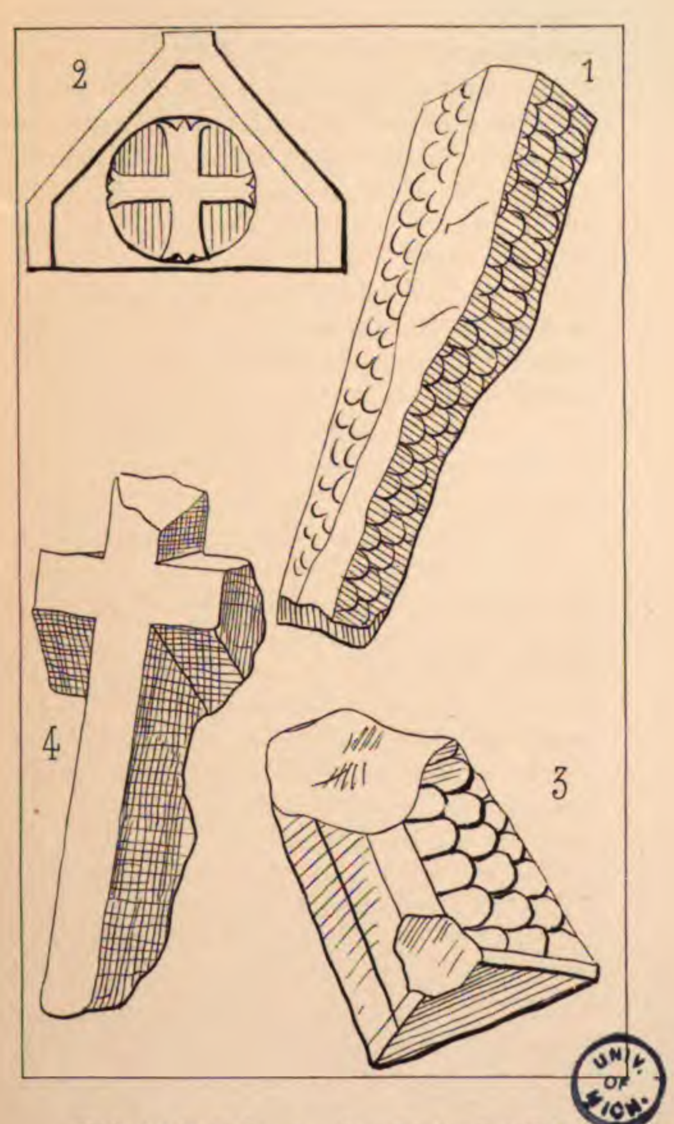
Ces tombes avaient été bouleversées et même brisées à l'avance, soit par les protestants, soit sous la Révolution. Aucune n'était donc intacte, mais on pouvait apprécier leur forme et leur ornementation. Parmi une certaine quantité de débris sans caractère on distinguait quelques pierres tombales ou couvercles de tombes en forme de toit d'église.

Une d'elles, dont nous donnons un croquis (Fig. 1.), représentait un toit à deux pentes, mais sans transept crucial; chaque côté était garni d'imbrications de tuiles arrondies par le bas. La ligne de faîte, en grande partie enlevée, paraissait avoir été un bandeau horizontal. La pierre, en son ensemble, longue de 1 m. 90, était plus étroite aux pieds qu'à la tête. Celle-ci portait au pignon une croix ancrée, dans un disque creux; chaque bras était terminé par trois pointes: une droite au milieu, deux écartées de chaque côté. Un bandeau longeait les bords du triangle et accusait deux parties verticales au bas des côtés. (Fig. 2.)

Un autre fragment avait sa partie supérieure enlevée et avait conservé seulement quelques rangs inférieurs d'imbrications.

Un troisième morceau présentait un caractère bizarre: une des pentes du toit portait bien les trois rangs de tuiles arrondies, mais l'autre côté n'avait que des bandeaux se recouvrant les uns les autres, soit que ces bandes, destinées à être refendues verticalement en tuiles rondes, n'aient pas été terminées; soit que, la tombe devant être placée contre un mur, on ait cru pouvoir s'éviter le travail de détail du côté non apparent. En tout cas, il est curieux de saisir ainsi, sur le fait, les états successifs de la taille. (Fig. 3.)

Une autre pierre avait la forme cruciale d'un toit d'église à transept, dont les bandes supérieures n'avaient pas moins de 0 m. 15 de large. Les côtés étaient lisses sans aucune indication de tuiles, et les pentes étaient sensiblement plus rapides que celles des similaires que nous avons vues à Bourges, à Châteauneuf, etc. (Fig. 4.)



TOMBES A PLEINPIED

Ces tombes se placent au XIIIe siècle ; celles à imbrications se rapprochent de la tombe de templier venue de Charly et qui est au Musée lapidaire. Mais, outre la rareté de ces monuments, ceux de Pleinpied présentent des particularités que nous avons exposées et qui nous ont paru mériter d'être signalées.

Nous croyons utile de livrer à la publicité ces notes archéologiques, d'un intérêt fort variable, pour en conserver le souvenir et pour montrer à nos correspondants le soin avec lequel nous suivons et accueillons leurs communications. Ainsi nous tiendrons leur sollicitude en éveil sur tous les objets que le sol rend au jour et dont il est très difficile, à eux et à nous, d'apprécier au premier instant l'importance : il faut tout regarder et noter pour que rien d'intéressant ne passe inaperçu. Les pierres si informes de Genouilly ne sont-elles pas, cette année même, un frappant exemple de la très grande valeur que peuvent avoir les découvertes de la plus humble apparence !

Janvier 1895. DE KERSERS.

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

PROVENANT DE

L'ABBAYE DE MASSAY

Par M. R. DE MARGUERYE

Dans les derniers jours de l'année 1893, des travaux pratiqués dans les dépendances de la cure de Massay ont mis au jour deux grandes pierres tombales et quatre autres fragments d'architecture provenant de l'ancienne abbaye de Massay. Ces six objets sont aujourd'hui déposés au Musée de la ville de Bourges, à l'hôtel Cujas. Trois d'entre eux ne présentent aucun intérêt au point de vue épigraphique, ce sont : deux chapiteaux de l'époque romane et un bandeau sculpté, de même époque, provenant probablement d'un pilastre.

Les deux chapiteaux sont de dimensions moyennes : l'un, très bien conservé, se compose, sous un tailloir carré et peu épais, d'une corbeille de proportions un peu lourdes, ornée d'entrelacs et de palmettes disposés en ordre symétrique ; l'autre, en assez mauvais état, ne donne plus que les profils généraux de son ornementation, composée de larges feuilles gracieusement repliées sur des tiges grêles décorant une corbeille largement évasée ; l'ensemble est d'une grande élégance.

Le bandeau est décoré d'entrelacs symétriques, formés par une large baguette plate que deux traits gravés en creux subdivisent en trois parties.

Les trois autres pierres portent des inscriptions qui méritent d'autant plus de fixer notre attention que deux d'entre elles remontent à une époque qui nous a fourni peu de documents épigraphiques. Ce sont deux tombes de la fin du XIII[e] et du commencement du XIV[e] siècles et un cartouche de la Renaissance.

∴

La plus ancienne des deux tombes porte la date de 1294 : longue de 2 m. 08 c., large de 0 m. 90 c., elle a été autrefois encadrée par une inscription courant entre deux traits gravés en creux, mais cette inscription ne subsiste plus que sur deux des côtés, à la tête et sur le côté droit ; toutefois, un examen attentif permet de reconnaître que sur les deux autres côtés l'inscription a disparu par suite d'une usure qui a épargé le reste de la pierre.

Le centre est orné d'une grande croix d'un dessin ferme et élégant dont les croisillons se rejoignent par des amortissements en quart de cercle, laissant au centre un vide en forme de losange curviligne, occupé par une petite rosace à quatre lobes ; les croisillons se terminent eux-mêmes par un fleuron à trois lobes en ogive ; la tige principale va en s'amincissant vers la base jusqu'à un support à gradins, sorte de stylobate très sommairement indiqué ; aux deux tiers environ de sa hauteur, cette tige est coupée par un ornement en forme de croissant qui correspond aux fleurons des trois

extrémités supérieures ; c'est à partir de cet ornement que l'amincissement se produit.

Cette croix est gravée d'un trait assez profond, net et hardiment jeté.

Dans la gravure de l'inscription la panse des caractères est elle-même recreusée en stries qui font valoir la lettre ; une croix de saint André indique le commencement de l'inscription qui se poursuit ainsi :

ANNO : DNI : MILLESIMO : C°C : NOG° : II°II : OBIIT : JOHA DVVERDIER : DOMICELLA

On remarquera que, trois fois, l'O terminal des indications de nombre se trouve rejeté en minuscule sur le trait supérieur d'encadrement, soit au centre, soit à la fin du nombre indiqué.

Cette inscription nous apprend qu'il s'agit de la tombe de Jeanne Duverdier, sans doute une bienfaitrice de l'abbaye, décédée en 1294, sans indication de mois ni de jour.

La famille Duverdier paraît avoir occupé une place assez considérable dans la contrée où était située l'abbaye de Massay et Jeanne, dont nous avons aujourd'hui l'épitaphe n'a pas été dans sa famille la première bienfaitrice de cette abbaye.

La Thaumassière, en son Livre XII, chapitre LXII, page 299 de l'édition de 1871, présente les du Verdier comme possédant le fief de ce nom en la paroisse de Poulaines, dépendant de la baronie de Graçay.

Il dit avoir relevé au Cartulaire de Massay que Girard du Verdier, damoiseau, donna à l'abbaye et aux

religieux de Massay, en 1247, 16 deniers de cens au village de Sormaises. Enfin, le Cartulaire de l'Archevêché lui a révélé que Robert du Verdier, chevalier, figurait en 1262 parmi les gentilshommes du diocèse de Bourges qui « firent le serment à l'Archevêque sur le fait de la Trève et de la Commune. »

Girard et Robert du Verdier, si nous rapprochons les dates, peuvent avoir été le grand-père et le père de Jeanne du Verdier à laquelle s'applique le monument qui nous occupe.

Il faut regretter que la disparition d'une moitié de l'inscription nous prive de connaître les causes du droit de sépulture accordé à Jeanne du Verdier dans l'abbaye. Ce n'est pas d'ailleurs la seule dégradation qu'ait subie cette belle tombe car elle est brisée en trois grands fragments.

La seconde pierre tombale présente un aspect un peu différent : le centre de la dalle est nu et ne laisse apparaître aucune trace d'ornementation ; l'inscription, comme dans la première, est tracée en creux, mais les caractères sont plus grêles et les mots, au lieu d'être séparés par deux larges points superposés, le sont par trois points à peine indiqués. Nous trouvons aussi un O terminant un nombre rejeté en minuscule sur le trait d'encadrement. Quelques lettres manquent par suite de cassures partielles.

Voici le texte de cette inscription qui, sans doute, commençait par une croix, indistincte aujourd'hui, mais dont la place est réservée :

ANNO : DNI : M : CCC : V : IIºII : NON : (O)CT-OBRIS : OBIIT : GAVFRIDVS : GAVCHERII : DOMICELL : QVI : DEDIT : NOBIS . I : SEXTARIV̄ : Sˢ : IN : DECIMA : SVA : S(TI) : GEORGII : CLASSVM.

La lecture de ce texte appelle quelques observations et présente quelques difficultés. La date « quatrième jour avant les nones d'octobre 1305 » nous donne pour le jour du décès de Geoffroy Gaucher le 4 octobre 1305.

La lettre terminale M de *sextarium* est remplacée par le signe abréviatif sur l'V. Le mot qui suit, indiqué seulement par une S majuscule accompagnée d'une seconde S de plus petite dimension, ne paraît pouvoir être que *secalis*.

Où la difficulté devient plus sérieuse, c'est à l'égard du mot *classum* qui, pris au sens littéral, est un génitif pluriel qu'il est impossible de rattacher à aucun autre mot du texte. Force est donc de s'en rapporter au sens de la phrase et de le prendre comme une expression de basse latinité, un participe néologique dérivé du substantif *classis* qui, même en bon latin, a été employé dans le sens de division, catégories et d'où sont venus les mots français *classement*, *classer*. Et alors, *classum* se rapportant à *sextarium* et étant pris dans un sens distributif, l'épitaphe qui nous occupe serait celle de : « Geoffroy Gaucher, damoiseau, décédé le 4 octobre 1305 et qui donna à l'abbaye de Massay un setier de seigle *à prendre* dans sa dîme de Saint-Georges. » (Sans doute Saint-Georges-sur-la-Prée.)

Le nom de Gaucher est répandu dans la contrée Vierzonnaise, à laquelle se rattache Massay, et il figurait dans

l'aristocratie locale dès le IXe siècle. On trouve un Gaucher parmi les témoins, signataires avec Ambran, de la troisième charte de donation aux moines de Dèvres par le seigneur de Vierzon, vers 840, suivant le texte publié par la *Gallia christianna* et rappelé par M. le Comte de Toulgoët-Tréanna, notre savant collègue, dans son *Histoire de Vierzon*, page 25.

∴

La troisième des inscriptions que nous ont livrées les fouilles de la cure de Massay n'a pas le caractère d'une épitaphe et il serait téméraire de déterminer *a priori* à quel genre de monument elle a appartenu. Elle a plutôt le caractère d'une sentence et pourrait avoir fait partie de la décoration d'une salle de réunion.

Elle est inscrite dans un cartouche rectangulaire encadré par une bordure à oves d'un beau dessin, d'un relief énergique, exécutée avec une particulière sûreté de ciseau.

Le cartouche a 48 centimètres de largeur sur 51 centimètres de hauteur ; il se détache sur une pierre en forme de trapèze ayant à la partie supérieure 61 centimètres, à la partie inférieure, 54 centimètres ; les parties du trapèze encadrant le rectangle paraissent avoir été encastrées dans une maçonnerie et la pierre aurait ainsi fait partie d'un ensemble.

Ce curieux détail d'ornementation est d'une belle conservation.

Les caractères de l'inscription, disposés sur cinq lignes, en fort relief, à arrêtes vives, sont d'une exécution plus hardie que correcte. Voici ce texte :

IN VIRT
VTE ET
HONORE
SENÈ'SE
I N

Quelques particularités sont à observer : la première des deux S terminales de l'impératif incorrect *senesse* avait été oubliée et a été remplacée par une petite S gravée en creux entre l'E et la seconde S. La barre de l'H du mot *honore* est d'une forme particulière; le trait horizontal est interrompu au milieu par un ressaut demi-circulaire et, chose curieuse, on remarque la trace d'un trait semblable, gravé en creux par une série de points, entre l'I et le premier jambage de l'N du dernier mot, IN, de l'inscription.

Ce détail ne contribue pas à faciliter la lecture de cette inscription, datant d'une époque où l'on aimait les textes énigmatiques et tenant du rébus ou du jeu de mots. En l'absence d'une certitude absolue sur la signification du mot IN constituant la cinquième ligne, il est prudent de se borner à traduire les quatre premières en se résignant à prendre *senesse* comme l'impératif de *senescere* et on trouve la sentence suivante :

Vieillis en vertu et en honneur.

A titre de simple hypothèse et si réellement l'I du dernier mot faisait par son union avec le premier jambage de l'N la lettre H, on pourrait peut-être prendre cette H comme le monogramme du Christ et ce mot composé voudrait dire IN JESU, ce qui complèterait la maxime dans un sens religieux, en situation dans un monastère.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Par M. A. DE LA BOURALIÈRE

Poitiers, 24 octobre 1893.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur d'offrir à la Société des Antiquaires du Centre un exemplaire d'une brochure que je viens de publier sur les *Débuts de l'Imprimerie à Poitiers*. Bien qu'au premier abord le sujet que j'ai traité paraisse tout à fait étranger à votre province, je vous prierai de remarquer que le nom des Marnef établit quelque lien entre la capitale du Poitou et celle du Berry ; en effet, si la famille de ces grands libraires parisiens a envoyé à Poitiers une de ses branches qui y a brillé d'un vif éclat pendant plus d'un siècle, elle a eu de bonne heure des relations commerciales très suivies avec la ville de Bourges. Au cours de mes recherches sur les Marnef de Poitiers, j'ai donc été amené à étudier les rapports des Marnef avec Bourges, et j'ai relevé un certain nombre d'ouvrages à la publication desquels ils ont participé, et aussi quelques autres auxquels ils sont restés étrangers, mais qui n'en ont pas moins un intérêt historique pour votre ville. Je me permets de vous communiquer une description fidèle de

ces volumes dont quelques uns ont pu échapper à l'attention de vos érudits confrères.

I

(Heures à l'usage du diocèse de Bourges.)Au dessous de la grande marque des Marnef, n° 1305 des *Marques typographiques* de Silvestre, on lit :

Hore ad usum Bituricen̄
M. E. Jehannot.

Au verso de ce titre, *Almanach pour XXI ans,* qui, d'après les dates de Pâques et le Comput, va de 1488 à 1508. Puis viennent (en 5 pages) des débris de calendrier, mois d'avril, mai, juin, juillet et décembre. Le verso du quatrième feuillet est rempli par une gravure qui me semble représenter le supplice de saint Jean l'Évangéliste, plongé dans une cuve d'huile bouillante par l'ordre de Dioclétien. Les trois feuillets suivants sont des fragments de l'évangile de la Passion. Le verso du huitième et dernier est occupé par une gravure représentant le baiser de Judas.

In-8° goth., sans date, 8 feuillets encadrés de bordures, petites vignettes dans le texte. Très mauvais état, ce ne sont que des feuillets qui ne se suivent pas et qui ont probablement été retrouvés dans une ancienne reliure.

(Biblioth. nat., Réserve n° 18,372.)

II

Regula beatissimi patris be || nedicti e latino in gallicum sermonē per reverendū || dominū Guidonem Juvenalem traducta. Au dessous du titre une vignette représente la Vierge entre un évêque, un abbé, un personnage qui porte une clef et doit être saint Pierre, et un clerc qui lit dans un livre. Au bas de la page: *Venales extant Bituris in || magno vico apud pellicanū.* A la fin: *Cy finist... Im || primee a Paris par Geoffroy de Marnef libraire. Le || VIIe iour de septembre mil cinq cens.*

In-4° goth. de 72 feuillets chiffrés, plus 3 feuillets non chiffrés pour la table et un autre feuillet pour la marque, n° 1305 de Silvestre. Texte en français quoique le titre soit en latin.

(Biblioth. de la ville de Poitiers, Réserve n° 121. — Cité par Van Praet, *Livres imprimés sur velin de la Biblioth. du Roi*, tome II, p. 31.)

III

La reigle et epistres de || monsieur sainct Ierosme.

Après ce titre, une vignette: Devant le Christ en croix, un personnage nimbé derrière lequel est un lion couché (S. Jérôme), presse une éponge, en fléchissant le genou, pour essuyer le Christ. Puis on lit: *Et sont a vendre au pellican deuant sainct || Yves a paris : et a bourges en la grant rue a || la dicte enseigne du pelli-*

can. A la fin : *Cy finist... nouuellemêt translatee* || *de latin en françois par scientifique homme dam* || *Guy iuvenal profes en la regle salt benoist. Impri* || *me a paris pour Geoffroy de Marnef libraire.*

In-4° goth. de 56 feuillets non chiffrés, signat. aii — i iii. Imprimé avec les mêmes caractères que le volume précédent.

(Relié à la suite du volume précédent, Biblioth. de Poitiers, Réserve n° 122. — Cité par Van Praet, loco citato, tome Ier, p. 275.)

IV

La chartre de lere || ction des grans iours de Berry contenant le stil || le et ordonn diceulx auec les ordonaces des grefs || fes et salaire des greffiers du balliage de Berry || des preuoste de bourges. Aussy le calendrier des || iours feriez ausquelz lon de siet point ausd'siege. Au dessous, 2 écussons gravés sur bois (fleurs de lis et hermines), puis on lit: *Avec priuilege de ma Dame* || *Et sont a vendre en lostel de Pierre* || *de sartieres a eseigne de la fleur de lys or pres* || *saint Pierre le puillier.*

In-8° goth. de 24 feuillets non chiffrés dont le dernier est blanc, sign. a ii — c iiii.

Au verso du titre est le privilège daté du 12 juillet 1518 et accordé pour deux ans à *Pierre de Sartieres, marchant libraire, demourant à Bourges*, par la Cour des Grands jour de Berry.

Au deuxième feuillet : *Cy est le calendrier royal de*

lauditoire de Bourges, decrete et auctorize monseigneur le baillyf de Berry, Par le conseil et aduiz des aduocatz conseillers et procureurs dicelluy auditoire. Le premier iour de Juig lan mil quatre cens quatre vingtz et douze.

Au verso du dixième feuillet, est la *Chartre* donnée par « Marguerite de France, seur unique du Roy, duchesse d'Alençon et de Berry, comtesse d'Armignac, du Perche et vicomtesse de Beautmont, ayant pouvoir et auctorite de Monsieur », et datée d'Amboise le 20 mars 1517.

Au quinzième feuillet suivent les Ordonnances publiées aux assises tenues à Bourges le 11 mai 1504.

Le volume se termine au verso du vingt-troisième feuillet par cette souscription: *Et sont a vendre a Bourges en lho || stel de Pierre de Sartieres a len || seigne de la fleur de Lis dor || pres sainct Pierre le puillier.:.*

(Biblioth. nat., Réserve, F. 2,286.)

V

La cōfession ge || neralle de frere Olivier Maillard.

Au dessous de ce titre une petite gravure sur bois représente le Christ en croix, la Vierge et saint Jean de chaque côté, et dans le fond la ville de Jérusalem. Et en bas de la page on lit : *On les vend a Bourges pres || les grandes Escolles.*

A la fin : *Cy finist la confession generalle de frere || Oliuier Maillard. Imprimee a Bourges || par Jehā Garnier Imprimeur et Librai || re demourant pres les grandes Escolles || Et se vend audict lieu.*

Petit in-8° de 8 feuillets non chiffrés, sans date (après 1530). Toute la pièce est imprimée en lettres rondes, le titre seul est en gothique.

(Biblioth. nat., Réserve, D. 13,813.)

Je ne parle pas ici des Coutumes de Berry imprimées en 1512 à Lyon et en 1526 (v. st.) à Paris, du Bréviaire et du Missel de Bourges ordonnés en 1522 par François de Bueil, ni du « Stille de Court laye », de 1529; ces précieux volumes sont certainement connus des bibliophiles du Berry.

Mais je me permettrai de vous signaler un certain *Julianus Pius Maseriensis Bituricus*, qui fit imprimer à Poitiers en 1509 par Jean Mesnage un petit recueil de poésies latines devenu fort rare. (Voir page 65 de ma brochure.) Tout ce que je sais de ce Julien Pius ou Pie que je présente comme originaire de Mézières en-Brenne (Indre), c'est qu'il était alors professeur au collège Sainte-Marthe de Poitiers, et si quelqu'un de vos savants confrères pouvait me fournir quelque nouveau renseignement à son sujet, je lui en serais infiniment reconnaissant.

Il me reste à me faire pardonner la longueur de cette lettre qui n'a peut-être d'intérêt qu'à mes yeux, et à vous prier, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. DE LA BOURALIÈRE.

Lettre du 13 Novembre 1893.

Le dernier catalogue de Durel, libraire à Paris (novembre 1893), contient sous le numéro 3,821, le vo-

lume que je vous ai signalé sous le numéro III de ma première lettre. Il donne ce titre un peu différent et cette description :

La regle de deuotion des espitres de Moseigneur | sainct ierosme a ses sœurs fraternelles en religi | on en latin et en francoys...

In-4° goth., fig. sur bois, mar. olive, tranche ciselée et dorée (ancienne reliure). Edition de toute rareté. Très bel exempl. aux troisièmes armes de De Thon. Prix, 84 francs.

Je maintiens le titre que je vous ai donné d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de Poitiers que je viens de revoir.

A. DE LA B.

JOURNAL

DE MATHIEU PERROT

CHANOINE PRÉBENDÉ DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES

1662 - 1703

Publié par HENRY PONROY

INTRODUCTION

Depuis quelques années, un certain nombre de chercheurs ont eu la bonne pensée de publier des mémoires, livres de raison, ou notes journalières de personnages connus, voire même inconnus, qu'un hasard heureux avait fait tomber entre leurs mains.

Et ces publications ont toujours été accueillies avec empressement, non seulement par les érudits, mais aussi par tous ceux qu'intéressent, à un degré quelconque, les usages, les mœurs des générations qui nous ont précédés.

Rien ne peut nous initier davantage, en effet, aux habitudes, à la vie intime des habitants d'une cité — prêtres, magistrats, nobles ou bourgeois, — rien ne peut mieux nous révéler certains *faits divers* locaux, que ces notes écrites au jour le jour sans prétention, le plus souvent sans parti pris, et qui, vraisemblablement dans

l'esprit de leur auteur, n'étaient point destinées à *passer à la postérité.*

Aux siècles passés, point de journaux, point de revues, pas de *reporters* pour mentionner les faits plus ou moins saillants d'une province, d'une ville.

Seules, quelques brochures — des pamphlets surtout — étaient livrées à l'impression, et encore, ces publications fort intermittentes n'étaient-elles destinées qu'à un très petit nombre de personnes ; et c'est pour ce motif que des événements, des anecdotes d'un réel intérêt, ne nous auraient jamais été connus, sans l'ordre, la persévérance de quelques hommes privilégiés qui, au cours de leur existence, ont relaté avec soin les faits marquants de leur vie et de celle de leurs concitoyens.

En 1868, M. le Président Hiver publiait les mémoires si intéressants de Jean Glaumeau [1], allant de 1541 à 1562.

Plus récemment en 1879, M. Paulin Riffé enrichissait les publications de la *Société des Antiquaires du Centre* [2] des mémoires de Robert Hodeau du Tronçay, ancien maire de Bourges.

En 1881, M. H. Jongleux nous donnait les Chroniques berrichonnes du journal des Lelarge, tenu régulièrement pendant soixante-treize années, 1621-1694, par le père et les deux fils [3].

Enfin, la même année, M. le vicomte Alphonse de la Guère publiait, dans les Mémoires de notre Société,

1. Just-Bernard, éditeur à Bourges.
2. T. VIII, p. 203 et suiv. (Journal tenu de 1592 à 1681).
3. Pigelet et Tardy, imprimeurs à Bourges, in-8°.

le livre de raison de M. Etienne Gassot de Priou, 1691 à 1715 [1].

Aujourd'hui, la *Société des Antiquaires* veut bien encore donner place dans ses Mémoires à un *journal* de même genre que les précédents, et nous avons tout lieu d'espérer qu'il obtiendra le même succès que ses devanciers.

Ce livre de raison appartient à M. Démenais, ancien notaire à Mehun-sur-Yèvre, qui a eu l'extrême obligeance de nous le confier, en nous autorisant à le publier, ce dont nous ne saurions trop vivement le remercier.

C'est l'œuvre d'un prêtre de Bourges, M. *Mathieu Perrot,* chanoine prébendé de la Cathédrale.

Le style est peu coulant et peu châtié — on voit que

1. *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, année 1881, t. IX, p. 187 et suiv.

Dans la même publication (p. 188), M. A. de la Guère rappelle, après M. Hiver, qui en a donné des extraits, des manuscrits qu'il est bon de ne point passer sous silence.

De 1405 à 1528, un vicaire de la Sainte-Chapelle.

De 1492 a 1543, Delacroix, notaire royal.

De 1569 à 1591, Gilles Chauvet.

Nous devons citer encore un manuscrit appartenant à M. le Chanoine Barreau, qui nous l'a fort obligeamment confié. Il contient les *Remarques de Gabriel Grangnier, Bâtonnier de Saint-Etienne de Bourges, commencées le 3 février 1656.*

Ces *Remarques*, fort irrégulières d'ailleurs, sont écrites de la même main jusqu'en 1692. Puis elles reprennent avec un autre écrivain (le fils sans doute) pour ne prendre fin qu'en 1776.

On nous pardonnera de donner les trois premières lignes de ce petit volume, écrites en grosses et belles lettres rondes, sur la garde de la couverture :

Manger sans se saouller.
Travailler sans s'espargnier.
Et sa semence conserver !

l'auteur ne cherchait point à faire de phrases — mais le journal est plus complet peut-être, que ceux ci-dessus cités, et renferme une foule de détails intéressants.

Nous devons dire tout de suite que le chanoine Perrot était un ecclésiastique des plus distingués, un brillant orateur, et,si nous en jugeons d'après les chroniques du temps, il était très fréquemment appelé, dans les solennités religieuses, à faire entendre son éloquente parole.

C'est ainsi que nous avons relevé, dans les mémoires de Lelarge et d'Étienne Gassot, ces notes le concernant :

« Le mercredi 5e septembre, suivant les ordres du « roy, on a chanté en nostre Cathédrale, le *Te Deum* « pour l'heureuse et signalée victoire remportée par « les armes du roy, commandées par M. le prince de « Condé, sur les armées ennemies des Impériaux, Es- « pagnols et Hollandois unis ensemble à la journée de « Senef en Brabant. »

« . . . . Le *Te Deum* a été « précédé d'un brillant panégyrique, prononcé en « l'honneur du roy, par M. Perrot, chanoine de la Ca- « thédrale qui a eu l'approbation universelle de toute « son audiance. »

(*Journal des Lelarge*, année 1674. p. 215.)

« Le mardi 27 décembre 1675, le corps de M. de « Saint-Aoust, lieutenant du roy en cette province et « choisi par le roy pour être un des brigadiers de la « cavallerie servant en l'armée des Flandres soubs Mon- « seigneur de Luxembourg, Mareschal de France,

« ayant été malheureusement tué au moys d'aoust pré-
« cédent, en allant découvrir un lieu propre pour faire
« fourager l'armée, ayant esté apporté vers les six heu-
« res du soir, en l'église de Bourges où il avoit élu sa
« sépulture, fut le lendemain enterré fort solemnelle-
« ment. »

« . . . . Après la messe,
« M. Perrot, chanoine de la Cathédrale, prononça
« son oraison funèbre avec beaucoup d'éloquence, qui
« fut trouvée excellante au jugement des maistres. »

(*Journal des Lelarge*, année 1675, p. 226.)

« On a chanté à Saint Étienne un *Te Deum* pour la
« prise de Montmeillan. M. Perrot, chanoine, a fait
« le panégyrique du roy. »

(Étienne Gassot, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. IX, p. 200.)

Naturellement, dans notre manuscrit, ce sont les faits religieux qui dominent; et les questions de préséances — que le décret de Messidor an XII n'est pas encore parvenu à régler, — tiennent une large place dans les écrits du bon Chanoine.

Puis les décès qui se produisent dans le clergé sont scrupuleusement mentionnés. Les morts des parents et amis sont aussi exactement enregistrées, et pour que le lecteur n'ait point à s'y tromper, sur la marge du journal, en face de l'inscription de chaque décès, l'auteur a tracé à la plume, une tête de mort. Il y en a cent cinq ! [1]

1. L'éditeur remplacera la tête de mort par une croix.

Pendant quarante-et-une années, du 18 mars 1662, au 29 juillet 1703, le journal a été tenu avec la plus grande régularité.

On remarque simplement des lacunes durant les années 1665, 1666 et 1667.

Le digne prêtre nous donne lui-même l'explication du silence observé :

« Je partis en cette année 1665, — écrit-il, le 20e de « septembre, un dimanche, avec MM. Guenois et Clé« randry, pour le voyage d'Italie, d'où nous ne retour« nâmes, M. Guenois et moi, que le 18 de mai de l'an « 1666, que nous arrivâmes à Bourges un lundy. L'en« trée de Mgr l'Archevêque de Montpezat de Carbon « s'étoit faite peu de jours auparavant.

Enfin, l'auteur écrit en 1668 : « Il y a deux ans que « je n'ay rien remarqué, ou accause des fréquentes ab« sences et distractions, etc. »

Nous pouvons à notre tour faire observer que, pendant le voyage de M. Perrot, et au cours des années 1666 et 1667, rien de bien important ne s'était produit dans la capitale du Berry, si ce n'est l'arrivée du nouvel Archevêque, qui eût lieu quelques jours avant le retour d'Italie du Chanoine, ce que ce dernier n'a pa manqué de relater comme nous l'avons vu.

Quant aux faits qui se seraient produits pendant les années 1667 et 1668, il est à présumer qu'aucun événement saillant et digne d'être signalé n'était survenu, puisque M. Lelarge, dans ses mémoires, passe également sous silence l'année 1668, et ne mentionne en 1667 que l'augmentation des charges sur de pauvres

misérables, et la révocation des privilèges de noblesse aux villes[1].

L'écriture du manuscrit indique la fermeté, elle est régulière et généralement très lisible.

Mais à dater du mois d'avril 1702, elle change d'une manière très sensible, et devient parfois difficile à déchiffrer.

Assurément la maladie a dû frapper vivement le narrateur.

Il continue cependant à enregistrer les faits intéressants, les décès des personnages marquants, notamment le 14 juillet la mort de G. Th. de la Thaumassière.

Puis, en 1703, les quelques lignes écrites sont à peu près illisibles, et l'on devine plutôt qu'on ne lit. Enfin les derniers mots, tracés le 23 juillet 1703, font pressentir une fin prochaine.

La mort s'avançait à grands pas, en effet, et il faut croire que le pauvre Chanoine avait vu ses jours brusquement décliner, puisque, le 15 juillet de cette même année, il se démettait de son canonicat.

Ce n'est assurément pas sans un amer regret, qu'il résignait ces fonctions si longtemps remplies, puisqu'il n'en fait point mention dans son journal, tenu cependant dix jours encore après cette suprême détermination.

Nous avons trouvé, aux Archives du Cher, la procu-

1. Voir sur ce sujet, *Mém. Antiq. du Centre*, t. I, p. 129 et ss. : *Une mission de la ville de Bourges à la Cour en 1667, par M. E. de Beaurepaire.*

ration en blanc, datée du 15 juillet 1703, donnée par Mathieu Perrot pour se démettre de ses fonctions, et l'acte même de démission en date du même jour par le porteur de cette pièce, M. Jacques Dujardin, prêtre chanoine semi-prébendé

Ce document est fort court et nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de le publier :

« Du 13 juillet 1703, démission entre les mains du Chapitre du canonicat de Messire Mathieu Perrot.

« Par devant le Notaire royal héréditaire en Berry résidant à Bourges sous-signé, fut présent Messire Mathieu Perrot, prestre chanoine prébendé en l'église patriarchalle de Bourges y dem^{ant} près de St-Pierre-le-Puellier[1] lequel, malade de corps néanmoins sain d'esprit, mémoire et entendement ainsy qu'il m'est apparu et aux deux témoins cy-après nommés, a fait et constitué son procureur général et spécial porteur des présentes auquel le dit sieur Perrot a donné pouvoir de poursuivre en son nom, résigner et se démettre, comme dès à présent il se démet de son canonicat et prébende de la sainte Église patriarchalle de Bourges et de tous les droits, honneurs, fruits proffits revenus et émoluments en dépendant entre les mains de Messieurs les Doyen et Chanoines du Chapitre de la sainte Église pour

1. Les Chanoines prébendés habitaient généralement dans le cloître des maisons commodes mais peu confortables.

Mathieu Perrot, faisant exception à cette règle et habitant paroisse de Saint-Pierre le-Puellier, y possédait vraisemblablement un hôtel plus vaste et plus agréable que la plupart des immeubles du Chapitre.

en pourvoir telle personne capable qu'ils aviseront bon estre purement et simplement et non autrement par ainsy jurer et affirmer esgualement et promettant obligent.

« Fait et passé à Bourges, hostel dudit sieur Perrot, dans une chambre basse, le quinzième jour de juillet, mil sept cent trois, après midy; présent MM. Jean Devaux, prestre chanoine et curé en l'église du Chasteau de Bourges et noble Joseph de la Porte secrétaire ordinaire de Monseigneur l'Archevêque dud. Bourges sus nommé et demnt sçavoir : ledit sieur Desvaux en la dite parroisse du Chasteau et ledit sieur Delaporte en celle dudit Saint-Pierre-le-Puellier et a, ledit sieur constituant, signé.

« M. Perrot. Desvaux.
« De La Porte. Cormier. »

Quelques mois après avoir donné sa démission, le 23 décembre, le vénérable prêtre rendait son âme à Dieu !

C'est grâce à l'obligeance de M. le chanoine Augonnet, qui a bien voulu nous communiquer la copie d'un précieux manuscrit, que nous avons pu connaître la date du décès du chanoine Perrot, et le lieu où il a été inhumé.

Ce manuscrit, qui existe aux archives du Chapitre, est un nécrologe tenu pendant cent et une années, de 1662[1] à 1763, dans lequel nous avons relevé les mentions suivantes :

1. Rapprochement curieux à faire, le *Journal* du chanoine Perrot commence le 18 mars 1662, débutant par la narration du

1703. — « Ce 23 décembre mourut, à 5 heures du « matin, dimanche surveille de Noël, M. Mathieu Per- « rot, ancien chanoine de l'Église et lequel fut porté le « soir dans la chapelle de Saint-André où il passa la « nuit, et fut enterré, le lendemain 24, après la grande « messe, proche de M. Lelarge. Les carreaux de sa « fosse sont marqués d'une croix.

1710. — « Le vendredy 28 mars, sur les trois heures « du matin, mourut M. Étienne Perrot, prêtre chanoine « de cette église, fut inhumé le samedy après l'obit « qu'on dit immédiatement après matines dont la messe « fut dite basse à l'autel de Saint-Philippe, pendant « qu'on chanta les laudes des morts. Il fut inhumé « proche de Monsieur son Oncle, au-dessous des or- « gues.

Ainsi donc, c'est dans la grande nef, sous les orgues, que Mathieu Perrot fut enterré et c'est auprès de lui que son neveu reposa quelques années plus tard.

C'est assurément en faveur d'Étienne Perrot, qui ne survécut que sept années à son grand-oncle, que ce dernier donna sa démission.

Ces transmissions de charge avaient lieu constamment[1], et il ne peut faire de doute que notre chroni-

décès de Mgr de Ventadour, et le nécrologe des archives du Chapitre commence exactement à la même date.

1. D'après des renseignements que notre collègue M. P. Girard de Villesaison a eu la gracieuseté de nous communiquer, l'auteur de ces mémoires avait lui-même succédé à son oncle François Perrot, chanoine et chancelier de l'Église de Bourges, mort en 1650.

Les frères et sœurs de celui-ci se partagèrent sa succession par acte reçu Rozé, notaire à Bourges, le 3 novembre 1651, et, dans

queur, n'ait résigné ses fonctions, que pour les transmettre au petit-fils d'un de ses frères.

Un des neveux du chanoine Lelarge avait pris possession du canonicat de son oncle, quelques mois avant le décès de celui-ci [1].

Il en avait été de même pour M. Chabenat, petit-neveu du chanoine Ignace Heurtault, lequel s'était démis en sa faveur plusieurs mois avant de mourir [2].

M. Perrot appartenait à une famille qui tenait un certain rang en Berry [3].

Ses armes étaient : d'azur à une bande d'argent, bordée et engrélée de gueules, party d'or, à un perroquet de sinople, supporté par un ballon lozangé de gueules et de sinople [4].

A l'époque où vivait le Chanoine, sa famille était si nombreuse qu'il serait très difficile d'en établir une généalogie sérieuse [5].

cet acte, Mathieu Perrot, quoiqu'encore mineur et sous la tutelle de sa mère, est qualifié de Chanoine.

Nous ne sommes point surpris de ce titre, conféré à un mineur, alors que nous voyons, dans les écrits du Chanoine, p. 106, que M. Etienne Corbin n'était âgé que de treize années, lorsqu'il fut mis en possession de la prébende à lui résignée par le chanoine Estienne Baraton.

1. *Mémoires d'Étienne Gassot*, *Société des Antiq. du Centre*, t. IX, p. 220.

2. *Idem.*

3. Son père Jacques Perrot, sieur de Fontissant, avait épousé Catherine Guillot, qui lui avait donné cinq enfants.

4. *Armorial général de France*, publié par M. des Gozis dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XII, 1883, p. 42, n° 44.

5. Les notes que notre collègue M. Girard de Villesaison a bien voulu nous transmettre à ce sujet nous ont été d'une grande utilité, et nous ne saurions trop l'en remercier.

Ce travail, du reste, constituerait ici un hors d'œuvre.

Nous nous bornerons donc à dire quelques mots sur les parents les plus proches du chanoine Perrot, troisième du même nom [1].

Dans ses mémoires, le vénérable ecclésiastique mentionne ainsi les décès de certains des siens.

« Le mardi 9 décembre 1661, Mathieu Perrot, prieur « de Dame-Sainte, est mort au dit lieu sur les 8 heures « du matin, âgé de 47 ans et quelques mois. »

Ce prieur devait être nécessairement un parent du Chanoine, autrement celui-ci n'aurait point parlé de son décès, survenu en dehors de Bourges.

1. Une plaque de marbre provenant probablement de l'église de Sainte-Fauste (Indre), se trouvant actuellement au domaine de la Tripterie, à un kilomètre du bourg de Sainte-Fauste, et dont notre savant collègue M. des Méloizes, secrétaire de la Société des Antiquaires, a relevé l'inscription, nous fait connaître l'existence d'un autre Mathieu Perrot, grand-oncle de l'auteur du journal, décédé en 1645, chanoine et chancelier de l'église de Bourges.

Il avait été abbé de Varennes de 1628 à 1632, et, très certainement, François Perrot lui avait succédé dans son canonicat.

Cette plaque de marbre noir a 0 m. 95 de hauteur, sur 0 m. 70 de largeur, et l'inscription en est ainsi conçue :

JASONI PERROT, MARGARETAE NESSON.
CLAUDIO PERROT, ELISABETAE PERREZ.
PIIS PARENTIBUS
ET FAMILIARIBUS
MONUMENTUM HOC POSUIT ET PERFECIT,
SACRIFICIO OMNIUM SALUTI CONSULUIT,
MATHEUS PERROT, HUIUS ECCLESIAE NUPER
PRIOR, ET MONASTERII VARENENSIS ABBAS
SECULARIS, ECCLESIAE VERO METROPOLITANAE
AC UNIVERSITATIS BITURIGVM CANCELLARIUS,
QUI OBIIT ANNO AETATIS SUAE SEPTUAGESIMO
QUINTO ET SALUTIS HUMANAE MILLESIMO
SEXCENTESIMO QUADRAGESIMO QUINTO
SEPTIMA MENSIS MARTII.

En 1683, il enregistre la mort d'une de ses sœurs :

« Le mercredy 4 aoust 1683, mourut à la Planche-à-« l'Oille[1], le 10e jour de sa fièvre, ma sœur Anne Per-« rot, femme de Jean Heurtault[2] de Touvent, et fut « enterrée le vendredy matin dans le cimetière d'Yssol-« dun à la sépulture des Heurtault. Elle estoit née le « 10e jour de juin 1633, elle avoit donc, quand elle est « morte, 50 ans et 2 mois moins 6 jours. C'étoit une « femme d'une grande vertu. Je prie Dieu qu'il lui « fasse miséricorde. »

Jean Heurtault de Touvent était, à n'en point douter, le grand-oncle ou le grand-père de Mlle Heurtault du Mez[3], qui épousa l'amiral du Quesne et dont la fille est actuellement mariée à M. le vicomte Fernand de Bonneval, ancien député de l'Indre.

En effet, la Planche-à-l'Oille est une terre située canton sud d'Yssoudun, sur les confins de la forêt de Bommiers, et appartient à M. de Bonneval.

De même, le domaine de Touvent, situé près Le Mez (canton sud d'Issoudun), est également encore la propriété de M. de Bonneval.

— En 1688, le 12 janvier, Mathieu Perrot signale la mort de son neveu Pierre Heurtault, âgé de 25 ans.

Enfin, en 1693, il mentionne le décès de sa sœur Claude :

1. Brebis, on prononce : *ouéye*.

2. Un Claude Perrot, sieur de Puygiron, oncle du chanoine Perrot, avait épousé, à Issoudun, Jacquette Heurtault.

3. Jean-Baptiste Heurtault, sieur du Mez, portait : D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissans d'argent, deux en chef et un en pointe, celuy-cy surmonté d'un dextrochère de carnation vêtu d'argent tenant une poignée d'épis de blé d'or. (*Armorial général*). — *Mém. de la Soc. des Antiq. du Centre*, t. XII, p. 197.

« Aujourd'huy mardy, 1er jour de septembre 1693, un « peu après midy, est morte Claude Perrot, ma sœur, « veuve de Gabriel Debize, sieur de Sourlange et du « Puihors, agée de 62 ans et 5 mois. Elle est enter- « rée dans l'église de Saint-Pierre le Puellier. »

Claude Perrot, sœur aînée du Chanoine, avait épousé Gabriel de Bize, qui était avocat à Issoudun — contrat reçu Chertier, notaire à Issoudun, le 22 novembre 1645.

Le Chanoine avait encore deux frères dont il ne parle point — décédés par cela même après lui : — Jacques et Pierre.

Jacques, sieur de Fontissant, avait épousé Gabriel Delis, fille d'Estienne et de Gabrielle Herbelot.

C'est de ce mariage que naquit Étienne Perrot qui, en 1703, succéda à son grand-oncle dans son canonicat et mourut le 28 mars 1710.

Nous venons d'énumérer, un peu longuement peut-être, les divers renseignements que nous avons pu recueillir sur l'auteur des mémoires auquel nous allons céder la place.

Un seul détail nous a échappé : l'âge du chroniqueur.

Mais en comparant différentes dates, celle de sa prise de possession comme Chanoine, l'âge de sa sœur aînée, etc., nous pouvons conclure sans crainte de nous tromper beaucoup, que Mathieu Perrot a commencé son journal à l'âge de trente ans et qu'il est décédé âgé de soixante-et-onze années environ.

Nous ne terminerons pas sans adresser à M. Charles de Laugardière, vice-président de la Société des Anti-

quaires, l'expression de notre sincère gratitude pour l'extrême complaisance qu'il a bien voulu mettre à collationner avec nous le manuscrit du Chanoine, collationnement qui nous a été des plus profitables.

Bourges, le 4 juillet 1894.

H. PONROY.

1662

Ce samedy 18 [mars] 1662,à l'issue de matines on alla en corps donner de l'eau benoiste à feu Mr l'Archev. Sur le midy ou une heure il fut exposé dans son lit de parade revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, et pour lors les portes furent ouvertes tout le reste du jour afin que le peuple put le voir. Sur les 9 heures du soir, il fut ouvert et trouvé totalement gasté dans le corps ; on mit tous les intestins dans un petit cacque bien verni et bien fonsé des deux côstés, et cela fut porté dans le cimetière des vicaires et mis en terre par les sonneurs, proche la croix dudit cimetière.

Ce lundy 20 mars, convocation ayant esté faite pour après le sermon et monter en Chapitre, et là procéder à l'élection des officiers, ce qui fut fait, MM. les doyen Destut, St-Denys et Fouscheret furent nommés pour être grands vicaires et furent priés de ne point disposer des bénéfices (il n'y a que les cures) qui dépendent de la crosse pleno jure, sans en donner avis au Chap. M. Mercier fut nommé primat et M.de la Chappelle fut

continué dans sa charge de vice-primat. M. Le Large fut nommé official et M. Heurtault Transault, auditeur des causes d'offices ou autrem vice-gérant de l'officialité : pour promoteur M. Joing. il ne voulut pas l'accepter . et on continua encore M. Bosseau. On résolut en outre de faire un conseil de conscience pour tous les ordinants, visa et autres choses, et furent nommés MM. Bizot, Perrot et de la Chappelle, les 4 grands vicaires, 2 pères jésuistes et 2 pères de l'oratoire qui tous interrogeraient si bon leurs y sembloit et auroient voix; fut permis à ceux de messieurs qui voudraient y assister et il fut dit que leurs voix ne seraient que voix d'honneur. On nomma pour grands pénitenciers MM. Le Large et Heurtault l'Aisné.

Tous ces officiers susdits promirent... de ne rien prendre [démolu]ments et profits, et que le tout [serait] au profit [du Chapitre].

Et puis, à la manière accoutumée, ils prêtèrent serment sur l'heure : scavoir M. le Doyen entre les mains du plus ancien et tous les autres entre les mains de M. le Doyen.

Le même jour le conseil s'assembla chez M. le Doyen. . . . . plusieurs ordinants et il y en eut bien de refusés et... on vint dire à M. le Doyen que M. de Mirepoix étoit arrivé à Bourges. Il fit part à toute la Compagnie de cette heureuse nouvelle. Cela se trouva faux. Le samedy 25ᵉ mars, jour de l'Annonciation, à l'issue de matines, M. le Doyen fit assembler la Compagnie. On entra dans la chappelle de St-Denys. Là M. le Doyen proposa à la Compagnie. Il avoit vu les agents de Mme la

duchesse de Ventadour et de MM. de Ventadour qui l'avoient prié de proposer à la Compagnie combien elle souhaiterait avoir pour tous droits de tanture et autre choses qui pourraient entrer dans le chœur. La Compagnie, en reconnaissance du grand laig que faisoit M. l'Arch. à l'église, pria M. le Doyen de dire à ces MM. qu'elle s'en rapportoit entièrement à eux. Néanmoins cela changea parce qu'on connût que le testament n'étoit pas ce qu'on imaginoit, et que s'ils ne vouloient rien donner du tout, ils étoient encore beaucoup redevables à la mémoire de feu M. l'Arch. et qu'au reste elle seroit toujours contente de quelque manière qu'ils en usassent. Dans cette même assemblée on me nomma promoteur, M. Joing, qui avoit été ci-devant élu, s'en étant déporté le jour précédent au Chapitre. A l'issue de cette assemblée on alla dans le chœur avec M. le docteur de la Chappelle, exécuteur testamentaire, pour choisir une place pour mettre le corps. On convint de le mettre entre le grand candélâbre et les marches du grand autel. Il a pourtant été mis dans le chœur tout proche la porte du côté du grand archidiacre.

Toutes choses s'avançant fort pour la solennité et la pompe des obsèques, le lundy matin, au Chapitre, on dit que nous ne devions pas tant presser, que nous allions un peu vite en besogne, qu'au reste nous n'avions rien d'assuré et que le grand laig de feu M. l'Arch. étoit fondé sur le bruit qui en courοit. C'est pourquoi on résolut de demander communication du testament. On en apporta copie chez M. le Doyen qui, après l'avoir lue, fit convoquer la Compagnie pour se trouver le len-

demain au Chapitre à l'issue de matines. On y fit lecture de cette coppie du testament qui surprit généralement tout le monde. C'est pourquoi on dit d'abord que l'on ne vouloit point des 600 l. promis par les agents, mais que l'on prendrait ce qui se trouverait dans le chœur. S'il n'y avoit rien nous n'aurions rien. Après le Chapitre on alla dans le chœur choisir une autre place pour mettre le corps et on en prit une proche l'autel du côté de la chaire archiépiscopale.

Le soir, après complies, M. le Doyen fit assembler la compagnie dans le revestier. Là, il proposa comme il avoit vu ces MM. et qu'il avoit retiré la parole du Chap. touchant les 600 livres et que d'abord ces MM. avaient été forts surpris, disant qu'ils étoient dans une grande confusion, que le corps sentoit mal et que l'on avoit besoin de faire les obsèques au plus tôt et qu'au reste ils l'avoient prié de proposer encore à la Compagnie ce qu'elle souhaitoit pour toutes ses prétentions. Il fut résolu que l'on leur donnerait copie de tout ce que l'on avoit eu aux obsèques de feu M. de Châteauneuf ce qui se montait à 1,500 l. Néanmoins on n'eut que 800 livres.

Ce jeudy 13e apvril, les choses n'estant plus dans les mesmes termes qu'elles étoient cy-devant, les agents du deffunt étant absolument résolus de ne rien faire à St-Estienne et d'inhumer le corps le plus simplement qu'ils pourraient, jusque là qu'ils firent faire une croix et une crosse de bois. MM. du Chapitre, en ayant eu avis, s'assemblèrent à l'issue de. matines, et tous prièrent M. Mercier de voir ces Messieurs leurs y dire

que la Compagnie ne souffrirait point cette croix et cette crosse. Ce qu'il se chargea de faire. Dans la même assemblée, M. Bigot remontra à la Compagnie qu'il estoit pour lors recteur de l'Université, qu'elle avoit été convoquée pour se trouver aux obsèques de feu Monseigneur l'Arch. mais qu'il n'avoit pas voulu se mettre à la tête de ce corps et entrer dans le chœur en d'autres habits que de chanoine, sans, en même temps, en donner avis à la Compagnie, qu'il prioit de lui dire comme il irait. Il y en eut quelques uns qui dirent qu'il ne devoit pas se trouver dans le chœur dans d'autres habits que de chanoine ; qu'il devait s'y trouver non comme recteur mais comme chanoine.

M. Mercier dit qu'il en demandoit acte afin de s'en servir en temps et lieu, qu'il prétendoit donc aussi s'y trouver en qualité de conseiller clerc, lorsque le présidial serait appelé en corps pour assister à quelque cérémonie dans le chœur. M. le Doyen luiditqu'il y avoit toute différence : 1° que c'est une chose qui n'étoit jamais arrivée et qui peut-être n'arriverait jamaisde voir qu'un chanoine fut recteur dans un temps où l'université serait convoquée pour assister au chœur ; de plus qu'il n'y avoit qu'un recteur mais plusieurs conseillers; joint que l'Université n'étoit presque jamais convoquée, mais que le présidial se trouvait fort souvent en corps dans le chœur. Partant, on laissa M. Bigot dans la liberté d'y venir ou comme chanoine ou comme recteur.

Le même jour, après la grande messe, M. le Doyen fit encore assembler la compagnie et lui dit que M. le docteur de la Chappelle, comme exécuteur testamentaire

de feu Mgr l'Arch., l'étoit venu trouver et qu'après lui avoir témoigné le regret qu'il avoit de voir que les choses alloient si mal, il étoit néanmoins encore tout prêt de chercher toutes les voyes d'accommodement, et que pour cet effet il donnerait 800 l., pourveu que MM. voulussent se déporter de leurs prétentions touchant la tanture et autres choses qu'ils voudraient faire entrer dans le chœur comme croix, crosse, chandelier, etc. La Compagnie y revint à la fin quoiqu'après de grandes altercations, disant que plusieurs particuliers s'y opposoient fortement. Il fut donc arrêté que MM. pour leurs droits auroient 800 livres et tout le luminaire ; qu'ils payeroient en outre la sonnerie, la procession et autres choses dont l'état est ci-après.

Incontinent, les ouvriers se mirent à travailler et à tendre dans le chœur, car les vigiles devoient être l'après-disné, et tous les corps étoient convocqués.

L'après-disné on commença vespres de meilleure heure qu'à l'ordinaire et furent avancées d'une heure. Immédiatement après on commença les vespres des morts et matines. Ensuite M. Foucheret, qui pour lors étoit en septaine, alla à *Magnificat* à l'encens, et M. le Doyen fit l'office le lendemain.

Le présidial étoit à la place ordinaire où il a coutume de se mettre. Savoir, du costé du grand Chantre ; et MM. de la ville du costé de M. le Doyen. MM. de l'Université estoient bien convoqués, mais ils n'y vinrent point. Le Dueil passa par la grande porte du chœur (après que tous les corps furent placés) et s'alla mettre proche le grand autel, tout au bas de la chaire de Mgr l'Archevêque.

Le vendredi 14e, matines commencèrent à l'ordinaire sur les six heures, on dit prime, tierce, la grande messe et sexte. Tout de suite, sur les 9 à 10 heures, on alla quérir le corps ; on le passa par la porte de chez M. Germiny, puis on rentra dans le cloître par la Porte Jaune. MM. Heurtault le Jeune, et Gassot le Jeune portoient les coings du drap mortuaire par devant, et MM. St-Denys et Mercier par derrière.

Après que *Laudes* furent dites, on commença la grande messe; ce fut M. le Doyen qui la dit, M. le Grand Archidiacre faisoit le diacre et M. David le sous-diacre. Il n'y eut que M. de Lignerac comme parent qui alla à l'offerte. Le dueil s'était mis [le] matin dans les hauts sièges du costé de M. le Grand Archidiacre. Quand il fallut aller à l'offerte, un bâtonnier vint prendre M. de Lignerac, le conduisit au grand autel. Il donna un cierge blanc chargé de 10 escus d'or. Comme cette cérémonie finit fort tard, on ne put pas dire l'oraison funèbre immédiatement après, comme on avoit auparavant résolu, mais il fut dit pour lors que l'on avancerait vespres d'une heure, ce qui fut ainsy fait. A quatre heures, le Père dom Joseph Mèges, bénédictin réformé, entra en chaire et fit l'oraison funèbre. Il prit ces paroles de l'apostre : *Mortui sumus et ecce vivimus ;* dans la première partie il parla de la noblesse de sa maison ; dans la seconde des vertus du deffunt, etc. Cette oraison funèbre fut faite dans la nef.

Ce samedi 15e, on s'assembla après matines pour plusieurs affaires, mais entre autres on représenta que la cure de Montmarant étoit vacante et que le Chapitre

y devoit pourvoir comme dépendante de la crosse, c'est à dire de l'Archev. On nomma un nommé Foucrière.

Ce lundy 17e, la fête de saint François de Paule ayant été remise à ce jour parce qu'elle s'étoit rencontrée dans la quinzaine de Pâques, il y eut difficulté comme l'on ferait les premières vespres, sçavoir le 16e parce que c'étoit le dimanche de Quasimodo. Il fut dit que on dirait les vespres du dimanche et mémoire de saint François de Paule, ce qui fut ainsy fait.

Le même jour au chapitre on proposa que la mère de M. le Doyen étoit morte le jour précédent et qu'il serait de la bienséance que quelqu'uns du corps allassent lui témoigner de la part de la Compagnie son sentiment et que si, pour lors, M. le Doyen témoignoit quelque chose pour l'enterrement, que la Compagnie irait en corps très volontiers. Le tout fut ainsy fait.

Ce lundy 10e juillet 1662, M. Deville, vicaire de Saint-Estienne, chanoine de Saint-Ursin et de Montermoyen, étant décédé, il arriva différend en ce que MM. de Saint-Ursin prétendoient porter les coings du drap. Les vicaires de St-Estienne soutenoient que c'étoit à eux parce qu'étant sous la croix de Saint-Estienne, ils devoient avoir la préférence, tous autres ecclésiastiques ne pouvant faire aucunes fonctions et cérémonie lorsque l'Église de St-Estienne est présente. MM. de l'Université ayant esté convoqués (car il étoit docteur) n'y assistèrent pas non plus, voulant préférablement à tous autres porter les coings du drap. Cela n'empêcha pas qu'après vespres ledit jour 10e juillet le Chapitre de Montermoyen ne vint joindre celluy de St-Estienne et

ainsy on alla enlever le corps du deffunt du logis où il demeuroit, savoir une maison plus bas que la maîtrise de St-Ursin. Les vicaires de St-Estienne portoient les coings du drap et ainsy on le conduisit jusqu'au portail de St-Ursin, où MM. de ce Chapitre étoient en corps qui l'attendoient ne s'étant pas voulu trouver à l'enterrement à cause des difficultés susdites.

+ Ce samedy 12 aoust, M. Heurtault, chanoine de St-Estienne, mourut; il fut enterré dans la nef proche les piliers qui sont immédiatement au devant de la chapelle de St-Aoust. Il mourut aagé de quelques 30 ans et il n'y avoit pas du tout quatre ans qu'il avoit été reçu chanoine. M. Tixier eut sa prébende en cour de Rome.

Au mois de septembre on fit venir de Paris Mgr François Suarez, religieux carme, évêque de Memphis, pour faire les ordres dans St-Estienne. Il prit beaucoup d'ordinants; pour les moindres et tonsure on prenoit un escu, pour les grands ordres on prenait onze livres quinze sols et ce accause des grands frais qu'il fallut faire pour faire venir cet évêque. Il voulut loger chez les PP. Carmes et tous les jours on lui faisoit porter à manger de chez Souterre. Il y avoit toujours quelques chanoines à sa table. Le jour qu'il fit les ordres, il disna chez M. le Doyen, mais toujours aux dépens de la bourse commune. Ses mulets, qui étoient à l'*Escu,* dépensèrent, soit pour le louage, soit pour le fourrage, 40 ou 50 écus. Il fut icy 11 ou 12 jours et en s'en allant on lui fit présent de 300 livres dans une bourse.

1663

Sur la fin du mois de janvier, les PP. Jésuites présentèrent une bulle à M. le Doyen, pour lors grand vicaire, donnée par Innocent X l'an 1649, seulement pour le temps de 15 ans. Le 1[er] dimanche de Caresme, unzième de fébvrier, le prédicateur qui, pour lors, étoit le père Deville, jésuite, la publia avec ces deux circonstances que la communion étoit tellement attachée à leur Eglise que sans cela l'indulgence était nulle, et que c'étoit tous les troisièmes dimanches de chaque mois. Les Curés de Bourges firent bruit sur cette bulle nouvelle, forment leurs plaintes par devant MM. les Grands Vicaires, avec M. le promoteur Joint (pour ne point dire en détail tout ce qui fut dit de part et d'autre). MM. les vicaires généraux ordonnèrent que l'ordonnance ci-devant rendue par M. le Doyen tiendrait. Les Curés se portent pour appelants et qualifient leur appel comme d'abus, le font signifier aux PP. Jésuites afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et en même temps au Promoteur à ce qu'il eut à s'opposer à l'exécution de l'ordonnance. Les PP. Jésuistes font assigner MM. les Curés pour voir dire nonobstant l'appel; sur quoi M. le Doyen sans avoir égard à l'appel interjetté ny aux conclusions du promoteur, ordonna que, nonobstant l'appel, les PP. Jésuites passeraient outre et que leur ordonnance serait exécutée.

Le dimanche 18 mars, jour des Rameaux, on fit comme de coutume la procession au Château, où,

étant arrivés, d'abord on dit tierce puis l'Evangile; mais la bénédiction du buys qui devoit se faire après ne se fit point et en voicy la raison. Dès l'année précédente, MM. du Château firent présenter le buys à MM. de St-Etienne par un paysan, lesquels s'en étant formalisés, en firent leur [plainte ?] auxdits vénérables du Château, et leur remontrèrent que de tout temps ç'avoit été un chanoine vestu d'habits sacerdotaux qui leurs avoit présenté le buys; mais ceux du Château repartoient qu'ils n'y estoient nullement obligés et que s'ils l'avoient fait, ç'avoit esté seulement par civilité. Il y eut action intentée icy par devant M. le Lieutenant Général, mais MM. du Château renvoyèrent l'affaire aux requestes dont on obtint sentence de provision justement deux jours devant la cérémonie, ce que voyants MM. du Château ils résolurent quand on y iroit de ne point donner du tout de buys. M. le Doyen en fit dresser procès-verbal, pria MM. du Présidial et de la Ville d'en faire autant, ce qu'ils promirent de faire.

Ce dimanche 1er apvril, on donna à disner au père prédicateur et au père recteur. On mangea chez M. Destut. Il y avoit 9 de Messieurs; il en coûta 20 escus. On donna au même père Deuille, prédicateur, 300 l. pour son Carême, savoir de la Bourse du Secrétariat 175 l., et le Clergé donna le reste, savoir 125 l.

Ce mercredy 11 apvril, à l'issue de matines, M. le Doyen fit assembler la Compagnie et lui dit que M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire de feu Mgr l'Archevêque lui avoit dit qu'il avoit dessein de faire faire le bout

de l'an deffunt Mgr Arch. et que pour tout entierement, il ne vouloit donner que 75 l. Il prit les avis et trouva tout le monde resolu de faire le bout de l'an pour rien, plustost que de le faire pour si peu, car et les vicaires et les chanoines beneficiaires y participent; mais parce qu'a cette assemblée il n'y avoit pas beaucoup de MM., on remit au vendredy en suivant à en délibérer au chapitre.

Ce vendredy 20 apvril on fit le bout de l'an de Mgr l'Arch. et on commença l'apres-disné les vigiles; on avança pour ce sujet vespres d'une heure, MM. du Présidial étoient à leur place ordinaire, comme aussi MM. de la Ville, et le dueil étoit dans les hauts bancs du côté de M. le Grand Archidiacre. Le lendemain samedy 21, on dit matines, les petites heures et la grande messe tout de suite. Sur les 8 à 9 heures, on sonna pendant une demi-heure une grosse cloche. Les Corps s'assemblèrent, on dit laudes des morts et ensuite la messe. Immédiatement après l'epistre, on dit la prose *Dies iræ*, toute en musique, à 2 chœurs, par versets. A l'offerte, M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire, alla à l'offerte; il offrit un cierge blanc où il y avoit six écus d'or. Après lui, un officier de deffunt Mgr l'Arch. offrit du pain, et un autre du vin; chacun avec un flambeau de cire vierge; l'offerte de l'or et argent appartient à la résidence, et la cire offerte et le pain et vin au Coutre.

Offerte à qui appartient. — Le lundy 23 apvril, sur ce que M. de la Chappelle, exécuteur testamentaire, avoit dit à M. François, coutre, qu'il vouloit que ledit

S[r] François fut participant de l'offerte avec la résidence ou bien qu'il en prit, savoir un escu d'or pour lui, il arriva difficulté, car les six écus d'or ayant été offerts, ledit S[r] François en retint par après un et n'en donna que cinq à la résidence, qui fit assigner ledit S[r] François devant M. l'Official du Chapitre pour voir dire qu'il rendrait l'écu d'or. Ce qui fut ainsy jugé

Ce mercredy 25 apvril, jour de St-Marc, avant matines, M. François avoit mis le St-Sacrement au Jubé sous un dais et la porte du chœur étoit fermée sy bien que pour assister au service on n'entroit que par les portes du Grand Archidiacre et du Chancelier. Pour dire les leçons et chanter la musique, on avoit tourné le poupitre et l'aigle, en sorte que l'on regardoit du costé de la sacristie, et pour la messe de St-Philippe, on avoit tourné l'autel en sorte que le prêtre regardoit du côté de l'Archevêché. Après la grande messe, il y eut procession et grande messe au Château. Au retour, on va chanter un respons des morts dans la nef. Le St-Sacrement étoit encore au même endroit, mais quand on alla à vèpres, il n'y estoit plus.

Chappe donnée à l'Église. — Ce samedy 12 may, on a distribué l'argent provenant de la cire du bout de l'an de Mgr l'Arch. Chaque chanoine en a eu, pour sa part, 4 l. Ce même jour, on a apporté à MM. une chappe dont Mme la Duchesse de Ventadour a fait présent à l'Église.

+ Ce samedy, 14[e] Juillet, M. Damours a été enterré. Il étoit aagé de 58 ans. Il n'y avoit que 3 mois qu'il avoit

près l'ordre de prestrise. Il a esté 30 ans chanoine et a eu en ses 2 prébendes de St-Étienne et de St-[illegible] de M. [illegible]. Il est enterré au-dessous de M. [illegible], a costé sur la gauche. Il a fait fondation de [illegible] à St-Étienne, pour le jour de la Visitation, au salut.

1664.

— Sur la fin du mois de mars, M. Étienne Stienne, maître de la musique, est mort après l'avoir esté plus de 30 ans. Il fut enterré proche M. Meunier, aussy maître ancien de la musique, tout proche de la chappelle de St-Martin.

Prédicateur. Le Siège vacant. — Le Père Le Nège, jacobin, qui avoit presché l'Avent et le Caresme avec grand concours et applaudissement, fut traité par le Chap. au logis de M. le Doyen le mercredy 16, et la veille 4 députés du Chap. furent le visiter et le remercier.

— Ce mardy, 9e Decembre, M. Destut s'étant habillé pour venir au sermon, se trouva mal et mourut en moins d'un *Miserere*. Les officiers du cloistre firent le scellé. Il fut enterré le lendemain, après vespres, au milieu de la nef, proche M. le Doyen de Beaujeu. Il a donné à St Étienne deux mille deux cents livres. Il avoit esté 40 ans chanoine, et est mort grand vicaire, aagé de 63 ans. Il y eut une forte brigue pour faire perdre sa prébende à un sien neveu. MM. les Bouffez employèrent toute la ville, mais néantmoins, elle fut donnée à Jacques Destut, clerc du diocèse d'Auxerre, neveu du

deffunt. MM. le doyen, St Denis, Heurtault, Bigot, Guenois, Tixier, Bengy, David, Salat, Agard, étoient soupçonnés de favoriser le parti de MM. les Bouffez et par conséquent avoient dessein de rompre et de violer l'ancienne coutume de l'Église, maintenue dans cette rencontre par MM. Joing, Foucheret, Lelarge, Gassot de Bulière et Gassot le Jeune, Corbin, Peust, Germini, de la Chappelle, Rousseau, Bouer et Mercier. Et quoy que l'on eut fort brigué, il se trouva que tous, unanimement, sans en excepter un seul, nommèrent le neveu du défunt.

1665.

Je partys en cette année le 20e de Septembre, un dimanche, avec MM. Guenois et Clérandry, pour le voyage d'Italie, d'où nous ne retournasmes, M. Guenois et moi, que le 18 de may de l'an 1866, que nous arrivasmes à Bourges un lundy. L'entrée de M. l'Archevêque Jean de Montpezat de Carbon s'étoit faite peu de jours auparavant.

1666.

Exposition du St-Sacrement et prières pour un malade..... — M. Joseph de Montpezat de Carbon, frère de M. notre Archev., étant venu à Bourges pour passer quelque temps avec son frère, avant que de s'en aller à son évêché de St-Papoul où il n'avoit point encore esté, tomba malade à Bourges le jeudi 23 septembre. On exposa le St-Sacrement dans St-Estienne pour sa santé, après vespres seulement. Et voicy l'ordre qui fut tenu.

On avoit orné le grand autel de quelques chandeliers, des deux grands bassins et des deux vases, avec une petite custode, pour mettre le St-Sacrement. Les vêpres furent dites à l'ordinaire. Sur la fin de complies, M. Chéron, grand chantre, sortit pour aller à la Sacristie. Il sortit sans aucune cérémonie par la grande porte du chœur; M. l'Arch. entra au chœur comme complies finissoit. Après que le service fut achevé, la croix avec les 2 chandeliers allèrent à la sacristie et tout aussitôt M. Cheron, suivant la croix, vint au grand autel, revestu d'une chappe et d'une étole ; il se mit d'abord à genoux au grand autel, et puis se releva, et alla derrière le grand autel prendre le St-Sacrement qu'il apporta passant droit *In cornu epistola;* l'ayant mis dans la custode, il fit une génuflexion et étant descendu au bas de l'autel, s'étant agenouillé, il donna 3 coups d'encens. On chanta d'abord un motet du St-Sacrement en musique. Il se leva, dit le verset et l'oraison du St-Sacrement ; 2° le Chappier entonna le *Sub tuum præsidium confugimus*, que tout le chœur chanta en plain chant fort posément et en pleine mesure. Il dit le verset et l'oraison de la Vierge ; 3° le Chappier entonna deux *Refugium et virtus*, du sixte, lequel étant fini, il dit le verset *Salvos fac servos tuos* et puis l'oraison *pro infirmo.* Il se mit à genoux, donna 3 coups d'encens ; il monta à l'autel pour descendre le St-Sacrement de la custode, il dit : *Adjutorium nostrum et Benedicat vos omnipotens*, et ne fit la génuflexion qu'après et donna la bénédiction, et il fit le tour tout entier. En finissant, Mgr l'Archevêque sortit du chœur sans donner la bénédiction. Le 24, vendredy,

on fit la même cérémonie, la cloche du sermon commençoit à sonner dès les vêpres, et ne finissoit que sur la fin de complies.

1668.

Il y a deux ans que je n'ai rien remarqué, ou accause des fréquentes absences ou distractions, etc.

Le 23 mars M. Perrot fit le ban du roy, et le 17 juin au *Te Deum* pour les victoires, et à celluy pour la paix.

✝ M. Tixier, attaqué d'une fièvre étique dès l'année précédente, mourut à Issouldun, où il estoit allé par advis de médecins, comme étant son air natal. Sur la fin du mois de juillet, M. Alabat, prêtre et docteur de l'Université de Bourges, se présenta le 4me d'aoust au Chapitre et demanda la prébende vacante par mort ; et au mois des gradués le Chap. le reçut et il paya tous les droitz.

✝ Ce jeudy, 11 octobre, M. Fauvre, chanoine sous-diacre, est mort à Saint Amand chez les PP. Carmes où il étoit enfermé depuis 6 ou 7 ans, étant aliéné de son esprit. M. Fauvre d'Alouy, frère du défunt, pria MM. de considérer la personne de Mre Claude Fauvre son fils et neveu du défunt, qui, justifiant de ses capacités, fut reçu le vendredi 12. M. le Doyen avoit envie de traverser cette affaire et en tirer le profit de son neveu. M. Granger, aumônier de M. l'Archev., alla briguer *per domos*. Néanmoins, au Chapitre, tous unanimement nommèrent le neveu du défunt.

Le Sam. 13, M. l'Arch. arriva sur le soir de Paris, où il étoit depuis le mois de Janvier. Tout le monde l'alla saluer dès le soir même, mais la compagnie n'y alla que le lendemain un peu avant la grande messe.

+ Ce lundy 29 octobre, sur le midy, M. Follisar, prêtre chanoine de résidence et basse-contre, est mort le soir après vespres. MM. allèrent lui jeter de l'eau benoiste et on nomma 4 vicaires pour prier autour du corps la nuit: 2 qui iraient à 9 heures et 2 autres après minuit. Le mardy 30e, comme il y avoit obiit qui se rencontroit ce jour là, on en fit dire la messe basse, pendant prime à l'autel de St-Philippe; on avança la grande d'une demi-heure à la fin de laquelle, sextes étant dites, on alla processionnellement sans chanter quérir le corps; le Curé de Montiermoyen, dans la paroisse duquel il étoit mort, se trouva là avec sa croix sans étole, accompagné de 4 ou 5 prêtres qui tous précédèrent la croix de St-Etienne. On enleva le corps. 4 MM. de résidence tenoient les coings du drap. Le Curé de Montermoyen avec sa croix et ses prêtres n'entrèrent pas dans l'Eglise mais se tinrent au bas des marches et, lorsque le corps fut passé, ls s'en retournèrent. On dit laudes et une messe solennelle des morts et on l'enterra dans une des ailes proche la chappelle de Saint-Martin. Les 3 chanoines de résidence qui restoient prétendoient qu'il devoit être enterré dans la nef et que les ailes étoient pour les semi-prébendés. Il y eut assemblée après matines pour ce sujet, mais il fut dit qu'il seroit enterré dans une des ailes, au lieu que MM. les maitres de l'œuvre marqueraient

M. l'Archev. à Vespres le jour de Tous-Sts. — Ce jeudi, 1er jour de 9bre et fête de Tous-Saints, M. l'Archev. s'est trouvé à vespres où il n'a point donné bénédiction, car immédiatement après les vêpres du jour ont commencé les vespres des morts où il a assisté et sortit, complies étant commencées, sans donner de bénédiction.

Ce mercredy, 14 de 9bre, les PP. Jacobins, pour commencer la cérémonie de la Béatification de la B. Rose, vinrent processionnellement à 3 heures dans St-Estienne. (en ayant demandé quelques jours auparavant la permission dans le Chap.) On avoit avancé les vespres pour ce sujet. Après que les religieux furent entrés dans le chœur et chanté quelque prose ou respons, le R. P. Socier, leur prieur, monta en chaire; la prédication finie, ces religieux rentrèrent dans le chœur et chantèrent un *Te deum* alternativement avec l'orgue, puis ils s'en retournèrent dans leur église pour commencer vespres. M. Bigot y officia et le lendemain aussy. Sur les 8 heures du soir, les cloches de St-Estienne sonnèrent. Il y eut pendant 8 jours prédication chez les PP. Jacobins....

Œuvre de la Conception de la Vierge. — On a commencé cette année de faire l'octave de la Conception de la Vierge, ce qui a été ordonné par un bref du pape Clément IX donné, le 20 février de cette même année, à la prière du Roy de France. Cette octave n'a duré que 2 ou 3 ans.

Ce lundy, 24 de décembre, aux 1res vespres de Noël, M. l'Arch. officiant, l'office est commencé à l'ordinaire par M. l'Archevêque lorsqu'il est dans son siège. Pen-

dant qu'il dit l'oraison, le sous-chantre alla annoncer une antienne au haut siège de son côté pour le second *Magnificat* que l'on chante en faux-bourdon, pendant que l'on va processionnellement derrière le chœur devant la chappelle au Duc, les chanoines, chantres et vicaires étant en leur rang de côté et d'autres, savoir le côté de M. le Doyen tirant de la chappelle au Duc à la chappelle de la Conception et l'autre côté tirant de la dite chappelle au Duc à la chappelle de tous les Saints. Le grand chantre avec ses assistants se met entre les 2 piliers immédiatement devant la chapelle au Duc, et M. l'Archev. avec ses assistants immédiatement derrière. Le Magnificat étant achevé, le chœur s'assemble au milieu pour chanter l'antienne. M. l'Archevêque dit *Dominus vobiscum*, ensuite l'oraison; après, le chœur chante en musique un motet ; lequel étant fini, M. l'Archevêque donne la bénédiction ; ensuite de quoi il commence complies et pour lors on s'en retourna au chœur. Mais M. le chantre et ses assistants, M. l'Archevêque et ses assistants s'en vont dans la sacristie, cependant qu'on entre dans le chœur pour continuer et achever complies, etc. Matines se disent à l'ordinaire. M. l'Archevêque dit la dernière leçon, M. de St-Denis, comme plus ancien du Chœur, dit *Ora pro nobis pater*. Le livre dans lequel M. l'Archev. disoit la leçon étoit tenu par un enfant de chœur, mais M. le Chancelier eut toujours le bras haussé pour mettre la main au livre comme s'il l'eût tenu conjointement avec l'enfant de chœur.

A vespres, le jour de Noël, l'office est à l'ordinaire ; ce qu'il y a eu de particulier c'est que, pendant que M. l'Archev. disoit l'oraison, le sous-chantre est allé

annoncer une antienne pour un second *Magnificat* qui s'est dit en faux-bourdon tout entier dans le chœur. Après on a répété l'antienne, M. l'Arch. a dit l'oraison et puis il a donné la bénédiction après laquelle M. le Chantre a commencé la station que l'on est allé faire devant Châteauneuf. Les enfants ont dit le verset, M. l'Arch. l'oraison et incontinent il a commencé complies; après quoi le chantre et ses assistants, M. l'Archevêque et ses assistants sont allés à la sacristie et le reste au chœur achever complies.

1669.

Ce sam. 19 janv. M. Dorsanne s'est présenté par procureur pour prendre possession de la prébende à lui résignée par feu M. Tissier en cour de Rome, et avec un jugement rendu à la Conservatoire à son profit contre M. Alabat docteur qui avoit pris possession de cette même prébende comme gradué, parce que M. Tixier mourut l'an passé au mois de Juillet.

Fête de la Purification. — Ce samedy, 2e jour de feuvrier, fête de la Purification, M. Godinot, théologal, faisant l'office, on alla comme de coutume à Notre-Dame du Four-Chaud faire la bénédiction des Cierges. M. l'Archev. assista à la procession. Étants arrivés dans le chœur du Four-Chaud, après que M. Godinot a eu dit l'oraison de Notre Dame au milieu de l'autel *In plano*, les bastonniers sont venus prendre M. l'Archevêque et l'ont conduit au grand autel. M. Godinot, M. le Grand Archidiacre qui faisoient le diacre et le sous-diacre et les

petits diacre et sous-diacre s'étant retirés *in cornu epistolæ*, M. Granger, aumosnier de M. l'Archevêque, lui donna l'étole et lui osta après la bénédiction des Cierges. M. l'Archevêque fut reconduit dans sa place ; la musique commença à chanter *Lumen ad revelationem*, etc., et pour lors M. Godinot alla présenter le goupillon ou aspersoir à M. l'Archev. puis l'ayant repris il donna de l'eau benoiste à tout le chœur, etc.

Ce lundy 4, M. Alabat s'est présenté au chapitre en habits longs pour justifier d'une sentence des requêtes qui cassoit le jugement de la Conservuatoire et a demandé en vertu de cette sentence, ce qui lui a esté refusé par le Chap. contre lequel il a fait ses protestations et en présence de notaire et de témoins a pris acte du refus, etc.

Ce mercredy, 27 mars, après convocation faite, on a conféré à M. Dupré la prébende de résidence vacante par la mort de M. Tolissar, nonobstant les remontrances de M. le Doyen qui la prétendoit comme semi-prébendée.

Jubilé. — Ce lundy, 15 avril, le Jubilé que le Pape Clément IX[me] donna pour le secours de la Candie fut ouvert dans St-Estienne ; le St-Sacrement fut exposé, mais le mercredy, qui étoit le Mercredy-Saint, il fut serré jusqu'au Samedy-Saint à midy, qu'il fut exposé de nouveau tous les soirs à la fin de complies. On les serroit avec un motet, etc. Il y avoit au devant du crucifix un tronc où estoit écrit : Tronc pour le secours de Candie.

La prébende de résidence, qui avoit esté cy-devant donnée à M. Dupré après les contumaces faites, a esté donnée à M. Simoneau semi-prébendé et maître de musique.

+ Ce Samedy 5e octobre, environ une heure après midy, on amena le corps de M. le Cardinal de Vendosme qui étoit mort à Aix en Provence et on le conduisoit à Vendosme. Il fut mis dans le chœur et le lendemain 1er dimanche d'octobre, comme il se devoit faire une procession générale, tout le clergé et les ordres religieux le conduisirent jusqu'à la porte de St-Sulpice et, là, les religieux de cette abbaye se treuvèrent qui le conduisirent jusqu'au bout du faubourg, etc...

1672.

Prières de 40 heures. — Ce dimanche 15 may, on a fait l'ouverture des 40 heures, conformément à la lettre du roi, et après que MM. les grands vicaires en ont conféré avec le Chap. Voicy l'ordre qu'on a observé. Hier samedy, sur les 9 heures du soir, on fit sonner les grosses cloches et ce matin, avant les 4 heures, elles ont pareillement sonné. On a dit tout l'office de suite comme on fait les jours de synode et sur les 10 heures après le son de la grosse cloche. M. le Doyen, qui devait dire la grande messe, s'étant rendu à la sacristie où se sont trouvés aussi les grands et petits diacres et sous-diacres tous étant revestus sont venus au grand autel où M. le Doyen a commencé le *Veni Creator Spiritus*, etc., tous se sont relevés et sont venus sortir processionnellement par la grande porte du chœur et fait le tour de l'église. En

continuant toujours cet hymne M. Godinot faisoit le grand chantre, car la messe a été de chantre. La procession faite, on est rentré par la grande porte du chœur. Les bâtonniers, la croix, M. le Doyen et les autres officiants sont allés droit au revestier où ils sont sortis pour revenir commencer la messe que le grand chantre qui était demeuré à la sellette avait entonnée, etc. La messe a été toute de chantres et 4 chanoines sont esté aux honneurs. La messe étant tout à fait achevée, on a élevé le Saint-Sacrement (que l'on avoit couché et couvert sur le grand autel). M. le Doyen est descendu, a donné trois coups d'encens, est remonté et a donné la bénédiction avec le St-Sacrement sans rien dire ; il est redescendu, a donné 3 coups d'encens, et le petit diacre a mis le St-Sacrement dans le reposoir. Ainsi a fini l'office. Le distributeur avoit eu soin de donner des billets pour aller devant le St-Sacrement les uns après les autres une heure chacun. Le lundy matin, immédiatement avant matines, le dommier dévoila le St-Sacrement ; ayant pris une étole il le mit sur l'autel, et, étant descendu, il l'encensa par trois fois puis donna la bénédiction sans rien dire. Il le remit dans le reposoir et l'encensa de rechef par trois fois, et, sans partir de l'autel et même sans oster l'étole, commença matines et puis revint en son siège, etc. — La même chose se fit le lendemain. Il y eust à l'issue de complies un salut et bénédiction. M. le Doyen donna la bénédiction le dimanche ; les 2 jours suivants ce fut celui du chœur qui se trouva le plus ancien en tour de le faire. Comme le lundy ce fut M. de St-Denys et le mardy ce fut M. Foucheret. Après la bénédiction on

chanta pour la cloture *Laudate Dominum omnes gentes* en faux bourdon.

Leçons par MM. les Dignités. — Du jour de la Pentecôte aux 1res vespres l'enfant de chœur avoit commandé les leçons, la 1re à M. de St-Denys, la 2e à M. le Chancelier et la 3e à M. le Doyen. Mais le matin pendant matines il vint commander la 1re à M. Le Large, la 2e à M. de St-Denis et la 3e à M. le Doyen et comme on lui eust demandé pourquoi il changeait ainsy, il répondit qu'on luy avoit dit qu'il avoit mal fait de commander des leçons à 2 dignités et que cela ne se faisoit. Néanmoins M. Joing et quelques autres soutenoient que cela se pouvoit et cependant MM. Le Large, de Saint-Denys et le Doyen dirent les leçons, et l'enfant de chœur alla dire à M. le Chancelier qu'il n'en diroit point.

Le jour de l'octave du Saint-Sacrement.— Ce jeudy 23 de juin, jour de l'octave du St-Sacrement, M. Billereau, chanoine de résidence, estant en semaine pour l'office, M. Joing, chanoine capitulant, dit la grande messe assisté seulement des diacre et sous-diacre ordinaires et de tous les jours : — mais à la procession il porta le Saint-Sacrement, comme elle est de chantre, il y avoit, outre les diacre et sous-diacre ordinaires, qui estoient sous le poële et qui soutenoient l'officiant, pour grand diacre, M. le Grand Archidiacre, qui portait le texte et pour sous diacre, M. Guenois, chanoine capitulant, qui, tous deux, marchoient devant le poële et après le grand Chantre au milieu de la rue. Le soir à vespres le St-Sacrement qui avoit été découvert et exposé pendant l'octave devant l'office ne le fut point.

Te Deum un jour de dimanche. — Aujourd'huy dimanche, 26 juin, on a chanté un *Te Deum* pour les victoires du Roy sur les hollandais et voici l'ordre des choses: M. le doyen Fourault, grand vicaire de M. l'Archev. ayant reçu le pacquet en son absence, fit assembler la compagnie hier après la grande messe pour leur en donner communication. Lecture en ayant esté faite, on tomba d'accord pour chanter le *Te Deum* aujourd'hui après vespres, sans pour cela avancer le service comme quelques uns le proposoient. Après vespres on sortit pour aller à la station dans la nef, puis, à la manière accoutumée, on rentra dans le chœur pour dire complies, lesquelles étant achevées on commênça le *Te Deum* et la procession se fit à l'entour de l'église sans chappes ni autres choses extraordinaires. M. Tubeuf, intendant, y estoit en robe rouge à la tête du présidial. Quand on fut rentré dans le chœur, M. Tassin, semi-prébendé qui faisoit la semaine, dit une oraison après laquelle on chanta en musique *Domine salvum fac regem,* puis il dit l'oraison à l'aigle comme la 1re. Ce *Te Deum* fut chanté pour la 1re conquête du Roy sur les états d'Hollande, pour les prises d'Orsoy par M. le Duc d'Orléans, de Burich par M. de Turenne, de Vessel par M. le Prince et de Rimbergue par le Roy.

Chasse de Ste-Solange. — Ce mardy 28 juin 1672, la chasse de Ste Solange a été apportée en cette ville. Voici l'ordre des choses : Sur la demande qui en avoit été faite à MM. les Grands Vicaires, ils en conférèrent avec la Compagnie et le jour fut pris et arrêté à ce jourd'huy. On dit matines, les petites heures et la grande

messe tout de suite, et comme il se trouvoit un obiit ce matin là, on fit dire la messe basse pendant tierce à l'autel de St-Philippe, sans laudes des morts. En suite de l'office achevé, on sonna la grosse cloche pour convoquer les Corps, MM. de la Ville et du Présidial y vinrent et tous les Religieux et Chapitres. Celluy du Château n'y estoit pas. On sortit processionnellement par la porte du grand Archidiaconé; on trancha du côté des Grandes Ecoles et on alla droit jusqu'à la porte de St-Privé, où l'on rencontra la relique accompagnée de cinq ou six curés de campagne qui otèrent leurs étoles, et celui de Ste-Solange aussy, qui pendant la procession se mit parmi la résidence. On revint droit jusqu'à la porte Gordaine où estant on tourna par la rue de Coursalon et l'on monta jusqu'aux Ciseaux d'Or et de là on vint droit à Saint-Estienne par la porte Jaune. La relique fut mise sur l'autel de Saint-Philippe que l'on avoit couvert d'un tapis. On chanta un motet de Sainte-Solange et l'oraison fut dite par M. Tassin à l'aigle, puis un *Domine Salvum fac regem* et l'oraison pareillement. On reconduisit la relique jusqu'à Notre-Dame de Sales passant par la porte de l'Archevêché, par devant la grande porte du Doyenné et par dessous la porte du Cloître, d'où on alla à Notre Dame de Sales, où nous laissâmes la relique à la porte, etc. Pendant la procession M. Tassin fut chappé et avoit une étole et il alloit proche la croix ; mais quand on eut joint la relique il se mit derrière et il y avoit un bâtonnier entre la relique et lui.

Te Deum pour la naissance de M. le Duc d'Anjou. — Ce mercredy 29 juin, M. le Doyen, comme grand vicaire, a communiqué une lettre à la Compagnie que le Roy écrivoit à M. l'Archevêque de Bourges pour faire chanter un *Te Deum* pour la naissance de M. le duc d'Anjou, né le 13 du courant. Le jour a esté arrêté à demain. Sur les 9 heures du soir on fit sonner les grosses cloches et le lendemain, avant 4 heures du matin, elle sonnèrent encore. Le *Te Deum* fut chanté après vespres sans qu'on avançât pour cela le service, et parce qu'il s'agissait de la naissance d'un fils de France, on le fit plus solennel qu'à l'ordinaire en ce que la procession fut de chantre et que M. le Doyen dit les oraisons non pas à l'aigle, comme on avoit de coutume, mais il les dit dans son siège. Il n'y eust que M. le Doyen, M. le Chantre et les 2 assistants chappés ; le reste estoit en surplis. Le soir il y eust dans toutes les rues des feux de joie et des lumières aux fenêtres, etc...

Thèses dédiées au Chapitre. – Ce mercredy 13 juillet, il y eut une thèse dédiée au Chapitre par MM. de Beaulieu, chanoine de Notre-Dame de Sales, et Gaudrion. M. le Doyen ne voulut pas y assister et en voicy la raison. Les Pères Jésuites, ne sachant quel titre ils mettraient à la thèse, firent demander à la Compagnie quel titre ils feraient mettre, disant pour raison de leur doute qu'ils avoient chez eux des thèses autrefois dédiées au Chapitre mais qu'ils y voyoient des titres différents, parce que dans quelques unes, dans le titre, le nom de M. le Doyen était exprimé et en d'autres non. La Compagnie ayant ouï le rapport donna ordre à

M. Perrot de faire savoir aux Pères Jésuites le titre qu'elle désiroit être mis à la thèse. Le jour étant donc venu et M. le Doyen ne voulant pas s'y trouver, M. le Grand Archidiacre voulut y venir, y présider et recevoir la thèse de latin ; mais comme il n'étoit pas chanoine, la Compagnie ne le voulut pas souffrir. Ainsy, après beaucoup d'allées et de venues, il se résolut de n'y point venir. La Compagnie prit la maison de M. le chanoine Gassot pour rendez-vous, parce qu'elle étoit la plus proche des Jésuites. Ce fut M. Foucheret qui fut à la tête de la Compagnie.

Ce vendredy 15, M. Bigot, en qualité de grand vicaire, a donné avis à la Compagnie que le Roy écrivait à M. l'Archev. pour faire chanter un *Te Deum*. La Compagnie en ayant résolu a fixé le jour à dimanche prochain après vespres.

Te Deum. — Et le dimanche 17, ce *Te Deum* fut chanté après vespres sans qu'on avançât le service. M. Poyret, chanoine de résidence qui étoit en tour, dit l'oraison non pas à l'aigle comme avoit fait M. Tassin le dimanche 26 du passé, mais il la dit en sa place et au lieu que l'autre dit deux oraisons, l'une après être rentré dans le chœur et le *Te Deum* fini qui fut une oraison *pro gratiarum actione*, et l'autre après le *Domine salvum fac regem*, M. Poyret n'en dit qu'une et il attendit que le *Domine salvum fac regem* fut chanté pour dire l'oraison. Cela montre que les choses ne sont pas trop bien réglées dans l'église.

Lettres monitoires. — Ce dimanche 4 septembre, par l'ordonnance de l'official du Chapitre et à la diligence du promoteur du même Chapitre, on a publié des lettres monitoires dans le chœur de St-Estienne. M. Bernardeau semy-prébendé fut commis pour les publier, ce qu'il fit s'étant placé à la sellette et après que l'offertoire eut été chanté par le chœur ; ce fut pour la première publication. Toutes celles qui furent publiées dans les terres dépendantes du Chapitre furent au nom de l'official dudit Chapitre; mais celles qui furent publiées dans les paroisses de cette ville et lieux circonvoisins comme Issouldun, Vierzon etc. étoient sur le Pareatis de M. l'Official ordinaire.

La 2e publication fut faite en la mesme manière le dimanche en suivant 11e du courant.

Et la 3e publication fut faite le dimanche 18e du mesme mois.

Sur la fin du mois d'octobre M. de Novion, président au mortier et beau-père de M. Tubeuf, qui étoit actuellement intendant dans la province, vint à Bourges et y demeura jusqu'après la St-Martin. Quelques uns de la Compagnie donnèrent avis que M. de Novion viendrait à l'office le jour de la Toussaint ; on fut en peine de quelle manière on le recevrait, plusieurs voulant qu'on lui donnast un tapis, un carreau et la paix ; quelques autres ne vouloient lui en donner qu'une partie et d'autres étoient d'avis qu'on ne lui donnast rien du tout. Enfin comme il y avoit encore du temps de là à la feste, on en écrivit à Paris d'où l'on fit réponse qu'il ne falloit rien donner du tout et que la paix ne se donnoit qu'à ceux à qui on donnoit l'encens, etc. Enfin

il n'y vint point ce jour là ; mais un samedy au soir, il entra dans le chœur comme on disoit vespres et monta dans les premiers hauts sièges où il fut jusqu'à complies. On alla le saluer quand il fut arrivé dans le pays.

Ce mardy 15 novembre, la Princesse palatine arriva icy. M. le Doyen assisté de trois chanoines l'alla saluer ce qui ne se devoit point dans le sentiment de quelques uns.

L'avent de cette année fut presché par un séculier que M. l'Archev. amena avec lui de Paris et arrivèrent icy le samedy au soir veille de l'Avent. On l'appeloit l'abbé de St-Martin. Il étoit curé de Noisy, proche Paris. Il fut fort suivy.

1673

Ce vendredy 27 janvier M. Caillat, vicaire de l'Église comme procureur de Estienne Baraton clerc de ce diocèse a été mis en possession de la prébende de maître Jean Corbin à lui résignée par ledit Corbin en cour de Rome.

+ Ce mercredy 1er jour de février, M. Jean Corbin, prestre chanoine, mourut sur les quatre heures du soir, le 7e de sa maladie, sans qu'on put jamais trouver un seul moment pour le faire confesser, ayant été attaqué d'une léthargie qui ne le quitta point. (On trouva néanmoins le temps de lui faire résigner son archidiaconé de Châteauroux et de vendre sa maison.) M. Foucault, doyen, s'étoit rendu maître de la procuration touchant l'archidiaconé ; mais M. l'archev. le donna à M. Granges,

l'un de ses aumôniers qui, dans la crainte de la règle, l'obtint aussi du roi. Le lendemain, jour de la Purification de la Vierge, il fut enterré le soir après que tout l'office du jour fut achevé, et le vendredy 3e, après la grande messe du jour, on dit une messe solennelle pour le repos de son âme. MM. Joing, Fauve et Desmargots, chanoines capitulants, firent le prestre, le diacre et le sous-diacre ; on commença immédiatement après la grande messe du jour, cette messe d'obiit, sans dire les laudes des morts.

Le caresme fut presché par le P. Charpignon, prieur des Jacobins.

✝ Ce mercredy 24 may, la nuit du mercredy au jeudy, mourut Pierre Laydé, provençal, vicaire de résidence. Il a servi l'église quelque 12 ou 13 ans. Le jeudy 25e il fut enterré après vêpres dans le cimetière des vicaires. Le curé de Montermoyen, dans la paroisse duquel il étoit mort, se trouvoit à l'enterrement avec sa croix. Il précédoit et il avoit mis son étole sur le bras. Etant arrivé à l'Église il n'y entra pas, mais il se tint avec sa croix au bas des marches.

Jubilé pour la Pologne. — Ce lundy 20 mars, l'on dit matines, la messe et vêpres tout de suite, ensuite le sermon après lequel se fit l'ouverture du Jubilé par le *Veni Creator ;* la procession et la messe du St-Esprit furent de chantre, chantée par M. l'Arch. Sur le soir, il y eut salut. M. l'Archev. y donna la bénédiction. Le St-Sacrement ne fut exposé, le jour de l'ouverture, les fêtes et dimanches, qu'à Saint-Estienne, à l'Hôtel Dieu et à l'Hôpital-Général, églises que l'on doit visiter ;

dans les autres églises de la ville le jubilé commença par un *Veni Creator* et la messe du St-Esprit, sans exposition du St-Sacrement ni les festes ni les dimanches, ainsy qu'il fut marqué dans le mandement. Le jour de l'Annonciation de la Vierge, celuy de MM. qui officioit alla après matînes au revestier prendre une autre chappe, puis vint au grand autel, descendit le St-Sacrement et donna la bénédiction. On ne fit point de procession avant la messe ; après complies des deux saluts, savoir du jubilé et de celui de fondations on n'en fit qu'un. Ensuite M. l'Arch. donna la bénédiction, car il officioit à ce salut. Ensuite M. Le Blanc porta le St-Sacrement en haut, ce qui ne se pratiquoit pas auparavant car on le voiloit seulement pour le dévoiler le lendemain. Quoique ce jubilé aye commencé le lundy de la semaine de la Passion, il étoit néanmoins permis de faire son jubilé et ses Pâques par une même communion. On n'exposa le St-Sacrement le dimanche des Rameaux qu'à 7 heures du matin, une heure après matines. Pendant la procession on voila le St-Sacrement et, au retour, M. l'Archev donna sa bénédiction de son siège à l'ordinaire et puis on dévoila le St-Sacrement ; le même jour on ne sortit point pour la station des deux saluts ; on n'en fit qu'un et M. l'Arch. donna sa bénédiction. Le jour de Pâques, pendant les petites heures, la grande messe et vespres, le St-Sacrement fut toujours voilé. Accause que M. l'Arch. officioit, on sortit après vêpres à la station, après laquelle on retourna au chœur achever complies. M. l'Arch. alla dans la sacristie, les complies

étant achevées, M. l'Arch. vint au grand autel, donna la bénédiction ; des deux saluts l'on n'en fit qu'un.

Mission dans Saint-Estienne. — Il y eut cette année une mission dans Bourges faite par un seul père Jésuite nommé Choran, provuençal. Elle commença le dimanche 16 avril et finit le lundy matin 29 mai. Tous les jours il preschoit trois fois : 1° à quatre heures et demie du matin ; 2° à une heure après-midy et 3° à cinq heures du soir. On avoit fait dresser un grand autel immédiatement devant la porte du chœur et on le paroit les jours que se faisoient les communions générales. Il y en eut quatre : 1° de tous les garçons qui communièrent le samedy 6e mai ; les PP. Jésuites firent sortir leurs escholiers qui vinrent deux à deux, avec un cierge blanc en main ; la 2e communion fut le vendredy 12 du même mois. Les filles y communièrent avec un cierge ; les Jésuites firent encore sortir leurs escholiers, ce qu'ils ne firent pas dans les deux autres communions suivantes parce qu'on jugea cela assés hors de propos. La 3e communion fut de femmes, elle se fit le mercredy 17 et les hommes le jeudy 25, toujours avec des cierges. Aux jours de ces communions générales, cet autel, dressé dans la nef comme nous avons dit, étoit orné de toutes les reliques et argenteries de l'Église ; un père jésuite avoit ce soin-là. On disoit l'office du chœur tout de suite ces jours là et sur les 9 heures. M. l'Arch. disoit une messe basse à cet autel de la nef, ensuite donnoit à communier, et comme il ne pouvoit suffire à tant de communions il y avoit des chanoines qui donnoient aussy à communier. La communion étant faite, M. l'Arch.

qui se retiroit pendant ce temps dans la sacristie retournoit à cet autel et donnoit la bénédiction du St-Sacrement. Les 3 derniers jours de la mission, savoir le vendredy, samedy et dimanche, on fit des 40 heures pour l'heureux succès des armes du roy. Le St-Sacrement fut toujours exposé à cet autel; tout le matin on y disoit des messes et le reste du jour il y avoit toujours force monde; mais les chanoines n'y alloient pas par tour, comme ils font lorsqu'il est exposé dans le chœur. Le P. Missionnaire vouloit que pendant cette exposition on fit l'office dans la nef, mais néanmoins cela ne se fit pas le dimanche au soir. Pour clôture de la mission et des 40 heures, il y eut procession générale autour de l'Église. M. l'Archev. y porta le St-Sacrement; étant retourné à l'autel on chanta le *Te Deum* en musique. Ensuite il donna la bénédiction. Le lendemain matin cet autel fut tout paré de noir et on y dit des messes tout le jour et dans toutes les chapelles pour les défunts. Sur les 10 heures, après la grande messe du chœur, M. Joing, chanoine capitulaire, y dit une messe solennelle *Pro defunctis*, assisté d'un diacre et sous diacre de la résidence; à l'offertoire le P. prêcha. Ainsy finit toute la mission dont M. l'Archev. fit gratieusement tous les frais, et de la musique et de l'orgue et de la sonnerie, etc.

Dévoluts. — Ce samedy 3 de juin, ont paru quatre dévolutaires contre 4 de MM. qui avoient 2 prébendes : savoir contre MM. Joing, de St-Denys, Bidault et David.

Le dimanche *Infra Octavum Corporis Christi*, M. l'Archev. assista à vespres et complies et ne donna

[illegible] accause que le St-Sacrement [illegible]

— Ce vendredy 16 juin, sur les 6 à 7 heures du matin, mourut M. Étienne Deschamps, receveur de MM. de St-Estienne. Après vespres, M Joing comme ancien fit assembler la Compagnie. On resolut d'y aller sur les 7 heures du soir, que se devoit faire l'enterrement. Ainsy, à 7 heures, la grosse cloche sonna, et lorsque l'on sortit, les grosses cloches sonnèrent ; on marcha sans rien chanter. M. Bengy, chanoine capitulant, prit la chappe et l'etole parce qu'il etoit en tour. Il fut assisté de semy-prebendes. On enleva le corps, les religieux marchoient les premiers, le curé accompagné de son clergé suivoit. (Il eut toujours son étole.) Ensuite, le Corps de St-Estienne marchait près le corps du défunt et ensuite M. Bengy Il faut remarquer que la croix du curé étoit du côté droit et celle de St-Estienne marchoit au milieu de la rue. Après avoir laissé le corps à la porte de sa paroisse on s'en retourna à St-Estienne sans rien chanter.

Te Deum pour des victoires. — Ce dimanche 16 juillet on chanta le *Te Deum* pour la prise de Mastrich. On étoit chapé ; M. l'Archev. étoit *In pontificalibus*, et le grand chantre marchoit avec son baston. On avança vespres d'une demy-heure. Après vespres et complies, M. Perrot, chanoine, monta en chaire, où il prononça le panégyrique du roi. Ensuite, on entra dans le chœur et M. l'Archev., au lieu d'y entrer, alla à la sacristie, d'où il revint revestu dans le temps que l'on devoit sortir du chœur. Néanmoins, il se mit auparavant dans sa

place ordinaire à l'entrée du chœur, pour entonner le *Te Deum laudamus;* ensuite on marcha. Au retour, il se mit en la même place. On chanta un motet. M. l'Archev. dit les oraisons. Ensuite il donna la bénédiction. Ainsy finit la cérémonie.

Vol fait dans l'Église. — La nuit du mardy 5e au mercredi 6e de septembre, on prit dans St-Estienne la grande croix qui servoit aux processions, et une grande lampe d'argent, et des nappes sur l'autel de St-Philippe. Ce vol pouvoit aller à 12 ou 1,300 l. On fit dire sur le champ des messes du St-Esprit et de St-Anthoine de Padoue dans la chappelle des Pains, bastie dans le cimetière de St-Pierre le Guillard, et le lendemain on prépara l'autel de la Chastre, qui est hors et derrière le chœur, où plusieurs de MM. dirent la messe de St-Esprit pour obtenir quelque révélation touchant ce vol.

Lettres monitoires. — Le dim. 17 de Septembre, on publia des lettres monitoires dans St-Estienne, par l'ordonnance de l'official du Chapitre à la requête de leur procureur fiscal, pour avoir révélation du vol fait dans l'Église, dont il est parlé ci-dessus. Cette publication de monitoire se fit par M. Touche, chanoine de résidence, comme celle qui fut faite le dimanche 4 septembre de l'année 1672.

La 2e publication fut faite le dimanche en suivant. 24 septembre, de la même manière.

La 3e publication se fit le dimanche en suivant, 1er jour d'octobre.

Voleurs. — La nuit du lundy 9e d'octobre au mardy 10e, il y eut encore des voleurs qui entrèrent dans St-Estienne. Ils firent tous leurs efforts pour entrer dans la Sacristie. La serrure ne tenoit plus à rien. Mais apparemment, ils furent surpris et eurent peur, car ils n'y entrèrent pas. Ainsy, tous les troncs furent ouverts et ils prirent dans celluy des 15-vints, 12 plats ou écuelles d'étain, qui servoient pour recevoir les aumônes. Ils étoient entrés par dessous la porte du portail du costé de l'Archevesché. Dès le soir même, on obligea les coutres à coucher dans l'Eglise, etc.

Ce lundy 23 octobre, M. Estienne Corbin se présenta au Chap. avec une provision de cour de Rome de la prébende à lui résignée par Étienne Baraton, avec dispense d'âge comme n'ayant pas encore treize ans accomplis, il fut reçu et mis en possession du costé senestre.

1674

✝ Le dimanche 1er jour d'avril, M. Gabriel de la Loë mourut, aagé de 85 ans. Il avoit été autrefois grand archidiacre et chanoine, mais il y avoit neuf ans qu'il s'étoit défait de ces bénéfices. Il venoit néanmoins très souvent à l'office et il se mettoit proche le grand Archidiacre. Il a esté enterré dans la nef, quoi qu'il y eust fort longtemps qu'il ne fût plus bénéficier. Le curé de la paroisse se trouva avec ses ecclesiastiques à l'enlèvement du corps et à la procession, mais étant parvenu au bas des marches de l'église, il se tint là, avec sa croix et n'entra point dans l'église, etc.

M. l'Archev. de Bourges, Jean de Montpezat de Carbon partit de Bourges, le mardy 9e janvier, pour Paris, où il alloit à ce qu'on disoit, pour tâcher d'obtenir l'Archevêché de Thoulouze. En effet, il y fut nommé, le Roy étant à Versailles, le vendredy 13 avril. On en reçut la nouvelle à Bourges, le lundy 16 du mesme mois. Le Chapitre lui écrivit pour lui témoigner le regret qu'il avoit de le perdre, etc.

Rogations. — Les rogations qui ont commencé le lundy, dernier jour d'avril, se sont trouvées dans un temps fort fâcheux. Le lundy, on alla dire la messe à St-Pierre le Puellier; le mardy 1er jour de may, on fit la procession ordinaire, et on alla dire la messe à St-Sulpice ; le mercredy on ne sortit point de l'église. Les Chapitres de St-Ursin, de St-Pierre le Puellier et de Notre-Dame de Salles, et les religieux de St-Ambroise se trouvèrent à l'église. On fit la procession et on porta la relique ordinaire autour de l'église ; la station qui se devoit faire à St-Pierre le Puellier, se fit dans la chapelle de St-Aoust, une autre station dans la chapelle de St-Jean, et une autre dans la chapelle au Duc. Ceux qui portoient la relique entroient dans ces chapelles, et la mettoient sur l'autel. On avoit eu soin auparavant de mettre et d'allumer des cierges dans ces chapelles. Après la station faite dans celle du Duc, on y commença les litanies que l'on vint achever dans le chœur, et ensuite on dit la messe des Rogations.

Prières de 40 heures. -- Ce jeudy 3e de may et jour de l'Ascension, on a commencé, dans St-Estienne, des 40 heures, après une lettre de cachet reçue pour l'heu-

reux voyage du Roy. La cérémonie commença par le son des cloches, que l'on fit sonner la veille à 9 heures du soir, et le lendemain à 4 heures du matin. Le lendemain (M. Joing, chanoine, faisoit l'office, la feste étant de sous-chantre), mais M. le Doyen dit la grande messe. Étant sorti de la sacristie, il alla au grand autel où il commença le *Veni Creator*, qui fut chanté pendant la procession, qui se fit autour de l'église. Ensuite il dit la grande messe du jour de la feste, avec une oraison pour le Roy. Le soir, après complies, on chanta un motet du St-Sacrement, ensuite l'oraison, et après *Domine salvum fac regem,* ensuite l'oraison et puis la bénédiction du St-Sacrement. Ce fut M. le Doyen qui la donna. Le lendemain, ce fut M. Joing, comme plus ancien. M. le Doyen étoit néanmoins au chœur, et le 3e jour M. le Large, comme plus ancien qui se trouva au chœur, donna la bénédiction. Le matin, avant que de commencer matines, le dommier alloit en chappe et avec l'étole dévoiler le St-Sacrement, dont il donnoit la bénédiction sans rien dire, et l'ayant remis dans le reposoir, il commençoit matines, estant encore à l'autel, puis il retournoit à la sacristie quitter la chappe, et revenoit au chœur continuer matines.

Dans le mois de juin, on a chanté 3 *Te Deum*, un pour la prise de Besançon, le Roi y étant en personne ; un pour la prise de Dôle, et le 3e pour une victoire remportée par M. de Turenne dans une rencontre, sur les troupes de l'empereur, conduites par le duc de Lorraine et le comte de Caprara, etc.

Disputes de thèses. -- Le mardy 17 de juillet, M. Jean Heurtault,chanoine de St-Estienne,et prieur de Saint-Gelais, soutint ses thèses de philosophie dans la salle des Jésuites, MM. de St-Estienne, au nombre de 10 ou 12; et M. le Doyen à leur tête, s'y trouvèrent et se placèrent même un moment avant 3 heures que les disputes devoient commencer. MM. de la Ville, qui étoient venus avec leurs officiers pour y assister, furent avertis par quelqu'un d'eux que MM. de St-Étienne s'étoient mis au milieu, c'est pourquoi ils se retirèrent chez les Jésuites, et là, avec toute l'Université, délibérèrent fort longtemps, disant qu'on occupoit leurs places. Le P. Recteur fit plusieurs allées et venues, enfin MM. de St-Estienne demeurèrent dans les places du milieu, et MM. de la Ville se mirent avec MM. de l'Université, etc. M. le Chancelier ne voulut point recevoir de thèse, disant tout haut que le Chancelier en devoit avoir avant M. le Doyen, et les thèses étoient dédiées à M. de St-Aoust, lieutenant du Roi dans la province.

Administration des Sacrements.—Du dim. 19 d'aoust, M. Castillon, doyen du Bourgdieux, qui avoit esté plus de 20 ans chanoine de résidence à St-Étienne, dont il s'étoit défait depuis 6 ou 7 ans, étant demeuré malade à la Truye qui file, il envoya quérir M. Caillat, sacristain de St-Étienne, pour le confesser, et, après vespres, on lui porta le St-Sacrement en cet ordre : les 2 bastonniers, avec leurs robes et masses, marchoient les premiers, ensuite un enfant de chœur qui portoit la clochette et une lanterne, deux autres enfants de chœur suivoient, portant chacun un flambeau allumé. Ensuite, le poële

porté par MM. Billereau, chanoine de résidence et Doyen semy-prébendé, tous deux en surplis. M. Caillat étoit sous le dais qui portoit le Très St-Sacrement. MM. Godinot et La Chapelle, chanoines capitulants, suivoient en habit long, parce qu'il faisoit un très mauvais temps. 2 vicaires s'y trouvèrent ensuite en surplis.

Arrivée du Gouverneur. — Du dim. 26 aoust, Messire François de la Rochefoucault, gouverneur de Berry, arriva sur les onze heures du matin à Bourges. On l'attendoit à St Estienne, où il devoit descendre d'abord, mais ceux qui le conduisoient le menèrent d'abord au logis du Roy. Le lendemain, ayant fait avertir, il vint après la grande messe. On se trouva avec la croix et l'eau benoiste à la grande porte. M. le Doyen lui présenta l'aspersoir, et, l'ayant repris, le même S[r] Doyen donna de l'eau benoiste à tout le monde. On le conduisit dans le chœur, et, pendant la marche, l'orgue jouait. Étant placé dans le siège le plus proche de M. l'Archev., et l'orgue ayant cessé, on chanta *Te Deum* à 2 chœurs. D'abord qu'il fut placé, M. Joing, chanoine capitulant, monta au grand autel où il dit une messe basse ; après l'élévation, on chanta *Domine salvum fac regem ;* la messe achevée, il s'en retourna, et MM. le reconduisirent jusqu'à la grande porte. La compagnie alla le complimenter le dimanche après disné, sur les 2 heures. Le sujet de son voyage étoit pour faire publier le ban et arrière-ban.

Te Deum. — Le mercredy 5[me] de Septembre, il y eut *Te Deum* accause d'une victoire remportée par M. le Prince de Condé sur l'Empereur, l'Espagne et les États

Généraux de Hollande, tous trois unis ensemble contre la France. M. Perrot, chanoine de la Cathédrale, prononça le panégyrique du Roy dans St-Estienne, en présence de M. le Gouverneur et de tous les Corps de ville. On porta les chapes à la procession qui fut faite de chantre, etc.

+ Ce vendredy 14 de septembre, M. Guillaume Foucault, qui avoit été doyen 13 ans moins six semaines, mourut sur les neuf heures du soir. M. Lelarge, chanoine capitulant, assisté de M. Perrot, chanoine aussy capitulant, lui administra le St-Viatique et l'Extrême-Onction fort hastivement, car il mourut fort promptement. Le lendemain sam. 15, sur les 5 heures du soir, il fut enterré et mis en terre dans la nef, du côté de l'horloge, pas beaucoup loin de M. Bengy. Le lundy 17e, on fit son service, c'est-à-dire une grande messe après la grande messe du jour.

Élection d'un Doyen. — Du lundy 17, la 1re assemblée pour procéder à l'élection d'un futur doyen fut faite immédiatement après l'enterrement du défunt. On y résolut convocation pour à lundy prochain, 17 de septembre. En effet on y fit faire lecture du procès-verbal de convocation et on y fit choix des officiers. Pour président on élut M. Jean Joing; pour syndic, M. Jacques, doyens semy-prébendés; pour appariteur, M. Salé, procureur en cour d'Église, et servant, son gendre, aussy notaire en cour d'Église ; pour témoins, MM. Caillat et Couriou prêtres et vicaires de l'église ; pour directeurs, MM. Barbier, de La Thaumassière et Le Clerc, tous trois

avocats, et on arrêta le jour de l'élection au jour de veille de la feste de tous les Saints.

Aujourd'huy, samedy 13 octobre, la nouvelle est venue de Paris, que le Roy a donne l'archevêché de Sens a M. l'Archev. de Bourges, à qui il avoit donné l'archevêché de Thoulouze le mois d'avril dernier.

Cette nuit dernière MM. de la Chapelle et Agard chanoines capitulants ont couche dans l'église, ou depuis peu on dit qu'il rabate [1]. En effet ils l'ont atteste ce matin.

Doyenné rempli. — Ce mercredy 31e jour d'octobre 1674, M. Enri Nicolas Cheron, prêtre du diocèse de Chartres et grand-chantre et chanoine de l'Église de St-Estienne de Bourges, a été élu pour remplir la place de doyen que tenoit ci-devant M. Guillaume Foucault.

1675

Te Deum. — Le dimanche 27 janvier on a chanté le *Te Deum* pour une victoire remportée par M. de Turenne sur les armées des confédérés. M. Poncet, intendant de la province, a assisté à la cérémonie en robe rouge. Il n'y a rien eu d'extraordinaire.

Vacance du Siège. — Le jeudy 13e jour de juin, feste du Saint-Sacrement, M. Perrot, chanoine, a porté le Saint-Sacrement pour M. Heurtault, qui étoit en tour.

1. *Rabater*, faire du bruit, du tapage, se dit plus spécialement à l'occasion du bruit que font, dit-on, les revenants et les esprits. (*Glossaire* de M. le comte Jaubert, 2e édition).

On a reçeut aujourd'huy lettre de M. l'Archev. de Bourges, Messire Jean de Montpezat de Carbon, par laquelle il déclara à MM. du Chapitre qu'il a reçu les bulles pour l'archevêché de Sens, et qu'ainsy il leur laisse en dépost la jurisdiction, et qu'ils peuvent pour l'exercer nommer des officiers. Cette lettre fut leue en Chapitre le lendemain vendredy 14e, où l'on ordonna la convocation pour après vespres, et là MM. le Doyen, Joing, Lelarge et Bigot furent nommés grands vicaires, M. Guenois primat, M. de la Chapelle official ; pour vice gérant, M. Fauvré; pour premier promoteur le même M. Fauvré, et pour second promoteur M. Mercier. Les sceaux furent mis entre les mains de M. Lelarge. On ordonna que les expéditions seroient signées de tous les grands vicaires, ou à tout le moins de deux. Cormier secrétaire du Chapitre et notaire royal, fut estabh secrétaire du siège vacant et comme il ne sçavoit point de latin, on y joignit M. Sallé procureur ès-cours ecclésiastique. M. Lelarge devoit recevoir l'argent des expéditions, dont le Chapitre fit une taxe fort modérée, et l'on sçavoit ce que l'on devoit donner à MM. Cormier et Sallé.

Te Deum. — Ce dimanche 7 de juillet, on a chanté un *Te Deum* pour la prise de Limbourg. M. Poncet, intendant de la province, y étoit en robe rouge. M. le lieutenant général était à costé de luy pendant la prócession. M. le président Le Bègue n'y étoit pas, et comme le dimanche étoit le premier dimanche du mois, la procession qui se devoit faire a esté réunie à celle du *Te Deum*.

Prières pour le temps. — Le mardi 25 juin on commença des prières pour le tems accause des pluyes continuelles, et du froid extraordinaire. On a dit, pendant 9 jours (qui expirèrent le mercredy 3e juillet), les litanies de la Vierge après complies autour de l'église.. le mardy 9e juillet on a encore commencé une semblable neuvaine. Il y a plusieurs siècles que la saison n'a été déréglée au point qu'elle l'est maintenant, car on se chauffe dans le mois de juillet comme on pourrait faire en hiver.

Quarante heures accause du mauvais temps. — Et le jeudy 11e, ce mauvais tems et les pluyes augmentant toujours, on commença des prières de 40 heures. On commença à sonner l'office à 9 heures et 1/2 pendant primes. Le gros appeau sonna pour avertir MM. de la Ville et du Présidial que l'on avoit fait avertir le soir précédent par le greffier du Chapitre. Sur les 11 heures on fit la procession du St-Esprit, le chantre y étant avec les assistants. Ensuite la messe solennelle du St-Esprit qui fut de chantre, et de chaque costé deux de MM. allèrent aux honneurs... Le vendredy avant de commencer matines, le dommier vint en chapé au grand autel, et là il découvrit le St-Sacrement, fit les encensements, entonna *Tantum ergo*, puis *Genitori genitoque*, un verset et l'oraison du St-Sacrement, donna de l'encens et puis la bénédiction sans rien dire, et le plaça dans le reposoir. Ensuite il commença de là matines puis il s'en retourna au revestier pour quitter la chape. Le St-Sacrement a été exposé 3 jours dans St-Estienne, 3 jours dans les Chapitres et paroisses, et 3 jours chez

les réguliers de l'un et l'autre sexe. Dès le moment de l'ouverture de ces 40 heures le tems changea entièrement, si bien qu'il est devenu et très beau et très chaud [1].

Prise de possession de l'Archevesché par procureur. — Le samedy 27 juillet M. Philippe Guenois, chanoine capitulant, présente les bulles que Messire Michel Poncet, ci-devant évêque de Sisteron, avoit obtenu du Pape Clément X pour l'Archev. de Bourges, et il demandoit, comme procureur dudit Sgr Archev., d'être mis en possession dudit archevesché. On ordonna convocation pour après vespres et après vespres il prit possession.

Prières et processions pour le mauvais temps. — Le 4e aoust, premier dimanche du mois, le mauvais tems et les pluies fréquentes ayant recommencé, on fit la procession générale accause du 1er dim. du mois, et l'on alla aux Jacobins après matines. On résolut d'y porter le chef de St-Estienne et MM. Joing et Le Large, grands vicaires, donnèrent ordre pour y faire venir aussy celuy de St-Ursin. En effet, pendant la grande messe, le Chap. de St-Ursin arriva, et entra processionnellement dans le chœur. On avoit fait mettre un tapis de velours sur l'autel de St-Philippe, où l'on mit le chef de St-Ursin, qui étoit porté par 4 chanoines capitulaires de St-Ursin ; à la procession, celui de St-Estienne étoit porté par deux chanoines des derniers reçus, qui n'étoient pas même dans les ordres. — (Ils étaient devant), et deux de MM.

1. Semblables prières au 13 juillet 1692.

de la residence prêtres qui étoient derriere a la procession. Le grd chantre avec son baston et ses assistants marchoient. Ensuite le chef de St-Ursin et puis celui de St-Etienne. Il y avoit plus de 20 ans que ces deux reliquaires n'avoient été portés dans les rues, etc. On a encore aujourd'hui commencé une neufvaine, etc.

Bénédiction de chapelle. — Aujourd'huy, mardy 13 d'aoûst, M. Lelarge, grand vicaire, a bénit l'église des religieuses de la Congrégation, et dit une grande messe, etc.

+ Ce mardy 25 septembre MM. de St-Estienne ont fait un service solennel pour feu M. le Comte de St-Aoust, lieutenant de roy de cette province. Le jour précédent on dit les vespres et vigiles des morts, le Chap. y avoit fait convoquer MM. de la Ville, du Présidial et l'Intendant, M. Poncet. Le lundy on avança les vespres d'une heure ; mais le mardy matin jour du service on n'avança point le service de l'église ; le Chapitre fit faire des armoiries du deffunt, six sur le grand autel, six aux angelots, 4 aux cierges qui étoient autour de la représentation, 4 sur le drap mortuaire, et 2 dans la chapelle du deffunt. Ces armes coûtoient 15 s. la pièce. M. Perrot fit l'oraison funèbre.

+ Ce mardy 8 octobre, M. Tassin, semy-prébendé, qui étoit décédé d'hyer au matin, a esté enterré tout proche la chapelle de St-Martin. On a avancé la grande messe d'une heure. Ensuite on est allé enterrer le corps, dans la paroisse de St-Ursin. M. Baudon, semy-prébendé, porta la chape et dit la grande messe. MM. Poyret et

Billereau, chanoines de résidence, étoient chapiers, et 4 semy-prébendés portèrent les coings du drap. A l'autel ce fut ceux de la résidence qui firent l'office.

Archevesque. — Ce mardy 29 d'octobre, M. l'archevêque de Bourges, Michel Poncet, est arrivé à Bourges et le lendemain, mercredy 30, il a fait son entrée et traita toute l'église ce mesme jour.

Le mercredy 27 novembre, on fit dans St-Estienne les pompes funèbres de feu M. le Comte de St-Aoust. Son corps fut apporté la veille, et fut mis la nuit dans le chœur sous une chappelle ardente. Il avoit esté tué dès le mois d'août en Flandre. M. Perrot prononça l'oraison funèbre en présence de Mgr l'arch. Michel Poncet et de tous les Corps de la ville.

1677

Neufvaine pour le temps.— Ce mardy 12 janvier, le grand froid et les gelées fort âpres durant depuis longtemps, M. l'Archev. fit savoir à la Cie que le peuple demandoit des prières publiques. On les commença dès ce jourd'huy après vespres. Pendant les 9 jours on dit les litanies de la Vierge. Processionnellement étant retournés au chœur, on chantoit *Domine non secundum peccata*, la musique chantoit le verset à l'aigle. Ensuite M. l'Archev. qui ne manqua pas un seul jour d'assister à vespres et à la procession, disoit le verset *Domine non secundum peccata nostra facias nobis;* le chœur répondoit *usque secundum Iniquitates nostras retribuas nobis.* Ensuite il disoit 3 oraisons, 1 *pro necessitate.*

✝ Le mardy, 16 février, Messire Michel Poncet, Archevêque de Bourges se trouva incommodé ; le samedy on commença les 40 heures. Après le 1er salut M. le chanoine Lelarge luy porta le Saint-Sacrement avec tous MM. Le dimanche au matin, 19 février, à six heures, il reçut l'Extrême-Onction et mourut à deux heures après midy. Il fut exposé en public dans son lit de parade. Pendant deux jours et demy, les Chapitres, paroisses, religieux, Corps de justice et de l'Université luy vinrent jeter de l'eau benoiste. L'on fit ses funérailles le 5 mars, à 11 heures. Il fut mis à l'entrée du chœur proche le siège de M. le Chancelier. Le R. P. Manon, supérieur de l'Oratoire, fit l'oraison funèbre.

Te Deum. — Du jeudy 2 de décembre, on chanta le *Te Deum* pour la prise de Fribourg par l'armée du Roy, commandée par M. le Maréchal de Créquy.

Te deum. — Du mercredy 22 de décembre on a chanté le *Te Deum* pour la prise de St-Guilhaim. M. Poncet, qui pour lors étoit intendant à Bourges, se formalisa de ce qu'on avoit indiqué le *Te Deum* à ce jourdhuy, prétendant que cela ne devoit point se faire sans sa participation, et qu'on ne devoit point le chanter qu'un jour de fête. Il dit même qu'on écrirait. M. Chiron, doyen, fit assembler la compagnie et l'on résolut qu'on le chanterait nonobstant les prétentions de M. l'Intendant, ce qui fut fait et l'on pria M. le Doyen d'écrire à M. de Pompone, secrétaire d'État, touchant les prétentions de M. l'Intendant, ce qu'il promit de faire.

Saint-Ursin. — Sur les contestations meües depuis deux ou trois mois en ça, entre MM. de St-Étienne et de St-Ursin pour les entrées et séances dans le chœur, a été accordé ce jourdhuy, qu'on devoit aller aux 1res vespres à St-Ursin ; que MM. de St-Estienne se mettraient des deux côstés dans leur chœur de St-Ursin et y auroient les 1res places, ce qui s'est fait le jour de St-Ursin à la grande messe pareillement.

1678

Bout de l'an pour M. l'Arch. Poncet. — Ce jeudy 3 mars, on a dit les vigiles pour le bout de l'an de feu M. l'Arch. Poncet ; on a dit complies et ensuite un nocturne de l'office des morts. On devoit dire le 2e nocturne, mais parce que le maître de musique n'avoit pas la 1re leçon du 2 nocturne composée en musique, on a dit le 1er nocturne. M. Mathias Poncet, Intendant de la province et neveu du défunt, y assista, et se mit dans sa place ordinaire, c'est-à-dire un siége au-dessus de M. le Chantre ; MM. du Présidial étoient à leurs places ordinaires et MM. de la Ville aussy. Les Juges consuls y assistèrent aussy, et ils se placèrent à costé du grand autel, du côté des reliques. Madame l'Intendante et les dames se mirent du costé du siège de M. l'Archev. M. l'abbé Poncet, frère de M. l'Intendant, nommé à l'évêché d'Uzès, s'étant trouvé à Bourges, y assista aussy, et se mit du costé du siège de M. l'Archev. vers l'autel. Le lendemain, quy fut le vendredy 4me, tout le monde prit les mêmes places, on dit matines, les petites heures et la gde messe tout de suite. Il n'y eut point de sermon. Ce jour là, sur

les 10 heures, on dit les vêpres du jour ; la Compagnie étant assemblée on dit les laudes des morts et de suite la messe solennelle. M. de la Chapelle, étant en semaine, dit la messe (le Chapitre en avoit prié M. Lelarge, mais parce que M. de la Chapelle étoit en semaine, il fit tout l'office). M. Lelarge alla aux encensements du *Benedictus*, M. Gaudinot fit le diacre et M. Village le sous-diacre. M. l'Intendant alla à l'offerte, il présenta un cierge garni de 10 écus d'or. Il étoit suivy de deux de ses officiers qui avoient chacun une serviette dont ils étoient bridés sur les épaules et sur les bras. L'un portoit un grand vase de vermeil et l'autre un pain mo-let. MM. de la résidence d'en haut eurent les 10 écus d'or parce que l'offrande leur appartient. M. l'Intendant ne voulut rien donner pour le service. C'est pourquoi il avoit eu conférence pour cela avec quelques particu-liers, ce qu'étant venu à la connaissance de la Compa-gnie, on fit savoir à M. l'Intendant qu'il étoit maitre de tout et qu'il ne donnerait rien du tout s'il ne vouloit.

Prières des 40 heures. — Il n'y avoit point eu ordre de la cour, mais on les fit parce qu'on les faisoit dans tous les autres diocèses. — Du lundy 14 mars on fit l'ouverture des 40 heures, pour l'heureux voyage du Roy et la prospérité de ses armes. Voicy l'ordre qu'on a observé : hier dim. au soir, les grosses cloches sonnèrent sur les 8 heures ; le lundy matin elles sonnèrent encore sur les 4 heures. On dit tout le service jusqu'à nones exclusivement. Après le sermon, la grosse cloche sonna pour servir d'appeau, ce qui assembla tous les Corps séculiers et réguliers qui avoient été convoqués la veille

par l'ordre de MM. les Grands Vicaires. Cependant on dit nones. Ensuite M. Godinot avec MM. Bourdaloue et David, chanoines capitulants, assistés des petits diacres et sous-diacres, allèrent au revestier pour s'habiller. M. le Chantre avec ses assistants ordinaires se mit à la sellette. Les officiants étant habillés vinrent au grand autel. M. Godinot qui devoit dire la grande messe étoit en chappe; s'étant tous mis à genoux, M. le Chantre entonna *Veni Creator Spiritus;* le premier verset étant finy, les officiants se levèrent et tout le monde sortit processionnellement en continuant ce même hymne, alternativement avec l'orgue. La procession étant finie, les officiants étant rentrés dans le chœur allèrent se mettre à genoux au grand autel, où M. Godinot dit un verset et l'oraison du St-Esprit, et ensuite ils s'en allèrent tous au revestier, d'où ils retournèrent pour dire la grande messe qui fut dite de chantre. 4 chanoines allèrent aux honneurs; la messe étant entièrement achevée, M. Godinot donna la bénédiction du St-Sacrement sans rien dire, ensuite le petit diacre le mit dans le reposoir et puis on dit vespres. Le distributeur avoit eu soin de distribuer des billets pour aller chacun une heure devant le St-Sacrement. Le soir il y eut obiit pendant lequel le St-Sacrement étoit voilé. On le dévoila lorsqu'on commença complies, après lesquelles M Godinot alla à la sacristie pour prendre une chappe et une étolle et il vint au grand autel. M. Gaudrion, l'un des coultres, descendit le St-Sacrement. Le Chœur chanta seulement un motet du St-Sacrement; M. Godinot dit un verset du St-Sacrement et ensuite 3 oraisons, 1 du St-Sacrement, 2 *de Beata*, 3 *pro rege*, puis il donna la bénédiction. Le mardy matin le dom-

mier vint au grand autel avec une chappe et une étolle ; il donna la bénédiction du St-Sacrement sans rien dire. Après l'avoir encensé, et remis dans le reposoir il commença de là matines. Le soir au salut tout se fit comme hier, sinon qu'après le motet du St-Sacrement et que M. Godinot eut dit le verset et l'oraison du St-Sacrement, le Chœur a dit *Domine salvum fac regem*. Ensuite M. Godinot dit une oraison *pro pace* (sans verset) et l'oraison du roi. Le mercredy le tout se fit comme le jour précédent. Après la bénédiction on chanta *Laudate Dominum omnes gentes*, pendant lequel le coultre porta le St-Sacrement dans la custode. Cet hymne étant finy, M. Godinot (qui donna la bénédiction les 3 jours) s'en retourna à la sacristie.

Te Deum.— Ce dimanche 27 mars 1678, on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces pour la prise de Gand par l'armée du roy qu'il commandoit en personne. M. Thiault, semy-prébendé, a entonné *Te Deum laudamus*. Ensuite l'orgue a joué après ; la procession étant rentrée dans le chœur la musique a chanté *Domine salvum fac regem* à l'aigle. Ensuite M. Thiault étant dans les hauts siège a dit le verset *Benedicamus Domino in omni tempore* le chœur a répondu et puis il a dit deux oraisons 1° *pro gratiarum actione*, 2° *pro rege*. Le sermon ni vespres ne furent point du tout avancez.

Procession du 3me de may. — Aujourd'huy mardy, 3e mai 1878, le mauvais temps a empesché que la procession n'ait été à Ste-Croix mais immédiatement avant la grande messe on a fait la procession autour de l'église. Le dommier est venu à la sacristie revestu d'une chappe

rouge tenant en main la vraie croix, assisté des diacre et sous diacre. Ainsy la procession se fit. On fit une pause à la Chapelle au Duc où l'on chanta un motet de la croix en musique, ensuite le *Libera* qu'on devoit dire à l'Annonciade, et au retour dans la nef, on chanta le *Libera* qu'on devoit dire à la Sainte-Chapelle. Pendant qu'on e chantoit, le prêtre et les diacre et sous-diacre s'en allèrent à la sacristie, et un Chanoine de résidence dit l'oraison au milieu de la nef.

Procession du 1er dimanche de Juin, Vœu de la Ville. — Aujourd'huy 1er dimanche de juin, 5 du mois, la procession du vœu de la ville se devant faire aux Jésuites, la pluye a empesché qu'on y ayt esté. La procession générale s'est donc faite dans l'église. On a porté l'image de Notre-Dame et à la Chappelle au Duc on a fait une station, où l'on a chanté le motet de la Vierge et dit les oraisons qui se devoient dire aux Jésuites. De là on a continué la procession et dans le chœur le dommier a donné la bénédiction de la croix à l'ordinaire. Mais, sur les réflexions et remontrances qui se firent accause que c'étoit un vœu, ce dim. 19 juin, on a fait cette procession générale aux Jésuites. Mess. les Gds Vicaires avaient envoyé l'ordre aux communautés séculières et régulières. Les grosses cloches sonnèrent le samedy sur les 9 heures du soir, et le dim. sur les 4 heures du matin. On crut que la pluye empescherait encore, car il plut tout le matin. Néanmoins la procession se fit sans pluye.

Te Deum.—Aujourdhuy dim. 19 juin 1678, on a chanté le *Te Deum*, en actions de grâces de la prise de la ville de

Puycerda en Catalogne par M. le Maréchal de Navailles. Il n'y a rien eu d'extraordinaire. M. Thiault, semy-prébendé, a entonné le *Te Deum* et, après la procession, étant rentré dans le chœur, il dit les oraisons étant dans son siège.

Procession pour le vœu de la ville remise. — Aujourd'huy samedy 2e jour de juillet, jour de la Visitation, la procession qui se devoit faire aux Carmes pour le vœu de la ville en a été empeschée par les pluyes et le mauvais tems. Mais le lendemain 3e du mois, 1er dim. du mois, pour la procession générale et pour le vœu de la ville on alla aux Carmes.

Ste-Cécile. — Aujourd'huy mardy 22 novembre 1678, jour de Ste-Cécile, M. Fauvre, Chanoine capitulant, a dit la grand'messe. Il a fait les encensements comme aux fêtes de chantres et sous-chantre. Il n'y avoit que les petits diacre et sous-diacre ordinaires à l'autel, et, à sellette les chapiers ordinaires. On n'a point du tout esté aux honneurs, etc...

1679

Te Deum. — Le vendredy 6 janvier, jour de l'Epiphanie, il y eut après vespres *Te Deum* pour actions de grâces de la paix avec l'Espagne. M. Godinot, qui avoit fait l'office ce jour là, dit les oraisons se tenant à sa place dans les hauts sièges.

Bénédiction des Cierges. — Aujourd'huy jeudy 2e jour de février, fête de la purification, les chemins étant fort difficiles accause des glaces on a fait la bénédiction des

cierges et la procession dans St-Estienne. Après primes et tierce, on a fait la distribution des cierges dans le chœur. M. Lelarge qui faisoit l'office vint, assisté des grands et petits diacres et sous-diacres, au grand autel oú il fit la bénédiction. Ensuite il vint donner l'eau benoiste au chœur, commençant par M. le Chantre (M. le Doyen n'y étoit pas), de là aux autres dignités, et ensuite à tout le chœur. Chacun alluma son cierge, la procession se fit dans l'église. Au retour dans la nef, on dit le *De Profundis* etc., les cierges furent allumés pendant toute la messe.

+ Aujourd'huy dimanche 5e jour de février, sur les 2 heures après mydy, est mort Antoine Billereau, vicaire de résidence. Il y avoit 5 ou 6 ans qu'il étoit sorty des aubes. Le lendemain, au Chapitre, on commit deux de MM. pour se trouver à l'enterrement qui se devoit faire après la grande messe qui ne fut point du tout avancée pour cela, mais plusieurs de messieurs assistèrent à l'enterrement. M. Thiault, semy prébendé, portoit la chappe ; on fut processionnellement enlever le corps dans la paroisse de Montiermoyen, où il demeuroit. 4 vicaires portèrent les 4 coins. M. Thiault se mit derrière le corps ; un bastonnier entre le corps et lui. Ainsi on le porta à Montiermoyen où il avoit désiré être enterré. Le curé de Montiermoyen étoit à son église avec sa croix et ses ecclésiastiques; tout le clergé de la cathédrale entra dans l'église de Montiermoyen où, après avoir chanté *Congregati* sur le corps, M. Thiault fit le compliment à M. le Curé, ensuite on s'en retourna processionnellement à St-Estienne sans chanter.

Prières accause du grand froid. — Aujourdhuy mardy 7 février, on s'est assemblé à l'issu de matines pour délibérer si l'on ferait des prières publiques accause des gelées et du froid extraordinaires et fort aspres qui dure il y a longtemps ; on a ordonné seulement qu'on diroit une collecte et que vendredy, on en délibérerait au Chapitre. Au cas que le temps continuast, etc. Le vendredy 10février on ordonna des prières publiques, savoir une neufvaine qui commença après vespres. On dit les litanies pendant la procession. Etant de retour au chœur un semy prébendé étant en semaine disait *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*, le chœur répondoit ensuite. Il disoit l'oraison de *Beata*. Un chappier entonnoit *Domine non secundum peccata*, etc., ce qui étoit continué par un costé du chœur, et l'autre costé continuoit *Domine ne memineris*. Ensuite la musique au milieu du chœur chantoit *adjuva nos Domine* etc., ce qu'étant chanté, le semy prébendé demeurant toujours en son siège haut disoit *Oremus Deum refugium nostrum et virtus*, et puis l'oraison *pro rege* etc. Pendant vespres la grosse cloche sonnoit. Ce samedy 18, finit la neufvaine. On ne fit rien d'extraordinaire. On ne chanta point le *Laudate Dominum omnes gentes*. Enfin on finit ce jour là comme les autres jours précédens.

Distribution des pauvres. — Ce vendredy 17 février 1679, M. le Chantre fit rapport au Chapitre que Mess. de la Ville vouloient distribuer les pauvres à tous les habitants, et qu'ainsy, il étoit à propos de députer quel qu'un de la compagnie pour se trouver à l'assemblée du clergé de la ville qu'ils avoient indiquée, ce

jourdhuy à l'issue du sermon chez M. le Chantre, grand-vicaire le siège vacant. Le Chapitre pria Mess. Perrot et le théologal de s'y trouver. Dans cette assemblée, M. le Chantre proposa que Mess. les Curés ayant fait un état de pauvres de leurs paroisses l'avoit mis entre les mains de Messieurs les Maire et Eschevins, qui ensuitte en avoit donné communication à Messieurs les Grands-Vicaires pour faire que le clergé contribuastau soulagementdes pauvres qui, selon l'état de Messieurs lesCurés, se trouvèrentau nombre de2500. L'on résolut dans l'assemblée que le clergé se chargerait sur le même pied qu'il avoit fait en 1652, où l'on fit aussi la même chose; c'est-à dire que le clergé se chargerait de la 6e partie des pauvres, et l'on commit Messieurs Perrot, Gaudinot, l'abbé de St-Sulpice et le prieur de St-Ursin pour le faire scavoir à Messieurs les Maire et Eschevins et ensuitte travailler à jeter cette sixième partie des pauvres sur toutes les communautés séculières et régulières et les ecclésiastiques de la ville. Le jour mesme Mess. les Maire et Echevins envoyèrent un état de 406 pauvres nommés et distribués par paroisses et le même jour Mess. les 4 commissaires les jettèrent sur tout le clergé de la ville. Il n'y eut que les Cordeliers, Minimes, Capucins et la Providence d'exempts. Quoique l'Archevesché fut vacant, on en donna néanmoins 20 à l'économe. On donnoit par jour et par pauvre 24 onces de pain et 6 deniers, ou bien en tout 2 sols par jour et par pauvre.

+ Le jeudy, 9 mars 1679, sur les 2 heures après-mydy mourut M. François Thierry, cure de St-Médard et,

parce qu'il étoit vicaire à St-Estienne, le lendemain vendredy 10 on alla à son enterrement : 4 vicaires portaient les 4 coins du drap et le corps fut enlevé par les sonneurs de St-Estienne, prétendant être en possession d'enlever le corps lorsque l'église de St-Estienne y va. On porta le corps jusque dans l'église, M. Billereau, chanoine de résidence, portoit la chappe et l'étole. Les sonneurs intentèrent action contre les héritiers parce qu'on ne leur avoit pas donné à chacun un cierge, disant que quand on en donne aux obsèques, on leur en doit donner comme aux autres.

Procession de St-Georges. — Ce dimanche 23 avril 1679, jour de St-Georges, la procession qui se devoit faire après vespres aux Jésuites selon la coutume a esté faite autour de l'Eglise accause des pluyes continuelles qui durent il y a fort longtemps.

+ Ce mardy, 25 avril 1679, M. Cluzel, prieur de St-Ursin, mourut entre 8 et 9 heures du matin. Quelques jours auparavant il avoit fait sa démission de son bénéfice pure et simple entre les mains du Chapitre qui présenta sa requête à Mess. les Grands-Vicaires du siège vacant pour procéder à l'élection d'un nouveau prieur ; mais on n'appréhende fort la règle. Le lendemain se fit l'enterrement. Ensuite Mess. de St-Ursin s'étant assemblés élurent pour prieur M. Aucler, neveu du défunt et Chanoine de St-Ursin.

Neufvaine pour le mauvais temps. — Ce dimanche 30 jour d'avril 1679 on a commencé une neufvaine et prières publiques accause des pluyes continuelles et la ri-

gueur de la saison, la vigne et les arbres n'étant pas plus avancés qu'au mois de janvier. On a fait procession autour de l'Eglise en chantant les litanies, et comme on est dans le temps de Pâques on ne s'est point mis à genoux soit au commençement des litanies soit à la fin ny pendant les ℟ et ℣ *Domine non secundum* etc. ny pendant les oraisons.

Concurrence du 1er vendredy du mois. — Le 1er vendredy du mois qu'on va au *Stabat* sous terre arriva dans le cours de cette neufvaine ; on y alla et on commença le *Stabat* à l'ordinaire dans le chœur, en le chantant on alla sous terre au sépulcre. Après l'oraison du *Stabat*, au lieu du *De profundis* on commença les litanies qui furent chantées. En retournant, lorsqu'on fut monté dans l'église, la Croix tira à main gauche pour revenir par la nef dans le chœur, où l'on finyt à l'ordinaire. Le dernier jour de la neufvaine quy fut le lundy 8 may, on fit tout à l'ordinaire et pour conclusion on chanta seulement en faux-bourdon *Laudate Dominum omnes gentes* sans oraison, etc.

Fête de St-Nicolas pendant les Rogations. — Ce mardy 9 may 1679, jour de la translation de St-Nicolas, l'officialité fait dire à semblable jour une grande messe quy se dit après la grande messe du chœur ; mais pour ce que ce jourd'huy s'est trouvé le 2e jour des Rogations, pendant matines la cloche a sonné et immédiatement après matines cette grande messe a été dite dans la chapelle de St-Nicolas.

Te Deum le jour de l'Ascension.—Ce jeudy 11 may 1679 jour de l'Ascension, on a chanté *Te Deum* pour la paix d'entre la France et l'Allemagne (à la réserve du marquis de Brandebourg) et comme ce jour-là il y a un Salut on l'a dit dans le chœur immédiatement après complies, et ensuite on a chanté le *Te Deum*. M. Poncet, intendant, y étoit en robe rouge et deux mousquetaires, etc. On avoit sonné les grosses cloches le mercredy sur les 9 heures du soir.

Procession du 1er dim. de juin remise. — Aujourd'huy dimanche, 4 juin 1679, 1er dim. du mois, la procession qui se fait tous les ans aux Jésuites le 1er dim. de juin et quy devoit se faire aujourd'huy a été remise à dim. prochain, parce que ce dim. s'est trouvé *Infra octavum corporis Christi* et que MM. de la Ste-Chapelle, font leur procession toujours ce jour-là et que la musique de St-Estienne doit chanter un motet sous la porte du cloître.

+ Aujourd'huy lundy 26 juin 1679, a été enterré M. Marcel Pineau, prestre archidiacre de Sologne. Il avoit été enfant de chœur à St-Estienne. Ensuite il fut Chanoine capitulant. Il avoit permuté, il y avoit plus de 20 ans, sa prébende. Il a été enterré dans l'église de Montermoyen. Pendant la gde messe on a sonné une grosse cloche pr servir d'appeau. Ensuitte de la messe on est allé processionnellemt enlever le corps que l'on a porté presque dans la nef de Montermoyen.

Prière pour le mauvais temps. — Aujourd'huy mardy 27 juin 1679, on a commencé une neufvaine accause des

g^{des} chaleurs et secheresse qui nuisoit aux biens de la terre ; on a fait la procession autour de l'église en chantant les litanies de la Vierge et le reste à l'ordinaire, etc.

Procès fait à un semy-prébendé. — Le samedy 2 septembre 1679, M. Thiault, semy-prébendé, ayant été jugé par MM. Guenois et Gassot à la requête du promoteur du chap[re], son jug[t] portant entre autres choses qu'il assisterait un dimanche pendant la grande messe en soutane et long manteau, à genoux devant la palme et qu'il ferait brûler un cierge de deux livres, cela se fit ; mais comme on eut remarqué qu'on n'allumoit ce cierge que pendant les heures du service et qu'on le mettoit sur le grand autel on le fit oster de là pour le mettre *In plano* et on voulut qu'il brûlast continuellement jusqu'à ce qu'il fut entièrement consommé. Ce qui fut fait.

Entrée de M. l'Archevêque. — Le mardy 12 septembre 1679, est arrivé sur les cinq heures du soir Messire Michel Phelipeaux, arch. de Bourges, cy-devant evesque d'Uzèz. On avoit nommé 3 chanoines pour aller avec M. le Doyen au devant de lui. Mais il s'y trouva grand nombre de carosses. L'ayant conduit dans son palais archiépiscopal, les chanoines s'assemblèrent au doyenné et de là on alla en corps l'haranguer. Les bastonniers grands et petits conduisoient. M. le Doyen avoit sa robe de palais, son chaperon et son chapeau. Mess[rs] du Présidial et de la Ville s'y trouvèrent p[r] haranguer en même temps que nous. Mais le Chapitre parla le premier. Le lendemain matin on dit le service tout de suite, comme aux jours des synodes. Sur les 8 heures à 9 heures, on monta au Chapitre, où M. l'Archev. envoya M. Roussin, son au-

mosnier, pour apporter ses bulles et son serment de fidélité et une autre bulle que le pape écrit au chapitre. On retint celle-là et on rendit tout le reste à M. l'Archev. vers qui on députa M. le Doyen et 3 Chanoines pour lui reporter ses bulles et luy dire que le Chapitre en avoit pris communication et étoit tout disposé à le recevoir à l'heure qu'il voudrait. On s'assembla sur les dix heures dans la sacristie, où un chacun prit une chappe et tous, processionnellement, vinrent passer par le chœur pour se rendre sous l'orgue avec la vraie croix et le bénoistier. Cependt M. le Chantre accompagné de 3 Chanoines s'étoient rendus au logis de la Porte Jaune pour faire prêter serment à M. l'Archev. Ils le conduisirent de la Porte Jaune au bas des marches d l'Eglise, où il prêta encore le serment. Etant monté sous l'orgue, il se mit à genoux et adora la vraie croix que M. le Doyen lui présenta ; s'étant relevé, M. le Doyen lui présenta le goupillon ou aspersoir et ensuite il l'harangua et M. l'Archev. ayant répondu, M. le Doyen entonna *Te Deum*, se mit à la droite de Mgr et M. le Chantre à la gauche et processionnellet on entra dans le chœur. Ces 2 messieurs le conduisirent à l'autel où ayant fait sa prière ils lui firent de nouveau prêter le serment puis il monta dans son trône ; le *Te Deum* étant finy M. le Doyen dit une oraison propre qui est dans le pontifical. Ensuite Mgr donna la bénédiction. Mss. le Doyen, Gd Chantre et les 3 Chanoines qui l'avoient été prendre à la Porte Jaune (et à qui on donna des chappes lorsqu'ils furent arrivés sous l'orgue) le conduisirent dans son siège de Chanoine. M. le Doyen placé auprès de luy, ensuite M. le Chantre et les 3 autres Messieurs. M. le Doyen

dit à haute voix : Messieurs nous vous déclarons par ces cérémonies et par ces actes que nous mettons Messire Michel Phelipeaux de la Vrilière en possession de cet archevêché. Cela dit on retourna processionnellem[t] à la sacristie où on quitta les chapes. Mgr prit son surplis, son aumusse et bonnet carré pour monter au chapitre. M. le g[d] archidiacre laissa la crosse dans la sacristie. Il l'avoit prise sous l'orgue après qu'on y eut donné à M[gr] une chape et la mitre de St Guillaume pour recevoir et entendre l'harangue que lui fit en latin M. le Doyen. Toute la cérémonie étant faite Mgr donna à disner à toute l'Église ; MM. le grand archidiacre et le chancelier n'assistèrent pas au festin parce que n'étant pas Chanoines et du corps du Chapitre on ne voulut pas qu'ils se missent au-dessus des Chanoines, etc.

Officiers nommés. — Ce mercredy 20 7[bre] 1679, Mgr l'Arch. est monté au siège de l'officialité p[r] déclarer ses officiers. Il nomma pour primat M. Bureau, docteur de la maison et société de Sorbonne, archidiacre de Chateauroux ; pour official M. Lelarge, Chanoine de St-Estienne, et pour promoteur M. Perrot, Chanoine aussi de St-Estienne qui prêtèrent le serment et ensuite tous les curiaux.

Te Deum. — Ce mardy 12 décembre 1679, on a chanté le *Te Deum* en actions de grâce de la paix faite entre le roi de France et le roi de Danemark et le marquis de Brandebourg. M. l'Archev. a officié. S'etant habillé pontificalement dans la sacristie, et M. le Chantre et ses assistants y ayant pris leurs chapes, ces derniers vinrent à la sellette et M. l'Archev. alla dans son trône

accompagné de ses archidiacres, et là il entonna *Te Deum laudamus*. Ensuite se fit la procession qui fut de chantre. Il n'y avoit de chapés que M. l'Archev. et ses archidiacres qui l'assistoient et ses aumosniers, M. le Chantre et ses assistants et M. le Doyen. La procession étant finie et M. l'Archevêque étant dans son trône, il y dit (après le *Domine salvum fac regem* chanté en musique à l'aigle) le verset et les oraisons. Ensuite il donna la bénédiction. On ne sonna point les grosses cloches la veille, comme on avoit fait en d'autres cérémonies semblables. M. Poncet, intendant, y étoit, mais ses mousquetaires n'entrèrent point cette fois-là dans le chœur. M. l'Archev. lui ayant fait dire qu'il ne le souffriroit pas.

1680

Démission de la souchanterie.— Aujourd'huy mardy 16 janvier 1680, la compagnie après convocation ordonnée à l'issue de vêpres s'est assemblée sur le soir dans le chapitre où est comparu M^re^....... Olivier, vicaire, porteur de la procuration de M. Estienne Rongen, souschantre de St-Estienne portant démission pure et simple de la souchantrie. Messieurs l'ont déclarée vacante et en même temps ont nommé M. Foucheret qui, sur le champ, a été mis en possession par Mess. Perrot et Guenois.

Prébende de M. Joing. — Aujourd'huy lundy 18 mars 1780, M. Jacques Triboudet, clerc de ce diocèse, a été pourvu de la prébende de St-Estienne que possédoit M. Jean Joing sur une démission pure et simple qu'en

fit le jour d'hier ledit s[r] Joing entre les mains du Chapitre. Ce même jour M. Estienne Rongen qui s'étoit démis le 16 janvier dernier de la souchantrie, y est rentré par sentence de regrez.

+ Ce vendredy 22 mars 1680, M. Jean Joing est décédé sur les 4 heures du matin, âgé de 81 ans, après avoir été près de 50 chanoine. Il fut enterré sur les 5 à 6 heures du soir et mis proche M. Mestier, son oncle, dans une aile proche la chapelle Copin. Le lendemain, samedy 23, après avoir dit primes et tierces, on dit les laudes des morts, ensuite la grande messe en musique. Mess. Gaudinot, théologe, Bourdaloue pour le diacre et David pour le sous-diacre firent l'office. Il y avoit aussi petits diacre et sous-diacre. Le curé de Montermoyen ny aucun prestre de la paroisse n'assista au convoy.

Clôture du cloistre. — Ce jeudy 28 mars 1680 jour de la My-Caresme, on a commencé à fermer le cloître.

Dimanche des Rameaux. — Ce dim. 14 avril 1680 jour des Rameaux, le mauvais temps ayant interdit d'aller au château, la Bénédiction des buys s'est faite dans la Chapelle au Duc. On sortit processionnellement du chœur; étant arrivé devant la Chapelle au Duc, Mgr l'Archev. y entra, le bastonnier vint quérir M. Mignot, g[d] chantre (M. le Doyen n'y étant pas), pour aller donner l'étolle à Mgr. Ce fut une faute car jamais cela ne s'est fait. Il y alla et lui donna. La bénédiction étant faite, M[gr] sortit de la Chapelle et s'alla mettre entre les 2 pilliers et pour lors on revint quérir M. le Chantre pour luy aller présenter du buys, ce qu'il fit, autre faute. En-

suite les deux coutres en donnèrent aux ecclésiastiques ; la procession s'acheva et dans le chœur Mgr donna la bénédiction, après quoy on commença sexte.

Office de la Semaine-Sainte 1680.—Ce mercredy 17, jeudy 18, vendredy 19 avril, jours de la Semaine-Sainte, Mgr l'Archev. Messire Phelypeau de la Vrilière a toujours assisté à l'office ; aux ténèbres. Il n'y a point donné de bénédiction ; le vendredy-saint il n'avoit ny tapis ny carreaux. Il alla à la Bénédiction avant ceux qui étoient à l'autel et sa croix ne fut point portée devant luy. Le Jeudy-saint il fit l'office et les Saintes-Huiles. Messieurs le Chantre d'un costé et Foucheret de l'autre costé portèrent les flambeaux lorsque M. le Théologal qui fit l'office le Vendredy-saint alla prendre le St-Sacrement au lieu de repos. Le Jeudy-saint Mgr fit le lavement des pieds assisté de M. le g[d] archidiacre pour diacre et de M. David chanoine pour sous-diacre. Le vendredy et samedy-saints M. le Théologal fit l'office avec des diacre et sous-diacre de la résidence.

Grand chantre ne foisant pas son office, etc. — Le 21 avril jour de Pâques M. Mignot, chantre, pria M. le Théologal de faire pour luy. Néanmoins comme ledit sieur chantre se trouva à prime, tierce et à la grand' messe, s'étant mis au rang des chanoines, on le pria de ne pas se trouver à vespres ou d'y faire sa fonction, n'étant pas dans l'ordre qu'il fut présent au chœur et qu'il fit faire sa charge par un autre en sa présence. En effet il ne se trouva pas à vespres.

Procession du jour de Saint-Marc. — Le jeudy 25 avril 1680, la procession de St Marc qu'on a coutume de faire au châteu, se fit accause du mauvais tems autour de l'Eglise. On fit une station à la Chappelle au Duc ; en retournant on dit *Litaniæ majores.* Ensuite une grande messe dans le chœur au grand autel et à la fin *Ne reminiscaris.*

+ Le mercredy 22 may 1680, M. Julien Touche, chanoine de résidence, étoit allé avec deux de ses amis se promener chez le curé de Vignoux-s-Barangeon ; le vendredy suivant 24me, disant la messe, l'apoplexie le prit sur la fin de la messe et mourut le soir. Aujourd'hui 25me il a été amené à l'issue de la messe; on a esté en corps lui donner de l'eau béniste et le soir après vespres on alla enlever le corps. M. Doyen semi-prébendé fit l'office, MM. Thiault et Bernardeau portèrent la chape, MM. Billereau, Poyret, Simoneau et le Gendre portèrent les coings du drap. Le curé de St-Ursin, ny aucun de cette paroisse dont il étoit, n'assistèrent à la procession. Il est enterré dans la chapelle de St-André et de la Trinité, et le lundy 27, premier jour des rogations, on a fait le service.

Prières pour le temps. — Ce jeudy 11 juillet 1680, MM. de la Ville et le peuple ayant demandé des prières publiques accause des pluies fréquentes quy empeschaient la récolte des blés et des foins, on commença aujourd'huy après vespres par une procession à l'entour de l'église, où l'on chanta à la manière accoutumée les litanies de la Vierge.

1681

Chanoinie donnée. — Ce lundy 3 février 1681, jour auquel la fête et l'office de la Purification avoient été remis, M. Bouër, chanoine, étant venu le matin pour assister à la grande messe, il se trouva mal après vêpres. Son neveu Louis Poupardin fut mis en possession de la prébende de mondit Sr Bouër, son oncle.

Prières publiques. — Ce mardy 4 février 1681, MM. les maire et eschevins étant allés demander des prières publiques, accause de la rigueur du froid et des gelées qui continuoient depuis la veille de St-André, M. l'Archev. le fit savoir à la Compie. On les commença après vespres à l'ordinaire. M. l'Archev. y assista. Pendant complies on apporta son tapys. Ensuite il vint et se mit à sa place ordinaire. Après la procession étant rentrés dans le chœur, il se mit dans son siège. Quand les litanies furent finies [1], on entonna *Domine* etc., ensuite le répons en musique et cela étant finy M. l'Archev. dit le verset, ensuite deux oraison, 1 *pro necessitate temporis*, 2 *pro rege*, ensuite il donna la bénédiction. Le 1er vendredy du mois s'étant trouvé dans cette neufvaine, on alla sous terre et l'on fit tout comme au mois d'avril en 1679. Voy. *superius*, etc.

Administration des Sacrements. — Ce lundy 10 février 1681, après la procession quy s'étoit faite à la fin

1. Il fallait pour lors que M. l'Archev. dit *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*. Ensuite l'oraison *De beata* et après entonné *Domine* et ce qui fut ainsi fait les jours suivants par le Dommier.

de vespres accause du mauvais temps, on porta le St-Sacrement à M. Bouër, Chanoine, en cet ordre : Les deux bastonniers marchaient les premiers ; ensuite deux enfants de chœur avec leurs cierges; ensuite la croix, puys ceux du chœur processionnellement. M. Fauvre, Chanoine capitulant, portoit le St-Sacrement, le dais étoit porté par MM. Destut et Mercier prestres chanoines capitulants. M. G. Andryon, coultre, portait la bourse et marchoit au milieu de la procession et devoit assister M. Fauvre.

M. l'Archevêque étant à complies. — Ce mercredy, 12 février, M. l'Archev. voulant assister à la clôture de la neufvaine que l'on avoit commencée le mardy 4, vint au chœur pendant les complies. Quand on fut au *Confiteor*, parce que les complies étoient de la férie, Me Jacques Doyen, semy-prébendé, alla au siège de M. l'Arch. lui porter le bréviaire pour dire *Confiteor*, *misereatur*, *indulgentiam* ; quoy dit, M. Doyen retourna en sa place pour achever l'office. Quelques-uns trouvèrent à redire de ce que le dommier avoit quitté sa place pour aller à M. l'Archev. étant le fait de ses aumosniers que devoient s'advertir et luy indiquer. Les complies étant achevées, on fit la procession à l'ordinaire. Étant rentré dans le chœur, les litanies étant finies, M. l'Archev. dit *Oremus* et l'oraison de *Beata*. Il devoit avoir dit auparavant *Ora pro nobis sancta Dei Genitrix*. Après le *Domine non secundum* et que la musique eût chanté, M. l'Archev. dit l'oraison 1° *Pro necessitate temporis* (ayant dit auparavant un verset) ; 2° il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*, et 3° *Pro rege*. Ayant finy, on entonna *Laudate Dominum om-*

nes gentes en faux bourdon et c'étoit à la fin que l'oraison *Pro gratiarum actione* se devoit dire. M. l'Archev. donna la bénédiction à l'ordinaire. Pendant complies on avoit apporté son tapys et allumé les deux cierges devant luy.

Service fait par le Chapitre pour feu la sœur de M. l'Archevêque. — Le jeudy 20 février 1681, M. l'Arch. de Bourges ayant reçeu nouvelle de la mort de Madame la comtesse de Tonnaé-Charente, sa sœur, le Chapitre au nombre de 8 ou 10 alla le samedy suivant, 22 du mois (car tout le vendredy il ne vit personne), luy faire ses compliments de condoléance et on luy dit même que le Chapitre avoit arrêté de faire un service pour le repos de l'âme de la défunte. En effet, la compagnie chargea de ce soin MM. Perrot et Fauvre, maîtres de l'œuvre. Voicy donc ce qui fut fait : Ils commandèrent le luminaire, savoir 7 grands cierges sur le candélabre ; 6 au Saint-Sacrement ; 6 sur l'autel ; 6 aux angelots ; 4 à la représentation et 2 sur la crédence. On fit peser tous ces cierges et, après le service fait, on les repeza. Il se trouva qu'il s'étoit consommé 6 à 7 livres de cire. Mad. Fortier, ciergière, reprit le reste des cierges et on luy paya les 6 à 7 livres brûlées parce qu'on étoit ainsy convenu avec elle... On fit faire 31 écus ou armoiries aux armes de la défunte et de feu son mary, Rochechouart Tonnaé-Charente. De ces armoiries on en mit 6 au Saint-Sacrement, 6 sur l'autel, 2 aux parements d'en bas, 6 aux angelots, 7 au candélabre et 4 aux cierges de la Représentation. On fit imprimer des billets pour avertir le public du jour et heure, qui fut les vigiles du lundy entre 3 et 4 heures. On dit les vêpres et un seul

nocturne, et le service le lendemain mardy 25, sur les 10 à 11 heures. M. Foucheret officia ; Mess. Perrot et David firent les diacre et sous-diacre, assistés des petits diacre et sous-diacre ordinaires. Tout le service finy par cette cérémonie. Les billets imprimés furent distribués partout, le dymanche précédent, par deux hommes laïques. On en fit imprimer 200. On avoit invité par ces billets les prestres séculiers et réguliers de venir dire la messe et, pour éviter la confusion, on avoit préparé six autels ou six chapelles où les prêtres s'habilloient et disoient la messe. Il y en eut 46 d'extraordinaires. Le dymanche après disné, on envoya M. Gaudrion, prestre et coultre du Chapitre, prier de la part de la Compagnie M. l'Intendant, M. le Président pour le présidial et M. le Maire pour MM. de la ville. Le lundy à midy on fit sonner les quatre cloches pour les morts, et ensuite on donna la volée des quatre cloches ; pendant complies on sonna le gros appeau ; sur les 7 à 8 heures du soir on sonna comme à midy, et le lendemain, pendant qu'on disoit vespres (car c'étoit en caresme), on sonna l'appeau pour le service pendant lequel on sonnoit les quatre cloches pour les morts. Pendant la messe il n'y eut point d'autre encensement que celuy qui se fait tous les jours aux *Obiit ;* le diacre fit aussi au commencement de la préface les encensements à la manière accoutumée.

Service fait par le Chapitre pour feu le père de Mgr l'Archevêque. — Messire Louis Phelipeaux de la Vrillière étant au eaux de Bourbon, y mourut le lundy 5 may de cette présente année 1681. Le samedy

14 juin on fit le service dans la cathédrale aux frais et dépens du Chapitre. Le vendredy 13. on sonna pour les morts; les vigiles commencèrent sur les quatre heures: sur les 9 heures du soir on sonna comme à midy. Entre 10 a 11 heures on commença le service. Mgr l'Archev. y assista. Mess. de ville et du présidial en corps. M. Gaudrion, coultre du Chapitre, alla de la part du Chapitre chez Mess. le Maire et le Président, les inviter de la part de la compagnie et leur présenter des billets (car on en avoit fait imprimer 200 pour les distribuer par toute la ville). Le service etant finy à près onze heures, le père de la Mèche, recteur des Jésuites, fit l'oraison funebre dans la nef. Tout le matin, les portes de l'église furent fermées. Il n'y avoit que celle du costé de M. le Doyen qui fut ouverte où il y avoit 5 désiniers [1]. Tout le chœur étoit tendu, au-dessus des sièges et dans les sièges. Le derrière de l'autel n'étoit tendu qu'à un rang. La psalme était tendue et le jubé par dedans la nef, le pupitre et la sellette étoient couverts de noir. Il y avoit en tout 100 armoiries à 15 s. pièce. La grande chapelle ardente étoit dressée au milieu du chœur. On avoit osté l'aigle et l'autel de St-Philippe. Les deux portes du côté du chœur étoient condamnées et le célébrant avec les officiers, lorsqu'il fallut commencer la grande messe, vinrent de la sacristie passer par la grande porte du chœur, mais pour *Magnificat* et *Benedictus*, on avoit mis une chape noire et un encensoir derrière le grand autel. Ce service cousta au chapitre, savoir, pour le luminaire.. ... ; pour les armoiries 75 livres ;

1. Pour dizainiers.

pour les deux cents billets imprimés......; au menuisier pour dresser la chapelle ardente 8 livres ; pour la tenture 20 écus ; aux désiniers 30 sols.

Le mercredy 18 juin 1681, je fis faire à mes frais un service solennel, aux filles de la Congrégation, pour feu M. de la Vrillière, où je prononçai l'oraison funèbre en présence de Messeigneurs de Bourges et de Nevers.

Prières pour le tems. — Le vendredy 27 juin 1681, Mess. de la ville ayant demandé à M. l'Archev. des prières publiques pour avoir de la pluye, Sa Grandeur en fit avertir la Compagnie et l'on commença dès ce jourd'huy après vespres une neufvaine à la manière accoutumée.

Démission pure et simple par M. Corbin. — Du vendredy 8 août 1681, sur les 6 à 7 heures du soir, M. Corbin, Chanoine, qui avoit la fièvre depuis quinze jours en ça, s'étant trouvé fort mal, on fit convocation chez M. de Saint-Denys comme le plus ancien, où l'on résolut convocation au lendemain avant matines. La Compagnie étant assemblée on apporta une procuration passée en présence de Sallé l'aisné par laquelle M. Corbin donnoit pouvoir au porteur d'ycelle qui fut M. Gaudrion, l'un des coultres, de se demettre en son nom purement et simplement de son canonicat entre les mains du Chapitre. On députa Mess. Perrot et Bengy pour aller voir le malade et luy donner avis de cette procuration, lui demander sy il souhaitoit qu'elle eût son effet et s'il avoit quelque bon sujet à proposer à la Compagnie ; qu'assurément elle y auroit égard. Le rapport étant fait

par ces Messieurs au Chapitre, on admit la procuration et on déclara le bénéfice vacant, et en même temps on élut Guillaume Corbin, clerc de ce diocèse, qui étoit pour lors à Paris.

Jour de l'Assomption de la Vierge. — Le vendredy 15 août 1681, jour de l'Assomption de la Vierge, M. Bengy, chanoine capitulant, étant en semaine il fit l'office. Mgr l'Archev. vouloit assister à la procession générale, qui se fait ce jour-là. N'ayant point officié de tout le jour, il y eut quelque difficulté, mais voicy comme toutes choses furent réglées : Pendant complies, M. l'Archev. se rendit dans la sacristie où il s'habilla *In pontificalibus*. Sur la fin de complies, pendant le *Salve*, M. Gaudrion, coultre, mit la Notre-Dame sur le petit brancard, derrière l'autel. Complies étant achevées, il l'apporta sur le grand autel. Mgr étant venu au chœur trop tôt, il alla avec ses assistants se mettre à genoux au grand autel. Quand il fallut partir, les dommier et soudommier allèrent au grand autel prendre le brancard et portèrent la Notre-Dame à la fin de la procession. Et Mgr l'Archev. suivoit. Ensuite on laissa la relique à la chapelle au Duc, où Mgr dit le verset et l'oraison de *Beata*. On entonna *Exaudiat te Dominus*, etc., pendant lequel on vint processionnellement jusque dans la nef, où l'on fit une pause comme à la station. Le Psalme étant achevé, Mgr dit l'oraison *Pro rege*, ensuite il donna la bénédiction, après quoi tous processionnellement rentrèrent dans le chœur. M. le chantre et Mgr avec leurs assistants passèrent aussy par le chœur et sans s'y arrêter ils allèrent droit à la sacristie.

Assemblée diocésaine. — Le jeudy 28 août 1681, l'assemblée diocésaine s'est tenue en conséquence des ordres et mandements envoyés par Mgr l'Archev. dans tout son diocèse. On s'assembla dans la salle de l'Archevêché et de là on vint en sotane, long manteau et bonnet carré dans la salle de l'officialité. Mgr avoit son camail et bonnet carré ; ses deux aumôniers en surplis dont l'un portoit la croix. On en nomma quatre pour assister à l'assemblée provinciale qui furent Mess. Lelarge, Perrot, de la Chapelle et Fauvre ; mais auparavant que d'en venir à la nomination, Mgr et tout le monde étant placé, Mgr ayant dit le sujet de l'assemblée, on commença l'appeau. Les curés de Bourges y assistèrent par deux de leurs députés qui furent les curés des Saints Fulgent et Outrillet. L'appeau étant fait, le greffier va à la salle de l'officialité où il appelle les absents. Étant retourné, Mgr donna défaut contre les absents et les condamna à 30 sols de mulcte et, pour le profit du défaut, ordonna qu'on procéderait à la nomination, ce qui fut fait ; et les quatre dont est parlé ci-dessus furent nommés. Quoy fait, tout le monde se retira, et est à remarquer qu'au Chapitre on en avoit nommé quatre pour assister à cette assemblée diocésaine, et les quatre ne font qu'une voix.

Assemblée provinciale. — Le lundy 1er jour de Septembre 1681, s'est tenue l'Assemblée provinciale dans la Salle haute de l'Archevesché. M. Foussat, procureur, pour M. de Clermont ; M. Mercier, procureur, pour M. de Limoges ; M. Crozat, pour M. de Saint-Flour ; M. Coraise, pour M. de Tulle ; et M. Boyzard, pour

[illegible] La messe du Saint-Esprit fut dite par [illegible] dans la Chapelle [illegible] de l'Assemblée fut [illegible] par M. [illegible]. Ensuite le [illegible] les suffragans, [illegible] de Bourges. On lit [illegible] sont dans les formes. [illegible] fait ses protestations [illegible] préjudice. [illegible] protestations ordinaires. [illegible] à la réserve [illegible] aux protestations [illegible] Les 4 [illegible] diocese de Bourges [illegible] M. Archevesque. On nomma [illegible] MM. de Bourges et de Tulle. [illegible] contestation : le roy [illegible] MM. Feu et Ratabon et tous les députés ayant [illegible] M. l'Abbé Phelipeaux. Enfin [illegible] laisserait les noms en blanc, et Mgr envoya M. Charpentier, son secretaire, à Fontainebleau [illegible] la Cour, pour en conférer avec M. de Châteauneuf. Étant retourné, il dit qu'on étoit convenu de MM. Feu et Ratabon. Il n'y eut point de liberté dans aucune Assemblée provinciale du royaume, et l'on fut contraint de nommer ceux qui étoient indiqués par la Cour. On avoit même envoyé une formule de procuration pour donner à ceux qui iroient à l'Assemblée générale indiquée au premier octobre 1681. — Néanmoins, sur ce que les ordres portoient que ceux du 2e ordre n'auroient que voix consultative et non délibérative, le 2e ordre fit ses protestations que

cela ne pourroit lui nuire ni préjudicier pour les Assemblées qui se font de 5 ans en 5 ans. Dont acte, etc.

Prières publiques. — Le mardy 2 septembre 1681, on commença une neufvaine de prières publiques pour obtenir de la pluye ; la sécheresse et les chaleurs étant excessives depuis un très long temps. On fit pendant les neuf jours la procession à l'ordinaire. Le 1er vendredy du mois qu'on va sous terre s'étant rencontré dans cette neufvaine, on fit comme il est marqué au mardy 4 février 1681.

Quand il se rencontre un Salut. — La feste de la Nativité de la Vierge, jour auquel il y a un Salut, s'étant aussy trouvé dans cette neufvaine, on fit le Salut dans le chœur après Complies, et le Salut étant achevé on commença la procession pour la neufvaine à l'ordinaire.

+ Ce samedy 27 septembre 1681, est mort M. Estienne Asse, âgé de 64 ans ; et plus ancien des procureurs de l'officialité. Le lendemain dimanche M. Lelarge et moy, comme official et promoteur, avons esté à son enterrement. L'appariteur précédoit M. l'Official et nous étions immédiatement après le corps. Le mercredy en suivant, 1er jour d'octobre, M. Lelarge, Official, dit une messe pour le repos de son âme dans la chapelle de St-Nicolas où assistèrent les Curiaux.

Ce vendredy 17 octobre 1681. M. Fauvre, chanoine, fondé de procuration de René Becuau, prit possession pour luy de la chantrie et chanoinie, que possédoit ci-

devant M. Gabriel Mignot. On avoit fait convocation pour cela. M. Fauvre demanda à la Compagnie qu'il lui plût que M. Becuau commença dès aujourd'huy son année de stérilité; mais cela ne passa pas, attendu qu'il n'avoit pas presté le serment, etc.

La Toussaint. — La feste de tous les Saints de l'an 1681 s'étant rencontrée le samedy, on ne prit les habits noirs que le lundy, jour que se fit l'office des morts et ce lundy là il n'y eut point de Chapitre; MM. Gaudinot, Fauvre et Village officièrent à la grande messe.

+ Ce mardy 9 décembre 1681, Mathieu Perrot, prieur de Dame-Sainte, est mort au dit lieu sur les 8 heures du matin, âgé de 47 ans et quelques mois.

1682.

Jésuites interdits par M. l'Archevesque. — Le P. Claude de la Mèche, recteur des Jésuites à Bourges, ayant eu la station de St-Estienne pour l'Avent de cette année 1681, il s'en acquitta fort bien. Il devoit aussi prescher le Caresme 1682; mais le 20 janvier, une thèse de la probabilité ayant été soutenue chez eux, Mgr l'Archev. qui étoit pour lors à Paris n'ayant pas eu la chose agréable, il fit faire défenses au P. recteur et au P. Merieult, président de la thèse, de confesser et prescher dans son diocèse. Il envoya de Paris le Fr. de la Blandinière, provincial des Pères de la Mercy, pour prescher le Caresme. Il n'arriva que le jeudy, lendemain du mercredy des Cendres, si bien qu'il ne commença à prescher que le 1[er] dimanche de Caresme. Il fit tou-

jours des merveilles. L'affaire des Jésuites s'accommoda ensuite, etc.

Jubilé. — Le mardy 17 mars 1682, qui étoit le mardy de la semaine de la Passion, se fit l'ouverture d'un Jubilé universel dans St-Estienne. La veille, qui fut le lundy, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches et le lendemain mardy du grand matin on les sonna encore. On dit Matines, les petites heures et la grand'messe du jour tout de suite. Sur les 9 heures ou 9 heures et demie se fit le sermon. Après le sermon on dit les vespres du jour et pendant ce tems-là on osta les chaises de la nef. Vespres étant achevées, M. Gaudinot, faisant le chantre, vint de la Sacristie assisté de ses deux assistants à la sellette et M. Fauvre, célébrant, s'en alla avec ses grands et petits diacres et sous-diacres, alla se mettre à genoux au grand autel. Pour lors, M. le Chantre entonna *Veni Creator Spiritus;* la procession se fit autour de l'Église et le Chantre commençoit tous les versets. Étant de retour, le célébrant étant au grand autel dit un verset du St-Esprit et l'oraison. Ensuite il retourna avec les assistants au revestier pour prendre une chasuble. M. le Chantre commença à chanter l'Introït de la grande messe qui fut solennelle du St-Esprit. *Gloria*, point de *Credo*. 4 Chanoines allèrent aux honneurs, les reliques n'étoient point exposées. Il n'y avoit que la grand'croix qui fut toujours exposée sur le grand autel avec deux cierges allumés pendant tout le Jubilé qui dura 15 jours. Le St-Sacrement ne fut point exposé pour raison du Jubilé. Le lendemain, qui fut le mercredy 18, le Jubilé fut ouvert dans toutes les autres églises de la ville.

Point d'absolution le mercredy-saint. — Le mercredy-saint, Mgr l'Archevêque ne donna point l'absolution en pontifiant, et il n'y eut poinct aussy de sermon. Néanmoins le samedy saint on donna dans la sacristie l'absolution à l'ordinaire.

Séminaire. — Le samedy 4 avril 1682, Mgr l'Archevesque, Messire Michel Phelipeaux de la Vrillière mit la première pierre aux bâtiments du séminaire de Sainte-Marie de cette ville de Bourges.

Te Deum. — La nouvelle de la naissance du fils de M. le Dauphin vint à Bourges le lundy 10 aoust 1682. Il naquit le jeudy précédent 6 du mois, sur les 11 heures du soir. La lettre qui en fut écrite à Mgr l'Archevêque, pour lors absent, fut communiquée au Chapitre ou quoy que ce soit à la compagnie par M. Lelarge, son grand vicaire. On résolut de chanter le *Te Deum* le jeudy en suivant, 13 du mois. Voicy l'ordre qui fut tenu pour toute la cérémonie : Le mercredy au soir, veille du *Te Deum*, sur les 9 heures, on sonna les grosses cloches de Saint-Estienne. M. le Grand-Vicaire avait fait avertir dans toutes les églises séculières et régulières qu'à ce signal ils sonnassent aussy toutes leurs cloches. Le lendemain, à 4 heures du matin, les cloches de Saint-Estienne sonnèrent encore. Le jeudy donc, vespres dirent à l'ordinaire sans les avancer, pendant lesquelles on sonna l'appeau pour appeler les corps réguliers et séculiers. M. Poncet, intendant de la province, y étoit en robe rouge à la tête du Présidial ; Messieurs de la Ville avec leurs robes de livrée. La procession fut de chantre ; Messieurs n'étoient pas chappés. Étant de

retour dans le chœur et le *Te Deum* étant finy, M. Rousseau, chanoine, qui était en semaine, dit, étant demeuré dans son siège, *Benedicam. Dominum in omni tempore.* Le chœur ayant répondu, il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*. Ensuite la musique chanta *Domine salvum fac regem*, lequel finy, M. Rousseau, étant toujours dans son siège, dit *oremus*, et l'oraison *pro rege*. Ainsy finit la cérémonie. Le roy fait appeler le prince né duc de Bourgogne.

✝ La nuit du vendredy 14 au 15 aoust 1682, entre une et deux après minuit, mourut M. Cyprien Boër, sous-diacre, dans la 67ᵉ année de son aage, le plus ancien chanoine de l'Église. Il s'étoit démis de sa prébende dès le jour de la Purification, 2ᵉ jour de février 1681. Il n'étoit point revenu à l'église depuis ce temps-là. M. le curé de Saint-Pierre-le-Puellier luy avoit administré tous les sacrements. Néanmoins le Chapitre de Saint-Estienne alla le samedy au matin 15 aoust, à l'issue de matines, luy jeter de l'eau béniste et sur les 7 heures du ..... après que l'appeau eut sonné, le corps de l'Église s'étant assemblé dans la nef, on alla processionnellement enlever le corps. M. Rousseau, chanoine capitulant, étant en semaine, porta l'étole et la chappe. On ne porta point le corps à la paroisse de Saint-Pierre mais à la Fourchaud, où étoit la sépulture du défunt ; le clergé de Saint-Pierre-le-Puellier étoit au convoi (le curé n'y étoit pas). Mais personne n'avoit d'étole que M. Rousseau. On porta le corps jusque dans le chœur du Fourchaud M. Rousseau dit quelque chose au sieur curé après le répons chanté... Et le mercredy en sui-

vant qui fut le 19 aoust, on dit une messe d'obiit dans Saint-Estienne pour le repos de son âme. Le mardy au soir, on avoit dit les vigiles. M. de la Chapelle, chanoine, dit la messe assisté de Messieurs Sallat et Nérand, chanoines capitulants, pour grands diacre et sous-diacre, et les petits diacre et sous-diacre ordinaires. Les vigiles furent dites après vespres et la grande messe toute chantée en musique après la messe du jour ; et le tout quoi qu'il y eut plus de dix-huit mois que M. Bouër ne fut pas venu à l'église depuis ce temps-là — (Voy. le 2 février 1681.)— Mais le tout se fit en considération de ce que ledit sieur Bouër avoit été plus de quarante-six ans chanoine de Saint-Étienne.

✝ Le dimanche 23 août 1682, M. Brunault, bastonnier de Saint-Estienne mourut sur les 5 à 6 heures du soir. Le lendemain à l'issue des vespres, le Chapitre alla enlever le corps. M Bernardeau le jeune, semy-prébendé, étant en semaine, portoit la chappe accompagné de Messieurs Olivier et Mner, deux vicaires et chapiers ordinaires de l'Église. On enleva le corps et on le porta jusque dans la nef de Saint-Pierre-le-Puellier où M. Bernardeau fit un discours à M. le Curé, qui s'étoit tenu à son église pour attendre le corps. On ne sonna point de cloche à Saint-Estienne qu'une petite, un quart d'heure avant de partir.

Chanoinie de résidence donnée à M. Jacques Doyen. — Le vendredy 16 octobre 1682, ensuite d'une convocation ordonnée par le Chapitre le lundy précédent Messieurs ont conféré à M. Jacques Doyen, ancien semy-prébendé, la chanoinie de résidence qui avoit vaqué

par la mort de Me Julien Touche, arrivée le mercredy 22 may 1680, qui fut donnée à un nommé Galard qui l'abandonna et en fit sa démission ; ensuite donnée à Me Louis le Normand sur qui elle fut déclarée vacante par contumace. Me Jacques Doyen, après la mort de Touche, l'avoit obtenu en cour de Rome par dévolut. L'affaire étoit aux requestes du palais ; mais s'en étant déporté et ayant fait signifier son désistement, le Chapitre la luy donna enfin.

Jour de Toussaint. — Le dimanche 1er jour de novembre 1682, fête de tous les Saints, Mgr l'Archevêque donna la bénédiction après les vespres du jour, ensuite celuy qui faisait l'office s'en retourna à la sacristie et l'on dit *Placebo* pour les vêpres des morts. Il n'y eut point de station ny dans le chœur ny dans la nef quoique ce fut un dimanche.

Grand chantre. — Le lundy 9 novembre 1682, M. René Becuau, qui avoit permuté avec Me Gabriel Mignot prit possession de la chantrie et chanoinie dont il avoit pris possession par procureur (Voy. au vendredy 17 oct. 1681.) Il y eut quelques difficultés sur ce que M. Becuau n'étant que sous-diacre, quelques-uns disoient qu'il ne devoit pas présider au Chapitre ; néanmoins sur des exemples du temps passé cités par les anciens, il présida au Chapitre.

Intendant révoqué. — Le samedy 19 décembre 1682, M. Mathieu Poncet, qui avoit esté intendant dans la province près de neuf ans, reçut nouvelle de sa révocation. Il partit une heure après et Madame Betaut, sa femme, partit sur les onze heures du soir.

1683

Intendant reçu. — Le lundy 1er fevrier 1683, sur les 6 heures du soir, M. de Seraucourt avec Madame sa femme arriva pour être intendant dans la province. Ils allèrent descendre dans l'Archevêché où ils furent jusqu'au samedy au soir en suivant, qu'ils allerent coucher dans le logis qu'ils avoient loué. MM. de Saint-Denis, Foucheret, Lelarge et Perrot allèrent en habit long le saluer de la part du Chapitre le lendemain après disné ; il les reconduisit jusqu'a la porte de la rue.

✝ Le jeudy 25 février 1683, Me Jean Brisson, prestre chanoine de Saint-Ursin, fut trouvé mort dans son lit.

✝ Le dimanche gras, 28e et dernier jour de février, Françoise Lelarge, veuve Taillon, fut attaquée de catarrhe sur les dix heures du matin et mourut en moins de trois heures

Visite de Mgr l'Archevêque. — Le lundy, 17 mai 1683, Mgr Michel Phelipeaux de la Vrillière, archevesque de Bourges, est parti pour commencer la visite dans son diocèse, par la ville de Mehun. Le Chapitre en corps, alla le saluer le jour de son départ.

Jour du Saint-Sacrement. — Ce jeudy 17 juin 1683, M. Biet étant en tour pour porter le Saint-Sacrement, comme il étoit aux études à Paris, M. le lieutenant général, son père, pria le Chapitre de commettre quelqu'un pour le porter, la Compagnie pria M. Mercier.

+ Le vendredy 30 juillet 1683, mourut Marie-Thérèse, reine de France, à Versailles.

+ Le mercredy 4 août 1683, mourut à la Planche à l'Oille, le 10e jour de sa fièvre, ma sœur Anne Perrot, femme de Jean Heurtault, de Touvent, et fut enterrée le vendredy matin dans le grand cimetière d'Issouldun, à la sépulture des Heurtault. Elle étoit née le 10e jour de juin 1633. Elle avoit donc quand elle est morte cinquante ans et deux mois moins six jours. C'étoit une femme d'une grande vertu. Je prie Dieu qu'il luy fasse miséricorde.

Le mercredy 11 août 1683, on dit une messe d'obiit pour le repos de l'âme de la Reine décédée le 30 juillet. M. Foucheret dit la messe, M. Fauvre fit le diacre, et M. Nerault, sous-diacre avec les petits diacre et sous-diacre. La veille il n'y eut point de vigile, ny le matin de laudes. On sonna seulement le mardy au soir, sur les neuf heures, et le matin pendant ce service. Cette messe d'obiit se dit après la grand'messe du jour qui fut dite à l'heure ordinaire. Mgr l'Archevesque y assista. On n'avoit convoqué personne parce que cela ne se fit qu'en attendant le service solennel; le même jour dans toutes les églises de Bourges, séculières et régulières, on dit des messes de *Requiem* suivant le mandement que Mgr l'Archevesque fit pour cela.

Assomption de Notre-Dame. — Le 15 d'août 1683, Mgr l'Archevesque n'ayant pas officié ce jour là, se trouva néanmoins à la procession générale, où toutes choses se firent comme en 1681. Aujourd'hui M. l'Ar-

chevesque a consacre la chapelle de la congrégation. Il y prescha . . . .
l'après-disné. etc.

— Le mercredy 1er jour de septembre 1683, mourut M Heurtault de Fouillon (?) ayant été surpris la veille d'une léthargie.

— Le lundy 6e jour de septembre 1683, mourut à Paris Jean-Baptiste Colbert ; le peuple de Paris volut le déchirer après sa mort.

Service pour la reine. — Le service solennel pour le repos de l'âme de la reine morte le 30 juillet dernier, se fit dans l'eglise cathédrale de la manière qui suit. Le dimanche 19 septembre 1683, à midy, on sonna pour les morts. Ensuite on donna une volée. Vespres du jour furent avancées de plus d'une heure. Elles commencèrent à deux heures et trois quarts, et finirent à quatre heures. La station se fit dans le chœur dont les deux portes du costé de Messieurs les grand archidiacre et chancelier étoient condamnées. A 4 heures précises, vespres et complies étant achevées, Mgr l'Archevêque vint de la sacristie par la grande porte du chœur. Marchoient deux enfants de chœur portant les chandeliers, le grand enfant portant la croix, le porte-croix de Monseigneur (il n'y avait point de crosse). Monseigneur suivoit revestu d'une chappe noire, une mitre blanche simple, deux archidiacres chappés de noir à ses costés, point de grémial ; derrière lui deux aumosniers en surplis sans chappes. Il passa ainsi dans le chœur et s'alla mettre dans son trône. On dit vespres et vigiles des morts. Il

n'y eut qu'un nocturne. Ceux de la résidence portoient la chappe; l'antienne du *Magnificat*(Ordinis?) fut annoncée à Monseigneur par celui qui portoit la chappe. Il ne se mit pas à genoux parce que Monseigneur ne donna point de bénédiction. Monseigneur, sans descendre de son trône, y dit les oraisons des vespres et des vigiles. Il n'y eut aucun ensencement. Cela fait, il sortit par la grande porte du chœur processionnellement pour aller à la sacristie. Pendant les vespres du jour, on sonna l'appeau. Depuis le service achevé on sonna toujours comme on fait pour les morts, jusqu'à 9 heures du soir qu'on donna la volée.

Le lundy 20 présentement qu'il est 4 heures du matin, on commence à sonner pour les morts, matines et la messe du jour dirent tout de suite. Sur les 9 heures on commença les laudes des morts, M. de St-Denis, ancien chanoine, alla à l'encens aux Bénédictins ; les laudes étant achevées, Mgr l'Archevesque vint, de la sacristie, passer par la grande porte du chœur assisté de 3 diacres et 3 sous-diacres, 2 archidiacres chappés à ses costés sans grémial, et ses deux aumosniers après luy, en surplis sans chappe, pour commencer la messe, laquelle étant finie, l'absoute se fit ainsy qu'il est marqué dans le pontifical romain. MM. de St-Denis, Foucheret[1] . . .

. . . .

. . . .

1. Un feuillet du manuscrit, par conséquent deux pages, manquent à cet endroit.

1684

Feste de S. Nicolas tombant dans les Rogations. — Le mardy 9e jour de may 1684 et feste de la translation de S. Nicolas, la grande messe que fait dire l'officialité ce jourd'huy, a esté dite immédiatement après matines parce que le 2e jour des Rogations étoit aujourd'huy. Pendant laudes on a sonné la cloche du sermon. M. Souciet, avocat, a donné le pain bénist. Le quartier a été porté à M. Lelarge, official, pour le faire la première fois.

Jour du Saint-Sacrement ; tour recommencé. — Le 1er jour du mois de juin 1684, jour du Saint-Sacrement, le tour recommença pour le porter. Ainsi M. Cheron qui étoit doyen, et à Paris depuis plus de 5 an pria M. le théologal de le porter pour lui, ce qui fut fait à la procession qui se fait après vespres. On ne donna point la bénédiction du Saint-Sacrement au milieu de la nef, mais seulement au grand autel.

Te Deum. — Le mardy 20 juin 1684, il y eut *Te Deum* chanté pour la prise de Luxembourg. Mgr l'Archevesque qui étoit au cours de sa visite se rendit à Bourges le lundy 19 et s'en retourna le jeudy 22. Vespres ne furent point avancées, on ne sonna point les grosses cloches ni la veille ni le matin, mais seulement pendant vespres on sonna le gros appeau. Complies étant achevées, Mgr vint de la sacristie *in pontificalibus* et alla se placer dans le trône. M. le chantre à la sellette avec ses assistants. Ainsi la procession fut de chantre ; il n'y avoit

que Mgr, M. le chantre et ses assistants de chappés. Au retour, Mgr monta dans le trône, après le motet il dit les oraisons et finit par la bénédiction.

M. l'Archevesque venant de sa visite. — Mgr étant arrivé le lundy sur les onze heures du matin, on sonna la grosse cloche, ce qui se fait lorsqu'il retourne de sa visite, quoiqu'il ne sorte pas de son diocèse.

Prières pour le temps. — Le samedy 24 juin 1684, jour de saint Jean, on commença une neufvaine pour avoir de la pluye, les chaleurs étant excessives. Comme il y avoit salut ce jour-là, on ne commença la neufvaine qu'après soupé par la procession, en chantant les litanies à l'ordinaire. Étant rentrés dans le chœur pour chanter le motet et les oraisons, on en sortit pour aller dans la nef dire le salut.

Incendie. — Ce dymanche 25 juin 1684, en moins de deux heures, sur les 5 à 6 heures du soir, brûlèrent quatre ou cinq maisons dans la ville tout joignant la porte de Bourbonnoux.

Jubilé. — Le lundy 28 février 1684, se fit dans la cathédrale l'ouverture d'un jubilé universel, accordé par le pape Innocent IIe contre les Turcs. Mgr l'Archevesque, messire Michel Phelipeaux de la Vrillière, fit l'office. On fit pour la sonnerie et pour les cérémonies, toutes les mêmes choses qu'on avoit faites au jubilé universel (voy. au mardy 17 mars 1682), à la réserve que pour lors on n'avoit point dit de *Credo,* et qu'il y eut *Credo* à celui-cy. Tout le reste fut égal.

Chef de saint Estienne. — Le jeudy 29 juin 1684, les chaleurs étant excessives depuis longtemps, MM. de Saint-Estienne firent une procession et portèrent le chef de saint Estienne à Saint-Pierre-le-Puellier. Le chantre marcha avec ses assistants. M. l'Archevesque étoit pour lors à la visite de son diocèse. Ainsi cette procession se fit de l'autorité seule du Chapitre.

+ Le dymanche 13 aoust 1684, Me. . . . .Joubert, prestre, chanoine de Saint-Ursin, fut trouvé mort dans son lit. Le mercredy en suivant, 17 du même mois, sa prébende fut donnée à Me Guenois, prêtre chanoine de Saint-Cire d'Issoudun.

Thèse de théologie corrigée par M. l'Archevesque. — Le lundy 14 aoust 1684, M. l'Archevesque Michel Phelipeaux de la Vrilière ayant été averti que la faculté de théologie avait empêché Me . . . . Gaudard, prêtre bachelier en théologie, de soutenir une thèse le samedy précédent, 12 du même mois, de soutenir la thèse qu'il avait publiquement distribuée, et pour laquelle toute l'université et tout le monde étoit desjà assemblé aux Jacobins, fit assembler ce jourd'huy la faculté en son palais archiépiscopal, écouta les raisons de part et d'autre. Voici ce dont il s'agissoit. Le dit sieur Gaudard avait fait imprimer et distribuer une thèse qu'il devoit soutenir le samedy 12. La faculté l'en empêcha. Il se pourvut par requeste par devant Mgr l'Archevesque, qui fit assembler la faculté, loua le zèle qu'elle avoit témoigné, blâma le père d'Argent, cordelier, syndic, d'avoir approuvé la proposition; et obligea le bachelier de la rétracter et de faire imprimer une autre thèse où

la proposition qu'il présenta à la faculté seroit mise. Voici la proposition du sieur Gaudard. Parlant du Concile 3 de Constantinople, qui est le 6e œcuménique, il dit : *Quod convocante Constantino pogonato ac annuente papa Agathone inceptum est die septima novembris anno* 681. *Præfuit Romanus Pontifex per legatos Theodorum et Georgium presbyteros et Joannem diaconum ; a sacro synodo damnatus est Honorius, non modo ut nascentis monothelismi monothelitarumque fautor, sed ut re vera hereticus.* Voici la proposition que M. l'Archevesque voulut être mise en la place de celle du sieur Gaudard : *A sacra synodo damnari videtur Honorius ut monothelitarum fautor, quamvis de fide harum actionum in quibus anathemate est perculsus maximus sit ambigendi locus...*

✝ Le vendredy 27 octobre 1684 mourut M. Jacques Destut, âgé de 37 à 38 ans, chanoine de Saint-Estienne à Insèche, dans le diocèse d'Auxerre. La nouvelle en fut donnée au Chapitre le lundy 30 octobre.

Indult du Parlement. — On fit le même jour les vigiles, et le mardy 31 le service fut fait solennellement. MM. Lelarge, Bourdaloue et Triboudet, chanoines, avec petits diacre et sous-diacre, firent l'office à l'autel ; plusieurs gradués et sur tous l'indultaire, firent leurs réquisitions pour la prébende vacante dans les mois des gradués. Il y eut convocation pour ce jour mardy 31, après vêspres, où, après plusieurs et grandes contestations, on fit réponse à M. Silvain Sauger, procureur de Me Claude Mascarany, clerc tonsuré du diocèse de Paris, indultaire, que l'on lui donnoit quinze jours pour se

pourvoir d'une procuration spéciale et justifier de l'état dudit indultaire.

Le mardy 14 novembre, jour de l'échéance de la quinzaine, comparut ledit Me Silvain Sauger qui exhiba une procuration, non pas de Claude Mascarany, mais d'André Mascarany, sur quoy le Chapitre fit difficulté et luy donna encore quinzaine.

Le mardy (29) novembre, jour de l'échéance de la seconde quinzaine, on persista à la réquisition pour André Mascarany et l'on dit que Claude étoit mort dès l'année 1679, on justifia mesme du registre mortuaire. Ainsy le Chapitre, après toutes ces remises et plusieurs contestations, jugeant que l'indultaire étoit déchu de son droit, se resolut à nommer un gradué, et nomma Me Estienne Riglet de Luçon prestre, qui, par ce moyen, succeda à feu M. Jacques Destut en sa prébende.

Le premier dimanche de l'Avent en 1684, fut le 3 décembre. Un pere Godard, cordelier qui venoit à Bourges pour y être gardien, prescha l'Avent dans Saint-Estienne.

M. l'Archevêque preschant. (Voy. au mardy 28 aoust 1691.) — Le vendredy 8 décembre 1684, Mgr l'Archevesque prescha aux filles de la Congrégation de Notre-Dame, à la prise d'habit de la fille de M. le Président Le Begue, et quoique ce fut le jour de la conception de la Vierge, il n'y eut point de sermon ce jour-là dans Saint-Estienne, ni ailleurs dans toute la ville.

1685

Thèse corrigée par Mgr l'Archevesque. — Le père Ravel, religieux Jacobin, ayant distribué une thèse sur la matière des sacrements, qu'il devoit soutenir le 12 février 1685, le père Gaudard, prieur des Jacobins, président, Mgr l'Archevesque arrêta cette thèse et empescha qu'elle ne fut soutenue, sur ce que la sixième position était conçue en ces termes : « Ad validitatem illorum in utroque ministro scilicet et suscipiente, adultum suppone, requiritur intentio seria faciendi quod facit ecclesia, aut suscipiendi quod confert ecclesia, eamque sufficientem videtur habere minister qui externum ritum Christianis populis religiosum nulla re essentiali mutata serio peragit. Licet intus malitiose repugnaret. » Ce sont ces dernières paroles qui portèrent M. l'Archevesque à empescher cette thèse. En effet la dispute fut remise, et la position fut corrigée.

+ Le premier samedy de caresme, 10 de mars 1685, mourut Henri Bourgoin, seigneur de la Douhée, en sa maison de la Douhée, diocèse de Nevers.

Prédicateur du Caresme. — Le 7 mars 1685, fut le mercredy des Cendres. Le père La Boissière, religieux Cordelier, prescha le Caresme dans l'église de Saint-Estienne. Il fit toujours très bien. Le 8 de mars, dymanche de la Passion, ayant souhaité prescher le matin (ce qui est contre l'usage), on luy permit.

Evesques suffragants venant à Bourges. — Le mercredy 2 may 1685, Messieurs Bigot chantre, Foucheret, Lelarge et Perrot furent députés du Chapitre pour aller saluer Messire Humbert Ancelin, évesque de Tulle, logé au doyenné, qui étoit venu pour assister à l'assemblée provinciale.

Le vendredy 4 may, Mgr de Saint-Georges, nommé à l'évesché de Clermont, étant à Bourges, logé au doyenné, 4 chanoines allèrent aussy le saluer de la part du Chapitre, M. le chantre portant la parole. Quoique simplement nommé, non bullé et sacré, on l'appela Monseigneur.

Assemblée provinciale du clergé. — Le lundy 7 may 1685 a été tenue l'Assemblée provinciale du clergé, pour députer à l'assemblée générale 2 du premier ordre et 2 du deuxième ordre. L'assemblée se fit dans la salle de l'Archevesché. Mgr Messire Michel Phelipeaux de la Vrillière, Archevesque de Bourges y présidait. Mgr Humbert Ancelin, évesque sacré de Tulle, y était en personne.

Mgr Claude de Saint-Georges, nommé par Sa Majesté à l'évesché de Clermont y étoit en personne. Les évêques suffragants de Limoges, Saint-Flour et du Puy, par leurs députés. Il y avoit outre Mgr de Tulle, son grand vicaire, député par le deuxième ordre de son diocèse. Les députés du premier ordre furent Mgr de Bourges, sans contestation et Messeigneurs de Tulle et de Clermont, avec grandes contestations et protestations de part et d'autre. Mgr de Tulle se retira ayant fait ses protestations de nullité de la nomination de

Mgr de Clermont, attendu qu'il n'étoit que simplement nommé, non bullé et sacré. Il prétendoit qu'il ne pouvoit être nommé à la députation à l'exclusion de luy, sacré et en possession depuis quelques années de l'évesché de Tulle. Mgr de Clermont eut 3 voix et Mgr de Tulle en eut 2 et une en double. Pour le deuxième ordre, M. l'abbé du Fresnoy de Lanois et de Séraucourt, frère de M. de Séraucourt, actuellement intendant dans cette province. Il y eut plusieurs contestations : 1° Messieurs Bigot, chantre, Lelarge, Perrot et de La Chapelle, chanoines de Saint-Estienne et députés du diocèse, voulurent précéder M. de Saint-Georges nommé à l'évesché de Clermont, mais cela ne fut pas.

2° En signant les actes, ils voulurent signer devant le même abbé de Saint-Georges, néanmoins il signa toujours le premier. Il est vrai que le seing de quelques-uns paraît avant le sien.

3° Le député du Puy, M. Dautré, fit ses protestations ordinaires.

Le lundy matin, sur les 11 heures, on alla à la messe du Saint-Esprit, qui fut dite par M. Caillot, dans le chœur à l'autel de Saint Philippe. Mgr de Bourges passoit le premier, Mgr de Tulle à son costé ; Mgr de Clermont suivoit, M. Bigot à son costé ; les députés du diocèse de Bourges suivoient et ensuite les députés des diocèses suffragants.

Mgr de Bourges se mit dans le chœur en sa place ordinaire. Les quatre députés du diocèse dans le même rang du costé de M. le doyen ; Mgr de Tulle ensuite Mgr de Clermont, les députés des suffragants étoient dans les hauts sièges d'un costé et d'autre. Pendant toute la

messe il y eut orgue et musique. L'Évangile étant dit, un des aumosniers de Monseigneur alla prendre le messel sur l'autel et apporta l'Evangile à baiser à Mgr de Bourges; ensuite à Messeigneurs de Tulle, de Clermont, aux quatre députés du diocèse et ensuite à tous les autres.

Le dymanche sixième may 1685, M. de Saint-Georges nommé à l'évesché de Clermont non bullé et sacré, assista dans le chœur à vespres, qui étoient de souschantre; accause de la feste de la translation de saint Guillaume, on lui avoit préparé un carreau, et un tapis du costé de M. le Doyen. Au *Magnificat*, après avoir donné de l'encens à Mgr de Bourges, on lui en donna aussy.

Neufvaine. — Le jeudy 10 may 1685, on commença une neufvaine à Sain-Estienne pour avoir de la pluye.

Consécration des marbres. — Le mardi 15 may 1685, Mgr l'Archevesque commença dès le matin la consécration de plus de 300 marbres ou pierres qui étoient disposés de tous les costés de la nef. Cette cérémonie dura près de deux jours.

Départ de Monseigneur. — Grands vicaires et officiers nommés. — Le vendredy 18 may 1685, Mgr l'Archevesque est party pour aller à l'Assemblée générale du clergé; M. du Fresnoy, député pour l'Assemblée, étoit dans son carosse; M. Lelarge, official et grand vicaire, ayant témoigné vouloir aller à Paris, étoit aussy dans le carosse. Avantque de partir, sur les 7 à 8 heures, fit assembler tous les curiaux de ses officialités et déclara

pour primat M. Bigot ; pour official, M. Lelarge, qui n'étoit auparavant que vice-gérant ; pour vice-gérant, M. de la Chapelle, grand archidiacre ; M. Anthoine Guay, huissier, fut aussy reçu procureur et notaire ès-cours et juridictions ecclésiastiques.

Grande sécheresse. — Le vendredy 1er jour de juin 1685, on dit matines et la grand'messe tout de suite, et sur les neuf à dix heures, tout le clergé séculier et régulier, alla jusque dans l'église de Saint-Privé, où étoit la chasse de sainte Solange et le chef de saint Palais, que MM. les grands Vicaires avoient donné ordre d'apporter sur la demande qui leur en avoit été faite. Il y avoit vingt paroisses de la campagne qui assistoient ces reliques. Messieurs de la Ville et du Présidial étoient à la procession ; les rues étoient tapissées. Comme il y avoit des gardes du corps en cette ville, quatre trompettes et les tymbales étaient après les reliques, qui jouoient à la fin de chaque verset chanté en faux-bourgdon par le clergé. Le chef de saint Palais alloit devant et ensuite la chasse de sainte Solange. Ces deux reliques étoient à la fin de la procession. On passa tout le long de la rue de Saint-Privé et de Bourbonnoux et par le Gris [1]. Les reliques furent mises sur l'autel de Saint-Philippe. Ensuite tout le clergé conduisit encore ces reliques à Notre-Dame de Sales. Il plut pendant toute la procession sans que pas un quittât son rang. Ce fut une des plus nombreuses et des plus dévotes proces-

1. Preuve que cette inscription : « Icy se donne le gris », si diversement interprétée, était à cette époque à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui.

sions qui se soient faites à Bourges de mémoire d'homme.

+ Le vendredy 31 d'aoust 1685, mourut Messire François Bidault de Germiny, prestre, chanoine prébendé, âgé d'environ 58 ans. Il a été environ 32 ans chanoine. Il fut enterré le lendemain samedy 1er jour de septembre dans la nef de Saint-Estienne. Quelques heures avant sa mort, Étienne Delys, son neveu, clerc tonsuré, avoit pris possession de sa prébende.

Edit du roy qui défend l'exercice de la r. p. r. — Le jeudy 25 octobre 1685, Messire Michel Phélipeaux, archevesque de Bourges, tenant actuellement son sinode de Saint-Luc, fit ouverture d'un pacquet qu'on luy apporta, où estoit l'édit du roy rendu le mois présent par lequel sa Majesté casse et annulle l'Édit de Nantes tant des généraux que particuliers et tous autres édits accordés en faveur des p. r., défend tout exercice de la r. p. r. et veut que tous les temples soient démolis dans son royaume. Cet édit contient dix articles. M. l'Archevesque partit après le sinode pour aller à Sancerre où étoit M. Guy de Séraucourt, intendant de la province, pour faire abbattre les presches.

+ Le mercredy 31 octobre 1685, mourut à Paris, sur les deux heures après-midy, Messire Michel Leteillier, chancelier de France, âgé de 83 ans.

+ Le lundy 5 novembre 1685, mourut à Paris, Messire Jean de Montpezat de Carbon, Archevesque de Sens. Il avoit esté Archevesque de Bourges, de Toulouse et Évêque de Saint-Papoul. Il étoit abbé de Saint-Satur, de

Loroix et du Madazil. Regretté généralement de tout le monde. Le mercredy 14 du même mois, on dit les vigiles de saint Étienne, Mgr l'Archevesque y assista et Messieurs de la ville ; M. Bigot, chanoine et grand chantre, fut commis pour faire l'office. Le mercredy 21 du même mois, Messieurs du Séminaire firent aussy un service. Ils avoient convoqué Messieurs de la Ville et du Présidial. Ils firent quelques contestations à Messieurs de la Chambre ecclésiastique pour le pas, mais la chose fut réglée en ce que Messieurs du Présidial et de la ville étant placés dans le chœur, Messieurs du Présidial à la droite et Messieurs de la Ville à la gauche. Mgr l'Archevesque, assisté de Messieurs de la Chambre ecclésiastique, en leur habit d'église, se mirent à droite et à gauche dans le fond des sièges. Monseigneur étoit en rochet et en camail.

+ Le vendredy 14 décembre 1685, mourut Louise Turpin, femme de M. Lelarge de Saint-Loup, et fut enterrée le lendemain dans l'église de Saint-Jean-des-Champs, dans la sépulture des Lelarge.

+ Le samed 15 décembre 1685, mourut Me Granger, bâtonnier de Saint-Étienne, âgé de 80 ans. Il fut enterré sous le porche du côté du grand archidiacre, en ayant fait lui-même la prière en plein Chapitre quelques mois auparavant.

1686

Muraille en la place d'Hémeré. — Le vendredy 22 février 1686 la première pierre de la muraille de closture de la ville, fut mise dans la place d'Hémeré. M. Le

Teillier, supérieur du Séminaire fit la bénédiction, Mgr l'Archevesque étant présent.. .

+ Le vendredy 8 mars 1686, sur les trois heures du matin, mourut au palais archiépiscopal, Me Jourdin, excellent architecte, qui conduisoit les bâtiments de l'archevesché, depuis qu'ils ont esté commencés.

Feu. — Le mercredy 17 avril 1686, sur les onze heures du soir, une écurie de l'archevêché, attenant le portal de Bourbonnoux et qui estoit le corps de garde de la ville, fut totalement incendiée.

Réquisition du doyenné. — Du lundy 22 avril 1686 sur le bruit fort incertain qui couroit à Bourges que M. Chéron, doyen de l'Église de Bourges, qui estoit à Paris depuis plus de sept ans, y estoit décédé, M. Alabat, prêtre, docteur en théologie, assisté de notaire vint requérir le bénéfice qui avoit, disoit-il, vacqué dans le mois d'avril, affecté aux gradués ; mais M. Cheron n'étoit pas mort, et de plus c'est que le doyenné n'est pas sujet au mois des gradués.

+ Du jeudy 16 mai 1686, mourut M. Jean de Saint-Denis, âgé de 68 ans. Il étoit prestre et avoit été chanoine de Saint-Estienne 51 ans. Il avoit eu sa prébende de Blaise Perrault. Il mourut sur les neuf heures du soir. Le lendemain, vendredy 17, il fut enterré sur les six heures du soir. Le lendemain, samedy, 18 après la grand'-messe et sexte du jour, on fit le service solennel et tout en musique. M. le Théologal, commis par le Chapitre, fit l'enlèvement du corps et tout le service (quoique

M. Dumolin, hebdomadier de Saint-Ursin fut en semaine qu'il faisoit actuellement).

MM. Foucheret et Lelarge, comme les deux plus anciens et MM. de Biet et Delys, comme les deux plus jeunes, portoient les quatre coins du drap. Le curé de Saint-Pierre-le-Puellier ny auscun ecclésiastique de sa paroisse, n'assista à l'enterrement. M. Gauldrion, coultre du Chapitre, le confessa. M. le Théologal lui administra les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Le service fait, on s'assembla dans la chapelle de Saint-Nicolas, où l'on résolut convocation pour après complies afin de pourvoir au bénéfice vacant. La Compagnie s'assembla donc après complies, et là fut élu et nommé Paul-Pierre Bouffet, clerc tonsuré du diocèse de Bourges, et fut mis en possession.

Procession du jour de l'Assomption de la Vierge. — Le jeudy 15 aoust 1686, Monseigneur, qui n'avoit point officié tout le jour, assista à la procession. Voicy de point en point comme toutes choses se passèrent. M. l'Archevesque, pendant Complies, se rendit de son palais dans la sacristie, et, pendant ce temps-là, M. Gaudrion coultre, mettoit l'image de Notre-Dame sur un brancard, derrière l'autel. Complies étant achevées, il mit le tout sur le grand autel. Mgr ne vint au chœur avec ses habits pontificaux que pour se mettre derrière la relique, qui étoit encore dans le chœur et que 2 semi-prébendés, le dommier et soudommier portoient sur leurs épaules. M. le Chantre, avec ses deux assistants, étoit immédiatement devant la relique, et immédiatement après Mgr, précédé de sa croix et de sa

croisée. On alla processionnellement jusqu'à la Chappelle au Duc. La relique entra dans la chappelle, et Mgr se mit derrière M. le Chantre. Après qu'on eust chanté un motet *Sub tuum præsidium*, Mgr dit le verset *Exaltata est*, etc., et le chœur repondit. Ensuite, il dit l'oraison du jour de l'Assomption. On entonna le psaume *Exaudiat*, qui fut chanté processionnellement et alternativement par le chœur et par l'orgue. La relique fut encore portée comme cy-devant et mise sur le grand-autel, où Mgr etant à genoux sur le marchepied, se leva incontinent et dit l'oraison *Pro rege*, et immédiatement après il donna du milieu de l'autel la bénédiction et s'en retourna dans la sacristie.

✝ La nuit du mercredy 28 au jeudy 29 aoust 1686, mourut M. Pierre Fresneau, prêtre-curé de Notre-Dame du Fourchaud.

Prières de 40 Heures. — Le samedy 30 et dernier jour de novembre 1686, M. l'Archevesque étant à Paris écrivit que l'on y faisoit des prières publiques pour remercier Dieu du rétablissement de la santé du Roy et qu'il vouloit qu'on en fit dans son diocèse. Cette lettre fut receüe par M. de la Chapelle, chanoine et grand archidiacre de l'Église de Saint-Étienne, et grand-vicaire de mondit seigneur l'Archevêque. Il la communiqua au Chapitre, où il fut résolu que les 40 heures seraient commencées le lendemain dans l'Église Cathédrale. Ce qui fut fait par l'ordre qui en suit. Le samedy au soir, sur les 8 à 9 heures, on sonna les grosses cloches. Le lendemain dimanche et premier jour du mois de décembre, on les sonna encore sur les quatre

heures du matin. La grande messe et tout l'office du jour fut avancé : après la grande messe se fit la prédication. Ensuite, le *Veni Creator* chanté processionnellement, la procession étant de chantre, et cette procession servit de procession générale du mois. Ensuite, la grande messe du Saint-Esprit. A la fin, le Saint-Sacrement fut exposé. M. Guenois, chanoine, fit l'office, assisté de grands diacres et petits sous-diacres. La messe fut de chantre; l'évangile et l'épitre chantés à l'aigle ; quatre chanoines aux honneurs. Pendant les 40 heures, il y avoit deux chanoines et deux vicaires pendant une heure devant le Saint-Sacrement, l'heure leur ayant été indiquée par le distributeur. Le matin, les messes se disoient à l'autel de saint Philippe, et ceux qui devoient aller devant le Saint-Sacrement n'y alloient que depuis midy jusqu'au soir. Le lundy et le mardy, le dommier alloit donner 3 coups d'encens au Saint-Sacrement, en donnoit la bénédiction sans rien dire, le mettoit dans la custode dressée sur le grand autel, et ensuite, étant encore au grand-autel, il commençoit *Domine labia* pour matines. Le soir après complies, on chantoit en musique à l'aigle un motet du Saint-Sacrement. Le célébrant qui estoit à l'autel disoit le verset et l'oraison ; ensuite on chantoit à l'aigle : *Domine salvum fac regem*, le célébrant l'oraison, et puis la bénédiction du Saint-Sacrement. Le dimanche, ce fut M. Guenoys, chanoine, qui donna la bénédiction ; le lundy, M. Foucheret, chanoine, la donna ; et le mardy, ce fut encore M. Guenoys ; et, pour la clôture des 40 heures, après la bénédiction, l'on chanta : *Laudate Dominum omnes gentes,* sans oraison.

Mousquetons de la ville. — A cette procession du premier jour et dimanche de décembre 1686, M. Germain Lelarge, maire de la ville, commença pour la première [fois] de se faire accompagner de 12 mousquetons et un exempt dans l'église Cathédrale, chose qui ne s'étoit jamais faite et à laquelle le Chapitre s'opposa; et fut passé compromis entre les parties que l'on s'en rapporterait à Mgr l'Archevêque et à M. le Gouverneur. Cette affaire fit beaucoup de division dans le Chapitre, etc....

1688

+ Le lundy 12 janvier 1688, mourut Pierre Heurtault, mon neveu, âgé de 25 ans, et le dimanche 18 janvier 1688, mourut subitement Me.... Brechet, prestre chanoine de Saint-Pierre le Puellier, et vicaire à Saint-Estienne. L'Église Cathédrale alla enlever le corps dans la rue de Bourbonnoux, où demeuroit le défunt. M. Billereau, chanoine de résidence, fit l'office, porta l'étole et la chappe, et l'on conduisit le corps à Saint-Pierre le Puellier, le lundy 19 janvier 1688.

+ **Chancellerie vacante.** — Le lundy 2 février 1688, jour de la Purification, mourut Me Jean-Louis de Guibert de Pesselière, chancelier en l'Église Cathédrale et université de Bourges. Il a tenu ce bénéfice 32 ans et est mort dans la 49e de son âge. Il fut enterré le lendemain dans la nef de Saint-Estienne.

Ce même jour, il permuta sa chancellerie avec Me Maurice Jumel, prestre-curé d'Aubigny, qui étoit

actuellement, par ordre du roy, dans l'abbaye de Saint-Ambroise de Bourges depuis 8 à 9 mois. Il se présenta à M. Lelarge, grand-vicaire, pour, en vertu de la permutation, avoir son visa, mais il fut refusé. Il prit le même jour possession de droit.

Chancellerie remplie. — Le vendredy, 13 février 1688, Me Claude de la Chapelle, chanoine et grand-archidiacre, prit possession de la chancellerie sur les provisions à lui envoyées de Mgr l'Archevêque qui étoit à Paris.

+Le vendredy, 27 février 1688, sur les 9 heures du soir, mourut Pierre Bigot, sieur d'Attilly, frère de M. Bigot, de Contremoret et d'Antoine Bigot, chanoine et grand-chantre de Saint-Estienne, d'une apoplexie qui l'avoit pris le jour précédent jeudy 26, sur les 8 heures du matin, et dont il ne revint point ; le dimanche 29 février, il fut enterré sur les onze heures du matin, à la Fourchaud dans la chapelle des Bigots...

Ormes. – Le vendredy, 9 avril 1688, furent ébranchés et étêtés les deux ormes qui sont devant l'église de Saint-Estienne.

Retour de Mgr l'Archevêque. — Le mercredy saint, 14 avril 1688, Mgr l'Archevêque est retourné, étant sorti de son diocèse dès le mois de septembre 1687.

Chapitre provincial des Carmes. — L'an 1688, au mois de may, les P. Carmes tinrent leur chapitre provincial à Bourges. L'ouverture s'en fit le jeudy 13 par un très beau panégyrique du roy, prononcé en français

dans leur église par le P. Philippe de Picardie. Le vendredy, il y eut une thèse dédiée à Mgr l'Archevesque. M. de Biet, chanoine de la Cathédrale, en fit l'ouverture le samedy. Il y eut thèse dédiée à Messieurs du Présidial. Le dimanche 16, on avança la grande messe à Saint-Estienne d'une demi-heure, pendant laquelle la grosse cloche sonna. Les Carmes vinrent en procession au nombre de 59. Ils dirent une grande messe au grand autel. L'orgue joua pendant la messe, et ensuite il y en eut un qui prescha. Ce même jour on soutint une thès aux Carmes dédiée à Me Dey de Séraucourt, intendar de la province.

Départ de Mgr pour la visite. —Le samedy, 22 may 1688, Mgr l'Archevêque partit pour aller faire sa visite au Blanc et à Saint-Benoist du Sault, d'où il retourna à Bourges deux jours avant la Saint-Jean.

+ Du mercredy 28 juillet 1688, sur les 8 à 9 heures du soir, mourut Me Nicolas Catherinot, conseiller du roi et son avocat au Présidial de cette ville de Bourges, homme d'une grande érudition ; le vendredy précédent il étoit encore au palais.

+ Le jeudy, 23 septembre 1688, entre les 4 et 5 heures du soir mourut Me Charles Billereau, prestre, chanoine de résidence, âgé d'environ 62 ans. Il y avoit plus de 30 ans qu'il étoit dans l'Eglise, où il a rendu de bons services. Il avoit une très belle voix de basse-taille. Il fut inhumé le lendemain sur les 5 heures du soir, devant la chapelle de Saint-André. M. Gentil, semy-prébendé, porta la chappe et fit l'office ; deux semy-prébendés et

chanoines de résidence portoient les quatre coins du drap.

Départ de Monseigneur. —Le vendredy, 29 octobre 1688, Mgr l'Archevêque partit de Turly, pour aller à Paris où il mena M. Desvaux.

Le jeudy 11 novembre, fête de saint Martin 1688, on a chanté le *Te Deum* pour la prise de Philisbourg, pris le 29 octobre par Mgr le Dauphin. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches; elles furent aussy sonnées dans toutes les églises; le matin, jour du *Te Deum* elles sonnèrent encore à 4 heures. Ce *Te Deum* fut chanté après vespres, M. le chantre avec ses deux assistants furent seuls chappés ; au retour de la procession on chanta *Domine salvum fac regem* en motet. Ensuite M. Gentil, semy-prébendé, étant dans sa place, au siège haut, dit l'oraison. MM. les Grands Vicaires, qui avoient reçeu la lettre du roi en l'absence de Mgr l'Archevesque, la communiquèrent au Chapitre et il fut convenu que le *Te Deum* seroit chanté ce jourd'huy. M. Dey de Séraucourt y assista comme intendant de la province.

Te Deum pour Philisbourg. — Le jeudy, jour et foire de Saint-Martin, 11 novembre 1688, on a chanté le *Te Deum* pour la prise de Philisbourg par Mgr le Dauphin, pris le 29 octobre précédent. La lettre ayant été communiquée au Chapitre par MM. les Grands Vicaires, Mgr l'Archevêque étant absent, on convint du jour. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna les grosses cloches, et le lendemain sur les 4

[illegible] M. le Chantre et ses deux assis-[illegible] à la procession du *Te Deum* qui fut [illegible] après vespres ; au retour dans le chœur on chanta [illegible] *[illegible] regem*. Etant fini M. Gen-[illegible] dit l'oraison estant dans sa place dans les sieges hauts. M. Dey de Seraucourt, intendant dans la province, y assista en robe rouge.

1689

Neufvaine à cause des pluies. — Le lundy, 24 janvier 1689, on commença dans Saint-Estienne une neufvaine pour avoir du beau temps, les pluies continuant depuis plus de trois mois, et les eaux étant si grande, que l'on ne pouvoit passer dans les faubourgs de Saint-Sulpice et de Saint-Prive qu'à cheval ou en charrette, etc

Troupes dans Bourges. — Le mercredy, 23 mars 1689, sont arrivés à Bourges 5 à 600 hommes des troupes, que le Duc de Savoie envoyoit au secours du Roy de France, et demeurent dans Bourges jusqu'à nouvel ordre.

Retour de Mgr. — La nuit du mercredy, 6 avril 1689 au jeudy saint 7 du même mois Mgr l'Archevesque arriva de Paris. Le mercredy, entre 9 et 10 heures du soir on sonna. On croyoit qu'il étoit arrivé ; mais il n'arriva qu'entre une et deux après minuit.

Convocation du Ban. — Le mercredy, 20 avril 1689, la noblesse s'assembla dans Bourges, pour le Ban convoqué par ordre du Roy.

Prédicateur. — L'Advent de l'année dernière 1688, et le caresme de la présente année 1689 ont été preschés par le P. Archange, de Lion, capucin, gardien du couvent de Lion. Il avoit nom Jean-Baptiste de Sirami. Jamais homme n'a eu plus d'applaudissements et n'a été mieux suivy.

Départ de Monseigneur. — Le samedy, 23 avril, Mgr l'Archevêque qui étoit arrivé à Bourges le mercredy 6 du courant, en est parti pour retourner à Paris. Il alla seulement coucher à Turly, d'où il partit le lendemain 24 avril, dimanche, 1689

✝ Le jeudy, 28 avril 1689, jour du sinode de Quasimodo, a été enterré dans le cimetière des Vicaires, Me...Doublet, clerc, vicaire et chantre titulaire d'une vicairie de Saint-Jean, décédé le jour d'hier, sur les 9 heures du soir. Le sieur Desjardins, semy-prébendé, fit l'office, etc.

Feste-Dieu. — Le jeudy, 9 juin 1689, jour de la Feste-Dieu, M. Bigot, chanoine et grand-chantre, étant en tour de porter le Saint-Sacrement, pria M. Riglet de le porter pour lui. Il étoit onze heure et demie lorsque la procession partit, et, au retour, lorsqu'on entroit dans la nef, deux heures sonnèrent. Le Père Clément, religieux de Saint-Ambroise, preschoit l'octave cette année. Il a été nommé par le Chapitre comme l'an passé. Le père Ange Nau, Augustin, qui avoit preschè l'avent et le carême, prescha aussi l'octave, ayant été nommé par M. l'Archevesque, et ce fut la première fois qu'on ait presché l'octave du Saint-Sacrement dans

Saint-Estienne. C'est la fondation faite par Martin Foucault.

+ Le jeudy, 1er septembre 1689, on reçut nouvelle que M. de Saint-Gelais, seigneur du Couldray, de la maison de Lusignan par son père et de la Loè par sa mère, avoit été tué à l'armée, en Flandre, commandée par M. le maréchal d'Humières, le jour de Saint-Louis, 25 d'aoust, en voulant prendre la petite ville de Valcourt. Il fut emporté d'une volée de canon

Prières accause des pluies. — Le samedy 10 septembre 1689, on commença des prières publiques demandées par Messieurs de la ville au sujet des pluies continuelles qui perdoient les vignes.

+ Le lundy, 12 septembre 1689, on reçut la nouvelle de la mort de Catherine Lelarge, femme en seconde noces de M. Busson, sieur de la Breuille, conseiller au Présidial de Bourges. Ils étoient allés s'établir à Paris peu de jours après la Saint-Jean dernière. Elle y mourut, le vendredy, 9 courant, à 9 heures du matin, dans la rue des Lavandières.

Retour de Monseigneur l'Archevesque. — Ce même jour, lundy, 12 septembre 1689, Mgr l'Archevesque est arrivé de Paris où il étoit allé le samedy, 23 avril dernier.

+ La nuit du jeudy, 22 au 23 septembre 1689, un peu après minuit, mourut Me Jacques Caillat, prestre, plus ancien des vicaires de Saint-Estienne. Il y avoit 30 ans qu'il étoit sacristain de l'église. Il fut enterré à Saint-Ful-

gent, le vendredy, après vespres. Le Chapitre enleva le corps et le conduisit jusque dans l'église de Saint-Fulgent. Le curé de Saint-Pierre précédoit avec sa croix et son clergé. Il n'avoit point d'étole. Les sonneurs de Saint-Estienne portèrent le corps ; on avoit presté les chandeliers, le bénistier d'argent et un drap de morts de l'église de Saint-Estienne ; quatre vicaires portoient le drap.

Départ de Monseigneur l'Archevêque. — Mgr l'Archevesque partit de Turly pour aller à Paris, le samedy, dernier jour de l'année 1689.

1690

Retour. — Il arriva à Turly, le mardy de la semaine sainte, 21 mars 1690. Il y coucha, et le lendemain, mercredy, il vint à Bourges sur le soir. Ainsy il n'y eut point d'absoute.

Archidiacres pour le pas. — Le vendredy-saint, 24 mars 1690, M. Corbin fit l'office à l'adoration de la croix, M. Alabat de Louvert, prestre archidiacre de Châteauroux, alla à l'adoration après M. Borsier, semy-prébendé, sous-diacre. Ce qui est à remarquer pour ce que quelques archidiacres prétendent avoir le pas non seulement avant Messieurs de la Résidence, mais même avant Messieurs du Chapitre.

Argenterie des églises. — Le mercredy d'après Pasques, 29 mars 1690, en conséquence d'une lettre de cachet portant ordre à Monseigneur l'Archevêque de faire un état de l'argenterie qui serait dans les églises

[illegible] Monseigneur s'est transporté dans l'église Cathédrale, et a fait peser par Thibault, orfèvre, l'argenterie de la dite église. Il s'en est [illegible]. . . . .

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le mardy 11 avril 1690, a été tenue l'assemblée diocésaine par Monseigneur. Messieurs Bigot, chantre, de la Chapelle, chancelier, Foucheret et Lejarge, nommés par le Chapitre pour y assister, y furent aussi nommés pour assister a l'assemblee provinciale qui fut tenüe le mardy, 18 du même mois, par Monseigneur. Il n'y vint aucun prelat. Messire . . . de Champigny, nommé à l'evesche de Clermont, ni bulle, ni sacré, pour le premier ordre et M. l'abbé de la Chastre, pour le deuxieme ordre, ont ete nommés pour l'assemblée générale indiquee au 25 may prochain.

— Le jeudy, 20 avril 1690, mourut Madame Christine de Bavière, femme de Monseigneur le Dauphin, sur les 7 ou 8 heures du soir.

Visite de Monseigneur. — Le samedy, 6 mai 1690, Monseigneur est parti pour aller en visite dans son diocese du côté d'Argenton.

Feste-Dieu. — Le jeudy 25 may 1690, je portay le Saint-Sacrement et donnay à la musique 64 livres, au petit diacre, 30 sols au petit sous-diacre 30 sols, aux deux coutres, chacun 30 sols, aux deux bastonniers, chacun 30 sols, aux portes baguettes, chacun 15 sols, aux sonneurs, 4 livres, au sacristin, 30 sols, le tout porté par un règlement fait par le Chapitre, le 10 juin

1686. Je donnay encore aux enfants de chœur 31 sols, aux tambours, fifres et trompettes de la ville 3 livres, 2 sols, et le dimanche je donnay à souper aux petits diacre et sous-diacre, et aux deux coutres qui m'avoient assisté sous le daix, à M. Lelarge et à M. de Guilly, si bien que la dépense monta à près de 100 livres. Le jeudy, premier jour, je portay le Saint-Sacrement au salut du soir ; le vendredy ce fut M. Foucheret, le samedy ce fut M. Agard, le dimanche M. le Théologal, le lundy M. Bourdaloue, le mardy M. Riglet; le mercredy M. le chantre recommença; le jeudy, jour de l'octave, M. Bengy étant en semaine dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre le Puellier ; le soir, au salut de l'octave, M. Foucheret porta le Saint-Sacrement, si bien que l'année qui vient ce sera à M. Lelarge de le porter. Le vendredy, au salut du soir, le P. Vidal, prestre de l'Oratoire, chanoine et théologal de Nevers, a presché l'octave, nommé par Mgr l'Archevesque.

Retour de Monseigneur. — Le samedy 3 juin 1690, Mgr l'Archevêque est retourné de sa visite sur les 11 heures du matin. A disné au séminaire et immédiatement après disné s'en est allé à Turly.

Prières pour le beau temps. — Le vendredy 9 juin 1690, on commença des prières publiques dans Saint-Estienne, le mois ayant toujours été pluvieux et froid, et le même temps continuant toujours. Le beau temps et chaud commencèrent le deuxième jour de la neufvaine.

Troupes Irlandaises. — Le dimanche, 18 juin 1690, il y avoit force troupes Irlandaises dans Bourges. Il y en eut un vestu comme un soldat avec la cravate et la perruque, qui se présenta à M. Lelarge, grand vicaire, pour obtenir la permission de dire la messe. En effet, il étoit religieux de Saint-François et prestre. Ce jourd'huy, il a presché dans Saint-Estienne à ces Irlandais dans leur langage, car ils n'entendoient point le français.

Te Deum. — Le mardy 25 juillet, jour et feste de saint Jacques, on chanta un *Te Deum* pour actions de grâces d'une victoire remportée en Flandre par M. de Luxembourg sur les troupes de Flandre et de Hollande. Mgr l'Archevesque qui étoit à Turly vint pour y assister, il officia *in pontificalibus* et se mit dans son trône, Messieurs le lieutenant du roy et intendant n'y assistèrent pas.

Te Deum. — Le dimanche, 30 juillet 1690, semblable *Te Deum* fut chanté et de la même manière pour une victoire sur mer remportée par les Français sur les Anglais et Hollandais.

Te Deum. — Le dimanche, 10 septembre 1690, on chanta le *Te Deum* pour une victoire remportée par M. Catinat, lieutenant général, contre le duc de Savoye. Il n'y eust rien de particulier, sinon qu'un chanoine semy-prébendé, étant en semaine, le Chapitre commit M. Lelarge pour dire l'oraison.

Départ de Monseigneur l'Archevêque. — Le dimanche, 17 septembre 1690, M. l'Archevêque partit après dîner pour aller à Turly et de là à Paris.

Jubilé. — Le lundy 18 décembre 1690, se fit dans l'église Cathédrale [l'ouverture] d'un jubilé universel accordé par N. S. P. le pape Alexandre VIII pour son exaltation au souverain pontificat. La veille, qui fut le dimanche 17, sur les 8 heures du soir, on sonna les grosses cloches et le lendemain, à 4 heures du matin, pareillement. On dit matines, les petites heures et la grand'messe tout de suite. Le sermon commença un peu après 9 heures, lequel fini, on dit nones, pendant lequel temps on ôta les chaises de la nef. Nones étant finies, M. le Chantre avec ses assistants, vint de la sacristie à la psalette, et M. Guenois qui avoit été commis pour faire l'office alla avec la croix, grands et petits diacres et sous-diacres au marchepied du grand autel; on commença le *Veni Creator* qui fut chanté pendant la procession alternativement par le chœur et l'orgue. La procession finie, l'officiant alla avec ses assistants et la croix, à la sacristie, pour quitter sa chappe et prendre une chasuble. La messe fut solennelle du Saint-Esprit, *Gloria et Credo*, quatre chanoines allèrent aux honneurs. Après l'élévation, il y eut un motet; les reliques estoient exposées. Pendant tout le jubilé, il y avoit la vraie croix exposée sur le grand autel avec deux cierges allumés pendant tout le jour. Les jours de Saint-Estienne et Noël, les reliques furent sur l'autel. M. de La Porte, secrétaire de Mgr l'Archevêque, avoit averti Messieurs l'Intendant du Présidial et de la Ville, qui s'y

trouvèrent à la réserve de M. l'Intendant. Le service finit à midy. Il n'y avoit que le candélabre d'allumé.

1691

✝ Le mercredy 3 janvier 1691, mourut, entre midy et une heure, Me Gabriel Legendre, prestre semy-prébendé dans Saint-Étienne. Il y avoit bien 36 ans qu'il y étoit. Il étoit du diocèse de Clermont. Il a écrit plusieurs livres sur du velin dont on se sert dans le chœur. Il est mort âgé d'environ soixante ans. Il a été enterré sous le porche du côté du grand archidiaconné. Il étoit chastré.

✝ Le mardy 20 mars 1691, mourut Me Richard Marpon, prestre, chanoine de la Sainte-Chappelle, le plus ancien des chanoines, grand vicaire de M. le Trésorier. Il est mort âgé de 53 ans. Il étoit, il y a peu de temps, trésorier de France. Le lendemain, il fut enterré dans la Sainte-Chappelle.

Te Deum. — Le dimanche, 6 may 1691, fut chanté dans l'église Cathédrale le *Te Deum* pour la prise des villes de Villefranche et de Nysse en Savoye et Piedmont.

Retour de Monseigneur l'Archevesque. — Le lundy 7 may 1691, Mgr l'Archevesque est arrivé le matin à Turly d'où il étoit party le 17 septembre 1690 pour aller à Paris.

Chapitre provincial des Jacobins. — Le dimanche 13 may 1691, les pères Jacobins, tenant pour lors leur Chapitre provincial en ceste ville de Bourges, vinrent

processionnellement dans l'église Cathédrale après la grande messe. Ils y chantèrent une grande messe et y prêchèrent ensuite. Ils dédièrent des thèses : le lundy, à Mgr l'Archevêque de Bourges qui y assista ; le mardi, à Messieurs du Chapitre où ils assistèrent en corps ; le mercredy, à M[e] Louis François Dey de Séraucourt, intendant dans la province. Il n'y assista pas ; on dict qu'il avoit trouvé mauvais de ce qu'on ne lui avoit pas dédié immédiatement après Mgr ; et le jeudy, la thèse fut dédiée à Messieurs les Trésoriers de France.

Te Deum.— Le même jour, dimanche 13 may 1691, on chanta le *Te Deum* dans l'église Cathédrale pour la prise de Mons ; on sonna les grosses cloches, la veille, à 9 heures du soir ,et le dimanche, à 3 heures du matin. Mgr l'Archevesque y officia. Il sortit de la sacristie *in pontificalibus* et vint se mettre à genoux devant le grand autel. M. le Chantre ayant entonné le *Te Deum*, on fit la procession. Tout le chœur étoit chappé. Étant rentré dans le chœur, Mgr se mit sur son trône. Après le motet, il dit l'oraison *Pro gratiarum actione*, et pour le roy. Ensuite il donna la bénédiction.

+ Le mercredy, 16 may 1691, sur le matin, mourut M. de Gaumont, receveur des tailles en ceste ville de Bourges, âgé de 64 à 65 ans. Il fut enterré le lendemain au Fourchaud.

Feste du Saint-Sacrement et Octave.— Le jeudy, 14 juin 1691, feste du Saint-Sacrement, M. Guenois, chanoine, étant en tour, porta le Saint-Sacrement ; l'octave fut preschée par le Père de Séraucourt, jésuite,

à la nomination du Chapitre. Il avoit presché l'avent et le caresme derniers dans Saint-Estienne. Il étoit frère de M. de Séraucourt, pour lors intendant dans la province.

+ Le lundy 16 juillet 1691, mourut M. le marquis de Louvoy, subitement, à 2 heures après midy.

+ Le mardy 17 juillet 1691, entre 5 et 6 heures du soir, mourut M. de Marvilliers de Cygogne, prestre, chanoine de la Sainte-Chappelle de Bourges, neveu de M. Goulard de la Boulidière, pour lors trésorier de la même église.

Grand archidiaconé rempli. — Le lundy 20 aoust 1691, Me Pierre de la Chappelle, prestre, fut mis en possession du grand archidiaconé que possédoit son oncle, Me Claude de la Chappelle, chancelier, *causa permutationis* avec le prieuré de Vouillon dont étoit titulaire ledit Pierre de la Chappelle.

Monseigneur l'Archevesque preschant. — Le mardy, 28 aoust 1691, Monseigneur l'Archevesque prescha à dix heures du matin, aux religieuses de la congrégation à la profession de la fille de M. et Mme le Cochois. Il n'y eut dans Bourges ce jour-là, autre sermon que celuy de mondit Seigneur, quoique ce fut au jour de Saint-Augustin. (Voyez au vendredy 8 décembre 1684.)

Départ de Mgr l'Archevêsque. — Le vendredy 19 octobre 1691, Mgr l'Archevesque est parti de Turly pour aller à Mnars et de là à Paris, sur la nouvelle qu'il a reçue de la maladie de M. le Chevalier de la Vrillière son frère.

+ **Pour le Frère de Mgr l'Archevêque, le Chevalier de Saint-Florentin.** — Le lundy 9 novembre 1691, on fit un service dans Saint-Estienne pour le repos de feu M. le Chevalier de la Vrillière, frère de M. notre Archevesque. Il avoit nom Pierre. Il mourut à Strasbourg, le 25 octobre dernier. M. Lelarge fut commis par le Chapitre pour faire l'office, il n'y eut que les laudes et la grande messe. Il n'y eut point de vigile la veille ; le Chapitre fit prier M. et Madame l'Intendant, le Présidial et Messieurs de la Ville qui tous y assistèrent. On avoit élevé la chasse ou représentation sur un petit théâtre d'environ deux pieds de haut, qui fut couvert de drap noir, le pupitre, l'aigle et la sellette. MM. Salat et Desmargot firent les diacre et sous-diacre avec les petits diacre et sous-diacre ordinaires. Le candélabre étoit allumé, mais il n'y avoit point d'armoiries. Il y en avait seulement vingt-huit pièces qui furent mises, savoir : au grand autel, aux parements d'en haut et d'en bas, aux cierges, aux six angelots, et à la représentation. On sonna la veille, le soir, et pendant le service.

+ Le lundy 19 novembre 1691, sur les 7 à 8 heures du soir, est mort au séminaire de Bourges Me Jean-Baptiste Bechet, prestre de la ville de Verdun, âgé de 50 ans ou environ. C'est le premier des directeurs qui soit mort audit séminaire depuis son établissement.

+ **Doyenné vacant.** — Durant les advents de l'année 1691, la nouvelle vint à Bourges que Messire Nicolas Cheron, doyen de l'Église cathédrale de Bourges, abbé de la Chalade, official et grand vicaire de Paris, où il

résidoit depuis douze ans, sans être venu à Bourges, étoit périlleusement malade. M. Bigot et ceux de son parti se mirent d'abord à solliciter des voix et des suffrages pour le doyenné. Le vendredy 21 décembre, jour de saint Thomas, M. Gaudinot, théologal, partit pour aller voir M. Chéron et arriva le 26 à Paris, où il apprit que M. Chéron lui avoit résigné le doyenné en Cour de Rome (on dit à la sollicitation de Mgr l'Archevesque de Bourges), et que le courrier estoit parti la veille, qui estoit 25e jour de Noël. Cette nouvelle étant venue à Bourges, fit que personne ne pensa à solliciter le doyenné, à la réserve de M. Bigot qui, avec ses adhérents, poussa toujours sa pointe, la Bulle de Rome qu'on croyoit qu'obtiendroit M. Gaudinot retenant les autres. Le jeudy 3 janvier 1692, on reçut nouvelle que M. Chéron avoit été mis à l'Extrême-Onction du lundy précédent, qui étoit le dernier jour de l'an. Sur cette nouvelle, le parti de M. Bigot fit un acte pour lier, disoient-ils, les mains du Pape, quoiqu'il n'y eut aucune certitude de la mort de M. Chéron. Le samedy 5 janvier, on reçu la nouvelle de sa mort, arrivée le mercredy 2 janvier 1692, à deux heures du matin. Le même jour il y eut convocation pour après complies, et là on arrêta le jour de l'élection au lundi 4 février; quoi qu'on fut toujours dans l'incertitude de la bulle qu'obtiendroit M le Théologal.

1692

Te Deum. — Le mercredy 30 janvier 1692, *Te Deum* pour la prise de Montmélian, panégyrique du roy prononcé par M. Perrot.

Administration des Sacrements. — Du vendredy 1er février 1692, le Chapitre tenant, M. Cholet y monta et dit que M. Ignace Heurtault s'étoit trouvé mal et étoit en péril et demandoit les sacrements. On y envoya M. Gabard, sacristain, pour le confesser. Ensuite on alla en corps lui administrer le Saint-Sacrement; M. Bigot, grand chantre, fut prié par le Chapitre de le faire. MM. Guenois et Gassot portoient le daix. Comme on sortoit de la chambre du malade, l'un des bastonniers tomba dans le degré et se cassa la cuisse en deux endroits. Ce même jour l'indultaire requit le doyenné.

Doyenné rempli. — Du lundy 4 février 1692, jour pris pour l'élection, M. Bigot, après toutes les cérémonies requises en pareil cas entièrement observées, fut nommé et élu par tous les vocaux, quoique deux jours auparavant il ne fut pas assuré du nombre de voix qui lui étoit nécessaire, M. Heurtault de Vouzeron ayant 13 voix, contrebalançoit; mais ayant su que M. le Théologal avoit envoyé sa procuration en faveur de M. Bigot, il désista. Ainsi, tout le monde nomma M. Bigot qui fut mis en possession. Il y avoit 7 procurations de 7 absents, entre autres du sieur Pierre Néraud, qui étoit dans les prisons de Dun-le-Roy. Le Conseil, composé de Messieurs de La Chappelle, Le Clerc et de La Thaumassière, furent d'avis qu'il pouvoit donner son suffrage et que sa procuration devoit être admise. Bien des gens de la ville étoient d'avis contraire. On sonna la grosse cloche pour l'entrée du Chapitre, et toutes les grosses cloches sonnèrent pendant la procession du *Te Deum*.

Jubilé. — Le mercredy de la semaine de la Passion. 26 mars 1692, l'ouverture du jubilé universel accordé par N. S. P. le Pape Innocent XII fut faite dans l'église Cathédrale. La veille, qui fut le mardy au soir, on sonna les grosses cloches, comme aussi le lendemain de grand matin. On dit matines, laudes, les sept psaumes à cause que c'étoit le mercredy, primes, sexte, nones et la grand messe du jour tout de suite. Le sermon commença à 9 heures. Après le sermon on dit vespres du jour, pendant lequel temps on ôta les chaises de la nef. Vespres étant finies, M. le Chantre et ses deux assistants sortirent de la sacristie. Suivoient M. Bigot, doyen qui fit l'office ; de Biet, le diacre, et Triboudet, sous-diacre, assistés des petits diacre et sous-diacre ordinaires. M. le Chantre avec ses assistants alla droit à la Psalette et M. le Doyen avec ses assistants alla se mettre à genoux à l'autel. Pour lors, M. le Chantre entonna le *Veni Creator* ; le premier verset étant fini, on fit la procession autour de l'église ; l'orgue et le chœur chantant alternativement le *Veni Creator* que M. le Chantre ne fit que commencer dans le chœur ; où, étant retournés, M. le Chantre se mit à la Psalette et M. le Doyen alla avec les officiants à la sacristie pour quitter sa chappe et prendre une chasuble. Étant revenus au chœur, M. le Chantre entonna l'*introït*. La messe fut solennelle comme aux fêtes de Chantre. Il y eut *Gloria*, *Credo*, un motet ; le diacre, pendant le *Gloria*, alla aux ensencements, le sous-diacre porta baiser l'Évangile pendant le *Credo*, quatre des Messieurs allèrent aux honneurs, et tout l'office finit à midy. Il n'y avoit que la croix exposée sur l'autel, et elle le fut pendant tout le temps du

jubilé, avec deux cierges qui furent toujours allumés sur l'autel pendant le jubilé. A cette ouverture il n'y eut de luminaire que sur le candélabre, et quelques cierges sur le grand autel pendant la grand'messe.

Dimanche des Rameaux. — Le 30 mars 1692, dimanche des Rameaux, le mauvais temps et les mauvais chemins empeschèrent qu'on ne fît la procession au Château. On la fit après le sermon, autour de l'église. MM. Thiault et Le Bas, semy-prébendés, portèrent la relique ordinaire. La bénédiction du buis se fit à la chappelle de la Châtre. La relique fut posée au-devant de la chappelle. *Attolite portas* fut chanté aux portes du chœur, la musique étoit au jubé. Les religieuses de la congrégation avoient fourni le buis.

Le samedy saint, 5 avril 1692, se rencontrant dans le jubilé, il n'y eut point, comme d'ordinaire, à l'issue de complies de discours et d'absolution dans la sacristie, par la seule raison que cela se rencontroit dans le jubilé ; plusieurs néanmoins étoient d'avis contraire, disant qu'on devoit faire comme de coutume. Le mercredy saint il n'y en eut point dans l'église ; mais aussi Mgr l'Archevesque n'étoit pas retourné à Paris.

Prédicateurs. — L'Avent de 1691 a été presché par le P. de La Cube capucin, appelé le Père Gille de Bourges, et le caresme de cette présente année, 1692, a été presché par le P. Fauvel, jésuite.

+ Le jeudy 10 avril 1692, sur les cinq heures après disner, mourut M. Didier [Desiderius] Poyret, prestre, chanoine de résidence. Il étoit de Lorraine, âgé de 77 ans.

Il y avoit plus de quarante ans qu'il étoit dans Saint-Étienne; le lendemain on avança vespres d'une demi-heure. Après complies, on alla enlever le corps ; ceux de la résidence firent l'office, et portoient les coins du drap. Il est enterré devant la chappelle où se dit la messe décanale; et le samedy, après la grand messe, on fit le service.

Retour de Monseigneur. — Le lundy 14 avril 1692, Mgr l'Archevesque est arrivé à Turly, venant de Paris où il étoit allé le 19 octobre 1691.

+ Le mercredy, jour de saint Georges, 23 avril 1692, mourut M. Jacques Le Bloy, doyen de la faculté de médecine, âgé de 78 ans, et fut le lendemain enterré dans l'église du Fourchaud.

Départ de Monseigneur. — Ce lundy, 5 may 1692, Monseigneur est parti pour aller en visite à Saint-Amand. Il a emmené M. Lelarge official. Ce même jour on a commencé une neuvaine pour demander du beau temps ; le froid étant excessif pour la saison, et gastant les fruits de la terre surtout les vignes qui furent gelées et grêlées, notamment le vendredy et samedy 9 et 10 de may. La neufvaine finit le mardy 13 de may second jour des Rogations, par un *Laudate Dominum omnes gentes* en faux-bourdons. Il y eut toujours grand monde aux processions et Messieurs de la ville assistèrent à toutes.

Le lundy, 12 may 1692, commencèrent les processions des Rogations. La première station fut à Saint-Ursin, la deuxième aux Capucins où l'on fut contraint de de-

meurer accause du mauvais temps. On y dit la grande messe, et on revint à l'église; Le mardy, second jour, on ne sortit point de l'église ; la première station qui se devoit faire à Notre-Dame de Salles, fut faite à la chappelle de Montigny ; la deuxième à faire au séminaire, fut faite à la chappelle de Saint-Martin ; la troisième, à la Sainte-Chappelle, fut faite à la chappelle de Saint-Denis ; la quatrième des Pères de l'Oratoire, fut faite à Notre-Dame de Reims, et la cinquième, de Saint-Fulgent, fut faite à la chappelle de Saint-Nicolas. On dit la messe à la Chappelle au Duc. Le mercredy 14, le temps fut beau et la procession se fit à l'ordinaire.

Retour de Monseigneur. — Le jeudy, 29 may 1692 Monseigneur retourna à Turly, du cours de sa visite, et le lendemain vendredy 30, M. Lelarge et tous les autres qui l'avoient accompagné retournèrent pareillement.

Feste et Octave du Saint-Sacrement. — Le jeudy 5 juin 1692, feste du Saint-Sacrement, M. Gassot étant en tour le porta. Le soir, il donna à souper à Messieurs. L'octave a été preschée par un capucin, le père de Lacube, nommé le père Gille de Bourges, qui avoit presché l'Avent dernier. Mgr l'Archevesque a nommé le prédicateur pour l'octave, cette présente année ; ce sera au Chapitre à nommer l'année prochaine 1693.

+ Le dimanche 8 juin 1692 mourut, sur les 4 heures du matin, M. Antoine Sallé, âgé de 67 ans. Il étoit doyen des procureurs de l'Officialité, homme d'expérience et sachant bien sa profession.

Neufvaine pour le beau temps. Le jeudy 19 juin 1692, on commença une neofvaine de prières publiques pour le mauvais temps, froid et pluies, qui retardoient extrêmement la maturité des blés, vignes et fruits de la terre. Il fit dès le lendemain une chaleur excessive.

+ Le dimanche 22 juin 1692, mourut, sur les 6 heures du soir, le père Antoine Moret, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur curé de Saint-Pierre-le-Marché. Il y eut contestation, et du lieu où il seroit enterré et qui l'enterrerait. Les Pères de Saint-Ambroise prétendoient qu'étant curés primitifs de Saint-Pierre le Marché, et le défunt étant religieux et leur confrère, l'enlever et l'enterrer eux-mêmes dans Saint-Pierre-le Marché, ou du moins que le clergé de Saint-Pierre le porterait à Saint-Ambroise. Les curés de Bourges prétendoient qu'ils devoient l'enterrer dans Saint-Pierre-le-Marché et que l'ancien curé feroit la cérémonie vu l'absence de M. l'Archiprêtre. Les religieux de Saint-Ambroise se disoient en possession ; mais ne la prouvant pas, MM. Lelarge et de La Chapelle, grands-vicaires, ordonnèrent que, par provision, il seroit enterré dans Saint-Pierre par les curés de Bourges.

Châsse de Sainte-Solange. — Messieurs de la ville étant allés à Turly prier M. l'Archevesque de faire venir la châsse de sainte Solange, accause des pluies continuelles et du froid qui faisoient que les blés et vignes non seulement retardoient, mais dépérissoient beaucoup. Monseigneur leur promit qu'il viendrait à Bourges pour en conférer avec Messieurs du Chapitre. En effet, il

vint le mardy 1[er] juillet 1692, et, sur les 6 heures du soir, ayant fait avertir ceux de Messieurs qui étoient logés dans le cloître, MM. Lelarge, Perrot, Guenois et Riglet s'y rendirent, et là le jour fuct pris pour faire venir la châsse, au samedy 5 juillet 1692. Ce jour-là, on dit le service tout de suite comme on fait les jours des Sinodes. Sur les 10 heures, on sonna la grosse cloche pour convoquer le clergé séculier et régulier, et les corps du Présidial et de la Ville. On partit à 10 heures et demie, on sortit par la porte du costé du grand Archidiaconé, pour aller aux Capucins, où la châsse devoit être disposée. Les rues étoient tapissées, Mgr l'Archevêque assista à la procession en habit, comme ès-procession des rogations c'est-à-dire, avec son surplis comme il assiste au chœur pendant l'office; pendant la procession, on chanta en faux-bourdon les psaumes graduels; la châsse entrant dans l'église des Capucins. le sieur curé de Sainte-Solange, pour la présenter à Monseigneur, lui fit un discours latin, auquel mondit seigneur respondit aussi en latin. Le clergé ayant chanté : *Veni sponsa Christi*, Mgr l'Archevesque dit un verset et l'oraison de sainte Solange. Cela fait, on retourna à Saint-Estienne. Dans l'aller et le retour, la pluie fut toujours continuelle; on déposa la châsse sur le grand-autel, et M. Gentil, semy-prébendé, dit une messe basse à l'autel de Saint-Philippe, messe votive de sainte Solange. Au commencement, la musique chanta un motet de sainte Solange, à l'élévation : *Domine non secundum peccata nostra, etc.*, et à la fin : *Domine salvum fac regem*. Après la messe, on retourna processionnellement la châsse à Saint-Laurent, et comme Mgr l'Archevesque, qui

avoit dict les oraisons à la fin de la messe, s'étoit retiré, M. Thiault, semy-prébendé, prit l'étole sans chappe et marchoit après la relique. Le curé de Sainte-Solange avoit osté son étole dès les Capucins, et il marcha toujours à la procession le premier de la résidence.

+ Le jeudy 10 juillet 1692, mourut, sur le soir, Joseph Ruellé, conseiller au Présidial de Bourges, âgé de 48 ans.

Prières des 40 heures pour le temps. — Le dimanche 13 juillet 1692, les pluies et le mauvais temps continuant toujours, se fit dans l'église Cathédrale l'ouverture des 40 heures. On avança le service et la grand'-messe du jour d'une demi-heure. Entre 10 et 11, on sonna la grosse cloche pour avertir tous les corps et le clergé séculier et régulier. Semblables prières furent faites en 1675, 11 juillet. Sur les 11 heures, on commença la messe du Saint-Esprit. Mgr l'Archevesque fit l'office, qui fut solennel et de chantre ; quatre de Messieurs allèrent aux honneurs. L'office finit un peu après midy. Le distributeur eut soin de distribuer des billets pour aller pendant une heure devant le Saint-Sacrement. On avoit pour cela mis deux prie-Dieu sur le plan du grand autel. Les grosses cloches sonnèrent le samedy, sur les 9 heures du soir, par 3 volées, et le lendemain, dimanche, à 4 heures du matin, la même chose ; le lundy et mardy, le dommier vint de la sacristie avec l'étole et une chappe se mettre à genoux au grand autel, où il entonna : *Tantum ergo* et *Genitori genitoque*, un verset et l'oraison du Saint-Sacrement, fit les encensements ordinaires, ayant mis le Saint-Sacre-

ment dans le reposoir, et là il commença matines, retourna à la sacristie pour quitter la chappe et l'étole, et revint au chœur.

Les vespres ne commencèrent le lundy et mardy qu'à cinq heures : ensuite, le salut et bénédiction. Les 40 heures se firent ensuite dans toute la ville, dans 2 églises, pendant 3 jours, et cela dura jusqu'au 4 de septembre inclusivement, ainsi qu'il paraît par cet imprimé[1].

+ Le lundy 14 juillet 1692, entre 11 heures et midy, mourut Me Charles Jouhannet, prêtre, prieur-curé de Saint-Fulgent, âgé de 72 ou 73 ans.

+ Le mardy 12 d'aoust 1692, mourut Martin Foucaut, sous-diacre, chanoine de Mehun; et le lendemain il fut enterré dans l'église de Mehun, où il mourut. Ce fut lui qui fonda l'octave du Saint-Sacrement dans l'Église Cathédrale de Bourges, en 1688. (Voyez au jeudy 9 juin 1689.)

+ Le lundy 18 d'aoust 1692, on fit un service solennel pour M. le comte de Saint-Florentin, Philippe Phelipeaux, frère de M. notre Archevesque. Il mourut à Mons le 9 du courant des blessures qu'il avoit reçues à la bataille donnée en Flandre le 3 de ce mois. M. le Chancelier, prié par le Chapitre, a fait l'office. Il n'y eut point de vigiles la veille. On sonna le clas, et ensuite une volée. Le dimanche, sur les 8 heures du soir, on avança l'office de demie heure. Pendant la grand'-

1. L'imprimé auquel il est fait allusion n'est plus joint au manuscrit.

messe, le gros appeau sonna. Messieurs du Chapitre avoient fait prier M. et Mme l'Intendant, Messieurs du Présidial et Messieurs de ville. Tous y assistèrent. Le diacre et sous-diacre étoient des chanoines capitulants, avec les petits diacre et sous-diacre ordinaires. La représentation ou châsse étoit sur un piédestal élevé de 2 pieds et couvert de noir. Il y avoit 4 chandeliers de chaque costé, à chacun des armoiries, 3 au candélabre, 1 au pilier qui soutient la panne dans le milieu, au bas duquel on avait mis l'autel de saint Philippe; 6 aux angelots, 6 sur le grand autel, 6 au haut du rétable, 2 au parement d'en haut et 2 au parement d'en bas, qui font en tout 3 douzaines. L'aigle et la sellette étoient couverts de noir. Il y eut un louis d'or d'offerte, qui fut partagé uniquement entre la résidence d'en haut, les officiants coustres et le bas chœur n y participant point.

Réception du Gouverneur. — Le jeudy 11 septembre 1692, entre 3 et 4 heures du soir, arriva à Bourges messire Charles, comte d'Aubigné, chevalier des ordres du roy, gouverneur du Berry, frère de Mme de Maintenon. Il vint descendre à l'église cathédrale; il y fust reçu sous l'orgue par le clergé avec la croix levée. M. le Chancelier étant seul dignité pour lors, lui presenta le goupillon et l'harangua; le discours fini il fut conduit processionnellement au chœur; pendant la marche, l'orgue jouoit. Il se plaça à main droite dans les sièges hauts dans celuy qui suit immédiatement le siège où M. l'Archevêque se met dans les jours ordinaires. On chanta le *Te Deum* à deux chœurs et ensuite

le *Domine salvum fac regem* en musique sans oraison. Cela fait on le reconduisit jusqu'à la grande porte comme on l'avoit conduit dans le chœur. Environ une demi-heure après on s'assembla chez M. le Chancellier et on alla en corps, précédés par les bastonniers, chez M. de Séraucourt, intendant, où logeait M. le Gouverneur; et là M. le Chancelier lui fit une seconde harangue. Il y eût quelques vicaires qui marchèrent avec messieurs du Chapitre, dont quelques-uns dirent que cela ne se devoit point. Les grosses cloches sonnèrent lorsque M. le Gouverneur entra dans l'église et lorsqu'il en sortit. Il y avoit un tapis et deux carreaux dans la place du chœur où il se mit. Le mercredy, 17 septembre, il partit sur les 8 heures du matin pour aller aux eaux de Bourbon ; ce jour-là, à l'issue de matines, la compagnie s'étoit assemblée pour délibérer, si on iroit le saluer avant son départ, mais on y alla point. Lorsque le Présidial l'alla saluer, il le conduisit jusqu'au jardin, mais pour le Chapitre et les autres Corps il ne sortit point de sa chambre, etc.

+ La nuict du jeudy 30 au vendredy 31 octobre 1692, mourut Me Ligier Lami, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Sales, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Sales le vendredy au soir.

+ Le vendredy 28 de novembre 1692, sur les 4 heures du matin, mourut Me Antoine du Molin, prestre chanoine en l'église de Saint-Ursin et hebdomadier en l'église Cathédrale. Il mourut dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, avec lequel messieurs de Saint-Ursin, prévoyant qu'ils auraient quelque difficulté pour l'enlève-

ment du corps, ils vinrent prier messieurs de Saint-Estienne, d'en vouloir faire la cérémonie, ce qui leur fut accordé ; mais comme on étoit sur le point de sortir de l'église, Messieurs de Saint-Ursin et le curé de Saint-Pierre voulant assister à la procession, il y eut contestation entre eux pour la marche ; Messieurs les grands vicaires ordonnèrent que les uns et les autres n'y assisteraient ; ainsi l'église Cathédrale fit toute la cérémonie et comme le défunt n'avoit point élu de sépulture, il fut enterré sur les 5 heures du soir dans Saint-Estienne, dans l'aile proche la chapelle de Saint-André et la chapelle des Coppins. Le lendemain samedy, il y eust un service. Messieurs de la Résidence portoient les coins du drap et firent toute la cérémonie ; les trois leçons furent chantées par trois chanoines capitulants. Il y eut grosse sonnerie, etc.

Arrivée et départ de M. l'Archevesque. — Le jeudy 18 décembre 1692, M. l'Archevesque arriva de Paris à Turly ; le samedy 20, il fit l'ordination, s'en retourna à Turly d'où il partit le lundy 22, pour aller en Bourgogne et de là à Paris.

1693

Prébende de M. Foucheret conférée. — Le lundy 12 janvier 1693, il y eut convocation et assemblée après vespres. Mº Jacques Foucheret, prestre et le plus ancien chanoine de Saint-Estienne envoya une démission pure et simple, au Chapitre, de sa prébende. On la déclara vacante et elle fut conférée à Mº Estienne Rongin, prestre chanoine du château, et il en prit possession.

Chute de bâtiments à l'Archevesché. — La nuit du mercredy 11 février 1693, au jeudy 12, sur les onze heures du soir, tomba une partie de la salle haute de l'Archevesché, où l'on tenoit le bureau et l'officialité.

Sinode. — Le jeudy 9 avril 1693, après la messe, procession et cérémonie accoutumées, faites dans Saint-Estienne, on tint le sinode dans l'église du Séminaire. M. le chanoine Corbin fit l'oraison sinodale. Mgr l'Archevêque y estoit.

Neufvaine. — Le jeudy 23 avril 1693, jour de saint Georges, on commença dans Saint-Estienne des prières publiques par une neufvaine à l'ordinaire, pour avoir du beau temps, les pluies ayant été continuelles tout ce mois et tout le mois de mars précédent.

Concurrence du 1er vendredy. — Le 1er jour de may fut un vendredy, qui se trouva dans le cours de cette neufvaine, on fit comme il est marqué au dimanche 30 d'avril 1679.

Sainte Solange festée. — Les deux ou trois années dernières, et la présente année 1693, ayant été fort pluvieuses et stériles, et les pluies continuant toujours, Messieurs les maire et échevins de la ville de Bourges présentèrent, au nom de tout le peuple, requête à M. l'Archevesque, aux fins qu'il lui plût ordonner que la fête de sainte Solange serait dorénavant chômée et festée, tant dans la ville de Bourges que dans toute la septaine. Sur quoi Mgr en ayant conféré avec MM. de la Chappelle et Corbin, députés du Chapitre de Saint-Étienne, et avec MM. les députés et sindic du clergé et

du Séminaire, la requête fut entérinée, et attendu que la feste de sainte Solange qui est toujours le 10 de may et que la feste de Pentecôte se rencontrait cette présente année 1693, le même jour, 10 du mois, la feste de sainte Solange fut remise au lundy d'après la Trinité 18 may. La veille qui fut le dimanche 17 may, les grosses cloches sonnèrent par 3 volées, sur les 9 heures du soir. Le lendemain, on dict matines, laudes et primes tout de suite. Sur les 10 à 11, Mgr l'Archevêque, avec tout le clergé séculier et régulier, les bénédictins même y étoient, alla à Saint-Privé prendre la châsse de sainte Solange. Les rues étoient tapissées. Il plut et fit fort mauvais temps pendant toute la procession à laquelle assistèrent Messieurs de la ville en robes de livrées, et M. Dey de Séraucourt, intendant, en robe rouge à la tête du Présidial. Les châsses de saint Palais et de saint Fulgent accompagnoient celle de sainte Solange qui marchoit la dernière. Il y avoit un concours incroyable de peuple ; presque tous les curés de la Septaine s'y trouvèrent. J'y comptai 88 croix et bannières. Mgr étant rentré dans l'église, il alla à la sacristie s'habiller pour dire la messe sans passer par le chœur. Pendant ce temps-là on chanta tierce au chœur. Ensuite la messe fut dite et célébrée pontificalement par Mgr l'Archevêque, M. Guenois faisant le chantre. La foule du peuple empescha que quatre de Messieurs allassent aux honneurs. Messieurs de la ville et leurs officiers communièrent. La messe étant achevée, on chanta sexte. Ensuite on porta les châsses, que l'on avoit mis sur l'autel de saint Philippe et un autre que l'on avoit dressé dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier. Il étoit plus de deux [heures] quand le tout finit.

Feste du Saint Sacrement dans les Bonnets Verts.— Le jour et feste du Saint-Sacrement s'est trouvé cette présente année 1693, le jeudy 21 may, pendant la juridiction des Bonnets Verds qui, occupant toutes les juridictions royales vouloient, à la place de M. le prévôt, venir à Saint-Estienne mettre ordre à la marche des bastons et gens de mestier, comme fait M. le prévost ; prévoyant que cela ferait peut-être quelques difficultés, ils virent quelques jours auparavant Mgr l'Archevesque et Messieurs du Chapitre de Saint-Estienne, qui leur dirent qu'ils ne souffroient pas que leurs officiers fissent aucune fonction dans l'église et dans le cloître. En effet, le jour du Saint-Sacrement ils firent assembler tous les bastons vers la Sainte-Chappelle, qui passèrent tous processionnellement dans la rue du Chêne percé jusqu'à la porte du cloistre qui joint l'auditoire, par laquelle ils passèrent et par devant les greniers, et sortirent par la porte des Trois-Maillets. M. de la Chapelle étoit en tour de porter le Saint-Sacrement, M. Corbin le porta pour lui. La pluye commença lorsque le Saint-Sacrement étoit dans la rue des Areines. On fut fort longtemps dans la chappelle des Pains, dans le cimetière de Saint-Pierre-le-Guillard. La pluye fut excessive ; chacun se sauva comme il put, les chappes furent fort gastées ; l'octave a été preschée dans Saint-Estienne par le père Odièvre, bénédictin, nommé par le Chapitre. M. Corbin, qui avoit officié tout le jour, porta le Saint-Sacrement au salut ; le vendredy ce fust M. de la Chappelle chancelier; le samedy ce fust M. Guenois, M. Lelarge étant absent, et M. Perrot incommodé. Le dimanche ce fust M. Gassot ; le lundy M. Rousseau ; le mardy

M. Bengy, le mercredy M. Agard, le jeudy jour de l'octave ce fut M. Bourdaloue. M. Gassot, comme étant en semaine, avoit officié le matin et porté le Saint-Sacrement à Saint-Pierre. Après le dernier salut de cette octave on ne chanta point *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Cours pour faire travailler les pauvres. — Le jeudy 9 juin 1693, on commença à faire travailler les pauvres, pour combler les fossés et faire un cours derrière le Séminaire. M. Dey de Séraucourt, intendant, tira de l'argent des séculiers et M. l'Archevesque des Ecclésiastiques. Le Chapitre de Bourges donna 60 livres.

Te Deum Hildeberg. — Le dimanche 21 juin 1693, on chanta le *Te Deum* pour la prise d'Hildeberg en Allemagne, capitale du Palatinat. M. l'Archevesque vint de Turly. Il assista à vespre ; l'oraison de vespres dite, il alla par le chœur à la sacristie. Ayant donné la bénédiction, le chœur sortit à l'ordinaire pour aller à la station, laquelle étant finie, on rentra dans le chœur. Complies étant finies, M. Guénois faisant le chantre assisté des deux assistants entra dans le chœur. Ensuite M. l'Archevesque *in pontificalibus*, alla se placer à son trône, où il commença le *Te Deum*, et où il se remit à la fin de la procession, dit l'oraison et donna la bénédiction. Le chœur n'étoit point chappé, on ne sonna les grosses cloches ni le soir la veille, ni le matin du jour.

Incendie. — Le vendredy, 31 et dernier jour de juillet 1693, sur les dix à onze heures du matin, le feu se

prit chez un boulanger nommé Buisson, dans la maison qui fait un coin de rue, tout vis-à-vis la grande porte de la cour de la Sainte-Chappelle. Cette maison fut consumée en peu de temps ; il faisoit très grand chaud, grand soleil, et un vent de galerne fort violent ; quelques bluettes de feu furent portées sur la Sainte-Chapelle et dans le clocher. En un mot avant les 4 heures du soir, la Sainte-Chappelle, la salle du palais et près de cent maisons même hors de la ville, jusqu'au jardin de M. le Prince furent consumées par le feu. On exposa le Saint-Sacrement presque dans toutes les églises. Il le fut dans Saint-Estienne après vespres ; on croyoit que toute la ville abismerait par le feu. Et si le vent eut changé, il y avoit fort à craindre pour l'église cathédrale. On pria les magistrats de faire déloger les boulangers logés proche cette grande et belle église, etc.

+ Du lundy, jour de saint Laurent, 10 d'aoust 1693, à deux heures après midi, mourut M. Henri Le Gentil, prestre du diocèse d'Angers, semy-prébendé dans Saint Estienne. Il étoit basse-contre, bon résident et confessoit. Il fut enterré le lendemain dans l'aile proche la porte du costé de l'Archevêché.

Procession de l'Assomption. — Le samedy 15 d'aoust 1693, M. l'Archevesque qui n'avoit pas officié le jour assista à la procession. Complies étant achevées, il vint se mettre à genoux au grand-autel. La Notre-Dame fut portée sur un brancard par MM. Thiault et Lebas, semy-prébendés à la chappelle au Duc. Monseigneur dit un verset et oraison de la Vierge dont l'image

fut laissée en la dite chappelle. La procession étant rentrée dans le chœur, Monseigneur alla droit au grand-autel d'où ayant dit l'oraison, il donna la bénédiction. En 1686, ce ne fut pas tout à fait la même chose... (Voyez, etc.)

Te Deum. — Le dimanche 23 d'aoust 1693, il y eut *Te Deum* pour une victoire remportée par M. de Luxembourg en Flandre, contre le prince d'Orange. On sonna les grosses cloches la veille sur les 9 heures du soir, et le lendemain de grand matin. M. l'Archevesque y assista en habit de chanoine et se mit dans son siège ordinaire. Il n'y avoit ni chappes ni baston de chantre, etc. Il y a peu de tems qu'on en chanta encore un pour la prise de Rose.

+Aujourd'huy mardy, premier jour de septembre 1693, un peu après midy, est morte Claude Perrot ma sœur, veuve de Gabriel Debize, sieur de Soulangis du Puishors, âgé de soixante-deux ans et cinq mois. Elle est enterrée dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier.

+Le mercredy 14 d'octobre 1693, sur les 3 heures du matin, est mort M. Jacques Foucheret, ancien chanoine de Saint-Estienne âgé de 74 ans ; le lendemain il fut enterré dans la nef tout proche .Mathieu Foucheret, etc.

+ Le vendredy 16 d'octobre 1693, fut enterré M. Gilles Augier, ancien avocat, âgé de 78 ans.

Assemblée diocésaine. — Le samedy 24 d'octobre 1693, a esté tenu dans l'église du Séminaire, une assem-

blée diocésaine, où Monseigneur a présidé. Messieurs de La Chapelle, Lelarge, Perrot et Guenois ont été commis pour se trouver à l'Assemblée provinciale qui se tiendra lundy prochain, 26 du courant. Messieurs les Curés de la ville de Bourges s'étant trouvés à cette assemblée diocésaine ès personne de Messieurs les Curés de Saint-Oustrillet et de Saint-Jean-le-Vieil, Monseigneur les fit sortir de l'assemblée, leur disant que les curés de la ville ne faisoient point de corps et qu'ils ne le souffriroit jamais.

Te Deum. — Le dimanche 25 d'octobre 1693, il y eust un *Te Leum* chanté pour une victoire remportée par le maréchal de Catinat, en Piémont, contre le duc de Savoie. M. l'Archevesque y assista *in pontificalibus ;* le chantre avec ses deux assistants. On sonna la veille, sur les 8 à 9 heures du soir, 3 volées, et le matin sur les 4 à 5 heures.

Assemblée provinciale. — Le lundy se tint l'assemblée provinciale dans une chambre haute chez M. de la Porte, secrétaire de M. l'Archevesque, logé à la Chancellerie, où Monseigneur et Messieurs de La Chapelle, Lelarge, Perrot et Guenois, assistèrent pour le diocèse de Bourges, M.............. pour Monseigneur, et le diocèse de Clermont ; M. de Pinsonnaille pour le siége vacant et diocèse de Saint-Flour ; M. Pierre Sabbatier pour Monseigneur et diocèse de Limoges ; M. Meslon pour Monseigneur et diocèse de Tulle, et M. l'abbé de Fillières, pour Monseigneur et diocèse du Puy. Mgr de Bourges et M. de La Chapelle, chanoine et chancelier de l'église cathédrale de Bourges, furent députés pour

l'Assemblee générale à Paris, indiquée au 14 décembre 1633, uniquement pour l'affaire concernant la taxe des bois ecclésiastiques.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Le jeudy 12 de novembre 1693, Mgr étant à Turly alla coucher à Quantilly, d'où il partit le lendemain pour Paris.

Distribution des pauvres. — MM. du clergé ayant eu advis que M. de Séraucourt, intendant, et MM. les maire et eschevins s'assembloient depuis quelques jours pour, en conséquence d'un arrêt qni ordonnoit qu'on soulagerait les pauvres depuis le 20 de novembre jusqu'au 20 de juin, travailler à cette affaire, et que le tout se faisoit à l'insu et sans la participation du clergé qu'ils prétendoient taxer et imposer ; après quelques conférences sur ce sujet avec M. l'Intendant, ce jourd'huy jeudy 19 de novembre 1693, convocation a été faite de tout le clergé de la ville, indiquée par MM. les Grands Vicaires. On s'est assemblé chez M. de la Chapelle l'un d'eux. Pour le Chapitre de Saint Estienne, y assistèrent MM. Perrot et Rongen, M. de la Chapelle ayant fait l'ouverture. Enfin on résolut qu'on écrirait dès ce soir à Mgr l'Archevesque qui étoit à Paris. On demeura unanimement d'accord de deux choses : 1° Que ce n'étoit point aux maire et échevins d'imposer les ecclésiastiques, comme en effet cela est réglé par lettres patentes et arrêts insérés dans les mémoires du clergé, qui règlent comme les choses doivent être faites en pareil cas. 2° Que l'on tacherait de n'en porter que la sixième, étant une charge générale et publique. (Voy. au vendredi 17 février 1679.) — Dans cette assemblée on avoit

convoqué MM. les maire et échevins qui ne voulurent pas s'y trouver. M. le Procureur du roy s'y trouva. On dressa un procès-verbal du tout qui fut signé de lui et de tous les assistants et envoyé le soir même à Paris à Mgr l'Archevesque.

Prédicateur de l'Advent.— Ce 29 de novembre 1693, 1er dimanche de l'Advent, le P. Rolineau, jésuite, recteur du collège de Moulin, a commencé de prescher l'Advent dans Saint-Estienne.

+ Ce même jour, sur le midy, mourut Me Etienne Bernardeau, prêtre, ancien semy-prébendé de Saint-Estienne, âgé de 68 à 69 ans. Le lendemain lundy, jour de Saint-André, il a été enterré derrière la chaire du prédicateur, devant l'autel de la Trinité. Il a fait une fondation d'une messe tous les jeudis et pour ce a donné à l'église 800 livres.

Prébende conférée. — Après l'enterrement, convocation ayant été faicte de la compagnie, Me Nicolas Lelarge, prestre, fut mis en possession de la prébende que possédoit dans Saint-Estienne Messire Jean Lelarge sur la résignation qu'il avoit faite en cour de Rome en sa faveur et visa sur ycelle.

2e Assemblée pour la distribution des pauvres. — Le vendredy 4 de décembre 1693, la clergé de la ville s'assembla encore chez M. de La Chapelle, grand vicaire, pour délibérer sur la distribution des pauvres. On y avoit convoqué MM. les maire et échevins et procureur du roy ; mais les uns et les autres ne s'y trouvèrent ; on

attendit jusqu'à 3 heures. Pour lors vint M. de la Chapelle, docteur ès-lois, qui appela dans une autre chambre M. le grand vicaire et M. de la Porte, secrétaire de Mgr l'Archevesque. Ils eurent longue conférence ensemble, après quoi s'étant ledit sieur de La Chapelle retiré sans avoir parlé au clergé assemblé, M. le grand vicaire rentra, et dit à l'assemblée que leur conférence avoit été sur la difficulté que faisoient MM. de la ville de venir chez M. le Grand Vicaire ; qu'ils étoient présentement assemblés chez M. l'Intendant, que si le clergé vouloit y aller on y règlerait toutes choses ; qu'ils lui avoient dit que cela étoit contre les règlements, et lui avoient fait voir un arrêt et une lettre du roy qui portoient que l'assemblée se tiendrait à l'archevesché ; qu'ils avoient cet arrêt et cette lettre, pour les faire voir à MM. de la ville (ils en avoient déjà eu communication), et qu'ils retourneraient dans peu rendre réponse. On attendit jusqu'à 5 heures, et pour lors Me Barthélémy Clerjault, greffier de la ville, vint de leur part dire à l'assemblée que MM. de la ville ne pouvoient encore constater le nombre des pauvres, parce que leurs mémoires n'étoient pas encore au net ; mais que ce serait pour lundy prochain, après quoi il se retira ; on nomma quatre commissaires, pour distribuer les pauvres aux ecclésiastiques, afin de faire connaître qu'on n'étoit point en demeure ; et qu'on aviserait autant que nous pourrions de notre costé. Ces quatre commissaires furent MM. Perrot, chanoine de la Cathédrale ; Doulet, chanoine de la Sainte-Chappelle ; le P. abbé de Saint-Sulpice et le P. César Passu, recteur du collège des Jésuites. On fit un procès-verbal de tout ce qui s'étoit passé, dont on envoya copie à Mgr l'Archevesque à Paris.

1694

+Le lundy 1er février 1694 mourut, entre midy et une heure, Me Jacques Doyen, prestre chanoine de résidence, âgé de près de 78 ans. Il étoit de Verdun. Il fut enterré le lendemain, jour de Notre-Dame, après vespres.

Arrivée de Monseigneur. — Le jeudy saint, 8 d'avril, Monseigneur arriva à Turly,étant demeuré malade quelques jours à Orléans, ce qui fut cause qu'il ne put se rendre à Bourges pour faire les saintes Huiles et l'ordination. Il étoit parti le 12 novembre 1693 pour Paris.

Prédication de Caresme. — Le P. Labbe, jésuite, a presché le Caresme cette année 1694.

+ **Mort de Monseigneur l'Archevesque.** — Le vendredy 30 et dernier jour d'avril 1694, arriva sur les huit heures du soir un courrier qui apporta à M. de la Porte, secrétaire de Monseigneur l'Archevesque, la nouvelle de la mort de mondit seigneur l'Archevesque, Michel Phelippeaux de la Vrillière, arrivée à Paris le mercredy 28 d'avril 1694, sur les neuf à dix heures du soir. Il étoit âgé d'environ 50 ans. Le vendredy 30, il fuct enterré à Saint-Eustache, à Paris.

Siège vacant. —Le samedy 1er de may 1694, à l'issue de Complies, après convocation faite, le Chapitre s'assembla, et fict les officiers du siège vacant, pour grand vicaires, M. Bigot, doyen, qui étoit pour lors à Paris ;

M. de la Chapelle, chancelier, M. Perrot et M. Guenois; pour primat, mondit sieur Guénois; pour official, M. de la Chapelle ; pour promoteurs, MM. Corbin et de Vouzeron ; pour vice-gérants, Messieurs Fauvre et Gassot ; pour grands pénitenciers, M. le Théologal et Messieurs les Directeurs du Séminaire.

Neufvaine. — Le dimanche, 2 de may 1694, on a commencé une neufvaine dans Saint-Estienne pour avoir de la pluye.

Vendredy dans la neufvaine. —Le premier vendredy du mois qu'on va sous terre, s'étant trouvé dans le cours de cette neufvaine, on commença le *Stabat* dans le chœur.On alla sous terre à l'ordinaire, le *Stabat* y étant fini et l'oraison, on ne dict poinct *De profundis* mais on commença les litanies, et en montant dans l'église, la procession fut continuée par l'aile en tirant à main gauche par la nef et dans le chœur.

Serrage dans la neufvaine. — Le dimanche que l'on devoit serrer le chef de saint Guillaume se rencontra encore dans le cours de cette neufvaine. Le serrage, qu'ils appellent, se devoit faire après Complies, mais on le fit à la procession du matin afin de continuer après Complies les prières pour la neufvaine.

Châsse de sainte Solange. — Le mercredy 12 de may 1694, la châsse de sainte Solange fut apportée en cette ville, par l'ordre de MM. les grands-vicaires, le siège vacant, en conséquence de la prière qui leur en avoit été faite par MM. de la ville. Le mardy, sur les 9 heures du soir, on sonna trois volées des grosses cloches.

Le mercredy matin, sur les 4 heures, les grosses cloches sonnèrent encore. On fict tout l'office de suite, sur les 10 heures, le clergé régulier et séculier alla processionnellement à Saint-Privé, où étoit la relique qui fut présentée par le curé de Bussy (car M. Aury, curé de Sainte-Solange, étoit mort la nuit), à M. le chanoine Guenois, comme au plus ancien qui fut à la procession. Là M. Guenois prit l'étole et une chappe. Les rues étoient tapissées. La procession arriva dans l'église à midy. Il y avoit : 1° le chef de saint Palais ; 2° le chef de saint Fulgent, et ensuite la châsse de sainte Solange ; après le motet, M. Guenois, qui s'étoit mis à la psalette, dit les oraisons ; ensuite on conduisit les reliques jusqu'à Notre-Dame de Salles.

Service pour feu Mgr l'Archevesque. — Le vendredy 21 de may 1694, on chanta les vigiles, et le lendemain samedy 22, on fict le service pour le repos de l'âme de feu Mgr l'Archevesque. M. de la Chapelle, chancelier, officia, en ayant été prié par le Chapitre. MM. Sallat et Bouffet firent les diacre et sous-diacre assistés des petits diacre et sous-diacre. La palme et le candélabre étoient garnis de cierges, l'autel et les angelots, et à la représentation, élevée beaucoup de terre, il y avoit deux douzaines de chandeliers d'argent. Tout le chœur, l'aigle, la psalette étoient tendus de noir. Il n'y avoit pas une armoirie. On fict imprimer des billets, et M. Gaudrion alla prier MM. l'intendant, du Présidial et de la Ville, qui y assistèrent le matin. Le vendredy, à midy, on commença à sonner, ce qui dura presque jusqu'à 9 heures du soir, qu'on donna la

volée, et on recommença le matin à 4 heures ; la compagnie se divisa fort à l'occasion de ce service, les uns le voulant différer, et les autres non.

Semy-prébende donnée. — Le vendredy 14 may 1694, Simon Garnier, du diocèse de Clermont, clerc tonsuré, haute-contre, fut mis en possession de la semy-prébende et vicairie y annexée, que possédoit autrefois Me Henri le Gentil, mort le 10 d'aoust 1693. On fist venir ce Simon Garnier de Notre-Dame de Paris, on lui donna même 72 livres pour son voyage. Il fuct mis en possession sans avoir vu Messieurs et sans avoir chanté au chœur, etc.

Jubilé. — Le lundy 24 de may 1694 se fist l'ouverture d'un Jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape Innocent XII pour obtenir la paix ; le dymanche au soir, les grosses cloches sonnèrent ; le lundy de grand matin aussi ; ondict l'office tout de suite ; un peu après dix heures, on sonna l'appeau. La procession fut de chantre. Le *Veni Creator*, chanté par le chœur et l'orgue alternativement. M. de la Chapelle, chancelier, dict la messe, MM. de Maubranche et Delis, diacre et sous-diacre, avec les petits diacre et sous-diacres ordinaires. Les reliques étoient sur le grand-autel, où il y avoit 8 cierges, 6 au Saint-Sacrement, 7 aux candélabres. Il n'y en avoit point aux angelots, ni à la palme. On avoit fait prier M. l'Intendant, MM. du Présidial et de la Ville.

+ Le lundy 24 de may 1694, mourut à Paris, dans son hôtel, Dame Marie de Saint-Gelais de Lusignan, veuve

de Me Jean Fradet, comte de Saint-Aoust et de Châteaumeillant, âgée de 82 ans. Son corps arriva à Bourges le samedy 5 de juin 1694, sur les 8 heures du soir, et fuct déposé dans leur chapelle, appelée la Chapelle-au-Comte. Le dymanche 6, après vespres du jour, la station, complies et le salut de Godard, car c'étoit le dimanche de la Trinité, on alla enlever le corps dans la chappelle, et fut posé dans le chœur sous la chappelle ardente. On dict vespres des morts, ensuite mâtines. Le corps demeura là toute la nuit. Le lendemain lundy 7 dejuin, on dict matines, et l'office tout de suite. Sur les 10 heures, l'appeau sonna. M. l'Intendant Dey de Séraucourt, MM. du Présidial et de la Ville y assistèrent. M. Gassot, chanoine, officia ; Messieurs le Grand Archidiacre et de Vouzeron firent les diacre et sous-diacre, avec les petits diacre et sous-diacre. Le chœur, toute la nef et au-devant de la chappelle de Saint-Aoust, tout estoit tendu ; la grande chappelle ardente, le candélabre, la palme et le chandelier du chantre chargés de luminaires. Tout le clergé qui fut fort nombreux, Messieurs l'Intendant, du Présidial et de la Ville eurent des cierges. On composa pour le droit de tenture, une heure ou deux avant l'enterrement, avec M. de Vouhet, d'Issouldun, agent des affaires de la maison.

Archevesque nommé. — Le samedy 29 de may, veille de la Pentecôte, fut nommé à l'Archevesché de Bourges M. l'abbé de Gesvres, la nouvelle en fut reçue à Bourges, le jeudy 3e de juin.

Docteur. — Le mardy 8 de juin 1694, Me Claude de Biet de Maubranches, prestre chanoine de Saint-Estienne, prit le bonnet de docteur en théologie dans Saint-Estienne.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy 10 de juin 1694, s'est trouvée la feste du Saint-Sacrement, les deux ou trois jours précédents, il avoit fait une chaleur excessive, mais le mercredy au soir, il plut beaucoup. Le jeudy matin, le temps estoit fort bas, on appréhendoit la pluye. Il n'y en eust point néanmoins. La procession se fit fort commodément, n'y ayant ni pluye, ni vent, ni soleil, ni poussière. M. Rousseau, étant en tour, porta le Saint-Sacrement. L'octave fut preschée par le Père Bellenger, jésuite, nommé par le Chapitre, car c'étoit à Mgr l'Archevêque à nommer un prédicateur cette année, ce que fit le Chapitre accause de la vacance du siège. Ce même jour, au salut, M. Rousseau porta le Saint-Sacrement. Le vendredy 11e, ce fut M. le Chancelier. Ce devoit être à M. Fauvre, qui prit après M. Bourdaloue, qui, l'an passé, l'avoit porté le dernier. Ensuite devoient le porter Messieurs Mercier, de Biet, Rongen et de Guilly. Le samedy 12, ce fut M. Fauvre, le dimanche 13, M. Guenois, le lundy 14, ce fut M. Gassot, le mardy 15, ce fut M. Bengy, le mercredi 16, M. Fauvre, le jeudy 17 pour le dernier salut, M. Mercier. On dict à la fin de ce dernier salut *Laudate Dominum omnes gentes.*

Procession du vœu de la ville aux PP. Jésuites, etc. — Aujourd'huy dymanche, 20 de juin 1694, s'est faicte la procession du vœu de la ville aux PP. Jésui-

tes, qui se doit faire tous les ans, le 1[er] dimanche de juin, et quy avoit esté remise parce que le premier dimanche s'est rencontré cette année dans le Jubilé, et comme aujourd'huy, 20 de juin, estoit le troisième dimanche, et qu'il y a exposition du Saint-Sacrement aux Jésuites. M. de la Chapelle, sur ce qu'on étoit convenu auparavant, a donné la bénédiction en chappe, assisté de Messieurs Thiault et Baudon, semy-prébendés qui avoient porté la relique chappés.

Te Deum. — Ce même jour, il y eust après Vespres un *Te Deum*, par les ordres du roi, pour une bataille et victoire remportée en Catalogne, sur les Espagnols, par M. le Maréchal de Navailles. Il n'y eust rien d'extraordinaire. M. Thiault, semy-prébendé, dict l'oraison de son siège, après le motet. Les grosses cloches sonnèrent le soir et le matin, mais c'étoit à cause de la procession du vœu de la ville.

Semy-prébende et vicairie de résidence données. — Le vendredy 25 de juin 1694, le Chapitre donna à M. de Dignan, qui chantoit l'évangile, la semy-prébende dont estoit ci-devant titulaire M. Albert Borsier, et outre lui donna encorè 40 livres de gages. Et le même jour, le Chapitre donna la vicairie que M. de Dignan laissoit vacante à M[e] Jean-Baptiste Naulan, prestre du diocèse de Paris, avec 40 sols par semaine pour chanter l'évangile.

+ La nuict du lundy 12 au mardy 13 de juillet 1694, mourut M. Doullé, prestre chanoine et grand chantre de la Sainte-Chappelle. Il fut enterré aux Jacobins.

Te Deum. — Le dimanche 25 de juillet 1694, il y eust *Te deum* pour la prise de Girone, en Catalogne, par le Maréchal de Navailles.

Prébende de résidence donnée, etc. — Le mercredy, 4 d'aoust 1694, au Chapitre général de Saint-Estienne, M. Guillaume Baudon, prestre semy-prébendé, a esté pourvu de la prébende de résidence que possédoit cy-devant feu M. Jacques Doyen, nonobstant la forte brigue faite pour le sieur Garnier, clerc tonsuré, semy-prébendé, etc.

+ Le jeudy, 12 d'aoust 1694, mourut sur les 5 heures du matin, Henri Le Clerc, docteur et professeur en droit dans cette université de Bourges.

Neufvaine pour avoir de la pluye. — Ce même jour on a commencé une neufvaine pour avoir de la pluye, etc.

+ Le mercredy, 18 d'aoust 1694, sur les 7 à 8 heures du soir, M. Guenois, chanoine capitulant, administra le Saint-Viatique à M. Anthoine Bengy, prestre-chanoine de Saint-Estienne, qui, le lendemain jeudy 19, se démit de sa prébende entre les mains du Chapitre ; et fut nommé le même jour Henry Bengy, prestre, pour posséder ladite prébende. Le dymanche 22, sur les 8 heures du matin, M. Guenois luy administra l'Extrême-Onction et le lundy 23, entre 4 et 5 heures après-midy, il mourut. Il fut enterré le lendemain mardy 24. Sur les 8 heures, l'appeau sonna. On alla enlever le corps, M. Corbin dict la grande messe. MM. Salat et Becuau firent les grands diacre et sous-diacre, assistés des petits

diacre et sous-diacre ordinaires. MM. Perrot et Rousseau, prestres, portoient les coins du drap par derrière, et MM. David et Triboudet, sous-diacres, par devant. Le service finit un peu après dix heures. Ensuite on dit prime, tierce et l'office du jour. Il a été enterré au-dessous du petit horloge, proche feu M. Hugue Bengy son oncle.

Ce même jour, 24 d'aoust, après matines, on porta le Saint-Sacrement à M. Fauvre, qui lui fut administré par M. Perrot, ancien chanoine.

+ Le samedy 28, M. Guenois lui administra l'Extrême-Onction après matines, et le dymanche 29 d'aoust, sur les 4 à 5 heures du matin, il mourut. On alla après matines jeter de l'eau béniste, et le soir, après vespres, il fut enterré dans la nef, proche le pillier du costé du Chapitre où l'on attache les cordes des petites cloches. M. Guenois fit la cérémonie et officia le lendemain, etc.

Prébende conférée. — Comme le procès entre M. Pierre Denis de Barmond, indultaire, et M. Bigot élu doyen, le 4 de février 1692, duroit toujours ; qu'après avoir plaidé pendant longtemps au grand Conseil, et plus d'un an au Conseil privé, où enfin fut rendu le 4 d'aoust de cette présente année l'arrêt dont voici la teneur : Le Roy en son Conseil, faisant droit sur le tout sans s'arrêter à l'intervention des sieurs agents généraux du Clergé, sauf à eux à se pourvoir par devers Sa Majesté sur le contenu en leur requeste, et sans avoir égard à la requeste des sieurs du Chapitre de Bourges, et du sieur Bigot, insérée en l'arrêt du Conseil du 1er d'aoust 1693 dont ils sont déboutés : Sa Majesté or-

donne que les dits sieurs du Chapitre, le sieur Bigot et le sieur de Barmont, continueront de procéder au grand Conseil sur leur procès, différentes circonstances et dépendances, suivant les derniers errements; condamne le Chapitre et le sieur Bigot. Les choses en cet état, le Chapitre prit la résolution de donner à M. de Barmond cette prébende, vacante par la mort de M. Fauvre. En effet, il y eust convocation au samedy 4 de septembre pour cela; mais ce mesme jour on reçut par la poste la nouvelle que M. Bigot s'étoit désisté du doyenné, et l'avoit abandonné à M. de Barmond. La compagnie remit à conférer la prébende de M. Fauvre au mercredy 8 de septembre 1694. En conséquence de la convocation au Chapitre où estoient les ci-après nommés, au nombre de 20, on parla beaucoup pour maintenir l'ancien usage, de donner au plus proche parent du défunt capable, idoine et suffisant, de posséder le bénéfice. MM. Jean Fauvre, de Ferrières, Gassot de Ferroles et Gibieuf demandoient ce bénéfice, et toute la ville et le Chapitre se trouvant partagés, car il y eust des chanoines qui n'eurent aucun égard à l'ancien usage de l'Église. Il y avoit donc au Chapitre, M. de la Chapelle, chancelier, qui nomma Jean Fauvre, cousin germain du défunt. Ignace Heurtault nomma Gassot de Ferroles (il y avoit 3 ans que cet Ignace Heurtault n'étoit venu ni à l'église ni au Chapitre, étant tombé dans un catarrhe; la brigue néanmoins le fit apporter au chapitre). Mathieu Perrot nomma Jean Fauvre; M. Guenois, Jean Fauvre; M. Corbin, le mesme; M. Rongin, le mesme; M. David, le mesme; M. de Village, le mesme; M. Heurtault de Vouzeron, le mesme; M. Becuau nomma M. Gibieuf; M. Boufflet,

le mesme ; M. Agard nomma M. de Ferroles ; M. Bourdaloue, le mesme ; M. Mercier, le mesme ; M. Riglet, le mesme ; M. Salat nomma M. Gibieuf ; M. Triboudet' Jean Fauvre ; M. Delys, Gibieuf ; M. Lelarge, Gibieuf ; M. Bengy, Gibieuf ; si bien que M. Gibieuf eut 6 voix ; M. Gassot de Ferroles 5 et M. Fauvre de Ferrières, cousin germain du défunt, en eust 9 ; ainsi, malgré la brigue, l'ancien usage fut maintenu. Il fut mis en possession.

Prébende conférée. — Le mesme jour, 8 de septembre 1694, il y eust encore convocation après vespres. On apporta une démission pure et simple, sur le bureau, que M. Joseph Gassot, prestre, détenu malade en son bien de la Vernusse, faisoit de sa prébende.

Elle fut sur le champ conférée à Claude Gassot son neveu, et mis en possession.

+ **Deux enterrements en un jour.** — La nuict du vendredy 10 au samedy 11 de septembre, mourut M. Joseph Gassot, prestre chanoine de Saint-Estienne, dans son bien de la Vernusse. Le corps arriva le mesme jour samedy au soir, et fut déposé dans l'église du Fourchaud. Le dymanche 12, après la grande messe, on alla processionnellement enlever le corps, on fict le service et la messe fut dicte par M. Guenois assisté des grands et petits diacre et sous-diacre, et fut enterré dans la nef et le tour finit à midy.

+ Le samedy, 11 de septembre 1694, M. Jean Lelarge, prestre, qui avoit été près de 50 ans chanoine official et grand vicaire, sous les Archevesques, vint à matines, dit

la messe sur les 11 heures, s'étant mis à table à midy. ayant commencé son disné à l'ordinaire après le potage il tomba tout d'un coup dans l'apoplexie sans en pouvoir jamais revenir, et mourut entre dix et onze heures du soir, âgé de 78 ans et 5 mois moins deux jours, étant né le 13 d'avril 1616. Il fut enterré le dymanche 12 de septembre 1694 après vespres, au bas de la nef. Homme d'un grand mérite, généralement regretté. Il a fait des fondations considérables.

+ Au mois de septembre et d'octobre 1694, étant à Azenay, moururent à Bourges M. de Deffan et M. de Contremoret qui fut enterré à l'Hôtel-Dieu, le samedy 9 d'octobre, âgé de 69 à 70 ans et M. Alabat de Vignery, conseiller au Présidial de Bourges, mourut à Fontainebleau.

+ Le jeudy, jour de Saint-Martin, 11 de novembre 1694, mourut sur les 9 heures du soir, M. Foy David, maistre de musique à Saint-Estienne, âgé d'environ 40 ans. Il étoit de la province du Mans. Le lendemain, il fut enterré dans l'aile devant la chappelle où se dict la messe décanale.

Matines de l'Avent. — En l'année 1694, après 5 ou 6 jours passés de l'Advent, le Chapitre voyant qu'on résidoit fort mal aux matines, en ce que le distributeur ne faisoit sa ronde que fort tard, lui ordonna de la faire à la fin du 3e psaume tous les jours quelque office qu'il y eut, ce qui eut un très bon effet.

Prédicateur. — L'Advent de cette année 1694 a été presché par le P. Tournoy, jésuite, qui, pour la saison,

a été fort suivi. Comme on étoit dans la vacance du siège, le Chapitre jouissant du Secrétariat donna 125 livres, et le Clergé 75 livres qui font 200 livres.

1695

Sacre de Mgr l'Archevesque. — Le dimanche 23 de janvier 1695, messire Léon Potier de Gesvres, nommé à l'Archevesché de Bourges la veille de la Pentecôte 1694, fut sacré dans l'église du Noviciat des Jésuites, à Paris, Mgrs de Clermont et d'Évreux, assistants.

Chaires disputées. (Voy. au lundy 1er d'aoust 1695). — Le lundy 21 de février 1695, cinq personnes se présentèrent pour obtenir deux chaires de droit, vacantes dans l'Université de Bourges. MM. Goulu, d'Orléans; Raboin, de Bourges; Ferrières, de Paris; ces trois-là firent leur harangue le matin. Leclerc et Guyon, de Bourges; ces deux-là haranguèrent le soir.

Entrée de Mgr l'Archevesque. — La nuict du jeudy 10 de mars 1695 au vendredy 11, arriva, à 11 heures, messire Léon Potier de Gesvres, archevesque de Bourges. Il alla descendre au séminaire où on ne l'attendoit point du tout. Le Chapitre alla le complimenter le vendredy après disné, M. Bigot portant la parole. Il fit son entrée le dimanche 13 de mars. Il n'y eust jamais tant de désordre causé par une foule inconcevable de monde. On ne put faire la cérémonie sous l'orgue; on la fit comme l'on put dans le chœur. Le même jour il envoya cent pistoles à l'Hôpital-Général. Il fit proposer au Chapitre que si l'on vouloît, il donnerait encore cent pistoles aux

pauvres, au lieu des festins qu'il étoit obligé de faire, mais que cela ne l'empêcherait pas de donner à manger à tous messieurs en trois ou quatre bandes qu'il ferait. A quoi tout le monde donna les mains dans le Chapitre. A l'*osculum pacis*, les prêtres y allèrent avant les sous-diacres.

Ordination dans le chœur. — Le samedy de la Passion, 19 de mars 1695, jour de saint Joseph, Mgr l'Archevesque fit l'ordination dans le chœur *intra missarum solemnia;* on avoit avancé l'office et dit une messe basse de saint Joseph. Un chanoine capitulant fit le sous-diacre et M. le grand archidiacre le diacre.

Idem. — Le samedy saint 2 d'avril, M. l'Archevesque fit encore l'ordination dans le chœur, et comme il voulut la faire en disant une messe basse, ce qui ne pouvoit s'accommoder avec l'office du jour, on commença les deux grandes messes sous terre environ les 5 heures du matin. Ensuite on dit l'office tout de suite. Il finit un peu avant 9 heures, que commença l'ordination. Il étoit près d'une heure quand elle finit.

Sinode dans le chœur. — Le jeudy 21 d'avril 1695, Mgr l'Archevesque tint son premier sinode. Il le tint dans le chœur de Saint-Estienne.

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le samedy 23 du même mois fut tenue l'Assemblée diocésaine et le lundy 25 la provinciale, dans la salle du doyenné parce que Mgr l'Archevesque y demeuroit pour lors, accause des ruines de l'Archevesché. Comme j'étois à la campa-

gne dans le temps de ces trois cérémonies je n'en marque point le particulier.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Le mercredy 18 de may 1695, Mgr l'Archevêque, messire Léon Potier de Gesvres, partit à quatre heures du matin, pour aller à l'Assemblée générale du clergé. Il fit ses grands vicaires jusqu'à son retour, MM. Bigot, de la Chapelle, Perrot et Guenois, etc.

Neufvaine. — Le lundy de la Pentecôte, 23 de may 1695, on commença une neufvaine pour obtenir du beau temps. Le neufvième jour à la fin du salut, on chanta *Laudate Dominum omnes gentes.*

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy 2 de juin 1695 feste du Saint-Sacrement, M. Corbin porta le Saint-Sacrement pour M. David qui étoit en tour, le soir, il le porta encore à la procession. Le Père Poncet, prieur des Augustins, a presché l'octave nommé par le Chapitre. Le vendredy 2e jour, M. Riglet a porté le Saint-Sacrement ; le samedi 3e jour, M. Lelarge ; le dimanche 4e jour, M. Bigot ; le lundy 5e jour M. de la Chapelle ; le mardy 6e jour M. Perrot ; le mercredi 7e jour M. Guénois ; le 8e jour, M. Rousseau devoit le porter comme étant à son tour, mais étant en semaine et ayant dit la grande messe le matin et porté le Saint-Sacrement à Saint-Pierre, M. Agard qui le suit, l'a porté ce soir à la procession après complies.

Saint-Sacrement porté. — Le samedy 25 de juin 1695, M. Claude Gassot, chanoine, demeurant proche le Poids-le-Roy, étant fort mal, on lui porta le Saint-

Sacrement après la grande messe. Ce fut M. le Théologal qui luy administra, assisté de plusieurs de l'église.

Chaires de droit remplies. — Le lundy 1er d'aoust 1695, messieurs de la Faculté de droit, rendirent leur décret pour remplir les deux chaires vacantes. La première fut donnée à M. Guyon, de Bourges, et l'autre à M. Goulu, d'Orléans. (Voy. au lundy de février 1695.)

Communion. — Les enfants de chœur qui n'avoient pas communié à la grande messe le jour de Notre-Dame, le Chapitre les fit confesser, et communier à la messe du chœur, ce jourd'huy dimanche, 21 d'aoust 1695.

Arrivée de Mgr l'Archevesque. — Le mardy 6 de septembre 1695 arriva de Paris, sur les 7 heures du soir, Mgr de Bourges. Il en étoit party le lundy matin. Il y étoit allé...(Voy. le 18 de may dernier.) On ne sonna la grosse cloche pour marquer son arrivée que le mercredy 7 à six heures du matin.

Neufvaine. Pluye. — Le lundy 19 de septembre 1695, les pluyes étant continuelles et faisant beaucoup de préjudice, et de retardement aux vignes, on résolut de faire une neufvaine. Pour cela le Chapitre députa MM. Bigot, Guenois et Mercier, pour en conférer avec M. l'Archevesque. On arrêta qu'on commencerait le soir après vespres. Monseigneur s'étant trouvé sur la fin de complies, il dit le *Confiteor*, *Misereatur et Indulgentiam;* l'hebdomadier acheva le reste; à la fin de la procession, l'hebdomadier porta le livre à Monseigneur qui étoit à sa place ordinaire où il dit les oraisons accou-

tumées, et ensuite il donna la bénédiction. On avoit sonné le gros Guillaume pour l'appeau.

Prise de possession du doyenné. — Le vendredy 30 de septembre 1695, messire Pierre-Denis de Barmond, qui s'étoit fait doyen par le moyen de son indult, contre M. Bigot, qui avoit été élu comme il est dit cy-devant, ayant remis le doyenné entre les mains de Mgr l'Archevesque, mondit seigneur fit son possible pour faire accepter le doyenne à M. Lionnet, ci-devant doyen d'Alet, qui ne voulut jamais l'accepter ; ce que voyant M. l'Archevesque, il fit faire une permutation entre M. Perrotin de Barmond, qui donnoit son doyenné à messire Nicolas-André Félibien, prestre de Paris, qui lui donnoit le prieuré de Saint-Nectaire, ordre de saint Benoît, diocèse de Clermont. Ce jourd'huy, après la grande messe, on ordonna convocation pour après vespres. Les quatre chanoines de résidence y furent appelés. Lecture faite de la permutation et en l'admettant, ont nommé, les uns après les autres par rang d'antiquité, les chanoines de résidence parlant les derniers, ledit sieur Nicolas-André Félibien ; MM. Perrot et Guenois furent nommés par le Chapitre, pour le mettre en possession, qui, après l'avoir conduit au grand autel et dans la place de doyen au chœur, le conduisirent dans la salle du doyenné, de là, remontèrent au Chapitre où il presta serment, donna l'*osculum pacis*. Ensuite il se mit dans la place de doyen où il fit son remerciement *ex scripto*. Quoi fait, chacun se retira. Il n'y eut ni *Te Deum*, ni orgue, ni musique, point de grosses cloches et le doyen n'eut point de chappes.

+ Le vendredy 7 d'octobre 1695 mourut à Orléans Me Jacques Avril dont il étoit natif. Il étoit prestre chapelain de la Sainte-Chappelle de Bourges où il avoit autrefois été maître de musique.

Départ de Mgr l'Archevêque. — Le samedy 22 d'octobre 1695, Mgr l'Archevesque est parti pour aller à Paris. Il passa par Fontainebleau.

Prédicateur des Avents 1695. — Le samedy 26 de novembre 1695, veille du premier dimanche des Avents, arriva le Père Eustache, jésuite, qui a presché cette année l'Avent dans Saint-Estienne de Bourges. Il a été fort suivi et a toujours presché avec applaudissement. Il partit, pour s'en retourner à Paris, le matin du jour de saint Estienne, et le Père de Lormoy, jésuite, prescha en sa place.

1696

Prédicateur de Caresme. — Le mercredy 7 de mars 1696, jour des Cendres, le Père Caron, jésuite, commença à prescher le Caresme dans Saint-Estienne.

Départ de M. de la Porte. — Le dimanche 11 de mars 1696, M. de la Porte, secrétaire de Mgr l'Archevesque et de la Chambre ecclésiastique, est parti pour aller à Paris pour y solliciter, au nom du clergé, le procès que le Père abbé de Saint-Sulpice, l'abbesse de Saint-Laurent, l'abbé de Saint-Ambroise, le trésorier de la Sainte-Chaspelle, le prieur de Manzay, etc., ont suscité à la Chambre ecclésiastique au sujet de la taxe sur eux faite pour le franc haleu, francs fiefs, cens et rentes.

Retour de Mgr l'Archevesque. — Mgr l'Archevesque qui estoit parti le 22 d'octobre 1695, est arrivé aujourd'huy 6 d'apvril 1696, sur les 10 heures du matin. Le Chapitre alla le saluer après que tout l'office fut achevé, M. Félibien, doyen, portant la parole.

Ordination. — Le samedy 7 d'apvril 1696, l'ordination se fit dans le chœur, l'office commença à 5 heures et demie, fut fait tout de suite, et finit à 8 heures et demie. C'étoit le samedy de devant le dimanche de la Passion.

Jubilé. — Le lundy 16 d'apvril 1696, se fit dans l'église Cathédrale, l'ouverture d'un jubilé universel, accordé par Notre Saint-Père le Pape Innocent XII, pour obtenir la paix. Le dimanche au soir, la veille, on sonna, sur les 8 à 9 heures, les grosses cloches par trois volées et, le lendemain lundy, jour de l'ouverture, on les sonna de même à 4 heures du matin. On dit l'office tout de suite jusqu'à nones inclusivement. Le sermon commença à 9 heures. Après le sermon, on dit vespres, pendant lesquelles on osta les chaises de la nef; Mgr l'Archevesque, messire Léon de Gesvres, officia; la messe fut solennelle du Saint-Esprit. Il y eut *Gloria* et *Credo*. M. Charles Lallouche, maître de musique, avoit composé une messe exprès, mais les musiciens, n'ayant pas voulu conserter, on chanta au lutrin une messe commune imprimée. M. Bigot chantre, contre la coutume en pareille occasion, prit la chappe avec ses deux assistants à la psallette, au lieu qu'il devoit sortir de la sacristie avec son baston et ses deux assistants, tous trois chappés, pour venir se mettre à la psallette. Mgr l'Ar-

chevesque, messire Léon Potier de Gesvres officia. Il vint de la sacristie, accompagné des grands-diacres, savoir : M. le grand archidiacre, François Lebas et Pradier, et des petits sous-diacres, savoir : MM. Néraud, Garnier et Olivier, des archidiacres, aumoniers, etc., et tous se mirent au grand autel à genoux. Pour lors, M. le chantre entonna l'hymne *Veni Creator* ; le premier verset achevé, on se leva et on fit la procession, continuant l'hymne qui fut chanté alternativement par le chœur et par l'orgue ; rentrant dans le chœur, Mgr l'Archevesque, au lieu d'aller dans la sacristie, comme on avoit fait autrefois (il est vrai que le contraire s'étoit fait aussy), alla droit à l'autel, où il dit un verset et l'oraison du Saint-Esprit ; après quoi il alla à la sacristie prendre une chasuble, et vint commencer la grand-messe qui fut *in pontificalibus*. Quatre chanoines aux honneurs ; le service finit à midy. Monseigneur donna à disner à tous ceux qui l'avoient assisté à l'autel et à la psallette ; seulement point de maître de musique, d'enfant de chœur et de bedeau. Le dimanche au soir, quy fut la veille, Monseigneur envoya M. de la Porte, son secrétaire, chez MM. l'Intendant, du Présidial, et de la ville pour les avertir de cette ouverture.

Feste de Monseigneur l'Archevesque. — Le mercredy 11 d'apvril est la feste de saint Léon, feste de Messire Léon Potier de Gesvres notre Archevesque. L'an passé 1695, tout le Chapitre précédé des deux bastonniers, alla le voir et le saluer. Cette année 1696, on voulut faire la même chose. Mais M. Bigot ne l'approuva pas ; son sentiment en empescha la plus grande partie et il

n'y eut que MM. Félibien, doyen, Perrot, Guenois, Salat, Gaudinot, théologal et deux ou trois autres qui y allèrent. Point de bastonnier.

Ordination le Samedy-Saint. — Le samedy de Pasques, 21 apvril 1696, Monseigneur l'Archevesque fit l'ordination dans Saint-Estienne au grand-autel. On commença un peu après cinq heures les deux grandes messes sous terre. Ensuite l'office du chœur, et tout finit à neuf heures. L'ordination finit, il étoit plus de midy. (Voy. au 2 avril 1695).

Marbres consacrés. — Le dimanche 27 de may 1696, Monseigneur l'Archevesque consacra cent marbres ou pierres, dans l'église de Saint-Estienne. Cette cérémonie finit après 6 heures du soir.

Départ de Monseigneur. — Retour. — Officiant à la Pentecôte. — Le dimanche 3 de juin 1696, Mgr l'Archevesque alla à Bourbon-les-Bains, voir M. le Cardinal d'Estrée qui y estoit ; il retourna le samedy 9, veille de la Pentecôte, et officia le soir à vespres, et donna la collation *more solito*, entre vespres et complies dans la salle basse du commun dans l'Archevesché. On l'avoit tapissée. Il survint une grande pluye en sortant, ce qui fit qu'il y eut peu de personnes à complies.

Neufvaine pour obtenir du beau temps. — Le vendredy 15 de juin 1696, on a commencé une neufvaine accause des pluyes continuelles. Messieurs de la ville allèrent demander ces prières publiques à Mgr l'Archevesque, qui en fit donner avis à la Compagnie par M. le Doyen. La Compagnie députa M. le Doyen et M. le Chantre

pour en aller conférer avec Monseigneur. Ce qui fut fait. Le 17, dimanche dans cette neufvaine, fut le dimanche de la Trinité, auquel jour il y a un salut. On dit vespres, on fit la station dans la nef, ensuite complies dans le chœur où l'on fit aussy le salut sans en sortir. Pendant le salut, Monseigneur arriva au chœur. Étant fini, on fit la procession pour la neufvaine. Quand on fut rentré dans le chœur, M. Lebas, semy-prébendé, étant en semaine, porta le livre à Monseigneur, pour dire le verset et les oraisons ; et il tenoit le livre avec un des aumôniers. Après quoi Monseigneur donna la bénédiction.

Feste du Saint-Sacrement dans une neufvaine commencée. — Le jeudy 21 de juin 1696, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Agard étant en tour porta le Saint-Sacrement. Il étoit près d'onze heures, quand le Saint-Sacrement sortit de l'église. L'octave a esté preschée par le P. Caron, jésuite, quy avoit presché le caresme, nommé à cette octave par Monseigneur cette année. Comme c'étoit aujourd'huy le septième jour de la neufvaine qui étoit commencée, on ne dit pas les litanies, comme on avoit fait les jours précédents, accause du salut et procession du Saint-Sacrement ; mais à la fin, le Saint-Sacrement étant rentré dans le chœur, et posé sur l'autel, on chanta pour continuer la neufvaine *Domine non secundum peccata*. Après les oraisons dites, M. Agard qui avoit porté le Saint-Sacrement à cette procession du soir, donna la bénédiction. Le vendredy deuxième jour de l'octave, M. le Théologal porta le Saint-Sacrement, le samedi troisième jour, M. Bourdaloue ; le diman-

che, quatrième jour, M. Riglet; le lundy, cinquième jour, M. Lelarge ; le mardy, sixième jour, M. Mercier ; le mercredy, septième jour, M. Bengy ; le jeudy, huitième et dernier jour, comme l'hebdomadier de Saint-Ursin étoit en semaine, le Chapitre pria M. Bourdaloue de dire la grande messe ; ce qu'il fit, assisté seulement des petits diacre et sous-diacre ordinaires. Le mauvais temps empescha de sortir ; la procession qui se devoit faire à Saint-Pierre, se fit autour de l'église ; le même M. Bourdaloue qui avoit dit la grande messe, porta le Saint-Sacrement. Messieurs Sallat et Fauvre, chanoines capitulants comme diacre et sous-diacre, assistèrent à cette procession. On fit une pause à la chappelle au Duc, où l'on chanta le motet qui se chante tous les ans à pareil jour à Saint-Pierre. Le soir à la procession, comme M. le Doyen n'y étoit pas, M. Bigot, chantre, porta le Saint-Sacrement. Après que la bénédiction a été donnée on a chanté *Laudate Dominum omnes gentes*, etc. On a formé un doute, cette année, à qui c'étoit de Monseigneur ou du Chapitre de fournir la collation tous les jours au prédicateur; le Chapitre l'a fait comme il avoit fait cy-devant.

Sainte Épine. — Le vendredy, jour de Saint-Pierre, 29 juin 1696, accause des grandes pluyes qui continuoient toujours, on porta la sainte Épine, qui est à la Sainte-Chappelle, processionnellement ; dans le détroit de la Sainte-Chappelle, les rues étoient tapissées.

Quarante heures accause des pluyes continuelles. — Le lundy deuxième jour de juillet 1696, on fit l'ouverture des Quarante heures dans Saint-Estienne. Ce jour

là est la feste de la Visitation. Il y a procession générale aux Carmes, et il doit y avoir sermon dans Saint-Estienne. Voicy comme toutes choses furent réglées. On avança le service ; il n'y eust point de sermon ; la procession se fit aux Carmes, à laquelle assista Mgr l'Archevesque. Au retour, il alla s'habiller à la sacristie, vint au grand autel où étant à genoux, M. le Chantre entonna le *Veni Creator*, lequel fini, Monseigneur, sans dire ni verset ni oraison, commença une grande messe du saint Esprit qui fut solennelle, *in pontificalibus* et de chantre, quatre chanoines aux honneurs. Le Chapitre, par ses députés, avoit conféré avec Monseigneur l'Archevesque, sur toute cette cérémonie. On sonna la veille sur les 9 heures du soir, trois volées, et le lendemain sur les quatre heures du matin.

Te Deum. — Le dimanche 30 et dernier de septembre 1696. *Te Deum* fut chanté après vespres. Monseigneur l'Archevesque officia ; la procession fut de chantre M. le Doyen étoit chappé. Au retour Monseigneur qui étoit *in pontificalibus*, monta dans son trône et ayant dit l'oraison, il donna la bénédiction. Le samedy au soir, sur les huit à neuf heures, on sonna deux volées des grosses cloches, et autant le dimanche, de grand matin. C'étoit pour la paix de la France et de la Savoie.

Bruit dans le Chapitre. — Le lundy 1er d'octobre 1696, il y eust un vacarme, et un bruit au Chapitre. Très violent, M. Fauvre de Ferrière, appela petit prestolet M. Félibien, doyen, etc.

Prébende conférée. — Le lundy, 19 de novembre 1696, Gaston de Biet de Maubranches, fut mis en possession de la prébende que possédoit son frère, dont il avoit fait démission.

Grosse cloche.— Garnison.—Il arriva dans le mois de décembre 1696, de la cavalerie à Bourges, pour y demeurer en garnison tout l'hiver. Messieurs de la ville demandèrent au Chapitre de faire sonner tous les soirs une grosse cloche pour servir de signal à faire retirer les soldats. Il y eust de la difficulté à l'accorder, MM. du Chapitre disant que Mgr l'Archevesque en cas que les cloches vinssent à être cassées étoit obligé de les faire refaire ; qu'ainsy Messieurs de la ville pouvoient lui en écrire. Sur ce refus, Messieurs de la ville voulurent se servir de l'horloge comme étant à eux. Ils firent le soir monter un homme, qui,avec un marteau,sonna près de deux cents coups sur l'horloge. Il fit le lendemain au soir la même chose, et ne le fit que ces deux jeurs seulement ; ils firent ensuite sonner une cloche dans lés paroisses. Enfin le lundy 21 janvier 1697, on commença à 6 h. 1/2 du soir à sonner la cloche du sermon, etc.

1697

Canonisation. — Le dymanche, 27 de janvier 1697, se fit la cérémonie de la canonisation de saint Jean de Facond, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin. Les Augustins vinrent sur les neuf heures du matin, processionnellement,avec leur bannière où étoit l'image du saint. Le P. Poncet,prieur, la présenta à la porte du

chœur ; fit un discours en latin auquel M. Félibien, doyen, répondit aussy en latin. Ensuite, M. Gaudard, archidiacre de Bourbon et docteur en théologie, fit dans Saint-Estienne le panégyrique du saint, lequel fini, la procession générale alla aux Augustins ; tout le clergé séculier et régulier, Messieurs de la ville et du Présidial y assistèrent, y ayant esté priés par M. de la Porte, de la part de Messieurs les vicaires généraux (Monseigneur l'Archevesque étoit pour lors à Paris). Le motet chanté aux Augustins, toute la procession retourna à la Cathédrale. Il y eust plusieurs contestations, de la part du Chapitre touchant cette cérémonie, et on croyoit que le Chapitre n'y assisterait pas. Ils ne vouloient pas que Messieurs Guenois et Gaudinot allassent chez M. le Doyen, grand vicaire, pour conférer, et ils trouvoient à redire sur ce que le billet qui avoit été envoyé dans les paroisses et communautés portoit que la procession avait été indiquée par les grands vicaires. Voicy une copie de ce billet : M. le Curé de... est averti de la part de Messieurs les vicaires généraux de se trouver dimanche prochain, 27 du présent mois, sur les neuf heures du matin, dans l'église Cathédrale, pour assister à la procession générale que mesdits sieurs les vicaires généraux ont ordonnée, pour la cérémonie de la canonisation de saint Jean de Sahagun, de l'ordre des hermites de Saint-Augustin, à Bourges, le 21 janvier 1697. Cette mésintelligence fit que les grosses cloches ne sonnèrent point la veille et le lendemain, mais seulement à la procession.

Prédicateur de l'Avent et du Caresme. — Le Père Poncet, prieur des Augustins dans le couvent de Bourges, prescha dans Saint-Estienne, l'Avent dernier 1696. Et le P. Motier, jésuite, a commencé ce jourd'huy, 20 de février 1697, jour des Cendres, à y prescher le Caresme de cette année 1697.

Le samedy, 16 de mars 1697, arriva M. l'abbé de Montréal, etc.

Le dimanche, 17 de mars 1697, arrivèrent deux princes, Alexandre et Joseph, fils du feu roi de Pologne. Ils descendirent à la Croix d'or, rue de Saint-Bonnet. Ils avoient Madame d'Arquian, leur tante, religieuse à Saint-Laurent. Ils arrivèrent sur les quatre heures du soir et partirent le mesme jour sur les dix heures du soir.

Retour de Monseigneur. —Le vendredy, 22 de mars 1697, Monseigneur Léon de Gesvres, Archevesque de Bourges, arriva de Paris sur les sept heures du soir. Il étoit party de Bourges au mois d'octobre 1696. Le lendemain samedy, devant le dimanche de la Passion, 23 de mars 1697, il fit l'ordination dans le chœur de Saint-Estienne.

Absoute. — Le mercredy saint, 3 d'apvril 1697, Monseigneur l'Archevesque fit la cérémonie de l'absoute; le P. Motier, jésuite, qui preschoit le Caresme, n'ayant voulu prescher à cette cérémonie, le P. d'Avozé, cordelier, confesseur de l'Annonciade y prescha.

Visite de Monseigneur. — Le jeudy, octave de l'Ascension, 23 de may 1697, Mgr Léon de Gesvres, Archevesque de Bourges, est parti entre midy et une heure, pour faire sa première visite dans son diocese. Il est alle coucher à Saint-Amand. Il y avoit grande suite et grand monde avec lui.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, 6 de juin 1697, feste du Saint-Sacrement, M. Sallat étant en tour, M. Gaudinot, théologal, porta le Saint-Sacrement pour luy, mon dit sieur Sallat, n'étant que diacre. La Compagnie déjeuna chez M. Sallat. Le temps étant fort inconstant, et qu'il pleuvoit de temps en temps, dans l'incertitude du temps, on ne porta point de chappes à la procession. Il n'y avoit que M. le Chantre et ses deux assistants qui fussent chappés de chappes qui n'étoient pas de prix. On sortit de l'église après onze heures et on y rentra à une heure et demie, un peu plus. Il plut comme nous étions à la Porte Gordaine et à la Chappelle des Pains. Le P. Galmet, Minime, nommé cette année par le Chapitre, prescha l'octave. A la procession du soir M. le Théologal porta le Saint-Sacrement ; le vendredy, deuxième jour, M. le Chancelier le porta ; le samedy, troisième jour, ce fust M. Perrot ; le dimanche, quatrième jour, M. Guenois ; le lundy, cinquième jour, M. Rousseau ; le prédicateur s'étant trouvé mal, un autre Minime précha ; le mardy, sixième jour, M. Agard ; le mercredy, septième jour, M. Bourdaloue ; le jeudy, huitième jour, M. Guenois, prié par M. Simoneau qui étoit en semaine, a dit la grand'messe, et porté le Saint-Sacrement à Saint-Pierre. Le soir, à la procession,

M. Mercier l'a porté ; on n'a point chanté à la fin, *Laudate Dominum omnes gentes*, comme on avoit fait autrefois.

Te Deum. — Le jeudy, 20 de juin 1697, l'ordre arriva pour chanter le *Te Deum* accause de la prise d'Ath en Flandre, comme Monseigneur l'Archevesque étoit pour lors au cours de sa visite. Il n'y avoit à Bourges que M. l'abbé de Montréal, vicaire général de mon dit Seigneur. Il pria M. Perrot, ancien chanoine, de porter la lettre du roy au Chapitre, où il y eust quelques difficultés proposées; mais enfin, M. Perrot fut nommé pour aller conférer avec mondit sieur de Montreal. Le *Te Deum* fut chanté le dimanche, veille de saint Jean Baptiste. On ne sonna point la veille ni le matin. M. Rousseau fit la cérémonie et dit les oraisons de son siège.

Prise de possession du doyenné. — Le lundy, 15 de juillet 1697, M. Alabat de Louvers, fondé de procuration prit possession du doyenné de Saint-Estienne pour M. Pierre Louis Lyonnet, doyen de l'église Cathédrale d'Alet, ledit doyenné de Saint-Estienne, à lui résigné en cour de Rome, par M. André-Nicolas Félibien, qui en avoit pris possession le 30 septembre 1695.

Monseigneur l'Archevesque Léon de Gesvres, étant parti pour faire la visite du costé de Montluçon, le 23 de may dernier, est retourné ce jourd'huy, mardy, 6 d'apvril 1697.

Retour de Monseigneur l'Archevesque.— Il est arrivé sur les dix heures du soir ; sur un faux avis qu'il

devoit arriver bientôt, on sonna le gros Guillaume sur les sept heures du soir. Le lendemain mercredy, toute la Compagnie alla le saluer après la grande messe.

Prise de possession du doyenné. — Le mercredy, 21 d'aoust 1697, M. Louis Pierre Lionnet visita toute la matinée Messieurs les Chanoines, et après la grande messe, il vint au Chapitre. M. le chantre lui donna le drap ; MM. le Chancelier et Guenois le mirent en possession dans le chœur, et dans la maison décanale; retournés au Chapitre, il fit le sermon, donna l'*osculum pacis*, et se mit à sa place de doyen. Le 15 juillet il avoit pris possession par procureur.

Te deum. — Le dymanche, 15 de septembre 1696, on chanta le *Te Deum* pour la prise de Barcelonne. Monseigneur officia de la station où il étoit, sans entrer dans le chœur. Il alla à la sacristie; après complies il vint dans son trône. M. le Chantre et ses deux assistants étoient chappés à la procession. Il n'y eut rien d'extraordinaire, on ne sonna ni le soir la veille, ni le lendemain matin.

Départ de Monseigneur. — Le lundy, 23 de septembre, Monseigneur l'Archevesque partit entre 3 et 4 heures après disné, pour aller à Fontainebleau voir le roy.

Synode de Saint-Luc 1697. — Le jeudy, 24 d'octobre 1697, jour du Sinode tenu par M. Félibien, vicaire général, on a renouvelé un mandement fait par feu Monseigneur l'Archevesque, du 24 décembre 1689, portant défense aux séculiers d'inhumer leurs

morts dans un cimetière interdit, sous peine d'excommunication par le seul fait. On attendoit Monseigneur ou M. l'abbé Lyonnet, mais Monseigneur ne vint point et M. Lyonnet n'arriva qu'à 5 heures du soir.

Retour de Monseigneur. — Monseigneur l'Archevesque arriva de Fontainebleau, le jeudy, veille de la Toussaint 1697.

Te Deum pour la paix. — Le samedy, 30 de novembre 1697, jour de Saint-André, fut chanté le *Te Deum* pour la paix entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Monseigneur l'Archevesque y officia *in pontificalibus;* M. le chantre avec son baston et ses assistants ; le chœur étoit en surplis, et tous chappés, la veille et le jour de grand matin on sonna les grosses cloches.

Départ de Monseigneur.— Le lundy, deuxième jour de décembre et de l'avent 1697, Monseigneur l'Archevesque est party sur les 7 heures du matin pour aller à Paris.

Prédicateur de l'Avent. – Un Père Jésuite, nommé Ricquesse, a presché l'Avent dans Saint-Estienne cette année 1697.

1698

+Le vendredy, 3 de janvier 1698, est mort Hyacinthe Heurtault, archiprêtre de Bourges, curé de Saint-Doulchard, son annexe. Il est enterré dans le chœur de Saint-Bonnet. Les curés de la ville firent l'enterrement et le lendemain le service, etc.

Te Deum pour la paix. — Le 2 de février 1698, dimanche de la Sexagésime, on a chanté le *Te Deum* pour la paix entre l'Empereur et le Roy de France. Il n'y eust rien d'extraordinaire que M. le chantre et ses deux assistants chappés. On ne sonna pas même la veille sur le soir, ni le jour le matin.

Prédicateur du Caresme. — Le 12 de février 1698, jour de mercredy des Cendres, le Père Riglet, jésuite, enfant de Bourges, a commencé à prescher le Caresme dans Saint-Estienne.

Retour de Mgr l'Archevesque. — Le samedy, 22 de mars 1698, Mgr l'Archevesque est arrivé de Paris. On a sonné le gros Guillaume après 9 heures du soir; Il étoit parti pour aller à Paris le lundy, deuxième jour de décembre 1697.

Départ de Monseigneur l'Archevesque. — Le mercredy, 23 d'apvril, Monseigneur partit, pour aller coucher chez M. le Commandeur de l'Ormeteaux; de là, à l'abbaye de la Vernusse, et de là, à Saint-Cyran; le même jour, M. Lyonnet, official, et M. Jacquemet partirent aussy pour aller à Châtillon juger le prieur de Miseray.

Neufvaine. — Le lundy, 28 d'avril 1698, on commença une neufvaine de prières publiques à Saint-Estienne accause du mauvais temps, froid et gelées; on n'en fit que sept jours, chose ridicule.

Retour de Monseigneur. — Le samedy, 10 de may 1698, Monseigneur retourna: dans ce voyage, il visita

les abbayes de la Vernusse, de Saint-Genoux, de Saint-Cyran et de Mizeray.

Quarante-heures. — Le lundy, 12 de may, on commença des Quarante-Heures dans Saint Estienne accause des gelées continuelles qui perdoient tous les fruits de la terre. Monseigneur l'Archevesque en fit l'ouverture par une procession et messe du Saint-Esprit solennelle et de chantre, quatre chanoines aux honneurs. Tout le clergé séculier accoutumé y assista. Monseigneur y avoit fait convoquer Messieurs de la ville et du Présidial. On sonna la veille sur les dix heures du soir et autant sur les quatre du matin. Le distributeur fit des billets pour que chacun alla une heure devant le Saint-Sacrement. Les Quarante-Heures furent aussi distribuées dans toutes les églises de la ville, ce quy dura jusqu'au 4 de juillet inclusivement.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, feste du Saint-Sacrement, 29 de may 1698, Mgr Messire Léon de Gesvres, archevesque, officia et porta le Saint-Sacrement. M. Village, chanoine, sous diacre, étant en tour, Monseigneur fit généralement tout l'office. Il assista même au sermon, et donna la bénédiction le soir. On sortit de l'église à onze heures, et on y entra à deux heures. Le temps fut beau quoiqu'il eust un peu plu avant la procession et que peu de temps après le retour il plut beaucoup. Le P. Épiphane, augustin, a presché l'octave, nommé cette année par Monseigneur l'Archevesque. Le vendredy, 30, M. Corbin donna la bénédiction le soir; le samedy, 31, M. Riglet; le dymanche, premier de juin, M. Rongin; le lundy, deuxième jour

de juin et le cinquième jour de l'octave, M. Lelarge : le mardy, sixième jour, M. Lyonnet, doyen, le porta ; le mercredy, septième jour, M. Bigot, grand chantre ; le jeudy, jour de l'octave, le même M. Bigot, étant en semaine pour l'office, pria M. Mercier de dire la grande messe et de porter le Saint-Sacrement à la procession, qui se fait à Saint-Pierre-le-Puellier ; ce que mondit M. Mercier fit. Le soir de la procession, M. le Chancelier n'ayant pu faire la cérémonie, et M. Perrot étant absent, M. Guenois porta le Saint-Sacrement. On ne chanta point *Laudate Dominum omnes gentes*. Le Chapitre fit la dépense de la collation de tous les jours, au prédicateur, qui se monta à 6 livres.

Semy-prébende remplie. — Aujourd'huy, 20 de juin 1698 Me François Quemiset, clerc minoré du diocèse de Paris, a été pourvu et mis en possession de la semy-prébende, que possédoit ci-devant le sieur Laloüette, vacante par déchéance, et après coutumace quoique non absolument nécessaire, etc.

Visite dans l'Abbaye de Saint-Laurent. — Mgr l'Archevesque, Messire Léon de Gesvres, commença la visite le 14 de may 1698, qui dura jusqu'au dimanche 6 de juillet, auquel jour dame Anne Fauvelet, abbesse, sortit de la dite Abbaye, etc.

Départ de Monseigneur. — Le vendredy 25 de juillet 1698, jour et feste de saint Jacques, Monseigneur l'Archevesque, partit pour aller à la clôture d'une mission qui se faisoit à Culan, et de là s'en aller à Aurillac.

Tonnerre. — Le dimanche 20 de juillet, le tonnerre, environ les dix heures du matin, tomba dans le chœur de Sainte-Jeanne, à l'Annonciade de Bourges, toutes les religieuses y étant chantant l'office ; Mme de Gamache fut blessée à une cuisse, etc.

Sinode. — Le jeudy 23 d'octobre, jour du Sinode, 1698, après plusieurs années, le Sinode qui avoit été tenu dans la salle haute de l'Archevesché, dans l'église du Séminaire, et dans le chœur de Saint-Estienne, fut enfin tenu dans l'ancienne salle de l'Archevesché où se tient l'Officialité; et fut tenu par M. l'abbé de Montréal. L'oraison sinodale fut faite par M. le curé de Vineil, qui fit fort bien. Ensuite, M. l'abbé de Montréal, en rochet et bonnet carré, fit aussy un très beau discours. Il y avoit peu de curés, parce qu'il faisoit un très mauvais temps.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy 12 de novembre, lendemain de la Saint-Martin 1698, Monseigneur arriva entre onze heures et midy, et alla pour la première fois descendre à l'Archevesché, où il n'avoit point encore logé.

Prise de possession d'une Prébende. — Le samedy 22 de novembre 1698, après le salut, la Compagnie s'assembla. On mit sur le bureau des provisions de Cour de Rome, au profit de François-Ignace Chabenat, à qui M. Ignace Heurtault avoit résigné sa prébende en Cour de Rome. M. Heurtault étoit l'ancien de la Compagnie. Il étoit entré dans la 71e année de son âge. Avant que de mettre le sieur Chabenat, âgé de

[illegible] et malade MM. Mer[illegible], prestre, et Heurtault de [illegible], sous-diacre, [illegible] porter la parole et [illegible] au malade, soit au retour dans le Chapitre. [illegible] qu'il y eust quelque bruit. Enfin, le sieur Chat[illegible] fut mis en possession par MM. [illegible] et [illegible], nommés par le Chapitre. Le lendemain, dimanche 23, ce jeune chanoine vint à matines et à la grand'messe. Il y assista Monseigneur l'Archevesque. Après dîné, ce jeune chanoine alla pour le voir. Il ne fut pas trop bien reçu. Monsieur l'Archevesque se [illegible] qu'il fut dans l'ordre qu'un chanoine nouvellement reçu parust dans le chœur avant que de l'avoir salué.

—Le mercredi 26 de novembre 1698, sur les 5 heures du matin, mourut Ignace Heurtault, ancien chanoine de l'Église, à qui M. le Théologal administra hier le sacrement d'Extrême-Onction. Après la grande messe, l'Église a la processionnellement lui jeter de l'eau béniste. Sortant de l'église, les grosses cloches sonnèrent à branle. L'eau beniste fut donnée par M. le doyen, les prestres et ensuite par les sous-diacres. Le lendemain, on avança la grande messe comme à un jour d'obiit; sur la fin de la grande messe, on sonna le gros appeau. Sexte étant dite, on alla processionnellement enlever le corps. MM. Baudon et Lebon, tous deux prestres et chanoines de résidence, portoient la chappe. M. le Théologal fit l'office, nommé par le Chapitre. Les diacres et sous diacres, qui étoient en semaine, laissèrent à l'autel M. Delys, sous-diacre, et M. Riglet fit le dia-

cre pour M. Sallat. Il fut enterré sous le porche, du costé de l'Archidiaconné, au bas de l'image de Notre-Dame qui y est dépeinte.

Départ de Monseigneur. — Aujourd'huy mercredy, 3 décembre 1698, Monseigneur l'Archevesque est party du matin aux flambeaux, pour aller à Paris. Il alla coucher à Gien.

1699

Le feu dans Saint-Estienne. — Le lundy gras, 2 de mars 1699, on s'aperçut, entre dix et onze heures du soir, que le feu étoit dans la charpente de Saint-Estienne, proche le clocher de plomb. Le tocsin y assembla toute la ville, et quelque difficulté qu'il y eust de porter de l'eau, causée par l'élévation du lieu, néanmoins, par une espèce de miracle, tout fut cessé en moins d'une heure, sans une perte considérable. Le lendemain, jour du mardy gras, on chanta dans le chœur le *Te Deum* en musique, et on dit une messe solennelle du Saint-Esprit en actions de grâces. Messieurs de la ville et du Présidial y assistèrent, sur quoi Monseigneur, après son retour, témoigna à la Compagnie beaucoup de mécontentement, disant que le Chapitre avoit convoqué les Corps, ce qu'il n'avoit pas l'autorité de faire. (Voy. Infra au lundi 4 de may.)

Retour de Monseigneur. — Le mercredy saint, 15 d'apvril 1699, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris entre une et deux. Il fit la cérémonie de l'absoute. Il n'y eut point de prédication.

Pauvres. — Le mardy, 21 d'apvril 1699, Monseigneur l'Archevesque fit convoquer le Clergé séculier et régulier de la ville, pour délibérer sur une proposition à luy faite par Messieurs les maire et échevins, qui avoient résolu de chasser les pauvres de la ville, et empescher les étrangers d'y entrer ; que pour cela il falloit leur donner quelque chose aux portes ; qu'ils croyoient qu'il faudrait bien par jour 23 ou 24 livres. — Le Clergé s'obligea de donner 4 livres par jour, qui est le sixième.

Neufvaine. — Le lundy 4 de may 1699, on commença une neufvaine dans Saint-Estienne, pour la conservation du beau temps. Car les prémices de may furent très beaux. Messieurs le Doyen, Perrot et Gaudinot, furent députés par le Chapitre pour aller en conférer avec Monseigneur l'Archevesque. Ce qui fut ainsy résolu. Ce même jour, la Compagnie s'assembla dans le Chapitre, après la procession de la neufvaine, et là on résolut d'aller tous en corps, parler à Monseigneur sur la contestation qui continuait toujours, etc. Enfin, tout fut apaisé par le beau et fort discours que lui fit M. Lyonnet, doyen. (Voyez au lundi gras, 2 de mars ci-dessus.)

40 heures. — Le lundy 11 de may 1699, le Chapitre après avoir conféré par ses députés avec Monseigneur l'Archevesque, on commença le matin l'ouverture des Quarante-Heures, le peuple les demandant à cause du mauvais temps pour les vignes. Monseigneur en fit l'ouverture par une procession du Clergé séculier et régulier dans l'église Cathédrale, et une messe solen-

nelle du Saint-Esprit. On sonna les grosses cloches la veille, sur le soir, et le jour de grand matin. Le premier jour, Monseigneur donna la bénédiction le soir; le deuxième jour, ce fut M. le doyen; le 3e jour, pour la clôture, ce fut encore Monseigneur l'Archevesque. Le tout finit par un *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Monseigneur en visite. — Le vendredy, 5 de juin 1699, Monseigneur l'Archevesque est party entre onze et midy pour aller à Sancerre faire sa visite.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, 18 de juin 1699, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Gaudinot, théologal, étant en tour, a porté le Saint-Sacrement et le soir donna la bénédiction. Le vendredy, M. Rousseau; le samedy, M. Bourdaloue; le dimanche, M. Mercier; le lundy, M. Corbin; le mardy, M. Riglet; le mercredy, M. Rongin; le jeudy, M. Lelarge. Le Chapitre a nommé cette année, pour prédicateur, M. de Saint-Pierre, prestre séculier.

Assemblée provinciale. — Le pape Innocent XII ayant condamné 23 propositions tirées d'un livre fait par Monseigneur l'Archevesque de Cambray, le Parlement faisant difficulté d'enregistrer et recevoir sa bulle, le roy voulut que tous les archevesques de son royaume assemblassent leurs provinces pour recevoir cette bulle et l'être ensuite dans chaque diocèse. Messire Léon de Gesvre, archevesque de Bourges, suivant ces ordres, convoqua les évesques de sa province au 28 de juillet 1699. Le dimanche 26 de juillet, arrivèrent Messei-

gneurs de Clermont et de Saint-Flour. Ils étoient tous deux logés à l'archevesché ; le lendemain, lundy 27, MM. Bigot, chantre, Barrot, Guenois et Gaudinot, députés du Chapitre, allèrent saluer ces deux prélats ; le mardy 28, ils tinrent leur assemblée ; le mercredy 29, ces deux prélats vinrent en habits longs à la grande messe. On les plaça dans le fond de M. le doyen qui étoit pour lors à Paris. On avoit fait mettre un tapis et deux carreaux de velours rouge. M. Guenois, ancien chanoine, de ce côté-là, leur présenta la paix ; quelques-uns disoient que cela ne se devoit pas ; d'autres, au contraire, disoient qu'il falloit encore leur avoir porté l'évangile à baiser. Ils partirent pour s'en retourner le jeudy 30 de juillet 1699.

+Le samedi, 31 d'octobre 1699, mourut sur les 3 heures après-midy, Messire Louis François des Ecures de Pont-Charrault. Il étoit logé dans le cloître de Notre-Dame de Salles ; par conséquent, dans la justice de Saint-Estienne, où il avoit été autre fois grand archidiacre. Il est mort archidiacre de Sologne et prieur de la Ferté-Imbault, son annexe, et prieur de Marçays, dans la 63ᵉ année de son âge. Il fut enterré le lendemain, jour de la Toussaint, après les vespres, dans l'église du Séminaire ; Messieurs de Saint-Estienne, processionnellement et porté dans l'église du Séminaire (*sic*). M. Baudon, chanoine de résidence, porta la chappe et fit la cérémonie. Deux chanoines *ad honores* par devant et deux semy-prébendés par derrière, portoient les coins du drap, etc.

Départ de Monseigneur. — Le lundy, 16 de novembre 1699, Mgr l'Archevesque alla coucher à Quantilly pour partir le lendemain pour aller à Paris.

Prédicateur. — L'Avent de 1699 a été presché dans Saint-Estienne par le P. des Molles, jésuite.

1700

Bonnet de docteur. — Le lundy gras, 22 de février 1700, M. Gassot de Soye prit le bonnet de docteur dans Saint-Estienne. La veille, sur les 9 heures du soir, on sonna 3 volées de toutes les grosses cloches ; et le lendemain, sur les 4 heures du matin, autant.

Prédicateur. — Le 24 de février, jour de mercredy des Cendres 1700, le P. Labbe commença le caresme dans Saint-Estienne.

+ La nuit du dymanche 7 de mars au lundy 8 de mars 1700, mourut à une heure après minuit, M. Gabard, vicaire et sacristin de Saint-Estienne. On alla sur les 5 heures du soir enlever le corps. On le porta à Saint-Ursin où il avoit élu sa sépulture.

Retour de Monseigneur. — Mgr l'Archevesque venant de Paris arriva à Quantilly, et 2 ou 3 jours après qui fut le mercredy 7 d'apvril 1700, il arriva à Bourges. Il fit l'absoute ; il n'y eut point de sermon.

Assemblée diocésaine. — Le vendredy, 30 d'apvril 1700, le lendemain du Sinode de Quasimodo, fut tenue dans la grande salle haute de l'Archevesché, l'Assemblée diocésaine. On y alla en bonnet carré. Les 4 députés du

Chapitre qui furent MM. Bigot, chantre (M. le doyen n'étant pas en ville) de la Chapelle, chancellier, Perrot et Guenois, furent nommés pour assister à l'Assemblée provinciale. Mgr l'Archevesque voulut que les Curés de la ville fissent corps et ils eurent en effet 2 députés à cette Assemblée de la part de leur corps.

Assemblée provinciale. — Le lundy, 3 de may 1700, fut tenue l'Assemblée provinciale dans la salle haute de l'Archeveesché. Il n'y vint pas un prélat. Il n'y eut que des deputes charges de procurations du 1er et 2e ordre. Mgr l'Archevesque et M. l'abbé de Buzanval furent nommés pour aller à l'Assemblée générale à Saint-Germain-en-Laye. On assista à cette assemblée en bonnet carré : à la messe du Saint-Esprit, Mgr seul avoit un tapis. S'il y eût eu quelques prelats, on leur en auroit donné, etc. deux contestations : 1° le député de Tulle prétendit que son prelat devoit être nommé après Mgr l'Archevesque, le 1er comme étant le plus ancien en sacre. Dont acte, etc.

2° L'assemblée forma le dessein d'inquiéter Mgr du Puy sur ce qu'il n'avoit comparu, ni procureur pour luy, à la dernière Assemblée provinciale tenue au mois de juillet 1699 par ordre du roy, touchant le livre de M. de Cambray condamné à Rome.

Feste du Saint-Sacrement. — Le jeudy, 10 de juin 1700, feste du Saint-Sacrement, M. de Bourdaloue étoit en tour, pour porter le Saint-Sacrement ; mais comme il étoit à Paris, député par le Chapitre contre les Archidiacres qui plaidoient contre le Chapitre, il donna ordre pour la dépense qu'il devoit faire, et le Chapitre commit M. Guenois pour porter le Saint-

Sacrement. Il alla néanmoins voir Mgr l'Archevesque qui estoit malade, et lui dit que la Compagnie jugeant qu'il ne pouvoit pas porter le Saint-Sacrement en ce cas, l'avoit nommé pour le faire. En effet, il le porta. Comme il avoit extrêmement plu les jours précédents, et le temps paraissant encore fort disposé à la pluye, la procession se fit sans chappes. Il n'y eut de chappés que Messieurs le doyen, le chantre et ses assistants. Le père Dabert, capucin, gardien de Vierzon, prescha l'octave, nommé par Mgr l'Archevesque. A la procession du soir, M. Guenois porta le Saint-Sacrement. Le vendredy, M. Lelarge le porta.

Départ de Mgr l'Archevesque. — Aujourd'huy, 11 de juin, Mgr l'Archevesque qui avoit été nommé le 3 de may pour assister à l'assemblée générale, et qui devoit être parti il y a plus d'un mois, ayant été retenu par une fièvre septenaire, est enfin parti après disner, pour aller coucher à Quantilly, et de là à Paris. Le samedy, 12 de juin, M. Bigot, chantre, a porté le Saint-Sacrement à la procession du soir ; le dymanche 13, M. Rousseau ; le lundy 14, M. Agard ; le mardy 15, M. Gaudinot, théologal ; le mercredy 16, M. Mercier ; le jeudy, jour de l'octave, M. Corbin dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à la procession à Saint-Pierre-le-Puellier, et le soir au salut. On ne chanta point à la fin *Laudate Dominum omnes gentes*, etc.

Neufvaine pendant l'octave du Saint-Sacrement. — Nota que les pluyes étant continuelles et excessives, on commença le vendredy, 2e jour de l'octave, une neufvaine pour avoir du beau temps. Voici l'ordre qu'on

tint. Complies étant finies, on chantoit dans le chœur les litanies de la Vierge, on faisoit la procession du Saint-Sacrement et à la fin de la neufvaine, on chanta *Laudate*.

Quarante-Heures pour le temps. — Cette neufvaine finit le samedy 19 de juin 1700, le lendemain, 20. les pluyes et les mauvais temps continuoient toujours. Messieurs de la ville, et les peuples demandèrent des Quarante-Heures à M. de Montréal qui étoit pour lors seul grand-vicaire à Bourges. Il les promit, ce qu'il fit savoir au Chapitre, et qu'on envoya deux chanoines du Chapitre pour conférer avec lui du jour, de l'heure et de la cérémonie. Ces deux choses firent beaucoup de peine et parurent nouvelles à la Compagnie, savoir : 1° que M. le grand-vicaire prétendoit que c'étoit à lui indépendamment du Chapitre de promettre les Quarante-Heures au peuple ; 2° de ce qu'il vouloit qu'on lui envoyât deux députés. Cependant, après plusieurs assemblées tenues sur ce sujet, l'affaire fut terminée sur ce pied là. Le Chapitre prétendant toujours le contraire, MM. Perrot et Corbin allèrent voir M. de Montréal logé à l'archevesché.

L'ouverture des Quarante-Heures se fit le lundy, 21 de juin 1700, M. Guenois fit la cérémonie ; la messe et la procession furent solennelles et de chantre, *Gloria*, *Credo*, quatre chanoines aux honneurs. La messe étant finie, M. Guenois donna la bénédiction sans rien dire, exposa le Saint-Sacrement; la cérémonie finit sur le midy, 3 volées des grosses cloches le dimanche au soir et le lundy de grand matin. Messieurs de la ville et du Pré-

sidial y assistèrent, priés. On avertit par M. de la Porte de la part de M. le grand-vicaire qui ordonna aussy et fit un mandement pour les Quarante-Heures dans deux églises, chaque jour dans la ville. Le mardy 22 juin, second jour des Quarante-Heures, M. Guenois donna encore la bénédiction au salut du soir ; le mercredy, 3e jour des Quarante-Heures, M. Mercier donna la bénédiction : comme c'étoit la veille de Saint-Jean et qu'il avoit officié à vespres, il fit aussy le salut.

Prébende conférée. — Le jeudy, 1er juillet 1700, fut faite convocation pour après vespres. On apporta sur le bureau une démission pure et simple, que M. Estienne Bourdaloue, prestre chanoine, faisoit de sa prébende. M. François Bourdaloue, son frère, prestre, fut mis en possession, le samedy 3 juillet 1700. — La nouvelle étant arrivée par la poste que M. Estienne Bourdaloue étoit mort à Paris le 29 de juin, on s'assembla encore et on conféra encore sa prébende comme vacante par mort, au même M. François Bourdaloue.

+ Le samedy, 28 d'aoust 1700, mourut après 8 heures du matin, M. Pierre Simoneau dans la 65e année de son âge, chanoine de résidence. Il avoit été enfant de chœur et maître de musique dans cette église de Saint-Estienne. Il fut enterré le soir proche la chapelle de Saint-André.

Prise de possession d'une prébende. — Le lundy 4 d'octobre 1700, M. Jean Sallat, clerc tonsuré de ce diocèse, ayant fait une permutation avec M. Sallat, son oncle, pour sa prébende de Saint-Estienne, en a été mis ce matin en possession.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy, 21 d'octobre 1700, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris sur les 7 à 8 heures du soir ; et lendemain il tint son sinode qui commença à onze heures.

+ Le samedy, 13 de novembre 1700, sur les 2 heures après midy, mourut messire Jean Sallat, chanoine de Saint-Estienne, âgé de 79 ans et un mois. Il n'avoit été que diacre. Le samedy, après vespres, on alla processionnellement lui donner l'eau béniste. Le dimanche 14, il fut enterré, après vespres, au milieu de la nef proche de M. Sallat, son frère et son prédécesseur. M. Rongen, chanoine et sous-chantre, fit l'office. Le lundy 15e, il y eut un service solennel après la grande messe.

Prédicateur de l'Avent. — Le 28 de novembre 1700, le dimanche de l'Avent, le P. Colo, Augustin, commença l'Avent dans Saint-Estienne.

Départ de M. Guenois. — Le mardy, 28 décembre 1700, M. le Chanoine Guenois, est parti pour le second voyage, pour aller à Paris solliciter le procès que Messieurs les Archidiacres font au Chapitre.

1701

Départ de Monseigneur. — Le jeudy, 6 de janvier, jour des Roys, 1701, entre une et deux après midy, Monseigneur l'Archevesque partit pour aller à Paris.

Incendie. — Prébende de résidence conférée. — Le vendredy, 14 de janvier 1701, entre 6 et 7 heures du matin, la maison où logeoit M. Nérand chanoine,

dépendante du chapitre brûla ; le tocsin que l'on sonna à Saint-Estienne y attira un monde infini. Cet accident fit que l'on ne tint point de chapitre auquel on avoit résolu de pourvoir à la chanoinie de résidence, vacante par la mort de M. Simoneau ; mais le même jour, après vêpres, elle fut conférée à M. Claude de Dignan, prestre chanoine semy-prébendé, taille haute. MM. Gaudinot, théologal, et Mercier le mirent en possession. M. Delys, chanoine sous-diacre, s'y opposa. Ce qui n'empescha pas que le Chapitre, ne fit prester le serment audit sieur de Dignan.

Docteur. — Le lundy gras, 7 février 1701, le Père Coulon, Carme, prit le bonnet de docteur dans Saint-Estienne. La cérémonie ne finit qu'après une heure.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy, 23 de mars 1701, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris entre 6 et 7 heures du soir. Ainsy il n'y eut point de cérémonie d'absoute ce jour-là.

Coq doré sur le clocher. — Le vendredy, 1er jour d'avril 1701, sur les 5 heures du soir, fut mis sur le clocher de Saint-Estienne, le coq de cuivre doré ; la girouette qui y estoit de tout temps ayant été ostée quelques jours auparavant. Le nommé J. Girault, maistre poëlier, a fait le coq doré. Son nom est inscrit sur la queue ; les Pillets père et fils, couvreurs, travaillant pour l'église, le placèrent sur le clocher. Le coq pèse 8 livres. Il coûta........., la dorure coûta.......... et on donna aux couvreurs..............

Feste du Saint-Sacrement, 1701. — Le jeudy, 26 de may 1701, jour et feste du Saint-Sacrement, M. Heurtault de Vouzeron, chanoine sous-diacre, étoit en tour de le porter ; mais étant à Paris, il avoit prié M. Lyonnet, doyen de l'église, de le porter pour luy. Ce qu'il fit. Il donna à déjeûner à toute la résidence. Le Saint-Sacrement sortit de l'église à 10 heures et un quart, et le Saint-Sacrement rentra dans l'église à midy et demi. M. le Doyen porta encore le Saint-Sacrement le soir. Il donna à souper à 14 ou 15 personnes de l'église ; le vendredy 27 de may, M. Riglet porta le Saint-Sacrement le soir après complies. Le samedy, M. Rongen le porta ; le dymanche 29, M. Lelarge ; le lundy 30 de may, M. Bengy.

Cejourd'huy, après huit heures du soir, est arrivé Monseigneur l'Archevesque du cours de sa visite. La grosse cloche sonna.

Le mardy 31 may, M. Bourdaloue porta le soir le Saint-Sacrement ; le mercredy, 1er de juin 1701, M. Lyonnet, doyen, a recommencé ; le jeudy, 2e de juin, jour de l'octave, M. Guenois, prié par la Compagnie, dit la grande messe et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre. Pendant la grande messe, il n'étoit assisté à l'autel que de petits diacre et sous-diacre ordinaires. Il y avoit outre cela M. le grand Archidiacre et un chanoine capitulant, sous-diacre. Le soir, à la procession, Monseigneur l'Archevesque, Messire Léon de Gesvres, porta le Saint-Sacrement. On ne chanta point à la fin *Laudate*. L'octave fut preschée par le P. Robin, gardien des Cordeliers, et fit fort bien pendant toute l'octave. Il avoit esté nommé par le Chapitre.

Assemblées diocésaine et provinciale. — Le mardy 31 mai 1701, il y eut assemblée diocésaine et le mercredy 1er juin, la provinciale. Il n'y avoit de prélats que Monseigneur de Bourges et Monseigneur de Saint-Flour.

+ Le samedy 18 juin 1701, mourut sur le grand matin, subitement, M. Alabat, prestre chanoine du Chasteau, dans la paroisse de Saint-Pierre-le Guillard.

+ Le mardy, 9 d'aoust 1701, M. Guenois, neveu de M. Labbe, étant avec sa famille à Chou, fut trouvé le matin mort dans son lit. Il étoit prestre et fort bon ecclésiastique.

Saint-Sacrement à un malade. -- Le vendredy, 16 de septembre 1701, on porta, sur les 8 heures du matin, le Saint-Sacrement à Messire Claude de la Chappelle, chanoine et chancellier, malade dans le logis de la Chancellerie. M. Bigot, chanoine et grand chantre, luy porta le Saint-Sacrement. MM. Dignan, prestre et chanoine de résidence et du Jardin, prestre chanoine semy-prébendé, portoient le dais.

Prébende remplie. — Le dimanche 26 de septembre 1701, convocation ayant été faite pour après vespres, M. Olivier monta au chapitre, comme porteur de procuration par laquelle M. Claude de la Chappelle, chanoine et chancellier en l'église de Bourges, lui donnoit pouvoir de, pour et en son nom, se démettre purement et simplement de son canonicat entre les mains du Chapitre, qui députa MM. Guenois et Mercier, chanoines prestres, pour aller voir le malade. A leur retour

ayant déclaré la prébende vacante, on y nomma M. Pierre de la Chappelle, prestre, grand archidiacre, neveu du malade, etc.

+ Le jeudy 29 de septembre, jour et feste de Saint-Michel 1701, mourut après 8 heures du matin, Messire Claude de la Chappelle, prestre chanoine et chancellier de l'Église et Université de Bourges. Le mesme jour, après la grande messe, l'Église, la croix levée, précédée par les bastonniers, alla luy jeter de l'eau béniste. Le lendemain, vendredy 30 septembre, on avança la grande messe de demie-heure ; laquelle dite, on alla enlever le corps, qui estoit exposé dans la cour de la chancellerie. M. Guenois fut nommé pour faire l'office, MM. Riglet et Bouffet firent sous lui les diacre et sous-diacre et les petits diacre et sous-diacre de résidence. Il y eut quelques contestations dans la cérémonie : 1° Messieurs de l'Université vouloient porter les coins du drap ; ce que Messieurs du Chapitre ne voulurent pas souffrir ; en effet, l'Université n'y vint pas ; 2° Il y eut pour les coins du drap encore quelques contestations. Deux prestres, qui furent MM. Perrot et Corbin, en enlevant le corps, portèrent les 2 coins de derrière, et MM. David et Fauvre de Ferrières portèrent les deux de devant. Ce qui fut fait jusqu'à ce que le corps fut posé dans le chœur, mais la messe étant dite, comme il fallut porter le corps en terre, personne ne porta les coins, sur ce que M. David, sous-diacre, s'y présenta et dit qu'il avoit été nommé par le Chapitre pour les porter, voulant par là, comme ancien, exclure le prestre, etc. La sœur du défunt alla à l'offerte conduite par M. Surton prestre,

son neveu. Les sonneurs voulurent avoir des cierges mais ils n'en eurent point. Il est enterré proche M. Regnier, au-devant de la chaire du prédicateur.

M. de Montréal. — Le dimanche 16 octobre 1701, Me Jean-Louis Fortiat de Montréal, abbé commendataire de Saint-Pierre d'Orbais, diocèse de Soissons, est parti pour Paris, dans le dessein de ne plus revenir. Monseigneur de Gesvres, archevesque de Bourges, l'avoit fait son grand-vicaire en 1696. Il étoit d'Avignon, homme de mérite; beaucoup regretté dans Bourges où il étoit beaucoup estimé, etc.

Départ de Monseigneur. — Grands Vicaires. — Le dimanche 6 de novembre 1701, Monseigneur l'Archevesque est party sur les 6 heures du matin, pour Fontainebleau et Paris. Hier, il fit grands-vicaires M. Mercier, prestre, chanoine capitulant de Saint-Estienne, et conseiller au Présidial, et M. Jacquemet, curé de Saint-Pierre le Puellier.

Chancellerie remplie. — M. de la Chapelle, défunt, ayant résigné sa chancellerie en Cour de Rome, à Messire Robert Gassot de Priou, il s'est présenté cejourd'huy, lundy 7 de novembre, au Chapitre pour être mis en possession, ce quy a été fait au chœur et au logis de la Chancellerie, etc.

1702

Jubilé. — Le vendredy 24 mars 1702, M. Mercier, prestre chanoine de Saint-Estienne, apporta au Chapitre une bulle que Monseigneur avoit reçue pour le Jubilé.

Le Chapitre jugea plus à propos que cette bulle fût présentée au Chapitre par M. de la Porte, secrétaire de Monseigneur l'Archevesque, que par M. Mercier, qui étoit à la vérité grand vicaire, mais qui étoit du corps étant chanoine. M. de la Porte l'ayant présentée, le Chapitre députa ou commit MM. Corbin et de Bourdaloue, pour aller à l'Archevesché conférer avec Messieurs les grands-vicaires ; le jour pour faire l'ouverture du Jubilé fut pris entre eux au lundy de la semaine sainte. — Le dimanche de la Passion, 9 apvril 1702, sur les 8 à 9 heures du soir, on sonna trois volées des grosses cloches ; le lundy 10, à 4 heures du matin, on en fit autant; on dit matines, laudes, primes, tierce; sexte, nones tout de suite ; puis le sermon, lequel finy on dit vespres, pendant lesquelles on osta les chaises de la nef. Vespres finies, on fit la procession, elle fut de chantre ; et ensuite la messe du Saint-Esprit, elle fut dite par M. de la Chapelle, grand-archidiacre et chanoine. Il étoit en semaine pour l'office ; MM. Bengy, diacre ; Rousseau, petit-diacre ; Bouffet, sous-diacre ; Olivier, petit sous-diacre. Il y eut *Gloria*, *Credo*. L'office ne finit qu'après-midy, tout le clergé séculier et régulier fut convoqué. Messieurs du Présidial et de la ville y étoient. M. Rouzeau, intendant, étoit pour lors à Paris. Ce Jubilé avoit cela de particulier que la bulle étoit adressée à Monseigneur de Bourges ; ainsy (comme il étoit pour lors à Paris), ses grands-vicaires firent un mandement en son nom et y mirent toutes les conditions qu'ils jugèrent à propos. Le Chapitre n'en fit point ; ni Messieurs de la Chapelle, ou quoi que ce soit, M. le Trésorier non plus.

Retour de Monseigneur. — Le mercredy 12 apvril 1702, Monseigneur l'Archevesque arriva de Paris sur les 6 à 7 heures du soir. Ainsy il n'y eut point d'absoute ; le samedy suivant, M. le doyen la fit dans la sacristie à l'ordinaire. Quelques-uns croyoient que cela ne se devoit pas accause du Jubilé.

Service pour la belle-sœur de Monseigneur l'Archevêque. — Le jeudy 27 apvril 1702, on fit dans Saint-Estienne, un service solennel pour la belle-sœur de Monseigneur l'Archevesque, Madame la marquise de Gesvres. Il y eust 30 écus ou armoiries : 6 au Saint-Sacrement, 2 au parement d'en haut du grand-autel ; 2 aux parements d'en bas ; 6 aux angelots ; 7 au candélabre ; 4 sur la châsse ou représentation, et 4 aux chandeliers qui estoient autour; le luminaire à proportion. Il n'y eut point de sermon. On fit imprimer 200 billets, il y eut des autels préparés dans des chapelles, pour y dire la messe. M. Agard, comme étant en tour, dit la messe avec grands-diacres et petits sous-diacres. Messieurs du Présidial y assistèrent ; Monseigneur y assista ; la veille, le mercredy, on sonna pour les morts à midy ; ensuite, la volée le mercredy au soir ; sur les 8 à 9 heures, la volée, etc. ; Messieurs de la ville y assistèrent.

Assemblée diocésaine et provinciale. — Le samedy 6 de may 1702, il y eut à l'Archevesché une Assemblée diocésaine. Messieurs Bigot, le grand archidiacre, Gaudinot et Corbin, furent nommés pour y assister de la part du Chapitre, etc.

Neufvaine pour avoir de la pluye. — Le vendredy 2 de juin 1702, M. Bigot lut au Chapitre une lettre qu'il avoit reçue de M. Guenois, qui étoit à Châteauneuf, où étoit Monseigneur l'Archevesque depuis quelques jours pour le rétablissement de sa santé, par laquelle il lui mandoit qu'il avoit parlé à Monseigneur de la part de la Compagnie, pour les prières publiques que l'on demandoit pour avoir de la pluye; que Sa Grandeur avoit jugé à propos de commencer une neufvaine à l'ordinaire. Il a été résolu qu'on la commencerait ce soir. La neufvaine finit par un *Laudate*.

Leçons à Matines. — Le 4 de juin, jour de Pentecôte 1702, trois dignités : Messieurs le chancelier, le grand-archidiacre et le doyen, dirent les trois leçons à matines, ce qu'on avoit empesché en 1672.

Prédicateur de l'Avent et Caresme. — L'Avent en 1701, et le Caresme en 1702 furent preschés par le P. Bonneau, jésuite, avec grand concours et applaudissement.

Feste du Saint-Sacrement. — Ce jeudy 15 de juin 1702, feste du Saint-Sacrement, M. Mercier étant en tour porta le saint-Sacrement, et le soir à la procession du salut, il le porta encore. Il traita toute la Compagnie à souper. Le vendredy, deuxième jour de l'octave, M. Bigot porta le Saint-Sacrement au salut; le samedy, troisième jour, M. de la Chapelle, grand-archidiacre; le dimanche, quatrième jour, au lieu de M. Perrot, incommodé; le lundy, cinquième jour, M. Rousseau; le mardy, sixième jour, M. Agard; le

mercredy, septième jour, M. Gaudinot; le jeudy, jour de l'Octave, M. Guenois, étant en semaine, dit la grande messe, et porta le Saint-Sacrement à Saint-Pierre, et le soir au salut, M. Mercier le porta à Saint-Estienne.

Le Père Leclerc, gardien des Capucins, prescha l'octave, nommé par Monseigneur.

Châsse de Sainte Solange. — Le vendredy 16 juin 1702, on apporta, sur la demande de Messieurs de la ville, et par ordre de Monseigneur l'Archevesque, quy estoit pour lors à Châteauneuf, la châsse de sainte Solange. Les rues estoient tapissées ; tout le Clergé séculier et régulier y estoit; les Pères Bénédictins mêmes, les torches, bastons et confrairies y estoient comme hier à la procession du Saint-Sacrement, M. le doyen à la tête du corps. Ils allèrent jusqu'à Saint-Privé, où ils croyoient trouver la relique; mais elle n'y étoit pas encore arrivée; toute la procession poursuivit et alla jusqu'à la Madeleine, où ils trouvèrent la châsse qui arrivoit. Là, M. Félix, curé de Sainte-Solange, harangua M. le doyen en français; il lui répondit de même; le curé osta son étole, et marcha pendant la procession après les chanoines de résidence, les semy-prébendés et les chanoines *ad honores*, prestres ; puis le curé de Sainte-Solange. La procession sortit de Saint-Estienne sur les 9 heures, et y rentra après 11 heures. La châsse fut mise sur l'autel de saint Philippe. Le chef de saint-Palais n'y étoit pas. On sortit après-midy et Messieurs de Saint-Estienne conduisirent la châsse aux Capucins. On sonna la veille au soir trois volées, et ce jourd'huy

de grand matin de même. Cette procession fut très belle, marcha toujours en très bon-ordre. Il y avoit un peuple infini.

+ Le vendredy 14 juillet 1702, mourut sur les 3 à 4 heures du soir, M. Gaspard-Thaumas de la Thaumassière, ancien avocat, âgé de 72 ou 73 ans. Il a fait les *Centuries sur la coutume du Berry*, et outre cela *La Coutume du Berry*. Il étoit bailly du cloistre de Saint-Estienne. Le samedy 15, l'Église de Bourges alla processionnellement enlever le corps ; il étoit de la paroisse du Fourchaud. Le curé ou son vicaire se trouva avec son clergé à la maison du défunt. Il marcha le premier avec son clergé ; ensuite le Chapitre. On entra dans l'église du Fourchaud jusqu'à la porte du chœur, et là M. Bernardeau, semy-prébendé, qui avoit enlevé le corps, le déposa entre les mains du vicaire du Fourchaud.

+ Le mardy 29 d'aoust 1702, environ le midy, mourut messire François de Beauvoir, ancien avocat au Présidial. Il fut enterré dans la paroisse de Saint-Pierre le Guillard.

+ Le même jour, entre une heure et deux heures, mourut M. Jean-Heurtault de Touvent, dans la 78e de son âge. Il est enterré dans le chœur de Saint-Bonnet, etc.

+ Le jeudy 30 et dernier jour de novembre 1702, mourut sur les 9 heures du soir, Robert Lyonnet, neveu de M. Lyonnet, doyen de l'Église, et capitaine dans le régi-

ment de Forez, âgé de 40 ans, dans le doyenné, et le lendemain fut enterré à Saint-Pierre le Puellier, etc.

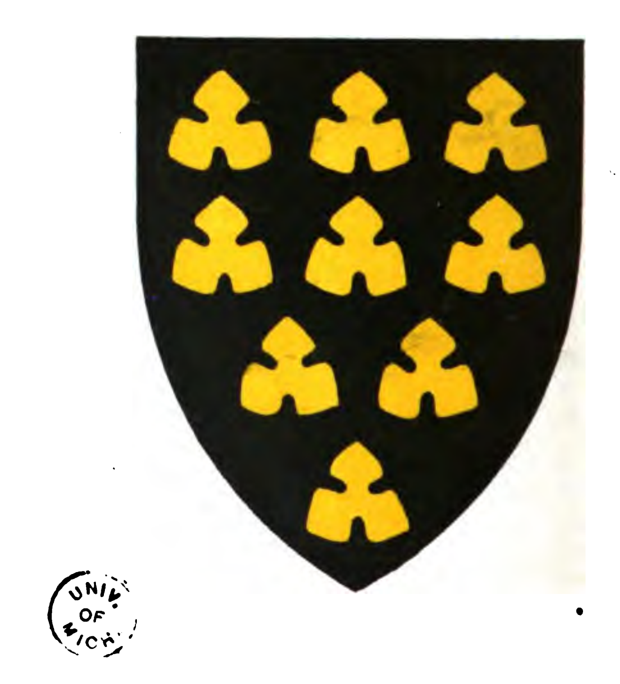
Te Deum. — Le lundy de Pasques, 9 d'avril 1703, on a chanté le *Te Deum* dans Saint-Estienne, pour la prise du fort de .... en Allemagne On sonna hier au soir et ce matin par trois fois la volée, etc.

Feste du Saint-Sacrement. — Ce jeudy 7 de juin 1703, M. Néraud étant en tour de porter le Saint-Sacrement, pria M. le doyen de le porter pour luy. Au salut du soir, Monsieur le porta encore ; le vendredy 8, M. Corbin le porta ; le samedy 9, M. Riglet le porta, et le dymanche 10, ce fut M. Rongen ; le lundy 11, ce fut M. Lelarge de Guilly ; le mardy 12, M. Bengy le porta ; le mercredy 13 de juin, M. Bourdaloue d'Herry ; le jeudy 14 juin, jour de l'octave, M. Bengy dit la grande messe, et le soir, M. le doyen étant en semaine, fit le salut et porta le Saint-Sacrement.

Le Père Collo, autrement le Père Denis, prescha l'Octave, nommé par le Chapitre. Il fit bien.

Te Deum, etc. — Ce jourd'huy, dimanche 29 juillet 1703, après vespres et complies, fut chanté le *Te Deum*, par ordre du roy, pour l'heureuse marche de M. le maréchal de....sur les ennemis, etc.

LE ROY



(Armorial du Héraut Berry 1455)

NOBILIAIRE DU BERRY

Par le Comte DE TOULGOET-TRÉANNA

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON LE ROY

BARONS DE BUXIÈRES D'AILLAC ET DE MARMAGNE SEIGNEURS DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER, DE NOZAY, DE VILLENEUVE-SUR-CHER, DE VILLENOUX, DE GISAY, DE MOULIN-NEUF, D'IVRY, DE TROUY, DE SAINT-CAPRAIS, DE MORTHOMIER, DU BOISSIRAMÉ, DU TREMBLAY, DE VOUZAY, DE CONTRES, DE VIMPELLES, DE CHANTECLER, DE GALIFARD, D'AUTHONVILLE, DE MONTDÉSIRÉ, DE BRENNETIN, ETC.

ARMES : *de sable à neuf tiercе-feuilles d'or.*

AVANT-PROPOS

La Thaumassière, en son *Histoire du Berry*, a consacré un chapitre à la famille Le Roy, « une des plus nobles et des plus anciennes de la ville de Bourges », mais la généalogie qu'il en donne, incomplète et erronée sur certains points, s'arrête à 1687, date de la publication du livre. Depuis lors, la famille Le Roy s'est perpétuée en plusieurs rameaux et a pris de nombreuses alliances dans les familles nobles de la province ;

la généalogie qui va suivre rectifie celle de La Thaumassière et la continue jusqu'à nos jours. Elle a été dressée en grande partie d'après de riches dossiers qui sont conservés au Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale[1]. Les pièces justificatives qui l'accompagnent ont un certain intérêt d'histoire locale, on y trouvera notamment deux chartres de Philippe-le-Hardi concernant la mouvance de Saint-Florent et de Villeneuve-sur-Cher, et un fragment inédit des *Comptes de la Trésorerie* du duc Jean de Berry, se rapportant exclusivement à la province au cours d'une période (1383-1385) pendant laquelle les Comptes de l'hôtel de ce prince, détruits ou perdus, font absolument défaut.

FILIATION

I. PIERRE LE ROY, chevalier, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Villeneuve et de Nozay, obtint du roi Philippe-le-Hardi une charte datée de Lorris, au mois de juillet de l'an 1277, par laquelle ce prince, rappelant qu'il avait précédemment accordé à *Pierre Le Roy, chevalier*, le droit d'acquérir jusqu'à vingt livres parisis de rente en augmentation de son fief, tenu de lui en baronnie, sous condition de lui en faire hommage, accorde au dit Le Roy la permission d'y ajouter à nouveau la moitié des terres de Saint-Florent, Villeneuve et Nozay, avec justice haute et basse [2].

La Thaumassière nous apprend que par contrat reçu

1. *Pièces originales*, 2580 et *Carrés d'Hozier* — 558.
2. V. Pièces justif., n° 1.

par Pierre des Crosses, notaire juré à Bourges, Pierre Le Roy acquit de Jehan des Barres, le cinquième jour après le *Letare* de l'année 1278, l'autre moitié des terres de Saint-Florent et de Villeneuve.

Et, en effet, une seconde charte du roi Philippe-le-Hardi, datée de Paris, au mois de février de l'an 1279, permet à *Pierre Le Roy, chevalier,* de réunir dans un même hommage les deux parties, par lui acquises, des terres de Saint-Florent, Villeneuve et Nozay [1].

On ne connaît pas l'alliance de Pierre Le Roy ; il fut père de :

II. GAUTIER LE ROY, seigneur de Saint-Florent et de Villeneuve-sur-Cher fut, d'après un titre de la Chambre des Comptes de Paris, commis en 1343 à recevoir la moitié des gens d'armes convoqués pour la défense du Berry. Il fut père de :

3. GUILLAUME qui suit ;

3. JACQUELIN, premier pannetier du duc Jean de Berry, figure parmi les écuyers dans le rôle des Compagnies du duc de Berry au temps des guerres de Flandres. Il donna quittance de ses gages le 31 octobre 1397 [2]. Dans les preuves pour l'Ordre de Saint-Lazare d'Adrien Le Roy en 1721, il est fait mention d'une épitaphe sise en l'église Notre-Dame du Fourchaut, qui est celle de Gautier Le Roy et de Jacquelin, son fils, mais on n'en donne

1. V. Pièces justif., n° 2.
2. V. Pièces justif., n° 3.

point la date [1]. Des Lettres de souffrance octroyées par le duc Jean de Berry en son hôtel de Bicêtre le 27 juillet 1409, nous apprennent que Jacquelin était mort alors et avait, d'une alliance inconnue, laissé deux fils, André et Jean, et deux filles, Jacquette et Guillemette.

III. GUILLAUME LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Villeneuve, occupait une situation élevée près du duc Jean de Berry, car dans un des registres des Comptes de l'hôtel de ce prince, il est fait plusieurs fois mention de lui, notamment en l'année 1376, que Messire Jehan Trousseau fut envoyé de Nonette à Bourges « devers Guillaume Le Roy li parler de certain fait touchant Monseigneur », à cause de quoi le dit Jehan Trousseau, taxé pour ce à 20 sols tournois par jour, reçut 16 livres tournois [2].

De Guillaume Le Roy sont issus :

4. JACQUES qui suit ;

4. JEAN, fut député en 1348 par le roi, avec Pierre, seigneur de Graçay, et Jean Daugart, pour asseoir une imposition de 20 deniers pour livre au bailliage de Bourges.

Il était procureur du roi à Bourges en 1354, et d'après La Thaumassière, qui le qualifie Conseiller de Mgr le Duc, il était en 1367 « garde et gouverneur du bailliage de Berry en l'absence de M. le

1. V. Pièces justif., n° 9.

2. Arch. nat., K. K., 253.

bailly [1]. » On trouve dans les Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry pour l'année 1372 que M[e] Jehan Le Roy reçut trente francs d'or « pour deniers à lui empruntés par Monseigneur. » On sait que ce prince était coutumier du fait. Jean fut père de :

a. PAUL LE ROY, seigneur de Thérieux et vicomte de Villemenard, n'eut qu'une fille, Philippe, mariée en 1400 à Jean Georges, écuyer seigneur de Barentheaume, conseiller du duc de Berry et bailli de Gien [2].

b. JEAN LE ROY, seigneur de Villenoux et de Gisay, comparut comme témoin dans un partage de serfs entre l'abbé de La Vernusse et André du Moustier. Il acquit la terre de Janvarennes par acte passé le 1[er] août 1409 par devant Jean Blanchon, notaire, qui le qualifie *armiger*. Il épousa par contrat passé devant Étienne Clergat, au mois de mars 1417, *die in ramis palmarum*,

1. *Hist. de Berry*. p. 46.

2. GEORGES porte : parti de gueules et d'argent, au lion de l'un en l'autre, à l'orle de six croix alaisées du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Guillemin, damoiseau, seigneur de Vouzeron, tué en son château par les Anglais en 1356.

On compte parmi ses descendants deux conseillers et avocats généraux du duc Jean de Berry, un secrétaire du roi Louis XI, un pannetier du duc d'Orléans, un lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Lansac, et plusieurs échevins de Bourges depuis 1474.

[illegible] fille de Pierre Savary, chevalier, et de Marie de [illegible].

La dot de la future était de 300 livres tournois. Ils eurent deux fils : Pierre, qualifié écuyer et seigneur de [illegible], et Jean, lesquels partagèrent en 14[illegible] les biens de leur père, à peine encore vivant.

4. Marguerite, mariée à Jean Pellorde, seigneur de la Tour et de [illegible][2], avec lequel elle donna, en 137[illegible], la place de [illegible], pour bâtir l'église des Carmes à Bourges.

IV. JACQUES LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Villeneuve, était, en 1397, maître d'hôtel du duc Jean de Berry[3]. Il fut père de :

1. Savary porte : écartelé d'argent et de sable. Cette illustre maison, établie en Touraine dès le XIe siècle, a produit un chevalier des ordres, des chambellans du Roi, des ambassadeurs, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, etc. Elle s'est partagée en deux branches principales, celle des marquis de Lancosme et celle des comtes de Brèves (par érection en 1625).

2. Pellorde porte : de gueules à l'aigle éployée d'or, accompagnée de quatre croisettes recroisettées au pied fiché du même, deux en chef et deux en pointe. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Henri Pellorde, vivant au XIIIe siècle et qui, sans doute, était frère de Pierre, qualifié chevalier dans un rôle du ban et arrière-ban de 1273, publié par de la Roque (*Traité de la noblesse*, p. 88). Elle a produit un sergent d'armes du roi en 1386, deux capitaines de gens d'armes au XVe siècle, un capitaine de la Grosse-Tour de Bourges, échanson du roi en 1450. Elle s'est éteinte dans toutes ses branches au XVIe siècle, et la dernière héritière du nom, fille de François Pellorde, seigneur d'Ourouer, épousa Adrien de Gamaches, vicomte de Raymond, maître d'hôtel du roi, d'où est sortie la maison de Gamaches.

3. Arch. nat., K. K., 253.

V. MARTIN LE ROY, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher et de Molin-Neuf, maître d'hôtel de Jean de France, duc de Berry, figure comme témoin en 1395 dans une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges. Il est mentionné comme maître d'hôtel dans les Comptes de l'hôtel du duc Jean de Berry en même temps que Jacques, son père, en 1397. Il mourut en 1410 et fut enterré en l'église des Cordeliers de Bourges où l'on voyait ses armes avec cette inscription : *Martin Le Roy, Seigneur de Saint-Florent, maitre d'hostel de très haut et très puissant prince Monseigneur Jehan duc de Berry qui trespassa le 1er jour de l'an de grâce mil quatre cent dix, et Jacques Le Roy, son fils, escuier tranchant du dit prince et depuis escuier de cuisine du Roy Charles septiesme, le vingt-quatriesme jour d'avril l'an mil quatre cent soixante-huit.*

Martin Le Roy eut pour enfants.

6. JACQUES qui suit ;

6. SIMONE, abbesse de Saint-Laurent de Bourges de 1413 à 1464. Elle est nommée dans les annales du couvent *Simone La Roïne* par suite, dit l'histoire du monastère, d'un usage local qui féminisait les noms de femmes [1]. Elle fut enterrée dans le sanctuaire de l'église abbatiale avec l'épitaphe que voici : *Cy gist noble dame Madame Simone La Royne qui jadis en son vivant a esté abbesse de céans par l'espace de 11 ans, et a eslé sa sépulture avec Madame Souveraine de Cros sa devancière, laquelle*

1. *Histoire des Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges*, p. 95.

dame Simonne La Royne trespassa le Ve jor de Juillet l'an de grâce MCCCCLXIV. Priez Dieu pour les âmes d'elles. Pater noster. Ave Maria.

VI. JACQUES LE ROY, IIe du nom, Seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, fut d'abord Ecuyer tranchant du duc de Berry puis Ecuyer de bouche du roi Charles VII. Il vendit, le 28 novembre 1433, à André Le Roy son cousin, conseiller du Roi et Correcteur des Comptes, la quatrième partie de Saint-Florent pour 200 réaux d'or. D'après La Thaumassière, il fit partage avec le même André Le Roy le 22 mai 1438. Il se maria deux fois, la première avec N. Chambellan[1] dont on voyait les armes parties avec les siennes dans la chapelle des Le Roy en l'église de Notre-Dame du Fourchaud, la seconde avec Macée Bricefornée ou Bricefournée, suivant La Thaumassière et Catherinot, de Bricefour ou Bricefort[2], d'après le dossier du Cabinet des titres. Il laissa de ces deux mariages :

7. Martin qui suit ;

1. Chambellan porte : d'or parti d'azur à la bande de gueules brochant sur le tout. Cette famille qui a porté les titres de vicomte du Perron et de baron de Vatimbourg aux xive et xve siècles, a produit un pannetier du roi Louis XI, un conseiller au Grand-Conseil en 1461, deux conseillers au Parlement de Paris, plusieurs conseillers et lieutenants-généraux au présidial de Bourges, et un échanson de la reine Charlotte de Savoie. Elle a pris alliance avec les familles de Clamecy, de Bar, Cambray, Refuge, Longueil, Toucy, La Loë, Francières, etc.

2. De *Bricii foro*. Bricefort, d'après une note provenant du dossier du cabinet des titres, porte : d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, écartelé de gueules à quatre fasces ondées d'argent.

7. Godefroy, qui continua la lignée et viendra en son lieu ;

7. Gautier ;

7. Ravaud, chanoine de Bourges, archidiacre de Bourbon et Prieur de Saint-Laurian de Vatan, inhumé en 1502 avec son frère Gautier ;

7. Florent ;

7. Jean ;

7. Pierre ;

7. Annette, mariée, en 1455, à Guillaume Stutt[1], archer de la garde écossaise du roi ;

7. Marie, mariée en 1459, à Nicolas Bouffet[2] ;

1. Stutt ou d'Estutt porte : écartelé aux 1 et 4 palé d'or et de sable ; aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules. Cette famille est originaire d'Écosse et alliée aux principales familles de son pays. Gauthier Stutt vint en France en 1419 avec Jean Stuart, comte de Buchan au secours de Charles VI ; il devint, ainsi que ses trois frères Thomas, Guillaume et Jean, archer de la garde écossaise du roi qui lui donna la terre d'Assay en 1455. Thomas Stutt, qui continua la postérité, reçut des lettres de naturalité en 1474, et cette famille se répandit en Berry, en Guyenne, en Nivernais et en Bourbonnais. Le marquis d'Estutt de Solminiac a obtenu les honneurs de la cour en 1768 ; le comte d'Assay fut page de la reine Marie-Antoinette en 1775 ; le marquis de Tracy, maréchal-de-camp, mourut de ses blessures en 1766 ; son fils Antoine, comte de Tracy, maréchal-de-camp en 1792, sénateur, académicien en 1808, pair de France en 1815, avait épousé en 1779 Emilie de Durfort-Civrac, et mourut en 1836.

2. Bouffet porte : d'azur à trois trèfles d'or 2 et 1. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Thomas Bouffet, mort en 1385. Elle a pris alliance avec celles de Fradet, d'Orsanne, Agard, Bigot, Bengy, etc.

7° Philippe, mariée à Pierre Gentils[1], licencié-ès-lois, lequel fut échevin de Bourges en 1481;

8° Agnès, mariée en 1476, à Thomas Stutt, écuyer, archer de la garde écossaise du roi, frère de Guillaume.

VII MARTIN LE ROY, IIe du nom, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, fut gouverneur de l'écurie des rois Charles VII et Louis XI, et aussi, d'après un titre de 1479[2] receveur pour le roi des finances d'Outre-Seine. Il testa le 17 septembre 1491 et par son testament, reçu par Simon Babou[3], clerc juré et notaire royal à Bourges, il ordonne être enterré en l'église paroissiale de Notre-Dame du Fourchaut dans la chapelle qu'il a commande de construire en la dite église; il y fonde à perpétuité une chapelenie à la nomination de sa femme, de son fils Jacques et de ses hoirs « à perpetuel » par l'aîné de ligne en ligne; il veut que le chapelain célèbre sept messes aux intentions suivantes: trois pour les âmes des défunts rois Charles VII et Louis XI « sous lesquels il a eu de grands biens et honneurs » et les quatre autres pour le repos de son âme et de celle de ses père, mère, parents et amis; pour ce, il assigne cinquante livres tournois de rente à prendre

1. Gentils porte : d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or. Cette famille a donné des échevins de Bourges en 1481, 1502, 1536 et 1542.

2. V. Pièces justif., n° 5.

3. Ce Simon Babou a fait souche de très grands seigneurs; son petit-fils, Philibert Babou de la Bourdaisière, épousa la célèbre Marie Gaudin qui répandit sur sa famille la pluie de faveurs que l'on sait.

sur la terre du Tremblay près Lury, qu'il avait acquise récemment de Thomas de la Fontaine. Il institue son fils Jacques son universel héritier, lègue à sa fille Charlotte, religieuse de Preuilhe au diocèse de Mirepoix, douze livres de rente sa vie durant ; et pour ce qui est de ses quatre autres filles, il déclare qu'il les a bien et notablement mariées et leur a donné assez largement de ses biens pour qu'elles et leurs maris aient renoncé par leur contrat de mariage à sa succession future et à celle de sa femme, et pourtant il leur lègue à chacune la somme de quinze cents livres tournois. Enfin, il nomme exécuteurs testamentaires : sa femme, son fils Jacques et son frère Me Bavaud Le Roy. Il mourut la même année et fut enterré dans sa chapelle de Saint-Florent, en l'église Notre-Dame du Fourchaut où se lisait cette épitaphe : *Cy devant gist noble homme Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, gouverneur de l'écurie du roy Charles VII et de Louis son fils, et depuis receveur général des finances d'Outre-Seine du roi Charles VIII, qui trépassa le dixième jour de décembre l'an mil quatre cens quatre vingt onze. Priez Dieu pour son âme.*

Martin Le Roy avait épousé Bienvenue Lallemant[1] et laissa de cette union :

1. LALLEMANT porte : de gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent. Cette famille, originaire d'Allemagne, était établie à Bourges dès le XIIIe siècle, époque à laquelle La Thaumassière commence sa généalogie. Elle a pris alliance avec les familles Fradet, Trousseau, Sathenat, Hautemer, Champange, du Tillet, d'Aubray, Clermont-d'Amboise, de l'Hospital, etc., et a produit plusieurs receveurs généraux du roi en Normandie et en Languedoc, un conseiller au grand-conseil, un maître des requêtes de l'Hôtel, deux maîtres des comptes, un grand-audien-

4. Jacques, seigneur de Saint-Florent, de Saint-[illegible], de M[illegible] et du Tremblay, contrôleur-général des finances en 1513, épousa Marie Briçonnet [1], fille de Jean Briçonnet, receveur-général des finances de Touraine et sœur de Guillaume, archevêque de Reims et de Narbonne, cardinal et [illegible] de France I. [illegible] n'a point laissé de postérité.

5. Charlotte, [illegible] de Preuilhe, au diocèse de M[illegible].

6. Colette, mariée à Jean Girard [2], seigneur des Bergeries, échevin de Bourges.

8. Marie, mariée en premières noces à Simon Restes [3], et en secondes noces à Pierre Portier [4].

[illegible] de France Jean Lallemant, dont la fille unique, Anne, épousa le marquis de Reynel, d'[illegible] des Clermont d'Amboise.

1. Briçonnet porte : d'azur à la bande componée d'or et de gueules de 5 pièces, chargée sur le premier compon d'une étoile d'or et une autre du même en chef. Cette maison, dont les branches ont porté les titres de marquis d'Oysonville et de Rozay et de comtes d'Auteuil, était représentée en Berry, au siècle dernier, par la branche d'Oysonville : Bernard Briçonnet, marquis d'Oysonville, était seigneur de Germigny ; sa fille porta cette seigneurie à Jean Frezeau de la Frezelière, lieutenant-général des armées du roi pour qui elle fut érigée en marquisat en 1708.

2. Girard porte : de gueules à deux morailles en chevron d'or, liées d'argent. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Julien Girard, seigneur des Bergeries en 1461 ; c'est le fils de celui-ci qui épousa Colette Le Roy, d'où sont sorties toutes les branches existantes.

3. Restes porte : d'azur à la fasce d'or surmontée d'une roue d'argent.

4. Portier porte : de gueules à une tour donjonnée de deux pièces d'argent, maçonnée de sable, *Alias :* écartelé au 1 et 4 de

8. PERRETTE, mariée à Urbain de Sauzay [1].

8. PHILIPPE, mariée à Pierre Perceval [2].

REPRISE

VII *bis*. GODEFROY LE ROY, seigneur d'Ivry, deuxième fils de Jacques, IIe du nom, épousa en l'an 1500 Jeanne Herpin [3], fille de Louis Herpin, chevalier, seigneur du Coudray, maître d'hôtel du roi, et de Jeanne du Plessis-Richelieu. De son union sont issus :

8. JACQUES, qui suit.

8. FRANÇOIS, épousa Charlotte de Brillac [4], veuve de Jean Trousseau, seigneur du Bois-sire-Amé.

gueules à trois châteaux crénelés d'argent ajourés et maçonnés de sable 2 et 1 ; au 2 et 3 d'azur à trois lys de jardin d'argent soutenus et feuillés de sinople, 2 et 1 (RIFFÉ. *Généalogie de Tullier*). Ces dernières armes sont celles que portait Thibault Portier, chevalier, sénéchal de Berry en 1406. Robert Portier était bailli de Berry en 1290.

1. SAUZAY porte : d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable sur une terrasse de sinople, accostée de deux étoiles d'argent en chef. Cette maison qui a possédé longtemps la baronnie de Contremoret, la vicomté de Chipou et celle de Villeneuve-sur Rampenay, était représentée à la fin du siècle dernier par Jean-Baptiste, marquis de Sauzay, major des Gardes françaises ; il fut présenté au roi en 1766 et épousa Marguerite de Blottefière, fille de Nicolas de Blottefière, marquis de Vauchelles.

2. PERCEVAL porte : d'or à la fasce de sable.

3. HERPIN porte : d'argent à deux brassarts de gueules aux plis d'or. Cette maison, d'origine féodale et dont les membres étaient au XIVe siècle qualifiés *chevaliers* s'éteignit dans les mâles au XVIIe siècle ; La Thaumassière en a donné une généalogie très écourtée. V. aussi TAUSSERAT, *Chroniques de la châtellenie de Lury*, p. 210 et suivantes.

4. BRILLAC porte : d'azur à trois fleurs de lys d'argent.

VIII. JACQUES LE ROY, III[e] du nom, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Saint-Caprais et du Tremblay, fut homme d'armes de la compagnie du Grand-Sénéchal de Normandie. Il épousa, le 2 avril 1526, Françoise Lallemant, fille de Jean, seigneur de Marmagne et de Jeanne de Champange Il figure dans l'ordre de la noblesse, dans le procès-verbal de la rédaction des coutumes de Lorris, du 4 octobre 1539. Il mourut en 1569, laissant de son mariage :

9. JACQUES, qui suit ;

9. CLAUDE, abbé de Chaumont, conseiller et aumônier du roi Louis XIII, testa le 19 décembre 1614.

9. JEAN, prieur de Dames-Saintes, fut abbé de Saint-Pierre de Sélincourt et d'Épernay, chanoine et archidiacre de Paris, syndic-général du clergé de France et conseiller-clerc au parlement de Paris. Le 27 août 1600, il rendit les comptes de tutelle à sa pupille Anne Lallemant, fille du grand-audiencier de France et femme de haut et puissant seigneur Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, chevalier de l'ordre et gouverneur de Chaumont, en Bassigny. Il testa le 20 septembre 1612 et ordonna sa sépulture en l'église cathédrale de Paris, à laquelle il légua 2,400 livres tournois. Il fonde par le même testament un obit en l'église Cathédrale de Bourges et un autre en la Sainte-Chapelle, donne à Claude Le Roy, fils de son frère aîné, la terre de Marmagne, à Jean-Jacques Le

Roy, seigneur de Vimpelles, la terre de Buxières d'Aillac, à la charge de laisser l'usufruit de la maison seigneuriale, les fossés et dépendances à Marguerite de La Marche, sa nièce, issue de la maison de Buxières. Il spécifie que si le dit seigneur de Vimpelles a un fils, la dite terre de Buxières lui sera donnée en préciput pour lui assurer le moyen de soutenir le nom et les armes de leur maison. Il ordonne que sa charge de conseiller au parlement, dont il abute le prix à 40,000 livres, soit vendue, et institue, sur le prix à en revenir, des legs à son frère, à son neveu René de Mauvoisin, à ses nièces d'Aigues-Mortes et de Villemenard, à Claude Belot, son secrétaire, à Macé de Verrière, receveur de sa terre de Marmagne. Quant à sa maison du Cloître Notre-Dame, il veut, « s'il la peut sauver », qu'elle demeure à son frère l'abbé de Chaumont. Il mourut le 10 février 1613, en sa 71e année, et fut enterré dans l'aile droite du chœur de Notre-Dame de Paris, où l'on voyait, avant la révolution, son tombeau en marbre noir avec l'écusson de ses armes timbrées de la mitre et de la crosse et une longue inscription commémorative [1].

9. Gabriel, continua la lignée et viendra en son lieu.

9. Étienne, chevalier de Malte, fut tué à Bourges d'un coup de pertuisane.

1. V. Pièces justif., n° 8.

9. Marie, épousa par contrat du 26 février 1548 Jean de La Marche[1], fils de feu Berangon de La Marche et de Marguerite de Saint-Georges.

9. Louise, épousa Berangon de La Marche, suivant La Thaumassière.

9. Andrée, mariée en 1569 à Jean de Mauvoisin[2] fils de Gabriel de Mauvoisin et de Anne du Plessis-Richelieu.

IX. JACQUES LE ROY, IVe du nom, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher, de Saint-Caprais et de Vouzay, conseiller d'Etat et trésorier de l'Epargne en 1580 épousa en premières noces Perrette du Mesnil-Simon[3] fille

1. La Marche porte : d'argent à la bordure de gueules, au chef du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Jean de la Marche, écuyer, seigneur de Peux-Guillon, qui vivait au xve siècle, et la termine à Claude, chevalier, baron de Fins, qui épousa en 1627 Françoise de Chamborant, d'où entre autres enfants : Etienne, baron de Fins, Louis et Charles tous deux chevaliers de Malte. Le chef de cette maison est aujourd'hui Sylvain Attale, comte de la Marche, marié en 1844 à Juliette de la Garde, dont postérité.

2. Mauvoisin porte : d'azur à deux lions passants de gueules et d'hermines. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille, originaire de la Marche, à Léonard de Mauvoisin, chevalier, seigneur de la Forest, maître d'hôtel du duc de Bourbonnais en 1476 d'où sont issus : Jean, chevalier de l'ordre du roi ; Charles, premier écuyer du duc de Bourbon mort à la bataille de Pavie ; autre François, chevalier de Malte commandeur de Villefranche-sur-Cher.

3. Mesnil-Simon porte : d'argent à six mains de gueules 3, 2 et 1. La généalogie de cette illustre maison remonte à Natard du Mesnil-Simon, chevalier, qui scella de son sceau une charte au mois de juin 1329. On trouve parmi ses descendants : Simon, échanson de la reine Isabeau de Bavière en 1394 ; Jean, premier gentilhomme de la chambre et bailli de Berry en 1448, puis cham-

de Charles du Mesnil-Simon, chevalier, seigneur de Parassy et de Gabrielle des Ruaux, et sœur d'Antoine du Mesnil-Simon, gentilhomme de la chambre de Charles IX et chevalier de l'Ordre, marié à Joachine de Rochechouart. Jacques épousa en seconde noces, par contrat du 27 décembre 1583, Catherine d'Anlezy [1], fille de Jean d'Anlezy, seigneur de Menetou-Couture et de Anne de Chazeron. Dans ce contrat passé au château de Pionsac en Auvergne, figurent : haute et puissante dame Claude de Chazeron, tante de la future; haut et puissant seigneur Gilbert de Chazeron, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre; haut et puissant seigneur Gilles du Gué, chevalier de l'ordre du roi; Messire Guillaume du Crot, messire François de La Roche-Aymon, etc.

bellan du roi Louis XI et son ambassadeur près du roi de Castille; Louis. maître d'hôtel de Louis XII; Charles, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII; autre Charles, gentilhomme de la chambre du roi Henri III; Edme, marquis de Beaujeu, lieutenant des chevau-légers d'Enghien en 1622; et enfin, nombre d'officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis. Jean-Henri, comte du Mesnil-Simon, est monté dans les carrosses du roi le 2 mai 1774. Cette maison a pris alliance avec celles de Courtenay et de Dreux, du sang de France, de Sobieski, Rochechouart, La Rochefoucauld, Culant, Crevant, Pot-de-Rhodes, etc.

1. Anlezy porte : de sinople semé de croisettes d'or, *alias* : de sinople au lion rampant d'or. Hugues d'Anlezy est mentionné dans un titre de juillet 1620, portant qu'il tient le château d'Anlezy en fief d'Eudes de Bourgogne, comte de Nevers; Jean d'Anlezy, enseigne de cinquante lances sous la charge du duc de Nevers, mourut en 1549; Imbert d'Anlezy, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, épousa Louise de l'Hospital, d'où François, chevalier de l'ordre. François d'Anlezy de Menneton était chevalier de Malte en 1609. Les d'Anlezy du Nivernais portent : d'hermines à la bordure de gueules. Ces deux familles, bien que portant des armes différentes, ont une origine commune. (V. *Armorial du Nivernais* et *Armorial du Bourbonnais*, par le comte de Soultrait.

Du premier lit :

10. Charlotte, épousa en premières noces Charles de Saint-Avit[1], seigneur d'Aigues-Mortes, en deuxièmes noces Gilbert de Moriac, seigneur et Boutevin, avec lequel elle vivait encore en 1612.

Du second lit :

10. Claude, mort en 1613, alors qu'il était fiancé à la fille du comte Turpin de Crissé[2].

BRANCHE DE VILLENEUVE.

V. THIERRY LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, fils puîné de Jacques premier du nom, fut maître des requêtes ordinaire de l'hôtel et l'un de ceux qui furent institués les premiers par le roi Charles VI le 22 juillet 1418. Il épousa Jaquette Bastard[3] dont :

6. André qui suit ;

6. Jean, seigneur de Contres, épousa Geneviève

1. Saint-Avit porte : d'azur à trois fasces d'argent et trois besants du même en chef. La filiation de cette famille commence à Jean, seigneur de Saint-Avit, qui vivait au XIVe siècle ; elle a pris alliance avec les maisons d'Aubusson, de Rochechouart, de Gaucourt, de Brillac, etc.

2. La Thaumassière, en sa généalogie de la famille Le Roy, commet ici une de ces étonnantes erreurs dont il est coutumier ; il place, après Claude Le Roy, trois personnages dont il a déjà fait mention au précédent degré.

3. Bastard porte : d'or à l'aigle d'empire, mi-parti d'azur à la fleur de lys d'or. Cette famille, originaire du comté nantais, remonte à Thomas Bastard, vivant en 1378, d'où Charles, seigneur de Terland en Berry, maître d'hôtel du roi, auteur de toutes les branches existantes.

Catin, dame de Plotard[1]. Ce fut lui qui fit bâtir la chapelle dite des Le Roy en l'église Cathédrale de Bourges. C'est lui aussi vraisemblablement qui fit faire les magnifiques portes qu'on voit encore au portail nord de la Cathédrale, avec l'écusson des Le Roy et un semé de tierce-feuilles.

6. JAQUETTE, mariée vers 1439 à Jean Bonin, seigneur du Courpoy[2].

VI. ANDRÉ LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, conseiller du roi et correcteur en sa Chambre des Comptes, épousa une nièce de Martin Gouge de Charpaigne, évêque de Clermont et chancelier de France[3]. Il transigea le 13 avril 1450 avec Étienne Pelorde, échanson du roi, au sujet des cens dûs sur le moulin Hector.

1. CATIN porte : d'azur au coq d'argent, au chef du même chargé de trois molettes de sable. (V. Manuscrits du Chesne, t. 37, à la biblioth. nat.)

2. BONIN porte : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de femme d'argent tressées d'or 2 et 1. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Jean Bonin, seigneur de Rampenay, qui vivait en 1354. Elle a produit deux maîtres des requêtes de l'hôtel, deux procureurs généraux au grand Conseil, un maréchal des camps et armées, chevalier de l'ordre. Une branche établie en Bretagne a produit un lieutenant-général de l'artillerie en 1640, trois conseillers au Parlement et un abbé de Saint-Aubin des Bois en 1787.

3. GOUGE DE CHARPAIGNE porte : d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois croissants d'or 2 et 1. Martin Gouge, chancelier de France, avait un frère, Jean Gouge de Charpaigne, qui fut trésorier du duc Jean de Berry ; celui-ci eut plusieurs enfants, dont l'un, Guillaume, était évêque de Poitiers en 1441. Le dernier de cette maison fut Jean Gouge de Charpaigne, archidiacre de Saint-Flour, conseiller clerc au parlement de Paris et maître des requêtes de l'hôtel en 1440.

Il fut enterré, ainsi qu'il l'avait ordonné, dans la chapelle des Chartreux de Paris, et sa femme eut sa sépulture en l'église de Saint Germain-l'Auxerrois. Ils laissèrent deux enfants :

7. ANTOINE qui suit;

7. CATHERINE, mariée à Pierre de Chevrier, seigneur de Chouday d'où descendent les du Roux de Chevrier, comtes de Bueil [1].

VII. ANTOINE LE ROY, seigneur de Villeneuve-sur-Cher, ne prit pas d'alliance. Il testa le 15 février 1473 et déclare dans son testament qu'il veut être enterré dans la chapelle de sa famille en l'église Cathédrale de Bourges ; il fonde une vicairie perpétuelle en sa chapelle de Villeneuve et y nomme vicaire son chapelain ; il lègue à sa sœur Catherine de Chevrier la presque totalité de ses biens de Berry et trois maisons à Paris ; au Chapitre de Saint-Étienne ses maisons de Bourges, et à l'Hôtel-Dieu de cette ville ses terres sises au Château ; enfin il donne à deux fils naturels qu'il laissait, à chacun cent écus d'or.

1. CHEVRIER porte : d'azur à trois têtes de licornes d'argent 2 et 1. La Thaumassière a donné la généalogie de cette famille dont le nom a été relevé par la maison de Roux; Christophe de Chevrier, arrière petit-fils de Pierre de Chevrier et de Catherine Le Roy légua par testament la terre de Villeneuve-sur-Cher à son neveu Jean du Roux, à la condition de prendre le nom et les armes de Chevrier ce qui fut fait. Dans le courant du XVIIIe siècle, en conséquence d'une clause de substitution insérée dans le testament d'Annibal Grimaldi, comte souverain de Beuil en Savoie, les du Roux de Chevrier ont pris les nom et titre de comtes de Beuil qu'ils portent actuellement.

BRANCHE DE BUXIÈRES D'AILLAC

IX. GABRIEL LE ROY, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf et du Tremblay, fils puîné de Jacques IIIe du nom, fut d'abord destiné à l'ordre de Malte et fit ses preuves de noblesse, mais il ne fit pas profession et épousa par contrat du 12 novembre 1582 Claude de Villiers, dame de Vimpelles[1]. Assistaient du côté de l'époux : Jacques Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher ; R. P. en Dieu messire Claude Le Roy, abbé commendataire de Saint-Berthault de Chaumont ; R.P. en Dieu messire Jean Le Roy, abbé de Saint-Pierre de Sélincourt et d'Épernay, syndic général du clergé de France ; messire Jean de Mauvoisin ; messire Jacques Violle, seigneur d'Andrezy, conseiller au Parlement ; messire Pierre de Malleret, seigneur de Lussac. Du côté de l'épouse : François de Vièvre, chevalier, seigneur de Launay, gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son oncle ; François de Cugnac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, son cousin ; Anne de La Chastre, dame d'honneur de la Reine Mère ; Esme de Villiers, seigneur de Bouy, etc.

De ce mariage naquit un fils unique :

X. JEAN-JACQUES LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac, seigneur de Marmagne, Vimpel-

1. Villiers, porte : d'argent à deux lions adossés de sable.

les, Chantecler, etc., se maria deux fois ; il épousa en premières noces, par contrat du 29 juillet 1615. Louise de Meaux [1], fille de Jean de Meaux, seigneur de Corfery, gouverneur des ville et château de Montereau et de Louise Patras. Assistaient au contrat : noble et religieux seigneur Frère Guillaume de Meaux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Boncourt, oncle de la future ; Mre Philippe de Brichanteau, chevalier, baron de Linière, son cousin. Dot : 24,000 livres. Jean-Jacques Le Roy épousa en secondes noces, par contrat du 26 février 1618, Marie du Drac [2], fille d'Adrien du Drac, chevalier, comte d'Annevoux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, et d'Isabelle de Poysieux. Assistaient au contrat du côté du futur : Antoine de Vieil-Maison, seigneur de Chantecler, son cousin ; Jacques de Meaux, son beau-frère ; Louis Alleaume, seigneur

1. De Meaux porte : d'argent à cinq couronnes d'épines de sable 2, 2, et 1. Un des membres de cette famille a pris part aux croisades de saint Louis, et c'est en souvenir de ce qu'il fut chargé par le roi de rapporter en France la relique insigne de la couronne d'épines que ses descendants prirent les armoiries ci-dessus qui, auparavant, étaient : de sable à une jumelle d'argent. Cette maison a donné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem un grand-prieur de France et de nombreux commandeurs et chevaliers ; elle compte aussi des gouverneurs de places fortes et des officiers distingués.

2. Du Drac, porte : d'or au dragon de Sinople, armé, lampassé et couronné de gueules. Cette maison est originaire de Picardie. Barthélemy du Drac, trésorier des guerres du roi, vivait au commencement du XIVe siècle et mourut en 1365. Jean, son fils, fut président au Parlement de Paris ; Adrien du Drac était maréchal de camp des armées du roi en 1638 ; cette famille a produit encore un évêque de Meaux au XVe siècle et cinq chanoines-comtes de Brioude.

du Tilloy, gentilhomme de la maison du roi ; Louis Martin, chevalier de Malte ; Nicolas de Mauroy, seigneur du Plessis. Du côté de la future: Adrien du Drac, son père ; Geneviève Anjorrant sa belle-mère ; Adrien du Drac, baron d'Annevoux son frère ; Jacques de Mareuil, baron du dit lieu, gentilhomme de la chambre du roi son cousin germain, et Paul Robert vicomte d'Ully. La dot de la future était de 30.000 livres. De ce mariage :

11. Adrien qui suit.

11. Henri, filleul du prince de Condé, abbé de Mureau.

11. François Josué, chevalier de Malte, abbé commandataire de Mureau après la mort de son frère Henri.

11. Claude, épousa par contrat du 9 février 1637 Sylvain d'Assy, seigneur de Beauregard, fils de Réné d'Assy, seigneur de Lage[1] et de Gabrielle Bertrand.

11. Marie-Marguerite épousa par contrat, du 4 juin 1647 Claude de Boisé[2], chevalier, seigneur

1. D'Assy, porte : d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, au chef du même chargé de deux croissants adossés d'argent. Cette famille a eu une fille reçue à Saint-Cyr en 1695 sur preuves qui remontent à François d'Assy, seigneur des Ormeaux en 1540. (V. d'Hozier, reg. 1er.)

2. Boisé porte : d'argent à la fasce de sable. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Adenet de Boisé, damoiseau, seigneur de Courcenay en 1377. Elle a porté les titres de marquis de Fernoël, de barons de Chaume et Vilaûtré et s'est

de Courcenay, fils de Claude de Boisé et de Anne de Saint-Hilaire.

11. Élisabeth, religieuse en l'abbaye de Saint-Laurent de Bourges. Son contrat d'entrée en religion, en date du 4 septembre 1647, fut passé en présence de : révérende dame Jeanne de Volvire de Ruffec, abbesse ; sœurs Anne Cousin, prieure ; Anne Pinette ; Marguerite de la Loë ; Louise Anjorrant ; Henriette de la Rivière ; Gabrielle Bigot ; Perrette Foucault ; Françoise Hémeré ; Aimée de la Loë ; Catherine Ruellé ; Gabrielle Doullé ; Marie de Boulainvilliers ; Geneviève Chevalier ; Marguerite de Fougère et Claude Le Bloy, toutes religieuses professes. Dot de la novice : 2,500 livres.

11. Louise, religieuse en l'abbaye de Beauvoir-sur-Yèvre. Au contrat d'entrée en religion, du 1er juin 1646, assistaient : noble et révérende dame Louise de la Haye, abbesse, assistée de sœurs Marguerite de Cribleau, prieure ; Jeanne de Courgat ; Catherine et Françoise de Couaignes ; Jeanne de Mauvoisin ; Marguerite Bigot ; Catherine Bernard ; Suzanne du Peyroux ; Louise de Bridiers ; Françoise et Anne d'Assy ; Françoise de la Haye ; Geneviève de Cribleau, toutes religieuses professes. Et aussi en présence de Marie du Drac, mère de la

alliée aux maisons de La Châtre, Blanchefort, Barbançois, Ceris, Mareuil. Magnac, Mauvoisin, Villebrun, Bonnault. Poix, etc. Un de ses membres a fait ses preuves de noblesse pour monter dans les carosses du roi à la fin du siècle dernier, mais en a été empêché par la Révolution.

novice ; de Jean de Chevrier du Roux, chevalier, seigneur de Villeneuve, son curateur ; de ses frères Henry Le Roy, abbé de Mureau, Adrien Le Roy, capitaine d'une compagnie de gens de pied, François Le Roy, chevalier de Malte, et de Marguerite Le Roy, sa sœur. Dot : 2,000 livres.

11. Marie, religieuse à Saint-Laurent. Le contrat d'entrée en religion fut passé le 5 janvier 1659 entre son frère Adrien Le Roy, chevalier, baron de Buxières, et révérende dame Angélique du Toc, abbesse, assistée de Louise Anjorrant, prieure ; Anne Cousin ; Henriette de la Rivière ; Gabrielle Bigot ; Perrette Foucault ; Aimée de La Loë ; Catherine Ruellé ; Gabrielle Doullé ; Marie Marié ; Françoise de Boulainvilliers ; Geneviève Chevalier ; Marguerite de Fougère ; Marie Ferron ; Elisabeth Le Roy ; Jeanne Berthet ; Catherine Bigot ; Angélique de Montsaulnin ; Marie Hanet ; Anne Fauvellet, Catherine de Cullon et Anne Hodeau, toutes religieuses professes. Dot : 3,200 livres.

XI. ADRIEN LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, seigneur de Montdésiré, Brennetin, etc., fut ecuyer-servant de la grande écurie du roi, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et en même temps cornette aux chevau-légers commandés par le marquis d'Annevoux, son parent. Il épousa, en premières noces, par contrat du 25 novembre 1650 Charlotte de Chauvelin [1], fille de Pierre de Chauvelin,

1. Chauvelin porte : d'argent au chou arraché de sinople entouré à la tige d'un serpent d'or la tête en haut.

chevalier, seigneur de Richemont, et de Jeanne du Boueix. Figurent au contrat du côté de l'époux : Marie du Drac, sa mère ; Marie Le Roy, sa sœur, femme de Sylvain d'Assy, chevalier, seigneur de Lage ; Marguerite Le Roy, aussi sa sœur, femme de Claude de Boisé, chevalier, seigneur de Courcenay. Du côté de l'épouse : haut et puissant seigneur Jean Tiercelin de Rains, chevalier, seigneur de la Chapelle-Barrioux, et haut et puissant seigneur Charles de Mallesec, chevalier, baron de Châtelus. Adrien Le Roy fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'Etat, le 31 mars 1667. Il épousa en secondes noces, par contrat du 18 avril 1695, Elisabeth du Peyroux [1], fille de Léon du Peyroux, chevalier, seigneur de Sordoux et de défunte Claire Albert. Il n'en eut point d'enfants, et mourut le 26 octobre 1709, laissant de son premier mariage :

12. Claude, qui suit.

12 Michel-Adrien, prieur de Bellaigue en Auvergne en 1695.

12. Jean-Jacques, religieux de Loroy, prieur de Bonnevaux en Dauphiné et vicaire-général de son ordre, vivait encore en 1735.

12. Marie-Madeleine, religieuse à Beauvoir.

1. Du Peyroux porte : d'or à trois chevrons d'azur au pal du même brochant sur le tout. Cette maison originaire de la Marche et connue avec la qualification de *chevalier* depuis 1097, établit sa filiation depuis le commencement du XV[e] siècle. Elle a formé de nombreuses branches, entre autres celle des marquis des Granges, des seigneurs de la Forêt, de la Lande-Fonteny, de Sauzet, de la Tour-du-Bouex en Berry.

12. ELISABETH, née en 1687, épousa, par contrat du 2 mai 1695, Sylvain de Gaucourt, chevalier, seigneur de Cluis [1].

XII. CLAUDE LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, seigneur de Montdésiré et Brennetin, fut capitaine au régiment de La Marche et capitaine des chasses du roi en Berry. Il épousa en premières noces, le 6 février 1687, Catherine Heurtault [2], fille de Gilles Heurtault, écuyer, seigneur du Solier, et de Catherine de Foucault. Le contrat fut passé en présence de haut et puissant seigneur Mre Adrien Le Roy, chevalier, seigneur baron de Buxières d'Aillac, et de haute et puissante dame Charlotte de Chauvelin; la future épouse était assistée de Ignace Heurtault, chanoine de l'église de Bourges; de Claude de Montsaulnin, che-

1. GAUCOURT porte : d'hermines à deux bars adossés de gueules. Boulainvilliers dans son *Etat de la France* dit en parlant de la noblesse du Berry : « Il y a plusieurs seigneurs dont quelques-uns sont fort distingués par l'antiquité de leur noblesse et les grandes charges qu'ils ont possédées. Entre ceux-là on nomme premièrement le marquis de Gaucourt, lieutenant-général de la province. Eustache un de ses aïeux était grand fauconnier en 1406 ; Raoul, Grand-Maître de France et gouverneur du Dauphiné son neveu, gagna la bataille d'Ente en 1429, en laquelle il défit le prince d'Orange ; Charles son fils fut gouverneur de Paris, etc. » Cette illustre maison est une branche cadette de celle des comtes de Clermont-en-Beauvoisis qui a donné à la France deux connétables et plusieurs maréchaux. Les Gaucourt sont alliés aux familles de Montmorency, de Preuilly, d'Avesnes, des Baux, de Culant, de Blanchefort, de Châtelier, d'Elbée, etc.

2. HEURTAULT porte : d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent 2 et 1, et un bras d'argent en abîme, à la main au naturel, tenant des épis de blé du même. Cette famille a produit plusieurs maires et échevins de Bourges depuis 1581, et un maître d'hôtel du roi en 1666.

valier, seigneur de Nérondes; de François de Chabenat; d'Etienne Le Large, chanoine de Saint-Augustin; d'Etienne Gassot, seigneur de Priou; de Thérèse Agard; de Robert Hodeau, seigneur du Tronsay; de Claude de Biet, seigneur de Maubranche; de Charles de Foucault, seigneur de Rozay, et de Claude Fradet, son épouse. Dot : 20,000 livres. Claude Le Roy épousa en secondes noces, par contrat du 27 août 1694, Marie de Béthoulat[1], fille de Pierre de Béthoulat, écuyer, seigneur de la Perrière, et de Jeanne Thierry. Dans ce contrat, Claude Le Roy est assisté de Claude Soumard, écuyer, seigneur de Boisroux, son ami, de Me Gilles Leduc, doyen du Chapitre de Bourges. Du côté de la future épouse assistent : Jeanne Thierry, sa mère, et demoiselle Suzanne de la Grange. Claude Le Roy fut maintenu dans sa noblesse le 4 décembre 1715 par l'intendant du Berry, Antoine Foullé de Martaingy; il testa le 14 septembre 1718 et mourut peu après, laissant du premier lit :

13. Adrien Le Roy de Marmagne, né le 6 août 1689, élevé page de la duchesse d'Orléans, mère du Régent, fut nommé premier gentilhomme du duc de Chartres en 1718, cornette, puis lieutenant commandant la compagnie des gardes de ce prince, devenu duc d'Orléans. Il fut pourvu, en 1724, d'une des douze charges de gentilhomme-servant du roi.

1. Béthoulat porte : de sable au chevron d'argent accompagné de trois chardons d'or, *alias* : de gueules au chevron d'argent accompagné de trois soucis fleurdelysés d'or. Cette famille a donné un des cent gentilshommes de la maison du roi en 1595 et trois chevaliers de Saint Jean de Jérusalem depuis 1586.

Le duc de Chartres, grand maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, l'avait nommé chevalier, puis commandeur de cet Ordre en 1721[1]. C'est lui qui, par une fantaisie qui est bien dans la mode du temps, fit faire son portrait en Dieu de l'Olympe, portrait qui se trouve aujourd'hui au musée de Bourges. Il testa le 7 décembre 1735, et, par son testament, daté du Palais-Royal, paroisse de Saint-Eustache, il donne sa terre de Marmagne à son frère puîné, Ignace, avec substitution à l'aîné du nom de mâle en mâle ; puis viennent de nombreux legs aux pauvres, à ses parents et amis, notamment sa croix de Saint-Lazare en brillants à son cousin-germain le marquis Anjorrant, chevalier du même Ordre.

13. Ignace, qui suit.

13. Charlotte, née en 1688, morte jeune.

13. Jeanne, née en 1691, sans alliance.

Du second lit :

13. Marie, épousa en 1718 Paul Girard, écuyer, seigneur de Borderousse[2].

13. Élisabeth, épousa en 1736 Jean de Lestang, écuyer, seigneur de Rochepeau[3].

1. V. pièces justif. n° 9.
2. V. page 282.
3. Lestang porte : d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent deux en chef et une en pointe soutenue de deux cœurs du même. Cette famille, représentée aujourd'hui par les barons de Fins, a donné un échevin à la ville de Bourges en 1675, et de nombreux magistrats au bailliage d'Issoudun.

XIII. IGNACE LE ROY, chevalier, baron de Buxières-d'Aillac et de Marmagne, né le 28 octobre 1690, fut page du duc d'Orléans, lieutenant puis capitaine au régiment de Chartres. Il épousa, suivant contrat du 24 septembre 1718, Françoise-Charlotte Tristan [1], fille de Edmond Tristan, chevalier seigneur d'Authonville et de Françoise Le Hourt ; le futur époux était assisté de son père Claude Le Roy, seigneur baron de Buxières-d'Aillac, d'Élisabeth du Peyroux et de Jeanne Heurtault, femme de Guillaume Anjorrant, seigneur de la Croix ; la future épouse assistée de sa mère Françoise Le Hourt, de Denise d'Andreau, veuve de Robert Le Hourt, conseiller secrétaire du roi en ses conseils, abbé commandataire de Plaimpied et de Pierre Tristan d'Authonville, son frère. Dot : 30,000 livres.

Ignace Le Roy mourut le 9 mars 1751, laissant de son mariage :

14. Robert, qui suit.

14. Pierre, Jean, qui continua la filiation et viendra en son lieu.

14. Françoise, née en 1720, religieuse de la Visitation.

14. Élisabeth, aussi religieuse de la Visitation.

14. Anne, religieuse de la Congrégation de Bourges.

1. Tristan porte : de gueules à la bande d'or.

XIV. ROBERT LE ROY, chevalier, seigneur de Marmagne, cornette au régiment d'Heudicourt, cavalerie, par brevet du 20 janvier 1744, épousa par contrat du 3 avril 1751 Catherine Macé [1], fille de François Macé, écuyer, seigneur de Feularde, et de Catherine Crosnier. Étaient présents, du côté du futur époux : Pierre Jean Le Roy, baron de Buxières d'Aillac, son frère ; Messire Girard de la Perrière, chanoine du Château-les-Bourges ; Messire Verany de Varennes, archidiacre de Bourges ; du côté de la future : ses père et mère, sa sœur Marie Macé ; Messire Maurice Macé des Porteaux, chanoine de l'église de Bourges, son oncle. Dot : 10,000 livres.

Robert Le Roy mourut à Paris le 13 avril 1773, laissant de son mariage :

15. ROBERT JEAN-BAPTISTE, qui suit.

15. PIERRE, né en 1769, mort jeune.

15. MARIE-PHILIPPE, née en 1754, mariée le 10 septembre 1772 à Balthazar de Chevenon de Bigny [2], chevalier, officier au régiment du roi, cavalerie.

1. MACÉ porte : d'azur à deux lions affrontés d'or entre-supportant trois massues d'argent, au croissant du même. La Thaumassière commence la généalogie de cette famille à Bernard Macé qui vivait au commencement du XVe siècle. Elle a produit un trésorier général de France, maire de Bourges en 1610 et plusieurs conseillers au présidial de cette ville.

2. BIGNY porte : d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules à l'orle de cinq poissons du même. Jean de Chevenon, écuyer, épousa en 1402 l'héritière de Bigny et en prit le nom. Cette maison qui a produit un capitaine du château de Meun en 1461, un premier écuyer de corps du roi en 1496 et de nombreux ché-

15. ANNE-VÉRONIQUE, née en 1755.

15. CATHERINE-MARIE, mariée le 6 février 1768 à Charles Cardinet [1], chevalier, seigneur de Poinville, officier d'infanterie, qui, condamné en 1793 par le tribunal révolutionnaire, fut décapité à Bourges sur la place Bourbon.

15. SOLANGE, née en 1763.

15. MARIE, née en 1766.

XV. ROBERT-JEAN-BAPTISTE LE ROY, baron de Marmagne, né le 6 septembre 1757, était page du maréchal duc de Brissac, gouverneur de Paris, lorsqu'il mourut à Paris, au petit hôtel de Cossé-Brissac, rue Cassette, paroisse de Saint-Sulpice, le 16 juillet 1774, âgé de dix-sept ans.

REPRISE

XIV. PIERRE JEAN LE ROY, chevalier, seigneur baron de Buxières d'Aillac, fils puîné d'Ignace Le Roy et de Charlotte Tristan d'Authonville, né le 15 novembre 1727, entra dans les mousquetaires gris de la garde ordinaire du roi à l'âge de quinze ans, ainsi que

valiers de Malte depuis le xve siècle s'est alliée avec les maisons de Rochechouart, de l'Hospital, de Gaucourt, de Thianges, d'Aubigny, de Brenne, d'Albon, de Barbançois, de Courtenay, de Bossu, de Longueval, de Gamaches, de Crèvecœur, etc. Pierre Jacques, marquis de Bigny, condamné en 1793 par le tribunal révolutionnaire, fut décapité à Bourges sur la place des Carmes.

1. CARDINET porte : d'argent à l'orme de sinople, accosté de deux mouchetures d'hermines de sable.

le constate un certificat qui lui fut délivré le 8 avril 1768, par François de Portalez, comte de la Chèze, lieutenant général des armées du roi, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi, où il est dit qu'il a très bien servi dans la dite compagnie depuis le 25 janvier 1743, jusqu'au 5 juillet 1749, et qu'il a demandé alors son congé absolu. Il épousa, suivant contrat du 22 juillet 1751, Jeanne Ruellé [1], fille de Joseph Ruellé, chevalier, seigneur de la Pagerie, capitaine aux grenadiers royaux, et de Catherine Macé de Villedoné. Le futur époux était assisté de Robert Le Roy de Marmagne, son frère ; et la future épouse, de Marie-Anne Macé de Villedoné, sa tante, veuve de François de Sauzay, chevalier, seigneur de Beaulieu. Il eut de ce mariage :

XV. FRANÇOIS-CLAUDE LE ROY, chevalier, baron de Buxières d'Aillac, né le 19 mai 1752, fut reçu page du duc d'Orléans après avoir fait ses preuves de noblesse, suivant certificat du 11 juillet 1769, signé *de La Cour*, généalogiste de S. M. Il fut ensuite officier au régiment de Champagne, cavalerie, et épousa suivant contrat du 12 avril 1780, passé au château de Villiers-Chassy, Catherine Phelippe de Billy [2], fille de Domi-

1. Ruellé porte : d'argent à trois pins de sinople 2 et 1. Cette famille, représentée aujourd'hui par la branche du Chêné, a produit des échevins de Bourges, un maître d'hôtel du roi, un secrétaire de la reine, deux conseillers au Parlement de Paris, et trois chevaliers de Saint-Louis.

2. Phelippe de Billy porte : de gueules à la croix dentelée de sinople. Pallet en son *Histoire du Berry*, commence la généalogie de cette famille à Nicolas Phelippe, seigneur de Coëtgourhe-

nique Phelippe, chevalier, marquis de Billy, seigneur de Villiers-Chassy, et de Antoinette de Louan de Montfan. Assistaient au contrat : Pierre-Jean Tristan, chevalier, seigneur de Vornay, mousquetaire du roi, cousin du futur époux ; Alexandre Moreau de Chassy, chevalier, seigneur de Souesme, major d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, oncle de la future ; Marie-Jeanne Moreau de Chassy, femme de Jean Tristan, chevalier, seigneur de Soupize, sa tante ; Gilbert Peignaut, curé de Chassy et Gabriel Ferrand, seigneur de Saligny, amis des futurs. Dot : 54,000 livres. François-Claude Le Roy mourut en 1786, laissant de ce mariage :

16. Perre-Jean-Antoine, qui suit.

16. Jacques, reçu chevalier de Malte de minorité, mort jeune.

16. Catherine, née en 1785, morte jeune.

16. Pauline-Anne-Antoinette, née en 1787, mariée le 26 mars 1805 à Charles-Antoine de Bonnault de Villemenard[1], fils de Jean Henry, vicomte

den en Bretagne, père de Rolland Phelippe, sénéchal universel de Bretagne en 1346. et de Quentin Phelippe auteur de la branche établie à Paris puis en Berry, par suite du mariage de Jacques Phelippe de Billy, chevalier, seigneur de Gagny avec Catherine Moreau de Villers qui lui apporta les seigneuries de Villiers-Chassy et de Villers en Berry. La branche de Coëtgourheden existe encore en Bretagne et a produit un écuyer de la duchesse Anne, un capitaine des ville et château de Brest, et un ambassadeur en Angleterre.

1. Bonnault porte : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un dauphin couronné du même. Borel d'Hauterive et les *Archives de la famille de Bonnault*

de Villemenard, ancien officier au régiment mestre de camp, dragons, et de Louise-Marguerite Dodart de Boisregnault.

XVI. PIERRE-JEAN-ANTOINE LE ROY, baron de Buxières d'Aillac, né en 1781, épousa, le 15 février 1803, (26 pluviose an XI) Sophie de Fricon [1], fille de Augustin, marquis de Fricon, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, ancien chevau-léger de la garde du roi, et de Joséphine Robin de Scévole. De ce mariage sont nés :

17. Frédéric-Charles, qui suit.

17. Marie-Gabrielle, née en 1807, mariée à N. de Bazaucourt ;

commencent la généalogie de cette maison à Guillaume de Bonnault, chevalier, qui reçut en 1376 un don de 130 écus d'or du duc Jean de Berry, et fut père de Jean, échanson du roi Charles VI. Parmi leurs descendants on compte deux capitaines du château de Vierzon, un gentilhomme-servant du roi, gouverneur d'Issoudun en 1580, un gentilhomme de la reine Marie de Médicis, un gentilhomme de Monsieur frère du roi en 1627, des pages de la maison de France, des officiers de cavalerie et d'infanterie, chevaliers de Saint-Louis.

Du mariage de Charles de Bonnault et de Pauline Le Roy sont issus :

1. Alfred de Bonnault, baron de Villemenard, sans postérité.

2. Charles, marié à Antoinette de Trimond, dont postérité.

3. Catherine Marie, mariée au comte Julien de Toulgoët, gendarme de la maison du roi, puis officier au corps royal d'État-major, dont postérité.

1. Fricon porte : d'or à la bande de gueules, bordée et ondée de sable, *alias* d'azur à la bande engreslée de sable. Ceste maison connue dans le Berry et dans la Marche depuis le XII[e] siècle, a produit un chambellan et maître d'hôtel du duc d'Orléans et six chevaliers de Malte dont deux commandeurs.

17. Jenny, née en 1811, mariée au marquis de Joussineau de Tourdonnet[1].

XVII. FRÉDÉRIC-CHARLES LE ROY, baron de Buxières d'Aillac, né le 24 septembre 1804, épousa en 1836, Louise-Albine de Monspey[2], fille de Aimé-Louis-Tobie, marquis de Monspey, maréchal de camp, Grand croix de Saint-Louis, et d'Alexandrine-Marie Charrier de la Roche. De ce mariage :

18. Ludovine, mariée en 1863 au comte Louis de Moreton de Chabrillan[3].

1. Joussineau de Tourdonnet porte : de gueules au chef d'or. Cette maison d'ancienne chevalerie est originaire du Limousin où elle est connue dès le XIe siècle. Sa filiation est établie depuis Pierre de Joussineau de Fressinet, mort en 1301, et qui est l'auteur de différentes branches de ce nom, qui ont porté les titres de marquis de Tourdonnet et de Fayat, et de barons de Peyrelevade.

2. Monspey porte : d'argent à deux chevrons de sable, au chef d'azur. Cette maison originaire de Bresse remonte à Geoffroy, damoiseau seigneur de la Tour de Replonge en 1319, et a produit un grand-châtelain de Beaugé en 1380, un gentilhomme ordinaire de Louis XIII, plusieurs gentilshommes de la Chambre des ducs de Savoie, un Lieutenant-Général, grand-Croix de Saint-Louis sous la Restauration, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis, et deux chanoinesses de Remiremont.

3 Moreton de Chabrillan porte : d'azur à une tour crenelée de cinq pièces, à la patte d'ours d'or mouvant du quartier senestre de la pointe et touchant la porte de la tour. Cette maison originaire d'Écosse, suivant la tradition, s'établit dans le Dauphiné et a produit un gentilhomme de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Provins au XVIe siècle, un grand-prieur de Saint Gilles de l'ordre de Malte, un bailli capitaine des galères et plusieurs officiers généraux. Le titre de marquis lui a été concédé par érection en 1674.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

PERMISSION DE FIEF ACCORDÉE PAR LE ROI PHILIPPE-LE-HARDI A PIERRE LE ROY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE SAINT-FLORENT.

(1277)

Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum Nos olim concessimus Petro dicto Regi, militi, quod liceret ei acquirere usque ad vigenti libratas parisienses annui reditus in augmentum feodi quod tenet a nobis non in baroniis et aliis magnis et insignibus feodis et ita etiam quod ex hoc non subtraheretur Nobis homagium alicujus, ac idem Petrus Nobis exposuerit se acquisivisse in feodis que Aynordis domina de Autriaco (forte de Vitriaco) relicta Gaufredi de Miliaco militis vidua tenet à Nobis res inferius annotatas, videlicet medietatem pro indiviso totius terre de S^to^ Florentio de Villanova super Carum et de Nozaio et pertinentiis cum omnibus nemoribus redditibus et costumis et cum omni justitia magna et parva et cum omnibus juribus redevantiis expletis et rebus aliis quibuscunque partalibus pro indiviso cum Joanne de Barris milite que res

estimate fuerunt trigenti due librate parisienses annui reditus vel circiter. Nos dictum Petrum gaudere volentes gratia ampliori quam a principio concessimus eidem volumus et concedimus quod ipse et heredes sui in augmentum dicti feodi quod idem dictus Petrus tenet a Nobis res superius annotatas teneat in perpetuum et pacifice possideat absque eo quod cogantur ponere extra manum suam pro eo quod sunt nobiles et generose persone, salvo in aliis jure nostro et jure etiam in omnibus alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris Nostrum fecimus apponi Sigillum. Actum apud Lorriacum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo septimo, mense Julio.

Bibl. nat. — Cabinet des titres. Pièces orig. 2380.

II

PERMISSION DE RÉUNION DE FIEF ACCORDÉE PAR PHILIPPE-LE-HARDI A PIERRE LE ROY, CHEVALIER.

(1279)

Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod Nos Petro dicto Regi militi concessimus quod ipse et sui heredes et successores sub eodem homagio sub quo tenet a nobis in feodum partem totius terre Sancti Florentii de Villanova et de Nezei in Bituria habeant et teneant in perpetuum ad consueta servitia et redibentias alteram

partem dicte terre Sancti Florentii Villanove et de Nezei quam emit a Johanne de Barris milite qui eam tenebat in feodum de Nobis cum ejus pertinentiis sive in boscis aquis garennis redditibus agricolarum et gallinarum justitiis villagiis costumis dominiis sive in aliis quibuscunque consistent prout ea emit a Joanne de Barris predicto. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris Nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini millesimo Ducentesimo septuagesimo nono mense februario.

Bibl. nat. — Cabinet des titres. Pièces orig. 2580.

III

FRAGMENT INÉDIT DES COMPTES DU DUC JEAN DE BERRY

(1383-1386)

Extrait d'un gros registre délié et par feuilles estant d'un imparfait compte de la recepte et mise du duc Jean, ès années 1383, 1384, 1385, 1386 [1].

Compte de la sénéchaussée de Bourges par Guillaume Chauvigny, receveur de Berry.

Pierre de Semur, chevalier, seneschal ilec... [2]

Franc d'or compte xx s. t. pièce.

La maison feu Odart de Chasteaufort...

1. On lit sur un autre feuillet : « Il estoit dans le trésor de la « Ste Chapelle de Bourges et fut vendu par B. à un nommé Bre- « ton Md à Bourges. On en osta la couverture pour faire un por- « tefeuille que j'ay veu en 1700. »

2. Les chiffres ne sont pas indiqués.

Feu Odart de Bourges, que tient Pierre de Beauquaire...

Feu François Buille, à présent Philippon Buille et Macé Charenton...

Guillaume Le Roy...

Les hoirs Gillet d'Orléans et feu Jean Pelorde, laquelle tient à présent Babeau, femme feu Guillaume de la Berthomière, et autres hoirs héritiers dudit feu Guillaume, au lieu des hoirs dudit feu Gillet d'Orléans et feu Jean Pelorde...

Pierre de Buxi, héritier feu Simon de Buxi, à présent Simon de Buxi, fils héritier dudit feu Pierre de Buxi, sur les anciens murs de la cité...

Feu Jean Billeron...

Les bouchers de la grande boucherie et la boucherie neuve de Saint-André à la Porte-Neuve...

Maison au pont d'Auron tenante à celle des Bigot...

Les yaux d'Orron, que tient à présent Mgr Jacques Troussel, chevalier, maistre d'hostel de Monseigneur...

Dun-le-Roy.

Feu Laurent de la Charité, à présent Mgr Jacques Troussel, chevalier à cause de sa femme...

Bourges.

Le poix de Bourges adcensé à Gilet Mercier...

Pierre de Montespedon, valet de chambre du duc, avoit le revenu de La Salle à vie, que souloit prendre Philippon de la Chastre.

La garenne de la rivière de Concressault, baillée à vie à Simon Bauley...

Guillaume Baston à Issoudun, Pierre Daudu...

Dun-le-Roy.

La voirie et sergenterie adcensée à Colas de La Loe..

Le scel et escriture du prévost de Bourges adcencés à 2 ans à Jehannet Bigot pour 70 l. t.

Odin de Brueil, lieutenant du maistre des eaux et forêts de Berry...

Jean Harpin pour don à luy fait...

Philippe de Lor, autrement de Saint-Cristofle, chapellin du palais.

Les bons hommes de Bleron...

Joceaume Daniel, chapellain de la chappelle de la Forest de Bourges...

Guillaume de Flory, maistre et gouverneur de l'Ostel-Dieu Saint-Ladre de Bourges...

Philippon de Veauce, maistre de la Chambre aux deniers de Mgr le duc...

Jean de Viezbourg, alias Harpin, pour don des rentes et revenus de la ville et chasteau de Concoursaut...

Jaquelin de Biet, lieutenant-général du Seneschal...

Guillaume Amison, procureur du duc 1385.

Maistre Guillaume Gilvain fisicien de Mgr le duc...

Jean Fains, varlet de chambre de Jean, aisné du duc...

L'abbesse de Saint-Ypolite...

L'Ospitaul de Bleron...

La maison de Dieu de Bourges...

La maison de Dieu de Saint-Ladre de Bourges...

La maison de Dieu d'Aubigny...

La maison de Dieu de Saint-Ladre...

Les nonnains de la Virginité d'Issoudun, baptizées de Bourges...

Thévenin et Philippon, enfans de feu Macé Le Sarrazin...

Jeanne et Ydene fille Perrin...

Guillaume Nevet, espicier et valet de chambre du duc...

Dun-le-Roy.

Jean fils de Guyot le Convers...

Pierre de Semur chevalier, seneschal de Berry, garde de la grosse tour de Bourges...

Guillaume Amison, procureur général du dit Seigneur.

Maistre Jean George avocat du roi en son païs de Berry.

Philippon de La Chastre, escuier...

Pierre de Montespedon, maistre des Eaux et Forests au païs de Berry...

Mre Guillaume, Sgr de Cordebœuf, chevalier et chambellan de Monseigneur et capitaine garde de la tour, donjon, ville et chastellenie de Dun-le-Roy.

Estienne de Corbuilly, huissier de la Chambre des Comptes...

Jeannin Lorfèvre, valet de chambre de Monseigneur et son orfèvre...

Odard du Moulin, conseiller au parlement ..

Jean de Gormonville, avocat du roi...

Jean Canart, avocat et conseiller du roi...

Clément Reillat, procureur du roi en parlement...

Guy de Dampmartin, varlet de chambre de Monseigneur et maistre général de ses œuvres...

1386. Jean Rolant et Jean de Bonney, fermiers du scel et escritures de la prévosté de Bourges...

Jean Doridier, substitut du procureur général de Berry au siège d'Issoudun...

Me Clément de Reillat, du grand conseil du duc.

André de la Bertommière...

Me Jean Chauveron, conseiller du roi, fut de Paris à Poistiers tenir les grands jours...

Colas Mengin, trésorier du duc...

1386. Denisot le Charron, maistre veneur de Monseigneur. Veneurs : Noé le Charron, Estienne de Dion, Jaquin Charbonnier, et Robin des Sangliers varlet de la chasse du dit seigneur. Berthomier du Lac et Jean Mabilat, pages...

Jean Gasnoy, escripvain de lectres de forme, Jean Girinoy, escripvain...

Jean Raolin, garde de la garenne d'Issoudun...

A maistre André Biaunepveu, ymagier de Monseigneur le duc, pour ses gages, et de trois ouvriers de sa compagnie de 60 frans par mois. .

A Jean de Muieure, enlumineur, pour ses gages à 14 frans par mois, pour travailler à Bourges...

A Pierre de Castanet, autre enlumineur, pour ses gages de 10 frans par mois, à luy et un varlet de sa compagnie, pour travailler à Bourges...

A Jehan de Rospi de Cambray, ymagier de monseigneur, pour ses gages de 15 frans par mois, pour ouvrer de son mestier à Bourges et ailleurs où il plaira à mon dit seigneur de certaines choses à lui enchar-

giées faire de son office, tant qu'il plaira à Monseigneur et qu'il vaquera ès besoignes de Monseigneur et non ailleurs, par mandement du 26 septembre 1386 jusqu'en 1387, etc...

Jehannet Favier, varlet de chambre de Monseigneur le comte de Montpensier...

Colart de Haultecloque, escuyer du dit comte...

Me Nicolas Charreton, son introduiseur...

Guillaume de Lailly, son pannetier...

Viencent Moreau, son palfrenier...

Guillaume de Lailly, escuyer d'escuirie de mon dit seigneur...

Jeanne Garecte, mère de lait du dit seigneur, néant, elle est allée de vie à trespas.

Denisot, tailleur de monseigneur...

Guillemin de Mauve, varlet de chambre de Monseigneur...

Lancement, varlet d'austours...

Estienne Vilin, varlet de garde-robe...

Huot le fol et son varlet Johannin...

Mme de Talerant, estant de la compagnie de service de Madame de Berry...

Mme Gilles de Caumont, mère de lait de Monseigneur...

Guillaume Lesage, nouvellement ordonné varlet de fourrière...

Eustache de Fayn, escuyer tranchant de Monseigneur...

Gillet Guérin, sommelier d'eschansonnerie...

Jean Alappart, varlet de chambre et barbier...

Renault de Roe, nouvellement retenu mareschal...

Me Hue du Pont, chapellain de Mme la comtesse de Montpensier...

Robert de Brion, son varlet de chambre...

Yvonnet de Kaladrein, son varlet de garde-robe...

Jean des Champs, escuier de Mme Jeanne de Villers...

Jean Le Brun, escuier de Monseigneur le Comte, etc.

Macé Bastard, maistre d'ostel de Monseigneur et de Madame la duchesse, pour ses gages desservis à la maistrise des yaux et forets de Berry, auquel office il fut ordonné au lieu de Philippon de la Chastre, par lectres données le 11e jour de may 1381, mis en possession le 9 de may par le séneschal Jehannin de Vielbourg, autrement dit Harpin, escuier tranchant de Monseigneur. .

Me Jean Betizac, secrétaire, etc.

Jean de Tarenne, changeur...

En 1386, le duc bâtissait à Mehun, et est employé 3,000 livres, et encore en 1385.

Le duc posa la première pierre du pont de la chapelle du donjon de Mehun en 1383.

Jacques Le Lorrain, paticier...

Jean d'Espaigne, Jacques de Bouloigne, varlets...

Colas Mengin, secrétaire et maistre de la Chambre aux deniers...

Thomas le Chenu, pour le rachapt de certains héritages relevant de Vierzon à cause de sa femme, pour agréables services qu'il a faicts et faict chascun jour, et pour accroissement de son mariage récemment advenu, par mandement donné le 28 novembre 1384...

Jean Chevrier d'Issoudun, pour le rachapt de la moitié du dixme de Tizay, relevant d'Issoudun, et pour

les héritages qu'il a acquis de Mgr de Fresselines, chevalier et de Turpin des Pyes...

Robert de la Tour, lieutenant de Me Jacques Troussel, chevalier, chastellain d'Issoudun, pour plusieurs menues réparations faictes en l'hostel de Monseigneur en sa tour d'Issoudun..... 1385.

A Jean Le Prestre, couvreur et enduiseur, pour avoir couvert tout à neuf la grand sale du palais de Bourges, en la quelle on soulait mectre les grains des rentes de Monseigneur, et à présent y fait on la tapisserie du dit Seigneur, et les pierres pour l'appareil du bastiment dudit palais 1386.

Philippon de Launay, sergent général des yaux et forests de Berry...

Estienne Pain, charpentier, a fait charpente à la Sale Roy.

Robin Estingeant, sergent de Monseigneur le duc, pouravoir faict murer sept fenestres en l'hostel de l'archevêché de Bourges du costé des fossez, qui furent bouchées pour les noces de Jean Monseigneur et de Madame Catherine de France, par mandement de Jacquelin de Blet, lieutenant, etc., donné le 27 octobre 1386.

Jacquinet Chartrain,sergent d'armes de Monseigneur.

Me Jean George, avocat de Monseigneur le duc et Me Nichole Sardé, son conseiller.

Benart de Dezier, portier de la grosse tour, commis à estre partie pour la dépence de Guillaume Le Moynne et un autre, détenus en la grosse tour, accusés d'avoir voulu empoisonner Monseigneur le duc, et de quatre sergents, scavoir Guillaume et Simon Boileau, Colin Ta-

net et Pierre de Biaujeu, depuis le 11 février 1385 jusques au 20 dudit mois...

Item pour la despence de dix personnes, deux sergents et le geolier depuis le 23 febvrier 1385 jusques au 25 mars, et le 19 may le dit Guillaume fut rendu chez l'archevesque.

Estienne Valée...

Jean de Biaumont, substitut du...

Petit-Jean, secrétaire de Monseigneur et clerc de la Seneschaussée de Berry 1386...

Laurent Pelorde, lieutenant de Mre Guillaume, seigneur de Cordebœuf, capitaine du Chastel et ville de Dun-le-Roy, pour avitailler le dit chastel et donjon, à cause que les gens d'armes du royaulme estoient tous allez au passage de la mer, et se dobtoit-on moult des Angles qui estoient ès forteresses du royaume.

Janoquin Corau, receveur de Poictou...

Nicholas Biaut, lieutenant de Colas Mengin, trésorier général de Monseigneur...

Philippon de Veauce, maistre de la chambre aux deniers 1385...

Jean Turlant, Robin Esturgeau, François Cordis, Guillaume de S. Aignan et Guerindon de Roz, huissiers des grands jours, 1384...

Bertran de Villebœuf, escuier d'escuirie de Monseigneur... Philippe de Chambon, escuier du sénechal de Berry... Pierre de Semur etc. au temps de feu Chotart du Peschin, lors séneschal de Berry et garde de la grosse tour... Estienne de Corbuilh, portier de la chambre des comptes 1385...

Jean de Ruilly, demeurant à Vierzon, nouvellement

ordonné et institué clerc des fiefs de la duché et païs de Berry, au lieu de Jean de Biotères (par lettres) données le 11 octobre 1384...

Structure d'une cheminée en la grosse tour de Bourges, au premier estage de la tour qui faict le coing de la tour qui est entre l'église de Notre-Dame de Sales et la grosse tour, et ce appellée la tour Jaquelin Trousseau 1385.

L'on fit couvrir de gluis la dernière oile du Palais.

Jean Tardi, prevost d'Issoudun.

Jean Doridier, Geraut le Tur; Thomas Pion, Guillaume de Bellefaye et Jean Potier, sergens de Monseigneur...

Raolin Morinet fit une enqueste à Issoudun 1385.

Jean d'Espaigne, Prungis, Jacque Quotelin, petits pages de Monseigneur...

Jeannette Jadis, femme de feu Me Jacques Colet, ymagier de Monseigneur, pour reste de ses gages de 200 frans, 1380, tant en son nom que à cause de Jeanne sa fille.

Robinet le Conte, pour don à luy fait pour aller à Saint-Jacques, 1385...

Mre Jan Broudon, chevalier, servit le duc et le roy en ses guerres, et avoit esté prisonnier des Anglais, 1384...

Jean Rolant, Jean de Bonney et Henri Bauduffe, fermiers du scel et escritures de la Prévosté de Bourges...

Philippe de Roncins, eschanson de Monseigneur...

1386. Les cens feu Odart de Bourges que tient Pierre de Beauquent...

Une place assise entre le marché de Bourges et la maison feu François Buille, et laquelle tiennent à présent Philippon Buille et Macé Charenton...

Une place assise costé la maison Colin de Sans, que souloit tenir les hoirs de feu Jean Pelourde, et à présent la tient Guillaume Le Roy héritier de feu Mᵉ Jean Le Roy.

De la licence donnée à Pierre de Buxi à fère une huisserie et deux fenestrages au mur de la cité, que tient à présent Jean Foucher...

Pour une place où souloit estre le fumier du roy, assise au derrière de la maison de Philippon Buille, baillée à feu François Buille, son père...

Les hoirs de feu Pierre Quatreco, pour la maison que tenoit feu Jean de Chambray et sa femme, et après ce, Guillaume Dacenat hors de la ville, au Chasteau, néant. Elle a esté détruite à cause des Anglais.

Colin Le Maire pour une tour des murs de la ville de Bourges appelée la Tour du Coin, derrière Saint-Ursin ..

Dun-le-Roy.

Jean de Hospitau, pour troys places séans au di chastel...

Jean de Bengi, pour une place au chastel...

André Sathenat, Jeanne Charretier, Jean Pelourde, Petit-Jean Merlin, Hugonin Charretier, Hugonin Bangi...

Bourges 1385.

Jehannet Culon..

Le dit Montespedon tient la prévosté de la Salle de la Forest, et a esté assencée, et l'a toujours tenue Philippon de La Chastre, escuier et chambellan de Monseigneur...

Le palais de Bourges est tout desfermé et rompu, pour ce que Monseigneur y fait commencer de ouvrer pour fere son domicille.

Simon Estevrart...

Guillaume Mercier, Pierre Bonnet, Jean Perrin, sergents de Monseigneur le duc...

Le substitut du procureur de Monseigneur, Jean Biaufrère, s[r] de Saint-Georges sur Arnon, et Guillaume Laidet, etc...

M[e] Jean Geneste, Maistre de la Chambre aux deniers de Monseigneur le comte de Montpensier...

Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, 2380.

IV

QUITTANCE DE GAGES DE JACQUELIN LE ROY, PANNETIER DU DUC DE BERRY

(1397)

Saichent tuit que Je Jacquelin le Roy, pannetier de Mgr le duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poictou, de Bouloigne et d'Auvergne, confesse avoir eu et reçeu de Phelipon de Veauce, maistre de la chambre aux de-

niers de mondit Seigneur la somme de trante huit frans, 13 sous, 3 deniers tournois en déduction de la somme de soixante francs qui m'estoient deus en la dicte chambre aux deniers pour mes gages, forge et borrellerie de mes chevaux, de laquelle somme de trente huit francs 13 sous, 3 deniers je me tiens pour bien content et paié et en quicte le dit Phelipon et tous autres. En tesmoing de ce, j'ay escript ceste présente quictance signée de ma main et scellée de mon scel, le darrenier jour d'octobre l'an mil CCC quatre-vins-dix-sept.

Signé Jacquelin Le Roy.

Vidimus signé et scellé par Armand Bignon, conseiller d'État et bibliothécaire du Roi, le 20 *novembre* 1765. — *Biblioth. nat. -- Pièces orig.* 2580.

V

QUITTANCE DE MARTIN LE ROY, SEIGNEUR DE SAINT-FLORENT, RECEVEUR DU LANGUEDOC

(1478)

Je, Martin Le Roy, Seigneur de Saint-Florent sur la rivière de Chier, confesse avoir eu et reçeu de Monsieur le Trésorier général de Languedoc, M[e] Guillaume de Neve, la somme de quinze livres tournois à moi tauxée et ordonnée par Messieurs les généraulx, pour mes peine et salaire d'avoir fait venir, eu et levé particulièrement des plus aisés et solvables du diocèse d'Aleth et officialat de Lymous la quote et porcion du dit diocèse, de la creue de XXII[m] livres tournois avec-

ques les fraiz, mise sus on dit pais de Languedoc en ceste présente année finissant MCCCC LXXVIII par l'ordonnance du Roy nostre Seigneur, laquelle creue le dit Seigneur avoit ordonné et mandé estre promptement levée, et lui en estre porté les deniers pour aucunes de ses affaires, de laquelle somme de quinze livres tournois je me tiens content et bien payé et en a ay quicté à mon dit seigneur le trésorier et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le VIII[e] jour de novembre, l'an mil CCCC soixante et dix-huit. Signé : M. le Roy.

Original sur parchemin. — Bibl. nat. — Pièces orig. 2,580.

VI

PERMISSION ACCORDÉE PAR LE ROI CHARLES VIII A GUILLAUME LALLEMANT DE FAIRE LE COMMERCE, SANS DÉROGER PENDANT CINQ ANNÉES

(1486)

Charles par la grâce de Dieu roy de France, au bailly de Berry ou son lieutenant salut. Notre bien amé Guillaume Lallemant nous a exposé que long temps y a que ses prédécesseurs sont venus du pays d'Allemaigne en cestuy nostre royaulme pour servir nos prédécesseurs au faict des guerres, et depuis ont toujours esté naturèls subjects par le moyen des chartes à eulx de ce octroyées, continuans à faire service et faisant leur demeure et résidence en nostre ville de Bourges

en laquelle, puis naguères, Nous avons establi les foyres franches ; et ferait le dit exposant volontiers quelque faict et traffic en icellés s'il luy estoit par Nous permis sans nuisance ou doumage de son estat de noblesse, requerant luy octroyer grâce de ce faire. Si avons permis et octroié, et de nostre grâce permettons et octroyons au dit exposant que durant le temps de cinq ans il puisse et lui loise par luy, ses facteurs et serviteurs faire faict et traffic esdictes foyres, sans nuysance ou préjudice de son estat de noblesse. Si vous mandons que du contenu cy dessus vous fassiez et laissiez joïr l'exposant sans empeschement à ce contraire.

Donné à Saumur le sixième d'octobre, l'an de grâce 1486 et de nostre règne le troisiesme. Signé Foucherat et scelle de cire verte sur double queue. — Vidimus de 1561.

Biblioth. Nat. — *Pièces orig.* 2580.

VII

FONDATIONS EN L'ÉGLISE DE SAINT-LAURIAN DE VATAN PAR RAVAUD LE ROY, ARCHIDIACRE DE BOURBON

(1502)

Anno Domini millesimo V^{cc} secundo, XIX^{a} februarii, sub tumba anteriore, inhumatus est, cum magistro Galtero ejus fratre, venerabilis vir magister Ravaudus Regis, quondam canonicus prebendatus et archidiaconus de Borbonio in hac ecclesia, et prior ecclesie secularis Beati Lauriani de Vastino qui, pro salute anime sue,

dicti ejus fratris ac nobilis viri Jacobi Regis, Domini sancti Florentii supra Carum, eorum patris, suorum que parentum, in præsente ecclesia, singulis annis, perpetuo fundavit obitus et missas solemnes ordinatas celebrari... Et primo obitum dicta die inhumationis in quo venerabilibus decano et capitulo decem libre, vicariis vigenti quinque soldi; secundo obitum XI^a Augusti; tertio unam missam de Beata Virgine Maria cum tribus collectis in qua jam dictis venerabilibus sex libre, vicariis vigenti soldi; quarto obitum XX^a septembris; quinto unam missam de sancto Andrea apostolo... Cujus anima requiescat in pace. Amen.

Au bas de cette inscription y a deux écussons qui paraissent de sable chargés de neuf feuilles de trèfle.

(*Bibl. nat. Cabinet des Titres*, 2580.)

VIII

INSCRIPTION TUMULAIRE DE JEAN LE ROY, EN LA CATHÉDRALE DE PARIS

(1613)

Cy gist monsieur maistre Iean Le Roy, en son vivant conseiller du Roy en sa court de parlement de Paris, chanoine et archidiacre de Iosas en l'église de céans, abbé des abbayes de Sainct-Martin d'Esparnay, et de Sainct-Pierre lez Selincourt, seig^r de Dames de Sainctes, Marmaignes et de Buxières d'Aillac, issu de l'antienne maison noble de Sainct-Fleurant au pays de Berry, lequel deceda en sa maison canonialle le dixiesme jour

de febvrier en l'an M. DC. XIII. et de son aage au soixante et unziesme.

Priez Dieu pour luy.

10. Regius cui antiquum genus ac nobile apud Bituriges causas aliquamdiu in senatu gravit clerique Gallici patrocinio per aliquot annos decoratus Eama præsulibus Henricoque tertio inivit gratiam ut quod summum infracto jam seculo beneficium ad senatorias apices citra æs et libram provectus fuerit.

Vixit senator atque in hac celleberrima totius Galliæ ecclesia canonicus et archidiaconus de Iosapo (*sic*) per annos XXVII.

Devixit anno Dni M. DC. XIII, septuagenario maior. Marmor istud fixerunt literatum proximi procurante Claudio Bellot hujus ecclesiæ canonico supremæ que optimi ac pientissimi domini curæ executore impetrata prius a d. d. decano et capitulo venia, anno MDCXIII.

Hic expectat resurrectionem.

Tombe de marbre noir dans l'aisle à droite du chœur de Notre-Dame de Paris.

Biblioth. nat. Pièces orig. 2580.

IX

PROCÈS-VERBAL D'INFORMATION ET DE PREUVES DE NOBLESSE DE Mre ADRIEN LE ROY, CHEVALIER, SEIGNEUR DE MARMAGNE GENTILHOMME DE MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES REÇU CHEVALIER DE JUSTICE DANS LES ORDRES ROYAUX, MILITAIRES ET HOSPITALIERS DE N.-D. DU MONT-CARMEL ET DE SAINT-LAZARE

(25 février 1721)

L'an mil sept cent vingt-un, le 17e jour de février au matin, à nous frère Jacques Paul de Bar, marquis de Burenlure, chevalier de l'ordre royal militaire et hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et frère Noël-François de Brion, marquis de Marolles et de Combronde, chevalier et commandeur dudit Ordre, ont été présentées par Adrien Le Roy de Marmagne, gentilhomme de Mgr le duc de Chartres, certaines Lettres émanées de très haut et très puissant et très excellent prince Mgr Louis d'Orléans, duc de Chartres, premier prince du sang, premier pair de France, gouverneur et lieutenant pour le roy de la province du Dauphiné, et Grand-maître, tant au spirituel qu'au temporel de l'ordre royal, militaire et hospitalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, Bethléem et Nazareth, tant deçà que delà les mers, par lesquelles il nous est mandé de nous informer et diligemment enquérir de la religion, vie, mœurs, nais-

sance, noblesse et services dudit sieur de Marmagne, présenté pour être reçeu chevalier dans le dit ordre, les dites Lettres datées du 15 février 1721, signées *Louis d'Orléans* et plus bas par monseigneur *Doublet*, scellées des armes de mondit seigneur le Grand-maître.

Pour la quelle commission mettre à exécution, nous, à la prière dudit sieur de Marmagne, et après qu'il nous a fait apparoir la quittance du trésorier-général de l'ordre, nous serions aujourd'hui assemblés en la maison de nous, dit frère de Burenlure, 16, rue Notre-Dame des Victoires, pour y entendre et recevoir la déposition des témoins par lui produits et cy-après nommés pour l'information de ses bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine.

Et à l'instant sont comparus devant nous, commissaires susdits, messire Renaud Darias Daraise, abbé de Saint-Rambert, aumônier ordinaire de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans, âgé de 38 ans, demeurant à Paris aux Quinze-Vingt, lequel après avoir fait serment en nos mains de dire vérité. Enquis s'il est parent dudit sieur de Marmagne, présenté ? A dit que non. — S'il le connaît depuis longtemps? A dit qu'il y a 16 à 17 ans. — S'il sait son nom et le lieu de sa naissance? A dit qu'il s'appelle Adrien Le Roy de Marmagne et qu'il est de Bourges. — S'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A dit que oui. — Si lui ou ses ancêtres sont descendus de races de juifs, maraus, sarazins ou mahométans? A dit que non. — S'il a fait profession en quelque ordre régulier ou autre religion ? A dit que non. — Si ses père, mère, ayeuls, bisayeuls ont exercé art, marchandise ou banque ? A

dit que non. — S'il est obligé envers autruy en grande somme de deniers? A dit que non. — S'il a commis quelques actions dignes de repréhension de justice? A dit que non. — S'il est sain de corps et d'entendement et propre à l'exercice des armes? A dit que oui. — Et après que lecture a été faite audit sieur abbé de Saint-Rambert, il a persisté et signé en la minute des présentes : *Daries Daraise*, abbé de Saint-Rambert.

Haut et puissant seigneur M[re] Robert de Beauveau, colonel d'infanterie, âgé de 45 ans, demeurant à Paris, rue de l'Echelle, lequel après avoir fait serment en nos mains de dire vérité, enquis s'il est parent dudit seigneur de Marmagne, présenté, a dit que non. — S'il le connaît depuis longtemps ? A dit qu'il y a deux ans. Etc. même interrogatoire et mêmes réponses.)

M[re] Jean-Baptiste de Crécy, brigadier des armées du roi, premier maître de la garde robe de son A. R. Mgr le duc d'Orléans régent, âgé de 47 ans, demeurant à Paris rue du Mail, etc. (Même interrogatoire.)

Et le même jour est encore comparu, pardevant nous commissaires susdits, le dit seigneur de Marmagne, présenté, lequel désirant prouver suivant les statuts du dit ordre, sa religion, naissance, noblesse et services, il nous aurait mis ès mains les titres dont il entend se servir à cet effet, et nous aurait requis de les examiner et employer par extraits dans notre procès-verbal, ce que nous lui aurions accordé, après qu'il a juré et affirmé qu'ils sont véritables, et qu'il a signé en la minute des présentes, ainsi signé : *Le Roy de Marmagne*.

Et procédant au dit examen, nous avons vu : (suit la désignation minutieuse des pièces produites qui sont :)

1° L'extrait baptisaire d'Adrien Leroy, fils de Claude chevalier, seigneur de Buxière et de Marmagne et de Catherine Heurtaut, 7 août 1689.

2° Contrat de mariage de Claude, fils de haut et puissant seigneur Adrien Le Roy, chevalier, seigneur et baron de Buxières d'Aillac et de Marmagne, et de haute et puissante dame Charlote Chauvelin, avec Catherine Heurtaut le 6 février 1687.

3° Maintenue de noblesse du 24 décembre 1715 en faveur de Claude Le Roy, chevalier, seigneur baron de Buxières et de Marmagne, Adrien et Ignace ses enfants.

4° Contrat de mariage de Mre Adrien Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne et de Buxières et de Charlotte Chauvelin du 30 janvier 1654.

5° Arrêt du Conseil d'État du roi du 31 mars 1667, portant maintenue de noblesse en faveur de Adrien Le Roy, seigneur de Buxières et de Pecy (*sic*) lequel en avait justifié par titre depuis l'an 1491.

6° Testament de Me Henri Le Roy, abbé commandataire de Mureau, fils aîné de feu Me Jean-Jacques Le Roy, chevalier, seigneur de Marmagne et de Buxières, daté du 1er juin 1646 et instituant son héritier universel Adrien son frère, « pour luy donner moyen de maintenir l'honneur et les armes de sa maison. »

7° Contrat de mariage de Me Jean-Jacques le Roy chevalier, baron de Buxières d'Aillac, de Marmagne, de Villuys, de Chanteclair et de Foussat, avec Marie du Drac, en date du 26 février 1618.

8° Testament de Jean Le Roy, prieur de Dames-Saintes, du 20 septembre 1612, par lequel il donne à Jean Jacques Le Roy la terre de Buxières d'Aillac.

9° Sentence des Elus de Bourges du 3 juin 1634, par laquelle Jean-Jacques Le Roy, seigneur de Marmagne, de la Tremblaye et de Buxières d'Ailiac, est maintenu dans les privilèges et exemptions de la noblesse.

10° Contrat de mariage passé le 12 novembre 1582 entre Gabriel Le Roy, écuyer, seigneur de Moulin-Neuf, fils de Jacques Le Roy, écuyer, seigneur de Saint-Florent, de Saint-Capraix, de Nozay, du Tremblay et du Bois et de Françoise Lallemant, avec Claude de Villiers dame de Vauzelles.

11° Procès-verbal et Vidimus du 12 juillet 1561 fait par les commissaires de l'ordre de Malte, langue d'Auvergne, pour Gabriel Le Roy, dans lequel sont rapportées 1° des lettres de Philippe le Hardi données à Lorris au mois de juin 1277, dans lesquelles Pierre Le Roy est qualifié chevalier, *Petro dicto regi militi*. 2° Autres lettres du même roi données à Paris au mois de février 1278 portant la même qualification de *chevalier* ; 3° une épitaphe étant en l'église paroissiale du Fourchaud et contenant : *Cy devant gist feu Gaultier le Roy en son vivant seigneur de Saint-Florent et de Saint-Capraix. et Jacques Le Roy son fils, écuyer, en son vivant premier pannetier de très haut et très puissant prince Mgr le duc de Berry. Priez Dieu pour eux, qui ce regardez, et pour leurs prédécesseurs, car tels serez quoyque vous tardiez.*

Aux deux bouts de laquelle épitaphe sont deux écussons de sable semés de trèfles d'or; 4° Extrait d'une autre epitaphe etant en l'eglise des Cordeliers, à moitié

effacée, et portant que Martin Le Roy, seigneur de Saint-Florent, maistre d'hostel de très haut et très puissant prince le duc de Berry et d'Auvergne trépassa le premier jour de l'an 1410, et Jacques Le Roy, son fils, ecuyer-tranchant du dit prince et depuis ecuyer de cuisine du roy Charles VII, le 24 avril 1468, avec un écusson de sable au-dessus, semé de neuf trèfles d'or, cet acte signé *Bauchet* ; 5° Contrat de mariage de noble homme Jean de la Marche, Seigneur de Buxières d'Aillac, fils de feu Berangon de la Marche et de Marguerite de Saint-Georges, accordé le 26 février 1548 avec damoiselle Marie Le Roy, fille de noble homme Jacques Le Roy, seigneur de Saint-Florent et de Françoise Lallemant, lesquels donnent à leur fille 3,500 livres tournois moyennant quoi elle renonce à leur succession au profit de ses frères, etc. ; 6° Testament original de Martin Le Roy, écuyer, seigneur de Saint-Florent-sur-Cher fait le 17 septembre 1491 ; 7° Extrait de *l'Histoire du Berry*, par le sieur de la Thaumassière, imprimée à Bourges, en l'an 1689.

Les armes de Le Roy sont de sable à neuf trèfles d'or sans queue, posées 3, 3, 2 et 1.

Ce fait, nous, commissaires susdits et soussignés, avons clos notre présent procès-verbal les dits jour et an que dessus et avons jugé que le dit sieur Adrien Le Roy de Marmagne, présenté, est de qualité à être reçu chevalier de justice de l'ordre royal, militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, s'il plait à Mgr le Grand-maître de luy faire cet honneur et le dispenser des preuves de noblesse du côté maternel ; et pour témoigner que notre

dit procès-verbal contient vérité, nous l'avons signé et à icelui apposé le cachet de nos armes pour être mis entre les mains de M. le Procureur-général de l'ordre et ensuite en celles de M. le Chancelier du dit ordre, pour en faire rapport au prochain conseil.

Ainsi signé : *de Bar de Burenlure* et *de Brion* et scellé du sceau des armes des dits sieurs commissaires.

Bibliothèque nat. — Cabinet des titres. — Pièces originales, 2580.

TABLE

BULLETIN NUMISMATIQUE

(N° 18)

GAULOISES

Une importante trouvaille de monnaies gauloises d'or et d'argent a eu lieu au commencement de l'année 1894, près de Levroux, dans l'Indre, l'ancien Gabatum, dans la commune de Moulins, et nous avons eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux un certain nombre des pièces qui en provenaient, et dont quelques-unes présentent un très sérieux intérêt.

Les premiers échantillons qui nous sont parvenus sont quatre pièces d'argent, acquises par M. Julien Perrot de Preuil, d'un orfèvre de Châteauroux : ces pièces avaient une grande analogie avec celles acquises par M. Mater pour le musée de Bourges, et provenant de la trouvaille si bizarre de Tendu. (F. *Bulletin numismatique*, n° 17, *Antiquaires du Centre*, t. XVIII, page 389). L'autre communication, plus importante, nous a été faite par M. Guyard-Souet, orfèvre à Levroux même ; elle comprenait dix monnaies d'électrum et 26 monnaies d'argent.

Nous savons que la trouvaille était bien plus considérable, que d'autres monnaies d'or ont été emportées à Paris, qu'un grand nombre de pièces d'argent étaient

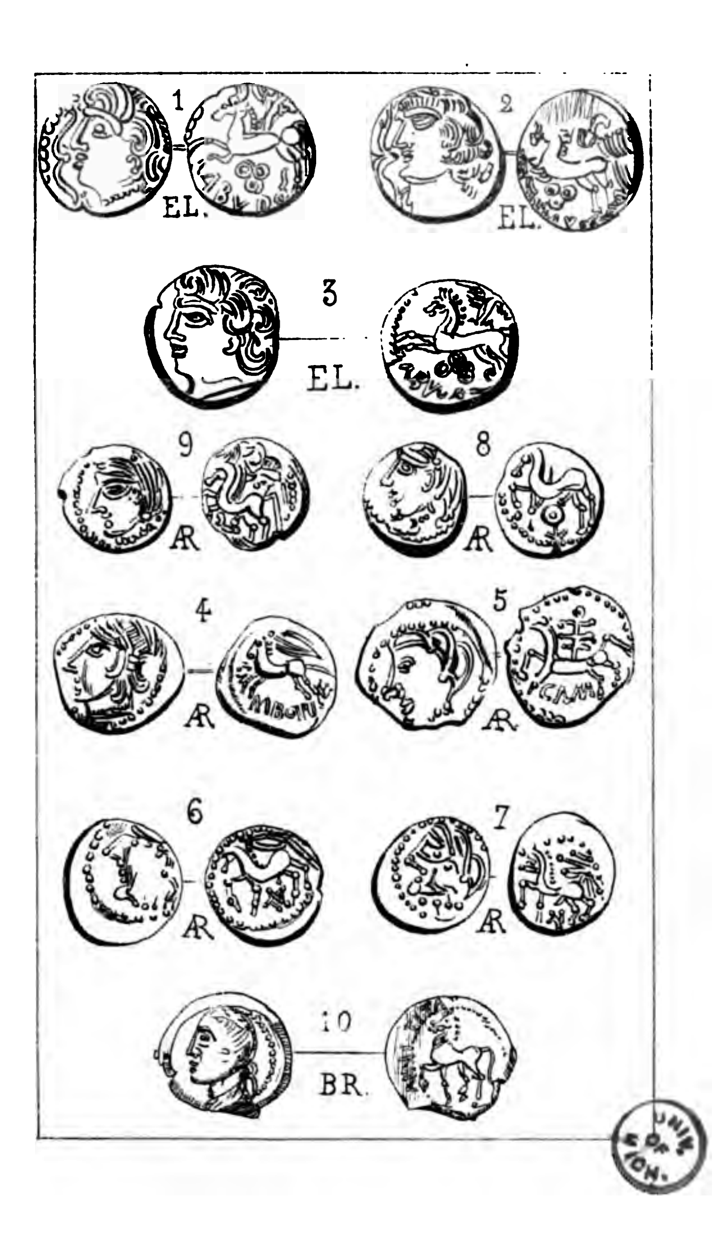
en diverses mains. Nous devons publier le catalogue de celles que nous avons vues ; il donnera des indications sur l'ensemble de la découverte.

Pièces d'or. — Ces pièces sont d'or très blanc, toutefois très distinctes des monnaies d'argent. Nous y verrions volontiers un indice de leur frappe tardive vers les temps de la conquête romaine.

1. — Tête à gauche, à grosses boucles de cheveux ; devant la bouche, fleuron. Au cou un collier de perles ; autour du flanc, cercle de grénetis. — ℟. ABVDOS. Cheval galopant à gauche : sur le cheval, aigle éployée ; sous le cheval, trois annelets centrés. Poids : 6 gr 82 c. Or pâle. Cette pièce est analogue au n° 4,150 du catalogue des monnaies gauloises de Muret-Chabouillet, sauf qu'elle n'a pas A B sur le cou du cheval. (Fig. 1.)...................... 1 ex.

2. — Tête à gauche ; la coiffure très complète à grosses boucles ; fleuron analogue au précédent devant la bouche. — ℟. ABVCATO ; cheval galopant à gauche ; dessus, aigle ou vautour grossier ; dessous, trois annelets centrés. Poids : 6 gr. 83 cent. Cette pièce n'est pas dans le catalogue Muret. (Fig. 2.)............ 1 ex.

Outre l'intérêt qui s'attache à toute pièce inédite, ces deux pièces bituriges à fleurons en forme d'arc devant la bouche ont à nos yeux un autre mérite. En nous montrant cet appendice sur deux pièces à légendes de chefs bituriges,


1
EL.
2
EL.
3
EL.
9
AR
8
AR
4
AR
5
AR
6
AR
7
AR
10
BR.

elles confirment l'attribution aux Bituriges Cubi d'une pièce à la légende *Solima* où on voit un appendice analogue. Jusqu'ici, cette attribution admise sans autre fondement, croyons-nous, que l'analogie du nom avec celui trouvé sur une inscription antique de Maubranches, était restée douteuse, puisque le nom de Solimaria, regardé comme celui d'une divinité gauloise, se retrouve ailleurs ; elle devient à peu près certaine par le rapprochement du style de la tête, de la coiffure et du fleuron avec les pièces précédentes, en même temps que le nom de *Solima* devient indubitablement un nom de chef.

3.— Tête de bon style à gauche sans fleuron.— ℞. ABVCATO, cheval galopant à gauche ; sur le cheval, aigle éployée ; au-dessous 3 annelets centrés. Poids : 6 gr. 89, 6 gr. 90, 6 gr. 85, 6 gr. 89. N° 4,172 du Cat. Muret. (Fig. 3.)... 4 ex.

4. — Mêmes types ; au revers, à côté des annelets A B V. Poids : 6 gr. 82 et 6 gr. 77.................................... 3 ex.

5. — Mêmes types et revers, sans légende. Poids : 6 gr. 87 .... 1 ex.

Pièces d'argent :

6. — Tête à gauche, coiffée d'un bandeau, avec un appendice relevé derrière la nuque. — ℞. CAMBOTRE ; cheval galopant à gauche, au-dessus un poignard. Cat. Muret, n° 4,131. (Fig. 4)................................. 5 ex.

Ces pièces sont fort intéressantes, car, par la coiffure et l'appendice au bas de la nuque de la tête, nous pouvons les regarder comme les prototypes de la nombreuse série de pièces anonymes en bronze, où nous retrouvons la même tête et le même appendice, reproduits avec une barbarie croissante jusqu'aux plus informes productions du monnayage gaulois à sa fin. Sur les monnaies de bronze, cette tête se trouve avec le revers du taureau. (*Bulletin numismatique*, n° 2. *Antiquaires du Centre*, t. II, page 331, nos 14 et 15.)

7. — Tête à grosses boucles, à gauche. — ℟. Cheval galopant à gauche ; dessus, une branche d'arbre ; dessous, CAM. Cat. Muret, n° 4,139. (Fig. 5.) .... 2 ex.

8. — Même tête à gauche. — ℟. Cheval au pas ; dessus, rameau ou victoire inclinée ou foudre. Cat. Muret, n° 4,097. (Fig. 6 et 7.) .... 6 ex.

9. — Tête à gauche à grosses mèches. — ℟. Cheval au pas à gauche, dessus et dessous, point centré. 5 ex.

10. — Id. — ℟. Cheval au pas à gauche, au-dessus rameau ; au-dessous annelet........... 2 ex.

11. — Id. — ℟. Cheval au pas à gauche, dessous, annelet centré porté sur une tige à deux feuilles (Fig. 8.)................................ 4 ex.

12. — Tête à gauche. — ℟. Cheval à gauche, sanglier, dessous croix bouletée. N° 4107, du Cat. Muret. (Fig. 3) .... 3 ex.

13. — Tête à gauche.— Cheval au pas à gauche, dessus point centré, dessous DIVI (Cf. Mater, 17e Bulletin, XVIIIe volume, Pl. nos 11 et 12). 2 ex.

14. — Id. — ℞. Cheval au pas sans symbole. 1 ex.

Les exemplaires de M. Perrot appartenaient : 1 au type n° 6, 1 au type n° 7, 2 au type n° 8.

Nous avons été heureux d'apprendre que la presque totalité du trésor de Moulins avait été donnée au musée de Châteauroux où elle demeure à la portée des études. Les pièces acquises sont au nombre de neuf d'or ou electrum et de 615 d'argent. Une description en est donnée par M. Creusot, dans le bulletin du Musée de Châteauroux 1894, page 447.

Les neuf pièces d'or paraissent pour la plupart celles que nous avons vues et décrivons plus haut; malheureusement il y manque précisément la pièce n° 2 inédite et si intéressante. Nul doute qu'elle se retrouve tôt ou tard dans quelque collection ; la description et le dessin que nous en donnons permettront d'en reconnaître l'identité et d'en déterminer la provenance.

M. Creusot signale aussi une pièce d'electrum du n° 3 (4,172 de Muret) à surfrappe du côté du droit et que nous n'avons pas vue.

M. le Comte Raymond de la Guère a recueilli, provenant des environs de Bourges, vers les établissements militaires, une exquise monnaie gauloise d'une attribution difficile.

Buste à gauche, tête nue ou ceinte d'un bandeau qui laisse les cheveux apparents, torques derrière la nuque,

boucles rabattues, cercle de grenetis. — ℞. IVLII INIV cheval au pas à gauche, cercle de grenetis au-dedans de la légende. Poids 2 grammes 05. (Fig. 10.) Le style de la tête et du cheval est excellent. La tête se rapproche de celle du n° 4,599 de l'atlas de La Tour, le cheval de celui du n° 4,830, même planche XV.

Mais la légende est d'une lecture fort douteuse, le rapprochement avec le n° 4,599 nous porte à y voir le mot IVLII en la lisant du dehors. Mais la première, la troisième et la cinquième lettre ayant la forme de T renversés, invitent à lire du dedans les mots tout différents AINI TITAT... Même en admettant le premier mode qui paraît plus rapproché des types déjà connus, le second mot INIV ne peut s'identifier avec le mot ALEDOMAPATIS du n° 4,599. Nous devons donc le regarder comme un nom de chef non encore connu.

Cette précieuse et jolie pièce serait donc inédite.

SIGILLOGRAPHIE

M. H. Ponroy a pu étudier la matrice d'un sceau, appartenant à Mlle Heméry de Lazenay, trouvé dans la commune de Lazenay, canton de Lury, dans une poutre provenant d'une grange, ancienne propriété des moines de Saint-Denis.

Cette matrice de cuivre, couverte d'une belle patine, est très soignée. Elle présente extérieurement une forme pyramidale à six pans, terminée par une bélière ornée.

Elle mesure 0 m. 032 de diamètre.

Au centre de ce sceau, un personnage nimbé, ou la tête entourée d'une coiffe, est couché sur un lit et couvert d'un drap ou linceul à plis très accusés.

Au pied du lit, autre personnage tenant des deux mains les extrémités du linceul.

De face et debout, au second plan, sont deux autres personnages portant chacun un mouton sur le bras droit, et tenant, l'un, une oriflamme, l'autre, une palme.

Légende : S. INDULGENCIARUM DOMUS DEI PARISIENSIS.

Le *d* et l'*o* du mot *domus*, l'*e* et l'*i* de *dei* sont liés, l'*n* de *parisiensis* est remplacé par un trait abbréviatif sur l'*e*.

Les lettres de cette légende indiquent le XVe siècle.

Ce sceau ne figure pas dans l'ouvrage de Douet d'Arc, et diffère, quant au champ, de ceux publiés par M. Coyecque dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen-Age.*

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président :	M. DE KERSERS.
Vice-président :	M. CH. DE LAUGARDIÈRE.
Secrétaire :	M. DES MÉLOIZES.
Secrétaire-adjoint :	M. BERRY.
Trésorier :	M. le Cte RAYMOND DE LA GUÈRE.
Bibliothécaire :	M. DE GOY.
Membres du Comité de rédaction :	MM. P. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE. ALBERT DE GROSSOUVRE, ✱. le Mis DE LA GUÈRE. O. ROGER, ✱. TOUBEAU DE MAISONNEUVE.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

MEMBRES BIENFAITEURS

1. M. le Marquis de Nicolaï, au château de Blet, Cher.)
2. Mme la Baronne de Neuflize, au château de Brinay, par Foëcy (Cher.)

MEMBRES FONDATEURS ET TITULAIRES

Le nombre en est limité à cinquante par l'art. 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. Kersers (A. Buhot de), membre non résident du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Doyen, 2, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. Méloizes (des), ✠, rue Jacques Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire.	Id.
3. Rapin du Plaix, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.
4. Sallé (Charles), rue Moyenne, 11, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
5. Toubeau de Maisonneuve, r. Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.
6. Nicolaï (Marquis de), au château de Blet (Cher), ou rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*.	5 juin 1867.
7. Laugardière (Vicomte Charles de), ancien conseiller à la Cour d'ap-	

	pel, rue Hôtel-Lallemant, 13, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président.	10 janvier 1869.
8.	GUÈRE (Comte Alphonse DE LA), rue de Paradis, 22, à Bourges, *membre fondateur*.	10 février 1869.
9.	LAUGARDIÈRE (MAX DE), ancien magistrat, rue Saint-Louis, 2, à Bourges.	2 juin 1869.
10.	GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges.	2 février 1871.
11.	ABICOT DE RAGIS (Albert), château de Ragis, par Aubigny-sur-Nère (Cher).	14 février 1877.
12.	CHÉNON (Émile), professeur agrégé à la Faculté de droit, 30, rue des Écoles, à Paris.	20 juin 1877.
13.	VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris.	2 janvier 1878.
14.	BRIMONT (le vicomte Thierry DE), rue du Colombier, 22, à Orléans (Loiret).	6 mars 1878.
15.	GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Bibliothécaire.	17 mars 1880.
16.	PONROY (Henri), avocat, rue Coursarlon, 21, à Bourges.	5 mai 1880.
17.	BENGY DE PUYVALLÉE (Anatole DE), rue Cour-Sarlon, 2, à Bourges, ou rue d'Aguesseau, 12, à Paris.	3 juin 1880.

18. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

19. Léonard-Desfourneaux, ancien magistrat, rue de Croisy, 3, à Bourges. Id.

20. Guère (Comte Raymond de la), rue Porte-Jaune, 33, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 23 mars 1881.

21. Verneuil (Huard de), ancien magistrat, rue de Linières, 4, à Bourges. 4 janvier 1882.

22. Personnat (l'abbé), licencié ès-lettres, Directeur de l'Institution Sainte-Marie, rue de l'Arsenal, 7, à Bourges. 7 juin 1882.

23. Roger (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.

24. Jugand, docteur médecin, à Issoudun (Indre). 3 janvier 1883.

25. Machart (Paul), capitaine d'artillerie, à Vincennes (Seine). 7 mars 1883.

26. Mater (Daniel), avocat, président de la commission du Musée, rue Saint-Sulpice, 14, à Bourges. Id.

27. Guère (Marquis de la), rue Jacques Cœur, 11, à Bourges. 2 mai 1883.

28. Toulgoet-Tréanna (Comte de), C ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

29. Gauchery (Paul), architecte, à Vierzon (Cher). Id.

30. Berry (Victor), au château de Feularde, par Saint-Martin d'Auxigny (Cher), *membre fondateur*, Secrétaire-Adjoint. 22 février 1884.

31. Bazenerye (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Saint-Michel, 2, à Bourges.	Id.
32. Deballe (Alfred), professeur au lycée, 34, rue d'Orléans, à Bourges.	5 mars 1884.
33. Chaumont-Quitry (Marquis Félix de) ✻, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Bourges (Cher).	4 novembre 1885.
34. Saint-Venant (Julien de), ✻, inspecteur des forêts, à Nevers (Nièvre).	8 décembre 1885.
35. Grossouvre (Albert de), ✻, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges.	5 mai 1886.
36. Chénon (Abel), rue du Guichet, 1, à Bourges, *membre fondateur*.	30 mars 1887.
37. Charlemagne (Edmond), ancien magistrat, place La Fayette, à Châteauroux (Indre), ou château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher).	1er août 1887.
38. Tarlier (Emile), architecte, ancien inspecteur diocésain, aven. Bourbonnoux, 5, à Bourges.	Id.
39. Roche (l'abbé Auguste), professeur de rhétorique, Directeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun-sur-Auron, 84, à Bourges.	4 janvier 1888.
40. Méloizes (Henri des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges.	7 mars 1888.
41. Choulot (Comte Paul de), Lieutenant au 85e régiment d'infanterie, à Cosne (Nièvre).	6 juin 1888.

42. Thabaud des Houlières (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher). 27 février 1889.

43. Bengy de Puyvallée (Antoine de), rue Coursarlon, 2, à Bourges. 4 décembre 1889.

44. Jacquemet (Léon), impasse Saint-Louis, à Bourges, ou au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

45. Glatigny (Baron le Pelletier de), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

46. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.

47. Grossouvre (Henri de), place de la Cathédrale, 14, à Bourges. 2 décembre 1891.

48. Bournichon (l'abbé), curé doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.

49. Pomyers (le comte René de), Château de Veaux, par Argenton-sur-Creuse (Indre). 4 janvier 1893.

50. Hortu (l'abbé Pierre), chanoine honoraire, Directeur au petit séminaire Saint-Célestin, rue de Dun, 86, à Bourges. 7 mars 1894.

ASSOCIÉS LIBRES

(Le nombre n'en est pas limité par les statuts.)

MM.

1. Achet (Louis), ancien notaire, aux Aix-d'Angillon (Cher).
2. Arenberg (le prince Auguste d'), ✻, député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), ou rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

3. Assay (le comte Léonce d'), au château des Rodons, par la Chapelle-d'Angillon (Cher).
4. Astier de la Vigerie (d'), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Rançay, par Villedieu (Indre).
5. Aubeigné (Gaston d'), à Ciron, par Le Blanc (Indre), ou place Saint-François-Xavier, 5, à Paris.
6. Aubertot de Coulanges, conseiller général du Cher, au château de Coulanges, par Lury (Cher), ou rue du Mont-Thabor, 7, à Paris.
7. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Saint-Amand (Cher).
8. Balsan (Auguste), ✻, ancien député, à Châteauroux (Indre), ou rue de la Baume, 8, Paris.
9. Baraudon, au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
10 Baye (le baron Joseph de), de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
11. Beaufils (l'abbé), curé-doyen de La Guerche (Cher).
12. Beaufranchet (le comte F. de), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
13. Beauvais (A. de), auditeur à la Cour des Comptes, rue de Lille, 37, à Paris.
14. Boisguerret de la Vallière (Henri de), rue Denfert-Rochereau, 25, à Paris.
15. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Châteaumeillant (Cher).
16. Bonnault (Gabriel de), au château de Montpensier, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
17. Bonnelat, rue Hôtel Lallemant, 11, à Bourges.
18. Bonnegens (de), au château de Moison, par Ivoy-le-Pré (Cher).
19. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, conseiller général du Cher, au château de Thaumiers, par Dun-sur-Auron (Cher).

20. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
21. Bonsire (l'abbé), curé de Sainte-Montaine, par Aubigny-sur-Nère (Cher).
22. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
23. Bouchage, à la Bourgeoisie, par Sancergues (Cher).
24. Bourbon-Lignières (le comte de), au château de Lignières (Cher).
25. Bourdaloue, receveur-principal des postes, à Châteauroux (Indre).
26. Bousquet (l'abbé), licencié ès-lettres, à Paris.
27. Brach (Raoul de), au château de la Beuvrière, par Vierzon (Cher).
28. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
29. Brunet (Fernand) ✻, inspecteur des Finances, rue Joyeuse, 22, à Bourges.
30. Burdel (le docteur Edouard), ✻, membre associé national de l'Académie de médecine, président de l'Association médicale du Cher, à Vierzon (Cher).
31. Burdel, avocat, rue Samson, 12, à Bourges.
32. Camard de Puymory (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Samson, 18, à Bourges (Cher).
33. Chapelard, ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
34. Chénon de Léché (Henry), rue du Puits-Noir, ou au château du Solier, par Saint-Florent (Cher).
35. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).
36. Clément (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Charenton (Cher).
37. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, via Fontane, 113, à Rome.
38. Clérambault (de), conservateur des Hypothèques, à Beauvais (Oise).

39. COLLARD, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières par Veaugues (Cher).

40. CORBIN (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).

41. CORBIN (Paul), ✻, ancien magistrat, au château de Villair, par Dun-sur-Auron (Cher),

42. CORBIN DE MANGOUX (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).

43. COSTA DE BEAUREGARD (le comte), au château de Beauregard, par Douvaine (Haute-Savoie), ou au château de Chârost (Cher).

44 DESCHAMPS, docteur médecin, à Henrichemont (Cher).

45. DESCHAMPS (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.

46. DESJOBERT (Léopold), au château de Corbilly, par Arthon (Indre).

47. DIETTE (l'abbé), curé de Vorly, par Levet (Cher).

48. DRAKE DEL CASTILLO, au château de Saint-Cyran, par Châtillon (Indre).

49. DUBOIS DE LA SABLONIÈRE (Joseph), rue Porte-Saint-Jean, 4, à Bourges.

50. DUFOUR, au château de Lauroy, par Aubigny-sur-Nère, (Cher).

51. DUPRÉ-GOUDAL, notaire, à Saint-Amand (Cher).

52. DUROISEL (l'abbé), curé-doyen de Poulaines (Indre).

53. DUVERGIER DE HAURANNE, ✻, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), ou rue de Prony, 95, à Paris.

54. ESPÉRANDIEU (Émile), capitaine d'infanterie, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Bastia (Corse).

55. FOUGÈRES (Raymond DE), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), ou faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

56. FOURNIER (Henri), ancien sénateur, au château de Jarrien, par Saint-Florent (Cher).

57. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).
58. Gangneron (Henri), avocat, rue Moyenne, 33, à Bourges.
59. Gaudeffroy, docteur médecin, à Vatan (Indre).
60. Goffart, ✳, conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).
61. Gomont (Frédéric), lieutenant d'artillerie, place de l'Arsenal, 6, Bourges.
62. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).
63. Grassin (le vicomte de), au château de Lantan, par Dun-sur-Auron (Cher).
64. Gravet de la Buffière, capitaine d'artillerie, à Bourges.
65. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Châteauroux (Indre).
66. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).
67. Guidault, (l'abbé Placide), curé-doyen de Saint-Gaultier (Indre).
68. Guillard, architecte, rue Descente-de-Ville, à Châteauroux (Indre).
69. Haly O'Hanly, ✳, ancien Directeur des Contributions directes, au château de la Vallée, par Jars (Cher).
70. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Lury (Cher).
71. Jarre (G.), rue de Rennes, 82, à Paris.
72. La Celle, (le comte Hildebert de), ✳, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).
73. Lalande, avoué près la Cour d'Appel, rue Saint-Sulpice, 18, Bourges.
74. Leblanc de Lespinasse (René), ✤, archiviste-paléographe, conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).
75. Le Bourgeois, au château de Launay, par Thénioux (Cher).

76. Leddet (Louis), inspecteur des Forêts, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
77. Leddet (Pierre), inspecteur-adjoint des Forêts, boulevard des Invalides, 34, à Paris.
78. Legrand (Ernest), maître de conférences à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.
79. Lelong (l'abbé), curé-doyen du Buzançais (Indre).
80. Lemoine, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).
81. Le Normand du Coudray, à Nérondes (Cher).
82. Létang, architecte de la ville de Châteauroux, rue de la République, 6, à Châteauroux (Indre).
83. Liège (Émiland du), rue d'Alsace, 17, à Bourges.
84. Liège (René du), rue de Strasbourg, 24 *bis*, à Bourges.
85. Lignac (le comte de), au château de Touchenoire, par Levroux (Indre).
86. Lignac (Ferdinand de), au château de Chapelutte, par Saint-Éloi-de-Gy (Cher).
87. Louit (Achille), à Vierzon (Cher).
88. Lyonne (le comte de), ✻, ancien capitaine d'artillerie, au château de Coulon, par Graçay (Cher), et rue de Varenne, 88, Paris.
89. Mallard (Gustave), ancien magistrat, à Saint-Amand (Cher).
90. Mallebay (René), rue des Varennes, au Blanc (Indre).
91. Mancéron, conservateur des hypothèques, à Épernay (Marne).
92. Maransange (Henry de), au château de Vieille-Forest, par le Châtelet (Cher).
93. Marcandier, au château de Billerat, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).
94. Marchain (Léonce), au château de la Lienne, par Châteauroux (Indre).
95. Marguerye (R. de), rue Bourbonnoux, 22, à Bourges.

96. MARIN (Paul), ancien capitaine d'artillerie, rue de Strasbourg, 6, à Bourges.
97. MASQUELIER (Valery), au château des Planches, par Châteauroux (Indre).
98. MAUSSABRÉ (le comte DE), au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre).
99. MIGNAN, au château du Chaumoy, par Saint-Florent (Cher.)
100. MINGASSON (l'abbé), curé-doyen d'Argenton (Indre).
101. MONFERRAND (DE), ✻, ancien directeur des contributions directes, au château du Mée, par Neuvy-Pailloux (Indre) et rue de Clichy, 14, à Paris.
102. MONTALIVET (Georges Masson DE), au château de Villedieu (Indre).
103. MONTESQUIEU (le baron DE), au château de Brécy (Cher).
104. MOREAU (l'abbé), curé de Belâbre (Indre).
105 MOREAU, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 8, à Bourges.
106. MOREAU (René), à Sancergues (Cher).
107. MOULINEAU (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).
108. NEUFLIZE (le baron DE), au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
109. ORSANNE (René D'), contrôleur des contributions indirectes, rue du Petit-Bercy, 64, à Paris.
110. PASCAUD (Fernand), rue de la Grosse-Armée, 5, à Bourges.
111. PAULTRE, au château de Châteauvert, par Jouet-sur-l'Aubois (Cher).
112. PERROT DE PREUIL (Julien), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).
113. PEYROULX (le comte DU), au château de Mazières, par Saulzais-le-Potier (Cher).
114. PIERRE, homme de lettres, à Eguzon (Indre).

115. PIGEAT (l'abbé Louis), curé de Saint Baudel, par Châteauneuf (Cher).

116. PIGELET (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

117. PILLIWUYT (Louis), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

118. PINEAU DES FORÊTS, docteur en médecine, au château des Peluées, par Charost (Cher).

119. PIROT, au château de Boisvert, par Savigny-en-Septaine (Cher).

120. POUPAT (Charles), photographe, place Jacques-Cœur, à Bourges.

121. RABIER (Camille), ancien notaire, rue des Ponts, 16, à Loches (Indre-et-Loire).

122. RANCY (Gaston), à Graçay (Cher).

123. RAPIN (Philippe), rue Paradis, 23, à Bourges.

124. RAYNAL (DE), ✱, conseiller-maître à la Cour des Comptes, avenue Montaigne, 47, à Paris, ou au château du Vernay, par Saint-Éloi-de-Gy (Cher).

125. REGNAULT (Théagène), au château des Epourneaux, par Saint-Amand (Cher).

126. RENTY (l'abbé), professeur au collège de Lourdoueix-Saint-Michel (Indre).

127. REVENAZ, ancien conseiller général du Cher, au château des Réaux, par la Guerche (Cher).

128. RICHARD-DESAIX (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

129. ROCHE (l'abbé Xavier), curé de Foëcy (Cher).

130. SABARDIN (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

131. SAINT-MARTIN (DE), ✱, député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

132. SAINT-SAUVEUR (le vicomte DE), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

133. Saint-Sauveur (Georges de), au château de Madrolles, par Vierzon (Cher).
134. Sarriau (Henri), rue de Berry, 45, à Paris.
135. Sallé (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue Bourbonnoux, 18, à Bourges.
136. Sallé de Chou (François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).
137. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Jouet (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.
138. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).
139. Taussebat, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).
140. Vasson (Jean Girard de), au château de Laleuf, par La Châtre (Indre).
141 Veillechèze de la Mardière (de) rue des Beaux-Arts, 10, à Bourges.
142 Vergennes (le comte Charles de), au château de Boisrogneux, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher).
143. Verdon (de), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.
144. Verne (Charles du), au château du Veuillin, par le Guétin (Cher).
145. Vorys (Jules de), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bariau, membre de la Société d'émulation de Moulins (Allier).
2. Barthélemy (Anatole de) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-St-Honoré, 9, à Paris.

3. **Bertrand** (Alexandre) ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, directeur du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

4. **Chabouillet**, O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, vice-président du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12, à Paris.

5. **Chastellux** (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).

6. **Delisle** (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue des Petits-Champs, 8, à Paris.

7. R. P. **Delatre**, de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Alger.

8. **La Bouralière** (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).

9. **Lasteyrie** (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.

10. **Le Blant** (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut, président du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'école française d'archéologie de Rome, rue Leroux 7, à Paris.

11. **Loisel**, docteur-médecin, à Cherbourg.

12. **Marsy** (le Comte de) directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (Oise).

13. **Moreau** (Frédéric), rue de la Victoire, 98, à Paris ou à Fère-en-Tardenois (Aisne).

14. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
15. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, à Rouen.
16. Robillard de Beaurepaire (Eugène de), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Caen, secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
17. Ruble (le baron Alphonse de), au château de Ruble, par Beaumont-de-Lomarque (Tarn-et-Garonne).
18. Sicotière (de la), sénateur de l'Orne, à Alençon (Orne).
19. Thédenat (l'abbé Henry), de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 2, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne..............	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier..............	3 Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron............	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, — à Rodez.
Calvados...........	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen (direction à Compiègne).
Charente...	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).

Charente-Inférieure.. 11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher............... 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze............ 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or........... 14. Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse.............. 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne........... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs.............. 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir......... 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard............... 21. Académie de Nîmes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde............ 23. Société d'anthropologie de Bordeaux.

— 24 Société archéologique de Bordeaux.

Ille et-Vilaine.. ..... 25 Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Indre-et-Loire....... 26. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher. .... 27. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 28. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire........... .... 29. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

Loire (Haute-)....... 30. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, – au Puy.

Loire-Inférieure ..... 31. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret......... ..... 32. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 33. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.

Maine-et-Loire ...... 34. Société académique de Maine-et-Loire, — à Angers.

Manche........... .. 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne .... 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Meurthe-et-Moselle. . 38. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse .... 39. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Morbihan..........	40. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.
Nièvre............	41. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.
Nord...............	42. Société d'émulation de Cambrai.
Oise	43. Société historique de Compiègne.
—	44. Comité archéologique de Senlis.
Pyrénées (Basses)...	45. Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône	46. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire......	47. Société Éduenne, – à Autun.
Sarthe..............	48. Société historique et archéologique du Maine, – au Mans.
Savoie	49. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.
Seine.............	50. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.
—	51. Société française de numismatique et d'archéologie, 46, rue de Verneuil, — à Paris.
—	52. Société nationale des Antiquaires de France, au palais du Louvre, — à Paris.
Seine et-Marne......	53. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.
-	54. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise........	55.	Société archéologique de Rambouillet.
Seine-Inférieure.....	56.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	57.	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.
Somme............	58.	Société d'émulation d'Abbeville.
—	59.	Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.
Tarn-et-Garonne.....	60.	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.
Vienne.............	61.	Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.
Vienne (Haute-)....	62.	Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.
Yonne..............	63.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.
—	64.	Société archéologique de Sens.
Algérie.............	65.	Académie d'Hippone, à Bône.
Angleterre..........	66.	Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.
États-Unis...........	67.	Smithsonian Institution, à Washington.
Suède...............	68.	Académie royale des belles lettres, d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Publications périodiques reçues par la Société

---

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

2. *Journal des Savants.*

3. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

4. *Répertoire des travaux historiques.*

5. *Bulletin monumental.*

6. *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse* du diocèse de Dijon.

7. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse* des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.

8. *Analecta Bollandiana.*

BIBLIOTHÈQUES RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Archives du Cher.
2. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
3. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
4. Musée du Trocadéro, à Paris.
5. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
6. Cour d'appel de Bourges.
7. École normale d'instituteurs, à Bourges.
8. Grand-Séminaire de Bourges.
9. Lycée de Bourges.
10. Petit Séminaire de Bourges.
11. Petit Séminaire de Saint-Gaultier (Indre).
12. Association des anciens élèves des Frères des Écoles chrétiennes, à Bourges.
13. Ville de Bourges.
14. Ville de Châteauroux.
15. Ville de Saint-Amand.
16. Ville de Sancerre.
17. Ville d'Issoudun.

TABLE

Bourges. — Imp. Tardy-Pigelet, rue Joyeuse, 15.


3 9015 06646 7252

